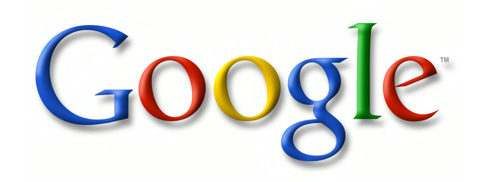
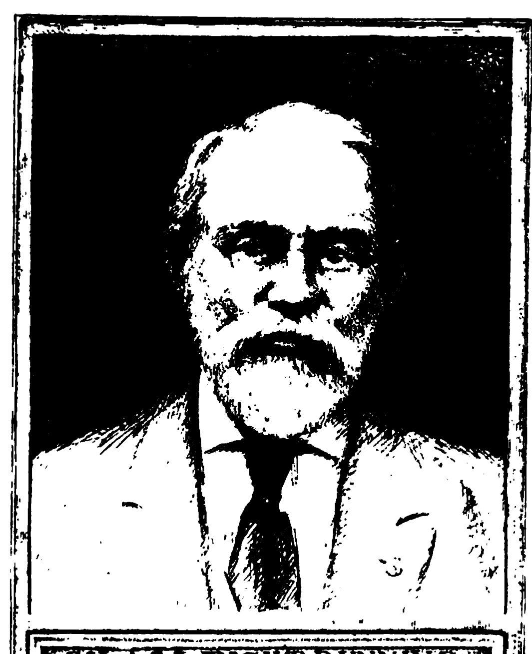



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

HUITIÈME SÉRIE

PREMIER VOLUME.

1907



LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1907

L'INVASION DANS LE JURA

COMBAT DES PLANCHES-EN-MONTAGNE

(29 Janvier 1871)

PAR

H. CARREZ

Directeur d'École à Lons-le-Saunier.



L'INVASION DANS LE JURA.

COMBAT DES PLANCHES-EN-MONTAGNE

(29 Janvier 1871).

L'invasion allemande, qui a produit une impression si profonde sur la génération qui l'a subie, a été l'objet d'études nombreuses et variées. Des écrivains de talent ont fait revivre les péripéties de la grande lutte, des auteurs compétents ont raconté en détail les opérations militaires dans une région déterminée, mais nous croyons toutefois qu'aucun travail d'ensemble n'a encore été publié sur la guerre dans le Jura.

Nous essayons d'apporter quelques matériaux à cette étude intéressante en relatant un des épisodes les plus émouvants de la retraite de l'armée de l'Est, la prise du col des Planches, le 29 janvier 1871.

Des documents authentiques, des renseignements pris sur le lieu même du combat, le témoignage de témoins oculaires, enfin des souvenirs personnels nous ont permis de donner une relation exacte de ce fait d'armes qui mit aux prises une brigade allemande avec une centaine d'hommes à la bravoure desquels nos ennemis eux-mêmes ont rendu un légitime hommage (1).

(1) « Les Prussiens nous avaient enlevé le col des Planches : les chasseurs d'Afrique avaient lâché pied et leur colonel qui était à Foncine-le-Haut n'était pas venu à leur secours. Les dragons, au contraire, avaient déployé une ténacité, un héroïsme qui excita l'admiration même des Prussiens. Ils ne cachèrent pas à nos parlementaires les sentiments que leur inspirait une si belle conduite ; ils racontaient qu'ils avaient dû enlever à bras-le-corps ces braves qui préféraient mourir plutôt que de se rendre ».

(L'Invasion dans l'Est, par le colonel Poullet, p. 103.)

L'armée de l'Est, en qui la France avait mis son dernier espoir, se trouvait, le 24 janvier, dans une situation critique.

Chargée d'opérer une diversion sur Belfort pour dégager l'héroïque cité, inquiéter l'ennemi victorieux et, en cas de succès, couper ses communications avec l'Allemagne, elle n'avait pu, malheureusement, remplir cette importante mission.

A la suite des sanglants combats de Villersexel et d'Héricourt, les différents corps, obligés de reculer. s'entassaient autour de Besançon dans le plus inexprimable désordre.

La ligne de Besançon à Lons-le-Saunier avait été interceptée la veille à la suite de l'occupation de Mouchard par l'avant-garde de l'armée de Manteuffel qui accourait à marches forcées pour tenter l'enveloppement de nos troupes, les forcer à capituler ou les rejeter sur la frontière suisse.

Le général Bourbaki, commandant en chef, réunit un conseil de guerre et exposa aux commandants des divers corps la situation précaire de l'armée.

Les généraux, à l'exception du général Billot (1), opinèrent pour la retraite sur Pontarlier. On pouvait ainsi gagner la route de Salins par Ornans, ou celle de Ponlier à Lons-le-Saunier par Champagnole, enfin, s'il n'était plus temps, celle de Pontarlier à St-Claude par Mouthe, les Foncines et St-Laurent.

Le plan fut soumis à M. de Freycinet.

Ignorant la gravité du désastre, le Délégué à la Guerre voulait que l'on reprît les positions perdues et que l'on fît une trouée par Dole ou Mouchard, en se concertant au besoin avec Garibaldi, alors à Dijon.

« Plus je réfléchis à votre projet de marche sur Pontarlier, écrivait-il au commandant en chef, et moins je

(1) Commandant du XVIII[e] corps.

le comprends. Je viens d'en parler avec les généraux du ministère, et leur étonnement égale le mien. N'y a-t-il point erreur de nom ? Est-ce bien Pontarlier que vous avez voulu dire ? Pontarlier près de la Suisse ? Si c'est là, en effet, votre objectif, en avez-vous envisagé les conséquences ? Avec quoi vivrez-vous ? Vous mourrez de faim certainement. Vous serez obligé de capituler ou d'aller en Suisse, car, pour vous en échapper, je n'aperçois aucun moyen. Partout vous trouverez l'ennemi devant vous et avant vous. Le salut, j'en suis sûr, n'est que dans une des directions que j'ai indiquées. dussiez-vous laisser vos *impedimenta* derrière vous et n'emmener que vos troupes valides. A tout prix, il faut faire une trouée. Hors de là, vous vous perdez » (1).

Les troupes de Bourbaki étaient absolument incapables de reprendre l'offensive. De plus, l'intendant général Friand annonçait que les vivres destinés à l'armée seraient épuisés en sept ou huit jours. Il était inutile de songer aux ressources de la place de Besançon, le général Rolland s'étant refusé à en livrer une partie. La retraite s'imposait.

Cependant les dépêches se multipliaient prescrivant au général en chef d'attaquer à tout prix. Sentant l'écrasante responsabilité qui pesait sur lui, Bourkaki demandait instamment à être relevé de son commandement et, le 26 janvier, affolé, se tirait une balle dans la tête. Sur l'ordre de Gambetta, le général Clinchant dut prendre le commandement suprême de l'armée.

La situation devenait de plus en plus alarmante.

Il fallait, coûte que coûte, devancer l'ennemi qui cherchait à nous barrer la seule route restée libre, celle de Pontarlier à St-Claude, afin de gagner Bourg et Lyon.

(2) L. Rousset. — Histoire générale de la guerre franco-allemande, t. VI, p. 179.

Clinchant, laissant deux divisions à Besançon, prescrivit aux divers corps de se concentrer le plus rapidement possible aux environs de Pontarlier. En même temps, il donnait au général Cremer le commandement de trois divisions (1) avec mission de couvrir le flanc droit de l'armée en occupant les passages restés libres.

Cremer poussa une partie de ses troupes sur Nozeroy et les Planches, puis il se porta lui-même à St-Laurent avec trois régiments de cavalerie mixte (2).

La retraite s'effectua dans les journées des 27, 28 et 29 janvier. Trois colonnes partant des Planches se dirigèrent sur St-Laurent par Foncine-le-Bas, Entre-deux-Monts et Chaux-des-Crotenay, dans le désordre le plus lamentable.

Nous avons vu le désarroi (3), et ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous reproduisons ici la page saisissante de Marc Monnier dont nous avons pu constater la rigoureuse exactitude :

« Ce n'était plus une armée, c'était une cohue : les officiers ne commandaient plus et marchaient en sabots, en pantoufles, au milieu des soldats sans chaussures, qui déchiraient des pans d'habits pour emmailloter leurs pieds gelés ; et cette neige implacable, qui était

(1) 1° Division Cremer, commandée par son chef d'Etat-major le colonel Poullet.
2° Division Seghars.
3° Division de réserve Palu de la Barrière.

(2) 2e Chasseurs d'Afrique : 6e et 7e Dragons.

(3) M. Genisset, maire des Planches, nous chargea de conduire les débris de la brigade Lasserre sur la route d'Entre-deux-Monts. Après une demi-heure de marche dans une épaisse couche de neige, exténué de fatigue, nous dûmes, non sans peine, revenir aux Planches, tandis que les troupes se retiraient en désordre sur St-Laurent.

(Note de l'auteur.)

tombée sur eux tout l'hiver, s'amassait maintenant sous leurs pieds en poussière glacée où ils enfonçaient jusqu'aux genoux. Ils se traînaient ainsi confondus, dragons, lanciers, spahis, turcos et zouaves, mobiles et francs-tireurs, grands manteaux rouges ou blancs, cabans marron, pantalons garance, vareuses bleues, toutes les coiffures du monde, depuis le fez arabe jusqu'au béret béarnais, tous les dialectes, les accents de France, depuis le vieil idiome de l'Armorique jusqu'aux cris stridents de l'Atlas et du désert : un tumulte de langues, de couleurs et surtout de misères ; car cette multitude en fuite, exténuée par un ou deux jours de jeûne, venait de bivouaquer plusieurs nuits dans la neige par 15° de froid ! Les traînards surtout serraient le cœur : ces pauvres mobiles, tout jeunes, des enfants trop frêles pour porter le fusil, et jetés tout à coup en un pareil hiver dans les montagnes !... Nous avons vu entrer en Suisse les adolescents qui sortaient de ces épreuves ; ils vivaient encore, mais décharnés, tremblants de fièvre, les yeux enfoncés et ternes ; ils marchaient encore d'un mouvement machinal, sans savoir où ils allaient ; ils regardaient, mais sans voir ; ils se laissaient abattre par l'ennemi qui, de loin, par derrière, jusqu'à la dernière heure, sans un éclair de pitié, tirait sur eux ; les obus, partant de batteries invisibles, passaient par-dessus la montagne et venaient éclater sur la route.

« Ainsi défilait cette lugubre procession de corps inertes avec la stupeur et l'égoïsme du désespoir, abandonnant leurs morts, leurs mourants, s'abandonnant eux-mêmes, refusant parfois la vie que vous veniez leur rendre, vous disant, quand vous leur tendiez une gourde : « Laissez-moi tranquille. — Mais que voulez-vous donc ? — Je veux mourir. » (1).

(1) Marc Monnier. — Revue des Deux-Mondes (1er mai 1871).

Pendant que notre armée effectuait péniblement son mouvement rétrogade, les Prussiens, par une manœuvre des plus hardies (1) précipitaient leurs colonnes sur Salins et Arbois pour gagner Champagnole, s'emparer des défilés restés libres et barrer le chemin à l'armée de l'Est qui arrivait par la route de Mouthe à St-Laurent.

La belle défense du commandant Fouleux, à Salins, le 26 janvier, arrêta pendant quelques instants la marche de l'ennemi.

Trouvant la route de Salins trop dangereuse, Manteuffel porta ses troupes sur Arbois et Poligny, de là à Champagnole.

Le colonel de Wedel fut chargé d'occuper le col des Planches et grâce au désarroi qui régnait dans nos troupes, il put mener à bien une mission fort périlleuse en d'autres circonstances.

Entre le Pont de la Chaux et le hameau de Morillon, la route nationale n° 5 traverse un passage des plus difficiles pour une colonne en marche. On pouvait aisément faire sauter deux ponts situés à l'entrée et à la sortie des gorges de la *Laime*. Quelques centaines d'hommes, avec des munitions suffisantes, pouvaient tenir l'ennemi en échec pendant plusieurs heures, retarder l'occupation des Planches et permettre à l'avant-garde de l'armée française (2) de s'emparer du défilé de Foncine pour continuer sa marche sur St-Laurent.

(1) « L'opération de Manteuffel, disait M. de Molke à Guillaume, est très hasardée, mais elle peut amener de grands résultats. S'il éprouvait un échec, il ne faudrait pas le blâmer. »
L. Barracand. — L'invasion, p. 336.

(2) Colonel Millot. 32e et 61e de marche avec une batterie, 3e légion du Rhône, 4 pièces de montagne, le tout, avec d'autres troupes, formant un effectif d'environ 5000 hommes.

Wedel n'hésita pas à engager sa cavalerie et une batterie de montagne dans le défilé de Cornu, sous la protection de son infanterie qu'il porta, à droite par le plateau de Châtelneuf, à gauche par l'ancienne route. Toutes les troupes débouchèrent à Pont de la Chaux vers trois heures de l'après-midi.

Aussi, lorsque l'escadron du 2e Chasseurs d'Afrique envoyé en reconnaissance par le général Cremer arriva à Chaux-des-Crotenay, il fut assez surpris de trouver la position occupée.

Nos chasseurs attaquèrent néanmoins l'ennemi et lui tuèrent une quinzaine d'hommes ; mais ayant eu un mort et plusieurs blessés, menacés d'ailleurs d'être tournés, ils se replièrent précipitamment et l'escadron, au lieu de s'arrêter aux Planches où l'ennemi allait arriver, rentra le soir même à Foncine-le-Haut.

A cinq heures du soir, les Prussiens s'avançant en deux colonnes, par Entre-deux-Monts et le col des Etroits, se heurtaient aux dragons envoyés par le général de Longuerue pour rallier le convoi du 15e corps, et aux francs-tireurs détachés du bataillon envoyé le matin même au col du Château de l'Aigle.

*
* *

Le village des Planches, situé dans une cluse des Hautes-Joux, au fond de laquelle gronde la pittoresque rivière *La Saine*, constitue par sa situation même un point stratégique important, véritable centre de croisement des routes de Nozeroy, Champagnole, St-Laurent, Clairvaux et Mouthe.

On comprend quel intérêt les Prussiens attachaient à l'occupation de cette position. Maîtres du défilé, ils interceptaient la route de Foncine à St-Laurent et enlevaient à notre armée la dernière chance de s'échapper vers le Sud.

Nous laissons ici la parole à un témoin autorisé, qui prit part à la défense du village et donna la relation officielle de ce fait d'armes.

« Le 29 janvier, 120 cavaliers, soit le 5e escadron et une division du 4e, sont envoyés à St-Laurent par le général de Longuerue, à neuf heures du matin, pour rallier ce qu'on pourra du convoi du 15e corps.

« Le soir, la mission est à moitié remplie, il s'agit de faire traverser au convoi le village des Planches ; mais les Prussiens nous pressent et les attelages exténués n'avancent que très lentement.

« Cependant les voitures sont engagées dans le défilé qui mène des Planches à Foncine-le-Bas, et l'on peut espérer que tout se passera bien. Toutefois le capitaine Perry arrête son escadron à l'entrée du village et place un petit poste.

« Vers six heures, le maire des Planches vient à peine de prévenir le Capitaine que 2000 Prussiens sont aux environs, que deux coups de feu retentissent. L'ennemi attaque le convoi sur le flanc droit duquel il est arrivé par des sentiers perdus.

« Les conducteurs se sauvent ; le convoi, mis dans le plus grand désordre, s'arrête. Mais le capitaine Perry a fait mettre pied à terre à cinquante dragons qui sont dirigés sur le lieu de l'attaque.

« Un sous-officier et quatre hommes sont partis en avant pour reconnaître l'ennemi. Ils sont reçus par une salve de mousqueterie. Plus de doute, l'ennemi est en nombre. Alors, aidé par quelques habitants, on élève à la hâte deux ou trois barricades.

« La fusillade continue des deux côtés avec vigueur : celle de l'ennemi, individuelle d'abord, puis par salves de peloton. Les murailles étaient criblées.

« Le combat dure une demi-heure. Le feu de l'ennemi s'est rapidement propagé sur tout le village. Il devient



Les Planches-en-Montagne. — Entrée du Village.

clair que nous allons être enveloppés ; le capitaine l'a compris et sur son ordre on se retire lentement. Les dragons remontent à cheval et l'on pique des deux.

« Il était temps ! car en passant au coude que forme la route en arrière du village, nous sommes salués successivement par des feux de peloton. Il fait nuit heureusement, et l'ennemi tire trop haut.

« Mais qu'est-ce ? La fusillade continue dans le village. Ce sont sept ou huit dragons qui, plus enragés que les autres, n'ont pas su se sauver à temps et se défendent cernés par l'ennemi.

« Le général prussien Von der Ville s'est vanté d'avoir donné des ordres pour que de si braves gens fussent pris sans qu'on leur fît du mal. Si le fait est vrai, portons-le à l'actif de nos ennemis, il en a besoin.

« Ainsi, cinquante dragons, à pied, ont défendu le village des Planches, et arrêté pendant trois quarts d'heure deux brigades d'infanterie allemande.

« L'escadron arrive ensuite par des sentiers, et les chevaux ayant de la neige jusqu'au ventre, à Chaux-Neuve, à quatre heures du matin.

« Nous avions perdu douze hommes et quatorze chevaux.

« Le brave dragon Potier, déjà blessé à Nouans (armée de la Loire), ainsi que les dragons Morel, Ackermann et Choquet étaient tués. Le maréchal-des-logis Vieux avait le bras traversé par une balle.

« Le capitaine a cité dans son rapport les maréchaux-des-logis Vieux et Genevois, qui ont donné l'exemple de la bravoure en entraînant les hommes aux endroits les plus périlleux (1). »

Les francs-tireurs, qui avaient pris une part active au combat, suivirent les dragons dans leur retraite et

(1) L. Grenest. — L'Armée de l'Est, p. 513.

arrivèrent à neuf heures à La Perrena, avec l'espoir d'y passer la nuit.

Poursuivis par une colonne de quatre à cinq cents hommes, ils faillirent être cernés dans les maisons du village où chacun s'était empressé de leur donner la plus généreuse hospitalité.

Prévenus par un habitant que les Prusssiens n'étaient plus qu'à une centaine de mètres des habitations, ils s'échappèrent par toutes les issues et parvinrent, au prix de fatigues inouïes à gagner les rochers de la Côte (1).

En même temps, une autre colonne de huit à neuf cents hommes pénétrait dans le défilé, arrivait à Foncine-le-Bas et rencontrait les avant-postes du colonel Millot.

Un combat de mousqueterie assez vif ne tarda pas à s'engager ; mais nos soldats, trop peu nombreux, d'ailleurs harassés de fatigue, durent se replier et rentrer à Foncine-le-Haut, laissant ainsi l'ennemi maître du défilé.

Le colonel Millot plaça un bataillon en grand'garde au moulin Choudet. Il fut décidé que le lendemain on livrerait bataille afin de rouvrir le passage si inopinément intercepté par les troupes de Wedel.

Entre dix et onze heures, le maire de Foncine-le-Haut (2) recevait une dépêche très laconique : *Armistice conclu*, et la faisait porter immédiatement au commandant des troupes françaises.

(1) L'ennemi, de son côté, avait essuyé des pertes qui n'ont pu être évaluées. Il n'y a que trois tombes prussiennes au cimetière des Planches, mais d'après une tradition locale, un officier et plusieurs hommes auraient disparu dans les abîmes de La Langouette. (Note de l'auteur.)

(2) Le Dr Jacquin, maire de Foncine-le-Haut, a écrit une relation de la Campagne de l'Est, de laquelle nous avons tiré de très utiles renseignements. (Voir *Journal du Jura*, 10 avril 1871.)

Le lendemain, à l'aube, le colonel Millot, envoyait un parlementaire à l'ennemi. Le parlementaire ne revint que le soir à onze heures, déclarant que l'armistice était conclu, mais que la 1re Armée française (1) et l'Armée allemande du sud (2) en étaient exceptées.

Personne ne pouvait croire à une nouvelle aussi invraisemblable; elle n'était malheureusemene que trop réelle.

Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, venait, en effet, de conclure un armistice avec le Comte de Bismark, mais il avait omis de faire connaître à Gambetta que les opérations se poursuivraient dans l'Est tant qu'on ne serait pas fixé sur la situation des belligérants.

Le général Clinchant exécuta les ordres du Gouvernement de la Défense nationale avec la plus entière bonne foi ; il se maintint dans ses positions sans essayer de reprendre le défilé, dernière chance de salut.

Il apprit enfin que les hostilités continuaient ; mais il était trop tard pour tenter le suprême effort.

L'ennemi, d'ailleurs, avait reçu des renforts importants et devenait menaçant. L'avant-garde de l'armée française dut rebrousser chemin jusqu'à Chaux-Neuve. Une partie des troupes s'engagea dans le chemin qui conduit en Suisse, après avoir abandonné les canons et les bagages trop lourds ; l'autre prit la route qui mène au col de Jougne.

Le général Cremer, séparé du gros de l'armée, se maintint quelques jours encore à Saint-Laurent. De là, il se dirigea sur Morez où il fut rejoint par les divers détachements qui avaient pu s'échapper en suivant le

(1) Général Clinchant.
(2) Général Manteuffel.

chemin presque impraticable en hiver de la Chapelle-des-Bois à Morez.

Les francs-tireurs de Bourras, suivant un itinéraire plus difficile, se jetèrent dans les sentiers du Risoux, arrivèrent péniblement à Bois-d'Amont et purent enfin se retirer par la Faucille et Gex (1).

Le désastre était complet. L'armée de l'Est, pressée de toutes parts, se trouvait fatalement amenée à suivre la seule route restée libre, celle qui entre en Suisse par les Verrières.



Pendant que l'arrière-garde se faisait écraser au col de La Cluse pour protéger les derniers débris de nos troupes en fuite, le général Clinchant, voulant éviter une capitulation inévitable, signait, le 1er février, avec le général Hertzog, la convention qui réglait les conditions de l'entrée sur le territoire neutre où nos troupes reçurent le plus chaleureux accueil.

*
* *

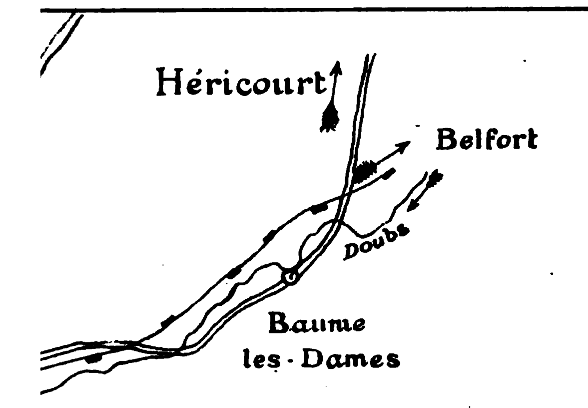
Malgré la tentative hardie de Manteuffel, il semble bien qu'une notable partie de l'armée de l'Est pouvait rester en France.

(1) L'occupation du village des Planches se prolongea pendant neuf jours.

Quelques actes de brutalité furent commis par les vainqueurs. Le soir du combat, le facteur Girardet, sommé d'avoir à servir de guide à la colonne se dirigeant sur La Perrena, refusa nettement et déclara que, s'il fallait mourir, il préférait être tué dans sa maison que sur le grand chemin. Il reçut de nombreux coups de plats de sabre.

D'autres habitants furent expulsés de leur domicile et l'un d'eux dut chercher un refuge à la ferme des Nevraults, perdue dans les montagnes, où il arriva dans l'état le plus lamentable.

Enfin, l'abbé Charnier, desservant des Planches, après avoir été fortement bousculé, se vit enlever une superbe montre à répétition. Une enquête fut même ouverte à ce sujet par l'autorité allemande, mais elle n'aboutit à aucun résultat. (Note de l'auteur.)



sent
ıon-
ıver
ece-
ura
z et

que
lats
ıent
ster
ıble

2

chemi
des-B
Les
plus
arriv
se re
Le
de to
la se
les V
Pe
de L
trou
une
le gé
tions
reçu

M
bien
reste

(1)
dant
Qu
Le so
de gu
ment
sa m
de pl
D'a
d'eux
dans
En
été f
répét
rité a
l'aut

Si les positions de Cornu et des Planches eussent été mieux défendues, si la dépêche de Jules Favre annonçant un armistice trompeur n'était pas venue entraver nos mouvements et donner à l'ennemi le temps de recevoir des renforts, les troupes opérant dans le Jura continuaient leur retraite par Saint-Laurent, Morez et Gex, pour se rallier à Lyon.

Quoi qu'il en soit, il est réconfortant de penser que dans ces circonstances difficiles, officiers et soldats firent toujours preuve d'un courage et d'un dévouement dignes d'un meilleur sort. Leur effort pour résister « quand même » restera pour tous un inoubliable exemple.

H. Carrez.

LES VESTIGES

DE

Constructions Préhistoriques

DE LA

FORÊT COMMUNALE DE LA BOISSIÈRE (Jura)

PAR

H. HUGON

Instituteur à Savigna (Jura).



Les Vestiges de Constructions Préhistoriques

de la Forêt communale de la Boissière (Jura)

Dès les temps les plus reculés, les vallées de la Valouse et du Suran, dans la partie sud du département du Jura, ont été occupées par des populations différentes d'origine, les unes sédentaires, établies sur les collines ou les plateaux, les autres errantes, guerrières ou pastorales, demandant au sort des armes ou aux produits de leurs troupeaux leurs moyens d'existence.

Des vestiges assez nombreux, laissés par ces premiers habitants de nos contrées se rencontrent surtout dans les bois situés sur le premier plateau du Jura. Notre savant compatriote, D. Monnier, a signalé comme vestiges d'habitations gauloises les excavations arrondies que l'on rencontre dans les bois de Cosges et de quelques communes de l'arrondissement de Louhans (1).

Nous en avons nous-même reconnu un certain nombre d'autres, présentant les mêmes caractères, dans quelques forêts de la basse montagne, notamment dans celles de Monnetay, Marigna, Nancuise, etc.

Nulle part ces vestiges anciens ne paraissent si nombreux et si intéressants que ceux que l'on rencontre dans la forêt communale de La Boissière désignée sous la dénomination générale de *Côtes d'Ambres*, et plus spécialement *En Chatillon* et *Sur le Puits*. Ces vestiges de constructions anciennes ont été signalés par nous dès 1894 (2).

(1) Voir l'Annuaire du département du Jura, par D. Monnier, année 1860, p. 597.

(2) Voir à ce sujet notre ouvrage manuscrit : Notice historique sur le village et la commune de La Boissière, pages 7 et 8.

A l'époque de la découverte, le taillis couvrait en partie le sol et en dérobait à la vue les détails les plus intéressants. Il fallait attendre que l'exploitation de la forêt eût rendu les recherches plus faciles.

La partie de la forêt qui nous occupe ayant été exploitée par les habitants en 1900, 1901 et 1902, nous avons à cette dernière date adressé à la Société d'Emulation du Jura, une notice descriptive accompagnée d'un plan. Une communication a aussi été faite à ce sujet au Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté, réuni à Lons-le-Saunier le 5 août 1903.

Vestiges anciens.

Les vestiges qui nous occupent sont situés au sommet de la montagne qui sépare les bois communaux et les territoires des communes de La Boissière et de Montrevel.

La partie méridionale de cette montagne forme un plateau allongé, bordé à l'*ouest* par une suite de rochers à pic, formant la limite des cantons d'Arinthod et de Saint-Julien ; à l'*est*, il est limité par une arête rocheuse, qui s'en détache vers le nord et s'allonge au sud presque parallèlement à cette chaîne. Le plateau ainsi formé a, vers le point en question, une largeur de 55 à 60 mètres.

A l'est de ce plateau, au bas de l'escarpement, est une source ou mare intarissable, n'ayant aucun écoulement apparent.

Sur le plateau, aux abords de la source et sur l'éminence située à l'Est (voir le plan), on rencontre à chaque instant des alignements de matériaux, des vestiges de murs, puis, de distance en distance, des excavations ordinairement circulaires, ayant de 6 à 8 mètres de diamètre, sur 1 m. 50 à 2 mètres de profondeur visible,

en partie comblées de pierres qui sont parfois énormes.

Chacune de ces excavations était entourée d'un mur de clôture en pierres sèches, ordinairement de forme ovale, qui ne l'enceignait pas exactement mais laissait d'un côté, et parfois tout autour, un espace libre, une sorte de cour. Ce mur se joignait à ceux des excavations voisines, et formaient ensemble une sorte de réseau de murailles du plus singulier effet. Parfois ils affectaient une forme plus allongée et des contours plus ou moins anguleux.

Sur quelques points, notamment dans le voisinage de la mare, ces murs ont encore une hauteur de 1 m. 20 au-dessus du sol; ils devaient être d'une hauteur assez grande si l'on en juge par la quantité parfois énorme de matériaux qui jonchent le sol. Ils étaient formés de pierres sèches de moyenne grosseur, posées simplement les unes sur les autres, sans trace de mortier ni de ciment.

Ces pierres sont de deux sortes : les unes assez grosses, façonnées au marteau, en calcaire jaunâtre ; elles ont dû être apportées d'un autre lieu, probablement du parcours communal situé à 200 mètres à l'est, où l'on en rencontre de semblables. Les autres, en plus grand nombre que les précédentes, sont ordinairement informes ; elles ont été extraites sur place et proviennent sans doute des excavations dont nous avons parlé, qui toutes ont été creusées dans le rocher.

Les murs d'enceinte de quelques excavations ont disparu, sans doute depuis longtemps ; parfois, au contraire, d'autres subsistent alors que l'emplacement des habitations a été nivelé. Il est certain que le sol a dû peu à peu subir un nivellement général par suite de l'exploitation plusieurs fois séculaire de la forêt.

Enceinte générale.

Les murs d'enceinte générale de la station étaient établis à l'aide de matériaux semblables à ceux qui entouraient les habitations, mais ils devaient être beaucoup plus élevés que ceux-ci. Sur trois côtés cette enceinte se terminait brusquement par deux murailles parallèles distantes de 4 mètres, formant des sortes de couloirs ou chemins de ronde faciles à garder ou à barricader. Seul, le côté nord-est n'avait qu'un seul mur.

La fontaine au centre de la station était, elle aussi, protégée par deux remparts dont les extrémités se reliaient à l'enceinte générale. Les premières assises de ces murailles ont disparu en partie.

La fontaine.

La fontaine, située au centre de la station à la partie inférieure d'un petit vallon joignant un chemin de desserte de la forêt, se présente sous la forme d'une mare d'une longueur moyenne de 8 mètres sur 1 m. 80. Des travaux de terrassement ancien sont visibles au sud et à l'ouest.

Tas de pierres.

En divers endroits se rencontrent d'énormes tas de pierraille, généralement de forme ovale mesurant 15 à 18 mètres dans le grand axe, 10 à 12 dans le petit et 2 mètres à 2 m. 50 de hauteur.

Enfin dans la partie sud de la forêt appartenant à la coupe extraordinaire de La Boissière (1) sont rangés en demi-cercle cinq énormes blocs de pierre; le plus grand mesure 2 mètres 75 de longueur et 1 mètre 20

(1) Cette partie de la forêt a été exploitée en 1906 ; elle ne figure pas sur le plan.

au-dessus du sol. Dansl a partie concave de cette sorte de croissant, qui a 5 mètres environ de diamètre, vient aboutir une sorte de chaussée ou amas allongé de menues pierres courant le long, au sommet de la crête de rocher dont nous avons parlé.

On ignore l'usage de pareils amas de pierres.

Les abords.

Le petit vallon dont la fontaine occupe la partie inférieure s'élargit au nord. Là, le sol, un peu incliné vers l'Est, a dû subir un nivellement régulier. De distance en distance des vestiges de murs de clôture ou de soutènement semblent indiquer un terrain autrefois cultivé.

Avant 1789 cette partie de la forêt, alors peu boisée, était chaque année partagée entre les ayants-droit à l'affouage qui y récoltaient, pour leurs bestiaux, une herbe abondante et savoureuse.

Au sud de la station, le sol se relève assez brusquement et forme un mamelon élevé de 35 à 40 mètres au-dessus du terrain environnant. De là on distingue aisément tous les environs.

Un grand nombre de pierres éparses, grossièrement taillées, les premières assises d'un mur que l'on distingue çà et là, mur continuant l'enceinte générale de la station à l'ouest et aboutissant au sommet du mamelon qui nous occupe, permettent de croire que ce point culminant a servi de poste avancé de défense ou d'observation aux premiers habitants de la forêt.

A quelle époque remontent ces constructions ? La pioche seule, en ramenant au jour quelques objets, quelques débris ayant appartenu aux populations qui les ont établies, pouvait apporter quelque lumière au milieu des ténèbres profondes qui nous entourent.

La Société d'Emulation décida de faire exécuter quelques fouilles partielles. Elle ne pouvait songer

pour le moment du moins, à pratiquer des recherches de quelque importance sur les cinq ou six hectares occupés par la station.

Pour diverses causes, les fouilles ne purent commencer qu'en septembre 1904.

Les Fouilles.

Les premières fouilles furent pratiquées dans la mare appelée *Le Puits* (1).

A une couche de vase noirâtre de 0 m. 25 d'épaisseur moyenne (voir la coupe du puits), succéda un dépôt de marne oxfordienne entre-mêlée de pierres, sur une épaisseur de 0 m. 35. Plus bas, un banc de marne argileuse forme le sous-sol de la forêt.

La pioche ne tarda pas à atteindre d'assez grosses pierres disposées régulièrement, et bientôt on vit apparaître une sorte de niche circulaire en partie engagée sous un terrassement ancien. Le sommet de cette niche était couvert de dalles posées à plat. C'était là le revêtement intérieur d'un puits ; entamé par l'un de ses côtés, le puits était comblé de pierres, de vase et de débris divers. Ce revêtement parfaitement circulaire avait 1 m. 45 de diamètre intérieur, et les murs, formés de pierres superposées en assises régulières, sans mortier ni ciment, mesuraient 0 m. 40 d'épaisseur sur 3 m. 05 de profondeur.

Le travail des ouvriers ne tarda pas à ramener à la lumière un crâne de cheval avec la mâchoire supérieure, le tout d'une longueur de 0 m. 49 ; puis, immédiatement au-dessous, l'os de la hanche et celui de la cuisse du même animal, ce dernier débris avait été sectionné à la scie près de l'une de ses extrémités.

(1) Nous l'appelons *Puits*, bien que les fouilles qui y ont été faites nous aient donné la certitude qu'il ne s'agit que d'une simple citerne recevant l'eau d'écoulement des terrains environnants.

Une autre trouvaille vint donner bientôt un encouragement aux ouvriers et une ardeur nouvelle dans les recherches. A quelques décimètres plus bas, une sorte de coutelas fût retiré du puits. D'une longueur totale de $0^{m}28$ (fig. 1), la lame seule a $0^{m}165$ de long sur une largeur maximum de $0^{m}04$. Le manche est formé de deux plaques de buis assemblées par trois rivets ; mais, particularité curieuse, deux plaquettes de métal rivées à la partie métallique du dos recouvrent, de chaque côté, l'extrémité du manche près de la lame mais sans faire saillie sur ce manche (1).

Enfin deux objets intéressants furent encore retirés de la partie inférieure du puits. L'un, en bronze massif est l'extrémité de l'anse d'un vase, la partie fixée à la panse ; ce fragment a 58 millimètres de longueur sur 13 millimètres de diamètre moyen. L'autre objet est une boule en racine de buis taillée au couteau comme semblent l'indiquer le grand nombre de facettes que l'on remarque sur toute sa surface. Cette boule, qui a 44^{mm} de diamètre, est assez semblable à celles dont se servent les enfants dans leurs jeux.

Nous devons signaler aussi divers débris de poterie provenant de différents vases de dimension moyenne. Ces débris, de couleur noirâtre, sont sans vernis, d'une assez grand dureté ; les ustensiles dont ils proviennent avaient été façonnés à l'aide du tour. D'après M. Girardot, conservateur du musée de Lons-le-Saunier, ces débris ont tous les caractères des poteries celtiques.

Les excavations.

La fouille de quelques excavations semblait devoir présenter un certain intérêt en raison de leur proximité

(1) Ce coutelas ainsi que tous les objets intéressants recueillis dans ces fouilles sont déposés au musée de Lons-le-Saunier.

du réservoir d'eau potable et aussi en considération des amoncellements, parfois énormes, de pierres qui les protégeaient.

La première fouillée fût celle située sur le plateau, sur la ligne même des coupes n°s 23-24.

Celle-ci a une particularité qu'une autre seule possède avec elle : elle n'est pas entièrement ronde ; la partie sud-est présente un appendice à peu près carré, de 2m40 environ de côté. C'était là l'entrée de l'habitation, du moins dans sa partie souterraine, ainsi que l'indiquent clairement les trois marches d'escalier, taillées dans le rocher, qu'on y remarque, et l'inclinaison en pente douce du bord extérieur vers le centre que présente cette entrée. L'appendice était séparé du corps même de l'habitation par un mur qui continuait la circonférence de l'excavation. Ce mur présentait à l'intérieur des traces évidentes d'un foyer ; de nombreux morceaux de charbon, dont quelques-uns assez gros, de l'argile durcie par les flammes et surtout une plaque de cuivre jaune ou laiton repliée en forme de tuyau très évasé à l'une de ses extrémités. Des trous servaient à réunir les deux bords de la plaque par des rivets. Cet objet, qui n'a que 44 millimètres de longueur, était, à n'en pas douter, la tuyère d'un soufflet.

A l'extrémité orientale du mur de séparation dont nous avons parlé, une pierre assez grosse présentait près de l'une de ses extrémités une entaille en forme d'L, de 0m019 de profondeur moyenne. Cette entaille a dû servir à recevoir le loquet en bois d'une porte.

A noter aussi une assez grande quantité de morceaux de tuf calcaire, taillés. Leur emplacement, assez loin du foyer, fait penser qu'ils n'ont dû servir à aucun usage domestique ; ils ne portent d'ailleurs aucune trace de feu ou de suie.

D'autres tufs tout à fait semblables ont été trouvés

dans une autre excavation ; cependant aucune source sur le territoire de la commune ne produit des concrétions semblables. Ceux qui nous occupent ne peuvent provenir que d'une localité voisine distante au minimum de 5 kilomètres. A quels usages étaient destinés ces morceaux de tuf, parfois assez volumineux mais qui généralement s'effritent aujourd'hui sous la pioche? Qu'on nous permette à ce sujet une simple hypothèse. On a trouvé dans certaines localités du département de Saône-et-Loire, à Savigny-en-Bresse, notamment, non loin de la limite du département du Jura, des sépultures très anciennes dont les parois étaient formées de tufs semblables. Tout récemment, on en a découvert de la période mérovingienne à Fétigny et à Vogna, près d'Arinthod, construites elles aussi en tufs calcaires provenant des environs. On peut donc supposer que ceux trouvés dans les excavations de la forêt de La Boissière y étaient mis en réserve en vue des sépultures.

Une deuxième excavation, située au nord-est du puits, fut aussi fouillée. Creusée dans le rocher elle présente la forme d'un quadrilatère irrégulier. L'entrée en est facilement reconnaissable à l'ouest, au travers de l'énorme amas de pierres qui l'entoure.

Aucun objet, aucun débris digne de remarque n'y a été recueilli. Le foyer adossé à la paroi orientale était composé d'une grande dalle, sans doute la pierre de foyer, et d'autres pierres moins grosses disposées latéralement ; des cendres, des charbons, quelques-uns assez gros étaient épars çà et là ; et non loin des fragments d'os de petits animaux, et en particulier la partie droite du maxillaire inférieur d'un carnassier de taille moyenne.

La quantité de tufs recueillis a été plus grande encore que celle retirée de l'excavation précédente ; ils se trouvaient à l'angle sud-ouest, assez loin du foyer.

Les amas de pierres.

L'ouverture des amas de pierres dispersés çà et là à l'intérieur des murs d'enceinte nous paraissait devoir donner des résultats. On pouvait croire que ces pierres recouvraient les tombeaux des peuplades qui avaient édifié ces murs, creusé ces excavations et couvert le sol de la forêt de constructions dont les vestiges nous étonnent moins par leur étendue que par la disposition singulière, parfois bizarre, qu'ils présentent.

Grande a été notre désillusion. Deux tranchées de $1^{m}20$ de largeur moyenne, ouvertes au travers de l'un de ces amas, n'ont pas donné de résultat ; aucun objet, aucun débris provenant du travail de l'homme n'a été ramené à la lumière.

Un premier insuccès n'était pas pour nous décourager. Un autre amas, proche de la ligne 24-25, fût ouvert par une tranchée diagonale de 1 m. 80 à 2 mètres de largeur et jusqu'au sol vierge de la forêt. La pioche n'a rencontré partout que des pierres informes, parfois énormes, dont quelques-unes exigeaient l'effort de deux ouvriers pour être déplacées. A l'intérieur de ce murger se prolonge le mur de clôture formant l'enceinte de l'excavation voisine, ce qui paraît indiquer que ce dépôt de pierres a été établi postérieurement à la construction de ce mur.

Quelques fouilles ont aussi été pratiquées sur divers autres points de la station et jusque sur le parcours communal avoisinant la forêt, dans l'espoir de découvrir des sépultures. Peine inutile !

Un outil romain.

Bien que l'outil en question n'ait pas été recueilli dans les fouilles de la forêt, nous croyons cependant

utile d'en parler ici, car aucune mention n'a encore été faite de cette intéressante découverte.

Il s'agit d'une petite hache en fer, à douille (fig. 2), mesurant 0^m12 de longueur sur 0^m08 de fer tranchant.

La douille ou ouverture servant à recevoir un manche est de forme rectangulaire, et a 0^m036 sur 0^m034. M. Girardot, conservateur du musée de Lons-le-Saunier, n'hésite pas à la déclarer d'origine romaine. Elle a été trouvée il y a quelques années sur le territoire de La Boissière, par un cultivateur de cette commune, dans un murger au lieudit *Sous-les-Buissons*, à l'est du village, à gauche du sentier de La Boissière à Chatonnay, en face du four de Aman Bel (1).

Conclusions.

Le résultat des fouilles pratiquées dans la forêt de La Boissière permet-il de fixer, dès à présent, à quelle époque ont été édifiées des constructions dont les vestiges sont si nombreux et si variés? Est-il possible de connaître, même d'une manière approximative, l'origine, les mœurs des populations qui, sur un si vaste espace, ont creusé dans le roc un grand nombre d'excavations pour s'y abriter, ont entouré leurs habitations de plusieurs kilomètres de murailles protectrices dont les matériaux ont, en partie du moins, été apportés péniblement d'un lieu voisin ?

Bien téméraire serait celui qui oserait l'affirmer.

Un fait, cependant, semble acquis, c'est que ces lieux ont été habités, il y a certainement bien des siècles par des populations vivant dans les bois, au sommet des montagnes, connaissant la poterie faite à l'aide du tour, mais dont les habitations étaient formées d'une partie souterraine, souvent creusée dans le roc, et d'une

(1) Cette hache figure au musée de Lons-le-Saunier.

partie aérienne probablement en bois et couverte de gazon ou de roseau.

De plus ces populations ont entouré leur station d'une enceinte de murailles épaisses et établi aux abords, sur un mamelon élevé, un poste d'observation au sommet duquel, comme au moyen âge du haut de leurs tours, des guetteurs devaient surveiller les environs et signaler l'approche de l'ennemi.

Ces populations, dispersées peut être par les hasards des combats ou les fléaux naturels, ou bien cherchant aventures sous d'autres climats, quittèrent ces lieux qui redevinrent déserts on ne sait pendant combien de siècles. Les murs péniblement édifiés sont tombés, leurs débris immenses jonchent le sol; les habitations disparurent, leurs excavations furent en partie comblées: la nature reprit bientôt ses droits en recouvrant le tout de sa luxuriante végétation.

Au milieu du XIVe siècle, un fléau terrible, la peste noire, s'abattit sur l'Europe et sur la France et spécialement sur la Franche-Comté.



L'histoire locale rapporte qu'à cette époque les habitants du *Bourg* de La Boissière, et sans doute aussi, ceux de la *Ville*, ou lieu habité par les vilains, abandonnèrent leurs cabanes et se retirèrent dans les bois voisins pour fuir la contagion (1).



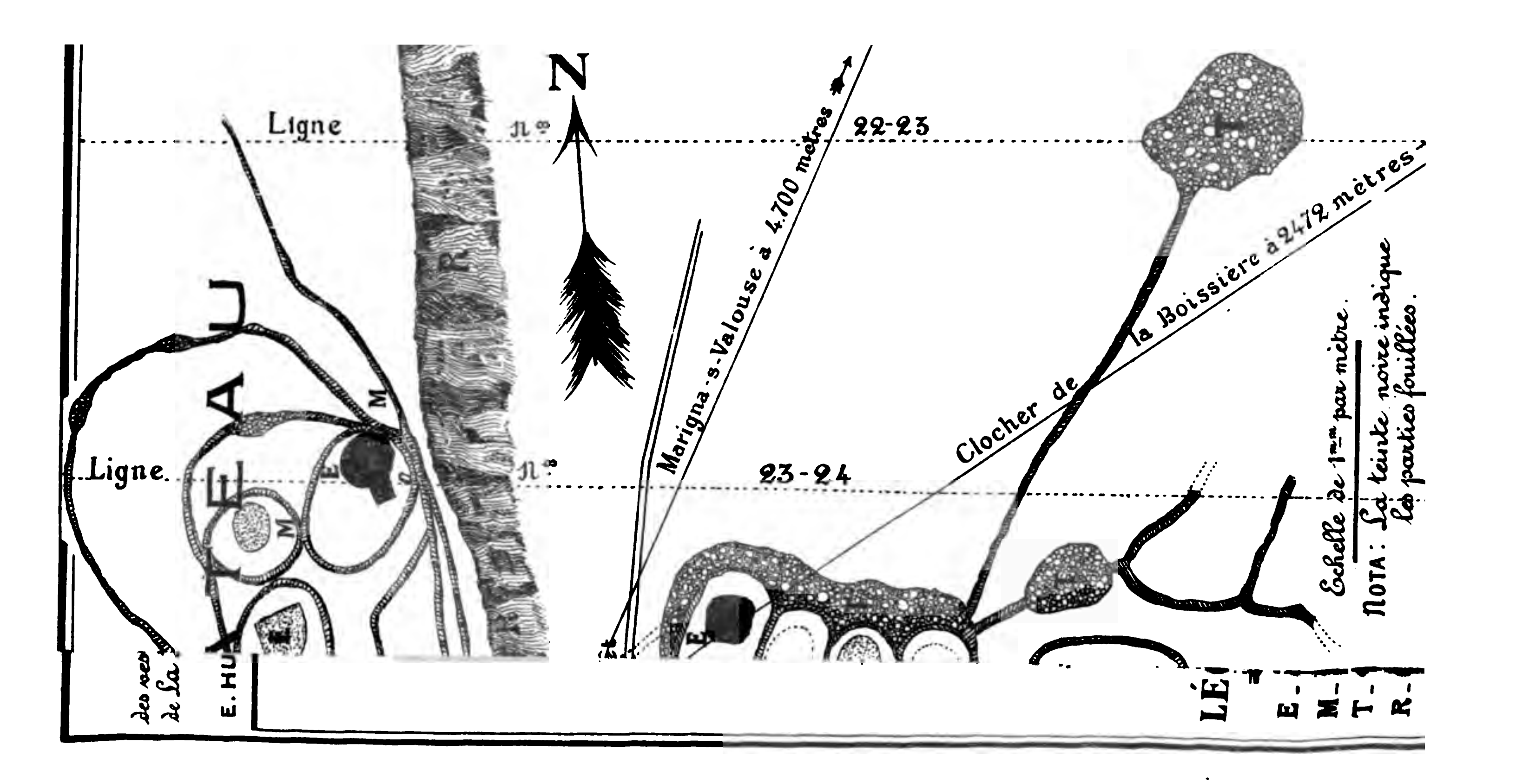
Il est probable que, connaissant les vestiges d'habitations de leur forêt où il était très facile de trouver un abri après quelques travaux préparatoires, les anciens habitants ont attendu là, dans l'atmosphère vivifiante de la forêt, la disparition de l'un des plus terribles fléaux qui aient affligé notre pays.

Le coutelas trouvé à la partie supérieure du puits y aurait été égaré à cette époque.

(1) Voir notre ouvrage: *Notice historique* etc., déjà cité, pages 21 et suivantes.

utelas, $\frac{1}{3}$




TEAU
Ligne. N°
23-24
Ligne N°
22-23
N
Marigna-s-Valouse à 4.700 mètres
Clocher de la Boissière à 2472 mètres
Echelle de 1mm par mètre.
NOTA: La teinte noire indique les parties fouillées.
E. HU
LÉ
E-
M-
T-
R-

Une tradition ancienne à La Boissière vient à l'appui de notre hypothèse. On attribue dans ce village, à la partie de la forêt qui nous occupe, le lieu d'origine d'une famille dont les descendants habitent encore cette commune (1). Ne serait-ce pas une de ces familles dont nous avons parlé qui, après un séjour plus ou moins long dans la forêt pendant les ravages du fléau, est venue se fixer ensuite dans le village ?

Espérons que bientôt des fouilles complètes seront pratiquées dans la forêt de La Boissière. Nul doute, que le sol ne rende alors à la lumière, armes, ustensiles et objets divers ayant appartenu à ces premiers habitants. On pourra alors, mais alors seulement, connaître l'origine de ces premiers habitants de nos contrées.

E. Hugon,
Instituteur à Savigna.

(1) La famille Jacquet.

Louis LAUTREY.

POÈMES

Louis LAUTREY.

POÈMES

L'ALLIANCE.

Abraham, une nuit, soudain, près de sa couche
Voit paraître Iahvé ; son cœur tremble, sa bouche
De surprise et d'effroi s'ouvre et ne peut crier :
« Ne crains rien, dit le dieu : je suis ton bouclier.
Intègre serviteur, grand sera ton salaire.
— Hélas! dit le vieillard ; je m'en vais solitaire.
Que me donneras-tu ? Car demain, si je meurs,
Je n'ai pour héritier qu'un de mes serviteurs !
— Un fils héritera tes chameaux, tes ouailles,
Tes serviteurs : un fils issu de tes entrailles. »
Et sortant de la tente, et les deux bras levés :
« Contemple-moi le ciel, lui commande Iahvé.
Peux-tu compter les feux de cette voûte immense ?
Tu seras innombrable aussi par ta semence. »
Abraham, au cœur juste, en sa parole eut foi :
« C'est moi qui suis Iahvé, reprend le dieu ; c'est moi
Qui t'amenai jadis des plaines de Chaldée.
Que toute cette terre un jour soit possédée
Par toi, du nord au sud, du couchant au matin ! »
Le vieillard demanda : « Qui me rendra certain
Ce que tu me promets ? — Nous allons faire un pacte,
Dit Iahvé. Sacrifie une génisse intacte,

Une chèvre, un bélier, animaux de trois ans.
Dispose-les ainsi qu'aux solennels serments.
Tue encore un pigeon, puis une tourterelle. »
Donc Abraham choisit cinq victimes très belles,
Les saigne, coupe en deux celles à quatre pieds
Et les range avec soin, chacune des moitiés
Regardant l'autre. Il chasse un vol d'oiseaux de proie
Qui fond sur cette chair et dans les airs tournoie.
Mais voici que l'assaille, au coucher du soleil,
Avec l'obscurité la crainte et le sommeil.
La voix divine sort des ténèbres profondes :
« Je donne à ce grand peuple immortel que tu fondes
Les champs de Chanaan, et je serai son dieu.
Mais avant d'en goûter les fruits délicieux,
Il faut que, très longtemps, l'asservisse et l'opprime
Un peuple dont enfin je punirai les crimes.
Pour toi, tu dormiras en paix, mon serviteur,
Plein de jours, rassasié de biens et de bonheur. »
Alors passe une torche et des flots de fumée
Par quoi soudainement la chair est consumée.
Et ce fut le traité de la terre et du ciel,
L'alliance du père et du dieu d'Israël.

LE ROI DE SICHEM.

Au terme d'une heureuse et robuste vieillesse,
Gédéon partagea sa gloire et ses richesses
Entre septante fils nourris dans son harem.
Mais, d'une concubine, il laissait à Sichem
Un fils, Abimélek, un bâtard magnanime
Avide d'or, d'amour, de puissance et de crimes.
Aux anciens de la ville il sut se rendre cher,
Disant : « Ne suis-je pas vos os et votre chair ? »
Le trésor de Baal-Bérith devint sa proie.
Avec l'argent du dieu, le jeune homme soudoie

Des gueux bouillants d'audace. Il s'empare des fils
De son père : en un jour tous les soixante-dix
Sur une même pierre ont la gorge coupée.
Ainsi devenu riche et grand par son épée,
Le peuple de Sichem le proclame pour roi,
Et dans tout Ephraïm ses gens portent l'effroi.

Or son frère Jotham, le dernier des septante,
Avait échappé seul à la pierre sanglante.
Sur le sommet du mont Garizim ce proscrit,
Attirant une fois le peuple par ses cris,
Leur dit : « Gens de Sichem, prêtez-moi tous l'oreille :
Ainsi vous écoutent les dieux !
Tous les arbres, un jour, tous, depuis l'humble treille
Jusqu'au palmier géant qui monte droit aux cieux,
Voulant sacrer un roi, s'assemblent, se conseillent.
L'olivier est élu : « Viens, toi, règne sur nous.
— Quoi ! je renoncerais, dit-il, à mes olives,
A l'huile d'or que vantent les convives,
Et qui baigne l'autel et rend le dieu plus doux,
Pour venir m'agiter stérilement sur vous ? »
Ils disent au figuier : « Viens, toi, règne sur nous.
— Quoi ! je renoncerais à mes figues fécondes,
Plus douces que le miel et plus fraîches que l'onde,
Pour venir m'agiter stérilement sur vous ? »
Ils disent à la vigne : « Eh bien, règne sur nous.
— Quoi ! je renoncerais à mon vin plein de joie,
Où le chagrin des dieux et des hommes se noie,
Pour balancer un pampre inutile sur vous ? »
Alors les grands arbres s'inclinent
Et disent au buisson d'épines :
« C'est toi qui règneras sur nous.
— Répandez, leur dit-il superbe, l'huile sainte
Au front de votre roi.
Mais d'un cœur loyal servez-moi,
Et mon ombre vous donne un refuge sans crainte.
Sinon, de mes rameaux la flamme jaillissant
Dévorera les cèdres du Liban ! »

O peuple de Sichem, d'une éternelle guerre
Tu fus sauvé jadis par Gédéon, mon père :
Mais si tu n'as payé ce brave et sa maison
Que par l'ingratitude et par la trahison,
Puisse ton digne roi, le fils de sa servante,
Te punir par le fer et par la torche ardente ! »
Et Jotham prit la fuite.

Or, au bout de trois ans,
Sichem ayant voulu rompre ce joug cuisant,
Le roi sema du sel aux ruines de la ville
Et massacra son peuple. Il n'en restait que mille,
Hommes, femmes, enfants, qui pleuraient dans la tour
Du temple de Baal-Bérith ; mais tout autour
On entassa du bois, le roi donnant l'exemple,
Et le feu dévora ce reste avec le temple.

ABIGAÏL.

A son gendre David, que tous les cœurs suivaient,
Le roi Saül, saisi par un esprit mauvais,
Ne témoigna bientôt que haine, envie et crainte :
Il croyait voir briller sur ce front l'huile sainte.
Aussi, fuyant la mort, plein de deuil et d'effroi,
Sevré de son pays, de la table du roi,
Et de Mikal, sa femme, aimante, belle et fière
(Un autre époux buvait ses pleurs à ses paupières),
Sur les monts, avec l'ajgle, avec les bouquetins
Se cachait le héros terreur des Philistins.
C'est là qu'il devint roi d'une troupe de braves :
Bannis, esclaves, gueux, vagabonds aux yeux caves.
Mais, pourchassé toujours de désert en désert,
Craignant la trahison, il dormait l'œil ouvert,
Sur un pic couronné de murailles grossières
Ou dans le fond obscur des cavernes, tanières

De fauves. Une fois il dévalait, tremblant,
Sur le flanc d'un rocher, tandis qu'à l'autre flanc
Grimpait Saül. Parmi ces angoisses, son âme
Eut soif et s'enivra de l'amour d'une femme.

Un matin du printemps, dans ses vastes enclos
Près de Carmel, Nabal, homme riche en troupeaux,
Faisait tondre leur laine. Il comptait mille chèvres
Et trois mille brebis. Dur et méchant, ses lèvres
Décochaient quelque injure à tous les indigents.
Le héros envoya vers lui dix de ses gens :
« Salut, lui dirent-ils, et paix à tes domaines.
David, fils d'Isaï, sait que, tondant la laine,
On apprête chez toi le festin aux tondeurs.
Or (et demande-le, maître, à tes serviteurs),
Pendant que leurs troupeaux sont demeurés à paître
De nos côtés, jamais d'outrage de mon maître,
Et jamais les tribus pillardes ni les loups
Ne t'ont pris un chevreau : tes parcs avaient en nous,
Lorsque leurs chiens dormaient, une forte muraille.
C'est aujourd'hui pour toi jour de joie et ripaille :
Que ce David, ton fils, trouve grâce à tes yeux !
Donne-nous quelque chose, et montre un cœur pieux. »
Mais Nabal ricanait : « Il y a trop d'esclaves
Echappés, de voleurs qui brisent leurs entraves !
Qu'est-ce que ce David et ce fils d'Isaï ?
Moi, j'irais prendre aux miens l'eau pure de mon puits,
Le vin, le pain tout frais, les beaux quartiers de viande
Pour réjouir, brigands, votre chef et sa bande ? »
Il dit, haussa l'épaule et leur tourna le dos.
Les braves à David rendirent ce propos.
« Ceignez vos glaives, tous ! » s'écria le jeune homme.
Et, tous s'étant armés, près des bêtes de somme
Deux cents firent le guet ; avec lui quatre cents
Devaient laver l'insulte en une mer de sang.

Par le lit d'un torrent et des roches sauvages
Il montait en silence, avide de carnage.

Il voit venir de loin, poussés par deux bergers.
Une file de dix ou douze ânes chargés.
Sur un âne luisant, quelques pas en arrière
Une femme apparaît, de beauté singulière,
Qui, jeune, aux longs yeux noirs, cheveux plus noirs
Du front jusqu'aux orteils brille de joyaux d'or. [encor,
Le jeune chef l'admire. Elle, pleine de grâce,
Elle descend et tombe à ses pieds sur la face,
Suppliante ; des pleurs coulaient de ses longs cils :
« Tu vois l'épouse de Nabal, Abigaïl.
Sur moi la faute, maître ! Epargne sa folie !
Ecoute ta servante en larmes qui supplie...
Ah ! que n'ai-je reçu, maître, tes messagers ?
Mais d'un tel homme, toi, tu voudrais te venger ?...
N'entre pas dans le sang ! que ton cœur le méprise !
Puissent tes ennemis l'égaler en bêtise !
Pardonne ! Que ton dieu te retienne le bras !
Je t'apporte un présent ; oh ! tu l'accepteras !
Que ce dieu, dont la voix ébranle ciel et terre.
Te garde ta maison, toi qui faisais ses guerres !
Si quelqu'un te poursuit, qu'il te menace en vain !
Son âme, que Iahvé la lance de sa main,
Comme, loin de ta fronde, un caillou siffle et vole !
Mais pourquoi te venger d'une sotte parole ?
Ce carnage innocent te serait un remords
Quand, le roi d'Israël descendu chez les morts,
Ton front héritera sa couronne éclatante.
Qu'il te souvienne alors, maître, de ta servante !

— Que béni soit le Dieu d'Israël, répond-il,
Qui t'envoie ! Et béni soit ton esprit subtil !
Et sois bénie, ô toi qui pleures sur ma route !
Non, qu'il ne coule pas de sang, pas une goutte !
Tu m'arrêtes la main ; j'épargne votre toit.
Mais par Iahvé, mon dieu, je jure que, sans toi,
De toute la maison de Nabal, pas un mâle
Demain n'aurait pu voir se lever l'aube pâle ! »

Alors il distribue aux siens le beau présent :
Cinq mesures de grain, deux cents pains de froment,
Deux outres d'un vin noir dissipant les fatigues,
Cent masses de raisins, deux cents masses de figues,
Cinq moutons dépouillés, bien gras, prêts à rôtir.
Et David souriant lui dit : « Tu peux partir.
Tu sauves sa maison du glaive et de la flamme ;
Ne crains plus rien : ta voix a su toucher mon âme. »
Puis, rêveur, au désert le héros redescend.

Le soir, à son festin digne d'un roi puissant
Nabal était assis, le cœur plein d'allégresse.
Il riait, il chantait, il nageait dans l'ivresse :
Ni crainte, ni souci de rien ! Abigaïl
Ne voulut lui conter l'effroyable péril
Que lorsque sa raison parut, et la lumière.
Soudain glacé, son cœur devint comme une pierre.
Ses troupeaux, ses trésors, tout lui fut enlevé.
Et David s'écria : « Béni sois-tu, Iahvé !
Car sa méchanceté sur sa tête retombe :
Tu me venges ; tes mains le couchent dans la tombe. »
La femme au cœur subtil que son cœur désirait,
Il l'envoya chercher ; et, quittant sans regret
Pour le camp du banni son toit et sa famille,
La belle jeune veuve avec cinq jeunes filles
Suivit les messagers au désert de Pharan.
Le héros l'attendait. Dans ses bras il la prend ;
Mais elle se prosterne, et toute rougissante
Elle parle : « Voici, mon maître, ta servante
Parmi tes serviteurs, prête à laver leurs pieds. »
D'un regard pour jamais leurs cœurs s'étaient liés.

LA SORCIÈRE D'ENDOR

Le camp des Philistins fourmillait dans la plaine.
Aux flancs du Gelboé, proche de la fontaine
D'Izréel, ils voyaient, comme un petit troupeau
De chèvres, les soldats de Saül au repos.
Hélas ! le cœur du roi tremblait sous son armure.
Iahvé s'en retirait ; sur les choses futures
Plus d'oracle : tout songe était obscur et vain ;
Les nabis, délaissés par le souffle divin,
Mornes, privés d'extase, abandonnaient leur maître ;
Et l'ourim qui brillait au pectoral du prêtre
Ne lui répondait plus ! — Saül demande aux siens
S'il reste encore là quelque nécromancien :
« Dans Endor, disent-ils, demeure une sorcière
Qui savait évoquer les morts de leur poussière. »
Il se déguise, il part, deux hommes avec lui,
Et pour la consulter l'éveille dans la nuit ;
Mais elle craint la mort : « Non ; tu me tends un piège !
Tu sais bien que le roi défend tout sortilège,
Et qu'il a retranché du sol tous les devins !
— Je te sauverai, moi, des peines que tu crains :
Par Iahvé je le jure ! » Acceptant son offrande,
Elle dit : « A quel mort veux-tu que je commande ?
— Fais monter Samuël. » Et la sorcière ouvrit
Le séjour ténébreux ; mais, jetant un grand cri :
« Tu es le roi Saül ! Pourquoi m'as-tu trompée ?
— Que vois-tu ? Ne crains rien. — Une ombre, enveloppée
D'un manteau. — Qu'est-ce ? — Un dieu. Un vieillard d'Israël. »
Saül, blême, connut que c'était Samuël
Et vint se prosterner la face contre terre :
« Pourquoi me troubles-tu ? dit le prophète austère.
Je t'avais tout prédit : pourquoi m'éveilles-tu ?
Si Dieu s'est retiré de vous et s'il s'est tu,
S'il t'arrache ton sceptre et s'il te déracine,
C'est que tu méprisas sa colère divine

Qui vouait au massacre Amalec et son roi
Et ses troupeaux. Demain vous gisez avec moi
Dans les ténèbres, toi, tes fils et ton armée. »
Ainsi parla le mort, la narine enflammée.
Sur le sol aussitôt de toute sa hauteur
Le roi tombe, affaibli de faim et de terreur :
Il n'avait rien mangé de tout le jour. La femme
S'approche : « Dans ma main j'ai dû mettre mon âme
Pour t'obéir ; permets que je parle à mon tour :
Mange un peu ; sois plus fort pour combattre au retour! »
Il refuse ; on l'exhorte : il faut qu'il se nourrisse !
La femme en son étable immole sa génisse
Et met dans l'âtre chaud quelques pains sans levain.
Assis sur le grabat Saül calme sa faim ;
Puis, regagnant le camp que la nuit couvre encore,
Il guette les lueurs de sa suprême aurore.

LA MORT DE SAÜL

Rompus et poursuivis sur le mont Gelboé,
Les braves d'Israël y furent tous tués.
Les trois fils de Saül tombent devant leur père.
O brave Jonathan, ta mort le désespère !
Flèche sur flèche enfin lui déchirent le corps.
Alors le vieux héros, environné de morts,
Saignant, pris de vertige, appuyé sur sa lance,
Quand les chars philistins pour l'écraser s'élancent,
Crie à son écuyer, qui perdait l'âme aussi :
« Frappe-moi de ton glaive, et les incirconcis
Ne me souilleront pas vivant de leurs outrages ! »
Le serviteur loyal n'ayantpas le courage
D'attenter sur le roi, Saül, plein de fureur,
Tient son glaive debout, s'y précipite et meurt.
Et de la même mort l'écuyer suit son maître.
Cette nuit-là le fauve eut de quoi se repaître

Ils gisaient par monceaux, Braves et Philistins.
Les vainqueurs, tout sanglants et las, dès le matin
Pour dépouiller les morts succédèrent aux bêtes.
Ayant trouvé Saül ils lui coupent la tête,
Ils l'exposent chez eux à tous les carrefours,
Et, comblant de butin leurs dieux muets et sourds,
Au temple d'Astarté consacrent son armure.
Quant au tronc, le vautour sera sa sépulture,
Car ils l'ont suspendu, flanqué de ses trois fils.
Aux murs de Beth-Séan. Mais le héros, jadis,
Avait sauvé Iabès, une cité voisine
Par Ammon assiégée et mourant de famine.
Aussi, pieusement, la fleur de la cité
Traversa le Jourdain et dans l'obscurité
Prit ces restes hideux qui pendaient aux murailles ;
Et le peuple leur fit de belles funérailles,
Brûlèrent les guerriers, enterrèrent leurs os
Et jeûnèrent sept jours avec pleurs et sanglots.

LAMENTATION DE LA MORT DE SAÜL

« Pleurons sur Israël dévoré par l'épée ! »
Et David, déchirant sa tunique trempée
De larmes, lamenta Saül et Jonathan :
Jonathan, le héros si pur, qu'il aimait tant !

« Sur la fleur de ton peuple, ô Dieu, ta main s'aggrave.
Comment sont-ils tombés, les braves ?

Aux carrefours de Gath où les vieux sont assis
N'annoncez pas notre désastre !
Les filles des incirconcis
En sauteraient de joie et crieraient jusqu'aux astres.

Puisse, ô mont plein de morts, l'eau du ciel t'oublier !
Qu'ils sèchent, tes champs de prémices !
Là fut jeté leur bouclier
Glorieux, frotté d'huile, où les traits se hérissent.

Le glaive de Saül et l'arc de Jonathan
Frappaient dans la mêlée épaisse ;
Ils ne rentraient qu'ivres de sang,
Du sang des braves cœurs, et rassasiés de graisse.

Rien ne vous sépara dans la vie et la mort,
Amis, corps glacés et livides,
Qui bondissiez, souples et forts,
Plus forts que le lion, plus que l'aigle rapides.

O filles d'Israël, sur Saül notre roi
Pleurez, pleurez à chaudes larmes !
De joyaux, de pourpre et d'orfroi
C'est lui qui revêtait vos membres pleins de charmes.

Comment sont-ils tombés, les braves d'Israël ?...
O Jonathan ! O sort cruel !

O toi qu'a transpercé l'airain, pour toi mon âme
Souffre d'angoisse et de pitié !
Plus douce que l'amour des femmes
Fut à mes jeunes ans, frère, ton amitié !

Ah ! comment gisent-ils, les braves, sans cuirasses,
Sous le bec des vautours voraces ? »

LES TROIS BRAVES

Comme entre des roseaux se dressent trois cyprès.
Autour du roi David, sous la grêle des traits,
On admire trois chefs. Jasobéam s'élance
Et sur huit cents percés brandit encor sa lance.
Le bras d'Eléazar, depuis le grand matin,
Avec tant de fureur frappe les Philistins

Que, le combat fini, de sa droite crispée
Lui-même il ne peut plus arracher son épée.
Le peuple, qui fuyait, ne revint que très tard,
En masse, pour piller derrière Eléazar.
Une autre fois encor la terreur l'éparpille.
Samma tout seul, planté dans un champ de lentilles,
Repousse tant d'assauts qu'Israël est sauvé :
Aux côtés de Samma tenait ferme Iahvé.

Encore un fier exploit de ces trois capitaines.
Le camp des Philistins couvrait toute la plaine
Entre la ville de David, Jérusalem,
Et son pays natal, la blanche Bethléhem.
C'est en pleine moisson qu'éclatait cette guerre.
Par milliers ces guerriers d'airain rongeaient la terre :
Les criquets ne sont pas un désastre pareil.
Blés sur tige ou sciés flambaient au gros soleil ;
Arbres, vignes, maisons flambaient. A leur approche
Tout fuyait au désert ou dans un trou de roche.
Prêt à bondir sur eux comme un nerveux lion,
Le roi David guettait, de la tour de Sion.
Or, la fièvre un matin brûlant sa gorge sèche :
« Ah ! qui me donnerait à boire de l'eau fraîche
Que puise Bethléhem à sa porte ! » dit-il.
Aussitôt les trois chefs qu'enivrait le péril
Echangent un regard sans mot dire, se lèvent,
Et, sous de vils haillons qui cachent bien leur glaive,
Ils se glissent au cœur de ce camp philistin
Tout hérissé de fer, tout jonché de butin.
Ils gagnent Bethléhem et puisent à la porte
Une outre d'eau limpide et froide qu'ils apportent,
Espérant réjouir leur maître, dans Sion.
Mais de l'eau fraîche il fit une libation :
« Me préserve mon dieu de cette folle envie
De boire votre sang, dit-il, et votre vie ! »

POUR LES NOCES D'UN ROI D'ISRAEL.

Dans mon cœur un poème chante
Comme au feu bouillonne de l'eau ;
Ma langue est aussi diligente
Qu'aux doigts du scribe le roseau.

O roi, la fleur de notre race,
Si par mes vers je te charmais !...
Ta bouche épanouit sa grâce,
Et Dieu t'a béni pour jamais.

Ceins le beau glaive sur ta cuisse,
Monte sur ton char, doux héros,
Et pour défendre la justice
Presse tes glorieux chevaux !

Lève ta main droite invaincue !
Que les peuples tombent sous toi !
Volez toutes, flèches aiguës,
Au cœur des ennemis du roi !

D'une huile joyeuse et splendide
Dieu te sacre parmi tes pairs ;
Il garde ton trône, il te guide :
Ton sceptre juge les pervers.

Aloès et myrrhe et cinname
S'exhalent de tes vêtements.
Aux palais d'ivoire, ton âme
Rit à la voix des instruments.

Des filles de rois qu'on t'amène
Sont esclaves de ton désir.
A ta droite se tient la reine
Qui ruisselle de l'or d'Ophir.

Ma fille, on dirait que tu pleures ..
Penche l'oreille, ouvre les yeux.
Il faut oublier la demeure
Et le pays de tes aïeux.

Pour ta beauté, pour ta jeunesse,
Vois, déjà s'enflamme le roi.
Sois heureuse de ses caresses ;
C'est ton maître ; prosterne-toi,

Et bientôt, les deux mains remplies,
Accourt la fille de Sidon ;
Bientôt les riches te supplient
D'agréer leurs superbes dons.

Sous des étoffes d'or pesantes
Où resplendissent des fleurs d'or,
O mon maître, on te la présente ;
Et c'est un baume que son corps.

Des vierges suivent la princesse.
Voici qu'elles passent le seuil.
Les danses, les cris d'allégresse,
Tout le peuple leur fait accueil.

Tes fils remplaceront tes pères :
Ils seront princes dans tes bourgs.
Que ton nom royal soit prospère !
Qu'Israël le chante toujours !

PSAUME DE L'EXIL

Aux fleuves de Babel assis, troupe captive,
Il nous souvenait de Sion :
Nous pleurions et nous gémissions,
Suspendant notre harpe aux saules de la rive..

Plus d'airs joyeux ! En vain nous en demandaient-ils,
Ceux qui nous tenaient dans leurs paumes.
Moi, faire résonner les psaumes,
O temple de mon dieu, sur la terre d'exil ?...

O ma Jérusalem, que ma droite se glace,
Que ma langue colle au palais
Si je peux t'oublier jamais !
Au sommet de ma joie, hélas ! mon cœur te place.

Mais toi, des fils d'Edom souviens-toi constamment,
Dieu terrible ! Au jour des outrages
Edom aboyait, plein de rage :
« Rasez, rasez Sion jusqu'à ses fondements ! »

O fille de Babel, ô race criminelle,
Heureux qui pourra t'égorger !
Heureux qui pourra nous venger
En broyant sur le roc l'enfant à la mamelle !

TABLE

QUELQUES

REMARQUES OROGÉNIQUES

Sur le Jura

PAR

M. l'Abbé BOURGEAT



QUELQUES

REMARQUES OROGÉNIQUES

DANS LE JURA

Par M. l'Abbé BOURGEAT.

La chaîne du Jura a été dans ces trente dernières années l'objet de travaux géologiques si nombreux, qu'on se demande s'il reste encore quelques épis à glaner dans le champ où des ouvriers tels que CHOFFAT, BERTRAND, JACCARD, SCHARDT, GIRARDOT, FOURNIER, ROLLIER, BRUCKNER et PENCK ont recueilli de si belles moissons. Assurément tout serait dit sur ce sujet s'il n'était dans la nature des sciences physiques de soulever toujours de nouvelles questions. Un problème résolu en provoque un autre, une observation nouvelle ravive des discussions assoupies ou réclame des explications plus précises. J'ai donc pensé qu'il n'était peut-être pas sans intérêt, d'insérer ici quelques remarques que me suggèrent les travaux accomplis. Toutes n'auront pas, assurément, le mérite de la nouveauté ; mais, si elles peuvent paraître oiseuses à quelques géologues de profession, du moins auront-elles l'avantage de faire mieux connaître notre massif montagneux à ceux qui n'ont pas les revues géologiques à leur disposition.

La *première* aura pour objet l'origine même de la chaîne.

THURMANN, de Porentruy, dans un mémoire resté célèbre, fut le premier à faire remarquer qu'il semble exister entre le Jura et les Alpes une communauté d'origine. Les deux massifs sont très voisins, leur

dernier relief est à peu près de même date puisque sur tous les deux on trouve la Molasse ou le Miocène marin relevé ; enfin lorsqu'on étudie le Jura dans le détail, on voit que ses grands plis sont, pour la plupart, couchés vers l'ouest, comme s'ils avaient obéi à une formidable poussée venue du massif alpin. Cette belle théorie est restée pour beaucoup de géologues comme un principe supérieur, une sorte d'axiome, auquel il n'est pas permis d'apporter le moindre correctif. Pour ma part, j'avoue qu'elle m'a toujours séduit par sa simplicité et qu'au début de mes études géologiques j'étais heureux d'en retrouver la vérification, témoin l'une de mes premières notes à l'Académie des Sciences (1). Si j'étais encore sous l'influence du même entraînement, peut-être serais-je heureux, maintenant que l'on ne voit partout que des charriages, de trouver quelques faits prouvant que non seulement le Jura a des liens de parenté avec les Alpes, mais qu'il n'est lui-même qu'un lambeau charrié du massif Alpin. Il serait si grandiose de voir une partie des formations sédimentaires des Alpes s'écouler par dessus la mollasse suisse et venir constituer le Jura.

Mais, si manifestes que soient les liens de parenté des Alpes et du Jura, ils ne peuvent rendre compte de toutes les particularités de la chaîne. L'admirable théorie de Thurmann réclame quelques modifications pour s'harmoniser avec les faits.

Il est d'abord indiscutable que le plissement du Jura ne s'est pas effectué en toute la région sur des terrains de même nature, de même épaisseur et d'une horizontalité parfaite jusque dans les plus grandes profondeurs.

L'étude des assises sédimentaires prouve que le sol avait subi des mouvements antérieurement au Trias et

(1) Note orographique sur la région du Jura comprise entre Genève et Poligny (1882).

qu'à partir de ce terrain la sédimentation ne s'est pas effectuée partout dans les mêmes conditions et avec la même vitesse. En général, la partie orientale, ou voisine de la Suisse, présente des facies et des faunes qui tranchent avec la partie française ; de plus elle semble avoir été recouverte plus longtemps par les eaux. Il n'est pas étonnant, comme j'ai cherché à l'établir il y a 3 ans, que le Jura se ressente dans son relief des plissements antérieurs et de la nature comme de l'épaisseur des couches plissées.

Ensuite, lorsqu'on observe les plissements du Jura, on s'aperçoit qu'ils présentent trois faisceaux distincts que M. Rollier a bien mis en lumière. Le premier avoisine la plaine bressanne et court à peu près du nord au sud des environs de Salins aux environs de Lagnieu ; le second borde la plaine suisse et s'étend en chaînes élevées sur tout l'arc concave et oriental du Jura ; le troisième naît à Salins et va mourir aux pieds de la Forêt Noire en courant du sud-ouest au nord-est. Entre le premier et le second s'étale le plateau des monts de Lons-le-Saunier et de Poligny ; entre le second et le troisième se montre le plateau de Nozeroy : à l'ouest du troisième s'étend le grand plateau que traverse la Loue et qui domine à l'est de Besançon la vallée du Doubs. M. Rollier aurait pu ajouter qu'aux points où ces faisceaux se rencontrent il y a comme une surélévation du relief : relief du château d'Oliphernе à la rencontre du premier et du second ; relief du mont Poupet à la rencontre du premier et du troisième ; relief du Lomont et du mont Terrible à la soudure du troisième et du second.

Quoiqu'il en soit, ces trois faisceaux ont vraiment une certaine individualité. Pour M. Rollier, elle est due aux affaissements des régions voisines. Le premier est né de l'affaissement de la vallée de la Saône ; le second,

de celui de la plaine mollassique Suisse ; le troisième, de l'affaissement de la vallée du Rhin.

Il est bien certain que tout affaissement du sol a pour tendance, si elle atteint une valeur sérieuse, de provoquer un mouvement contraire, comme tout pli rentrant provoque un pli saillant ; mais l'inverse est aussi vrai : tout pli saillant provoque un pli rentrant. La question est de savoir qu'elle a été le premier du pli rentrant ou du pli saillant, dans chacune des trois zones du Jura.

En ce qui concerne la Bresse, la discordance de l'Eocène par dessus le Crétacé montre que l'affaissement a commencé dès le début du tertiaire, à une date géologique antérieure au soulèvement de la bordure Suisse, qui présente du Miocène relevé . mais rien ne dit qu'il soit antérieur aux arêtes voisines de la Bresse qui sont les seules à envisager dans le cas. Nulle part, en effet, jusqu'à ce jour, on n'a trouvé sur ces arêtes du Miocène relevé.

Même incertitude règne sur le faisceau limitrophe de la vallée du Rhin, à raison du caractère des dépôts tertiaires qui paraissent exclusivement d'eau douce. Enfin, du côté de la Suisse, ce n'est pas un affaissement mais un relèvement qu'a subi la région mollassique pour passer de l'état de fond de mer au dessous de 0 à celui de plaine de 300 mètres d'altitude. Peut-être y a-t-il du vrai dans l'explication de M. Rollier pour les deux autres faisceaux ; mais sa théorie ne semble guère admississible pour celui qui forme l'arc concave ou oriental du Jura.

Un autre fait, qui a frappé M. Bruckner, est le suivant. Lorsqu'on observe l'état de dégradation du Jura, on y distingue tout de suite deux zones ; une zone plus orientale, celle de bordure Suisse, où le relief conserve sa fraicheur et une zone occidentale où ce relief est plus effacé. Dans la première, les cours d'eau sont commandés

par les arêtes primitives de soulèvement, dans la seconde ces arêtes ont disparu et les cours d'eau, qui ont creusé de profondes entailles dans le sol, ne sont plus guère commandés que par le degré de résistance des terrains. La première apparaît donc plus jeune, la seconde plus ancienne. Dès lors, pour M. Bruckner, il y a eu deux stades dans la formation du Jura : un stade plus ancien qui aurait donné naissance à la région des plateaux et un stade plus récent, ou postmiocène, qui aurait produit les plis de bordure helvétique. Ces derniers, en se formant, auraient nécessairement réagi sur le relief ancien et l'auraient rajeuni, tout au moins dans la région qui les touche immédiatement.

Cette théorie de M. Bruckner n'est pas sans fondement. Il y a longtemps que les variations de facies m'ont fait croire à un exhausssement plus ancien de la zone occidentale du Jura. J'ajouterai que rien jusqu'ici ne permet mieux qu'elle de comprendre que les phénomènes de renversement se soient multipliés près d'Etival et du Franois à la limite des deux zones, l'une agissant comme un bouclier contre la poussée de l'autre.

Mais il est un autre fait qui me semble y trouver aussi son explication, c'est celui de l'origine des lacs du pied du Jura et la répartition des dépôts glaciaires dans la chaine. Ce sera l'objet de ma *seconde* remarque.

Le Jura, personne ne l'ignore, fut autrefois visité par les glaciers Alpins qui couvrirent la plaine Suisse et s'élevèrent jusqu'à 1.300 mètres sur le flanc oriental de la Faucille et du Reculet. Lui-même eut ses glaciers particuliers qui descendirent des hautes chaînes vers les régions plus basses. Y eut-il plusieurs périodes glacières ? C'est là une question que je laisserai de côté, je me contenterai de dire sommairement comment les dépôts glaciaires se trouvent répartis maintenant sur le Jura. Au Sud, vers Bourg, ils descendent jusque

dans la plaine bressanne et à mesure que l'on remonte vers le Nord leur limite se rapproche des hautes chaînes. Ils se montrent bien encore sur les bords de la plaine à Domblans, à Poligny, à Arbois, à Mouchard et à Marnoz ; mais, à partir de là, il faut, pour en retrouver la trace, suivre une ligne légèrement sinueuse qui prend le Jura en écharpe et qui se retire vers les hautes chaînes de bordure helvétique à mesure que l'on se rapproche de Bâle. De 250 mètres d'altitude, près de Salins, elle monte à plus de 700 mètres aux environs de St-Hippolyte et de Délémont, et laisse même en dehors de l'aire glaciaire les chaînes du Lomont et du mont Terrible. Cette aire, très large au Jura méridional et surtout au Jura central, devient ainsi très étroite aux environs de Bâle.

Quelle est la cause de cette singulière répartition ? Est-ce que la région Nord était, à même altitude, moins froide que la région Sud, ou bien est-ce que les dépots glaciaires y auraient été plus facilement enlevés que du côté de Poligny et de Salins ? Peut-être. Mais, si les deux hypothèses sont possibles, elles ne le sont que dans une certaine mesure. Les différences de température ne peuvent être assez considérables sur des chaînons voisins et orientés de la même façon pour expliquer une aussi grande différence dans l'étendue du glaciaire. J'ajouterai même que, s'il y a une présomption pour une chaleur plus élevée, ce doit-être plutôt en faveur du midi qu'en faveur du nord. Quant à l'érosion, il serait étrange que dans le nord elle n'eut pas laissé quelque lambeau de glaciaire comme témoins. Il me paraît beaucoup plus simple d'expliquer le fait par un affaissement d'une partie du Jura depuis l'extension des glaciers.

M. Schardt, dans une remarquable communication faite aux Archives des sciences physiques et naturelles

de Genève, a fait ressortir que les lacs de Neufchâtel, de Bienne et de Morat sont sur le trajet d'anciennes vallées fluviatiles. Les cours d'eau qui parcouraient ces vallées y ont laissé des alluvions que l'on retrouve dans le fond des lacs avec tous les caractères de stratification des dépôts apportés par les eaux courantes. Ce sont donc des matériaux qui se sont affaissés de toute la profondeur des lacs. Comme les cuvettes lacustres n'ont pas été comblées par les glaciers, il est très légitime de penser que c'est après le glaciaire que l'affaissement a eu lieu. C'est l'époque aussi, où, d'après l'opinion la plus générale des géologues, les cuvettes lacustres qui sont en bordure sur le nord des Alpes, comme les lacs de Genève, de Thun, de Lucerne, de Zurich, etc., se sont formés par une sorte de rentrée en terre du massif Alpin. Le tassement des Alpes s'est donc fait sentir dans la plaine Suisse et jusqu'à la région du Jura voisine des lacs en question. Il a dû même atteindre le Jura sur une assez grande largeur, car plusieurs de ses petits lacs, comme ceux des Rousses, de l'Abbaye, de St-Point, du Franois, etc., semblent dus à la même cause.

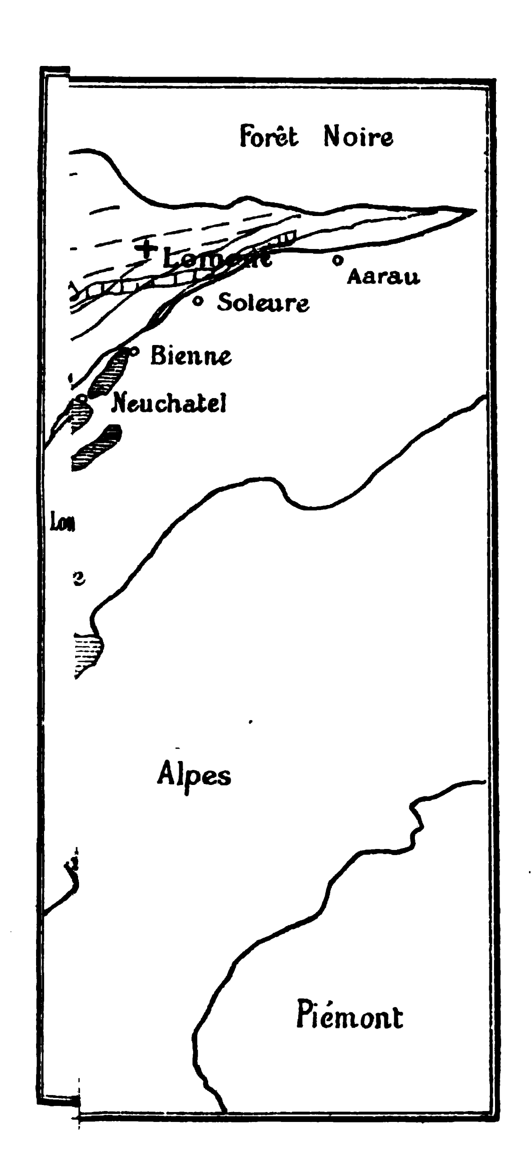
Seulement si les lacs témoignent d'un tassement, leur absence, à moins qu'on ne trouve d'anciennes cuvettes lacustres comblées, sont en faveur de la stabibité du sol. Tel semble être le cas de la région du Jura située au nord du lac de Bienne.

On peut donc admettre qu'elle est restée en place pendant que la zone méridionale du Jura s'affaissait. Pour avoir les altitudes anciennes de celle-ci, il faudrait ajouter, à leur relief actuel, la valeur d'affaissement que suppose la profondeur des lacs, c'est-à-dire à peu près 400 mètres. Ces 400 mètres porteraient la Dôle et le Reculet a plus de 2.000 mètres et augmenteraient dans des proportions sérieuses les chaînes qui dominent

le plateau de Nozeroy et la vallée de l'Ain aux environs de Champagnole. La ligne de partage des cours d'eau du Jura qui court à peu près des Rousses au nord de Salins, formerait une saillie bien plus forte que de nos jours et l'on comprend qu'autour de chaînes aussi élevées et de bombements si puissants, les glaciers aient eu une extension si grande. On comprend, en particulier, qu'il y ait tant de dépôts glaciaires aux environs de Mont-sur-Monnet, de Fraroz et de Bief-des-Maisons et surtout aux environs de Champagnole. On comprend aussi que ces glaciers aient pu déborder les cols de l'Euthe et descendre jusqu'à Domblans, Poligny, Mouchard. Pas n'est besoin, à mon humble avis, de faire intervenir une phase glaciaire spéciale, celle du Wurmsien, pour expliquer une telle accumulation morainique dans le voisinage de la Lemme. Mon opinion est donc que si le Jura n'est pas tout entier de l'âge des Alpes, son relief oriental est néanmoins en relation très étroite avec le massif Alpin. Il est né en même temps que lui : ses cluses ou vallées transversales se continuent dans celles des Alpes ; ses décrochements sont pour la plupart le prolongement des décrochements alpins, et les tassements que les Alpes ont subi postérieurement au glaciaire se sont étendus jusque sur cette partie du Jura, y engendrant des lacs de bordure analogues aux lacs de bordure alpins. C'est donc à cette partie de la chaîne que la théorie de Thurmann resterait tout à fait applicable.

La troisième question que je me propose de traiter ici est celle des éruptions dans le Jura.

Il fut un temps où toutes les questions embarrassantes trouvaient une explication dans les phénomènes éruptifs. C'est à des éruptions d'acides qu'on attribuait les cavités de la pierre meulière dans les environs de Paris, à des phénomènes éruptifs qu'on rapportait les


Forêt Noire
Lomont
Aarau
Soleure
Bienne
Neuchatel
Alpes
Piémont



minerais de fer du jurassique inférieur comme ceux d'Ougney, à de véritables venues boueuses qu'on attribuait les fers siderolithiques en poche du Jura, à des émanations délétères qu'on faisait remonter l'accumulation des débris mélangés de *ruminants*, de *carnassiers* et de *rongeurs*, dans les phosphorites du Quercy.

L'origine éruptive des meulières n'est plus soutenue par personne ; l'origine souterraine des minerais de fer en couche n'a plus pour tenants que quelques ingénieurs attardés, qui en sont restés aux vieux cahiers de leur chère école ; mais il existe encore un certain nombre de géologues sérieux qui croient aux émanations meurtrières du Quercy, et qui pensent que le fer sidérolithique du Jura est dû à de véritables éruptions boueuses. Leur principal argument, sur ce dernier point, est que certaines des poches du sidérolithique sont fermées par en haut, ce qui ne peut s'expliquer que par une émission venue d'en bas, jusqu'à la couverture restée intacte.

Il y a là évidemment un fait qui semble ne s'expliquer que par des éruptions. Lorsqu'on y réfléchit toutefois, le phénomene est suceptible d'une autre explication beaucoup plus simple et beaucoup plus en harmonie avec les connaissances actuelles.

Remarquons d'abord que, dans un certain nombre de poches à minerais, se trouvent des restes de Paleothérium et d'Anoplothérium, c'est-à-dire d'animaux dont l'existence remonte à l'Oligocène inférieur. Sans rien préjuger de la cause qui les a ensevelis dans les poches, il est intéressant de noter que l'époque de l'Oligocène fut, pour le Jura, une période de calme. Ce n'est que plus tard, vers la fin du Miocène, qu'eurent lieu dans le voisinage les éruptions de l'Hœgaü. Voilà donc des sources geysériennes qui se montrent comme des émanations inattendues et sans relation avec des phénomè-

nes franchement éruptifs, ainsi que cela a lieu le plus souvent. Cette apparition clandestine serait déjà suffisante pour les rendre suspectes.

Mais il y a mieux. Chacun sait que des roches calcaires exposées longtemps aux agents atmosphériques surtout aux eaux chargées d'anhydrique carbonique, finissent par se dissoudre. Si à la surface du sol il existe une dépression, un fond de cuvette, et qu'en quelques points ce fond de cuvette laisse voir le calcaire, c'est à travers le calcaire que les eaux chercheront à s'écouler. Leur passage constant engendrera une poche aux dépens du calcaire dissout, dont il ne restera que les éléments étrangers : du fer, s'il y en avait, de l'argile, si le calcaire était un peu marneux. Ainsi se produisent encore de nos jours ces entonnoirs ou puits perdus qui servent de déversoirs aux lacs ou aux marais dans les combes fermées. Or, au Jura, certaines assises sont riches en fer, ce sont celles du Bajocien, du Callovien et du Néocomien. L'entonnoir n'a qu'à se produire sur de telles roches pour qu'il laisse un résidu granuleux d'oxyde de fer, où les grains seront d'autant plus pauvres en calcaire que le phénomène aura duré plus longtemps.

Qu'est-ce qui maintenant déterminera la place de l'entonnoir ? Deux choses à mon avis : la déclivité du sol et la facilité de pénétration du calcaire, lesquelles deux choses reviennent souvent à une.

Qu'est-ce qui en effet engendre le plus souvent un fond de cuvette si ce n'est un pli du sol ? et qu'est-ce qui rend le terrain plus perméable, si ce n'est l'existence de fentes ou de cassures, qui ne sont souvent que le résultat d'un pli très prononcé ? Il suffit donc qu'il y ait eu, à l'époque de l'Oligocène et même avant, des cuvettes lacustres dans le Jura avec des déversoirs de faible débit pour que le fer sidérolithique en poche ait

été engendré. Or, c'est bien ce que l'on constate le plus souvent ; les poches sont en effet assez riches vers leurs parties supérieures en Paludines et en Planorbes, c'est-à-dire en mollusques d'eau douce. Rien que ce fait aurait dû faire rejeter l'origine éruptive du fer, car vraiment il aurait fallu à l'éruption un don de vision bien particulier pour choisir les cuvettes lacustres comme point de sortie, et une douceur vraiment merveilleuse, pour respecter les coquilles si délicates des Paludines et des Planorbes après avoir si fortement rongé le calcaire.

Quant à la couverture de certaines poches, elle n'a rien d'étrange si l'on songe au trajet souterrain des eaux dans les régions calcaires. Chacun sait que le Doubs est en communication avec la Loue par un réseau souterrain et qu'il lui envoie de l'eau au temps des grandes crues. Le fait fut mis en évidence à l'époque de l'incendie des grandes fabriques d'absinthe de Pontarlier. C'était l'automne à une période de grandes pluies, le Doubs était débordé, le liquide fabriqué qui s'écoula dans la rivière pénétra dans le bassin de la Loue où sa présence fut reconnue plus de 15 jours après. Une autre communication non moins intéressante est celle de l'Orbe des Rousses, et de l'Orbe de Vallorbe, attestée par des expériences à la fluoresceine. Une autre, enfin, qui a été mise en lumière durant la grande sécheresse de l'année 1906, est la communication de la Valsérine avec les sources vauclusiennes du pays de Gex. On a vu en effet la rivière s'engouffrer tout-à-coup dans le sol un peu au sud de la Lotière et laisser son lit à sec pour reprendre naissance que sous l'apport de l'eau des Sept-Fontaines, tandisque les sources vauclusiennes d'Allemogne conservaient un débit relativement important. Tout le Jura et toutes les régions à couverture calcaire sont

ainsi parcourues par les eaux qui parfois même y déterminent des affaissements lents.

Il suffit donc que les eaux aient dissout des calcaires au-dessous de la couverture restée en place et qu'elles s'y soient engagées dans quelques cassures pour engendrer des poches sidérolithiques fermées par le dessus.

Faut-il après cela recourir à des émanations pour expliquer la présence des animaux vertébrés dans ces poches. Nullement. Il est tout naturel de croire que l'herbivore venu pour boire, a été enlisé dans la vase et entraîné partiellement ensuite, avec décomposition de ses tissus ; ou bien, si le gouffre d'entrée était à pic, il a pu venir imprudement brouter les herbages ou les arbustes qui, à raison de la fraicheur, bordent toujours de tels gouffres. Tombé dedans, cet animal à sabots n'a pu s'en retirer. L'odeur de son cadavre en décomposition a pu attirer des carnassiers, qui moins prudents que le renard de la fable n'ont pas toujours trouvé le moyen de remonter... C'est donc, à mon avis, l'appas de la nourriture ou de la boisson plutôt que l'action de vapeurs hypothétiques qui a attiré les animaux. Les vapeurs ne pouvaient au contraire que les éloigner.

Mais, si ni les minerais bajociens, ni les amas de fer sidérolithiques ne sont éruptifs, il n'y a donc pas eu d'éruptions dans le Jura ?

Des éruptions proprement dites, je ne pense pas qu'on en rencontre jamais ; mais il y a cependant au Jura quelques gites filoniens. On sait que ceux-ci sont dus à des matières amenées à un état liquide ou gazeux, soit directement, soit sous l'influence de dissolvants tels que les eaux chaudes, les chlorures ou les fluorures, etc.

Les gites filoniens que j'ai pu observer sont au nombre de trois. L'un que j'ai signalé à la Société géologique de France est un filon très étroit de zinc et de fer,

dans la Combe-des-Prés, au nord de St-Claude. Là, se présentent tous les caractères des vrais filons. Le minerai est en lentilles quasi verticales, perpendiculaires à peu près aux assises sédimentaires, éloigné de toute dépression ou fond de cuvette : les relations du zinc et du fer y sont celles que l'on trouve dans les filons types ; et de plus les deux bords du filon sont bordés de calcaire à état rhomboédrique qui ne s'explique que par une action de contact.

Le second filon est un filon de fer visible aux Brulats tout près du sommet du Reculet. Il est assez épais pour que, malgré sa distance à la vallée de Mijoux, on ait tenté autrefois de l'exploiter. Sa largeur moyenne est d'au moins 6 mètres, il est perpendiculaire à la direction des assises et les calcaires séquaniens qui le bordent sont cristallisés en rhomboëdres comme ceux qui bordent le filon de zinc des Prés.

Le troisième enfin est le filon d'asphalte de la Combe de Lélex qu'on a tenté d'exploiter, aux environs de la nouvelle caserne de la douane, sur le chemin de Chézery. Il consiste en bitume qui imprègne les assises de l'urgonien redressées. Le bitume n'est pas distribué suivant les lignes des couches, mais il passe d'une couche à l'autre et de bas en haut en formant des mouchetures dans les calcaires. Ces calcaires eux-mêmes sont très pauvres en organismes, ce qui prouve que ce n'est pas à des fossiles comme le croyait Jaccard, que le bitume est dû. Ce dernier a été nécessairement amené de plus bas. Est-il dû à quelques couches de matières organiques profondes qui auraient distillé par pression à l'époque du dernier plissement du Jura, ou est-il d'origine purement minérale, c'est là une question que je ne saurais traiter ici. Peut-être est-il un témoin de réserves houillères en-dessous du Jura. Quoiqu'il, en soit il est curieux de constater que ces asphaltes se

se montrent de Pyrimont à Neuchatel à peu près sur le prolongement du bassin houiller de St-Etienne au-dessous du Jura.

A ces trois questions j'en pourrais ajouter quelques autres, comme celle de la présence de certains sables siliceux cristallins dans le Jura calcaire ; celle des poudingues très siliceux de l'Albien, des environs de St-Claude ; celle de la rareté des grands sauriens dans le jurassique du Jura, alors qu'ils sont communs au même niveau dans la région voisine du Jura Souabe, celle enfin de la disparition ou de la permanence de certaines formes animales durant les dépôts jurassiens, mais j'allongerais outre mesure cette note qui n'est pas de nature à divertir les personnes que la géologie n'intéresse point.

BOURGEAT.



LE PRIEURÉ

DE

SAINT-LUPICIN

(Suite).

Ouvrage couronné par l'Académie de Besançon.

Voir la première partie dans les Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, année 1901.

LE PRIEURÉ DE S^T-LUPICIN

(Suite).



CHAPITRE VII.

Les Prieurs : Claude Venet (suite) **de Lagrené. — Construction de la maison prieurale. — François du Breuil.**

Mis en possession de son prieuré, Claude Venet se soucia peu d'y fixer sa résidence. Il choisit comme « commis prieur » Hugues Coillet qui, selon toute apparence, remplissait déjà les mêmes fonctions sous son prédécesseur. Ce prêtre était aussi « administrateur dans les deniers de l'église parochiale de St-Lupicin » c'est-à-dire amodiataire des revenus, au nom du curé Jean Symon de Besançon, qui résidait rarement dans sa paroisse.

L'administration d'Hugues Coillet fut des plus actives. Il réussit à mener à bonne fin les pourparlers, depuis longtemps engagés avec les habitants de La Rixouse, au sujet des redevances dûes par eux pour le patronage de leur église (1). Deux jours après l'installation du nouveau prieur, profitant sans doute de la

(1) Voyez supra, chapitre V : démembrement de la paroisse de La Rixouse.

présence à St-Lupicin des paroissiens de La Rixouse venus pour cette cérémonie, il signa avec eux la célèbre transaction reçue par le notaire Vuillard, le 13 mai 1471 (1). On sait que ces derniers devaient « trois milliers d'ancelles à clavin, de trois ans en trois ans, pour l'entretènement et manassolage de l'église de St-Lupicin » en raison du démembrement de leur paroisse. Les droits du prieur et du curé furent reconnus par les habitants de La Rixouse et aucune contestation ne s'éleva plus à cet égard, que longtemps après.

Le règlement des droits curiaux avec les mêmes fut un peu plus long. Un procès était pendant depuis plusieurs années. Nous avons vu que par une nouvelle transaction intervenue entre Hugues Coillet et les paroissiens de La Rixouse devant Claude du Sex, notaire à Château-des-Prés, le 15 août 1471, ces derniers consentirent à payer au prieur comme par le passé, la dime de chanvre, les droits sur les bestiaux, les faitages des maisons et enfin les sépultures. De son côté Hugues Coillet se désista de son action en justice et abandonna les deux années de redevance échues jusqu'alors et non acquittées.

Le « commis prieur » prit également une excellente mesure dans l'intérêt de son mandant. Avec un soin particulier, il établit chaque année, un état des revenus du prieuré. Celui qui fut présenté à Claude Venet pour l'année 1476 est parvenu jusqu'à nous. Il se compose de deux parties : 1° l'état des biens du prieuré ; 2° la liste des redevances dues au prieur.

Les immeubles sont ceux dont nous avons indiqué les principaux, c'est-à-dire : la maison prieurale, le verger et le curtil au joignant ainsi que diverses pièces de terre et prés sur St-Lupicin, Pontoux, le Patay et Cuttura. L'état de 1476 contient en outre la désignation

(1) Voyez supra, ibidem.

du champ, lieudit au Pommier, qui avait fait l'objet d'un échange entre Guy Amelnot et Jean Gascon, par acte des notaires Blanchod et Vuillod du 5 octobre 1452 (1) et qui avait servi à agrandir le verger du prieuré.

Les redevances comprennent, comme précédemment, les censes, les petites dimes et les droits curiaux.

Les censes sont assez nombreuses. On y remarque celles dues « par les terres du meix Regnaud esgallées (2) par commise de Messire Jean Baud, bachelier ès-décrets, à l'instance de Messire Jean Nay, prêtre procureur de Messire Antoine de Montjovent, jadis prieur de St-Lupicin. » Pierre Gagnaire paie huit engrognes et demi pour un « curtil et un chasal assis et situé en la ville dudit St-Lupicin. » Claude Gabet, de La Rixouse, paie « huit gros de roy un chascung an, au jour de la circoncision Nostre Seigneur » en vertu d'un acte reçu par Jean Charnage, notaire, le 16 février 1476. Jean et Claude Symon « pour ce qu'ils tiennent leurs meix estant de la seigneurie mainmortable du prieur, doibvent cense annuelle au jour de feste St-Martin divers (d'hiver), trois bichons de froment et trois demy setiers daveyne et neuf blans argent. » Pierre et Benoit Gagnaire (surnom de la famille Clément) « qui tiennent le molin de Cuttura, doibvent cense annuelle de deux quartes de bled par moytié froment et aveyne payable à la nativité nostre seigneur et à la nativité sainct Jean-Baptiste. » Le prieur a droit de moudre au moulin sans émines, mais il doit donner à diner au meunier aux trois grandes fêtes de l'année.

(1) Voyez supra.

(2) L'égalation consistait dans la répartition entre plusieurs co-héritiers ou co-propriétaires des impôts et censes grevant un immeuble indivis.— Godefroy, Du Cange, verbo égalation, esgallement.

A ces censes anciennes, l'état de 1476 en ajoute une nouvelle due par Pierre et Jean Mayot, enfants de Claude Mayot en vertu du testament de leur oncle « Messire Jean Maillot, jadis curé de Gevengna » (Gevingey) qui a légué « pour le luminaire de l'église, tous les ans une pinte dhuyle le jour de tous les saints et quatre deniers comme monnoye à payer au prieur. » Ce dernier doit cependant « la chandoille pour offrir ladite huyle et le disné à celui qui l'offre. »

Les dimes de charrues, de chanvre et d'animaux sont les mêmes. Les droits curiaux se partagent dans les mêmes proportions qu'autrefois : un tiers pour le curé et deux tiers pour le prieur. Ce dernier garde pour lui seul les mareigles, les droits des relevailles et le patronage de Cernon. Aucune des obligations du prieur, relatives aux fournitures pour le luminaire, le service divin et les sonneries, ne figure dans l'état de 1476.

La même année, Claude Venet prit une part active aux négociations relatives à la réunion de la cure de St-Romain, deuxième paroisse de la ville de St-Claude, à la mense capitulaire. L'abbaye désirait vivement cette réunion, autant pour augmenter ses revenus que pour mettre fin aux contestations nombreuses qui n'avaient cessé de s'élever depuis le XIVe siècle entre le curé de cette paroisse et celui de la paroisse de St-Oyen. Le 5 mars 1476, les religieux obtinrent de l'abbé Augustin d'Este, l'autorisation de faire, en cour de Rome, les démarches nécessaires pour obtenir l'union de cette cure à l'un des offices claustraux du monastère. Au nombre des religieux nommés dans l'acte, figure Claude Venet (1) qui avait cédé à Jean Jeannin (2) sa charge de grand Prieur, pour prendre celle de grand chantre, c'est-à-dire la plus importante après celle d'abbé.

(1) Dom Benoit dit Claude Vanet.

(2) Lequel fut remplacé peu après par Pierre du Breuil. — Voyez infra.

Pendant quatre ans, on discuta au chapitre sans pouvoir se mettre d'accord sur le point de savoir à quel office serait réuni ce nouveau bénéfice. Enfin le 14 mars 1480, le chapitre donna procuration à Etienne Morel, protonotaire apostolique et à Claude Venet, grand chantre et prieur de St-Lupicin, pour négocier avec le Saint-Siège la réunion de la cure de St-Romain, à l'office de pitancier.

Selon toutes probabilités, Claude Venet se rendit avec Etienne Morel dans la capitale de la chrétienté où il demeura quatre ans. Durant ce temps on ne le voit figurer à aucune assemblée capitulaire de l'abbaye (1). Le 10 décembre 1484, les envoyés du couvent obtinrent du pape Innocent VIII une bulle qui incorpora la cure de St-Romain à la mense du chapitre, à charge par celui-ci de la faire desservir par un prêtre séculier. Le retour de Rome dura quatre mois d'hiver, car le 10 mars suivant, l'abbé Pierre Morel II, par un acte daté de son château de la Tour-du-Meix, donna son consentement à la réunion. Quelques jours après, 25 mars 1485, Guy Nantod, prévot de la collégiale de St-Anatoile de Salins, délégué par l'évêque de Maurienne, que le Pape avait nommé exécuteur de la bulle, mit le chapitre en possession de ce bénéfice. Claude Venet assista encore à cette cérémonie.

Depuis cette époque, aucun document ne fait mention du Grand Chantre, prieur de St-Lupicin. Les titres relatifs à la confection du reliquaire de St-Lupicin (Mars et Décembre 1485) ne le nomment point (2). Enfin une assemblée capitulaire du 16 septembre 1496 (3), indique

(1) Il est présent à la réunion capitulaire du 8 novembre 1480 où le chapitre prend l'engagement de célébrer la messe fondée par le roi Louis XI. Archives départementales du Jura. Fonds de l'abbaye, layette 17 n° 4.

(2) Voyez supra, chapitre V.

(3) Archives départementales du Jura, fonds du grand chantre de l'abbaye.

que le Grand Chantre était alors Pierre Gagneur ; il y a lieu de penser que Claude Venet était déjà décédé.

Quel fut son successeur au Prieuré de St-Lupicin ? Ici se pose une question à laquelle nous n'avons pu, malgré de nombreuses recherches, trouver une solution satisfaisante. Rousset et Dom Benoit sont muets à cet égard. Les archives de l'abbaye de St-Claude ainsi que celles de la cure et du prieuré de St-Lupicin, renferment une lacune pour une période de quarante ans, de 1485 à 1525, c'est-à-dire jusqu'au priorat de François du Breuil. Les quelques titres de cette époque, qui sont conservés, ne permettent que d'émettre des hypothèses.

Nous avons lieu de penser qu'après la mort de Claude Venet, le prieuré demeura vacant jusque vers l'année 1510. Une délibération capitulaire importante prise à l'abbaye le 15 janvier 1508, au sujet d'un ascencement au Grand Chantre, Charles de Civriat, constate la présence d'un assez grand nombre de religieux et de prieurs ; celui de St-Lupicin n'est pas indiqué. Le 3 mai 1510 un inventaire « en un feuillet et demy des reliques, habillemens et ornemens estant en l'église parochiale de St-Lupicin » fut dressé par le notaire Guillaume Dronier à la réquisition des échevins et habitants de la paroisse. Après description faite des objets ci-dessus, la remise en fut faite « au sieur Prieur dudit lieu. » Cet acte qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais dont il est fait mention dans l'inventaire de 1661, n'indique pas le nom du prieur. En raison des énonciations formelles de cet acte et de l'importance des faits qu'il relate, il n'est pas permis de croire qu'à cette époque le prieuré était encore vacant.

Faut-il en induire qu'en 1510, François du Breuil était déjà prieur de St-Lupicin ? La négative s'impose. L'inventaire des archives de l'abbaye de St-Claude de 1783, cote 359-M, cite, il est vrai, un échange (1) reçu

(1) Ce titre n'existe plus.

par les notaires Sambin et Richard du 6 mai 1507, entre l'aumonier du Bruel ou du Breuil et la famille Faure. Il s'agit, dans cet acte, de Pierre du Breuil, aumonier du monastère, et non de François du Breuil, prieur de St-Lupicin, qui succéda plus tard à son grand-oncle dans son office claustral. D'ailleurs, dans une délibération capitulaire du 18 mai 1511, on peut voir les noms de la plupart des religieux parmi lesquels François du Breuil, alors aumônier, et plus loin la liste des titulaires de tous les prieurés dépendant de la terre de St-Claude. Celui de St-Lupicin est indiqué comme n'ayant pas assisté à la délibération « prior sancti Lupicini contumax. » Il y a plus, dans deux actes des 8 mai 1513 et 9 octobre 1515 et même dans celui du 14 mai 1522 (1), François du Breuil est qualifié seulement d'aumônier du monastère. Le troisième de ces titres relate une nouvelle charge, dont il venait d'être pourvu : celle de prieur de Clairvaux-en-Montagne, mais nulle part, il n'est indiqué comme prieur de St-Lupicin. Or le soin que François du Breuil mit toujours à faire mention, dans les actes le concernant, de toutes les dignités dont il fut pourvu (pitancier, aumônier, prieur de Clairvaux, sacristain de Nantua, protonotaire apostolique) permet d'affirmer que, si en 1522 il ne prenait pas la qualité de prieur de St-Lupicin, c'est qu'il n'était pas encore titulaire de ce bénéfice.

Si donc il est certain qu'il existait un prieur de 1510 à 1525, nous devons avouer que son identité nous est jusqu'à ce jour resté inconnue.

Pourtant, à défaut de documents écrits, ce prieur a laissé la trace certaine de son passage à St-Lupicin, par la construction d'un monument aussi intéressant que la vieille église : la maison prieurale. Il a fait plus ; il a pris soin de faire sculpter dans la pierre à plusieurs

(1) Voyez infra.

endroits son blason, véritable signature qui devait perpétuer sa mémoire dans les siècles. Ces armoiries sont de deux sortes : les unes portent deux chevrons contrariés, c'est-à-dire posés en sens contraire et formant losange ; dans les autres, l'écu est parti, au premier de deux chevrons contrariés et au second à deux fasces accompagnées de six annelets, deux, trois et un. Il semble qu'avec ces données, il devait être facile d'identifier le fondateur de la maison prieurale de St-Lupicin. Le blason aux fasces et aux annelets est inconnu, mais celui aux chevrons contrariés n'est autre que celui des de Lagrené, famille originaire de Picardie (1). Quoiqne cette province ait donné un assez grand nombre de religieux au monastère de St-Oyan, on n'en rencontre aucun du nom de de Lagrené et la généalogie de cette famille ne remonte qu'au milieu du XVIe siècle (2). Nous laissons à des chercheurs plus heureux le soin de nous faire connaître celui qui fit bâtir le curieux monument que l'on admire encore aujourd'hui. Malgré les injures du temps et les mutilations que lui ont fait subir, à diverses époques, des propriétaires peu intelligents, il constitue un beau spécimen de l'architecture franc-comtoise au commencement du XVIe siècle (3).

Cette habitation est construite entièrement en pierres, sa couverture, soutenue par une lourde charpente de chêne, était faite en laves (4) ; par suite de la déclivité du sol, le niveau de ses fondations est en contre-bas de celui de l'église à laquelle elle est atte-

(1) Dont les armoiries sont : de gueules au chevron d'or entrelacé d'un autre chevron renversé d'argent. — Armorial général de J.-B. Rietstap, tome II, p. 7.

(2) Nobiliaire de Picardie par Villers-Rousseville. — Bibliothèque Nationale, cabinet des titres, dossiers bleus n° 376.

(3) Cette maison ainsi que l'église de St-Lupicin mériteraient d'être classées parmi les monuments historiquss de la France.

(4) On les a remplacées récemment par des tuiles.

nante. Le prieuré se compose de deux corps de logis, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, bâtis à angle droit et reliés autrefois par une tour servant de cage d'escalier (1). La cour, délimitée par la muraille de l'église et les deux bâtiments, était, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, close par un mur percé d'une porte-cochère surmontée d'une guette.

Le bâtiment principal, qui s'appuie contre le transept de l'église du côté sud, renferme au rez-de-chaussée plusieurs salles voûtées prenant jour, les unes à l'est sur les jardins et les autres à l'ouest, sur la cour. Toutes les fenêtres sont couronnées d'une accolade du dessin le plus pur. La façade est percée de plusieurs hautes fenêtres munies d'impostes. Celle du premier étage, éclairant la chambre principale, est géminée. Les ouvertures de la façade ouest, sur la cour, sont moins grandes, à l'exception seulement de celle du centre dont la double accolade et les pilastres sont finement sculptés (2).

Au milieu du bâtiment s'élève une énorme cheminée en maçonnerie traversant le rez-de-chaussée ainsi que l'étage et dont la tête, au-dessus de la toiture, est couronnée de larges vantaux mobiles, suivant la coutume des montagnes du Jura. Quatre foyers accouplés, larges de trois mètres sur deux mètres cinquante de hauteur, s'ouvrent dans l'épaisseur du mur de la cheminée et servent à chauffer deux chambres contiguës au rez-de-chaussée et deux à l'étage. Ces foyers sont construits en pierre étrangère au pays, leurs montants sculptés dans le style général de l'édifice, supportent de lourds manteaux qui s'élèvent jusqu'aux plafonds. Ceux-ci sont formés de solides poutres en chêne et en chataignier et apparentes, reliées entre elles par des solives posées

(1) Cette tour a disparu au XVIIIe siècle.

(2) On a clos, au siècle dernier, cette fenêtre pour en faire une niche dans laquelle on a placé une statue de la Vierge.

à égale distance, sur lesquelles est placé le plancher de l'étage supérieur. Chacune de ces poutres, de toute la largeur de la chambre, repose sur deux corbeaux en pierre, encastrés dans le mur.

Dix de ces corbeaux portent le blason sculpté des de Lagrené. Neuf sont semblables et représentent les deux chevrons contrariés ; un seul est parti, avec les pièces que nous avons relatées plus haut. Un dixième blason aux chevrons contrariés est sculpté sur le couronnement extérieur d'une fenêtre au rez-de-chaussée du bâtiment d'aile.

Les deux chambres principales du premier étage prennent jour à l'est ; de leurs fenêtres élancées, la vue s'étend sur les jardins en triple terrasse, sur le vaste verger et au loin sur les hautes montagnes du Jura.

Sur toute la longueur du bâtiment principal, du côté de l'ouest, règne un corridor éclairé par la grande et les petites fenêtres de la façade sur la cour. Ses voûtes sont formées d'arcatures ogivales dont les nervures élégantes se croisent sous un écu dépourvu d'armoiries. Il conduisait de l'escalier à une petite chapelle particulière contiguë à l'église. Cette chapelle est très curieuse. Elle est éclairée par une petite fenêtre à accolade et l'écusson des nervures de sa voûte porte le monogramme du Christ. Dans le mur mitoyen avec l'église, est ménagée une niche où se trouve une ancienne statue de la Vierge en bois sculpté et peint. Ce mur est percé d'un guichet s'ouvrant sur l'intérieur de l'église et muni d'une trappe en bois, à charnière. Plus bas est également creusé un prie-dieu entièrement en maçonnerie ; de sorte qu'étant à genoux et la porte du guichet ouverte, on a vue dans l'église, directement sur la place où se trouvait le maître-autel avant son déplacement (1).

(1) Il se trouvait autrefois en avant du chœur à la place de la table de communion. Il fut reculé dans l'hémicycle par le prieur Pierre-Jacques Girod en 1684 (Voyez Infra).

La chapelle communique directement avec la grande pièce du premier étage, garnie d'un foyer, qui devait être la chambre à coucher du prieur. Cette disposition permettait au frileux prélat, sortant du lit par les froides matinées de l'hiver, de passer dans sa chapelle et, de là, sans être obligé de descendre dans la nef glacée de l'église paroissiale, où il pouvait craindre pour ses bronches délicates un fatal refroidissement, entendre la messe chantée par le curé ou un familier.

Le bâtiment en aile dans la cour, parallèle à l'église, renfermait les communs, la remise et l'écurie ; il a été reconstruit à une époque assez récente. L'auteur de cette restauration a eu l'intelligence de conserver une partie des anciennes fenêtres et de suivre pour les nouvelles le style général de l'édifice.

Pour remédier à la forte déclivité du sol, la partie est de la cour a été remblayée, durant le siècle dernier ; de sorte que l'entrée du batiment principal se trouve aujourd'hui en contre-bas du niveau de la cour. Cette réfection, jointe à un affreux badigeon gris-jaune dont on a enduit les murs, gêne beaucoup à l'aspect général de l'édifice, qui pourtant garde encore un cachet particulier d'originalité.

Rousset (1) pense que cette maison prieurale « appartient au style ogival usité au XIV[e] siècle ». A notre avis, c'est là une grave erreur. L'architecture de ce bâtiment, ainsi que la décoration de ses fenêtres, qui se rencontrent dans plusieurs monuments et maisons particulières de la Province (2), lui assignent une date

(1) Dictionnaire des communes du Jura. Tome IV. page 49.

(2) La double accolade de la grande fenêtre, ses pilastres et ceux des foyers des cheminées sont exactement du même dessin que ceux de l'hospice de la Charité, rue Battant, n° 18, à Besançon, qui porte le millésime de 1512 (Voyez Castan). Besançon et ses environs. — Rossignot. La Madeleine de Besançon. La maison Mareschal, rue Rivotte, n° 17, en la même ville a été

moins ancienne. VIOLET-LE-DUC (1) estime que ce n'est qu'à la fin du XIVe siècle que l'on commença à employer l'accolade pour orner les faces extérieures des linteaux des fenêtres. A l'origine, cette forme est assez rare et peu apparente, c'est-à-dire que l'accolade est à peine indiquée par un trait sur le linteau. Plus tard, elle se dégage et s'accentue; le trait devient une nervure. Enfin ce n'est qu'au commencement du XVIe siècle que l'accolade prend une grande importance dans la décoration architecturale et accompagne presque toujours le couronnement des fenêtres ainsi que les arcatures des portes. L'arcature devient double et même triple; ses nervures s'entrecroisent et se mêlent en disposions les plus diverses et les plus gracieuses, comme on peut le voir dans la grande fenêtre de la façade ouest du prieuré.

Nous croyons donc pouvoir affirmer, que cet édifice fut construit de 1510 à 1516 par le prieur dont le blason est plusieurs fois reproduit dans la pierre de ses murs, c'est-à-dire par le personnage encore inconnu appartenant à la famille de Lagrené. Il n'existe plus aucun traité, aucune quittance ou pièce quelconque relative à la construction du prieuré de St-Lupicin.

Il est permis aussi de penser que les dépenses considérables que nécessita son édification, furent peut-être une cause de l'embarras financier dans lequel se trouva bientôt le prieur. Des contestations graves eurent lieu à cette époque entre ce dernier et l'abbé de St-Claude à raison de l'incertitude des droits respectifs des parties

construite vers 1520 ; l'hôtel Gauthiot d'Ancier, Grande-Rue, n° 13, est de la même époque ; l'hôtel de Champagney, rue Battant, 37, ne date que de 1560, quoique son architecture paraisse plus ancienne.

(1) Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle. Tome I. p. 9 et 10.

sur certaines terres mainmortables. On se souvient (1) qu'aucun acte écrit n'avait été rédigé lors du partage des biens communs du monastère au XIIe siècle et l'abandon par l'abbé au prieur, des terres et redevances attribuées à ce bénéfice.

Ces difficultés aboutirent à la mise sous séquestre des revenus du prieuré de St-Lupicin, ordonnée en 1516 sur les instances de l'amodiataire ou Procureur général de l'abbaye, par l'abbé Pierre de la Baume (2). « Ce prélat » dit D. MONNIER (3), « avait des idées grandes, libérales, généreuses, comme en témoignent hautement les affranchissements qu'il accorda aux serfs de ses terres, et dans lesquels ces idées étonnantes pour l'époque, sont jetées comme des pierres d'attente pour des circonstances plus décisives ». Ayant reconnu la légitimité des revendications du prieur de Saint-Lupicin, il donna mainlevée du séquestre; « inclinans » dit-il « à la requête de plusieurs gens de bien, qui de ce nous ont prié et requis et aussy que ne voulons aulcunement consentir que lon baille vexation indhue à personne ». Dans cet acte, daté de son château de la Tour du May, le 18 juin 1518 (4), Pierre de la Baume impose une seule obligation au prieur : « il sera tenu de faire affere par gens que luy avons député, recognoissances desdites terres déppendant dudit Priorey affin que lon ne joigne avec icelles aulcunes de nos terres et mainmortes à notre préjudice ». Il est très probable que ces reconnaissances n'eurent jamais lieu car les mêmes difficultés surgirent à plusieurs époques, jusqu'à la

(1) Voyez Supra, chapitre IV.

(2) 1477-1544. Nommé abbé commendataire de St-Claude en 1510, archevêque de Genève en 1528 et de Besançon en 1542.

(3) Annuaire du Jura, 1858, p. 153.

(4) Archives départementales du Jura. Fonds de St-Lupicin. Parchemin original portant la signature de l'abbé et copie du même titre sur papier.

veille de la suppression du prieuré. On continua à se référer à un livre des « reconnaissances des droits de l'abbé sur la paroisse de St-Lupicin » dressé par Jean Charnage en 1414. Cet état établi, avec le plus grand soin, indique les noms des mainmortables ainsi que les terres par eux possédées. Sa forme rappelle celle du « Livre d'or des vassaux de la terre de St-Claude » (1).

D'après Rousset (2), le bénéficiaire de cet acte de justice aurait été François du Breuil ; c'est là une pure allégation qui ne repose sur aucune donnée certaine. Le titre de 1518, comme d'ailleurs la mainmise de 1395 (3), ne porte le nom d'aucun prieur. Nous persistons à croire que François du Breuil n'était pas encore titulaire du prieuré de St-Lupicin en 1518, et qu'il n'en fut pourvu que vers l'année 1526.

Guichenon (4) pense que la famille du Breuil était originaire de Picardie, mais il déclare qu'on n'en a aucune preuve. Ses armoiries étaient : écartelé au 1er et 4e d'or au griffon d'azur, (du Breuil) au 2e et 3e fascé d'or et de gueules de six pièces, à l'aigle d'azur sur le tout, couronné d'argent (de Chatard). Sa devise : Celare divinum opus (5).

Les du Breuil tirent leur origine de Jean du Breul, damoiseau marié à Catherine de Surron, qui vivait en 1300 et 1345. Son fils Jean eut plusieurs enfants parmi

(1) Parchemin de 15 feuillets grand format, aux archives départementales du Jura. Fonds général de l'abbaye. Inventaire de 1783. Cote 1738.

(2) Ibidem, tome IV.

(3) Voyez Supra, chapitre VI.

(4) Histoire de la Bresse et du Bugey.

(5) Il ne faut pas confondre cette famille avec celle du même nom originaire de la Haute-Saône, dont les armoiries sont : « d'azur au lion d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois trèfles d'argent ». — Dictionnaire historique de la France par Lalarme. — Galerie héraldo-nobiliaire de Franche-Comté par Suchaux.

lesquels Hugonin du Breuil, chevalier, seigneur de Corlier, qui épousa en 1427 Guyonne de Chatard, d'une famille originaire de Nantua. C'est en souvenir de cette alliance que les armes des du Breuil furent écartelées avec celles des de Chatard. Ces derniers eurent neuf enfants parmi lesquels : Philibert du Breuil, seigneur de l'Isle qui continua la lignée ; Jean du Breuil religieux et chambrier à l'abbaye de Nantua ; Etienne du Breuil religieux au même monastère, prieur de Saint-Alban et Pierre du Breuil grand vicaire et infirmier à Nantua, puis, en 1476, grand prieur de l'abbaye de St-Oyan-de-Joux. A la même époque, cette abbaye possédait plusieurs autres religieux issus des diverses branches de la famille du Breuil (1) : Jean du Breuil qui assista aux chapitres généraux pour l'établissement des statuts de 1448 ; Guillaume du Breuil, prieur de St-Romain-de-Roche, qui parait dans l'acte (2) de réunion de la cure de St-Romain à la mense capitulaire, le 5 mai 1476 ; enfin Gilet du Breuil, qui figura à côté du grand prieur Pierre du Breuil dans la procuration donnée pour la même affaire, par le chapitre à Claude Venet, prieur de St-Lupicin, le 27 mai 1480.

Philibert du Breuil, chevalier, seigneur de l'Isle-en-Bugey « fut conjoint par mariage (3) à Anne de la Baulme, d'où sortit une longue lignée » notamment trois fils : Claude du Breuil, seigneur de l'Isle, écuyer du duc de Savoie, qui laissa lui-même plusieurs enfants

(1) L'une de ces branches était établie à Viry. Lors de l'enquête de 1449, relative aux difficultés entre Etienne Fauquier et son chapitre, pour l'application des statuts (voyez Supra, chap. VI) noble Guillaume du Breuil est entendu comme témoin, par les députés du Parlement. Il déclare être originaire de Nantua, prévot en partie de Viry, habiter cette localité depuis 20 ans et être âgé de 30 ans. — Dom Benoit, tom II, p. 189 et 192.

(2) Voyez Supra, le prieur Claude Venet.

(3) Guichenon. Histoire de la Bresse et du Bugey.

parmi lesquels : Maxime du Breuil, religieux et chambrier au monastère de Nantua et François du Breuil, prieur de St-Lupicin.

En 1484, le grand prieur, Pierre du Breuil abandonna son office pour prendre celui d'aumonier de St-Oyan, par suite de la résignation faite en cour de Rome par le titulaire, Henry Berchault (1). Dès lors, on le voit figurer en cette qualité dans plusieurs délibérations capitulaires, notamment celles des 16 septembre 1496 et 8 avril 1499, jusqu'à celle de 1508 (2).

Ce fut sous ses auspices que François du Breuil, son petit-neveu, entra à l'abbaye de St-Claude, vers 1496. Lors de la délibération du chapitre du 8 avril 1499, citée plus haut, François du Breuil « de Lisle » n'etait que simple religieux.

En 1511, il succéda à son grand'oncle dans l'office d'aumonier (3), puis devint pitancier en 1518, (4) et prit part à la plus grande partie des délibérations annuelles du chapitre (5).

En 1522, il devint prieur de St-Nithier-de-Clairvaux-en-Montagne (6) et peu après sacristain « esluz et confirmé » de l'abbaye de Nantua. En 1526 (7) il parut dans

(1) Procès entre l'aumonier de St-Mauris et le célérier Marc de Montagut en 1638. Archives départementales du Jura. Fonds de l'aumonerie.

(2) Archives départementales du Jura. Fonds général de l'abbaye.

(3) Délibération capitulaire du 18 mai 1511. Franciscum de Bruello helemosinarium ; et celle du 17 juillet 1521. Annuaire du Jura 1880, p, 350.

(4) Dom Benoit, tome II, p. 457.

(5) Notamment celles des 8 mai 1513, 1er octobre 1515, 9 avril 1532. — Dom Benoit, tome II, p. 428.

(6) Transaction du 14 mars 1522 entre le couvent et les échevins de St-Claude, au sujet du cimetière de la paroisse de St-Oyan. Fonds général de l'abbaye.

(7) Parchemin avec sceau. — Archives départementales du Jura. Fonds du prieuré de St-Lupicin.

une vente par Louis Symond à Jean Gascon du 26 juin de cette année, comme prieur de St-Lupicin, en attendant qu'une nouvelle faveur de la cour de Rome, lui donne le titre de protonotaire apostolique. Enfin, en 1540 l'abbé de St-Claude le nomma prieur commendataire de Sirod (1).

Malgré la diversité de ces charges François du Breuil eut une prédilection particulière pour son prieuré de St-Lupicin, où il passait la plus grande partie de l'année, en été surtout, dans la maison prieurale nouvellement construite à côté de la vieille église du monastère de Lauconne.

(1) Dom Benoit, tome II, p. 328.

CHAPITRE VIII.

La familiarité de St-Lupicin. — Ses statuts. — Sa reconnaissance par le prieur.

Le développement considérable pris par le clergé séculier, à la fin du XIIIe siècle, se continua durant tout le quatorzième. Nous avons vu (1) qu'elles en furent les causes : la décadence de la vie monastique et l'impossibilité, pour les roturiers, d'entrer dans les chapitres nobles. Cependant la ferveur du peuple n'ayant point diminué, il se trouva une telle surabondance de prêtres, que les évêques ne purent les pourvoir tous, de cures ou de vicariats. Ceux qui préférèrent rester libres ou ne trouvèrent point d'emploi ecclésiastique, se réunirent en petites communautés séculières que l'on appela « des familiarités ».

Plusieurs auteurs (2) voient, dans cette institution, une sécularisation des communautés religieuses dans certains prieurés et monastères de second ordre. C'est là une erreur facile à réfuter. La vie religieuse cessa dans les prieurés et les anciennes celles monastiques dès le XIVe siècle, ainsi qu'en fait foi le Pouillé, cité par DUNOD (3), qui en parle comme d'un fait depuis longtemps accompli. Or, la création des familiarités ne remonte qu'au milieu du XVe siècle. L'espace qui sépare ces deux dates marque, d'une façon très exacte, d'une

(1) Voyez infra, chapitre V.

(2) Dom Benoit, Tome II, page 123.

(3) Histoire du Comté de Bourgogne, tome I. Preuves.

part la diminution du nombre des religieux, et, d'autre part, la progression toujours croissante du nombre des prêtres séculiers. Enfin, sans parler de la division qui a toujours existé dans l'Eglise entre les deux clergés, et qui rendait impossible une pareille transformation, il suffit de remarquer que plusieurs familiarités furent établies, là où il n'y avait jamais eu de prieuré ou de celle monastique (1).

Ce changement dans les mœurs, qui amena la diminution du nombre des vocations monastiques et mit en faveur les communautés séculières, fut loin d'être préjudiciable aux intérêts généraux de l'Eglise. Tandis que les monastères donnaient aux fidèles l'exemple du luxe et du relachement, les familiarités comptèrent dans leur sein des prêtres dévoués, dont le zèle et le désintéressement firent l'édification des paroissiens. Ces humbles serviteurs de Dieu, issus du peuple, furent, à cette époque, les véritables soutiens de l'Eglise romaine, violemment menacée par les attaques redoutables de la Réforme.

La vie des familiers était des plus simples. Logeant dans des maisons séparées, le plus souvent dans leurs familles respectives ou mettant en commun, à deux ou à trois, leurs modestes revenus pour vivre économiquement, ils se réunissaient dans l'Eglise paroissiale, à certaines heures de la journée, pour chanter les offices lithurgiques. Le curé et son vicaire, qui faisaient de

(1) Dom Benoit, contrairement à l'avis émis par lui quelques lignes auparavant, dit lui-même (tome II, page 127) : Après que les moines eurent abandonné dans notre pays les innombrables paroisses dont ils étaient autrefois les pasteurs, il semblait que nos églises allaient être privées des chants lithurgiques... Dieu suscita de toutes parts des clercs fervents... qui s'associèrent dans le service de la majesté suprême... Ces associations sont connues sous le nom de familiarités. — Tome II, p. 127.

droit partie de la familiarité, trouvaient, dans leurs confrères, des aides toujours empressés pour l'administration des sacrements et les fonctions du service pastoral. Dès l'établissement d'une familiarité dans une paroisse, on voit les fidèles lui apporter des offrandes, à charge de faire dire des messes et des prières pour leurs parents défunts. Ces fondations forment dès lors le patrimoine de la familiarité, dont les revenus se partagent entre les divers membres.

A l'origine, aucun acte écrit ne régla les conditions d'admissibilité, ni les droits et obligations des familiers ; les habitudes locales et les coutumes de l'église étaient les seules règles en la matière. Deux conditions seulement semblent avoir été exigées de tout temps pour être reçu au nombre des familiers ou chapelains d'une église.

1° Etre prêtre, c'est-à-dire apte à remplir la fonction principale du familier, qui est l'office divin.

2° Etre né et avoir été baptisé dans la paroisse où est établie la familiarité : *nati et renati in loco.*

Cette condition assez singulière paraît avoir été la cause du peu de développement de la plupart des familiarités, — Pourquoi cette restriction ? — Pourquoi éloigner de l'association des membres distingués, capables de lui donner du relief et de la prospérité ? — On en a donné plusieurs explications. Certains ont voulu y voir une garantie de cet esprit de solidarité qui attache plus étroitement les uns aux autres des individus qui sont nés sur le même sol, qui ont les mêmes goûts, les mêmes habitudes, les mêmes aspirations et qui, la plupart du temps sont issus de familles unies par les liens de l'amitié et de la parenté. De là le nom donné à ces communautés (1). Cette considération ne nous paraît pas sérieuse. La véritable raison, à notre

(1) Dom Benoit, loco citato, p. 128.

avis, n'est autre que cet égoïsme jaloux que professent encore de nos jours, dans les campagnes, les habitants d'un village vis-à-vis de ceux des localités voisines. Les offrandes qui constituent le bien commun de la familiarité sont le fruit des économies et du travail des seuls paroissiens ; cette source risquerait de tarir si des étrangers venaient à en profiter. Les fondations sont acquittées par les pères, les frères, les parents des familiers ; l'intérêt personnel conseille à ces derniers de ne pas partager avec d'autres ce qu'ils considèrent comme venant d'un bien de famille. Il y a plus. Cette préoccupation de ne pas diviser à l'excès les revenus communs les mettra en garde même les uns vis-à-vis des autres. Dans plusieurs statuts, on fixe à l'avance, d'une façon immuable, le nombre maximum des familiers. « Il est avantageux », disent ceux de St-Romain, « qu'il y en ait un petit nombre qui s'acquittent dignement du service divin, plutôt qu'un grand nombre qui les remplissent avec précipitation et d'une manière ridicule (1) ». Cet argument, dont la transparence n'échappera à personne est vraiment bien peu concluant !

Il ne faut donc pas s'étonner de voir certaines familiarités, autrefois prospères, dépérir au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, faute d'adhérents. Lorsque la Révolution supprima ces communautés, il n'en existait plus que quelques-unes, en pleine décadence, dans la terre de Saint-Claude.

La paroisse de Saint-Lupicin, par son importance, permit de bonne heure la création d'une familiarité. La réunion de plusieurs prêtres, autour de l'antique église paroissiale, remonte au commencement du XVe siècle. La première des fondations faites à son profit, date de

(1) Archives de l'évêché et de la ville de Saint-Claude. — Dom Benoit, tome II, p. 283.

1431. Elle est constatée ainsi qu'il suit dans un inventaire des papiers de la familiarité, dressé deux siècles plus tard, par le notaire Bel le 22 juillet 1661, document sur lequel nous aurons à revenir : « Plusieurs papiers enfilassés ensemble contenant en quatorze feuillets escripts seulement chascun en la première page, plusieurs obligations et recognoissances pour les sieurs familiers. Premier une obligation sur Estienne Jangon de sainct Lupicin de la somme de vingt francs receue et signée Gabet le treizième juin lan quattre cent trente et un ».

Depuis cette époque, toute une série de fondations furent faites au profit de la familiarité. Le même inventaire de 1661 cite notamment celle de Jean Bouffard-Margueron de Saint-Claude, reçue par Huguet, notaire, le 29 mai 1489. En même temps la familiarité reçut, pour l'acquit de fondations perpétuelles, des terres notamment « une demy soipture de prel de Jean Dronier de Ravilloles pour une messe le pénultième jour de may, jour de la translation des reliques de Monsieur sainct Lupicin », acte Voyssat, notaire, du 8 mai 1459. Enfin Messire Claude Regaud de Ravillolles, prêtre, Claude Regaud, son frère, et Claude Nicod, communs en biens firent par acte de Jean Gref, notaire, du 28 mai 1456, donation de plusieurs pièces de terre sur Ravilloles aux familiers, à charge de célébrer neuf messes pour les fondateurs et leurs parents.

La faveur dont la familiarité jouissait à cette époque est affirmée de la façon la plus manifeste par l'empressement des paroissiens à remettre aux familiers, Jean Nicod, Jean Nan (1) et Loys Liéban, leurs offrandes pour

(1) Famille de Lavans, Guillaume Nan fut affranchi par l'abbé Etienne Fauquier en 1459. Livre de Bourgeoisie fol. 46. — Archives de la ville de Saint-Claude. — Dom Benoit, tome II, p. 219.

la confection du reliquaire du bras de St-Lupicin (1485)(1). On a vu que, malgré l'abstention du prieur et du curé, les sommes recueillies dépassèrent de beaucoup le prix convenu avec l'honnête orfèvre lédonien et permirent à Etienne Gale de ciseler le superbe objet d'art qui fait encore aujourd'hui l'admiration de tous (2).

Durant les premières années du XVI[e] siècle, la ferveur des fidèles prend un nouvel essor, grâce au zèle d'un enfant du pays, Jean Clément, dit Benoit, qui administra la paroisse de Saint-Lupicin pendant plus de quarante ans, et cumula avec ses fonctions de curé celles de « notaire publique en la terre de Saint-Oyan de Joux ». L'inventaire de 1661 cite un grand nombre de fondations et anniversaires faits par des paroissiens et dont il dressa les actes. Ceux auxquels leurs modestes ressources ne permettaient pas d'offrir des biens-fonds ou des capitaux de rente, promettaient des redevances en nature : le 11 septembre 1508, par acte de Dronier, notaire, Pierre Denis Janet, et Jeannetta, son épouse, constituent au profit des familiers une reconnaissance « de la cense annuelle d'un bichon de froment » pour des messes.

Les principales familles du pays se distinguèrent par leur générosité. Les de Pra, qui avaient fait restaurer à leurs frais la chapelle de droite à l'église, contiguë au Prieuré, la firent placer sous la vocable de saint Sébastien et en obtinrent le. droit de collation. Le 4 juin 1502, Claude de Pra, religieux de Saint-Oyan, en pourvut le familier Pierre Nicod de Ravilloles (3).

(1) Voyez supra, chapitre V.

(2) Plusieurs offres d'achat ont été faites à la fabrique, qui a toujours refusé, à juste titre, de s'en désaisir, même au profit de l'Etat.

(3) Celui-ci devint plus tard hospitalier de Saint-Thiébaut de Foilley, actes des 8 octobre 1525 et 8 juillet 1526.

Quelques années après, par acte du curé-notaire Jean Clément, du 22 mars 1511, le prévot Nicolas de Pra fit cession aux familiers d'une « cense annuelle de trois sols estevenants sur Claude Rolet et Jacques Vincent de Laven » pour une messe (1).

La famille de la Tour ne pouvait non plus manquer de manifester à la fois sa piété et sa puissance. Vers la même époque, elle fit réédifier à ses frais une partie de la vieille église, c'est-à-dire la chapelle de gauche. Cette restauration ne fut pas heureuse ; l'agrandissement de cette chapelle rompt la symétrie de la nef et la grande fenêtre ogivale percée dans la nouvelle muraille fait tache au milieu du style roman de l'édifice. Pourtant une petite fenêtre en plein cintre fut conservée ; elle est munie encore aujourd'hui d'un petit vitrail aux armes des de la Tour.

Ceux-ci paraissent avoir conservé pendant quelques temps certains droits et privilèges sur cette chapelle. Le 6 mai 1514 Claude Boria ou Dronier de Ravilloles céda aux familiers « une cense de cinq sols estevenants » pour une messe à la chapelle ou « autel de la Tour ». Louis de la Tour, écuyer, et Pierre de la Tour, religieux de Saint-Oyan, donnèrent leur consentement à cette fondation qui fut acceptée par « noble Nicolas de Pra » oncle du prévot, Pierre Bruyand, de Patay, Claude Patillon, Jean Regaud et Claude Dronier, tous prêtres, au nom de la familiarité. Celle-ci comptait encore dans son sein, outre les familiers dont les noms précèdent, le curé Jean Clément et Hugonin Damelet (2).

Le 12 novembre 1518 « honorables Louys et Claude Girard, clercs, frères de Cuttura » désireux d'entrer dans la familiarité, consentirent au profit de celle-ci, par acte du notaire Clément, et sous le cautionnement

(1) Inventaire de 1661.
(2) Acte du 27 janvier 1507.

de Jean, fils de Claude Clément de Saint-Lupicin, une rente annuelle de « seize gros trois blans une engrougne en principal de vingt francs ».

La plus importante de ces fondations fut celle de trois messes, l'une « le lundy des trépassés », l'autre « le mardy de la Trinité » et la troisième « le samedy de Notre-Dame » faite par Michel Jeannin de Saint-Claude, écuyer, et Jeanne de Boisset, sa femme, aux termes d'un acte reçu par le notaire Huguet, le 23 avril 1521 (1). Par cet acte, les donateurs firent cession au profit des familiers de divers droits qui leur avaient été vendus suivant contrat signé par M. Jobelin, notaire, le 23 décembre 1584, par Louis d'Autrisel ou d'Autriset de Châtillon, écuyer (2). Ces droits estimés « en cas de rachapt à seize vingt frans » consistaient, 1° dans « les droict, part et portion de bled que le vendeur » avait « en dismes de la paroisse de Sainct-Savin et lieux de Barestannes (Bareteine), Champvaulx et Cessard », et 2° en « trois frans de cense annuelle et perpétuelle que luy auroient esté accoutumé payer au jour de foire froide de Poligny par furent Pierre et Anthoine Bobilier, de Poligny » ; 3° enfin d'autres « mesmes censes assizes sur certains champts et vignes dénom-

(1) Inventaire de 1661. Cotes 106 et 107.

(2) Cette famille possédait le fief de mairie du bourg de Châtillon-sur-Courtine, appelé Autrisel. Henri d'Autrisel vivait en 1300. Jean d'Autrisel (1430) fut le père de Pierre et de Jeanne d'Autrisel, mariée à Pierre de Nancuise. Pierre d'Autrisel, châtelain de Chatillon (1463), eut un fils Louis d'Autrisel dont il est ici question.

Le fief d'Autrisel entra dans la famille d'Ugna (voir le procès de 1559), puis dans celle de Beaurepaire ; vendu en 1657, il échut par mariage aux Alviset. — De Lurion. Nobiliaire de Franche-Comté, p. 39 et 40. — Rousset, tome II, p. 34.

L'inventaire de 1661 appelle les d'Autrisel : d'Autriche. Cette dernière famille d'origine lorraine n'a rien de commun avec les châtelains de Chatillon.

més aud. tiltre ». Nous verrons que cette donation fit plus tard l'objet d'un procès au Parlement entre les familiers et l'héritier de Louis d'Autrisel, au sujet de la faculté que celui-ci s'était réservée de « pouvoir raimber, reavoir et reachepter lesd. drois desd. dismes toutes et quantes fois que luy » plairait (1559-1560). Cette fondation était encore acquittée régulièrement un siècle et demi plus tard (1).

La prospérité naissante de la familiarité de Saint-Lupicin, le développement de son patrimoine et l'augmentation du nombre de ses membres lui firent une obligation d'établir ses « statuts » ; véritable acte de société, dont l'approbation par l'autorité écclésiastique devait lui donner la personnalité morale et établir des règles fixes pour les conditions d'admissibilité et les obligations professionnelles de ses membres.

Ces statuts ne sont point parvenus jusqu'à nous ; pourtant suivant toute probabilité ils doivent exister, en original ou en copie, dans les archives de l'évêché de Saint-Claude (2). L'inventaire des titres de la familiarité dressé en 1661, en fait mention dans les termes suivants, sous la cote deux : « Un livre de parchemin « contenant en langue latine et en cinq feuillets et « quart escripts, les statuts de la familiarité dud. « Sainct-Lupicin, signé par D^mum^ R^dsmum^ Dunoto et « scellé du scel de Monseigneur le R^dissime^ archevêsque « de Besançon, enfermé dans une boüette de sapin « pendante, datté du vingtième daoust mil-cinq-cent « vingt et un ».

(1) Règlement des offices par l'officialité à la requête du curé Marquis. Voyez infra.

(2) Ces archives, que Dom Benoit seul parmi les érudits, a été admis à parcourir, renferment des documents fort intéressants sur l'Abbaye de Saint-Oyan que l'on a prudemment réservés lors du transfert de ce fonds au dépôt départemental.

En l'absence de ce document dont l'étude serait pour nous fort intéressante, il est permis de penser que ces statuts devaient être rédigés dans le même sens que ceux de la familiarité la plus voisine, celle de Saint-Romain, deuxième paroisse de la ville de Saint-Claude.

Ces derniers furent établis le 14 août 1496 et approuvés par le cardinal d'Epinay, archevêque de Lyon (1). Ils comprennent en vingt deux articles, « les anciens règlements édictés par les chapelains, en y apportant les modifications jugées nécessaires, afin que nul dans le présent et à l'avenir ne puisse, sous prétexte d'ignorance, les enfreindre en quelque manière (2) ».

Le postulant doit avoir une vie irréprochable et une science suffisante, savoir chanter, lire les évangiles et satisfaire à l'obligation dite « nati et renati in loco ». Il doit, après avoir payé ses droits de réception, prêter serment d'observer les statuts et de conserver les droits de la familiarité. A la mort d'un familier, les autres élisent son successeur. Les familiers doivent assister aux cérémonies du dimanche et des jours de fêtes, et célébrer les messes de fondation. Ils se réunissent à l'église au son de la cloche pour délibérer sur leurs affaires ; les décisions se prennent à la majorité des voix. Un procureur est nommé pour gérer les intérêts communs et un économe prend soin des ornements, livres et vases sacrés dont il est responsable. Toute contravention à la règle, tout manquement à la discipline sont punis d'amendes qui varient suivant la gravité des fautes.

Tels sont les règlements qui très probablement régirent la familiarité de Saint-Lupicin. Le procureur

(1) Dom Benoit, tome II, page 284, indique par erreur comme date de cette approbation le 8 août 1496.

(2) Dom Benoit, tome II, p. 282 et 283. Archives de l'évêché de Saint-Claude.

s'appelait receveur, ses fonctions étaient annuelles ; les droits ou lettres de réception variaient entre six et neuf francs. Le nombre des familiers fut, à l'origine fixé à sept, mais il changea fréquemment et tendit plutôt à diminuer qu'à augmenter.

Parmi les familiers de cette époque, quelques-uns seulement sont connus : le curé Jean Clément, Pierre Nicod, Guillaume Charnage (1), Pierre Damas, reçu en 1526 (2), Claude Favier (3), Guillaume Dronier qui succéda au familier Jean Nicod à la cure de Masiles (4), et qui remplaça le curé Jean Clément dans les fonctions de notaire à Saint-Lupicin (5), Pierre Girard (6), enfin Pierre Clément, curé de Frangy (7).

La formation, par acte régulier, de la familiarité eut pour conséquence d'accroître le nombre des libéralités des fidèles, certains de voir leurs fondations acquitées régulièrement, dans la suite, par les membres de la communauté.

L'inventaire de 1661 en fournit la preuve par les nombreux titres de fondations et de prêts consentis à des particuliers, dont il fait mention, et qui attestent l'importance de sa fortune à cette époque : Reconnaissance d'une dette de dix francs par Jean Bel, de Cuttura,

(1) Obligation Bel, 8 octobre 1525.

(2) Reconnaissance de dette de 6 francs, 8 gros pour sa réception, 26 juin 1626.

(3) Obligation Barondel, 16 décembre 1523, reconnaissance de dette par les échevins de Cuttura, 8 juillet 1526, transaction entre la familiarité et François du Breuil, 21 août 1528.

(4) Obligation Bel, 8 octobre 1525.

(5) Obligation Thorat-Nicod, 21 février 1523. Il reçut aussi l'acte du pont de Lizon du 22 mars 1529.

(6) Obligation Bel, 8 octobre 1525. Reconnaissance de dette par lui et son père Claude, 25 février 1531.

(7) Obligation Bel, 8 octobre 1525, et celle des échevins de Cuttura, 8 juillet 1516. Transaction du 21 août 1528. Obligation Barondel, 16 décembre 1533. Frangy, village de l'arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire).

8 octobre 1525, obligation de 60 francs par les prud'hommes et échevins de Cuttura, 8 juillet 1526. Six familiers figurent dans le premier de ces actes et quatre dans le second ; souvent plusieurs familiers représentent les autres dans ces traités dont la liste serait trop longue à citer.

Une nouvelle générosité de la famille de Pra vint encore augmenter le patrimoine de la familiarité. Le 10 novembre 1526 (1), devant le notaire A. Sappel, intervint entre « noble Nicolas de Pra et demoiselle Guyonne Glasne sa femme, d'une part et Hector, fils de Claude de Pra, de Meussia », neveu de ces derniers, d'autre part, une transaction relativement « aux deniers de mariage de ladite Guyonne.» Les reprises de celle-ci furent fixées à la somme de cent florins qu'Hector de Pra fut chargé de payer à sa tante, moyennant la cession « d'une grange dite es Amourades, proche Saint-Lupicin, avec ses dépendances.» Par acte postérieur du 20 février 1527 (2) reçu des notaires Romanet et Louyset, Guyonne Glasne fit donation à la familiarité de Saint-Lupicin de sa créance de cent florins sur Hector de Pra. Cette donation fut consentie à charge par les familiers de célébrer une messe « à haulte voix en l'autel de saint Sébastien » dans la chapelle de Pra, « tous les mercredys de l'année ». A la fin de cette messe qui devait être sonnée « à sept coups de berlement de la grosse cloche » ils devaient ajouter « un respond des trépassés sur la tombe des d. sieurs de Pra ». Quelques années plus tard, à la mort de Guyonne de Pra, les familiers durent prendre une délibération à l'effet de poursuivre contre Hector de Pra, l'exécution de ses engagements (3).

(1) Inventaire de 1661, cote 103.
(2) Ibidem, cote 104.
(3) Ibidem, cote 111.

L'importance de cette libéralité constitua, pour la familiarité de Saint-Lupicin, une véritable fortune. Tant que les largesses des fidèles n'avaient pas dépassé quelques pièces de terre ou quelques rentes d'une valeur relative, le Prieur n'en avait pas pris ombrage. Mais quand il s'aperçut que, par ses richesses, la familiarité devenait une puissance redoutable pour son autorité, il résolut de réagir. Mécontent aussi de voir que cette association s'était constituée sans son consentement et qu'elle avait prospéré grâce à son absence et à celle de ses prédécesseurs; jaloux de n'en point partager les revenus, de jour en jour plus considérables, il voulut faire sentir à ces prêtres roturiers qu'il était le maître et seigneur dans son prieuré.

Quelques années après la prise de possession de son bénéfice prieural, François du Breuil partit en guerre contre la familiarité. Il se prétendit, à tort du reste, « vrai recteur, chef et patron de l'église de Saint-Lupicin.» Le curé et les familiers s'empressèrent de lui dénier le droit de prendre ces titres. En effet, si dans les siècles passés, le prieur de Saint-Lupicin avait été recteur, c'est-à-dire curé primitif de la paroisse monastique, il y avait longtemps que par suite de la sécularisation de la paroisse et l'abandon du service pastoral par les moines (1) les prédécesseurs de François du Breuil avaient cessé d'être curés de Saint-Lupicin. Depuis plusieurs siècles aussi les prieurs avaient dédaigné d'habiter le prieuré et de s'occuper des affaires de la paroisse pour vivre luxueusement à l'abbaye du revenu de leurs offices claustraux. S'ils avaient conservé par vanité et par intérêt le titre de prieur, ils n'avaient plus gardé aucune autorité morale sur les paroissiens, aux yeux desquels le véritable chef spirituel était le

(1) Voyez supra, chapitres IV et V.

curé desservant. Enfin le droit de patronage (1) sur la cure de Saint-Lupicin appartenait sans conteste, non pas au prieur mais à l'abbé de Saint-Claude. Celui-ci avait toujours nommé les curés et il exerça ce droit, sans interruption, dans la suite.

Les prétentions de François du Breuil étaient donc, à cet égard, injustifiées. La familiarité avait pu valablement se constituer et recevoir l'approbation de l'archevêque sans que le Prieur ait eu à donner son consentement, car cette institution ne portait aucune atteinte aux privilèges de son bénéfice. Mais où l'on voit la véritable préoccupation du Prieur, c'est moins dans la revendication de ses droits honorifiques que dans son désir jaloux de participer aux revenus de la nouvelle association. Il soutint que lui et ses prédécesseurs, tant absents que présents, avaient toujours « eu le droit, en fournissant le pain et le vin pour l'administration du service divin, de prendre double pourtion des biens donnés et fondés annuellement, ainsi que les deux tiers des oblations, sépultures et autres drois provenans en icelle église ». A cela les chapelains répondirent, avec raison, que le règlement des droits curiaux entre le Prieur et le curé, ne les regardaient point ; que le patrimoine de la familiarité était absolument distinct de celui de l'église. De même qu'eux ne prétendaient rien percevoir dans les droits curiaux afférents au service pastoral exercé autrefois par le Prieur et depuis par le curé, de même ils entendaient que le Prieur ne participât point aux revenus propres de la familiarité. Le Prieur refusa d'admettre cette distinction juridique si facile à saisir et si conforme aux lois les plus élémentaires de la logique. Un procès s'engagea.

(1) Ou collation était le droit pour une personne ou une abbaye de nommer aux bénéfices créés par elle, quand ces bénéfices venaient à vaquer. — J. Gérardin, Etude sur les bénéfices ecclésiastiques aux xvie et xviie siècles. Nancy, 1897, p. 25.

François du Breuil s'empressa « d'impétrer ung « monitoire de vénérable et religieuse personne Messire « Pierre Chol, prieur de Vaux soub Poligny, conser- « vateur des privilèges de lad. abbaye et monastère « dudit Sainct-Oyan et membre dicelle.» Ce monitoire tendait à faire déclarer la familiarité de Saint-Lupicin « nulle et de nulle valeur, les chappellains n'ayant « aulcun pouvoir de faire ny ériger en lad. église aulcune « familiarité » sans que le consentement du Prieur « ny fust antévenu.»

Pierre Chol, qui n'avait rien à refuser à un de ses confrères de l'abbaye, délivra le monitoire que le Prieur fit aussitôt mettre à exécution (1). Les familiers répondirent que « la monition ci-dessus désignée était « obressiffe » que leur société existait depuis longtemps et « que jamais iceluy sieur Prieur ny ses prédéces- « seurs ny avoient mis empeschemand ». Ils obtinrent du Parlement de Dôle des lettres patentes en vertu desquelles ils firent commandement « aud. sieur aulmonier et prieur de cesser et faire cesser les poursuites et exécutions dud. monitoire.» Le prieur répliqua « que lesd. sieurs curé et chappellains avoient obreptissement et subreptissement exposé à ladite cour souveraine le contenu de leur supplication. » Il menaça de « les tirer en court de Rome immédiatement. » Mais, s'étant ravisé, il adressa un placet à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et princesse souveraine de la Franche-Comté (2) pour obtenir l'autorisation de plai-

(1) Voir la transaction du 24 août 1528.

(2) Marguerite d'Autriche (1480-1530), fille de Maximilien archiduc d'Autriche et de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire.

A la mort de Philippe-le-Bon (1505), qui avait été reconnu souverain des Pays-Bas, l'empereur Maximilien confia la régence de ce royaume à la veuve de celui-ci et la créa princesse souveraine de la Franche-Comté, jusqu'à sa mort.

der devant la cour du Parlement de Dôle. Sa requête fut agréée. La cour était saisie et avait déjà fixé un ajournement, quand, à la médiation du grand Prieur de l'abbaye (1), une transaction intervint entre les parties.

Cet acte important qui servit de base, dans la suite, pour le règlement des droits respectifs des prieurs, curés et familiers, fut passé le 21 août 1528, au cloître du monastère de Saint-Oyan, pardevant les notaires Jean Blanchoz, Jean Azinguet, Philibert Girod et Jean Huguet (2). Les parties contractantes étaient d'une part le Prieur François du Breuil et de l'autre : Jean Clément, curé de Saint-Lupicin, Guillaume Dronier, curé de Masiles, Pierre Clément, curé de Frangy, Claude Favier et Pierre Damas, familiers déjà connus, agissant tant en leurs noms que comme se portant forts des autres chapelains. L'archevêque de Lyon, Charles de Cyvria, chantre et grand Prieur de Saint-Oyan, prieur de Cunfin (3), Jean de Marlia, enfermier, prieur de Ciroz (Sirod), Pierre de Viry, chambrier, prieur de Sessoit (Cessy) (4), Humbert Ougnier (d'Ugna), refecturier, prieur de Chasnes, Guy Bonnard et Pierre de la Tour, tous religieux de l'abbaye, assistèrent à la rédaction de ce traité. Il fut convenu ce qui suit :

Les parties se désistèrent respectivement de leur action en justice et reconnurent le fait acquis. « La

L'administration de Marguerite d'Autriche fut pleine de fermeté et de sagesse. Elle protégea les lettres et les arts ; c'est elle qui fit construire la superbe église de Brou. — BLONDEAU DE CHARNAGE, Abrégé de l'histoire de Marguerite d'Autriche. Paris, 1764, in-12. Bibliothèque de Pontarlier.

(1) Charles de Cyvria, voyez infra.

(2) Archives départementales du Jura. Fonds du Prieuré de Saint-Lupicin. Parchemin et copie assez inexacte sur papier, du XVII[e] siècle.

(3) Diocèse de Langres. Pouillé du XV[e] siècle. Dom Benoit, Tome II, p. 116.

(4) Diocèse de Genève. Ibidem.

familiarité de lad. église dud. sainct Lupicin demeurera érigée et sera maintenue perpétuellement en icelle église, laquelle led. sieur aulmonier et prieur a louée, ratiffiée et approuvée, loue, ratiffie et approuve par cestes.»

Le prieur aura droit, non pas, comme il les réclamait aux deux tiers mais à « double pourtion des fondations, « donations et légats fais et à faire en lad. familiarité, « quest à entendre le double ou deux fois austant que « lung desd. familiers, pour lesquels il sera tenu de « faire desservir en lad. église comme l'ung deux.» C'est pour satisfaire à cette obligation que, dans la suite, le prieur, en amodiant les revenus du prieuré, chargea le fermier, clerc ou laïc, de pourvoir à la desserte en son nom.

De plus, comme le prieur, en vertu des anciens usages, touche des paroissiens certaines redevances et « qu'il prend double pourtion, il mestera pain, vin et luminaire à ses frais pour le service dicelle église perpétuellement.»

Les fondations, acquisitions de rente ou de censes seront faites aux noms du prieur, du curé et des chapelains. Ces derniers en rendant compte annuellement des revenus de la familiarité, devront appeler le prieur ou son amodiataire.

Lors de la présentation d'un nouveau familier, « le prieur ou son commis aura la première voix pour iceluy recepvoir ou refuser », l'élu prêtera serment entre les mains du prieur en présence du curé et des chapelains.

Les titres de fondation seront renfermés après inventaire dans un coffre fermant à trois clefs, dont l'une restera entre les mains du prieur, la seconde sera remise au curé et la troisième à l'un des familiers.

Enfin une dernière condition, assez pénible pour l'amour-propre des familiers, leur est imposée : « les

curé et familliers seront tenus obéir aud. prieur et ses successeurs es cas raisonnables concernant le divin office de lad. familliarité et église, partant que de raison.» Par suite de l'absence des prieurs et de leur indifférence presque générale pour les affaires de la communauté, les familiers n'eurent pas, dans la suite, trop à souffrir de la domination de leurs chefs ; seuls les derniers prieurs firent sentir lourdement le poids de leur autorité.

Ce traité devant les sages prescriptions duquel chacun n'hésita pas à s'incliner, ramena la paix entre le prieur et les familiers de Saint-Lupicin. Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire entre gens d'église, chaque partie pratiqua loyalement vis-à-vis de l'autre le pardon des injures, suivant le vœu du Christ.

François du Breuil fit plus. Voulant donner à la familiarité dont il devenait le chef, une preuve de sa générosité, il fonda en l'église de Saint-Lupicin « une messe à haulte voix qui se doibt dire tous les vendredys de l'année.» Par l'acte reçu du notaire J. Azinguet le 3 juin 1529 (1), il « délivrat aux sieurs familiers soixante et dix francs et assignat semblable somme de soixante et dix francs, parfaisants sept vingt, sur quantités de pièces de terre spéciffiées aud. tiltre, sizes aud. lieu de Saint-Lupicin.» Ce fut pour répondre à l'intention du prieur que les successeurs de François du Breuil, usufruitiers des terres ajoutées par lui au patrimoine du Prieuré, durent acquitter une rente annuelle de cinq francs au profit de la familiarité. Bien peu d'entre eux se soucièrent jamais de la payer.

D'autres donations suivirent celle du prieur, parmi lesquelles il y a lieu de citer celle d'un anniversaire à la chapelle des Crozets, où chaque dimanche un familier

(1) Inventaire de 1661, cote 4. Ce titre n'existe plus dans le fonds du Prieuré.

allait dire la messe, fondé par Jean Barondel, dit Ripa, dud. lieu. Dans l'acte reçu le 16 décembre 1533 figure un nouveau familier : Hugues Damelet (1), neveu de l'ancien chapelain Hugonin Damelet. A la même époque, le village des Crozets fournit à l'église de Saint-Lupicin, un nouveau prêtre : Jean Tournier (2) qui ne fit partie de la familiarité que fort peu de temps

La fortune mobilière de la familiarité s'augmenta bientôt par de nouveaux dons, notamment celui de cinq écus d'or par « Loys Maréchalet et Marguerite sa femme » (acte Fusier du 23 janvier 1543). Le 27 juillet 1544, la familiarité vendit un pré à Leschères, lieud. la Feste, provenant d'un legs pieux, ce qui lui permit de consentir, à titre de placements de fonds, de nombreux prêts à des particuliers de la paroisse et des environs (3). L'un des débiteurs, Claude Margueron-Grossard, de Saint-Claude, ayant nié sa dette et refusé de payer, les chapelains, qui n'avaient pas de titre de créance, le menacèrent de la vieille arme, déjà rouillée à cette époque, de l'excommunication. Comme autrefois entre les mains de Guy Amelnet (4) les foudres de l'église restèrent impuissantes contre la mauvaise foi du débiteur. Excommunié et interdit par l'officialité de Lyon le 26 septembre 1538, Margueron-Bossard ne paya pas le moindre « petit blan », malgré une « aggravation de lad. excommunication », une « réaggra-

(1) Présent à un acte de reconnaissance de dette Tournier du 20 janvier 1531.

(2) Obligation par lui et son frère Claude à la familiarité, acte ci-dessus du 20 janvier 1531.

(3) Reconnaissance de dette de 15 écus d'or par Guillaume Dronier, curé de Masilles et Nicolas Dronier, curé de St-Pierre, au profit de la familiarité, du 22 janvier 1543, « de onze vingt et quatorze francs (234) » par les consorts Clément, de Cuttura, du 23 novembre 1544.

(4) Voyez supra, chapitre VII.

vation pour la seconde fois » et même « plusieurs réaggravations » ultérieures (1).

Dans la deuxième partie du XVIe siècle, la familiarité de Saint-Lupicin fut particulièrement prospère. En 1540, elle reçut dans son sein deux nouveaux « chappellains desservans » Pierre et Jean Clément frères, de Cuttura (2), neveux de Pierre Clément, curé de Frangy, et deux ans après, Claude Gascon, qui devint plus tard chanoine et surchantre à l'église métropolitaine de Saint-Etienne à Besançon (3). Celui-ci, par acte du 10 septembre 1542, fonda son anniversaire avec « miserere, gloria patri et de profundis » sur la tombe de ses parents, en l'église de Saint-Lupicin. La même année, la familiarité reçut encore Claude Fusier (4) qui fut, dans la suite, fermier du Prieuré. En 1544, le nombre des familiers s'accrut encore par la réception de Guillaume Chavériat (5) et de Pierre Putet (6).

Nicolas Dronier, de Ravilloles, entra dans la familiarité en 1541, sous les auspices de son oncle Guillaume Dronier (7). Il était de plus curé de Saint-Pierre-Daillien (8). A la mort du curé Jean Clément, il lui succéda et conserva ses fonctions pendant trente années environ.

(1) Inventaire de la familiarité (1661) : « cinq petites bandes parchemin signées Roy.»

(2) Acte du 23 novembre 1540. Vente du Pré de la Feste, 27 juillet 1544.

(3) Quittance de ses « livres de réception », 23 novembre 1544 et 10 mars 1545.

(4) Fondations Gascon des 3 et 10 novembre 1542. Quittance de « six livres estevenantes, à cause de sa réception », 23 novembre 1544,

(5) Vente du pré de la Feste, 27 juillet 1544.

(6) Obligation Fusier, 28 novembre 1544.

(7) Obligation Maréchal, 11 octobre 1541.

(8) Obligations de 15 écus d'or par lui et son oncle à la familiarité, 22 janvier 1543.— Saint-Pierre-Daillien, localité inconnue aujourd'hui.

Le vieux curé Jean Clément s'éteignit à l'automne de 1544 (1). Il avait fait, durant sa vie, de nombreuses fondations à l'église et augmenté celles de Benoit Clément, son père, et de Pierre Clément, dit Benoit, son frère. Jean Clément, dit Benoit, son autre frère, et Romain Clément, son neveu, qui recueillirent son héritage, engagèrent un procès devant l'officialité de Besançon, pour faire régler la part à la charge de chacun d'eux dans ces fondations. A la médiation du familier Girard, une transaction intervint devant le notaire Varondel, le 6 mars 1549.

L'année précédente (1548), la familiarité avait perdu son premier recteur, le Prieur François du Breuil.

(1) Nicolas Dronier paraît comme simple familier dans la vente du pré de la Feste, le 27 juillet 1544 et comme curé à la quittance des droits de réception Fusier, du 28 novembre 1544.

CHAPITRE IX.

Les Prieurs. — François du Breuil (suite). — **Blaise Payot.**

L'administration du prieuré de St-Lupicin par François du Breuil fut sage et éclairée. Loin d'en gaspiller les biens comme le firent certains de ses successeurs, il les accrut.

Le 16 septembre 1528, par devant le notaire Jean Azinguet (1), il se rendit acquéreur « pour luy et ses successeurs prieurs dud sainct-Lupicin, d'une pièce de terre arable assise au territoire dud. St-Luppicine au lieu appelé « en Pomier » contenant environ une pose et demy, touchant devers souloil (soleil) levant, vent et bise, la terre de Etienne Vuaille et ses parsonniers sauf ses aultres meilleurs et plus vrays confins » moyennant « le pris et somme de vingt escuz dor au souloil et de pois, heuz et receuz » comptant. Cette acquisition fut faite de « Loys de la Tourt de sainct Luppicine escuier tant en son nom comme de Françoise de Léa sa femme absante et de Messire Pierre de la Tourt religieux du monastère de sainct Oyan-de-Joux, son frère aussi absant » dont il promit la ratification.

Cet immeuble, ainsi que ceux acquis par les précédents prieurs ou concédés par l'abbaye, formèrent un petit domaine contenant environ six poses ou journaux « continentes sex posas vel circa » (2) au lieudit en

(1) Archives départementales du Jura. — Fonds du prieuré, parchemin.

(2) Voyez infra le traité de 1529.

Pomier « loco appellato en Pomier » qui avait pour limites : « juxta commune dicti loci ex boreis, juxta ortum Antonii Vuaille ex oriente, juxta commune appellatum le Chaney ex vento et juxta vividarium [le verger] dicti prioris ex occidente, salvis suis aliis verioribus confinibus. » Or il arriva que bientôt le prieur fut troublé dans la paisible jouissance de sa propriété. La vaine pature existait à St-Lupicin de temps immémorial « animalia villae et communitatis dicti loci sancti Lupicini comedabant vanam paturam, in omni tempore, fructibus earumdem terrarum levatis. » Et comme la coutume du pays permettait de clore les vergers, mais non les prés et les champs « non erat assuetus illas [terras] claudere vel barare » les animaux venaient manger l'herbe des prés achetés par le prieur aux consorts de la Tour, entraient dans le verger du prieuré et souvent rongeaient l'écorce des arbres fruitiers.

François du Breuil, désireux de remédier à cet état de chose, consentit à un sacrifice considérable. Le 2 mars 1529, par acte du notaire Guillaume Dronier, il acheta de la communauté de St-Lupicin le droit de clore ses propriétés « jus facultatem et potestatem dicto domino elemosinario (le prieur était également aumônier de St-Oyan) pro se et suis successoribus, ut ipse possit et valeat in futurum perpetuo tempore, claudere et fermare dictum pratum de Pomier supra confinatum. » Le tout à ses risques et périls « taliter quod animalia non possint in eodem loco intrare » et même sans recours contre ceux des habitants qui, par mégarde, y laisseraient paître leurs bestiaux « et casu quo intrarent quod dictus dominus elemosinarius non possit illos aut aliquem illorum ponere in emendam, nec etiam debebit se facere satisfacere damnum. » Pour prix de cette concession le prieur versa à la communauté quatre écus d'or. De plus il s'engagea à faire

achever à ses frais les réparations devenues nécessaires au pont de Lizon (1), qui étaient à la charge des habitants de St-Lupicin et même à acquitter en leur nom ce qu'ils pouvaient encore rester devoir sur les frais de construction de ce pont, les déchargeant en outre, pour l'avenir, de toute contribution à cet égard « quod dictus dominus elemosinarius tenebitur, prout id facere promisit, dictos habitatores de sancto Lupicino facere exemptos, quod ut tenebuntur esse contribuales ad reparationem pontis de Lizone et illos etiam facere tenere quittos de impensis predictos de sancto Lupicino, occasionne dicti pontis facti. » Dans ce traité (2), dont le protocole porte le nom de Pierre de la Baume, abbé de St-Claude (3), la communauté de St-Lupicin est représentée par Antoine Vuaille et Claude de la Tour ses prud'hommes et leurs conseillers, Jean Fusier et Claude Michaud ; Jean Clément, curé de St-Lupicin, et Etienne Baroz, curé de St-Claude, y figurent également comme témoins.

L'année suivante, le prieur arrondit encore son domaine par l'acquisition qu'il fit le 11 mai 1530, « vice nomine et ad opus sui et suorum dicti prioratus sancti Luppicini in futurum successorum » des frères Louis et Jean Symon de St-Lupicin. L'acte (4) d'achat reçu par Jean Clément, prêtre et notaire, en présence d'honorable Louis de la Tour, écuyer (scutiffer), et du famillier Pierre Clément, désigne de la manière suivante l'immeuble vendu : « videlicet unam raissiam ortus sitam in villagio dicti sancti Luppicini, loco dicto en

(1) Hameau de St-Lupicin sur la rivière du même nom.

(2) Archives départementales du Jura. — Copie délivrée par Pierre Clément en vertu d'une commission de Louis de Rye le 25 avril 1548.

(3) Voyez supra, chapitre VII.

(4) Archives départementales du Jura. — Fonds du Prieuré, parchemin dépourvu de sceau.

curtil de petit Simon, continentem seynailliam unius bichonis canapis vel circa, juxta pratum communalem ex oriente, juxta ortum dictorum venditorum ex borea, juxta Symisterium (le cimetière) sancti Luppicini ex occidente et juxta et a longo ortum dicti domini prioris, qui illum acquisivit a dictis Symon venditoribus (1) ex vente. » Le prix est de quatorze francs « quatuor decimorum francorum monaia currante in comitatu Burgundiae, habitorum et receptorum per dictos Symon venditores a dicto domino emptore. »

Le repos dont le prieur espérait pouvoir jouir dans sa paisible demeure de St-Lupicin ne tarda pas à être encore une fois troublé. Le soin particulier qu'il apportait à l'embellissement de son prieuré lui fit oublier son office claustral et le patrimoine des pauvres dont il avait la charge. L'administration de l'aumônerie de St-Oyan avait été très négligée par ses prédécesseurs. Leur incapacité et leur incurie avaient laissé les comptes en désordre, les revenus se dissiper, les meubles se perdre et les bâtiments tomber en ruines. François du Breuil ne sut point ou ne voulut point réagir contre cet état de choses. Il fallut que la justice civile intervînt. En 1532, le Procureur général du Parlement de Dôle intenta un procès à l'aumônier et fit mettre sous séquestre les biens de son office. Après de longues enquêtes et expertises, la cour rendit son arrêt le 14 février 1533. Elle rappela à François du Breuil et à ses successeurs les obligations de leur charge, qui étaient de faire distribuer des secours aux pauvres à la porte de l'aumônerie, de loger et héberger pour une nuit les pauvres passants, de leur fournir un repas et enfin de les faire soigner s'ils étaient malades. Elle prescrivit d'entretenir à l'hôpital du monastère au moins « huit lits garnis de leurs linceux, coittres et couvertures » et

(5) Ce titre n'existe plus.

de maintenir un convers et une converse pour s'occuper des pauvres (1).

Cet avertissement paraît avoir, pour le moment du moins (2), produit quelqu'effet. François du Breuil s'occupa, d'une façon plus active, de son office et de la seigneurie de Chaumont dont les dimes formaient le plus clair des revenus de l'aumônerie. Il adressa le 24 mai 1533 une requête au Grand Juge Jean le Moyne, pour faire nettoyer la rue de la Villette, près du Bugnon, le long des murailles de l'hôpital de l'abbaye (3). Il fit faire des réparations à cet édifice et obtint du chapitre, le 15 mars 1547 des subsides pour payer les travaux de la couverture d'un nouveau dortoir.

Malgré ce surcroît d'occupations, François du Breuil n'en continua pas moins à faire de son prieuré de St-Lupicin sa résidence préférée qu'il quitta momentanément en 1540 comme député par le chapitre pour visiter les prieurés de la Bourgogne et de la Savoie (4). De 1530 jusqu'à sa mort, il parut non seulement dans la plupart des assemblées capitulaires de l'abbaye, mais encore dans divers actes concernant des particuliers de St-Lupicin. Son nom figure dans de nombreux titres d'achat ou d'échange pour lesquels il lui est payé, à cause de sa directe, des droits de lods. Il consentit également plusieurs affranchissements réels ou personnels au profit de sujets de son prieuré. Le principal est celui des Girard de Cuttura.

(1) Archives départementales du Doubs. — Parlement de Dole. — Archives de la ville de St-Claude. — Dom Benoit, tome II. p. 312-318.

(2) Le désordre continua sous les successeurs de François du Breuil, a tel point que le 3 mars 1620, l'abbé Ferdinand de Rye dut supprimer la perpétuité de cet office et en fit une commission temporaire et révocable.

(3) Dom Benoit, tome II, p, 311.

(4) Dom Benoit, tome II, p. 325.

Notre Province fut, dans tous les temps, une pépinière inépuisable de soldats. Au XVIe siècle, de nombreux francs-comtois s'enrolèrent dans les armées de Charles-Quint. Beaucoup le suivirent dans ses luttes incessantes en France, en Espagne, en Flandre, en Italie, en Hongrie et à Tunis. Leur courage et leur fidélité étaient si appréciés que plusieurs se rencontrèrent dans l'entourage même de l'empereur-roi.

L'un deux, Claude Girard dit Groz de Cuttura, fils d'un mainmortable de la terre de St-Claude, quitta son village « dez son jeune âge et de son propre mouvement et jugement naturel suyvis la court et service de lempereur Charles cinqième du nom. Auquel service iceluy Claude a desja heu par sa vertu et dextérité de sa personne de grandes et honestes charges, mesmes sur le faict des guerres que sa majesté a heu au royaume de Thunis (1535) et ailleurs, tant par mer que par terre contre les Turqz et infidelles, esquelles sad. majesté a obtenuz grande et glorieuse victoire à la louange de Dieu... Esquelles led. Claude sest adez (aidé), honestement conduict et acquités de manière que sad. majesté désire lavancer et extoller à plusieurs grands honneurs et estat telz que ses mérites le requièrent (1). » A la cour, Claude Girard remplissait les mêmes fonctions que Hugues Cousin, frère du chanoine Gilbert Cousin, de Nozeroy (2) ; tous deux étaient écuyers fouriers, c'est-à-dire préposés à l'organisation intérieure de la maison impériale. Charles-Quint, chez qui la reconnaissance était une des principales qualités, n'oublia point les deux francs-comtois. Hugues Cousin qui, par sa naissance, appartenait déjà à la bourgeoisie fut anobli, ainsi que ses quatre frères, par lettres du 17

(1) Voyez infra l'acte d'affranchissement de 1543.

(2) Voir : La Famille Cousin de Nozeroy. — Mémoires de la société d'Emulation du Jura 1899, p. 271-272.

octobre 1555, quelques jours avant l'abdication de l'empereur. La générosité de celui-ci se fit moins attendre à l'égard de Claude Girard.

En 1541, Pierre de la Baume, archevêque de Besançon et de Genève, abbé commendataire de St-Oyan de Joux, se trouvait à la cour impériale. Charles-Quint lui parla de son fidèle serviteur ; « le seigneur de Rye, baron de Neufchastel, Rahon, Longepierre, etc., son premier sommelier de corps et le Seigneur de la Chaulx, gentilhomme de sad. majesté » louèrent la vertu du serf du Jura. Tous trois, sur le désir exprimé par Claude Girard, prièrent le cardinal-abbé, dont le fourier était sujet mainmortable, de l'affranchir de sa condition servile. L'empereur lui-même remit à Claude Girard une lettre datée de Lucques du 17 septembre 1541, dans laquelle il manifestait sa volonté à cet égard. Pierre de Baume ne put que s'incliner devant l'ordre de son souverain.

Revenu dans son abbaye, il consentit, par acte du 14 juin 1543 (1) un affranchissement personnel au profit non seulement de l'écuyer-fourier de l'empereur, mais encore de Claude Girard son père, Jean et Jean Girard ses oncles, Nicolas et Jean Girard ses cousins, Claude, Claude, Jean et Jacques, enfants de son frère décédé Claude Girard, Humbert, Pierre, Lupicin et Antoine, fils de l'un de ses oncles, prénommé Jean, et enfin de Jean et Claude, fils de son autre oncle, portant le même prénom de Jean, tous communs en biens. De plus, il accorda à cette famille l'affranchissement réel de toutes leurs propriétés sises dans la paroisse de St-Lupicin, dont l'acte contient la longue énumération. De son côté l'abbé reçut pour prix de cet affranchis-

(1) Archives départementales du Jura. — Fonds du Prieuré de St-Lupicin ; copie de 14 feuillets faite par les notaires Clément et Gascon.

sement « deux cens escuz dor au souleil de bon et juste pois ». Cette façon commode, pour l'empereur, de faire des largesses avec la bourse d'autrui, ne plut que médiocrement aux religieux de St-Claude et surtout au prieur de St-Lupicin à qui appartenait la directe seigneuriale sur plusieurs terres des Girard.

A cette époque, l'abbaye cruellement éprouvée par la perte de ses possessions en Suisse, ne songeait pas à résister à l'empereur d'Allemagne, son seul soutien contre les protestants. Dans une assemblée capitulaire du 26 mars 1544, à laquelle assista François du Breuil, elle ratifia l'affranchissement au profit des Girard. Cependant elle ne le fit pas sans arrière-pensée, car ceux-ci ayant demandé au Parlement de Dole l'enregistrement de leur acte d'affranchissement, le chapitre forma opposition. Par un arrêt du 15 décembre 1545 (1), la cour les maintint dans l'exercice de leur privilège ; notification de cette décision ayant été faite au chapitre, celui-ci, profitant de la mort de Pierre de la Baume, arrivée peu auparavant, résista encore. Il fallut la menace d'une séquestration générale de tous leurs biens, pour venir à bout de la mauvaise volonté des moines. Enfin, par une délibération du 30 mai 1548 (2), le chapitre se décida à donner procuration à Claude Balet, Anatoile Poly, Hugues Denys et Jean de St-Maurice, notaires à Dole, pour consentir à l'exécution de l'arrêt de 1545.

Cet acte est le dernier dans lequel figure le nom de François du Breuil. Dès 1544, courbé sous le poids des ans, il avait obtenu l'autorisation de résigner en coadjutorie, à son neveu Antoine du Breuil, l'office d'aumô-

(1) Archives départementales du Doubs. — Fonds du Parlement.

(2) Archives départementales du Jura. — Cahier de l'affranchissement Girard, copie du XVI[e] siècle.

nier dont il jouissait à l'abbaye de St-Oyan (1). Il en garda le titre et les prérogatives jusqu'à son décès, résigna définitivement ses fonctions de sacristain de Nantua et ne conserva que les bénéfices prieuraux de Clairvaux-en-Montagne, de Sirod et de St-Lupicin. Dès l'année 1542, il avait désigné comme administrateur du temporel de ce dernier prieuré, Pierre Clément, l'un des familiers de l'église.

Rousset (2) dit que François du Breuil conserva la jouissance de son prieuré de St-Lupicin jusqu'en 1538 et qu'il fut remplacé par François du Bruet, nommé par le Pape en 1540. Ces deux indications sont inexactes. François du Bruet, cité par l'auteur du dictionnaire des communes du Jura n'est autre que François du Breuil, nommé dans divers titres tantôt du Breuyl, du Breuil, et tantôt du Bruel ou du Bruet. Les actes analysés plus haut prouvent, sans qu'il soit besoin d'autre commentaire, que ce prieur vivait encore en 1548. La date exacte de son décès n'est pas connue, car on a pas encore retrouvé l'obituaire de l'abbaye de St-Claude correspondant à cette époque ; on peut la placer d'une manière à peu près certaine dans le courant du mois de septembre 1548.

François du Breuil fut le dernier des religieux de St-Oyan légitimement pourvu par l'abbaye du prieuré de St-Lupicin. Jusqu'alors, la collation de ce bénéfice avait toujours appartenu aux abbés de St-Claude qui, depuis des siècles, avaient nommé un moine de leur couvent. La mort de François du Breuil donna naissance à un conflit qui devait se perpétuer pendant près d'un siècle entre l'abbaye de St-Claude et la Cour de Rome.

Dès le commencement du xv[e] siècle, le pape Martin V, désireux de mettre un terme aux abus commis par les

(1) Ibidem. — Fonds de l'aumônerie. — Procès de St-Mauris.
(2) Dictionnaire des communes dn Jura. Tome IV, p. 48.

bénéficiers ainsi qu'aux fraudes et aux intrigues auxquelles donnait lieu la résignation des bénéfices, avait cherché à se substituer aux collateurs, dans l'attribution des bénéfices ecclésiastiques. Conformément aux décisions du concile de Constance, tenu en 1414, il avait établi la règle dite « de mensibus » ou « des mois du Pape. » Cette règle de Chancellerie lui attribuait la disposition de tous les bénéfices de la chrétienté, réguliers ou séculiers, venant à vaquer pendant les mois de janvier, février, avril, mai, juillet, août, septembre, octobre et novembre, les quatre autres mois de l'année demeurant réservés aux anciens collateurs (1).

Son œuvre fut continuée par les papes Alexandre III et Grégoire X. Le concordat passé entre le pape et le roi de France en 1516, régla, à l'égard de ce pays, les conditions de vacance et de collation des bénéfices, par périodes de trois mois. Le concile de Trente en supprimant les mois du pape (2), déclara que « le droit d'institution ou de collation appartenait naturellement aux évêques, c'est-à-dire aux Ordinaires ; que le pape en qualité d'Ordinaire des Ordinaires (ordinarium ordinariorum) avait le droit de prévention sur tous les collateurs et que les ayant prévenus, ses provisions l'emportaient sur les leurs. »

C'est en vertu de ce principe, et par application des décisions du concile de Trente, dont les interminables sessions venaient à peine de s'achever, que le pape donna l'ordre à l'archevêque de Besançon de lui désigner un candidat pour le prieuré de St-Lupicin.

Le siège archiépiscopal de Besançon était alors occupé par Claude de la Baume (3) neveu et successeur

(1) Jean Gérardin. Etude sur les bénéfices ecclésiastiques aux XVI[e] et XVII[e] siècles. p. 75.

(2) Session XIV. De reformatione, chapitres 12 et 13.

(3) Il avait été nommé coadjuteur en 1543.

du cardinal Pierre de la Baume, abbé de St-Claude, décédé le 4 mai 1544. Ce dernier avait été remplacé à la tête du monastère de St-Oyan et dans la dignité purement nominale d'évêque et prince de Genève, par Louis de Rye (1). Claude de la Baume et Louis de Rye se mirent d'accord pour présenter comme nouveau prieur de St-Lupicin : Blaise Payot.

Celui-ci était issu d'une famille de petite noblesse d'Orgelet (2), portant pour armes : d'argent à trois poires, tigées et feuillées au naturel (3). Quoique prêtre, Blaise Payot paraît avoir préféré les études scientifiques à la théologie. Il était docteur en médecine et comme tel, familier de Louis de Rye avec lequel il habitait la résidence de l'évêque-abbé : l'abbaye d'Acey. Il était déjà pourvu de la cure de Mache, dans le diocèse de Troyes (4) et obtint en commande le prieuré de St-Lupicin, pour augmenter ses revenus

Nous n'avons pas sa bulle de provision, mais il y a lieu de penser qu'elle ne date que du mois d'octobre 1549. En effet, Blaise Payot assiste comme témoin, avec le seul titre de docteur en médecine, à un acte d'ascensement consenti par Louis de Rye, abbé de St-Claude, à Claude Guyon-Vuillet, de la Chaux-Neuve, d'un bois au Noirmont et passé à l'abbaye d'Acey le 17 octobre 1549 (5).

(1) Cinquième fils de Symon de Rye, chambellan de l'archiduc Philippe et de Jeanne de la Baume-Montrevel. Nommé évêque de Genève, dont le siège archiépiscopal fut transféré à Annecy, en 1543, il fut abbé de St-Claude de 1544 à 1550.

(2) Voyez infra son epitaphe.

(3) Sceau apposé sur la vente de la Tour du 14 mars 1550 aux archives départementales du Jura, fonds de St-Lupicin.

(4) Il était un des successeurs du curé de Mache qui fut délégué par Louis XI pour assister à la levée du corps du bienheureux Jean de Gand, ermite de Ste-Anne près St-Claude. Dom Benoit, tome II, p. 85.

(5) Archives communales de Chatelblanc.

Le nouveau prieur se rendit peu après à St-Lupicin pour prendre possession de son bénéfice. Peu désireux d'y établir sa résidence, il s'empressa d'amodier à « Messire Pierre Clément alias Benoy dud. lieu, prêtre » les revenus de son prieuré « et tous les proffit diceluy tant en bled, loux (lods), mainmortes, roles, censes, dixmes et aultres » par acte dressé au couvent de St-Oyan d'Humbert, notaire, le 10 décembre 1549 (1). Cette amodiation fut consentie pour trois années dès « le premier jour du mois d'octobre que fut en l'an 1548 (2) et finissan en l'an quinze cens cinquante et ung. » Sur le prix total du fermage fixé à trois cents francs, le prieur reçut la somme de cent francs pour la première année. Pierre Clément s'obligea à payer le surplus par fractions de cinquante francs, le premier avril suivant, le 31 octobre 1549 et les derniers cent francs aux mêmes époques de la troisième année. Il s'obligea en outre à « desservir et faire desservir led. priorey in divinis et à supporter toutes charges dehues à cause diceluy accoustumées et non accoustumées. » Blaise Payot se réserva enfin « deux bonnes livres de beurre et trois livres de fromage », mais abandonna à son fermier « tous les loux qui pouroyent être dehus tant du temps du feu sieur prieur son prédécesseur qua luy son successeur. » Tranquille désormais, il retourna à Acey, où son protecteur, déjà miné par la maladie, ne tarda pas à mourir.

L'année suivante, un orage détruisit une partie du toit du prieuré. Blaise Payot, se souciant peu de prendre sur sa fortune personnelle, la somme nécessaire à cette réfection et à d'autres réparations dans la maison prieurale, eut recours à un moyen des plus simples : Il aliéna l'un des fonds du prieuré.

(1) Archives départementales du Jura. Fonds de St-Lupicin. copie écrite à la suite d'une vente Gascon du 1er mai 1551.

(2) C'est-à-dire à compter du décès de François du Breuil.

Dans un acte reçu par le notaire Martin et passé au prieuré de Marast (1) le 11 mars 1550 (2). Blaise Payot explique sa détermination : « Estant advenu comme une petite grange assise auprès de nostre prieuré est tombée en ruyne puis quelque temps, en ca laquelle par cy après se pourra consumer et ruyner totalement, si par nous ny est pourveu. Pourquoy de nostre certaine science et bonne voulonté pour nous et noz successeurs aud. prioré avons accensé et abergé, accenssissons et abergeons par cestes purement et perpétuellement à Claude de la Tour dud. Sainct-Luppicin, absent, vénérable seigneur Messire Charles du Maix, seigneur de Chaulmont, religieux et aulmonier du monastère de St-Oyan de Joux (3) ayant charge dud. Claude, lad. grange ensemble de ses fonds, traffondz, appartenances et autres deppendances. »

Cet ascensement qui n'était qu'une vente déguisée eut lieu à charge par Claude de la Tour de « mettre lad. grange en bonne et dehue réparation » et moyennant « la cense annuelle et perpétuelle de troys groz monnoye de Bourgogne » payable « un chacun an à la feste St-Martin divers » (d'hiver). Enfin « pour les entraiges dud. accensissement et abergeage, nous confessons » dit le prieur « avoir heu et receu dud. Claude de la Tour par les mains dud. sieur aulmonier, six escuz dor au souloil et de pois (poids) lesquels nous avons convertiz et employez tant à la réfection de la couverture de nostre prieuré, lequel par oraige estoit en partie découpvert que en aultres réparations diceluy. » La légalité d'un pareil contrat était des plus discutables

(1) Dans le baillage d'Amont ; dont Philibert de Rye était prieur.

(2) Archives départementales du Jura. Fonds du prieuré. Parchemin avec sceau.

(3) Successeur de François du Breuil et d'Antoine du Breuil dans l'office d'aumônier.

puisque le prieur aliénait un immeuble qu'il ne possédait qu'en qualité d'usufruitier et dont l'entretien était à sa charge. Aussi servit-il de prétexte aux réclamations des religieux de St-Oyan, lorsque trente ans plus tard, l'abbaye fut pour la deuxième fois exclue de son droit de collation sur le prieuré de St-Lupicin.

Dans le but de se procurer à nouveau de l'argent, Blaise Payot accorda par acte du notaire Humbert en date du 20 juillet 1550 un affranchissement réel à « Messire Nicolas Dronier, de Ravilloles, prêtre et curé de St-Lupicin » ainsi qu'à divers membres de sa famille. Ces lettres d'affranchissement, auxquelles Philibert de Rye, nouvel abbé de St-Claude (1) donna son assentiment, concernaient une maison et un curtil à St-Lupicin dépendant de la directe mainmortable du prieur.

Le 11 juin 1551, Blaise Payot appuya une requête que « les habitants de St-Lupicin, Lavans, Patay, Cuttura, Pontoux, Lizon, Ravilloles, Leschères, Angelon, Villars d'Héria, Chastel, Crozets, la Rixouse, les Villars, Lezat et ceux de la prévoté de Pra » adressèrent à Philibert de Rye, à l'effet de solliciter un délai pour le paiement d'une taille de cinquante francs, un gros et neuf deniers due par eux « à cause de la bienvenue et novelle » du seigneur-abbé « en son abbaye et terre de St-Oyan, le 25 mai dernier passé. » Philibert de Rye accorda comme délai jusqu'à la fête de la nativité de St-Jean-Baptiste (2).

L'amodiation du prieuré consentie au profit de Pierre Clément prit fin le 1er octobre 1551. Avant de la renouveler, Blaise Payot qui pensait, avec juste raison,

(1) Sixième fils de Symon de Rye, frère de Louis de Rye et son successeur au siège abbatial de St-Claude ainsi qu'à l'évêché de Genève, de 1550 à son décès 17 juin 1556.

(2) Archives départementales du Jura. Inventaire de 1785. Cote 1695.

pouvoir en retirer à l'avenir un prix plus élevé, exigea que son fermier établit un état des charges et revenus du bénéfice ; ce qui fut fait. Il existe (1) plusieurs copies de l'acte qui fut dressé à cette date et qui comprend, comme celui du prieur Claude Venet de 1476 plusieurs chapitres dont les articles ont peu changé à 75 ans d'intervalle.

Les terres du prieuré sont celles dont nous avons donné la nomenclature. L'ancienne maison prieurale a fait place à l'élégante demeure que l'on peut encore admirer aujourd'hui. Le verger du prieuré a été agrandi par les acquisitions de François du Breuil.

Les censes sont déjà moins nombreuses. On y remarque celle de « cinq sols de Roy » remplaçant les trois gros vieux dus par Claudin de la Tour « pour la grange qu'il tient daccensie joignant la maison du prieur » en vertu de l'acte de 11 mars 1550. Le prieur a droit, comme par le passé, pour lui et son fermier, de moudre, sans émines, son blé au moulin de Cuttura. Jean Clément, le meunier, paie une cense annuelle de neuf bichons de froment et de neuf bichons d'avoine ; Jean Clément, dit Benoit, qui a construit un autre moulin a côté du premier paie la même redevance.

Les dimes de charrue, de chanvre et d'animaux ne sont pas changées, les premières se paient deux fois l'an, le jour de la St-Martin d'hiver (11 novembre) et le 1er mai. Les villages de la paroisse de la Rixouse et celui de Cernon acquittent encore un droit supplémentaire par feu ou faitage des maisons.

Les droits curiaux de sépultures, oblations, maréglerie, relevailles et les lettres de recedo se partagent toujours entre le prieur, pour deux tiers et le curé, pour le surplus.

L'état du 1er octobre 1551 contient une disposition

(1) Archives départementales du Jura, fonds du prieuré.

nouvelle, conséquence de la convention passée entre François du Breuil et les familiers de l'église le 21 août 1528 : « led. sieur prieur ou son lieutenant participe avec les curés et familliers dud. St-Lupicin en la familliarité dillec en double portion et distribution. »

Les devoirs et charges du prieur sont les suivants : il « doibt célébrer et dire la grand messe aux festes de Noël, Pasques et Toussaint, doibt ouvrir et fermer l'église, sonner pour les temps [d'orage], sonner toutes messes parochiales et vespres ; doibt fournir en l'église pain, vin, torches, cierges, huyle, chandoiles et généralement tout ce qu'il faut concernant le divin service, nest les saints sacrements qui appartiennent au curé seulement. »

Selon toutes probabilités, Blaise Payot renouvela au profit de Pierre Clément l'amodiation de son prieuré pour trois nouvelles périodes annelles. Nous n'avons pas les traités intervenus à cet égard, nous possédons seulement le suivant, qui est du 27 août 1560.

Par acte reçu du notaire Humbert, au château de la Tour du Meix, résidence d'été des abbés de St-Claude, « vénérable et discrete personne Messire Blaise Payot, prieur de St-Lupicin et curé de Marche amodie à Messire Pierre Clément de St-Lupicin, curé, sond priorey et tous les revenus diceluy » pour « le terme et temps de six ans, six fois venans, commençant et qui commenceront le premier jour du mois d'octobre prochain venan » (1560). Le prix est pour « une chacune desd. six années de sept vingt et dix frans monnoie (150 fr.) cen livres de fromages bons et recepvables et vingt cinq pintes de bon beurre et bien cuyt ». Le tout payable en « deux termes assavoir soixante quinze frans deans la feste adnonciation Nostre-Dame prochain venan et autres soixante quinze frans dans la nativité Nostre Dame » chaque année. L'ancien familier devenu

curé « Messire Pierre » s'engage en outre « a desservir et faire desservir in divinis led. priorey et dehuement au contentement des prochiens, à maintenir en bonne et dehue et suffisante réparation et couverture la grange dud. priorey » et à faire des réparations à la maison prieurale jusqu'à concurrence de « vingt solz ». Enfin il est tenu de « défrayer led. sieur prieur et sa compagnie, venan aud. St-Lupicin quand bon luy semblera ».

Comme on le voit, cette nouvelle amodiation était beaucoup plus avantageuse pour le prieur que la précédente. Le fut-elle aussi pour le curé ? Il est permis d'en douter ; car il était à la fin de son bail fort en retard dans le paiement de ses fermages. Le 22 avril 1566 Blaise Payot, qui se trouvait de passage à St-Lupicin, régla son compte avec Pierre Clément. Celui-ci lui redevait notamment « douze soillettes de bon beure et deux quintaux de fromages ». Le 24 mai 1566, le prieur reçut un accompte de 24 écus et le « 2 avril après Pasques 1567, Nicolas Monnier d'Orgelet, prêtre, curé de Soucia et Rotonay » en qualité de mandataire du « docteur Blaise Payot » reçut de « Pierre Clément jadis admodiateur du priorey, la somme de trente escus dor au souleil » pour le reste du prix de l'amodiation.

Le nouveau fermier du prieuré fut Jean Clément, prêtre et familier de l'église, ainsi que le constate un acte de procédure du 2 janvier 1571, relatif à une difficulté entre lui et les échevins de St-Lupicin. Par un traité du 2 mars 1529 (1) le prieur François du Breuil s'était engagé, moyennant l'abandon de certains droits, à payer à la décharge des habitants les frais de reconstruction d'un pont à Lizon ainsi que les réparations qui deviendraient nécessaires dans la suite à ce même pont.

Durant l'hiver de 1569 « comme par la volonté de

(1) Voyez Supra.

Dieu led. pont » fut « entièrement ruyné par les grands débourdementz et innondatz deaulx » (1), il fallut encore une fois le reconstruire. Le prieur « attendu son absence notoire dois longtemps » et son fermier Jean Clément, faisaient la sourde oreille aux réclamations des habitants et refusaient de faire exécuter les travaux. Craignant de « recepvoir intérêts et encourir emende », la communauté de St-Lupicin adressa une requête à l'abbé de St-Claude, pour obliger le prieur à remplir les engagements de son prédécesseur. Le 30 janvier 1570, Marc de Rye ordonna « au premier maitre sergent requis » de faire commandement au prieur ou à son fermier de contribuer, au lieu et place des habitants à la dépense de réfection du pont, sous peine d'être assigné devant la grande Judicature de St-Claude. L'affaire dura un an et se termina par la soumission du prieur.

Blaise Payot qui s'intéressait de moins en moins à son prieuré, fut, à cette époque, élevé à une des dignités les plus enviées par le clergé de la province. Le 15 juillet 1571, après les funérailles de Guy Prost, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, archidiacre de Luxeuil, titulaire de la prébende de Louvatange, le chapitre procéda, suivant la coutume, à l'élection de son successeur. Quatre candidats étaient en présence, Blaise Payot eut la préférence. Par une délibération (2) prise le même jour, il fut élu chanoine et prébendier de Louvatange. Le chanoine Chrysophore Guibert, son procureur spécial, prêta serment en son nom et fut conduit dans les stalles du chœur de l'église St-Etienne par les chanoines Pierre Bourquin et Léonard Clerc.

(1) Requête du 30 janvier 1570.

(2) Registres des délibérations du chapitre métropolitain. — Archives départementales du Doubs, série G, n° 197, p. 164 et 165.

Dès lors, Blaise Payot, qui était venu s'installer à Besançon ne cessa d'habiter sa maison canoniale et prit une part active aux nombreuses délibérations du chapitre. Neuf ans après, une nouvelle dignité lui fut conférée. Le 23 juillet 1579, à la mort du chanoine Louis de Lantenne, titulaire de la prébende de Berthelange, il fut élu à sa place et reçut ce bénéfice en échange de celui de Louvatange. Cette distinction le fit entrer au chapitre de l'église de St-Jean l'évangéliste où il siégea jusqu'à son décès arrivé dix ans après.

Les revenus relativement importants de son canonicat, permettaient à Blaise Payot de négliger ses autres bénéfices. Peu après son entrée au chapitre, il avait résigné purement et simplement sa cure de Mache ; il résolut de céder son prieuré de St-Lupicin à son neveu Aymé Jarray dit Badriet, d'Orgelet. Celui-ci, jeune encore, venait d'entrer dans les ordres et n'était que sous-diacre. Craignant que l'abbé ou les religieux de St-Claude ne lui fissent des difficultés, parce que n'ayant point la prêtrise, Aymé Jarray était inhabile à remplir les fonctions sacerdotales attachées à la qualité de prieur, le chanoine s'adressa directement à Rome. Par une bulle dont la date n'est pas connue exactement, mais qui se place entre 1579 et 1587, le Pape autorisa Blaise Payot, à résigner, en faveur de son neveu, son prieuré de St-Lupicin, en coadjutorie.

Ce droit que les souverains Pontifes donnaient aux bénéficiers, de se désigner à l'avance des successeurs, coadjuteurs « cum futura successione » quoique contraire à l'ancienne discipline de l'Eglise et aux décisions des conciles était toléré, dans les pays d'obédience. Le pape l'accordait même, comme dans ce cas, « à ceux que leurs bénéfices n'astreignaient pas à la résidence et qui n'avaient jamais besoin d'être remplacés dans l'administration d'un spirituel qui ne leur était pas

confié » (1), ou qu'ils n'exerçaient pas eux-mêmes. Comme les bénéficiers titulaires choisissaient généralement, pour coadjuteurs, leurs plus proches parents, les bénéfices devenaient en quelque sorte héréditaires dans les familles.

(1) J. Gérardin. — Études sur les bénéfices ecclésiastiques, p. 101, 102, 103.

CHAPITRE X.

Le prieur Aymé Jarray dit Badriet. La paroisse et la familiarité de St-Lupicin de 1549 à 1629.

La nomination d'Aymé Jarray, comme coadjuteur de son oncle au prieuré de St-Lupicin, constituait une nouvelle atteinte au droit de collation de l'abbaye. Les religieux de St-Claude, qui n'avaient pas pour Blaise Payot la même bienveillance que les de Rye, en conçurent un violent dépit. Peu soucieux de recommencer, contre leur puissant abbé, une lutte qui avait si mal réussi à leurs devanciers (1), ils s'attaquèrent à un ennemi moins redoutable, son protégé, le modeste sous-diacre d'Orgelet.

Le chapitre commença par dénoncer le prieur pour avoir ascensé le 11 mars 1550, à Claude de la Tour, une grange voisine du prieuré (2). Il n'en avait pas le droit, disait-il, parce que cet immeuble appartenait à l'abbaye et que, même s'il faisait partie des biens prieuraux, le droit canon s'opposait à toute espèce d'aliénation, par un bénéficier, des biens de son bénéfice. Blaise Payot dut user de son influence auprès des de Rye. En qualité de « jadis prieur commendataire », il joignit ses « supplications et requêtes » à celles de « M[re] Aymé Jarray soubdiacre, moderne prieur ». Par acte donné « en la cité de Besançon » le 21 août 1588, Joachim de Rye, tout en déclarant que cette grange, « tombant en

(1) Voyez supra, chapitres IV et VII. Difficultés entre Etienne Fauquier et le chapitre.

(2) Voyez supra, chapitre IX.

ruine » appartenait autrefois à l'abbaye, reconnut que « d'ancienneté, elle étoit, mouvoit et dépendoit dud. prioré de St-Lupicin », et ratifia l'acte irrégulier fait trente ans auparavant, par le médecin de son oncle. Les chanoines ne se tinrent pas pour battus.

Depuis plusieurs siècles, les abbés commendataires, éloignés de St-Claude par leurs fonctions, avaient cessé de s'occuper de l'administration des biens de l'abbaye. A l'exemple des autres bénéficiers, ils en affermaient les revenus, moyennant une redevance fixe, à « un admodiateur » ou Procureur général, lequel s'adjoignait un ou plusieurs co-associés. De tout temps, ceux-ci suscitèrent des difficultés aux prieurs de St-Lupicin, en raison de l'incertitude des droits respectifs de l'abbaye et du prieuré, sur certains biens mainmortables. Depuis l'établissement du livre des reconnaissances de 1414, ces biens avaient passé en des mains si diverses, que, dans la suite des temps, il était devenu très difficile d'en retrouver l'origine de propriété.

Les religieux surent adroitement tirer parti de cette mésintelligence ; ils conseillèrent aux fermiers de l'abbé, François Granval et Antonin Pariset, de partir en guerre contre le prieur. Ceux-ci firent naître des difficultés entre Aymé Jarray et ses administrés et soutinrent énergiquement la résistance de ces derniers.

Sous tous les régimes, les contribuables n'ont jamais acquitté leurs impôts avec enthousiasme ; au 16e siècle, comme de nos jours, beaucoup ne se faisaient aucun scrupule de frustrer le trésor, par des actes fictifs ou frauduleux (1).

En 1588, Claude fils de Guillaume Symon de St-Lupicin étant devenu insolvable, vendit à Louis Symon, son cousin, une partie de la maison paternelle, une

(1) La loi du 23 août 1871 défend la dissimulation dans le prix des ventes,

autre maison appelée « Louriau » et un petit curtil « pour semer trois ou quattre escuelles de chesneval ». Afin d'éviter le payement des droits de lods au prieur, les parties simulèrent un échange de ces immeubles contre un pré « lieud. En Clerc biefz, contenant une soipture et demye ». L'acte fut dressé par Pierre Thomas de St-Lupicin, notaire à St-Claude, le 13 février 1588. Quatre mois après, l'affaire vint aux oreilles du prieur (1) ; *inter cognatos fraus facile prœsumitur*, dit un vieux brocard de droit. Aymé Jarray réclama aussitôt les lods « à luy dehus au tier denier du prix » des biens soumis à son droit de mainmorte. Sur les conseils du familier Humbert Girard, créancier du vendeur et aussi à l'instigation des fermiers de l'abbé, Louis Symon refusa de payer. Le 9 septembre, Aymé Jarray présenta requête à Henry Romanet lieutenant de la grande judicature et fit assigner Louis Symon. Un procès s'engagea, dans lequel on fit intervenir Claude Symon. Aux premières écritures du procureur Berthet occupant pour le prieur (26 septembre 1588) les défendeurs par la bouche de leur procureur Martin répondirent par des « protestations » dans lesquelles perce la mauvaise humeur des moines. Ils dénient purement et simplement à « vénérable messire Aymé Jarray dict Badriet, se disant prieur de St-Lupicin », la qualité de prieur légitime et proposent de repousser sa demande comme incertaine et ne précisant pas suffisamment l'objet du litige. Le prieur obtint sans difficulté du grand juge « un mandat compulsorial » au vu duquel le notaire Thomas dut lui délivrer une copie de l'échange du 13 février 1588. Or il se trouva que, dans cet acte même, les parties avaient déclaré « les immeubles eschangés estre et mouvoir de la directe de discrette personne messire Aymé Jarray, prieur et commendataire du priorey de St-Lupicin et

(1) Ecritures du prieur du 26 septembre 1588.

envers luy chargés de leurs charges anciennes et foncières ».

Dans ses nouvelles conclusions le prieur offrit de fournir la preuve « par gens de bien » que les parties étaient convenues de faire « ung pur et simple vendaige » pour le prix de 105 francs, mais que Louis Symon avait « pratiqué led. Claude Symon à passer » un échange fictif de trois immeubles relativement importants contre un pré sans valeur. Le différent paraissait bien simple à résoudre ; pourtant le procès dura deux années. Il y eut tant en incidents de procédure qu'en jugements préparatoires, vingt-trois remises d'audience ordonnées par le grand juge « noble homme et saige messire Guillaume de Boissey, seigneur Desperey (d'Eperey) » et l'affaire ne reçut de solution favorable au prieur qu'avec la clôture d'un deuxième procès.

Celui-ci, plus important, mettait en litige le principe même du droit seigneurial, exercé de temps immémorial par le prieur, en vertu duquel il percevait les lods sur tous les contrats à titre onéreux concernant des biens soumis à sa directe.

En 1587, les biens de Claude fils de Romand Gascon de St-Lupicin avaient été vendus sur décret et adjugés à Claude Clément dit Benoit, parent de plusieurs familiers.

Lors de la distribution du prix de vente, le prieur dut former une opposition afin d'être payé « de redevances et prestations annuelles » dont ces héritages étaient affectés. Il obtint, dans l'acte de « nantissement » une collocation à cet égard, mais quand il voulut réclamer à l'acheteur ses droits de lods, celui-ci ne voulut rien payer. François Granval « procureur d'office de la terre et grande judicature pour monseigneur le révérend abbé de St-Oyan de Joux » et Antonnin Pariset « admodiateur des revenus de l'abbaye » qui avaient conseillé la

résistance, prirent ouvertement parti contre le prieur et conduisirent le procès. Sur l'assignation lancée contre Claude Clément le 9 septembre 1588, ils obtinrent du grand Juge d'être reçus « intervenans » dans la cause. Ils soutinrent que les immeubles discutés « situés en et rière la terre de St-Oyan de Joux » se trouvaient, par ce fait, soumis au droit de seigneurie générale de l'abbé sur toute la principauté monastique. Le prieur répliqua que, sans vouloir porter atteinte aux droits de l'abbé, il était indiscutable que plusieurs siècles auparavant, son bénéfice avait été doté de droits seigneuriaux « relaschés » par l'abbaye au profit de ses prédécesseurs et que notamment, de temps immémorial, la directe sur la plupart des « meix, maisons et héritages du village de St-Lupicin » appartenait aux prieurs.

Dans l'impossibilité de représenter ce titre de concession, à supposer qu'il en ait jamais été fait (1), Aymé Jarray produisit divers actes relatifs à des transmissions antérieures de ces propriétés. Il prouva que ces immeubles provenaient à Claude Gascon d'acquisitions ou échanges faits soit par lui, par son père Romand Gascon, son aïeul Jean Gascon, soit par son bisaïeul Jean Gascon (2) et que dans tous ces titres, il était déclaré, que les immeubles dont il s'agit était « mouvans » de la directe du prieur. Pourtant parmi ces derniers se trouvaient une maison dite grange Gascon, ainsi que des prés et des champs acquis par Claude Gascon et son frère Jacques de leur oncle Claude Gascon, chanoine de l'église St-Etienne à Besancon. Or, dans l'acte passé devant Christophe Humbert, secrétaire de Philibert de

(1) Voyez supra, chapitre IV. Partage des biens monastiques.

(2) Pièces diverses jointes au dossier du procès ou mentionnées à l'inventaire du 28 septembre 1588.

Rye, et notaire le 16 mars 1550, on avait déclaré, par erreur, que les biens vendus étaient de « la doutable seigneurie et mainmortables de Monseigneur l'abbé ». Il avait été reconnu plus tard que ces immeubles étaient au contraire « mouvans de la directe seigneurie de Monsieur le Prieur ». Les acheteurs en avaient fait la déclaration le 1er mai 1551 et acquitté les droits de lods entre les mains du familier Pierre Clément, alors fermier du prieuré.

Mis au courant de ces difficultés le vieux prieur Blaise Payot résolut de prendre en main la cause de son neveu; il adressa une requête à l'abbé de St-Claude, Joachim de Rye (1). Dans cette pièce, il déclare que lui et ses prédécesseurs, prieurs de St-Lupicin, ont toujours joui des droits de lods, concédés en dotation par l'abbaye de St-Oyan. Il apprend à l'abbé, ce que celui-ci ignorait certainement, que son procureur général lui donne « empeschement » de les toucher. Il rappelle que déjà précédemment l'abbé Pierre de la Baume avait dû intervenir (1518) pour faire cesser « les troubles advenus par le procureur estant alors ». Il adjure l'abbé de « deffandre » à son procureur Granval « de faire telle et indigne poursuyte » et de commander au Grand Juge de lui faire justice. Le 11 janvier 1589, Joachim de Rye, accueillant cette requête, ordonna à son procureur général « de se départir de la poursuite » de ne « bailler aucun empeschement » et pria le Grand Juge de « faire prompte et bonne justice sans aulcune délation ».

L'affaire semblait terminée, mais les fermier refusèrent de s'incliner devant la décision de l'abbé qui venait

(1) Deuxième fils de Gérard de Rye et de Loyse de Longvy, qui prit possession de l'abbaye de St-Claude en 1577, par résignation de son frère Marc de Rye, lequel venait de prendre du service comme colonel d'un régiment bourguignon, dans l'armée du roi d'Espagne.

de résigner son bénéfice en faveur de Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon (1), espérant que celui-ci ne partagerait pas la manière de voir de son frère. Blayse Payot « chanoyne à St-Jean de Besançon et Aymé Jarray, *diacre*, moderne prieur de St-Lupicin » en appelèrent de nouveau à la justice de l'abbé. Le 20 juillet 1589, au château de Gy, sa résidence d'été, l'archevêque de Besançon appointa la requête. Rappelant les « ordonnances ja sus semblable cas cy devant rendues et faictes par feu Messire Pierre de la Baume et Joachim de Rye » ses prédécesseurs, il déclare que nonobstant son « droict seigneurial et généralité par toute la terre dud. St-Oyan de Joux », les censes et droits de lods réclamés par le prieur lui appartiennent légitimement. Il réitère les ordres de son frère au procureur général et au grand juge « chargeant néantmoings led. prieur de deans trois ans prouchains, procurer et faire rentier et recognoissance des censes et droictz dud. priorey ». Cette formalité fut encore négligée à cette époque et le procès continua devant le grand juge.

Guille de Boisset rendit sa sentence le 7 janvier 1590 et donna gain de cause au prieur. Claude Clément, sur le dos duquel on s'était battu et François Granval qui venait d'arriver au terme de son amodiation se déclarèrent satisfaits ; mais Antonin Pariset et Regnauld Michalet, les nouveaux fermiers de l'abbaye, firent appel devant le Parlement. Par arrêt du 27 février 1591, la cour de Dole confirma purement et simplement la première décision (2).

(1) Dernier, fils de Gérard de Rye, 1556-1636. Prieur de St-Marcel de Gigny, de Morteau, puis abbé de Cherlieu et d'Acey, archevêque de Césarée. Haut doyen du chapitre, puis archevêque de Besançon en 1587. Maître des requêtes honoraire au Parlement de Dole, gouverneur de la Franche-Comté en 1630.

(2) Archives départementales du Doubs. Fonds du Parlement. Registres des arrêts, 1590 à 1591, série B, n° 1090.

Blaise Payot n'eut pas la satisfaction de voir la fin de ce procès. Il mourut à Besançon le 23 janvier 1590 et fut enterré dans l'église de St-Etienne (1). Par son testament, passé devant le secrétaire du chapitre, de Flagey, il légua à cette église 120 francs pour son anniversaire (2) et institua pour héritiers ses neveux Henri et Jean Jarray. Le lendemain de son décès, le chapitre élut comme successeur à sa prébende de Berthelange, Jacques Mosmier (3).

Après la mort de son oncle, et pendant une période d'environ six ans, Aymé Jarray, qui avait enfin reçu l'ordination (4), paraît avoir demeuré presque continuellement dans son prieuré. Il donna son approbation aux contrats passés à cette époque entre ses mainmortables et reçut lui-même, avec le plus grand soin, ses droits de lods. Précédemment, il avait affermé les revenus de son bénéfice soit aux curés soit à l'un ou à l'autre des familiers et en avait abandonné l'administration à son frère Jean Jarray, dit Badriet (5). Par contrat du 28 juin 1579, Pierre Clément, curé de St-

(1) L'épitaphe de sa tombe était la suivante : « Hic jacet venerabilis vir Dnus Blasius Payot Orgeletani opidi oriundus, presbiter dum viveret insignis doctor medicus, canonicus bisuntinus et prior commendatarius de sancto Lupicino, qui obiit die 22 mensis janv. anno Dni MDXC. Dilectus Charvus juxta decumbit amicum ». Les inscriptions de la cathédrale de St-Etienne à Besançon. Recueil de Jules Chifflet, abbé de Balerme (1659), par Mr Jules Gauthier.— Mémoires de l'Académie de Besançon, 1881.

(2) Archives départementales du Doubs. Fonds du chapitre métropolitain. Cahier des anniversaires.

(3) Archives départementales du Doubs. Même fonds. Registre des délibérations, série G, n° 199.

(4) Vente Gascon à Thomas. 2 mars 1593. — Quittance des lods par Aymé Jarray, d'Orgelet, « prêtre » prieur commandataire. — Fonds du Prieuré.

(5) Procédure contre Claude Clément, acte du 13 novembre 1588. Voyez supra.

Lupicin, devint fermier du prieuré et conserva ses fonctions jusqu'en 1584. En 1588, elles passèrent entre les mains du familier Claude Fusier.

Vers 1596, Aymé Jarray se retira définitivement dans son pays natal. Après avoir fait dresser un état complet et détaillé des revenus de son office (1), il afferma ceux-ci au curé Humbert Clément, au familier Humbert Girard et à « honorable homme Antonin de la Tour » pour une période de quatre années. Ceux-ci, par un traité du 13 octobre 1596, convinrent de partager, par égale part, les revenus, de supporter les charges dans les mêmes proportions et de porter quittes le curé et son frère Claude Clément de deux termes annuels de la cense qu'ils devaient au prieur pour le moulin de Cuttura.

Cette stipulation se rapportait à une demande de « réduction de lad. cense » formulée depuis de nombreuses années par la famille Clément et à laquelle le prieur avait sans cesse résisté et résistait encore.

Les Clément, propriétaires de temps immémorial d'un moulin à Cuttura, qui leur avait été donné en ascensement par l'abbaye, payaient une double redevance dont le taux avait varié à travers les âges (2). En dernier lieu, ils devaient à l'abbé « cinq quartes de bled par moytié froment et avene et huict sols estevenans dargent payables un chascun an, la moytié au jour de feste Nativité Notre-Seigneur et lautre moytié au jour de feste Nativité St-Jean Baptiste », et aux mêmes termes, au prieur de St-Lupicin « la cense de deux quartes de bled » moitié froment et avoine. A côté du moulin, les Clément, dit Benoît, branche cadette de la famille, avaient construit un battoir de chanvre, et plus

(1) Cahier de douze feuillets. — Archives départementales du Jura.

(2) Voyez supra, chapitre IV.

tard racheté de leurs parents l'ancien moulin ; de sorte qu'à la fin du XVI[e] siècle, l'ensemble de ces usines appartenait à Claude Clément, père de Humbert Clément, curé de St-Lupicin, et de Claude Clément, dit Benoit.

Or, il arriva que le cardinal-abbé Pierre de la Baume ayant ascensé aux Dronier de Ravilloles (1) le droit de construire un autre moulin sur le Lizon à Cuttura, moyennant « une petite cense dargent » la concurrence commerciale ne tarda pas à faire des deux meuniers, deux rivaux. Les Dronier, meilleurs négociants, attirèrent « depuis la construction de leur molin et bapteur, tous ceux ou la plus grande partie de ceux qui souloient (avaient coutume de) aller mouldre leur bled et baptre leur chenesve. » Les Clément se lamentaient et se plaignaient que leur moulin ne tarderait pas à « tomber à ladvenir en ruine par faulte dentretenement » (2).

Pour comble d'infortune, en 1584, « par les grandes eaux advenues, les ayreux (3), escluses et chanaux desd. molin et bapteur furent demolis et ruynés » ; de sorte que « depuis cette orvale » les meuniers ne pouvaient « ny mouldre ny baptre. » Claude Clément adressa alors ses doléances à l'abbé et au prieur, les priant de réduire le taux de ses redevances. Aymé Jarray, déjà aux prises avec les difficultés que lui avaient suscitées sa nomination, fit la sourde oreille. Plus magnanime, Joachim de Rye reconnut le préjudice causé aux Clément par la générosité du cardinal à l'égard des Dronier. Par un acte donné à St-Lupicin même, le 8 juin 1584, il consentit « les modication, remission et changements » demandés. L'ancienne cense en nature et les

(1) Probablement à la fin du XV[e] siècle ; ce titre n'existe plus.

(2) Archives départementales du Jura. Fonds du Prieuré. Copies faites à l'occasion d'une procédure du XVIII[e] siècle.

(3) Agrès du moulin. — Dictionnaire de du Cange.

huit sols estevenants d'argent furent convertis en une redevance unique de « dix francs monnoye de Bourgogne. » De leur côté, Claude Clément s'engagea à payer une indemnité de 80 écus d'or que l'abbé commendataire déclara vouloir employer « tant à la réfection de la maison abbatiale, ruinée par orvale de feu la dernière année (1) » qu'en « journées et vacations des commis députés par l'autorité de la Cour souveraine du Parlement de Dole, à faire la recoynoissance des censes et autres redevances dehues à la grande Celererie. » Pour que cette convention fut parfaite, il fallait la ratification du chapitre de l'abbaye ; les Clément ne l'obtinrent que moyennant le versement de 20 écus d'or (2). Claude et Humbert Clément mirent six ans pour acquitter leur dette ; lors de leur libération, 16 octobre 1590, Ferdinand de Rye ratifia l'acte consenti par son frère et eut la générosité de n'exiger aucune indemnité pour le retard apporté dans le paiement.

Malgré de pressantes démarches, Aymé Jarray refusait obstinément de consentir une réduction de même nature à ses censitaires. Le mécontentement des Clément et l'âpreté du prieur furent la cause du procès survenu à propos des lods de la vente Gascon, qui dura de 1588 à 1591 (3). Après le triomphe du prieur devant la Grande Judicature et l'échec des fermiers de l'abbaye devant la cour de Dole, le curé Humbert Clément, devenu fermier du prieuré, ménagea un rapprochement entre son frère et Aymé Jarray.

Une nouvelle crue du Lizon ayant dévasté presque

(1) L'incendie eut lieu le 30 octobre 1579. Don Benoit. Tome II. P. 411.

(2) Délibération capitulaire du 15 août 1584 portant que cette somme a été employée « à la réparation de l'église du monastère, naguère orvalée de feu. »

(3) Voyez supra.

complètement le moulin et le battoir de Cuttura, et le vieux meunier étant venu à mourir, le prieur se laissa enfin attendrir par « les supplications de Claude Clément et du curé. » Par pitié et « en considération que euls et leurs prédécesseurs ont employés tout le temps de leurs vies et une grande partie de leurs biens pour lentretenement desd. moulin et bapteur », il consentit le 7 septembre 1601 à réduire la redevance à une cense annuelle de 4 francs, mais moyennant le versement d'une somme de 80 francs. Il se réserva pour lui et son fermier le droit perpétuel de moudre et battre gratuitement pour leur usage « immédiatement après ce qui se trouvera en l'entreuvoir (entonnoir) et de coucher esd. moulin. » Le droit du meunier de prendre trois repas par an au prieuré, fut également réservé.

La paix se rétablit ainsi entre le prieuré, la cure et le moulin ; mais les fermiers de l'abbaye n'avaient pas encore lâché prise. A la première occasion leur âpreté au gain ralluma le brandon de la discorde. Un mainmortable de St-Lupicin, Pierre Symon, étant mort sans héritier, ses biens furent mis en vente par ordonnance du Grand Juge, en date du 2 decembre 1609 ; Humbert Girard, fermier du prieuré, réclama le prix des meubles, des immeubles et des vêtements, dus à son commettant par droit « d'échute ». Aussitôt les amodiataires de l'abbé, au nom de Ferdinand de Rye, présentèrent une requête au Grand Juge pour que ce prix leur soit attribué, prétendant que Pierre Symon était mainmortable de l'abbaye, comme tous les habitants de St-Lupicin. Pour éviter un nouveau procès, Aymé Jarray accepta, le 28 décembre 1609, comme arbitres le grand prieur et celerier de St-Oyan, Claude de la Mare et le Grand Juge Henry Boguet. Leur décision, intervenue le 30 avril 1611 fut favorable au prieur, elle déclara que Pierre Symon était mainmortable du prieuré et que ses

héritages dépendaient de la directe d'Aymé Jarray (1).

Un dernier litige restait encore en suspens. Les biens de Lupicin Gascon avaient été, en 1602, « vendus par autorité de justice et adjugés moyennant 1485 francs au curé Humbert Clément, à Pierre Charnage, Outhenin Pariset et Jean Margueron. En attendant que l'état des biens dépendant de la directe du prieuré fut dressé conformément à l'ordre donné par l'abbé le 20 juillet 1589 (état qui ne fut jamais dressé), le procureur général de l'abbaye et Aymé Jarray avaient convenu de partager les droits de lods par moitié. De ce fait le receveur de la terre de St-Claude, Vuillod toucha « seize huit vingt francs ». Sur la demande du prieur, le Grand Juge désigna, le 20 octobre 1602, pour procéder à « l'égalation » des biens vendus, Humbert Clément et Claude Meynier. L'affaire traîna en longueur pendant treize ans, par suite de l'absence et de la maladie de Claude Meynier. Enfin le fermier de l'abbé s'avisa de réclamer aux acquéreurs la totalité des droits de lods. Il fallut que, sur une requête à lui adressée par le prieur, Ferdinand de Rye intervint encore une fois. Par un appointement donné de sa maison forte de Montrond l'archevêque-abbé renouvela « auxd. commis leur commise à charge de vaquer au plus tôt » et ordonna à son « Procureur de cesser les poursuytes par luy intentées. » L'affaire se termina encore à l'avantage du Prieur (2).

Ces difficultés incessantes et le peu de sympathie que lui témoignaient ses administrés, eurent pour effet d'éloigner définitivement Aimé Jarray de son prieuré de St-Lupicin. Retiré à Orgelet, il en abandonna l'administration à ses fermiers. Quelques-uns des traités d'amodiation consentis par lui et parvenus jusqu'à

(2) Inventaire de 1783 cotes 1705 et 1706.

(1) Ibidem cote 1706.

nous renferment des clauses assez curieuses. Celui du 12 juillet 1612 (1), passé avec le curé Humbert Clément comme ayant charge du familier Humbert Clément, son neveu, donne à ce dernier le droit de percevoir pendant neuf années « les fruicts, prouffits et revenus du Prioré, en tout ce qu'il consiste soit en oblations, menses, rentes, corvées, lodz, estelles, droicts, commises, dismes, mainmortes et marciglès, sans touttefois de pouvoir affranchir et faire remise aux subjects mainmortables dud. sieur prieur. » Le prix de l'amodiation est de « neuf vingt dix (190) francs » payable à Orgelet « moytié le jour de l'Annonciation Notre-Dame et moytié le jour de feste Assomption Notre-Dame, plus 150 livres de fromage bon et receptable, à façon de Septmoncel chacun an et aussy trente-cinq pintes de bon beurre bien cuit et scalé (salé). » Le « retenant » doit encore « chacun an envoyer aud. Orgelet deux chappons graz et quatre perdrix. » Le prieur se réserve en outre le droit d'être deffrayé, par le fermier, lui et trois personnes de sa suite, lorsqu'il lui plaira de venir à St-Lupicin, mais seulement pour « trois demis jours. »

Le 15 septembre 1621, Aymé Jarray fit un voyage à St-Lupicin pour passer devant le notaire Daniel Dunod, de Lavans, un nouveau bail à ferme avec le curé Humbert Clément et le familier Humbert Girard. Les conditions de ce traité furent les mêmes que celles du précédent, sauf la réduction du fermage à « huict vingt quatorze (174) francs (2). »

Le 24 septembre 1622, les deux co-fermiers convinrent de se partager le produit des corvées de charrues

(1) Acte de J.-B. Carolle, notaire à Orgelet. Archives départementales du Jura.

(2) Le texte de ce traité est suivi des comptes établis entre les parties pour les années 1622 et 1623 avec une quittance pour solde.

et dîmes de chanvre faisant partie des revenus par eux affermées. Pour les premières, le curé qui avait perçu celles des années 1620 et 1621 les conserva et abandonna au familier les deux années suivantes ; il fut convenu qu'après, les corvées se partageraient par moitié. En ce qui concerne les dîmes de chanvre, le curé s'adjugea celles qu'on avait coutume de percevoir à Saint-Lupicin, Lavans, Patay, Pra, Villars, et aux Crozets ; Humbert Girard retint celles de Cuttura, Ravilloles, Ponthoux, Leschères et Angelon. Pour les années suivantes, chaque fermier devait alterner sa perception avec celle de son co-associé.

Cette combinaison ne fut pas de longue durée ; en 1624, le familier Humbert Girard étant décédé, Aymé Jarray dut, par acte de Jacques Michalet, notaire à Saint-Claude, le 14 octobre 1623, passer un nouveau traité, aux mêmes conditions que les précédents, et pour une durée de huit années avec le curé Humbert Clément et Henry Pyard des Crozets, vicaire de Saint-Lupicin (1).

Le 15 juin 1625, Aimé Jarray, sur la demande de « Messire Claude Dronier, prêtre, Etienne Dronier, son frère communier, Claude, fils de feu honorable homme Nicolas Dronier, de Ravilloles », ratifia l'affranchissement consenti par son oncle Blaise Payot, le 20 juillet 1550, au profit de Nicolas Dronier, curé de St-Lupicin, d'une maison et de diverses pièces de terre. Cette ratification eut lieu moyennant le prix de 25 francs, que le prieur employa à la réparation de la couverture de sa maison prieurale.

Le 19 août de la même année (1625), Claude de la Mare, Grand Prieur et Celerier de St-Oyan et François

(1) Fonds du Prieuré. La minute de cet acte porte les divers règlements entre le prieur et ses fermiers jusqu'en septembre 1619.

dela Rochelle, chancellier du monastère, « commissaires desputez » de l'abbaye, se transportèrent à St-Lupicin pour procéder à la visite du prieuré. Leur but était de rendre compte au chapitre de l'état dans lequel la longue absence d'Aymé Jarray avait laissé l'administration de son prieuré et aussi d'aviser aux moyens à prendre, au moment assez prochain de la mort du vieux prieur, pour resaisir la collection de ce bénéfice en résistant à une nouvelle intervention du Saint Siège.

En « l'absence du Prieur quoique préalablement averty et assigné », les commis furent reçus par le curé Humbert Clément, Philibert Baillin, son vicaire, et Claude-Philibert Clément, le futur curé, alors diacre. « Après avoir salué le saint Sacrement et faict » leurs « dévotions » ils visitèrent l'église et la sacristie ; de l'église « par une allé à voulte » ils entrèrent dans la maison prieurale. Humbert Clément leur communiqua ensuite le manuel des revenus du prieuré, contenant la désignation des droits respectifs du prieur et du curé. Après avoir fait dresser acte de leur visite par le scribe du monastère, Pierre Pernet, Claude de la Mare et François de la Rochelle se retirèrent, en se déclarant satisfaits.

Courbé sous le poids des années et impuissant à assurer à l'un des siens la survivance de son bénéfice, prévoyant sans doute les difficultés qui s'élèveraient à son décès, Aymé Jarray se désintéressa de plus en plus de son prieuré de Saint-Lupicin. Il se contenta d'en percevoir, avec la plus grande exactitude, les revenus ; la dernière quittance qu'il donna à ses co-fermiers est du 3 septembre 1629 (1).

Il mourut à Orgelet peu de temps après, sans être regretté, ni par ses administrés, avec lesquels il avait eu de nombreux démêlés, ni par les familiers, qui ne

(1) Voir à la suite du traité de 1623.

connurent pas plus sa générosité que celle de son oncle. Quoique « recteurs » de droit de cette association ecclésiastique, ces prieurs paraissent s'en être éloignés volontairement, ou peut être en avoir été écartés par l'antipathie de leurs confrères. La période qui s'étend de la mort de François du Breuil (1549) à celle de Blaise Payot (1570), marque un temps d'arrêt dans le développement de la familiarité de Saint-Lupicin. Celle, au contraire, qui correspond au priorat d'Aymé Jarray fut plus prospère.

Durant la deuxième partie du xv[e] siècle les vocations religieuses furent peu nombreuses, dans la paroisse de Saint-Lupicin. En 1549, la familiarité comptait, outre le curé Nicolas Dronier (1), neuf familiers dont nous avons vus plusieurs, à la période précédente, contemporains du prieur François du Breuil : Pierre Clément, curé de Frangy (2), qui ne tarda pas à disparaître ; Jean Clément, neveu du précédent (3) ; Pierre Clément, dit Benoit, notaire public (4), receveur de la Grande Celererie pour l'abbé de Saint-Oyan (5), et amodiataire du Prieuré (6), qui fut plus tard curé de

(1) Affranchissement à son profit par Blaise Payot du 20 juillet 1550. Voyez supra.

(2) Reconnaissance de dette par lui à la familiarité, 11 août 1545. Fondations Gascon, 10 septembre 1542 et 23 septembre 1545.

(3) Obligations des 23 novembre 1544, 21 juillet 1549 et 5 juillet 1551. Vente Fusier-Gascon 5 juin 1556. Obligation Michalet, 14 décembre 1557.

(4) Reçoit un échange Simon, 23 juillet 1541, une vente Simon à Prélet, 7 mai 1542, deux ventes Benoit à Gascon, 16 octobre 1543 et 16 février 1544, la vente du pré de la feste, 27 juillet 1544, délivre une copie du traité pour le pont de Lizon, 25 avril 1548 et dresse un échange Bruyand-Gascon, du 24 septembre 1566.

(5) Ascensement par Marc de Rye à Pierre Clément, dit Benoit, « recepveur en notre grande celererie de Saint-Oyan » 7 décembre 1571 ; quittance de lodt du 26 juin 1574.

(6) Amodiation des 10 décembre 1549 et 27 août 1560. Quittances des 22 avril 1566 et 2 avril 1567.

Saint-Lupicin ; Hugues Damelet (1) ; Pierre Girard (2) ; Claude Dronier (3) ; Claude Fusier (4), chanoine de l'église Saint-Etienne à Besançon (5), un autre chanoine d'abord familier de la même basilique, Claude Gascon, en même temps curé de la petite église de St-André qui avoisinait cette basilique, plus tard sous-chantre en 1565, mort le 15 novembre 1562 (6) ; enfin Jean Favier, dit de Favier, chapelain de Charles-Quint et son neveu Jean Favier, le jeune, tous deux chanoines de l'église métropolitaine de Saint-Jean de Besançon (7). Ceux-ci obtinrent du roi d'Espagne, Philippe II, la confirmation de leurs titres de noblesse, par lettres données à Gand, le 28 août 1559, enregistrées au Parlement le 28 juillet 1563 et ratifiées par Marc de Rye, abbé de Saint-Claude, le 27 septembre 1570 (8).

(1) Vente du pré de la Feste, 1544, transaction entre les héritiers Clément 7 mars 1549. Fondation Jacques-Gascon, 24 juin 1549.

(2) Transaction entre les héritiers Clément 1549, obligation Pierre Clément, 11 août 1549.

(3) Echange Bruyand-Gascon, 1566.

(4) Vente du pré de la Feste, 27 juillet 1544. Echange Simon 13 février 1588. Vente par lui à Jacques Gascon, 5 juin 1556.

(5) Il ne figure dans aucune délibération du chapitre à cette époque, ce qui laisse supposer qu'il préférait à la ville le séjour à la campagne.

(6) Fonds du Prieuré.— Obligation par lui à la familiarité, 10 mars 1550, vente par lui à ses neveux Jacques et Claude Gascon, 1er mai 1551 ; vente Fusier-Gascon, 5 juin 1556. — Voir catalogue des Incunables de la bibliothèque de Besançon, par Castan, p. 73 et 232.

(7) L'aîné fut élu le 23 mai 1526 et institué pour un an procureur général du chapitre, le 8 mai 1540.

Le jeune fut admis en coadjutorie, le 24 juillet 1560, à l'une des prébendes de Pouilley et en devint titulaire le 1er septembre 1564. — Archives départementales du Doubs, registre des délibérations du chapitre.

(8) Dans leur requête au roi, les chanoines Favier et leur frère Claude Favier, de Moirans, exposent que « leurs prédéces-

Durant cette deuxième période, les donations à la familiarité furent moins nombreuses que celles du passé. L'une de ces dernières, consentie le 23 avril 1521 (1) par Michel Jeannin et Jeanne de Boisset donna lieu à d'assez graves difficultés. Les donateurs, en l'acquit de leur fondation à l'église de Saint-Lupicin, avaient cédé aux familiers certaines terres et censes sur des particuliers de Saint-Savin, Bareteine, Champvaux et Poligny, acquises par eux de Louis d'Autrisel par acte du 23 décembre 1504 (2). Dans ce traité, le vendeur s'était réservé, pour lui et ses héritiers, la faculté de rachat et, postérieurement, par acte du notaire Jobelin du 15 décembre 1511, avait vendu le surplus de ses droits au couvent de Notre-Dame de Poligny (3). Plus de

seurs et desquels ils sont descendus par léal mariage étoient écuiers au château de Moirans et prévôts de Saint-Romain de Roche », que « étant iceluy château, par succession de tems ruiné, feu Humbert de Favier écuier et autres ses prédécesseurs se remuèrent et allèrent demeurer aud. Saint-Romain », qu'alors « Messire Etienne Faulquier, abbé de Saint-Oyan prétendoit que led. fû Humbert fut mainmortable aud. abbé » mais « pour à quoi obvier et remédier et maintenir sa noblesse, iceluy fû Humbert présenta aud. abbé ses lettres de noblesse et requis le maintenir en icelle. Lequel après avoir tout vu..... déclara que led. fû Humbert Favier, pour lui, ses hoirs et successeurs, nobles et tant que de besoins..... les annoblis avec les privilèges de joüir de toutes libertés, droitures et premièrement de noblesse et pouvoir porter les armes spécifiées et déclarées aud. privilège.... » — Copie du XVIIIe siècle. — Archives de la famille Favier.

Les armoiries des Favier ont varié; on rencontre les suivantes : D'or à trois pommes de pin de sable ; d'or à trois cosses de fèves de sable ; d'azur au croissant d'argent accompagné de trois étoiles de même. — Nobiliaire de Franche-Comté par M. de Lurion.

(1) Voyez supra. — Chapitre VIII.

(2) Acte Jobelin. — Archives paroissiales de Saint-Lupicin.

(3) Inventaire de la familiarité de 1661. Voyez infra. — Cote 108. — Archives départementales du Jura.

trente ans s'étaient écoulés, durant lesquels les familiers de Saint-Lupicin avaient perçu, sans difficulté, ces redevances, quand Philibert d'Ugna, petit-fils de Louis d'Autrisel, voulant exercer son droit de rachat, leur fit des offres suivies de « consignat judiciaire » d'une somme de 320 francs. Les familiers, qui avait intérêt à percevoir ces redevances, supérieures aux revenus du capital offert, résistèrent en opposant la prescription.

Philibert d'Ugna fit alors parvenir une requête au roi d'Espagne lui-même (1). Il exposa que né du mariage d'Etienne d'Ugna et d'Etienna d'Autrisel, fille de Louis d'Autrisel et de Loyse de Mesnois, il avait perdu sa mère depuis dix-huit ans. « Etant moins d'aige » (mineur) sa tutelle avait été confiée d'abord à sa grand mère maternelle, âgée de 80 ans et décédée depuis 8 ans, puis à son père ; l'un et l'autre avaient négligé son patrimoine. Plus tard, « ayant suivy les armes de sa majesté en ses deux dernières guerres, comme lieutenant d'une compagnie de gens de cheval », il ne lui avait pas « été loisible de compulser papiers et lettraiges dépendant de sad. hoirie ». A l'heure actuelle, il entendait faire valoir ses droits, aucun délai n'ayant été fixé pour l'exercice du « raimbage ». Par appointement donné à la cour de Bruxelles le 15 janvier 1559, le roi saisit de la question le Parlement de Dôle.

Assignés le 16 juin 1559, les familiers essayèrent de résister (2) ; mais reconnaissant le mal fondé de leurs prétentions, ils acceptèrent les offres et reçurent le 22 juin 1560 la somme de 360 francs, pour prix du rachat et de tous frais relatifs à la vente du 23 décembre 1504 (3).

(1) Archives parossiales de St-Lupicin.
(2) Ecritures et pièces du procès, Ibidem.
(3) Inventaire de 1661, cote 109.

En 1559, le curé Nicolas Dronier mourut et la charge curiable fit retour dans la famille Clément. Le 28 juin de la même année (1), le familier Pierre Clément, dit Benoit, nommé par le cardinal Claude III de la Baume, archevêque de Besançon (2), sur la présentation de l'abbé Marc de Rye, prit possession de la cure de Saint-Lupicin et fut installé par le familier Humbert Girard, en présence des chapelains. Il résigna sa charge de notaire puis celle de receveur de la Grande Celererie (3), mais conserva celle de fermier du prieuré (4) et y joignit celle d'amodiataire des marègles de la Rixouse, appartenant à l'office d'enfermier de Saint-Oyan (5). Il conserva ses fonctions pastorales jusque vers l'année 1586.

Pierre Clément prit une part très active aux affaires de la familiarité (6). Celle-ci fit, à cette époque, une nouvelle perte dans la personne du chanoine Jean Favier l'aîné, chapelain de Charles-Quint, décédé à Besançon le 31 août 1564. Son neveu Jean Favier le jeune,

(1) Cet acte est relaté dans un cahier manuscrit du siècle dernier, faisant partie des archives paroissiales de St-Lupicin. La date qu'il indique, 1579, est inexacte. Pierre Clément est indiqué comme curé de la paroisse dans plusieurs actes antérieurs, notamment une vente Mayot-Michalet du 11 septembre 1575. Le même cahier constate que Nicolas Dronier vivait encore en 1564 et qu'il fut remplacé en 1570 par Claude Fusier. Ces énonciations sont erronées puisque le 31 décembre 1562, Pierre Clément « dit Benoit, prêtre, curé de Saint-Lupicin », acquit de Jean Benoit un tiers d'une maison « sise en la montagne de Saint-Lupicin ». Claude Fusier n'était que familier.

(2) 1544 à 1584, successeur du cardinal Pierre de la Baume.

(3) Contrat de mariage de ses nièces grande Louise et petite Louise Clément du 6 janvier 1579 ; Pierre Clément « jadis receveur... » leur donne des habits et trousseaux.

(4) Amodiation du 26 août 1560. Quittance du 2 avril 1567. Amodiation du 28 juin 1579.

(5) Amodiation par Claude de Gigny, enfermier du 18 mars 1584.

(6) Il est présent à la plupart des actes dressés à cette époque.

ne tarda pas à le suivre dans la tombe (2 janvier 1585). La même pierre tumulaire recouvrit leurs despouilles dans la cathédrale de Saint-Etienne (1). Leurs places à la familiarité de Saint-Lupicin, furent bientôt occupées par de nouveaux membres : Jean Bruyard reçu en 1574 (2), Humbert Girard, dit Perrin, de Cuttura (3), qui fut amodiataire des revenus de la cure en 1595 et de ceux du prieuré l'année suivante (4) ; Humbert Clément, fils de Claude Clément, dit Girard, de Cuttura, neveu du curé Pierre Clément et son successeur ; le neveu de ce familier portant les mêmes nom et prénom, Humbert Clément, notaire en même temps que chapelain (5) et amodiataire du prieuré en 1612 ; enfin Claude de la Tour, fils d'Antoine de la Tour, qui fut aussi, fermier du prieuré en 1595 (6).

(1) Cette tombe mutilée existe encore dans un corridor de la caserne de la citadelle à Besançon ; on y lit : Immensam Dei misericordiam hoc sub saxo conditi expectant nobiles et venerabiles viri Joannes de Favier senior capellanus Caroli V r. imperatoris, et Joannes de Favier junior, ejus nepos ambo pbri, canonici hujus insignis ecclesiae qui obierunt scilicet idem dnus, antiquior die ultima aug. an. MDLXIV junior autem die II mensis Jan. an. MDLXXXV. Horum ani aeterna pace fruantur. — Les inscriptions de la cathédrale St-Etienne à Besançon relatées par Chifflet. — M. J. Gauthier. Mémoires de l'Académie de Besançon, 1881, p. 355.

(2) Echange de la Tour, 20 juin 1574. Quittance de ses droits de réception, 4 janvier 1583.

(3) Echange Simon, 13 février 1588, vente Gascon Thomas, 2 mars 1593, réduction de cens du moulin de Cuttura, 7 septembre 1601.

(4) Avec le curé Humbert Clément ; amodiation du 13 octobre 1596.

(5) Reçoit les ventes Gascon Thomas, 2 avril 1591, et Simon Bourgeat, 14 mars 1623.

(6) Rente provenant de ses livres de réception, 18 juillet 1594. Son père lui succéda, après son décès, comme fermier du prieuré, acte du 13 octobre 1596.

A la mort du curé Pierre Clément, la cure resta quelque temps vacante. Désireux de décharger leur responsabilité, les échevins de la paroisse, Jean Thorat de Saint-Lupicin, Jean Vincent, de Lavans; Claude Meynier, de Lavans, et Nicolas Vuillard, de Leschères, firent remise entre les mains du familier Claude de la Tour, du trésor de l'église. L'inventaire, non daté (1), qui en fut établi, est curieux. Il comprend, outre la description du célèbre évangéliaire (2) et du reliquaire du bras de Saint-Lupicin (3), celle d'un nouveau reliquaire du même saint : « le chef de Monsieur sainct Lupicin en chasse d'argent » qui fut détruit en 1756 pour faire place à celui qui existe aujourd'hui (4). Parmi les richesses de l'église, l'inventaire signale « ung tableau où sont plusieurs belles sainctes reliques, une image de Monsieur saint Sébastien (5) au pied de laquelle est une pièce de bras diceluy, une image de Sainte Barbe au pied de laquelle est une pièce du col dicelle, ung os dung des dix mille martirs et la bulle, étant le tout en une boyte dyvoire, enfin une image de Notre-Dame ».

L'inventaire n'indique pas un certain nombre de tableaux de cette époque que l'on peut voir encore actuellement à l'église et au prieuré, et qui sont dignes d'attirer l'attention. L'un d'eux, d'une réelle valeur artistique, représente la Vierge et l'enfant Jésus dans

(1) L'absence du nom d'un curé en place la date entre la mort de Pierre Clément et l'installation d'Humbert Clément ; il est dans tous les cas antérieur au décès de Claude de la Tour, 1596.

(2) Voyez supra, chapitre II.

(3) Voyez supra, chapitre V.

(4) Marché entre les fabriciens et le sieur Rosset, orfèvre à Saint-Claude, du 6 juillet 1756. Archives paroissiales de Saint-Lupicin. Voyez infra. Le métal de l'ancien reliquaire qui entra dans la composition du second pesait « deux livres et un quart ».

(5) Donné probablement par la famille de Pra qui avait érigé à l'église un autel en l'honneur de ce saint.

les nuages, dominant trois personnages debout : au centre saint Lupicin, à droite sa sœur sainte Yole et à gauche sainte Catherine (1), en bas les armoiries des Charnage, surmontées d'un casque empanaché et enfin la date de 1560. Ce tableau est dû, à n'en pas douter, à la générosité de la famille Charnage et probablement à celle de Pierre Charnage de la Tour, prévot de Saint-Lupicin, frère de Catherin Charnage, curé de la Rixouse. Un autre représente l'ange gardien guidant un jeune enfant, on y remarque en bas et à gauche un blason portant une croix à double branche. Un troisième tableau, qui se trouve actuellement dans l'ancienne maison prieurale, a beaucoup souffert des injures du temps. On y distingue un prêtre portant des moustaches, en habit de chœur, à genoux et les mains jointes ; derrière ce donateur inconnu se tient une femme qui paraît être sainte Philomène ou sainte Catherine ; au second plan on aperçoit une ville sur un côteau.

L'inventaire contient en outre la nomenclature d'un grand nombre d'ornements et de vêtements du culte, chappes, chasubles de satin et de damas, nappes d'autel, draps d'or et étoffes précieuses, avec quelques noms de donateurs. On y voit aussi des livres d'heure et des missels, des chandeliers de laiton et « cinq lyons dairain doré » qui ont depuis disparu (2).

Le curé Pierre Clément eut pour successeur son neveu, le familier Humbert Clément, qui résigna ses

(1) Patronne de la famille Charnage dans laquelle les prénoms de Catherin et de Catherine étaient très fréquents.

(2) On y remarque les « habis » suivants :

« Une chappe de satin blanc achetée par les échevins au nom des prochiens ; une autre de satin rouge donnée par feu M. Pierre Vuaille, prêtre, une chasuble de damas rouge figurée, donnée par feu vénérable M[re] Jehan de Sivry, à son vivant prêtre chanoine de l'église cathédrale de Besançon, une autre enrichie de figures et de soleils donnée par feu M[re] Guille

fonctions en 1628. Ce dernier fut amodiataire du prieuré sans interruption de 1596 à 1629 (1). Son dévouement pour ses paroissiens et la compagnie des chapelains, paraît avoir rendu à la familiarité sa prospérité d'autrefois. On peut seulement lui reprocher d'avoir manqué d'ordre et de méthode dans l'administration des biens de la paroisse.

En 1596, le familier Claude de la Tour mourut (2), mais il fut remplacé par d'autres familiers : Jean Fusier (3) reçu en 1604, et Nicolas Vuaille en 1605 (4), Jean Regaud, curé de Soucia (5) ; Benoit Janod (6) ; François Dronier de Ravilloles, curé de Lect (7), et son oncle Etienne, dit Claude-Etienne Dronier (8). A la même époque, la familiarité s'enrichit par de nombreu

Marrylier, à son vivant de St-Lupicin, prêtre : item une aultre chasuble, enrichie de lyons et de léopars en fil d'or et d'argent, donnée par le feu curé de Sainct poing, plus une aultre chasuble de tafetas blanc armoyriée des armes de croyssant, item un autre de damas rouge autrefois achetée par lesdits prochiens, un drap de damas blanc figuré ensemble; un petit drap bapti en or lequel fut donné par feu M[re] Jehan de Lyson, chanoine de Besançon, auquel est le nom diceluy, item une chasuble de... changeant donnée par feu M[re] Claude Gascon, de son vivant prêtre ».

(1) Amodiation des 13 octobre 1596, 12 juillet 1612, 15 septembre 1621 et 14 octobre 1623.

(2) Amodiation du prieuré par son père, 13 octobre 1596.

(3) Testament de son père Philibert Fusier, 18 octobre 1604, vente à son profit du 7 octobre 1629.

(4) Reconnaissance de 6 livres estevenantes pour sa réception, 6 septembre 1605, transaction du 16 mai 1619 et quittance du 15 octobre 1623.

(5) Vente par lui à Lupicin Gascon, 13 novembre 1608.

(6) Réduction de cense du moulin de Cuttura, 7 novembre 1601, vente Bourgeat, 14 mars 1623.

(7) Procédure Jarray, 26 juin 1612.

(8) Echange de la Tour, 29 juin 1597. Droits de réception, 6 septembre 1605. Vente Reffait, 18 mai 1604. Procédure Jarray, 26 juin 1612.

ses fondations pieuses, parmi lesquelles on remarque celle de Jacquema Regauld, d'une rente de « quatre blans, aux quatre chasses » (22 février 1572), celle d'une rente de vingt-trois pièces de vin de Gevingey, au profit des familiers, par Claude Blanchard dudit lieu (acte Dronier du 14 août 1569, reconnu le 15 décembre 1587), enfin celle de 29 francs 4 gros « à la dévotion de noble Vaulchier Calay et Jeanne d'Yvonne (de Divonne) sa femme » reçu par le notaire Dunod le 18 juillet 1594. Par son testament dicté au même notaire le 27 décembre 1611, Jean, fils de Pierre Favier, de Lavans, légua à la familiarité une « cense de 6 gros » pour une messe « en la chapelle à élever à Lavans ».

En 1595, les Vaudois, ayant pour la troisième fois envahi la terre de St-Claude, poussèrent leurs incursions jusqu'aux portes de Moirans. La paroisse de St-Lupicin et principalement le village de Lavans, menacés par le passage des troupes ennemies, durent organiser une milice ; les suisses furent repoussés. « Pour subvenir à l'acquit de plusieurs dettes de la communauté de St-Lupicin, pour deniers empruntés pour subvenir aux frais supportés pendant la guerre » s'élevant à 112 francs, les habitants de St-Lupicin vendirent, par acte du notaire Meynier du 21 janvier 1596, à leur curé Humbert Clément et à son frère Claude, le droit perpétuel de lever tous les fruits d'une parcelle de terre appelée le Pré des Bans, sur lequel les Clément possédaient déjà un droit de première coupe. Par contrat passé devant le notaire Vuillard, le 17 janvier de la même année, les échevins de Lavans avaient concédé aux frères Clément, le droit de paturage sur le même immeuble (1), qu'ils possédaient depuis 1494 (2).

(1) Archives départementales du Jura, fonds de l'aumonerie, procès de 1752.

(2) Dom Benoit, tome II, p. 136.

La première des confréries établies en l'église de St-Lupicin, celle du Rosaire, le fut le 2 juin 1613 avec permission de l'officialité accordée le 1er avril 1614. Le promoteur de cette œuvre fut le capucin Théodose de Bergame (1), qui en rédigea les statuts concernant les droits, privilèges et obligations des confrères. Il plaça à sa tête, comme recteur, le curé Humbert Clément auquel il adjoignit un prieur, un sous-prieur, un trésorier et deux conseillers annuels.

Les derniers prêtres reçus dans la familiarité, à cette époque, furent : Denis Jantet de Ravilloles (2), Claude Dronier le jeune (3), Philibert Baillin (4) et Henry Piard des Crosets (5), ces deux derniers vicaires de Saint-Lupicin ; Claude Girard, de Cuttura (6) ; Pierre Vuaille (7) ; Claude-Philibert Clément, neveu du curé Humbert Clément (8), et Pierre Vincent, reçu en 1617 (9).

En 1628, la vieillesse obligea Ht Clément à abandonner ses fonctions pastorales ; il fit nommer à sa place Claude-Philibert Clément, mais n'en resta pas moins familier pendant assez longtemps.

L'année suivante, 1629, marque le décès du chef de la familiarité, le prieur Aimé Jarray, dit Badriet.

(1) Archives paroissiales de Saint-Lupicin. Petit cahier de 8 feuilles en parchemin.

(2) Vente à son profit du 10 juin 1622. Quittance de ses droits de réception 1er décembre 1624.

(3) Rente Bourdier, 1er septembre 1623; vente Thomas, 7 mars 1627.

(4) Visite du prieuré, 19 août 1625.

(5) Amodiation par Aymé Jarray, 14 octobre 1623. Vente Thomas, 1627.

(6) Obligation par lui à la familiarité, 11 septembre 1616.

(7) Fondation par lui et ses frères, 25 janvier 1625.

(8) Sous-diacre le 11 juillet 1623. Compte de l'amodiation du prieuré, du 15 septembre 1621. Diacre lors de la visite du prieuré, 19 août 1625.

(9) Quittance de ses livres de réception, 13 décembre 1618. — Inventaire de 1648.

CHAPITRE XI.

Le schisme au prieuré. — Anatoile de Scey. — Jacques Maton. — Denys Patornay. — Philibert Soillot. — Antoine Varod. — Gaspard de Vaudrey. — Jean de Wateville. — Claude Briseuf.

La mort d'Aymé Jarray mit en conflit direct Rome et l'abbaye de St-Claude, au sujet de la nomination de son successeur. Le pape, armé des décisions du concile de Trente (1), qui lui attribuaient un droit général de collation sur tous les bénéfices de la chrétienté, nomma, au Prieuré de St-Lupicin, un prêtre originaire d'Arinthod, Jacques Maton.

L'abbé de St-Claude, Ferdinand de Rye, poussé par son chapitre, répondit, par la nomination d'un autre prieur, en vertu de son privilège immémorial de collation dans la principauté de St-Oyan. Par lettres datées de son château de Vuillafans, du 15 décembre 1629 (2), il désigna Anatoile de Scey Grand Célérier de son monastère et, comme à sa qualité d'archevêque de Besançon, il joignait encore celle de maître des requêtes honoraire du Parlement de Dôle (3), il obtint facilement de ce dernier (4) l'enregistrement de ses lettres-patentes ainsi que l'envoi en possession du nouveau bénéficiaire (10 janvier 1630). Dès le 18 février suivant, François

(1) Voyez supra, chapitre IX.

(2) Voir l'acte de prise de possession du 18 février 1630.

(3) Dom Benoit, tome II, p. 302.

(4) Répertoire du Bulluaire du Parlement de Dole, fol. 171. — Archives départementales du Doubs.

de la Rochelle, Grand Prieur et camérier de St-Oyan, en qualité de procureur et ayant charge du Grand Célérier, se rendit à St-Lupicin et requit de l'ancien curé Humbert Clément, sa mise en possession du bénéfice. Il fut immédiatement procédé à cette cérémonie, en présence du curé Claude Philibert Clément (1).

Ce fut alors le commencement d'un véritable schisme.

Jacques Maton n'osa pas engager la lutte contre le puissant abbé de St-Claude, son archevêque ; il ne se fit point mettre en possessiou de sa charge et ne parut même pas au Prieuré. Bientôt, à la menace d'un procès que ses ressources ne lui permettaient pas de soutenir, il se démit purement et simplement (2) de son bénéfice (1631).

Aussitôt le Pape Urbain VIII, refusant de reconnaître Anatoile de Scey comme prieur légitime de St-Lupicin, s'occupa de pourvoir au remplacement de Jacques Maton. Par une bulle datée de « la veille des Kalendes de may » (30 avril) 1632 enregistrée au Parlement de Dole (3), il conféra le Prieuré de St-Lupicin « non conventuel, ordre de St-Benoît » à Denys Patornay. Celui-ci n'occupa sa charge que de nom et démissionna moins d'une année après son institution. Une nouvelle bulle d'Urbain VIII « du troisième jour des ides de février » (11 février) 1633, lui désigna comme successeur, Philibert Soillot (4).

La résistance de l'abbaye fut acharnée. Pendant plusieurs années, il y eut entre François de la Rochelle, l'archevèque de Besançon et la Cour de Rome, échange d'une volumineuse correspondance au sujet des diffi-

(1) Fonds du Prieuré. Archives départementales du Jura.
(2) Répertoire du Bulluaire du Parlement.
(3) Ibidem, p. 44, fol. 204.
(4) Ibidem, p. 45, fol. 234.

cultés relatives à la collation de plusieurs bénéfices de la terre de St-Claude et notamment du Prieuré de St-Lupicin. Chacun fit usage des textes et des arguments les plus compliqués du droit canon et défendit ses droits avec la plus grande vigueur (1).

Cependant, depuis sa prise de possession du Prieuré, Anatoile de Scey semblait s'en désintéresser complètement, laissant ses puissants supérieurs hiérarchiques se passionner sur la question du patronage de son bénéfice. Il se contenta de désigner, pour remplir les devoirs de sa charge, l'un des familiers de l'église (2), Claude David. Celui-ci amodia le 26 juin 1630 les marègles de St-Lupicin, Pra et Patay, comme ayant charge du prieur, mais ce dernier soit que les amodiataires lui aient paru insolvables ou les prix insuffisants, les amodia lui-même à nouveau avec celles des autres villages de la paroisse, le 7 juillet suivant. Il profita de sa présence au prieuré pour faire dresser un état des revenus de son office, à la suite duquel il inscrivit les procès-verbaux d'amodiation. Ce fut là le seul acte d'administration fait par Anatoile de Scey. Il laissa Claude David gérer à sa guise son bénéfice prieural ; aussi les revenus n'en furent perçus que partiellement et les mainmortables s'empressèrent de cesser de payer leurs redevances. Les terres non louées « demeurèrent en frisches, les prels et vergers sans clostures » (3) et Claude David ne recevant plus de rémunération, cessa complètement le service en 1632.

En présence de l'indifférence coupable du Prieur, le curé de la paroisse dut intervenir. « En la saison voisine de la solemnisation des festes de Pasques (4)

(1) Archives départementales du Jura. Fonds de l'abbaye de St-Claude.

(2) Voyez infra. Déclaration Pariset, de 1650.

(3) Fonds de l'abbaye de St-Claude. Inventaire de 1784, cote 1706.

(4) Ibidem.

en l'année 1633, Claude-Philibert Clément réunit les familiers, parmi lesquels Humbert Clément et François Favier, ainsi que les échevins de la paroisse : Claude Dunod, Aymé Clément, Jean Meynier et Etienne Symon.

Il leur exposa que « tant pour la continuation du service divin que pour la desserte du prieuré vaquant, il étoit entièrement nécessaire de commettre un personnage capable pour ladite desserte. » Les assistants désignèrent « unanimement Messire Humbert Clément le vieux », familier de l'Eglise et ancien curé. Celui-ci, en raison de son grand âge et des difficultés à récupérer les revenus du bénéfice, voulut se récuser et pria que l'on choisît Messire François Favier, mais celui-ci refusa net. On insista alors auprès d'Humbert Clément, lui « remonstrant qu'il avait été entremis par plusieurs années à iceluy (prieuré) jusque par de là la vie de fut Messire Jean Jarray jadis prieur, particulièrement dois l'année 1623, jusques en l'an 1629 (1) en laquelle il décédat. » Le vieux familier finit par céder et accepta la desserte du Prieuré aux mêmes conditions que celles contenues dans l'amodiation passée entre lui et le précédent prieur le 14 octobre 1623. Toutefois, en raison de la diminution probable des revenus du Prieuré, le prix d'amodiation fut réduit à « huict vingt francs » payables au prieur légitimement pourvu « le jour de feste Saint-Martin ». Aymé Clément, frère du curé et neveu d'Humbert Clément, se porta caution de cette somme (2).

L'année suivante (1634), la situation était toujours la même : pas de prieur pour assurer la desserte *in divinis,* pas d'amodiataire pour percevoir les revenus du prieuré. D'autre part, Humbert Clément ayant tiré du

(1) Voyez supra, chapitre X.
(2) Inv. 1783. Cote 1706.

Prieuré une somme si minime « qu'il ne scavoit à qui il se pourroit addresser pour le paiement de ses peines et salaires, comme encour des fournitures qu'il avoit suporté dois lad. vaquance, avoit faict entendre au sieur curé et aux aultres familliers dicelle église qu'il ne désiroit continuer lad. desserte. » Les échevins s'adressèrent alors, le 24 mars 1634, à Antoine Patornay, docteur en droit, Grand Juge de la terre de St-Oyan et à Jacques Perret, procureur substitué du seigneur-abbé. Ils exposèrent que le prieuré était vaquant et qu'on avait « aulcune nouvelle ny appercevance de la provision dicelny » ; que pourtant il était nécessaire, surtout à l'approche des fêtes de Pâques dans lesquelles le prieur ou son commis devait officier en personne à l'église, de désigner quelqu'un pour le service, afin d'éviter « un très grand scandale des paroissiens de lad. église et d'ailleurs. » Enfin il fallait affermer les terres du Prieur.

Le dimanche suivant 26 mars, Antoine Patornay et Jacques Perret assistés du notaire Antoine Margueron, se transportèrent à St-Lupicin. Ils arrivèrent à la fin de la messe paroissiale et rencontrèrent « Maitre Daniel Dunod et Aymé Clément, eschevins qui tant en leur nom que de leurs autres consors eslus aud. eschevinage dois le même jour de feste Annonciation Notre-Dame » qui leur firent part des plaintes des paroissiens, du curé et de la familiarité.

On se mit d'accord pour affermer aux enchères les terres du prieuré. Et, « d'aultant que la maieure part des paroissiens estoit encor assemblée sur le cimetière », devant l'église, les officiers de justice firent « scavoir par Guillaume de la Tour sargent » qu'ils allaient procéder à la location et « délivrance des terres du Prieuré au plus offrant et dernier enchérisseur. » Le total des prix atteint par les enchères fut de quatre-vingt-dix-

huit francs et demi. Puis le Grand Juge s'occupa de trouver quelqu'un qui fut « capable, suffisant et solvable tant pour l'administration du temporel que du spirituel du Prieuré. » Le curé, les familiers et les échevins désignèrent encore Messire Humbert Clément et l'engagèrent à ne pas persister dans son premier refus, d'autant plus que par le moyen de l'adjudication, par autorité de justice, des terres du prieuré, il était assuré d'en toucher le prix. Le vieux familiier déclara « que pour l'affection qu'il avoit à la desserte dud. Prieuré et afin que le service divin y fut continué sans mécontentement des paroissiens, ayant déjà commencé le service dois le temps de la vaquance diceluy, il estoit juste de continuer les bons offices qu'il y avoit rendu. » Il accepta donc pour « une année qui finiroit environ la Saint-Martin prochain venant » (1634) et paierait au Prieur d'alors la même somme que celle fixée pour l'année précédente, c'est-à-dire « huit vingt frans. » Afin de sauvegarder les droits du futur prieur, un état des revenus du prieuré fut dressé en 1633 à la participation du familier Claude Dronier et continué pour les deux années suivantes (1).

Pendant que ces difficultés s'agitaient, la paroisse de St-Lupicin avait pris la grave résolution de réparer le vieux bâtiment de l'église dont les toits menaçaient ruine. Le curé Claude-Philibert Clément, son oncle Humbert Clément, les anciens familiers. Denis Jeantet (2), Benoit Janod (3), Claude Dronier (4), Henry

(1) Cet état rédigé sans ordre ni précision ne donne aucun autre renseignement que ceux contenus dans les états précédents.

(2) Rente constituée par lui le 8 décembre 1637.

(3) Rente Lupicin Gascon, 19 juin 1636.

(4) Décret des biens de l'huissier Thomas 7 mars 1627. Rente Lupicin Gascon 19 juin 1636.

Piard et les nouveaux ; Jacques Dunod (1), Jacques Joly, Claude David, Jean Périer dit Grand, vicaire des Crozets, François Favier et Toussaint Buat, de Pra (2), puisèrent à pleines mains dans le trésor de la familiarité, à la veille du jour où les calamités publiques allaient en achever la ruine.

Primitivement, comme dans les basiliques romanes, la nef de l'église ainsi que les collatéraux étaient fermés par des plafonds et couverts, non point par un toit unique, mais chacun par un toit particulier. La nef surélevée au-dessus des collatéraux par deux murs percés de fenêtres était recouverte par un toit à double égout, les bas-côtés, au contraire, n'avaient chacun qu'un simple toit en appenti à un seul égout (3). La nouvelle construction masqua les six fenêtres de la partie supérieure de la nef et nécessita un changement assez important dans l'extérieur de l'édifice, qui consista à couvrir les bas-côtés et la grande nef par une seule toiture à double égout (4). Le plafond de la nef fut supprimé et remplacé par une voute en pierre. Mais au lieu de prolonger au-dessus de la nef la voûte romane du chœur, on eut encore, comme pour la chapelle de la Tour, la malencontreuse idée d'adopter le style ogival qui détonne avec l'ensemble du monument. Cette voûte, qui existe encore actuellement, porte d'élégantes nervu-

(1) Présent à la rédaction de ce dernier titre. Fut receveur de la familiarité.

(2) Voir les dépositions de ces familiers dans les déclarations de 1650. François Favier habitait au prieuré.

(3) Notice sur l'église paroissiale de St-Lupicin par l'architecte Camus, 9 mai 1851. Cahier manuscrit aux archives de St-Lupicin.

(4) Rapport sur l'église paroissiale de St-Lupicin par l'architecte J. Amoudru. Même cahier manuscrit. Ce document indique comme date de la construction de la voûte l'année 1536. La notice ci-dessus la signale comme antérieure au XVI[e] siècle. C'est là une double erreur.

res qui retombent sur des chapitaux adaptés aux anciennes colonnes. Chacun de ces chapitaux porte un écusson sur lequel est gravé le nom d'un des échevins de la paroisse en exercice au moment de la restauration. Le premier porte le nom de Jean Meynier et la date de 1634 ; sur les autres on peut lire les noms de Daniel Dunod, N. Meynier et Cyprien Regad.

Les travaux, achevés avant la guerre de dix ans, n'étaient pas encore payés en 1637 (1) et ne furent soldés qu'en 1641.

Ni l'un ni l'autre des prieurs qui se prétendaient légitimes recteurs de l'église de Saint-Lupicin, ne contribua, pour la plus minime somme, à cette importante transformation.

L'ancien curé Humbert Clément mourut en 1637. Il n'avait pas conservé au-delà de ses engagements la desserte du prieuré (1633-1634). Les pourparlers entre Rome et Saint-Claude menaçant de se prolonger indéfiniment, le Pape avait résolu d'y mettre un terme. Il avait fait fulminer le 14 juin 1634 la bulle de nomination en faveur de Philibert Soillot, en obtint l'enregistrement au parlement de Dôle et ordonna au titulaire de se mettre en possession de son bénéfice. Philibert Soillot obéit, mais par prudence ne prit possession du prieuré que par mandataire le 19 juin 1634 (2). Puis, pour faire acte de maître, envoya à Saint-Lupicin, le 15 septembre suivant, Messire Claude Botton, de Dole, docteur en droit, avec pouvoir d'amodier pour un an le prieuré au familier Claude David (3).

(1) Rente de 10 francs et demi par Jean Meynier Dubry, de Cuttura et Cyprien Regaud, de Ravilloles, « somme employée à la confection de la voûte de l'église », 22 mars 1637. Inventaire de 1648, p. 4.

(2) Répertoire du bulluaire du Parlement, p. 45, fol. 254.

(3) Déclaration Pariset, 1650. Voyez infra.

L'année suivante, Philibert Soillot résigna son bénéfice entre les mains du Pape et Urbain VIII dut encore une fois pourvoir à cette collation. Il nomma Antoine Varod, d'Orgelet, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, qui accepta. La bulle d'institution « datée de Rome de la veille des nones d'octobre (6 octobre) 1635 » fut enregistrée au Parlement le 10 mars 1636 (1).

Par un acte du 30 octobre 1637 passé entre Jacques Voland, mandataire du prieur, et le familier Claude David, ce dernier conserva l'amodiation du prieuré qu'il tenait du précédent bénéficiaire. Le départ ou la mort du familier obligea Claude-Philibert Clément à continuer l'amodiation que « honorable Jean Varod, de Saint-Christophe, père du prieur, lui concéda le 4 novembre 1638 (2) pour une nouvelle période de six années et moyennant le prix de cent vingt-deux francs. Le curé ne conserva cette charge (3) que jusqu'au 18 mai 1640, date du décès du prieur Antoine Varod (4).

L'invasion des Suédois en Franche-Comté mit trève aux dissentiments entre le pape et l'abbé de St-Oyan. Bernard de Saxe-Weimar, après avoir réduit en cendres Pontarlier, s'était jeté sur la terre de Saint-Claude et avait saccagé l'abbaye et la ville. La paroisse de Saint-Lupicin fut épargnée quoique les granges éparses du Grandvaux d'un côté et la ville de Moirans de l'autre aient été livrées aux flammes. « Les habitants (5) se

(1) Répertoire du bulluaire du Parlement, p. 46, fol. 254. Il avait été élu coadjuteur à l'une des prébendes du chapitre le 15 mars 1636 et acheta la maison du chanoine Guy Petremend, quelques jours avant son décès, le 12 mars 1640. Archives départementales du Doubs, fonds du chapitre.

(2) Archives départementales du Jura. Fonds du prieuré de Saint-Lupicin.

(3) Quittance du 5 janvier 1640, à la suite du traité de 1638.

(4) Conclusions de Jean Varod dans le procès avec Gaspard de Vaudrey, 1641.

(5) Rousset. Dictionnaire des communes du Jura, *loco citato*.

mirent sur un pied de défense tellement respectable, pendant la guerre de 1636 et les huit (1) années suivantes, que les Français n'osèrent jamais mettre le pied sur leur territoire. » Les montagards « gardèrent (2) avec soin et courage les avenues des forêts et les gorges où il fallait passer pour y arriver ; ils prirent même un convoi de quinze voitures que les Suédois emmenaient du sac de Saint-Claude. On montait la garde au clocher ; on avait construit des redoutes aux approches de la paroisse (3). Il y avait des sentinelles et des corps de garde aux coupures des rochers et aux gorges des montagnes, par où l'ennemi aurait pu surprendre. Par le moyen des signaux et la manière de sonner le tocsin, dont le son s'étendait fort loin, on savait de quel côté il fallait réunir et porter les bras armés pour la défense commune. On savait aussi dans quelles cavernes les femmes, les enfants et les vieillards devaient se retirer en cas d'attaque. » (4).

Durant l'invasion et après le décès de Ferdinand de Rye (20 août 1636) (5), le siège abbatial de Saint-Claude demeura quelque temps vacant. Un collège capitulaire, choisi parmi les religieux, eut la direction des affaires de l'abbaye. A sa tête fut placé un « administrateur au temporel » nommé par le Parlement : François de la Rochelle, grand prieur et chambrier. Celui-ci, au lendemain du départ des envahisseurs, s'occupa de la réorganisation du monastère et des prieurés.

(1) Voir notre opuscule : La messe de Lacuson. 1902.

(2) Manuscrits de Béchet. Archives départementales du Doubs.

(3) On voit encore les vestiges de celle de la Landoz, au débouché de la plaine du Grandvaux. Béchet.

(4) Une de ces cavernes située dans la gorge longue et étroite du Lizon, entre les Crozets et Ravilloles, était fermée par une porte à deux battants, comme on peut en juger encore par les vestiges des gonds qui étaient à l'entrée de chaque côté. Béchet.

(5) Dom Benoit, tome II, p. 302.

Depuis plusieurs années, le grand celerier, Anathoile de Scey, nommé par l'abbaye prieur de Saint-Lupicin, était mort, sans qu'aucun successeur lui ait été désigné. Le 20 mai 1640, le conseil capitulaire, prenant pour prétexte le décès arrivé à Besançon, deux jours auparavant, d'Antoine Varod, dernier prieur nommé par le pape, conféra le prieuré à l'un de ses religieux « Messire Gaspard de Vauldrey, réfecturier.» Les lettres de collation furent enregistrées au Parlement le 30 mai suivant (1) et dès le 8 juin Gaspard de Vaudrey s'empressa de se rendre à Saint-Lupicin où en présence du curé Claude-Philibert Clément, de Claude Maillot, son vicaire, de Benoit Janod, l'un des familiers, et d'honorable Aymé Clément, de Saint-Lupicin, il se fit mettre en possession du bénéfice par Sébastien Rodot, vicaire de l'église de Saint-Sauveur.

Le premier soin du nouveau prieur fut de réclamer au curé, dernier fermier du prieuré, le prix de son amodiation pour l'année écoulée. Claude-Philibert Clément ayant refusé, Gaspard de Vaudrey l'assigna, le 27 novembre 1640, devant la grande judicature de Saint-Claude (2). Antoine Varod, père du prieur décédé intervint au procès. Il prétendit, par la voix de Charles Pariset, son procureur, qu'en qualité d'héritier de son fils, il avait droit au prorata de fermage du jour de la Saint-Michel 1639, dernière échéance, jusqu'au jour du décès, c'est-à-dire pendant sept mois et vingt jours. Le demandeur ne s'opposant pas à cette déduction, le grand juge Antoine Patornay, par jugement du 30 juillet 1641, condamna le curé à payer deux francs et demy à Antoine Varod.

(1) Ces lettres ne figurent pas au bulluaire du Parlement ; la date en est indiquée dans des conclusions du prieur Pierre-Jacques Girod, procès de 1691.

(2) Les pièces de ce procès sont aux archives départementales du Jura. Fonds du prieuré de Saint-Lupicin.

Pour le surplus, Claude-Philibert Clément émit la prétention de le compenser avec des dépenses faites par lui, pour le compte du prieur, le jour de la prise de possession de ce dernier. Marc Bonguyod, procureur du prieur, prit alors de longues conclusions dans lesquelles il déclara « tout exorbitante la somme de quarante francs pour le disner de quatre personnes à un jour maigre, ayant fourny le poisson qui y fut mangé.» Claude Coyrier, procureur du curé, réclamait en outre de l'argent remis par son client « aux jeunes hommes de Saint-Lupicin qui avoient tiré quelques salves » devant l'église, lors de la sortie du cortège. Le réfecturier, au contraire, prétendait avoir donné à ceux-ci « une pistole alors qu'ils présentèrent les armes » en même temps qu'un « patagon » au marguillier qui avait sonné les cloches.

Les parties étant, suivant un terme du palais, contraires en fait, le grand juge, après dix remises de cause, ordonna une enquête pour laquelle il se commit lui-même et qu'il reçut le 14 octobre 1641. Les déclarations des trois témoins entendus, Sébastien Rodot, Pierre Mazier, convers de l'abbaye, et Pierre Lignet, marchand de Saint-Claude, furent écrasantes pour le curé. Elles tendirent à démontrer, qu'à la vérité le prieur avait invité les personnes présentes à diner chez Aymé Clément, père du curé, mais que « comme les nappes furent levées » Gaspard de Vaudrey ayant jeté sur la table « certaines pièces d'or » pour payer l'écot, Claude-Philibert Clément se refusat et qu'il ne vouloit pas son argent et que l'on ne payoit rien dans cette maison pour semblable sujet.»

Le curé, se sentant battu, demanda un supplément d'enquête (21 octobre 1641). L'intervention d'Aymé Clément au procès amena de nouvelles complications. Le procès menaçait de prendre les proportions de ces

longues procédures si goûtées des procureurs, quand le pape, d'un coup, trancha le nœud gordien. Sur la fin de l'année 1641, on apprit que le tenace Urbain VIII, refusant de sanctionner la nouvelle usurpation de l'abbaye, avait nommé, comme successeur d'Antoine Varod au prieuré de Saint-Lupicin, Jean de Watteville, évêque de Lausanne, abbé de la Charité, prince du Saint-Empire et oncle du célèbre abbé de Baume-les-Moines (1). Le Parlement enregistra la bulle le 21 janvier 1642. C'était le glaive du Gaulois jeté dans la balance !

Gaspard de Vaudrey oublia son procès avec le curé de St-Lupicin et se retira de l'arène, pour laisser la place à de plus illustres combattants. Le chapitre de St-Oyan, sur la demande du réfecturier prit, dans une délibération reçue de Margueron, notaire, le 30 décembre 1641 (2), fait et cause pour son protégé, mais à charge « que led. messire de Vaudrey supportera et tous les frais despens, dommages et interests à ce regard jusqua la deffinition du procès ».

(1) Reçu à la confrérie de Saint-Georges en 1612, envoyé en Suisse pour les négociations de 1636, mort en 1648 et enterré à la Charité. Ch. Thuriet, la chevalerie de Saint-Georges en Franche-Comté. Poligny, 1878, p. 64. Il était le troisième fils de Nicolas de Watteville, marquis de Versoix et d'Anne de Joux. Son frère aîné, Gérard de Watteville, marquis de Conflans, était chez lui, à la Charité, en octobre 1636, avec le sire de Lorraine et Girardot de Nozeroy. Longin, La dernière campagne du marquis de Conflans, p. 24. Son second frère, Pierre de Watteville, eut de son mariage avec Judith de Brébia : Charles, baron de Watteville, Jean de Watteville, abbé de Baume, et Marie-Angélique de Watteville, abbesse de Château-Chalon. Une collection de portraits historiques, les Watteville en Franche-Comté, par l'abbé Brune, Mémoires des Sociétés des Beaux-Arts et des départements, juin 1900 et notes manuscrites du même auteur.

(2) Archives départementales du Jura, fonds du prieuré de St-Lupicin.

Le 10 janvier 1642 « Messire François de la Rochelle, grand prieur et administrateur tant au spirituel qu'au temporel de l'abbaye de St-Oyan-de-Joux » présenta requête au Parlement, afin d'assigner devant la cour « illustrissime seigneur Jean de Vatteville évêque de Lausanne » se prétendant « préférable » pour jouir du prieuré de St-Lupicin « pour en être pourvu par le pape » alors cependant que « de temps immémorial, l'abbaye avoit le droit de collation de ce bénéfice ». Il invoqua, dans ses conclusions, signées de son procureur Brun le 6 février 1642, les privilèges et immunités dont jouissait l'abbaye depuis des siècles, notamment celui d'être « tiré de toute subjection et obeyissance des archevesques et diocésains, » et pour être « subject au St-Siège, sans aucun milieu ». Il proclama bien haut que « les prééminences et prérogatives » de son monastère « pardessus tous les autres bénéfices de la province » étaient dues à la générosité et aux « bienfaits des empereurs, roys et princes souverains ». Le grand prieur rappela que la collation des bénéfices « dépendant de lad. abbaye, en grand nombre dans les diocèses de Lyon, Besançon, Mascon, Langres et autres » avait toujours appartenu à l'abbé et que souvent le Parlement avait enregistré ses lettres de provision.

Malgré la valeur de ces arguments, la cour donna raison au Pape contre l'abbé.

Sur le rapport du conseiller Claude François Lulier, le Parlement de Dole rendit, à la date du 23 mai 1643 la sentence aussi radicale que peu motivée qui suit : « Veues les pièces des parties, la cour par arrest, faisant litiscontestation conclusions et renonciations en cause, maintient en garde led. impétrant (Jean de Vatteville) en la jouissance et possession du prieurey St-Lupicin, dont est question, fruictz, proufitz et revenus en dependans, et déclarant tant led. opposant (Gaspard

de Vaudrey) quintervenans (François de la Rochelle et les religieux de St-Oyan) non recevables en leurs oppositions et interventions, leur interdit de le troubler, molester ou inquiéter directement en sa jouissance et possession. Les condamnant encore « et en outre iceluy opposant de rendre et restituer aud. impétrant tous fruicts et levées qu'il se trouvera avoir perceu dudit prieurey et déduire néantmoins les frais de la desserte in divinis et les réparations par luy faictes en la maison et batiments en dépendans, selon que le tout sera recogneu et liquidé par commis que la cour députera. Les despens ceste part faicts entre les parties compensés » (1).

Il ne restait plus à l'abbaye qu'un parti à prendre : s'incliner devant cette décision de justice, Gaspard de Vaudrey renonça à son titre de prieur et laissa Jean de Vatteville encaisser le 17 septembre 1643 de « noble Pierre Charnage admodiateur du prieuré » désigné par lui, les termes arriérés de l'amodiation soit la somme de « vingt pistoles d'or d'Espagne » (2).

Un an après, l'évêque de Lausanne fit cession de son bénéfice à Claude Briseuf protonotaire du St-Siège, prieur de Viry qui fut agréé par le pape Innocent X en octobre 1644 (3). Le 26 juillet 1645, par acte de Claude Nicolas Reymondet, notaire à St-Claude, Claude Briseuf renouvela pour trois ans et moyennant le prix

(1) Archives départementales du Doubs. Fonds du Parlement, série B, n° 925.

(2) Quittance datée de Chateauvillain, résidence de la branche française des de Watteville. Original aux archives du Jura. Fonds du prieuré de St-Lupicin, portant la signature de l'évêque de Lausanne.

(3) Répertoire du bulletin du Parlement, p. 50, fol. 368. Il était le neveu de Claude Briseuf surchantre au chapitre de St-Jean à Besançon, décédé le 5 octobre 1639. Archives départementales du Doubs. Fonds du chapitre.

annuel de deux cents francs, l'amodiation des revenus du prieuré consentie par son prédécesseur à « noble sieur Pierre Charnage, seigneur de la Tour de St-Lupicin ». Ce dernier devait également assurer le service « in divinis » à la décharge du prieur et faire « recouvrir à clavins le quart du toict de la tour de lescalier du prieuré ». Le service qui avait été assuré d'abord par les familiers Claude David et Jacques Joly, fut continué par ce dernier pendant un an, jusqu'à sa nomination comme vicaire de l'église St-Romain à St-Claude, et enfin par Michel Pariset, prêtre de cette ville.

Le curé Claude Philibert Clément mourut en 1646. Pour la première fois, l'abbaye mit en concours la cure de St-Lupicin ; ce fut Gérard Placavant, prêtre natif d'Orgelet, qui l'obtint et fut installé au mois d'août de la même année. Le curé défunt laissait non seulement une succession des plus embrouillées qui donna lieu à des difficultés entre ses héritiers (1), mais encore les affaires de la familiarité et de la paroisse dans le plus grand désordre. L'insouciance de son oncle, le curé Humbert Clément, les dépenses nécessitées par la restauration de l'église et les malheurs des guerres en étaient la cause principale.

Durant la vacance de la cure qui avait suivi le décès de Claude Philibert Clément, les échevins de St-Lupicin s'étaient chargés de la garde des archives paroissiales; ils prétendaient les conserver. Le 4 août 1647, Toussaint Buat, au nom des familiers, leur adressa une « interpellation », les sommant de lui remettre les titres de la familiarité « qui estoient égarés » (2). A la suite d'un monitoire délivré par le Grand Juge sur la requête des prieur, curé et familiers, le notaire Dunod dressa le

(1) Transaction du 20 septembre 1648 et vente du 31 mars 1649.

(2) Inventaire de 1661.

27 août 1647, un inventaire des titres de la familiarité, en présence du curé Placavant, de Michel Pariset représentant le prieur, des familiers et des échevins de la paroisse: « honorable Lupicin Nicod, noble sieur Pierre Charnage, sieur de la Tour, honorable Claude Humbert de la Tour, Henry de la Tour, honorables Humbert Bel et Humbert Favier » (1).

Parmi les titres inventoriés, les échevins de St-Lupicin trouvèrent celui du 2 mars 1529 passé entre leur communauté et le prieur François du Breuil. Ils le produisirent devant la grande Judicature à l'effet d'être déchargés de l'obligation de contribuer à une nouvelle reconstruction du pont de Lizon, emporté par une récente crue de la rivière. Les autres communautés de la paroisse furent contraintes de la payer par mandement du Grand Juge en date du 12 octobre 1647 rendu à la suite d'un arrêt du Parlement. Le « jetz de repartemen » pour les Crozets dressé par les échevins du lieu, Etienne Durand et Jean Grandmottet, devant le notaire Piard le 27 novembre 1647, s'éleva à 36 francs et 3 gros et demi (2).

Le 8 mai 1648 les six membres de la familiarité, dernières épaves d'une association autrefois si prospère, « le sieur Pariset représentant la personne du sieur prieur » Claude Briseuf, « Gérard Placcavant curé, Benoit Janod, Claude Dronier, Guille Thomas et Toussaint Buat » se réunirent « capitulairement ». Après avoir collationné les titres de la familiarité sur une copie de l'inventaire de 1647, ils placèrent « tous les tittres y dénommés dans le coffre estant dans la sacristie de l'église, fermant à trois clefs » qui avait été construit

(1) Le premier inventaire des titres de la familiarité parait avoir été dressé le 7 avril 1537. (Voir l'inventaire général de 1661).

(2) Archives départementales du Jura.

à la suite de la fameuse transaction du 21 août 1528 (1). L'une de ces clefs fut « mise entre les mains du sieur Pariset, l'autre en celles du sieur Placcavant curé et la troisième es mains dud. sieur Dronier, procureur et recepveur actuel de la familiarité ».

Peu après, Claude Briseuf ayant affermé les revenus de son bénéfice à Pierre Charnage et à Humbert Bel, ceux-ci passèrent avec Michel Pariset, devant le notaire Humbert Favier de Lavans, le 31 août 1648 (2), un traité pour la desserte du prieuré. Michel Pariset s'engagea à fournir « à ses frais le luminaire tant cierges que chandoilles, les osties tant grandes que petites et le vin convenable à la desserte ». Il devait retenir pour lui « toutes les offrandes, mortuaires, lettres de recedo et revenus de la familiarité competant et appartenant au sieur prieur » sauf les marègles et dimes de chanvre ; enfin recevoir une somme annuelle de vingt-quatre francs payable à la St-Martin d'hiver.

Cet acte ne reçut point son entière exécution. Le 8 mars 1649, Claude Briseuf ayant résigné son bénéfice entre les mains du pape, celui-ci, après un délai de quatre mois « pour la publication de lad. résignation » (3), nomma, par bulles du 19 novembre 1649, comme prieur de St-Lupicin, Michel Pariset le « commis » de l'ancien prieur. La bulle d'institution fulminée par l'Official de Besançon le 23 février 1650 et enregistrée à la Cour de Dole le 9 mars suivant (4), Michel Pariset prêta serment entre les mains de Jean Boyvin, président du Parlement et se fit installer au prieuré. Le cérémonie à laquelle procéda, le 15 février 1650, le curé Placavant, eut lieu conformément aux anciens usages : attou-

(1) Voyez Supra, chapitre VII.

(2) Archives départementales du Jura. Fonds du prieuré de St-Lupicin.

(3) Voir la prise de possession du 15 février 1660.

(4) Répertoire du bulluaire du Parlement, p. 53, fol. 440.

chement et baiser du maitre-autel, son des cloches et entrée au prieuré (1). Les familiers Claude Dronier et Toussaint Buat y assistèrent ainsi que « honorable homme Sébastien Charnage, Marc Pariset, Didier Vuilloz, Claude Curte et Humbert Bel. Le notaire Sébastien Dunod en dressa l'acte (2).

Vers la même époque, la familiarité parait avoir eu des difficultés avec Aymé et Humbert Clément, héritiers de leurs oncle et frère, les curés Humbert et Claude Philibert Clément. Elle prétendait répéter contre eux diverses sommes encaissées par ce dernier d'Abraham Michalet, pour un remboursement de rentes dues à la familiarité, et dont le curé défunt avait donné quittance le 2 décembre 1638.

Ensuite d'un appointement sur requête obtenu du Parlement le 20 février 1648, les prieur, curé et familiers se firent délivrer par « Antoine Margueron libellance en la grande judicature de St-Oyan de Joux » une copie de l'inventaire de 1647 et des deux quittances de 1638. Ce procès ne fut par poursuivi. Selon toutes probabilités, les Clément ayant pu prouver que les sommes dont il s'agissait avaient dû être employées par Claude Philibert Clément à l'acquit des travaux de res tauration de l'église.

Des difficultés plus sérieuses eurent lieu deux ans après relativement à quatre rentes constituées au profit de la familiarité par Jean Janier dit Benier et Petit Pierre Janier frères de St-Lupicin (3). Ceux-ci ayant vendu leurs biens (4) à Claude Reymondet marchand à

(1) Voyez Supra, la prise de possession de Claude Venet, chap. VI.

(2) Archives départementales du Jura.

(3) Le dossier de ce procès se trouve, partie aux archives départementales du Jura et partie aux archives paroissiales de St-Lupicin.

(4) Le 31 janvier 1650, inventaire de 1661.

St-Claude, « Claude Crestin amodiateur des revenus de la terre de St-Oyan » et les échevins de Patay, firent opposition à la remise des fonds entre les mains des familiers, créanciers délégataires. Une distribution fut ouverte devant Gaspard Balland, grand juge le 5 avril 1650. Dans ses conclusions, le curé Placavant prétendait que les créances de la familiarité portaient « hypothèque sur les biens vendus aud. Reymondet antérieure à tous autres oultre », il disait « que ce sont des deniers d'église qui sont privilégiés et doibvent estre payés avant tous » (1). L'ordre, clos le 15 juillet 1650, après de nombreux voyages et démarches de Toussaint Buat, la familiarité reçut pleine satisfaction.

L'année suivante, la familiarité s'enrichit d'une importante donation faite par « noble Sébastien Charnage, sieur de la Tour, bourgeois en la ville de St-Claude », d'une rente annuelle de quatorze francs, au capital de deux cents francs, aux termes d'un acte reçu par le notaire Chappel de St-Claude le 27 juin 1651. Moyennant cette libéralité, les familiers représentés par le curé Placavant s'engagèrent à célébrer une basse messe et l'office des trépassés le premier lundi de chaque mois et « six haultes messes aux jours de festes Ste-Catherine martire, Ste-Catherine de Sienne, St-Pierre, St-François, St-Christophle et St-Sébastien » (2). Cette donation fut augmentée le 6 juin 1655 par « noble Pierre Charnage, bourgeois de St-Claude », fils du fondateur.

(1) Ecritures des familiers.

(2) Copie aux archives départementales du Jura. Fonds du prieuré de St-Lupicin.

CHAPITRE XII.

Les Prieurs. — Michel Pariset. — Vacance du prieuré. — Thiébaud Voissard.

L'entrée dans la familiarité comme fermier du prieuré de Michel Pariset, prêtre étranger à la paroisse, avait provoqué chez ses confrères le plus vif mécontentement. Par un égoïsme jaloux (1) les familiers avaient toujours repoussé tout prêtre qui ne pouvait satisfaire à la singulière obligation des statuts : nati et renati ; suivant la même tradition, ils avaient jusqu'alors réussi à faire accepter un des leurs comme commis du prieur, chargé du service in divinis. N'ayant pas le droit d'intervenir auprès de Claude Briseuf dans le choix d'un commis, la familiarité n'avait reçu Michel Pariset qu'avec la plus méchante humeur. Cependant le zèle du nouveau desservant à rétablir l'ordre dans les finances de la familiarité, n'avait pas tardé à lui concilier, sinon la sympathie, du moins l'estime de ses co-familiers; sa nomination comme prieur en 1650 blessa profondément leur amour propre, excita à nouveau leur jalousie et mit le feu aux poudres.

Le curé partit en guerre le premier; il « prétendoit et demandoit aud. sieur de le laisser jouyr et percepvoir toutes les oblations, droicts de sépultures et lettres de recedo, comme à lui appartenant en lad. qualité de curé ». Michel Pariset refusa d'abandonner sa part, soit les deux tiers de ces perceptions, dont avaient toujours joui ses prédécesseurs. Le 24 mai 1650, il adressa une

(1) Voyez Supra, chap. VIII.

requête au Grand Juge afin d'obtenir « mandement compulsorial contre le sieur Humbert Dunod notaire, en qualité de garde nottes des protocolles receus par fut sieur Daniel Dunod notaire son père, pour ce qui concerne les droicts, authorités, redebvances et aultres concernant led. prieuré de St-Lupicin ». Jacques Vion, lieutenant du Grand Juge, autorisa la délivrance de copies collationnées sur les titres anciens, dont connaissance fut donnée au curé; mais cette justification ne réussit point à le convaincre. Gérard Placavant soutint que, depuis longtemps, l'usage et le consentement tacite des prieurs avaient changé le mode de répartition et que le curé retenait en entier ces perceptions. Il les fit mettre sous séquestre (1).

Un procès s'engagea devant l'officialité et les parties furent « appointées de faire preuves et enquestes sur les faits posés es escriptures de part et d'aultre ».

Cette enquête fut désastreuse pour le curé dont les prétentions furent contredites à la fois par les familiers et par les paroissiens (2). Le vieux familier Jean Périer dit Grand des Crosets, âgé de 85 ans, déclara au notaire Vion (6 septembre 1650) que de temps immémorial, les prieurs avaient joui des deux tiers des oblations, mortuaires, offrandes et lettres de recedo. Jacques Dunod, curé de Soucia avait bien vu, pendant l'année où il était receveur de la familiarité, le curé Claude Philibert Clément percevoir la totalité de ces droits, mais pour la raison qu'il cumulait alors les fonctions de curé et celle de fermier du prieuré. (Déclaration du 1er octobre 1650). Claude David, familier de St-Romain à St-Claude qui fit le service in divinis en 1630 pour le grand Cé-

(1) Voir la transaction du 21 mars 1651.

(2) Ces déclarations, dont plusieurs en original et en copie forment un cahier de 30 pages, sont aux archives départementales du Jura. Fonds du prieuré de St-Lupicin.

lerier Anatoile de Scey, alors prieur de St-Lupicin, qui avait été amodiataire du prieuré pour Philibert Soillot en 1634 et pour Antoine Varod en 1637, de même que Henry Piard des Crosets ancien vicaire de St-Lupicin, devenu curé de Lect, qui avait affermé le prieuré pendant six ans, affirmèrent (1) avoir perçu, dans les mêmes proportions, les droits de leurs mandants. Enfin « honorable Pierre Thomas notaire du village de St-Lupicin » attesta avoir reçu des traités d'amodiation pour Aymé Jarre au profit du familier Humbert Girard dit Perrin, dans lesquels il était stipulé que le prieur percevrait les deux tiers des offrandes et des lettres de recedo (2).

A ces attestations individuelles, Michel Pariset joignit celles que firent collectivement les notables de chacun des villages de la paroisse. Le 22 septembre 1650, devant les trois notaires de Lavans, Humbert Favier, Sébastien et Jean-Baptiste Dunod, se présentèrent dix chefs de famille de cette localité, (3) pour affirmer la légitimité des droits du prieur. Puis (26 septembre), le notaire Vion et Michel Pariset se transportèrent aux Crosets où six notables (4) firent serment que de tout temps, ils avaient vu le prieur retenir les deux tiers des oblations et offrandes faites à la chapelle des Crozets. L'un d'eux, Guillaume Fornier, s'était adressé au curé lui-même, trois ans auparavant, pour

(1) Déclarations des 3 octobre et 26 septembre 1650.

(2) Acte Vion du 28 septembre 1650.

(3) François Dunod 70 ans, Pierre Dunod son frère 66 ans, Benoit Favier 55 ans, Jacques Favier 47 ans, Humbert Favier 70 ans, Claude Chappel-Martenat 80 ans, Claude Juhen-Monnier 70 ans, Claude Patel-Corbet, Lupicin Forey, Etienne Dronier-Grosboz.

(4) Claude Antoine Grandperrier 53 ans, Claude Grandperrier 72 ans, Pierre Girod-Grand Vieux 72 ans, Etienne Durant 58 ans, Guillaume fils d'Etienne Fornier 38 ans et Pierre Girod le jeune, 62 ans.

lui payer les lettres de recedo de sa sœur Jeanne-Antoine Fornier ; Gérard Placavant lui avait répondu lui-même « quil ny pretendoit quun tiers et que les deux autres tiers arrivoient à noble Pierre Charnage, sieur de la Tour de St-Lupicin, en qualité d'admodiateur du prioré ». Le notaire enquêteur alla le lendemain, 27 septembre 1650, jusqu'au Petit-Villars, où cinq habitants lui firent des déclarations analogues. Le 28 septembre, toujours sur la réquisition du prieur, Antoine Vion consigna les dépositions de huit habitants de Cuttura (1) et de onze notables du village de St-Lupicin (2) corroborant pleinement les dires de Michel Pariset ; Humbert Bel avait fait lui-même les partages entre le curé Humbert Clément et Henry Piard, fermier du prieuré ainsi que ceux du curé Claude Philibert Clément avec Claude David et Jacques Joly, amodiataires du prieur évincé, Gaspard de Vaudrey. Humbert Damas avait vu Humbert Clément et Humbert Girard aller ensemble aux chapelles de Leschères et des Crozets, puis se partager les offrandes des fidèles ; le second, comme fermier du prieuré en prenait toujours les deux tiers et le curé le reste. Philibert Vuaille fit la même constatation quand il portait l'eau bénite aux processions de St-Lupicin et de St-Romain-de-Roche. Enfin Benoit Jambel avait payé au curé Placavant les lettres missives de son fils et le curé ne lui en avait ré-

(1) Claude Benoit dit pain blanc 50 ans, Nicolas fils de Jean Bat dit Perrin 30 ans, Sébastien Clerc 50 ans, Claude Clément-Blanchard 36 ans, Pierre Benoit 80 ans, Jean David-Chaffaudon 60 ans, Benoit Jambel 55 ans et Claude Fusier 40 ans.

(2) Honorable Humbert Bel 35 ans, Humbert Vuaille 45 ans, Henry de la Tour 50 ans, Philibert Vuaille 60 ans, Humbert Damas 60 ans, Claude Humbert de la Tour 52 ans, Sébastien de la Tour 36 ans, Claude Simon Dronier 50 ans, Pierre fils de Jean Prélet dit Brian, 31 ans, Claude Humbert Bel et Lupicin Nicod-Maréchal 60 ans.

clamé que le tiers. Dans leurs déclarations du 5 octobre 1650, quatre chefs de famille des Pontoux (1) répétèrent ce que tout le monde avait pu voir et ce que leurs co-paroissiens avaient déjà attesté. Enfin le 8 octobre, Michel Pariset, toujours flanqué de son tabellion, se rendit à Leschères et requit la déposition de quatre témoins (2). Ceux-ci déclarèrent qu'à leur chapelle, quand le prieur et le curé venaient officier pour la fête de St-Denis, les fidèles leur faisaient « ses offrandes de quelques deniers dargent, comme de fromaiges et aultres choses » et que chaque année, comme ils l'avaient toujours « ouy dire à des anciens » les deux prêtres se les partageaient. Le prieur ou son commis prenait deux parts et le curé une seule.

Une pareille unanimité de suffrages ne pouvait manquer d'établir de la façon la plus évidente les droits, d'ailleurs légitimes du Prieur. Pourtant afin d'éviter de « faire et supporter de grands frais qui enveloppait les parties en de grandes peynes, les plongeoit de jour à aultre à de nouveaux différents », le Prieur et le curé eurent la sagesse de recourir à une transaction. Elle fut signée le 21 mars 1651, à Saint-Lupicin, devant le notaire Dunod, en présence de « Révérends sieurs messires Louis de Moyriac et Antoine de Jouffroy, seigneur de Vayre », religieux de Saint-Oyan, « noble sieur François Charnage, sieur de la Tour, des Villards proche la Rixouse, Messire Denis Regaud de Ravilloles et noble Jean-Baptiste Vuillod, docteur es-droits ». Les parties convinrent que tous procès seraient « estreints et assoupis » et qu'elles demeureraient « en bonnes paix et amitié », que les offrandes faites et à

(1) Pierre Dayet 70 ans, Philibert Amoz 60 ans, Claude fils de Pierre Dayet 48 ans et Guillaume Juhen 60 ans.

(2) Claude Fusier 40 ans, Claude Pichard 40 ans, Nicolas Fusier 32 ans et Nicolas Fusier dit Brelet 80 ans.

faire à l'église et aux chapelles de la paroisse ainsi que les droits de sépultures et de recedo se partageraient par moitié. Moyennant cette concession le curé reconnut au profit du Prieur, et ce, avec d'autant moins de difficulté que ce droit appartenait non pas à lui mais à l'abbé, le titre de « curé primitif de l'église de Saint-Lupicin ». On réserva seulement « tous autres droits des parties et leurs successeurs aud.-prieuré et cure ». Ainsi la paix fut, pour un instant, rétablie dans la familiarité.

Michel Pariset put alors prendre sérieusement en mains l'administration de son prieuré, trop longtemps négligée par l'absence de ses prédécesseurs et la négligence de leurs fermiers. Il adressa au Parlement de Dole une requête tendant à obtenir un mandement de terrier qui lui permette de connaître exactement les droits, privilèges, redevances et revenus de son bénéfice. La cour, à la date du 25 novembre 1652 désigna le notaire Charles Blanc, de Saint-Claude, pour en établir l'état. Cet acte est à peu de chose près, la reproduction des anciens manuels du prieuré, notamment ceux du xve et du xvie siècle. A la suite des redevances en blé et des censes dues par les particuliers, il établit les droits de charrues et de faitages ou feux, les dîmes de chanvre et d'animaux dus au prieur par les divers villages des paroisses de la Rixouse et Saint-Lupicin. Enfin figurent les droits curiaux : marègles, oblations, sépultures, droits de relevaille et de recedo (1), les

(1) Nous ne possédons aucun acte de recedo accordé par un prieur de Saint-Lupicin. Il en existe un très curieux aux archives départementales du Jura, du 7 avril 1393, dans lequel Guillaume de la Baume, abbé de St-Claude, accord à Jean Jacquet, dit Vieille, de St-Lupicin, l'autorisation de quitter ce pays pour aller habiter St-Sauveur et ce moyennant la somme de 6 francs d'or, représentant le tiers de ses biens mobiliers. « Nos habuisse et integre recepisse a dicto Joanne six francos auri protertia parte bonorum suorum mobilium... » Inventaire de 1785 cote, 1474.

droits du prieur dans la familiarité et le patronage de Cernon. Les immeubles prieuraux sont encore moins nombreux que dans les manuels précédents, par suite des aliénations successives consenties par les prieurs.

Pour obtenir le paiement de ces redevances, le prieur ne paraît pas avoir été obligé de recourir à des formalités judiciaires ; le calme relatif dont jouissait la province depuis dix ans (1), avait ramené dans la paroisse de St-Lupicin un instant de propérité qui en facilita le recouvrement.

Cependant la paix n'était qu'apparente entre le prieuré, la cure et la familiarité. Les vieilles discordes se rallumèrent bientôt au sujet de règlements de comptes. Toussaint Buat, receveur de la familiarité pour 1652, avait établi que la part de chacun, pour cette année revenait à 79 francs. Le prieur qui avait reçu sur ces deux parts (158 francs) « trois vingt deux francs d'un costé et cinquante quatre francs et demy daultre » (soit 116 francs et demi), prétendait que le receveur lui devait encore « quarante un francs et demy, sauf erreur de cacul (*sic*) ». De plus « Messire Claude-François Dronier, prêtre, docteur en sainte théologie », receveur pour l'année 1653, avait reçu pour la part du prieur « six vingt seize francs huict groz » qu'il refusait de lui verser, probablement parce que ce dernier ne voulait pas approuver le compte de l'année antérieure. Michel Pariset assigna, le 21 janvier 1654, les deux familiers devant le grand juge. Toussaint Buat n'eut pas de peine à prouver qu'en effet le prieur avait commis « une erreur de calcul » et l'affaire fut réglée à l'amiable.

La même année, Michel Pariset essaya de résister aux attaques, plusieurs fois entreprises contre ses pré-

(1) Armistice de Juillet 1642.

décesseurs, par l'abbaye et ses fermiers contre l'exercice de ses droits seigneuriaux.

Claude Simon Dronier de Saint-Lupicin, étant décédé sans héritiers, en octobre 1652, sa succession fut appréhendée, comme échute de mainmorte, par l'abbé de Saint-Oyan. Celui-ci était alors Dom Juan d'Autriche (1), fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne et vice-roi de Naples. Ses hautes fonctions le retenait fréquemment éloigné de son abbaye, il en avait confié l'administration à Antoine de Saint-Mauris, grand Prieur (2). Celui-ci, dès le 16 avril 1653, mit en vente les biens du mainmortable et le 22 juin suivant, Anathoile de Scey « grand Cellerier du royal monastère de Saint-Oyan de Joux » et François Vuillerme « admodiateur de l'abbaye » les adjugèrent aux enchères publiques à Saint'Lupicin. Michel Pariset protesta séance tenante et affirma que Claude-Simon Dronier était mainmortable du prieuré et non de l'abbaye. Il en fit dresser acte et demanda aux acquéreurs, Pierre Thomas, notaire, Humbert Damas (3) et Humbert Bel (4), une reconnaissance de la légitimité de ses droits. Dans cet acte, Michel Pariset prend le titre usurpé de « Prieur et Seigneur ès Prieuré de Saint-Lupicin » ; il ne paraît pas avoir réussi dans ses revendications.

En 1657, la communauté de Saint-Lupicin et celle de Lavans, voulant délimiter leurs territoires respectifs, prièrent le curé Placavant de choisir, comme arbitres, cinq personnes de chaque localité (5). Cette solution

(1) Né à Madrid en 1626 mort en 1679.

(2) Nommé le 1er avril 1652 à la mort de François de la Rochelle.

(3) Acte du 8 octobre 1653 de Humbert Favier de Lavans.

(4) Acte du 9 octobre 1653.

(5) Le curé désigna le 29 août 1657 : Jean Jannier, dit Michaud, Humbert Clément, Claude Humbert de la Tour, Humbert Bel et

eut pour heureux effet d'éviter les frais d'un procès et de maintenir les bonnes relations d'amitié entre ces deux villages de la même paroisse.

Dans les derniers mois de l'année 1659, le prieur Michel Pariset mourut. Depuis plusieurs années, son grand âge ne lui permettant plus de faire le service, le familier Toussaint Buat s'en était chargé gratuitement ; il le continua jusqu'à l'installation du nouveau prieur (1).

Loin de porter à la connaissance du Saint-Siège le décès de Michel Pariset, Antoine de Saint-Mauris, vicaire général de la royale abbaye garda le silence et engloba le prieuré de Saint-Lupicin dans son administration. Le 25 mars 1660 « ensuite du billet affiché au lieu de Saint-Lupicin » et en présence de « Pierre Mercier, procureur de la ville et territoire dud. Saint-Oyan pour S. A. S. Dom Jean d'Autriche, abbé et seigneur dillec » Jean Borrey grand juge de la judicature adjugea la jouissance des champs du prieuré, pour un an à Humbert Bel, moyennant le prix de 48 francs. Le 26 mai suivant, on afficha la location des prés ; Gérard Placavant en fit l'annonce au prône du dimanche (27 mai) et le 29, le grand juge les adjugea pour une année et le prix de 110 francs à « Pierre Charnage, seigneur de la Tour de Saint-Lupicin ». Pour plus de sûreté, il fut convenu que les prix de location seraient payés « quand ordonné sera soit au sieur prieur à ladvenir ou à ses obligeans ».

Le pape Alexandre VII, ayant eu enfin connaissance du décès de Michel Pariset, lui nomma comme successeur, par bulles du « troisième jour des nones (trois)

Humbert Damas, pour Saint-Lupicin, François Vincent, François Dunod, Claude Humbert Dunod, notaire, pour Lavans. Archives paroissiales de St-Lupicin.

(1) Protocole de l'inventaire de 1661.

de septembre 1660 », Thiébaud Voissard « cubiculaire de sa sainteté et agent ecclésiastique à Rome » qui fut envoyé par le Parlement en possession de son bénéfice le 16 novembre suivant (1).

La nomination du nouveau prieur fut-elle une déception pour le curé ; la maladie ou la vieillesse fut-elle la cause d'une retraite précipitée ? On l'ignore. En tout cas, dès que l'institution de Thiébaud Voissard fut connue à Saint-Lupicin, Gérard Placavant résigna par permutation avec « Messire Anthoine Petitjean, prêtre et familier en l'église parrochiale d'Orgelet », son bénéfice curial contre la chapellenie de saint Jean-Baptiste en l'église d'Arinthod. Afin d'obtenir l'agrément de l'abbé de Saint-Claude, collateur de la cure de Saint-Lupicin, les deux prêtres s'adressèrent à « M. Foissotte, chevalier et conseiller de sa majesté catholique au souverain Parlement à Dole, intendant général et administrateur de tous les droits et revenus de l'Insigne abbaye de Sainct Claude et de Sainct Oyan de Joux ». François de Foissotte, après avoir reconnu « la capacité de Messire Anthoine Petitjean » lui donna, au nom de Dom Juan d'Autriche, « des lettres de présentation » le 5 novembre 1660. Le nouveau curé fut installé dans le courant du mois suivant (2).

Avant le départ de Gérard Placavant, Toussaint Buat, receveur pour l'année 1660, dressa le premier état annuel, qui soit parvenu jusqu'à nous, des revenus de la familiarité. On y lit la liste des débiteurs des rentes et des fondations, dont nous avons examiné précédemment les plus importantes. Les revenus pour cette année s'élevait à 467 francs dix engrognes. L'ancien curé toucha le 29 novembre 1660 sa part de

(1) Répertoire du Bulluaire du Parlement, f° 60, n° 80. Archives départementales du Doubs.

(2) Interpellation Dronier du 28 janvier 1662. Voyez infra.

familiarité, à charge de rendre la somme de 38 francs 3 gros qu'il avait reçue pour diverses fondations (1) ; ce qu'il fit dès le lendemain (2).

Gérard Placavant partit aussitôt pour Orgelet ; sa belle-sœur « Dame Marguerite », qui était resté à St-Lupicin, fit, en présence des eschevins (3) et du notaire Bel, le 2 janvier 1661, remise à Toussaint Buat des meubles de la cure appartenant à la paroisse, ainsi que des registres de l'état-civil. Le nouveau curé en prit possession le 15 janvier suivant (4).

Le 26 mars 1661 « discrette personne Messire Guillaume Voyssard, prêtre, chanoine en l'église de St-Anathoile de Salins », comme procureur et ayant charge de son frère Thiébaud, prit possession du prieuré de St-Lupicin (5). Après la cérémonie, il se transporta à la sacristie avec Toussaint Buat, le curé Petitjean, un échevin de la paroisse (6) et quatre témoins (7). Le familier Buat, qui avait assuré le service *in divinis* du prieuré durant la vacance, représenta le trésor et le mobilier de l'église ainsi que les reliques (8). Guillaume

(1) Manuel de la familiarité pour 1660, in fine. Fonds du Prieuré aux archives départementales du Jura.

(2) Quittance et déclaration du 30 novembre 1660. Archives paroissiales de St-Lupicin.

(3) Claude Simon, Claude Pierre de Lavans et Jean Grandmottet, des Crozets.

(4) Reconnaissance à la suite de l'acte du 2 janvier 1661.

(5) Interpellation Dronier du 21 janvier 1662.

(6) Honorable Claude Simon.

(7) Humbert Bel, Anatoile Goy, Jacques et Sébastien de la Tour.

(8) « Le sacré chef M. saint Lupicin avec le bras... le saint apocalypse de St-Jean évangéliste contenant huit vingt et seize feuillets desquels sont coupés au bas et joignant les dernières lignes. Une image de la glorieuse Vierge Marie estant de bois relief dans laquelle sont plusieurs reliques. Un saint Sébastien en argent attaché à un arbre doré (donné probablement par la famille Charnage ; cet objet d'art existe encore actuellement).

Voyssard prit le tout en charge et le remit entre les mains du curé Petitjean à qui il venait de confier l'administration des revenus du prieuré. Il toucha également le 25 mai 1661 le prix de l'amodiation consentie par le Grand Juge des prés du prieuré pour la dernière année et le 7 octobre suivant, celle des champs (1).

Durant la même année Antoine Petitjean ayant manifesté l'intention de faire procéder à un réglement de ses droits curiaux par l'official de Besançon, les paroissiens s'y opposèrent. Sur requête présentée au Parlement le 4 juillet 1661 (2) ils obtinrent un mandement de garde. Un accord intervint le 17 octobre suivant (3) entre le pasteur et ses ouailles. De son côté, la familiarité mit à exécution un projet depuis longtemps différé, celui de dresser un inventaire général et complet de ses archives. Ce travail, opéré « avec la plus grande circonspection » et d'une façon beaucoup plus précise que celui de 1647, nous a conservé à défaut de certains originaux, la relation de la presque totalité des titres de fondations et de rentes consenties au profit de la familiarité depuis son établissement dans la paroisse (4).

Le 22 juillet 1661, à onze heures du matin, Claude François Dronier, Toussaint Buat et Nicolas Vuaille « seuls à présent desservants lad. église » se rendirent à la sacristie en compagnie du notaire Humbert Bel. Ils

L'image de Ste-Barbe et de St-Sébastien le tout de bois en relief dans lesquelles sont encloses plusieurs reliques. Un vieil reliquaire plat de bois ; un calice d'argent avec la paterne de mesme métal et creux dans le pied duquel est rempli destain, un autre calice dont la coupe est dargent et le pied de cuivre. »

(1) Quittances à la suite des amodiations des 25 mars et 29 mai 1660.

(2) Voyez infra, signification du mandement de garde du 19 novembre 1668.

(3) Cahier manuscrit de la paroisse. Ce titre n'existe plus.

(4) Archives départementales du Jura, fonds du prieuré.

trouvèrent le fameux coffre « muny de trois serrures et fermant à trois diverses clefs ». Deux d'entre elles étaient entre les mains de Toussaint Buat, l'une depuis la mort de Michel Pariset et l'autre qui lui avait été remise par le curé Placavant avant son départ de la cure. Claude Dronier possédait la troisième, comme receveur de la familiarité.

Malgré l'absence du curé Petitjean, on procéda à l'ouverture du coffre et, comme la sacristie était « jugée incommode tant pour la lecture que scripture à faire ceste part à raison du peu de place et de lumière » les papiers furent transportés « au deshabillement derrière le maistre autel. » Les premières pièces inventoriées par le notaire furent : l'inventaire de 1647, les statuts de la familiarité de 1520 et la transaction avec le prieur François du Breuil de 1528. Humbert Bel continua ses opérations les 23, 27 juillet et 18 octobre 1661 ; il fit la description de 167 cotes.

L'achèvement de l'inventaire fut retardé par quelques difficultés alors pendantes entre le curé et Claude-François Dronier au sujet du règlement des comptes de la familiarité pour l'année 1661. Le receveur, sous prétexte que le prieur n'avait pris possession de son bénéfice que le 26 mars 1661 et que le curé n'avait commencé le service paroissial qu'au mois de janvier de la même année, prétendait ne verser à Antoine Petitjean, pour ses droits et ceux du prieur, dont il était fermier, qu'une part et demy de familiarité (1). Le différend fut porté devant l'Official de Besançon (2), mais il fut réglé à l'amiable, sans jugement, deux ans après.

On put dès lors procéder à la clôture de l'inventaire commencé en 1661. Le 7 janvier 1664, en présence du

(1) Interpellation Dronier à Humbert Bel, acte Favier de Lavans du 28 janvier 1662.

(2) Citation du 21 janvier 1662.

notaire Jean-Baptiste Dunod, de Jacques Favier le vieux et de Romain Vuaille, échevins de St-Lupicin, Humbert Bel présenta aux curé et familiers les titres et leur inventaire achevé. Les papiers furent replacés dans le coffre de la sacristie, puis on remit une clef au receveur de la familiarité, Claude-François Dronier, et deux à Antoine Petitjean, comme curé et fermier du prieuré.

Ce dernier, à l'expiration du terme de sa première amodiation, avait fait le 28 octobre 1664 (1) un nouveau traité avec Marc Pariset, procureur du prieur Thiébaud Voyssard. Par cet acte, le Prieur, plus généreux que ne l'avaient été ses prédécesseurs et que ne le furent ses successeurs, abandonna au curé tous ses droits, pendant l'espace de six ans, moyennant la modeste redevance de vingt francs, payable chaque année à la St-Martin, à charge de « faire tous les offices et debvoirs dehuz et accoustumés faire par les sieurs prieurs. » Il lui céda en outre la jouissance de la maison prieurale « à la réserve de la chambre du poële de ladite maison en hault, la plus proche de l'église (2) et de pouvoir loger un cheval à lescurie, tant seulement pour luy et non pour aultre et seulement pour une sepmaine par chasque fois qu'il y viendrat. » Thiébaud Voyssard paraît ne pas avoir quitté Rome jusqu'à la fin de sa vie et n'être jamais venu visiter son prieuré.

Antoine Petitjean mourut le 16 juin 1666 (3), la cure de St-Lupicin demeura vacante pendant plus de deux ans. Le 27 juillet 1666, Marc Pariset, au nom du prieur, donna décharge à Gilbert Petitjean, héritier du curé, du mobilier, du trésor de l'église et des reliques, en présence des notaires Claude Dronier et Humbert

(1) Acte Humbert Bel.

(2) Chambre à coucher du prieur donnant au levant et contigüe au petit oratoire du prieuré.

(3) Supplément à l'inventaire de 1661.

Bel. Il les confia au familier Claude-François Dronier, avec lequel il fit le même jour (1) un traité pour l'amodiation des revenus du prieuré. Dans cet acte, qui contient la même réserve que dans le traité précédent, d'un droit d'habitation, Marc Pariset abandonna au familier, pour un an seulement, « toutes les oblations, droicts de familiarité et aultres appartenant aud. sieur prieur et despendans du verrouël de l'église », à charge d'assurer le service et de « fournir pain, vin et luminaire, à la réserve des cordes des cloches et de la sonnerie », le tout moyennant le même prix de vingt francs. Ce traité fut continué par tacite reconduction durant une seconde année (2). Enfin le 3 décembre 1666, Laurent Petitjean, autre héritier du curé, requit Claude François Dronier de lui donner décharge des titres de la familiarité et lui remit, en présence des échevins (3), les deux clefs du coffre, desquelles le curé défunt était dépositaire (4).

Dans le courant de janvier 1668, l'abbé de St-Claude, Dom Juan d'Autriche, désigna comme curé de St-Lupicin Claude Marquis ; celui-ci n'entra en fonctions que le 16 décembre 1668.

On ne possède sur la famille et la jeunesse du célèbre curé que des renseignements très vagues. Il naquit à Besançon vers 1630, d'une famille bourgeoise de cette ville ; son frère était procureur (5). Les qualités militaires qu'il déploya dans la suite, son tempérament et ses habitudes guerrières ont fait supposer qu'il avait servi dans l'armée espagnole avant d'entrer dans les

(1) Acte Humbert Bel.

(2) Quittance du 29 mars 1670 à la suite du traité du 27 juillet 1666.

(3) Honorables Etienne Vuaille, Michaud, Etienne Girard, François Clément et Humbert Bel.

(4) Procès-verbal à la suite de l'inventaire de 1661.

(5) Voyez infra le procès de 1669.

ordres et que ses larges épaules avaient porté la cuirasse avant d'endosser la soutane. Cette tradition ne repose sur aucune donnée certaine. Elle paraît être une de ces nombreuses légendes que lui attribua le vulgaire en réunissant dans une admiration commune les noms des deux héros des guerres pour l'indépendance franc-comtoise : Lacuson et le curé de St-Lupicin.

Le jour de son installation, 16 décembre 1668, Claude Marquis reçut des mains de Marc Pariset, mandataire du prieur Voyssard et de Claude-François Dronier, receveur de la familiarité, le trésor de l'église ainsi que les reliques (1).

L'épopée du curé général commença de la façon la plus prosaïque, par un procès devant l'officialité, à propos d'une question d'argent. Dès son installation à la cure, Claude Marquis reprenant les prétentions de son prédécesseur, se plaignit de l'insuffisance du casuel. De temps immémorial les paroissiens avaient coutume de payer des redevances curiales dont l'importance avait augmenté avec l'accroissement de la population (2) et le taux de l'argent; les anciens pasteurs s'en étaient toujours contentés. En dernier lieu, le droit de moisson

(1) Procès-verbal à la suite de ceux de 1661 et 1666. Originaux et copies aux archives départementales du Jura. Fonds du prieuré de St-Lupicin.

(2) Les droits de sépulture, qui étaient primitivement (voyez supra, chapitre IV) de 18 gros vieux pour les grandes et d'un « petit blan » pour les enfants avaient été portés à « trente sols a douze deniers le sol pour les sépultures et mortuaires des grands corps et pour les petits non communians, à quinze blans ». Les lettres de recedo fixées d'abord à « 18 gros vieux le plus » étaient montées à « 30 sols ». A part les relevailles payées au début « une engrone seulement », les « baptistaires-gisantes, bénédictions ordinaires comme de gerbier » avaient été laissés « à la volonté des parains, gisantes et de ceux où se font lesd. bénédictions ». Enfin les mariages avaient été taxés à « une livre estevenante ».

était venu s'ajouter aux autres droits curiaux, sans que personne ait songé à protester (1).

Claude Marquis estimait non seulement qu'il n'était pas assez payé, mais encore, et avec une certaine raison, que le service divin, par suite du manque de familiers, était beaucoup trop chargé. Il réclamait l'établissement d'un maître d'école, des réparations à la maison curiale et un logement en attendant l'achèvement de ces réparations (2). Enfin il voulait contraindre les paroissiens « de après avoir recueilli au jour par luy préfixé par chaque année » son droit de moisson « luy conduyre et charoyer à leurs frais led. bled en son grenier aud. St-Lupicin » Cette façon cavalière de conduire ses ouailles, souleva un tollé général.

« Les échevins, manans et habitans de la paroisse » s'adressèrent à la cour de Dole et obtinrent le 19 novembre 1668 un mandement de garde les maintenant dans le droit « de ne pas payer aud. curé autre chose que ce qui a été cy devant accoutumé de payer » ; Claude Marquis les traina immédiatement devant l'officialité (3).

Le 19 mai 1669, devant le notaire Pierre Clément les

(1) Il consistait en « une mesure de froment et une dorge par chaque feu des villages de St-Lupicin, Lavans, Cuttura, Pra, Patay et Pontoux et leurs dépendances, deux mesures de froment et trois davoine par feu des villages de St-Romain, Petit-Villard et Petit Chatel et dépendances, une mesure de froment et une dorge combles par feu du village des Crozets et dépendances et deux mesures dorge et deux davoine par chaque feu des villages de Leschères et Angelon, le tout communément à la mesure de St-Claude ». Signification du mandement de garde du 19 novembre 1668.

(2) Procuration de la communauté de St-Lupicin, du 19 mai 1669.

(3) Les pièces de cette procédure sont déposées, partie aux fonds du prieuré de St-Lupicin aux archives du Jura et partie aux archives paroissiales de St-Lupicin.

échevins et principaux habitants du village de St-Lupicin, donnèrent plein pouvoir à François Clément et Humbert Bel de les représenter au procès. Humbert Favier, notaire à Lavans, reçut, dans les mêmes termes, les procurations des communautés de Petit-Villard-d'Héria, de Pra, St-Romain-de-Roche, Lavans et Petit-Chatel le 20 mai 1669 ; le lendemain, celles des habitants de Pontoux, Cuttura, Leschères et Ravilloles. Enfin les communautés des Crozets et Patay se joignirent à leurs co-paroissiens (actes Daniel Martin et Humbert Bel des 22 et 26 mai 1669).

Sur ces entrefaites, Marc Pariset, comme mandataire spécial du prieur Thiébaud Voyssard, intervint au procès. Par l'intermédiaire de son procureur François Rend et la voix de son avocat Jean Perrin, il réclama le titre de curé primitif et la reconnaissance de son droit à une double part des droits curiaux. Simon Perrin, procureur des paroissiens et Nicolas Albert Dubois, leur avocat évoquèrent la cause devant la cour de Dole, mais ils furent déboutés. Les prétentions du curé furent soutenues par Luc Marquis, son frère, procureur à Besançon et l'avocat Jean François Bourrier. La juridiction ecclésiastique, sans trancher les questions soulevées par le prieur, décida le 14 mai 1669 qu'il serait procédé par elle au règlement des droits curiaux de la paroisse de St-Lupicin.

Le 30 mai suivant « François Bonaventure Jobelot, prêtre, docteur es drois, chanoine et official de la cour archiépiscopale de Besançon », en présence du curé, son procureur et son avocat, après avoir prononcé défaut contre les paroissiens, établit ce règlement.

Cet acte, dressé d'après les coutumes généralement suivies dans la plupart des églises du diocèse, bouleverse de fond en comble les usages établis de temps immémorial dans la paroisse de St-Lupicin. Il augmente le taux de toutes les redevances du casuel ; les droits de

sépulture sont fixés à quatre francs pour les riches, trois francs pour les « médions » et vingt sols pour les pauvres ; les marègles au même prix dans les deux premiers cas et dix-huit gros pour le dernier ; les lettres de recedo se payent de même ; les relevailles six ou trois francs, suivant la fortune pour la bénédiction et six gros pour une messe. Seul le droit de moisson n'est pas changé.

Enfin le règlement fixe le prix de certaines cérémonies (1) qui n'avaient jamais été en usage dans la paroisse et impose même, dans certains cas, aux paroissiens l'obligation de payer le luminaire, dont le prieur avait été, par sa fonction, de tout temps chargé.

Ce tarif draconien, signifié aux échevins et habitants le 30 août 1669, porta à son comble la colère des paroissiens qui adressèrent leurs doléances à la chambre de justice du Parlement. Celle-ci à la date du 6 septembre, déclara qu'il serait sursis à l'application du nouveau règlement.

Pendant ce temps, l'officialité s'occupait de trancher les autres questions en litige. En ce qui concerne l'établissement d'un maître d'école, elle décida le 16 juin 1669 que le clerc Benoit Prélet qui, depuis plusieurs années, enseignait la jeunesse de St-Lupicin, continuerait ses fonctions jusqu'à « la Toussain de lad. année ».

Dans leurs écritures, les paroissiens prétendaient à juste titre, que cette question ne regardait pas le curé, mais eux seuls « ayant plus dinterests que luy à ce que leurs enfants soient enseignés ». Ils ajoutaient qu'un seul « mestre deschole » ne pourrait suffire, la paroisse étant composée de « treize villages assez esloignés les uns des autres » ; que d'ailleurs ce fonctionnaire dont

(1) Lettres testimoniales et « autres de prostatu », droits de fiançailles, obligation de faire célébrer « deux messes haultes ou basses », pour les mariages et une autre « de requiem » le lendemain, avec l'offerte d'un « petit pain blanc », les vêpres la veille, la bénédiction du lit, etc.

le traitement serait à leur charge, était inutile « de tant plus que les sieurs familiers » avaient toujours rempli « dignement sa place et fait, selon l'ordre et les rites de la sainte Eglise ce que la pauvreté des autres paroisses faisait faire par des laïcs ».

L'official Jobelot ne partagea pas cette manière de voir. Par décision du 17 août 1669 (1), il déclara que les familiers n'étant point tenus de faire les fonctions qu'ils remplissaient bénévolement, il y avait lieu d'adjoindre au curé un clerc, Benoit Prélet, dont les capacités seraient examinées ultérieurement. Il nomma comme maitre d'école Humbert Bel. Il le chargea de répondre aux messes du curé, de l'accompagner dans l'administration des sacrements et finalement, dit « qu'il instruirat et enseignerat avec le plus grand soing, ainsi qu'il se pratique dans tout le diocèse, la jeunesse de la paroisse ». Les échevins durent s'incliner (2).

Depuis longtemps un règlement des offices de la familiarité était sollicité à la fois par le prieur, le curé et les rares familiers, sous prétexte que ces offices étaient « à grande charge auxd. sieurs vénérables, sans aucun terrain ou fort médiocre émolument ». Les uns « pour nestre suffisamment dottés ou en partie se trouver à présent entièrement destitués de dot ou fonds du moins certains et spécifiques ». Les autres à raison de la confusion où les avait réduit « l'ancienneté et le malheur des guerres, du manquement de faire déclarer dans les remplacements des sommes capitales données en rétribution de quelle part elles provenaient ».

Le vicaire général Jobelot, au nom d'Antoine Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, procéda au

(1) Les frais peu élevés de ce procès : 6 francs, furent répartis savoir 4 francs à la charge des paroissiens et 2 francs à la charge du curé. Quittance du 26 octobre 1669, en marge de la requête appointée.

(2) Archives paroissiales de St-Lupicin.

règlement le 20 juillet 1670 (1). Tranchant dans le vif, il divisa les innombrables fondations de la familiarité en plusieurs catégories. Les fondations de messes à jour fixe de chaque semaine de l'année furent réduites à une messe par mois. Pour celles devant se célébrer à diverses fêtes de l'année, il en fixa une seule. Toute une série de messes particulières avec offices des morts fut ramenée à « une messe à haulte voix chaque mardy des quatres temps ». Enfin un nombre considérable de fondations, pour lesquelles la familiarité avait reçu une somme de 2.626 francs qu'elle avait remployée sans affectation spéciale, fut remplacée par quelques offices chaque mois de l'année. Seules les fondations récentes furent respectées.

Un tel mépris de la volonté des fondateurs ne souleva, de la part des paroissiens, ni protestation, ni demandes en révocation de donations, tant était vive la foi des fidèles et leur obéissance aux décisions de l'Eglise ! Mais l'official venait de signer l'arrêt de mort de la familiarité de St-Lupicin. Ne recevant plus les dons des paroissiens mécontents, elle se trouva bientôt ruinée, délaissée et ne comprit désormais dans son sein que le prieur, le curé et son vicaire.

En 1670, Humbert Bel reprit l'amodiation des revenus du prieuré abandonnée par le familier Claude François Dronier et sous-amodia par acte du notaire Humbert Favier de Lavans du 23 mars 1672 (2) les corvées de charrue « sur les habitants et manants de Lavans et Patay » à Claude François Favier, pour trois années. Cet acte ne put recevoir son exécution.

Le prieur Thiébaud Voyssard mourut à Rome, au mois de décembre de la même année (1672).

(1) Parchemin aux archives départementales du Jura. Fonds du prieuré.

(2) Original sur papier au même dépôt.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

Procès-verbaux des Séances

Séance du 17 juillet 1906.

Présents : MM. Mias, *président*; Perrod, M. Prost, Girardot, Clémençot, Sirot et Carrez, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Au début de la séance, M. le Président, se faisant l'interprète de l'Assemblée, rend hommage à la mémoire de M. Guérin, membre de la Société d'Emulation, décédé à Arlay, et il adresse à la famille de notre regretté collègue, les plus sympathiques condoléances de tous les membres de la Société.

L'admission de Mlle Taviot, professeur au Lycée de jeunes filles, à titre de membre résidant au chef-lieu, retardée par suite d'une omission regrettable, est rendue définitive.

MM. Henri Prost, archiviste-paléographe, et Paul Lemoisne, attaché au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, présentés dans la dernière séance, sont admis à titre de membres correspondants.

Communication est faite des ouvrages reçus pendant les mois de juin et de juillet.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance. Il rend compte des démarches faites pour régulariser la situation de la Société au point de vue de la loi du 1er juillet 1901. Actuellement, toutes les formalités prévues par l'art. 5 pour l'obtention de la capacité juridique ont été remplies ; mention en sera faite dans le nouveau règlement de la Société.

En ce qui concerne les fêtes du centenaire de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, lesquelles coïncident avec le 6e congrès de l'Association franc-comtoise. MM. Clémençot et Perrod se proposent d'assister aux réunions projetées. M. Perrod est désigné pour y représenter la Société d'Emulation.

MM. Perrod, Clémençot et Girardot font ensuite diverses communications fort intéressantes.

M. Girardot informe l'Assemblée qu'il se propose de continuer les fouilles commencées à Doucier dans la station préhistorique du lac de Chalain.

En raison de l'intérêt tout particulier qui s'attache à ces recherches, la Société décide de mettre à la disposition du savant professeur un crédit de cinquante francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 30 octobre 1906.

Présents : MM. Mias, *président* ; Monot, Girardot, M. Prost, Perrod, Lombard, Declume et Carrez, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance. Il dépose sur le Bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. Perrod, délégué de la Société d'Emulation au congrès de Vesoul, rend compte des travaux auxquels il a pris part. Il informe ses collègues que le prochain congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté aura lieu à Belfort dans le courant de 1907.

M. Girardot donne communication du résultat des fouilles qu'il a fait exécuter en divers points du Jura, notamment sur le territoire du Frasnois et dans la station préhistorique de Chalain. Le crédit mis à sa disposition laisse un reliquat disponible qui sera affecté à l'exécution de quelques fouilles dans les ruines du château de Montmorot.

L'Assemblée décide ensuite que, vu son importance et l'intérêt qu'elle offre pour notre région, la traduction faite par M. Monot, de l'ouvrage de Gilbert Cousin « Description de la Franche-Comté » sera l'objet d'un tirage à part, aux frais de la Société, dans le format ordinaire des « Mémoires. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 15 janvier 1907.

Présents : MM. Monot, *vice-président* ; H. Prost, M. Prost, Girardot, Perrod, Lombard, Declume et Carrez, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Monot, vice-président, donne lecture de la correspondance et analyse sommairement les ouvrages reçus.

Il communique à l'Assemblée divers numéros d'un

petit journal publié aux Rousses, centenant des documents précieux et inédits sur la vallée des Dappes. Il fait ressortir l'utilité qu'il y aurait à posséder la collection complète de ce journal en échange de quelques volumes des Mémoires de la société d'Emulation. Il écrira à ce sujet à M. Péclet, directeur de cette publication.

Le travail de M. Pajot : « Explication du nom de Conliège », et celui de M. Hugon : « Les fouilles de la station préhistorique de la forêt de La Boissière » sont déposés sur le Bureau pour être soumis au Comité de lecture qui sera prochainement constitué.

Toutefois, l'étude de M. Pajot ne pourra prendre place dans les « Mémoires de la société d'Emulation du Jura », l'auteur ne faisant pas partie de cette société.

M. Perrod se propose de donner très prochainement une série de projections lumineuses sur le « Vieux Lons-le-Saunier », Monuments et Costumes du XVI[e] siècle.

Ses collègues s'intéresseront certainement à une innovation aussi attrayante qu'originale.

MM. Lombard et Monot présentent M. Lebrun, répétiteur au Lycée, à titre de membre résidant à Lons-le-Saunier. L'admission définitive aura lieu dans la prochaine séance.

Enfin, après un échange de vues entre les sociétaires présents, il est décidé qu'une Assemblée générale sera convoquée en avril, afin d'interpréter l'art. 8 du règlement et de procéder, s'il y a lieu, à l'élection du président annuel.

Le Trésorier présentera, en séance, le compte-rendu financier de l'exercice 1906.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 mars 1907.

Présents : MM. Monot, *vice-président* ; Lombard, Perrod, Girardot, Lebrun et Carrez, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. Lebrun, répétiteur au Lycée, présenté à la séance du 15 janvier, est admis en qualité de membre résidant à Lons-le-Saunier. Il fait immédiatement une communication dont le compte-rendu est inséré à la suite du procès-verbal.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus, pendant les mois de janvier et de février. M. Monot donne lecture de la correspondance.

La demande d'admission de M. Spitz est ajournée.

M. Girardot donne un souvenir ému à la mémoire de M. Marcel Bertrand, membre de l'Institut, récemment décédé, avec lequel il entretenait les plus cordiales relations. Il rappelle que l'éminent ingénieur portait une affection toute spéciale au Jura qu'il avait connu au début de sa carrière.

M. Monot fait l'éloge de M. le D[r] Coras dont la mort imprévue a laissé un grand vide dans nos rangs. Tous les membres présents s'associent aux regrets exprimés par M. le Vice-Président.

Enfin, MM. Girardot et Monot présentent M. Millot, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à titre de membre résidant à Lons-le-Saunier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Lebrun. — M. Lebrun présente un poignard en bronze ou en cuivre trouvé dans

ses dernières fouilles dans le lac de Clairvaux. C'est une lame triangulaire à base droite, percée de deux trous pour des rivets. Sa longueur est de 9 cm. 8, sa largeur 3 cm. 1, son poids de 20 grammes. L'ornementation consiste en dents de loup concentriques. M. Lebrun rappelle que c'est le 4e objet en bronze trouvé à Clairvaux, ce qui permet de conclure que cette station a été habitée pendant l'époque du bronze.

Séance du 30 avril 1907.

Présents : MM. Mias, *président* ; Declume, Dr Légerot, Perrod, M. Prost, Sirot et Carrez, *secrétaire*.

MM. Girardot et Monot, empêchés d'assister à la séance, se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. Millot, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, présenté le 5 mars dernier, est admis en qualité de membre résidant à Lons-le-Saunier.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

La demande de M. Spitz, à l'effet d'être admis dans la société d'Emulation à titre de membre correspondant, est soumise à l'Assemblée. M. Spitz sera invité à vouloir bien fournir les références indispensables.

L'Université d'Aix et la Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans proposent l'échange de leurs publications avec celles de la Société d'Emulation du Jura.

Il est décidé qu'un volume des « Mémoires » sera adressé à chacune de ces sociétés.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du compte-rendu financier de l'exercice 1906.

En qualité de Trésorier, M. Carrez présente à l'approbation de l'Assemblée le décompte pour 1906, et M. Mias, président, en donne lecture :

Recettes de l'année 1906.............	1.915 35
Dépenses de l'année 1906............	1.192 35
Excédent de recettes.................	723 »
Report des exercices précédents......	7.216 55
Avoir de la Société...........	7.939 55

Cet avoir est représenté par le solde à la banque Prost, arrêté au 31 décembre 1906 à 7.926 fr. 55, et le reste en espèces chez le Trésorier.

Une Commission, composée de MM. Monot et Maurice Prost, est désignée pour procéder à l'apurement du compte ci-dessus. Elle présentera son rapport dans la prochaine séance.

M. le Président constate avec plaisir que la situation financière de la Société est excellente et au nom de tous il adresse des remercîments au Trésorier pour sa bonne gestion.

Enfin, l'Assemblée aborde la dernière question inscrite à l'ordre du jour : *Interprétation de l'Art. 8 du règlement*, par suite de l'expiration des pouvoirs du Président et du Vice-Président en avril 1907.

Après un échange de vues entre les membres présents, l'Assemblée décide que les pouvoirs de MM. Mias et Monot seront prorogés jusqu'en décembre prochain, époque à laquelle aura lieu l'élection des membres du Bureau.

La Commission de lecture sera constituée dans la même séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 juin 1907.

Présents : M. Mias, *président* ; Mlle Taviot, MM. Monot, Girardot, Lebrun, Sirot, M. Prost, Lombard, Perrod et Carrez, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et lecture est donnée de la correspondance reçue.

La Commission d'apurement du compte de l'Ex. 1906 présente son rapport. Adopté.

M. Longin a adressé à la société d'Emulation, dont il est membre, un mémoire très documenté, mais qui paraît devoir trouver place, de préférence dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs. M. le Président est chargé d'informer l'auteur que son travail ne sera pas publié dans les Mémoires de 1907.

M. Monot communique à l'Assemblée les fascicules du petit journal « Les Rousses » réunis en quatre volumes reliés que M. Péclet lui a fait parvenir récemment.

A titre de réciprocité, les quatre derniers volumes publiés par la Société d'Emulation lui seront adressés.

M. Perrod présente à ses collègues une série de clichés positifs, sur verre, obtenus par les nouveaux procédés de la maison Lumière concernant la photographie des couleurs.

Ces clichés donnent des vues de Lons-le-Saunier d'une grande netteté et d'un coloris très délicat.

L'Assemblée est vivement intéressée et remercie M. Perrod de son attrayante communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,
H. Carrez.

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1907.

Membres du bureau.

M. le Préfet du département, *Président d'honneur.*
Président : M. Mias, ancien professeur.
Vice-Président : M. Monot, professeur au Lycée.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. Carrez, directeur d'école.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.

Baille, Pierre.
Barrand, ingénieur en chef.
Bertrand, libraire.
Bidot, Augustin, architecte.
Billet, docteur en médecine.
Billot, Achille, artiste peintre.
Bonnotte, Edmond.
Chapuis, Edmond, docteur en médecine, député, maire de Lons-le-Saunier.
Chevassu, Edmond, avoué.

MM.

Clémençot, professeur au Lycée.
Declume, Lucien, imprimeur.
Girardot, professeur au Lycée.
Guichard, Charles, homme de lettres.
Lebrun, répétiteur au Lycée.
Libois, H., archiviste du département.
Lombard, professeur au Lycée.
Mathey, ingénieur.
Millot, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
L'Abbé Poulain, curé de St-Désiré.
L'Abbé Perrod, aumônier du Lycée.
Prost, Henri.
Prost, Maurice, banquier.
Rubat du Mérac, imprimeur.
Sire, André, architecte du département.
Sirot.
Mlle Taviot, professeur au Lycée de Jeunes Filles.
Vaucher.
Vernier, directeur d'école primaire.
Vuillermoz, pharmacien.

Membres résidant dans le département.

MM.

Berller, à Chatillon-sur-l'Ain.
Bourguignon, greffier de la justice de paix, à Moirans.
Broissia (vte de), à Blandans.
L'Abbé Brune, à Mont-sous-Vaudrey.
Chevaux, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Dole.
Chevrot, docteur en médecine, à Bletterans.
Cloz, Louis, peintre, à Salins.
Compagnon, docteur en médecine, à Salins.
Cousança, à Saint-Amour.

MM.

L'Abbé Ducey, à la Marre.
Epailly, instituteur à Miéry.
Feuvrier, professeur au collège de Dole.
Fevret, professeur au collège de Dole.
Fournier, notaire à Conliège.
L'Abbé Fromont, à Crissey.
Girod, secrétaire de la mairie, à Moirans.
Grosjean, à Clairvaux.
Le chanoine Guichard, à Dole.
Hétier, François, à Arbois.
Hugon, instituteur à Savigna.
Larger, docteur en médecine, à Dole.
Lautrey, à Cousance.
Légerot, docteur en médecine, à Beaufort.
Le Mire, Paul-Noël, à Pont-de-Poitte.
Longin, Emile, ancien magistrat, à Dole.
L'Abbé Maraux, à Vaux-sur-Poligny.
Pidoux, André, avocat, à Dole.
Piroutet, géologue, à Salins.
Potard, instituteur, à Doucier.
Reydelet, avocat, à St-Claude.
Robert, ancien magistrat, à Domblans.
Thevenin, ancien professeur, à Champagnole.
Vuillermet, directeur de la *Revue viticole*, à Poligny.

Membres correspondants.

MM.

Albert, peintre, à Paris.
Arène, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.
Arnoux, juge, à Lure.
Le capitaine Paul Azan, à Paris.

MM.

Le capitaine BAILLE, Alfred, à Paris.
BAUDOT, Ernest, officier d'artillerie en retraite.
BÉRARD, Victor, ancien membre de l'école d'Athènes.
BERTRAND, conseiller à Lyon.
BESANÇON, instituteur et compositeur de musique, Bois-de-Colombes (Seine).
BLONDEAU, procureur de la République, à Vesoul.
L'Abbé BOURGEAT, professeur à la faculté libre des sciences à Lille.
Dr E.-L. BOUVIER, membre de l'Institut, professeur au Muséum.
BRUN, professeur à Sieldce (Pologne russe).
CHOFFAT, géologue, à Zurich.
L'Abbé CLÉMENT, directeur à l'école Gerson, à Paris.
CORTET, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.
COUR, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.
CUINET, à Besançon.
DAILLE, pharmacien, à Auxerre.
DAVID-SAUVAGEOT, professeur agrégé au lycée de Laval.
DELACROIX, Norbert, professeur à Varsovie.
DELATOUR, Léon, homme de lettres, à Lorris.
DEQUAIRE.
DURAND, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.
FINOT, archiviste du Nord, à Lille.
FONDET, Eugène, professeur à Moscou.
GAUTHIER, Henry, procureur de la République, à Gray.
GAUTHIER, Léon, Archives nationales.
GAUTHIER-VILLARS, ✱, Albert, imprimeur, à Paris.
GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, juge au tribunal civil, à Louhans.
GUYARD, Auguste, à Paris.
HANS SCHARDT, professeur à l'Université de Neufchâtel.

MM.

LEMOISNE, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

LEPAGE, archiviste, à Nancy.

LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.

Dr MAGNIN, Antoine, doyen de la Faculté des Sciences, à Besançon.

MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.

MONNIER, Eugène, architecte, à Paris.

MONNIER, Marcel, publiciste.

PARROD, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine et-Loire, à Angers.

PERCEAL DE LORIOL, paléontologiste, à Genève.

PINAULT, capitaine en retraite, à Belfort.

PIOLTI, professeur de minéralogie, à Turin.

PLANTET E., *, attaché au Ministère des Affaires étrangères.

PROST, Henri, archiviste paléographe, à Paris.

RATTIER DE SUSVALLON, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

TRIBOLET (DE), professeur à l'Université de Neufchâtel.

VALLOT, secrétaire de l'Académie de Dijon.

VINGTRINIER, avocat.

VIRÉ, Jules, à Paris.

WAILLE, professeur de rhétorique au lycée d'Alger.

YSSEL, Arthur, professeur à l'Université de Gênes.

ZUCCARELLI, juge au tribunal civil de Lure.

LISTE

DES

Sociétés Savantes Correspondantes.

---

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
5. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
6. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
7. Société d'Émulation de Cambrai.
8. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
9. Société d'Émulation d'Abbeville.
10. Société académique de Cherbourg.
11. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
12. Société des sciences, agriculture et arts de Lille.
13. Académie de Dijon.
14. Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
15. Académie de Metz.
16. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
17. Société havraise d'études diverses.

18 Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
19. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
20. Académie de Mâcon.
21. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
22. Académie d'Aix, en Provence.
23. Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
24. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
25. Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
26. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
27. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
28. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
29. Société Grayloise d'émulation, à Gray.
30. Société d'histoire naturelle de Colmar.
31. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
32. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
33. Académie de la Val d'Isère, à Moutiers (Savoie).
34. Société d'Émulation de Montbéliard.
35. Société archéologique de Soissons.
36. Société littéraire et archéologique de Lyon.
37. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
38. Société belfortaise d'émulation.
39. Académie de Stanislas (Nancy).
40. Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort.
41. Société de sciences naturelles de la Creuse, à Guéret.
42. Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche, à Saint-Lô.

43. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
44. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
45. Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.
46. Société d'agriculture de la Sarthe, au Mans.
47. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
48. Société impériale des naturalistes de Moscou.
49. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
50. Société archéologique du Maine, au Mans.
51. Musée Guimet.
52. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
53. Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.
54. Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.
55. Société d'étude des Hautes-Alpes, à Gap.
56. Académie de Nîmes.
57. Archives de la France Monastique. Revue Mabillon.
58. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
59. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, Montauban.
60. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
61. Société nationale des antiquaires de France.
62. Société philomatique de Paris.
63. Société archéologique de Nantes, et de la Loire-Inférieure.
64. Société Florimontane, à Annecy.
65. Université de Toulouse.
66. Association des naturalistes de Levallois-Perret.
67. Université d'Aix-en-Provence.
68. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, d'Orléans.

TABLE DES MATIÈRES



IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE L. DECLUME, LONS-LE-SAUNIER.

MÉMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

HUITIÈME SÉRIE

DEUXIÈME VOLUME.

1908



LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1908

NOTES SUR L'ANCIENNE LITURGIE BISONTINE

II

LE SACRAMENTAIRE

de l'Archevêque Hugues le Grand

Etude sur le plus ancien manuscrit liturgique bisontin

(1030)

PAR

P.-A. PIDOUX

Camérier de SS. Pie X, Archiviste paléographe
Docteur en Droit

INTRODUCTION

Le Sacramentaire de l'archevêque Hugues le Grand se conserve à la Bibliothèque vaticane, sous le n° 309 du fonds Borgia latin. Le catalogue lui a attribué le nom de cet archevêque parce que celui-ci figure le dernier de la liste des Archevêques qui se voit à la page 1 ; la remarque, en outre, que ce nom est le seul de la liste qui soit « rubriqué » montre bien que le manuscrit fut exécuté sous le pontificat du prélat, qui fut élu vers l'an 1030.

S'il est donc incontestable que le manuscrit fut exécuté à cette date, il est plus vraisemblable que ce ne fut pas pour l'archevêque lui-même, mais bien plutôt pour le Chapitre de l'église métropolitaine Saint Jean. A cette époque, en effet, la lutte pour la primauté existait encore entre les Chapitres de St-Jean et de St-Etienne, et comme le manuscrit tranche le différend en nommant St-Jean, la « Mère Eglise », il est vraisemblable que c'est pour le Chapitre de cette église qu'il fut écrit.

On ignore comment ce précieux livre vint de Besançon en Italie ; peut-être est-ce lors d'un des nombreux voyages que Hugues fit en compagnie du Pape Saint Léon IX. En tout cas, on ne retrouve sa trace qu'au début du XVIIIe siècle. Il faisait alors partie des archives de la cathédrale de Velletri. C'est là qu'il était encore en 1780 lorsqu'on le fit relier à nouveau. C'est de là qu'il passa à la Vaticane.

Le manuscrit s'ouvre, à la page 1, par une liste des archevêques de Besançon qui mérite un examen très

sérieux, d'autant qu'elle est la plus ancienne que nous possédions et qu'elle présente, au dire même de critiques réputés pour leur sévérité, de grandes garanties de travail consciencieux et dont les défauts sont imputables seulement à la difficulté des recherches à l'époque de sa composition et à la rareté des documents sur des époques troublées par les persécutions puis par les invasions des Barbares, et enfin par les désordres qui désolèrent l'Eglise au temps des derniers Mérovingiens. Telle est l'opinion dont, en particulier, Mgr Duchesne a bien voulu me faire part.

Je tiens à lui adresser mes respectueux remerciements ainsi qu'au R. P. Ehrlé, préfet de la bibliothèque Vaticane, et à M. le chanoine de Jallerange, chancelier de l'archevêché de Besançon.

A. Pidoux.

Dole, le 11 décembre 1906.

I. — Catalogue des Archevêques.

Hugues commence son catalogue en y inscrivant St-Lin. Il concorde en cela avec deux anciens manuscrits, avec Gollut, J.-J. et P.-F. Chifflet, et il n'y a entre lui et Dunod et dom Ferron, qu'une différence d'interprétation. Ceux-ci placent, en effet, en tête St-Ferréol puis St-Lin. Or, Hugues ne conteste pas que St-Ferréol ait été le premier apôtre du pays. Son office lui donne manifestement cette qualité avec le titre de « presbyter » qui indique bien, dans le style de ce temps, le caractère épiscopal. Il le fait invoquer dans les Litanies avec St-Antide et St-Prothade. C'est donc bien volontairement qu'il ne l'a pas nommé comme le premier évêque de Besançon. Il l'a raisonnablement considéré comme un évêque, apôtre du pays, mais il a pensé que ce n'était qu'après le martyre de ce missionnaire que St-Lin avait été vraiment évêque de Besançon, église désormais fondée et dont il serait ainsi le premier évêque. Il serait donc assurément inexact de placer comme P. F. Chifflet, St-Ferréol après St-Lin.

Mais, voyons si Saint Lin, premier archevêque de Besançon, peut ou doit être identifié avec St-Lin, disciple et successeur de St-Pierre. L'ancienne tradition de l'église de Besançon ne considère pas que St-Lin, disciple de St-Pierre, ait été évêque de Besançon ; elle dit seulement qu'il y prêcha. Les traditions de l'église de Volterra, patrie de St-Lin, ont gardé le souvenir de son voyage dans les Gaules.

Les traditions les plus dignes de foi de l'église de Rome ont conservé le souvenir de l'exil que St-Pierre et les plus marquants des disciples ont dû subir plusieurs fois, lors des plus violentes persécutions. Le

passage de St-Lin à Besançon n'a rien d'invraisemblable et il est très admissible que, surtout à cette époque où les persécutions étaient localisées et non édictées pour tout l'Empire, comme elles le furent plus tard, St-Lin eût profité de son voyage pour répandre la Bonne Parole.

« Ibi, Beatus Linus prœdicavit » disaient nos anciennes traditions.

Il n'y est point question de groupement de chrétiens, d'Eglise fondée, ni même de conversions opérées. Il convient aussi de remarquer que le voyage de Rome à Besançon, à l'époque où les routes étaient plus belles de beaucoup que les nôtres actuellement, les relais fort bien organisés, et où la sécurité régnait dans tout l'Empire, que ce voyage, disons-nous, n'était pas très considérable, comme il le fut plus tard au milieu des désordres du moyen-âge, et que, fuyant Rome, St-Lin ne devait guère songer à s'arrêter avant quelques jours de marche.

En tout cas et si vénérable que soit cette tradition, ce n'est évidemment pas St-Lin de Volterra, qui figure en tête du catalogue d'Hugues. Celui-ci donnant la qualité d'apôtre de son Eglise à St-Ferréol, il s'ensuit que St-Lin, qui vient après comme premier évêque, doit lui être postérieur, ce qui, étant données les dates de St-Irénée, dont St-Ferréol fut disciple, ne permet pas de confondre notre St-Lin avec St-Lin de Volterra, antérieur à St-Irénée (1).

(1) La mission passagère que la légende prête à St-Lin, avant l'apostolat fécond de St-Ferréol, ne s'accorde-t-elle pas bien avec la lettre de ces sept évêques qui, écrivant d'un concile à Ste-Radegonde, lui disent : « Quoique la Religion ait été dès l'origine prêchée dans les Gaules, elle y fut embrassée de peu de personnes. »

Et dom Ferron prend acte de ce texte pour justifier sa proposition, si concordante avec la mienne : que l'Evangile fut

Le premier véritable apôtre du pays, que St-Lin y soit ou non passé, est donc St-Ferréol. Ici se place la question de savoir si oui ou non St-Ferréol était accompagné d'un diacre, St-Ferjeux. La critique moderne, se basant sur la similitude d'origine des deux noms, penche assez volontiers pour l'opinion queces deux saints ne forment qu'une seule et même personne. M. Jules Gauthier, ancien archiviste du Doubs, en particulier, avait adopté cette opinion. Ce n'est point celle d'Hugues. Le grand évêque le montre expressément dans la Séquence, où il est dit de la ville de Besançon : « Gemmis hisque binis ornata. »

La similitude de deux noms n'est point évidemment une preuve d'identité des deux personnes qui les portent et, à supposer que cela soit, il serait très raisonnable d'admettre que le nom de l'évêque, qui sans doute plus âgé, avait subi des supplices moins longs et moins sanglants, eût disparu devant celui de son diacre qui, plus jeune et plus vigoureux, fut réservé « ad majora certamina ».

Notez que le nom du lieu du martyre est resté dans la forme donnée à celui du diacre St-Ferjeux. Ne sommes-nous pas là en présence d'un cas analogue à celui de St-Xyste II et St-Laurent. Le premier est décapité ; le second est mis à mort après des supplices dont l'appareil horrible laisse une trace impérissable dans la mémoire des peuples, et l'Eglise, dans sa sainte liturgie, ne consacre qu'une « mémoire » à St-Xyste, alors qu'elle célèbre St-Laurent par une fête de rite double

annoncé au premier siècle dans quelques-unes de nos provinces, mais qu'on n'y vit pas d'Eglises avant le deuxième siècle.

Il convient aussi de se rapporter à la décrétale (416) d'Innocent 1er sur le Saint Chrême, qui affirme qu'aucune église des Gaules n'a reçu la foi d'un autre apôtre que Saint Pierre, et par conséquent, qu'elle l'avait reçu avant la venue des disciples de Saint Polycarpe, procédant de Saint Jean.

de deuxième classe avec octave. Une seule église marque à Rome le souvenir de St-Xyste, et encore c'est seulement le lieu de sa dernière rencontre avec St-Laurent. (Santo Xysto il Vecchio, près la porte Latine) alors que de toutes parts des églises marquent les divers lieux sanctifiés par des souvenirs de St-Laurent (San Lorenzo in Lucina, San Lorenzo in Damaso,San Lorenzo in Panisperna, San Lorenzo in Campo Verano.

Il est, du reste, absolument contraire à la discipline de l'Eglise et à ce que nous voyons d'ailleurs même encore de nos jours, d'envoyer un missionnaire évêque, ou même simple prêtre, sans le faire accompagner, sinon d'un autre missionnaire ou d'un diacre, au moins d'un clerc, que dans les missions d'aujourd'hui, on nomme catéchiste. Saint Luc, d'ailleurs, n'écrit-il pas que Notre-Seigneur (VII-10) envoya ses disciples « binos ante faciem, suam, in omnem civitatem quo erat ipse venturus », et l'importance que St-Grégoire, dans son Homélie 17me, attache à ce passage, l'importance même que l'Eglise a donné à cette homélie en la retenant pour les leçons de matines de l'office des Evangélistes nous montrent bien que le texte de Saint Luc a toujours été pris au pied de la lettre et sans hésitation.

Il nous semble donc incontestable que St-Ferréol, premier évêque *à Besançon*, a été accompagné d'un diacre, qui a subi le martyre en même temps que lui et dont, de tout temps, le souvenir a été uni au sien.

Saint Lin est-il immédiatement élu évêque ou mieux, d'abord, supérieur de mission, après le martyre de St-Ferréol ? Cela est possible, mais il est très possible aussi qu'il y ait eu entre les premières prédications et l'établissement d'un siège épiscopal, un intervalle de quelques années, peut-être même plus.

Dom Ferron a écrit que Hugues avait substitué le nom de St-Lin à celui de St-Ferréol pour se donner plus

de force dans sa prétention de repousser la primatie à laquelle prétendait sur Besançon l'archevêque de Lyon, se fondant sur la mission confiée par St-Irénée à St-Ferréol. Cette opinion, aussi sceptique à l'égard de l'œuvre de Hugues, semble bien renversée par les faits, lorsqu'on voit le Sacramentaire que nous étudions.

Un génie de la valeur de Hugues ne pouvait point s'imaginer qu'un simple catalogue pouvait avoir plus d'importance dans le débat, que la liturgie de son diocèse, qui considérait St-Ferréol comme l'apôtre du pays, et gardait même, ainsi qu'on le verra en son temps, une place très spéciale à St-Irénée, son père spirituel. Cette modification montre, au contraire, le grand souci de véracité avec lequel fut accompli le travail de Hugues. St-Ferréol n'était point évêque de Besançon ; il n'est point en tête du catalogue. St-Lin y figure, mais on ne lui a point donné la qualité de disciple et successeur de St-Pierre ; on ne le fête point non plus comme cela eût semblé utile pour accréditer l'erreur, lorsque l'église de Rome fête St-Lin, le 23 septembre. St-Lin, premier évêque de Besançon, n'a point d'office dans cette liturgie. Il est au rang de la plupart de ces Saints-Evêques de Besançon dont la vénération publique entoure le nom et les reliques mais que la liturgie ignore. C'est donc à tort que dom Ferron attribue à Hugues d'avoir placé St-Lin avant St-Ferréol. Ceux qui ont commis cette erreur, sont ceux qui ont mal interprété le catalogue d'Hugues. Prêter cette supercherie à Hugues c'est donc faire à ce grand prélat une injure aussi ridicule qu'odieuse.

Dom Ferron croit que St-Lin fut envoyé par un Pape et qu'il fut le successeur immédiat de St-Ferréol. Il est donc ainsi, sans le savoir, d'accord avec la chronologie adoptée par Hugues.

Après St-Lin, dom Ferron place avec force St-Ger-

main que Hugues ne place que bien plus tard, après St-Désiré ; nous verrons ce qu'il faut en penser.

L'accord se rétablit entre dom Ferron et Hugues pour placer ensuite St-Maximin ; Hugues le donne comme le successeur de St-Lin, ainsi que tous les auteurs antérieurs à Dunod. Celui-ci, outre St-Germain, a interposé un Antide Ier qui ne semble pas avoir jamais existé, et que dom Ferron n'a point conservé. La seule différence qui subsiste entre dom Ferron et Hugues, c'est que le premier donne St-Maximin comme douteux.

L'accord subsiste entre Hugues et tous les auteurs, pour St-Paulin, successeur de St-Maximin ; dom Ferron doute cependant de son existence.

L'accord subsiste pour les successeurs de St-Paulin qui sont : Eusèbe, Hylaire, Panchaire, Juste. Hugues nomme Aman le successeur de celui-ci que d'anciens manuscrits appellent, peut-être par une lecture défectueuse, Anianus ; Gollut s'est rapproché davantage en l'appelant Amianus, et dom Ferron a fait de Anianus, Anian ; il est vraisemblable que c'est le manuscrit d'Hugues qui a raison, d'autant que la divergence s'explique très bien par une faute de lecture.

Ici, le manuscrit d'Hugues contient une lacune : Sylvestre Ier n'y est point mentionné. St-Fronime occupe ensuite sa place habituelle, puis le catalogue d'Hugues donne St-Désiré et non, comme dom Ferron, St-Antide. Si l'on tient pour certain que St-Antide fut massacré par les Vandales, il faut donner la préférence au manuscrit de Hugues qui le place dans la première moitié du ve siècle. D'après les courses apostoliques et les érections d'églises que sa légende lui attribue, d'après aussi la place prédominante que la liturgie bisontine lui donne au XIe siècle parmi les SS. Evêques-confesseurs, il semble bien vraisemblable que St-Désiré vécut durant la paix de la fin du IVe siècle ou du début du ve

et qu'il administra l'Eglise de Besançon durant la paix qui suivit le règne de Julien et qui précéda les grandes invasions. Il fut, en effet, très vraisemblablement pour Besançon l'organisateur et le propagateur dans la paix, ce que le pape St-Sylvestre fut pour Rome.

C'est ici que Hugues place St-Germain. Jusqu'à Dunod tous lui donnent cette place ; et ce n'est que Dunod, dom Ferron et les professeurs du collège St-François-Xavier qui ont voulu le reculer jusqu'à en faire le premier successeur de St-Lin. Dom Ferron donne pour raison que le martyre de ce Saint ne peut le placer, comme le disent les Catalogues, sous Honorius, car la paix religieuse ne fut pas troublée sous le règne de ce prince. Le début du ve siècle lui semble inacceptable comme aussi la mention que le Saint fut mis à mort « par les hérétiques » car ceux-ci, dit-il, ne parurent dans nos pays que plus tard, au temps des rois Burgendes. Mais, entre le début du ve siècle et la fin du ɪv^e, la différence est peu considérable. L'épiscopat de St-Désiré semble avoir été assez peu long ; et qui empêcherait alors de placer l'épiscopat et les interrogatoires de son successeur au temps des persécutions de Julien l'Apostat ?

Il est incontestable que l'arianisme sévit surtout dans nos pays au temps du royaume de Bourgogne ; mais si l'on veut accepter comme dom Ferron, les interrogatoires subis par St-Germain devant des juges païens, c'est-à-dire au plus tard sous Julien l'Apostat, ne peut-on pas penser que les premiers sectateurs d'Arius, qui se trouvèrent dans nos pays, peu nombreux il est vrai, mais cependant avant les invasions barbares, aient mis à mort, même extra-judiciairement (rien dans nos légendes ne dit que le Saint ait été condamné, mais seulement qu'il fut interrogé par des païens plusieurs fois, étant alors simple prêtre sous le pontificat de St-

Juste, et enfin mis à mort par des hérétiques) que les Ariens n'aient mis à mort, disons-nous, le saint Evêque dont la fermeté aurait triomphé d'abord des embûches des païens. Alors tout s'explique : St-Germain succède à St-Désiré vers le début du ve siècle ; il a été persécuté sous Julien ; il voit le triomphe de l'Eglise et la fin des dernières persécutions païennes ; mais alors apparaissent aussitôt les premiers Ariens, et St-Germain au premier début du ve siècle serait une de leurs premières victimes (1).

St-Léonce, St-Célidoine sont, de l'avis de tous, les évêques de Besançon qui suivent, puis Germésile. Mais entre eux deux, Hugues place un intrus, sorte d'anti-évêque que les autres historiens n'ont point retenu dit-on, pour en faire le rival de St-Célidoine au temps de ses démêlés avec l'évêque d'Arles : « Importunus, pseudoepiscopus, receptus sed turpum execratus. »

C'est ici seulement, après Germésile, que Hugues place St-Antide, dom Ferron l'a reculé jusqu'à en faire le prédécesseur de St-Désiré. Si l'on accepte les places données à St-Désiré et à St-Germain, il serait plus vraisemblable de placer St-Antide entre St-Germain et St-Léonce, et en conséquence de trancher le différend par une troisième place.

Il est vrai que d'après les anciens catalogues il occupe toujours la place que lui donne Hugues, c'est-à-dire immédiatement après Germésile et avant St-Nicet et St-Prothade. Comme ce dernier vivait au temps du roi Clotaire, il s'en suivrait que St-Antide aurait occupé le siège au plus tôt vers les années 500 à 520, ce qui est inadmissible, puisqu'il fut mis à mort par les Vandales.

(1) Le texte même de la légende de St-Germain, que rapporte dom Ferron, vient à l'appui de notre thèse : « Hic ante episcopatum probabilis fuit confessor, et in episcopatu semel et iterum pro nomine salvatoris exanimatus et dijudicatus. »

Il faut placer le martyre probablement vers l'an 407, en sorte que St-Léonce, St-Célidoine, Importunus, Germésile occupent ensuite le siège pour arriver à St-Claude qui siégea au concile d'Epaon, l'an 517 et au concile de Vaison, l'an 529.

Ce St-Claude a échappé à Hugues, qui donne immédiatement St-Nicet, St-Prothade, St-Donat, Miget, d'accord avec dom Ferron, puis Ternate Gervais et enfin St-Claude.

Il y a donc ici un désaccord avec dom Ferron. Entre Germésile et Nicet, dom Ferron donne cinq évêques inconnus à Hugues : Amantius (douteux), Claude I[er], Urbicus, Tétrade et Sylvestre II.

La question importante qui est à examiner est maintenant celle de St-Claude. Tous les anciens catalogues ne donnent qu'un St-Claude, il faut venir à J.-J. Chifflet pour voir signaler deux St-Claude. Cet auteur et ceux qui l'ont suivi ont été amenés à établir cette dualité par la traditon qui fait vivre St-Claude (II), au VII[e] siècle, et par la présence indubitable de St-Claude (I) aux conciles d'Epaone et de Vaison (517-529). Or, une opinion très ingénieuse et très séduisante permettrait peut-être de ramener ces deux personnages à un seul. Les légendaires disent, sans aucun désaccord, que St-Claude qui, dans la suite se retira à Condat, fut élu très jeune au siège de Besançon. Supposons-le né à l'extrême fin du V[e] siècle, élu entre 25 et 30 ans, vers l'an 517, se retirant à Condat vers l'an 530, y parvenant à un âge très avancé, près de cent ans probablement, nous atteignons la fin du VI[e] siècle où meurt le Saint.

Il est évident, d'autre part, que St-Claude en se retirant à Condat abdiqua le siège de Besançon, car les légendaires ne manqueraient point de nous mentionner, comme ils le font très soigneusement pour St-Hypolithe, aussi abbé de Condat, qu'il retint cette charge, en

même temps qu'il occupa le siège épiscopal de Belley. Il reste maintenant à expliquer comment St-Claude ayant occupé le siège de 517 à 530 ne serait pas mentionné à cette époque mais bien vers la fin du VII[e] siècle.

Les catalogues sont des documents secondaires dressés à l'aide des obituaires. Ils ont dû suivre les mêmes habitudes. En ce cas, les personnages y sont mentionnés non dans l'ordre chronologique de leur succession mais dans l'ordre chronologique de leur mort. Le secrétaire chargé de la rédaction de l'obituaire n'aurait naturellement pas mentionné St-Claude lors de sa retraite, vers l'an 530. Par conséquent, à la suite de Germésile, mort vers 516 probablement (puisque St-Claude, son successeur, est évêque en 517), il aurait mentionné St-Nicet et les autres évêques qui sont morts en occupant le siège de Besançon à partir de 530, après l'évêque démissionnaire.

Plus tard, lorsqu'on s'occupa de réparer les ruines matérielles et morales accumulées par les invasions barbares, lorsqu'après un long exil, le siège épicospal fut rétabli à Besançon, encore à peine relevé de ses cendres, le nom de St-Claude fut inscrit à l'époque où l'on se trouvait (ces documents, d'ailleurs, n'avaient point le caractère de chronologies, mais seulement de listes de prières). Ou bien même, Hugues ne le trouva pas dans les dyptiques, et voulant dresser un catalogue ajouta de son autorité ce prédécesseur qu'il ne connaissait que de nom et le plaça maladroitement un siècle après son époque véritable.

Telle est l'hypothèse que nous présentons ici et que nous nous réservons d'approfondir dans la biographie de St-Claude que nous publierons bientôt dans la « Vie des Saints de Franche-Comté. »

Voici donc, avec quelques rectifications au catalogue

d'Hugues, la liste vraisemblable des premiers archevêques de Besançon :

Avant l'érection du siège, il est possible que St-Lin ait prêché à Besançon.

Apostolat des Saints Ferréol et Ferjeux.
St Lin.
St Maximin.
St Paulin.
St Eusèbe.
St Hylaire.
St Panchaire.
St Juste.
St Aman.
[St Sylvestre 1er].
St Fronime.
St Désiré.
St Germain.
[St Antide].
St Léonce.
St Célidoine.
Importunus.
Germésile.
[St Amanus].
St Claude.
[Urbicus].
[Tétrade].
[Sylvestre II].
St Nicet.
St Prothade.
St Donat.
Miget.
Ternate.
Gervais.

Après Gervais, la liste des archevêques est établie à peu près sans difficultés ; Hugues la donne ainsi :

St Félix.
St Tétrade (serait-ce le même que dom Ferron place vers l'an 550 ?)
Ulbo.
Wandelbertus.
Euroldus.
Arvès.
St Gédéon.
Berninus bonus,
Amalvinus.
Herduinus.
Theodoricus.
Berengarius.
Aynimus, invasor, vocatus, pseudoepiscopus, non receptus.
Conterius, vocatus, episcopus, morte prœventus.
Girfredus.
Wido.
Wuichardus.
Leutaldus.
Hector.
Bertaldus, pseudoepiscopus, non receptus.
Waltherius.
Hugo.

Si on prend la date de St-Claude, vers l'an 600, il s'en suivrait qu'entre l'épiscopat de St-Félix, commencé un peu antérieurement et celui de Hugues en l'an 1030,

il s'est écoulé environ 430 ans. Dans cet espace de temps vingt évêques, un élu et deux anti-évêques auraient occupé le siège, ce qui donne à chacun une moyenne de dix-neuf ans et demi de Pontificat. Une semblable moyenne n'a rien d'extraordinaire si l'on songe à la jeunesse de certains évêques, soit éminents par la sainteté, soit intronisés par des familles puissantes dans les désordres des VIIe et VIIIe siècles. La liste d'Hugues semble donc complète, sous le bénéfice des quelques rectifications que nous y jugeons justifiées par des documents.

II.

Aussitôt après le catalogue des archevêques, commence la partie vraiment liturgique du manuscrit :

On y trouve d'abord la série des Epîtres de l'année, depuis Noël jusqu'au dimanche des Rameaux. La seule remarque à faire sur cette partie, c'est que le 4e dimanche de Carême que l'on appelle d'ordinaire dans les Gaules « Lætare », du premier mot de son Introït, y est désigné sous le nom de « Dominica ad Jerusalem ». Ce nom montre bien l'influence romaine qui régnait alors sur notre liturgie, car il vient de ce qu'en ce jour, à Rome, la station est en la basilique Sessorienne de Sainte Croix en Jérusalem.

C'est à la page 41 que commence la partie vraiment intéressante du sacramentaire, avec les offices de la Semaine Sainte.

I. — Liturgie du dimanche des Rameaux.

Après le chant de prime, les chanoines de « St-Etienne-sur-le-Mont » descendent en solennelle procession à « la mère église » (1). De même les autres chapitres et le peuple, sauf les chanoines de St-Paul. On sort alors de St-Jean se rendant à St-Paul ; au départ le grand chantre entonne le répons : « Lazarus amicus noster dormit, sed vado ut a sommo excitem eum ; dixerunt autem discipuli ejus : Domine si dormit salvus erit ; dixerat Jesus de morte ejus, illi autem putaverunt quia de dormitione sommi diceret Dominus ».

A la porte de l'abbaye de St-Paul, on chante le répons de ce saint apôtre, tel que nous le donne encore la liturgie romaine ; cet usage tout romain est encore celui accepté aujourd'hui par des décrets récents de la

(1) St-Jean.

Sacrée Congrégation des Rites qui défendent, lors de l'arrivée à l'église stationale, le chant d'invocation, mais permettent le chant du répons du titulaire de cette église. Remarquez aussi cette église stationale dont l'usage est si romain.

Cependant on entre en l'église St-Paul et l'archevêque préside au chant de tierce. Le répons est à cette heure: « Fratres mei se elongaverunt a me, et mei quasi alium recesserunt a me, amici mei et proximi mei, quasi alieni, recesserunt a me ».

L'archevêque ayant revêtu les ornements pontificaux vient devant l'autel avec son diacre et son sous-diacre, les acolytes et les thuriféraires ; puis le prélat étant assis au trône, le sous-diacre lit le passage de l'Exode « In diebus illis venereunt filii Jerusalen in Helim » jusqu'à « Et ecce gloria Domini apparuit in nube ». Les repons seuls diffèrent légèrement de la liturgie romaine actuelle, l'Evangile est le même qu'au romain « Cum appropinquasset ».

L'oraison « Auge fidem... » du romain est remplacée par les suivantes :

Omnipotens sempiterne Deus qui in diluvii effusione Noë famulo tuo ostendisti pecora columbæ gestantis ramos olive pacem terræ redditam te supplices deprecamur ut hanc creaturam quam ante conspectum gloriæ tuæ offerimus veritas tua sanctificet, ut eam devotus populus suscipiens benedictiones tuas, gratiam consequi mereatur. Amen.

Deus qui filium tuum unigenitum proredemptione nostra dignatus es dirigere ut populum tuum ab initio in peccati profundo diversum a morte ad vitam revocares, et cyrographo letali deleto sanguine filii tringentibus innovares regnum Per...

Deus qui dispersa congregas et congregata conservas, qui populus obviam Christo ramos portantibus be-

nedixisti ✝ benedic etiam hos ramos palmae quos tui famuli ad nominis tui benedictionem fidelium suscipiunt ut in quocumque loco introducti fuerent tuam benedictionem consequantur, ut omnia adversa valetudine effugata dextera tua protegat quos redemit. Per eumdem...

Mais il convient de remarquer que cette dernière figure, dans l'office Romain, mais à une autre place, la deuxième après la préface.

La préface elle aussi n'est point celle de Rome :

Deus mundi conditor et redemptor omniumque creaturum mirabiliter dispositor, Deus qui inter ipsa mundi primordia cum cuncta proderes ligna quoque fructifera et diverso usui procreata terram, producere jussisti, ac post maledictum interdictæ arboris universa nobis per obedientiam Unigeniti tui in benedictionem convertisti ✝ Benedic etiam hos multigenarum arborum ramos inter quas precipuæ arbor olivæ pinguedine cunta procellit per quam etiam cum mundi crimina diluvio quondam expiarentur diffuso columba ramum deferens pacem redditam terrae nuntiavit, nec non et innocens turba Spiritu Sancto afflata Unigenito Tuo Domino Nostro J.-C. pro totius mundi salute passuro obviam currens palmarum et hujus olivæ, ramos abscidens ac vestigiis ejus subternens jam quasi triomphatorum de mortis principe ostendebat.

Te Domine suppliciter deprecamur ut qui annua devotione ejusdem redemptoris nostri sacratissimam passionem prevenire nitimur ipso adjuvante palman victoriæ tenentes atque oleo misericordiæ, intrinsecus refulgentes in Ejus Sancta Resurrectione premium vitæ et immortalitatis coronam percipere mereamur, Per quem Majestatem... ».

Après le Sanctus, à la différence du Romain on lit avant les oraisons :

« Libera nos quesumus Domine ab omnibus malis

presentibus preteritis et futuris et custodi nos in omni opere bono per Redemptorem nostrum Jesum Christum ».

C'est ensuite qu'a lieu la bénédiction des palmes par la seule oraison suivante au lieu des six du missel Romain :

† Benedic Domine ramos novos arborum cum floribus suis quos tua nobis larga pietas dare dignata est, sicut benedixisti lignum vitæ, quod plantatum est secus decursus aquarum quod fructum tuum dabit in tempore suo et solium ejus non defluet † Ita benedicere digneris ramos istos arborum et sicut benedixisti ramum olivæ, quem columba gestans in ore jussu tuo intulit in archam Noë, ita † benedicere digneris fructiferas arbores nostras et sicut benedixisti ramos in hac die quos populus in honorem Dni Nri J.-C. obtulit in figura victoriæ, sanctorum ita † benedicas arbores nostras ut dignum afferant fructum, ut nos Christo auxiliante accipere ex eo digne mereamur Per...

On distribue ensuite les palmes et durant ce cérémonial, on chante deux antiennes : « Pueri haebreorum » et « Turba multa », avec cette seule différence que le mot *portantes* de la première est remplacé par *tollantes* et que la 2e est marquée dans le missel romain pour être chantée durant la procession.

L'oraison qui suit la bénédiction des palmes est la même qu'au romain ;

La procession sort alors dans l'ordre suivant de l'Eglise abbatiale de St-Paul :

Un clerc portant l'eau bénite ;
Les bannières ;
Les cierges et les encensoirs ;
Les croix des paroisses et chapitres ;
Le sous-diacre portant l'Evangéliaire ;
Les châsses des reliques ;

Deux acolythes avec des flambeaux et deux avec des encensoirs d'or, et entre eux un diacre, vêtu de la dalmatique, portant le bras de saint Etienne ;

Le chœur ;

Le chapitre deux à deux :

L'archevêque revêtu de ses ornements et précédé de sa croix ;

Les chantres des chapitres marchant le bâton à la main, allant et venant, pour réprimer le désordre et avertissant les clercs pour que tout se fasse avec respect et convenance.

On chante pendant la procession les deux antiennes du missel romain : « Cum approprinquaret » et » occurunt turbæ cum floribus ».

Lorsqu'on a terminé ce chant, on stationne aux environs de l'église St-Jean-Baptiste (1). Il y a alors une allocution ou bref sermon en plein air, puis une croix qui a été préparée ayant été découverte, l'archevêque se prosterne devant elle en chantant : « Ave Rex noster, fili David redemptor ».

Tous adorent ensuite la croix pendant qu'on chante l'antienne « Cum audisset populus » qui est indiquée au missel romain pour la procession.

Cette Adoration de la croix le dimanche des Rameaux est une cérémonie d'origine française et fort ancienne ; elle est vraisemblablement de celles qui subsistèrent lors de l'introduction de la liturgie romaine dans les Gaules, par Charlemagne.

La procession se remettant en marche arrive à la « Porte de Mars » ou « Porte Noire » qui marque l'entrée du chapitre.

Des enfants qui sont sur le mur d'enceinte qui sépare la cité du chapitre chantent l'hymne *Gloria Laus* et la

(1) Cette église étant située sur l'emplacement actuel du Square archéologique Castan.

procession entre ensuite au chant de l'antienne : « Ingrediente Domino », comme au romain.

On constatera que ne figure pas ici cette cérémonie française de l' « attolite portas », qui est un parasite introduit beaucoup plus tard dans notre liturgie sur des influences françaises, et qu'il est donc bien regrettable de voir conservée dans nos propres diocésains.

On monte alors en chantant les répons de la Passion jusqu'à St-Etienne; arrivé au chœur de cette cathédrale, le préchantre entonne l'antienne : « Collegerunt pontifices » avec les répons « Unum autem ex ipsis » et « Ne forte veniant Romam ».

L'archevêque cependant ayant pris à la sacristie la chasuble rouge ou pourpre, et le pallium, accompagné du diacre qui doit lire la Passion et des autres diacres et sous-diacres, vient au chœur et célèbre la messe après laquelle chaque procession rentre à part.

A la suite de ce cérémonial du dimanche des Rameaux se trouve l'hymne « à la louange du saint Chrême » que l'on chante le jeudi saint. La notation en est indentique à celle du chant grégorien actuel. Ensuite se trouve le Lectionnaire, c'est-à-dire le recueil des prophéties et épitres pour le propre du temps de la Semaine Sainte à Noël et pour le propre des saints de toute l'année. Le calendrier de ceux-ci est intéressant à relever :

St Sylvestre, pape.
St Félix, prêtre, martyr.
St Marcel, pape, martyr.
Ste Prisque, vierge, martyre.
SSts Fabien et Sébastien, martys.
Ste Agnès, vierge, martyre.
St Vincent, diacre, martyr.
Conversion de St Paul.
Purification de Notre-Dame.
Ste Agathe, vierge, martyre.
St Valentin, martyr.
Chaire de St Pierre à Antioche.
St Mathias, apôtre.
St Grégoire-le-Grand, pape.
St Benoit, abbé.
SSts Tiburce et Valerien, martyrs.

St Georges, soldat, martyr ; la présence de ce saint est intéressante à noter étant donné que son culte fut très peu répandu en Occident avant les croisades et qu'on place d'ordinaire les débuts de l'extension qu'il prit en Franche-Comté, seulement au transfert au XIVe siècle d'une de ses reliques par Philibert de Mollans.
St Marc, évangéliste.
St Vital, martyr.
SSts Philippe et Jacques, apôtres.
Invention de la Sainte-Croix.
St Jean devant la Porte Latine.
SSts Gordien et Epimaque, martyrs.
SSts Nerée, Achillée et Domitille, martyrs.
St Nicomède, martyr.
SSts Marcellin et Pierre, martyrs.
SSts Basilide, Cyrin, Nabor et Nazaire, martyrs.
SSts Ferréol et Ferjeux, apôtres de Besançon, martyrs.
St Antide, évêque de Besançon et martyr.
SSts Marc et Marcellien, martyrs,
SSts Gervais et Prothais, martyrs.
St Jean-Baptiste.
SSts Jean et Paul, martyrs.
St Irenée, évêque de Lyon, martyr, le seul évêque de Lyon qui figure ici, sans doute parcequ'il fut le père spirituel des saints Ferréol et Ferjeux.
SSts Pierre et Paul, apôtrese
St Quentin, martyr, à caus. de ses reliques vénérées à Besançon.
Touts les Saints.
St Bénigne, martyr.
St Martin, évêque de Tours.
Ste Cécile, vierge, martyre.
St Clément, pape, martyr.
St André, apôtre.
St Thomas, apôtre.

Evidemment ce calendrier n'est pas complet et on n'y a pas fait figurer les saints pour lesquels les épitres et leçons se prennent au commun des saints que nous trouvons ensuite. Si en effet St Jean et St Etienne sont au propre du temps, ainsi que les SSts Innocents, comment expliquer autrement l'absence des SSts apôtres Jacques le Majeur, Simon, Jude, Barnabé, Barthélemy et Mathieu, de St Luc, de St Laurent, des SSts qui sont nommés au canon de la messe comme St Chrysogone, Ste Anastasie, SSts Côme et Damien. On y remarquera aussi la présence de St Benigne, apôtre de la

Bourgogne, de St Martin de Tours, dont la tradition du passage dans nos régions, se trouve ainsi bien fortifiée.

A la page 135, on a écrit en cursive, au XVI[e] siècle, un titre pour cette deuxième partie qui comprend tous les *introït* et autres parties chantées des messes de l'année, et qui débute par des litanies assez analogues aux fameuses litanies carolines sauf les noms des saints appropriés à la région. Aux saints apôtres Pierre et Paul, les Bisontins ajoutent saint André, patron de la race bourguignonne, les saints évêques sont saint Ferréol, ce qui montrent bien qu'on a compris que ce saint était un évêque apôtre de Besançon, mais non le premier évêque de Besançon, saint Antide et saint Désiré.

Les saints que l'on invoque pour l'Empereur sont saint Maurice et saint Victor, martyrs de la légion Thébéenne, dont le culte en nos pays fut toujours si prospère, et saint Sigismond, qui fut roi de Bourgogne.

J'avoue ne pas trouver de raison péremptoire du choix de sainte Perpétue et de sainte Lucie pour les invocations pour l'impératrice ; celui de sainte Walburge en revanche s'explique de lui-même.

Enfin pour la protection de l'armée on invoque saint Georges, saint Théodore et saint Hermès, que l'on a défiguré sous le nom de saint Mercure :

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Exaudi, Christe, summo pontifici et universali pape, vita;
Salvator mundi, tu illum adjuva (1) ;
S Petre.
S Paule.

(1) Cette invocation est sans doute inspirée par le titre patronal de la basilique du Latran, cathédrale du Pape, *Saint Sauveur*.

S Andrea (1).
Exaudi Christe, hujus, ecclesiae pontifici, clero et populo sibi commisso, salus et gloria.
S Ferreole (2).
S Antidi (3).
S Desiderate (4).
Exaudi Christe, exellentissimo imperatori magno, et pacifico, a Deo coronato, vita et victoria.
Protector mundi, tu illum adjuva.

S Maurici (5).
S Sigismundi (6).
S Victor.
Exaudi Christe, inclytæ imperatrici, lux et gratia.
S Perpetua (7).
S Lucia (8).
S Walburgis.
Exaudi Christe omnibus judicibus (9) vel cuncto exercitui. Christianorum, vita et victoria.
Salvatio nostra, tu illos adjuva.

(1) La présence de saint André, seul nommé des apôtres, en dehors des deux apôtres romains, s'explique par ce qu'il est le patron de la race bourguignonne.

(2) La présence de saint Ferréol montre bien que Hugues le considérait et le donnait comme l'apôtre de son église, contrairement à l'assertion de dom Ferron.

(3) Saint Antide est avant saint Désiré, suivant l'ordre ordinaire qui place les saints martyrs avants les saints confesseurs, non que par là il doive être pensé que Hugues plaçait chronologiquement saint Antide avant saint Désiré.

(4) La présence de saint Désiré, seul nommé des évêques confesseurs, est à relever à l'appui de ce que j'ai avancé en dissertant sur le catalogue des archevêques.

(5) Ces noms montrent l'antiquité dans nos régions du culte de saint Maurice et des saints martyrs Thébéens.

(6) Naturellement désigné pour être invoqué pour son successeur, ayant été roi de notre pays.

(7) Le nom de cette Sainte est un souvenir de la dévotion que lui avait vouée Charlemagne qui lui avait fait consacrer la chapelle en quelque sorte nationale des francs, en la basilique de St-Pierre, choisissant pour la patronne du royaume premier né de l'Eglise, la fille spirituelle de saint Pierre.

(8) Ce nom montre l'importance au moyen âge du culte rendu à la vierge de Syracuse.

(9) A remarquer l'association des mots « judicibus » et « exercitui » expliquée par l'union à cette époque entre les charges judiciaires et les commandements militaires.

S Georgi (1).
S Theodore.
S Mercuri (2).
Christus vincit, etc.
Rex noster Christus vincit.
Spes nostra Christus vincit.
Misericordia nostra Christus vincit.
Auxilium nostrum, Christus vincit.
Liberatio et redemptio nostra,
Christus vincit.
Victoria nostra, Christus vincit
Arma nostra et invictissima,
Christus vincit.
Murus noster inexpugnabilis, Christus vincit.
Defensio et exaltatio nostra, Christus vincit.
Lux via et vita nostra, Christus vincit.
Ipsi soli, imperium, gloria et potestas per immortalia sæcula saeculorum, Amen.
Ipsi soli, honor, laus et jubilatio, per infinita saecula saeculorum, amen.
Ipsi soli virtus, fortitudo, et victoria, per omnia saecula saeculorum, amen.
Christe, audi nos (*ter*) ;
Kyrie eleison.
Christe eleison.
Kyrie eleison.
(Autequam dicatur *ite missa est*).

La rubrique nous indique que cette litanie se chantait à la messe immédiatement après les postcommunions, ainsi qu'en certaines églises on chantait encore naguère la prière pour l'Etat, avec une postcommunion appropriée. On y joignait cette invocation pour l'archevêque :

Te pastorem Deus elegit in justa sede ;
Deus conservet annos vitae,
Deus multiplicet feliciter
Tempora multa, habeas
Multos annos, amen.

Les introïts et autres parties des messes nous offrent peu de remarques à faire jusqu'à la Semaine Sainte. L'office du dimanche des Rameaux s'y retrouve en

(1) Il est très important de noter le nom de saint Georges, car on prétend d'ordinaire que son culte ne fut introduit en Occident qu'après les Croisades. c'est-à-dire au moins soixante-dix ans après l'époque de la rédaction du Sacramentaire.

(2) St Hermès, préfet romain, martyr ; ce nom Grec a été traduit en latin, de là sa forme en apparence si singulière.

partie, notamment le chant noté des répons et antiennes qui n'était qu'indiqué par les premières notes, dans la première partie.

Nous retrouvons maintenant la continuation du Cérémonial de la Semaine Sainte, par l'office du Jeudi Saint.

Office du Jeudi Saint.

L'office est à Saint-Jean. La messe « Nos autem gloriari » est en tout semblable à celle du Missel Romain. Tous communient à la Messe Pontificale. On se rend ensuite au réfectoire (1) du chapitre où le clergé prend une légère réfection. Pendant ce temps les autels sont dépouillés, tandisque l'on récite le psaume *Deus Meus*, comme au Romain ; mais en plus, les pierres sacrées sont lavées avec du vin mêlé de vinaigre (2). Cette cérémonie, d'origine romaine, ne s'est plus conservée qu'au propre de la basilique vaticane de Saint Pierre, à Rome. On l'y accomplit le Jeudi Saint après le « Miserere » qui termine les ténèbres. Tout le clergé de la basilique vient processionnellement, un rameau d'hysope à la main, asperger de vinaigre l'autel papal, qui entièrement dépouillé, apparaît sous la forme d'un gros massif de marbre.

Après la cérémonie du lavement des autels, on retourne au Cloître du Chapitre où se fait la cérémonie du *Mandatum*, ou lavement des pieds. La cérémonie

(1) Les chapitres avaient encore alors le plus ordinairement la vie commune.

(2) En souvenir du vinaigre dont Notre Seigneur fut abreuvé sur la Croix.

s'ouvre par l'Antienne « Mandatum novum » et l'Evangile « Ante diem Paschae », comme au rite Romain, puis l'archevêque ou le Haut doyen du chapitre, ceint d'un linge, lave les pieds à quarante pauvres et leur remet à chacun un denier, un pain et une mesure de vin. Pendant ce temps, on chante l'antienne « Dominus Jesus » et les autres prescrites au missel romain.

Le nombre de quarante pauvres semble assez singulier ; le chiffre ordinaire est de douze, en mémoire des douze apôtres ; à Rome, une tradition de saint Grégoire, auquel un ange apparut, en a fait mettre treize, pour l'office Pontifical ; quant à ce chiffre de quarante, l'origine en est obscure : peut-être est-ce en l'honneur des quarante jours que Notre Seigneur jeûna dans le désert ?

Dans le manuscrit est ici intercalé un feuillet qui semble du même temps mais d'une autre main et qui ajoute ce cinquième répons :

« Felix Maria unxit pedes Jesus et extersit capillis suis et domus impleta est ex odore ungenti. V Mixto rorem balsami fracto fudit alabastroque unguento pretioso pedes unxit Domini. Et extersit... R. Pectore sincero Dominum Maria recundens unxit purgantem baptismi gurgite sancto. V. Abstergat domina noxas famulis precibusque. Unxit... R. O Félix sacrorum lacrymis rigatio pedum perquam promeruit Maria dici et esse ejus dilecta ex quo pascuntur aethere sancti. V. Angelico pollet decore hæc et hi per Christum. Pascuntur ».

Et enfin après le chant de l' « Ubi Charitas » par des enfants, a lieu la bénédiction du pain par l'orai son (1) :

(1) La distribution de pains azymes bénits s'est conservée jusqu'à aujourd'hui dans certaines paroisses du diocèse de Saint-Claude. Elle s'y fait aux ténèbres du Jeudi Saint.

« Benedic Domine hanc creaturam panis sicut benedixisti quinque panes in deserto ut ex ea gustantes accipiant tam corporis quam animæ sanitatem. »
« Tunc distribuat episcopus vel decanus singulis dicens Accipite et sumite in commemoratione Domini cœsnae ».

Pendant que le chapitre mange ces pains azymes et boit un peu de vin, on chante l'hymne : « Tellus et aethera jubilent in magni cœna principis, quo prothoplasti pectora vitae purgavit ferculo, etc. ».
et l'archevèque termine la Cène par l'Oraison de Grâces :

« Adesto Domine officio servitutis nostrae et quia tu pedes lavare dignatus es tuis discipulis ne despicias opera manuum nostrarum quæ nobis retinenda mandasti ut sicut interiora abluuntur a nobis inquinamenta sic a te omnium nostrorum interiora laventur peccata quod ipse prestare digneris qui cum Deo Patre et Spiritu...»

Liturgie du Vendredi Saint.

L'office débute par une ascension processionnelle de Saint Jean, où se fit l'office de la veille, à Saint Etienne, où se fait celui de ce jour. Deux prêtres vêtus de chasubles rouges marchent en tête, l'un portant la Patène d'or sur laquelle est la sainte Hostie réservée de la veille, l'autre une châsse de reliques. On marche deux à deux, on chante des psaumes sans porter la croix ni les cierges. A la porte de Saint Etienne, on entonne le répons suivant : « Velum templi scissum est », du 1er nocturne des matines, avec le verset « Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso ». Alors a lieu la prostration par laquelle débute l'office romain. Il faut

bien remarquer que ce début de l'office si différent du romain est nécessité par les circonstances de lieux. La cérémonie s'accomplissant dans une autre église que celle où a été conservé la veille le T. Saint Sacrement. La présence de la châsse de reliques semble aussi singulière. Elle est probablement un souvenir de l'obligation de célébrer sur le tombeau de saints martyrs, en sorte que primitivement on devait transporter une châsse à placer sous l'autel où l'on devait célébrer. Ce n'est que plus tard en effet que l'on en vint à placer les reliques dans la pierre sacrée elle-même.

Au verset : « Christus factus est », on se lève en silence et l'évêque sort de la sacristie, se prosterne sur son prie-Dieu devant l'autel, et il monte à son trône : « non tamen ad majorem » ; ces mots nous ramènent à la liturgie de l'office Papal. Lors des messes solennelles le Pape a en effet le grand trône, et le petit trône ou trône de Tierce, ainsi appelé parcequ'il s'y place pour revêtir les ornements durant le chant de cette heure canoniale.

Après le chant du répons « Tenebrae factae sunt », que le Romain a au 2e nocturne de matines, et du « Domine audivi » qu'il a l'office à cette même place, la lecture de l'Exode, le chant du Trait « Eripe me » et de la Passion selon saint Jean.

Signalons cependant une cérémonie particulière. Lorsqu'on lit dans l'Evangile : « Partiti sunt vestinenta mea », deux diacres arrachent à la manière de voleurs le parement de l'autel. L'archevêque à l'autel lit les oraisons solennelles. On apporte alors la Croix voilée en avant de l'autel et l'officiant la salue par ces mots :

« Ave crux gloriosissima omnium lignorum pretiosissima sanguine Christi cruentata felix permanes et permanebis in secula ».

Deux sous-diacres portent alors la croix voilée en arrière de l'autel pendant que, différence notable avec le romain, la Sainte Hostie réservée est apportée par des prêtres, mais non solennellement, ainsi qu'un calice de vin non consacré, à l'archevêque qui debout à l'autel récite à haute voix « Oremus prœciptis salutaribus », « Libera nos », etc. Enfin le prélat communie seul.

C'est ici seulement que se place l'adoration de la Croix, qui au rite romain a lieu avant la communion. Deux diacres en chasubles (1) rouges vont se placer en avant de la Croix que les deux sous-diacres tiennent toujours derrière l'autel. Des deux sous-diacres chantent le trait « Popule meus » auquel les diacres répondent « Agyos » et le chœur « Sanctus », comme ce chant est au romain pendant l'adoration de la Croix. On apporte alors la Croix devant l'autel et l'archevêque la découvre en chantant comme au romain : « Ecce lignum crucis ». Il se prosterne ensuite pendant qu'on récite le psaume : « Beati immaculati in via » et dit cette oraison :

« Adoro te domine Jesu Christe in cruce ascendentem. Deprecor te ut ipsa crux liberet me de angelo percutiente. Adoro te in cruce vulneratum, felle et aceto potatum. Deprecor te ut tua vulnera remedium sint animæ meæ. Adoro te mortuum et sepultum. Deprecor te ut tua mors sit vita mea. Adoro te descendentem ad inferos et inde liberantem captivos. Precor te ut non me dimittas ibidem introire. Adoro te resurgentem a mortuis ascendentem ad dextram Patris. Precor te miserere mei. Adoro te salvatorem venturum et judicaturum. Deprecor te ut in tuo sancto adventu non intres in judicium

(1) Il s'agit ici évidemment de chasubles pliées, vêtement qui pendant le carême et l'avent remplace la dalmatique pour le diacre.

cum me peccatore sed ante dimittas quam judices. Amen ».

Alors au chant de l'hymne « Dum fabricator mundi » (1) et « Pange lingua gloriosi », les chapitres font leur adoration suivant leur rang de dignité.

Puis le chœur s'acquite à son tour de ce devoir, pendant qu'on chante « Venite adoremus Dominum procidamus ante eum qui fecit nos quia ipse est Dominus noster qui semetipsum obtulit pro nobis Deo Patri sacrificium in odorem suavitatis, affixus namque patibulo crucis redemit nos a peccato ; referamus ergo illi gratias quia eruit nos a morte perpetua et transduxit nos ad celestia sempiterna gaudia.»

Enfin le peuple fait son adoration au chant des hymnes « Vexilla Regis » et « Lignum Crucis ».

La différence avec le cérémonial romain est donc jusqu'à ce point de l'office simplement dans le mode de transport de la sainte Hostie réservée et dans une transposition de l'adoration de la Croix de la Communion du célébrant.

Mais à cette partie de l'office, nous trouvons maintenant une différence essentielle : c'est que alors qu'au romain le célébrant seul communie, à Besançon, après l'adoration de la Croix, le clergé et le peuple communient comme le jeudi saint. Puis, après la psalmodie des vêpres, l'archevêque bénit le peuple et le congédie en ces termes :

(1) Dum fabricator mundi, mortis supplicium pateretur in Cruce, clamans voce magna, tradidit spiritum. et ecce velum templi divisum est, monumenta aperta sunt, terraemotus enim factus est magnus quia mortem filii Dei clamabat : Mundus se sustinere non posse. Aperto ergo militis lancea latere Crucifixi Domini exivit sanguis et aqua in redemptionem salutis nostrae. O admirabile pretium cujus pondere captivitas redempta est mundi, Tartarea confracta sunt claustra inferni, aperta est nobis janua Regni.»

« In nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti, recedite omnes cum pace. Amem.»

Liturgie du Samedi Saint.

L'archevêque revêtu d'ornements « non des meilleurs », s'avance à l'autel et l'on procède aux diverses cérémonies qui se font à Saint-Jean. Il n'y a aucune différence notable avec le rite romain jusqu'aux Litanies.

Alors l'archevêque assis au petit trône, cinq clercs se trouvent au milieu du chœur. Chacun répète chaque invocation que disent aussi successivement les deux côtés du chœur. Ce sont les litanies septennaires.

Kyrie eleison.
Christe eleison.
Kyrie eleison.
Sta Maria.
Ste Michaël.
Omnes sancti supernientes.
Ste Johannes Baptista.
Omnes SS. Patriarchæ et Prophetæ.
St Petre.
Ste Paule.
Ste Andrea.
Ste Jacobe.
Ste Johannes Evangelista.
Ste Thoma.
Omnes sancti Apostoli et Evangelistæ.
Ste Stephane.
Ste Ferreole (1).
Ste Ferucci.
Ste Antidi.
Ste Maimbode (2).
Ste Germane (3).
Ste Symphoriane.
Omnes sancti martyres.
Ste Martine (4).
Ste Amane.
Ste Niceti.
Ste Donate.
Ste Desiderate.

(1) On voit bien ici la tradition des deux apôtres de Besançon que l'hypercriticisme voudrait confondre en un seul personnage.

(2) Saint Maimbœuf, martyr Irlandais dont les reliques se trouvaient à Montbéliard avant les excès de la Réforme.

(3) L'évêque de Besançon, patron de Baume-les-Dames où se trouvent ses reliques.

(4) On remarquera que St Martin occupe la première place avant les archevêques de Besançon.

Ste Prothadi.
Ste Anatholi (1).
Omnes sancti confessores.
Sta Felicitas.
Sta Perpetua (2).
Sta Petronilla.
Sta Lucia.
Sta Agatha.
Sta Scholastica.
Omnes SS Virgines.
Omnes Sancti.
Propitius esto; parce nobis Domine.
Per Sanctam Crucem tuam libera nos Domine.

On descend ensuite aux Fonts baptismaux en chantant les litanies quinaires, qui se chantent en même ordre, sauf qu'il n'y a que trois clercs au lieu de cinq.

Kyrie eleison.
Christe eleison.
Kyrie eleison.
Ste Dei Genitrix.
Ste Gabriel.
Omnes SSti Angeli.
Ste Johannes Baptista.
Omnes SSti Patriarchæ.
Ste Philippe.
Ste Bartholome.
Ste Mathee.
Ste Symon.
Ste Tadee.
Omnes SSti Apostoli et Evangelistæ.
Ste Clemente.
Ste Mammès (3).
Ste Andeole (4).
Ste Benigne (5).
Ste Georgi.
Omnes Sti martyres.
Ste Gregori.
Ste Ambrosi.
Ste Aper (6).
Ste Taurine (7).
Ab infestationibus Demonum.
A spiritu fornicationis.
Ab appetitu inanis glorie.
Ab omni immunditia mentis et corporis.
Ab ira et odio et omni mala voluntate.
Ab immundis cogitationibus.
A cecitate cordis.

(1) Evêque, ermite à Salins et patron de cette ville. C'est probablement l'archevêque Hugues, originaire de Salins et fondateur de l'église St-Anatoile qui a fait insérer ici son nom.

(2) On remarquera que les noms des saintes ne sont point tirés des dévotions locales mais bien des dévotions de Charlemagne (SStes Perpétue et Pétronille) ou d'ailleurs.

(3) Martyr, berger en Cappadoce, patron de Langres.

(4) St Andéol, apôtre de la vallée du Rhône.

(5) St Bénigne, apôtre de Dijon et de la Bourgogne.

(6) St Evre, évêque de Toul.

(7) Evêque d'Evreux, dont les reliques se trouvaient déjà depuis un siècle à Gigny.

A fulgure et tempestate.
A subitanea morte.
A persecutoribus Ecclesiæ et nostris.
Per mysterium S. Incarnationis tuæ.
Per nativitatem tuam.
Per passionem et crucem tuam.
Per gloriosam resurrectionem tuam.
Per admirabilem ascensionem tuam.
Per gratiam Spiritus Sancti paracliti.
In die judicii, libera nos Domine.
In hora mortis sucurre nobis Domine.
Peccatores.
Ut pacem nobis dones.
Ut misericordia et pietas tua nos custodiat.
Ut ecclesiam tuam regere et defensare digneris.
Ut Domnum apostolicum et omnes gradus ecclesiæ in sancta religione conservare digneris.
Ut imperatorem nostrum ejusque exercitum perpetua pace ac prosperitate custodire et conservare digneris.
Ut principibus nostris pacem et veram concordiam donare digneris.
Ut episcopos et abbates nostros et omnes congregationes illis commissas in sancta religione conservare digneris.
Ut congregationes omnium sanctorum in sancto tuo servitio conservare digneris.
Ut cuntum populum Christianum pretioso sanguine tuo redemptum conservare digneris.
Ut omnibus benefactoribus, etc.
Ut animas nostras et omnium parentum nostrum ab œterna damnatione eripias.
Ut fructus terræ.
Ut oculos misericordie tue super nos reduere digneris.
Ut obsequium servitutis nostræ rationabile facias.
Ut mentes nostras ad cœlestia desideria erigas.
Ste Benedicte.
Omnes SSti confessores.
Sta Cecilia.
Sta Afra.
Sta Fides.
Sta Spes.
Sta Charitas.
Omnes SStae Virgines.
Propitius esto, parce nobis Domine.
Ab insidiis diaboli, libera nos Domine.
A peste et clade.
A fulgura et tempestate.
Per sanctam incarnationem tuam.
Per sanctam nativitatem tuam.
Per passionem et Crucem tuam
In die judicii.
Agnus Dei; Christe, audi nos ; Kyrie eleison, etc.

Cependant, l'archevêque bénit les fonts, et, après le baptême et la confirmation, se chantent de la même manière que les précédentes les litanies trinaires.

Elles débutent par les invocations à la Sainte Trinité, à la Sainte Vierge, aux Trois Archanges à St Jean-Baptiste, aux Apôtres, aux Evangélistes et aux saints suivants :

SSts Innocents, Etienne, Agapet (1), Ferréol, Ferjeux (2), Germain, Antide, Lin (3), Clet, Clément, Xyste, Corneille, Cyprien, Laurent, Vincent, Nazaire, Celse, Léger, Lazare (4), Mammès, Gengoul, Dizier, les Saints Jumeaux, Bénigne, Symphorien, Georges (5), Maurice, Denis, Irénée, Polycarpe, Quentin, Maimbœuf.

Puis, sans distinction entre les pontifes et les non pontifes, les Saints confesseurs : Sylvestre, pape ; Hilaire, évêque docteur ; Martin de Tours, toujours placé avant les archevêques de Besançon ; les SSts de Besançon : Aman, Désiré, Miget, Donat, Prothade (6) ; St Anatoile, évêque, ermite à Salins, St Isidore de Séville, St Benoit, St Colomban et les saints de Luxeuil, Eustaise, Walbert, Desle, Ursiscinus, Ermenfroid, Wandalène, St Lothin, dont le nom est orthographié

(1) L'église de Besançon possédait alors des reliques insignes de ce saint.

(2) A noter que les deux apôtres de Besançon sont invoqués en deux versets séparés et non comme on le fait d'ordinaire, en un seul, ce qui accentue encore l'idée de leur dualité.

(3) A remarquer que St Lin figure ici non avec les Sts évêques de Besançon, mais avec les SSts Papes, ce qui montre bien que malgré la tradition de sa prédication à Besançon, Hugues, avec raison, ne le considère pas comme un de ses prédécesseurs.

(4) N'est-ce pas là une preuve de l'antiquité du culte de ce saint dans les Gaules, utile pour appuyer la tradition de son épiscopat à Marseille.

(5) Ceci est bien à noter à l'appui de ce que j'ai dit plus haut sur l'ancienneté de son culte.

(6) On ne sera pas étonné de ne pas y trouver St Claude, si l'on songe que notre Sacramentaire est très antérieur à l'invention de son corps, à partir de laquelle seulement son culte devint célèbre et répandu.

Lautenus (1), St Nicolas, évêque de Myre (2), et enfin St Alexis, si célèbre dans les poèmes du Moyen-Age.

Viennent ensuite les Saintes Félicité, Perpétue, Agathe, Agnès, Lucie, Cecile, Eulalie, Euphémie, Radegonde, Marie-Madeleine, Marie-Egyptienne et Barbe.

Dans les demandes qui terminent les litanies, relevons celles-ci, qui diffèrent du romain :

A damnatione perpetua,
Ab imminentibus peccatorum nostrorum periculis.
Ut miserias pauperum et captivorum intueri et relevare digneris.
Ut regularibus disciplinis nos instruere digneris.

On entonne ensuite solennellement le Kyrie Eleison, après que l'archevêque a dit à moyenne voix : « Accendite ». A cet ordre, que l'archichapelain répète fort haut, on allume tous les cierges et on commence la messe, suivant en tout le Missel Romain, comme aussi les vêpres qui la terminent.

A la page 201 commencent les Introït du propre du Temps, de Pâques à l'Avent. On y remarque la fête de la Sainte Trinité, déjà fixée au dimanche « In octabis Pentecosten » avec déjà la messe « Benedicta sit ». Ce point est intéressant à noter, car l'origine de cette fête et la date de son institution en divers lieux ont été l'objet de controverses. C'est vraisemblablement la plus ancienne fête qui soit venue, d'une manière fixe, se juxtaposer à un office de dimanche, ainsi qu'on l'a souvent

(1) Belle preuve à l'appui de l'opinion de son biographe, M. l'abbé Choulot, que le nom de ce saint doit s'écrire Lotein.

(2) La présence de ce saint est très importante à retenir ; à l'encontre de ceux qui veulent dater l'introduction de son culte en Europe de la translation de son corps à Bari. Cette constatation met à néant un des arguments principaux des écrivains qui veulent rajeunir de cent ans l'époque de St Bernard de Menthon.

établi depuis, et surtout au XIXe siecle (1), et qu'on étend même encore indirectement au moyen des solennités renvoyées *pro populo* (2).

Le propre des Saints qui suit immédiatement le propre du Temps va nous permettre de compléter le calendrier que nous avons ébauché plus haut, à l'aide du lectionnaire. Nous y trouvons les fêtes de :

Ste Marie ad martyres.
SSts Prime et Félicien, martyrs.
SSts Irénée et Léon (3)
La Commémoration de St-Paul.
SSts Processe et Martinien, martyrs.
La Translation de St-Martin, ou St-Martin d'Eté.
Octave des SSts apôtres Pierre et Paul.
Les SSts sept frères martyrs.
Ste Marie-Magdeleine.
St Apollinaire.
St Désiré (4)
SSts Nazaire, Celse et Pantaléon (5),
SSts Félix, Simplice, Faustin et Béatrice.
SSts Abdon et Sennen.
St Germain, évêque d'Auxerre (6).
St Pierre ès Liens.
St Etienne, pape.
L'Invention des reliques de St-Etienne.
La Transfiguration.

(1) Fêtes du saint nom de Jésus, de la Ste-Famille, du patronage de St Joseph, de St Joachim, du Cœur très pur de la B. V. M., de la Maternité, de la Pureté, du Patronage de la sainte Vierge, etc.

(2) Cette fête de la Ste Trinité ainsi fixée en l'an 1030 est aussi importante à retenir pour ruiner l'argument de ceux qui veulent rajeunir de cent ans l'époque de St Bernard de Menthon, parce que cette fête est donnée comme épheméride pour sa mort en l'an 1008, ce qu'ils déclarent inadmissible.

(3) Il s'agit là de l'union de deux saints par la date de leur fête, le 28 juin, St Irenée, évêque, martyr, et St Léon II, pape.

(4) Remarquer la place considérable de St Désiré qui est un dee rares SSts évêques de Besançon ayant sa fête, et qui a en plus une messe propre.

(5) A noter qu'au rite romain SSts Nazaire et Celse se fêtent le 28 et St Pantaléon le 27 juillet et non tous trois ensemble.

(6) Ce qui justifie l'ancien propre Bisontin qui avait conservé cette fête.

Les SSts Donat, évêque d'Arezzo, martyr, et Donat, évêque de Besançon.
St Cyriaque.
St Laurent.
St Tiburce.
St Hypolithe.
L'Assomption N.-D.
St Arnoulf, évêque de Metz.
St Mammès, martyr.
St Agapet, martyr.
SSts Timothée et Symphorien, martyrs.
St Barthélemy.
St Hermès, martyr, et St-Augustin, évêque et docteur.
Décollation de St-Jean-Baptiste.
SSts Félix et Adaucte.
SSts Lazare et Prisque.
Nativité Notre-Dame.
St Gorgon, martyr.
L'Exaltation Sainte-Croix.
St Mathieu, évangéliste.
St Maurice.
SSts Cosme et Damien.
St Michel.
St Jérôme.
St Remy, évêque de Reims, et St Germain, évêque-martyr.
SSts Denys et ses compagnons.
SSts Simon et Jude.
SSts Bénigne, martyr, Césaire, évêque, et Lautein, abbé.
Les quatre saints couronnés.
Ste Luce.

Il convient de remarquer que pour les fêtes de St-Jean-Baptiste, St-Laurent et l'Assomption, il y a la « Messe du matin » et la « Messe du jour » qui sont différentes.

A la page 222 commence le commun des Saints qui, sauf pour l'office de la dédicace, n'est indiqué que par les premiers mots de chaque partie de la messe. De même les messes votives qui sont :

De la consécration d'un Evêque ; de la Sainte Trinité ; de la Ste-Sagesse ; de la Ste-Charité ; du Saint-Esprit ; de la Sainte-Croix ; des SSts Martyrs ; des SSts Anges ; pour la paix ; pour un ami ; pour obtenir la pluie ; pour un malade.

La messe de Requiem est entièrement notée ainsi que le Kyriale, à la page 225.

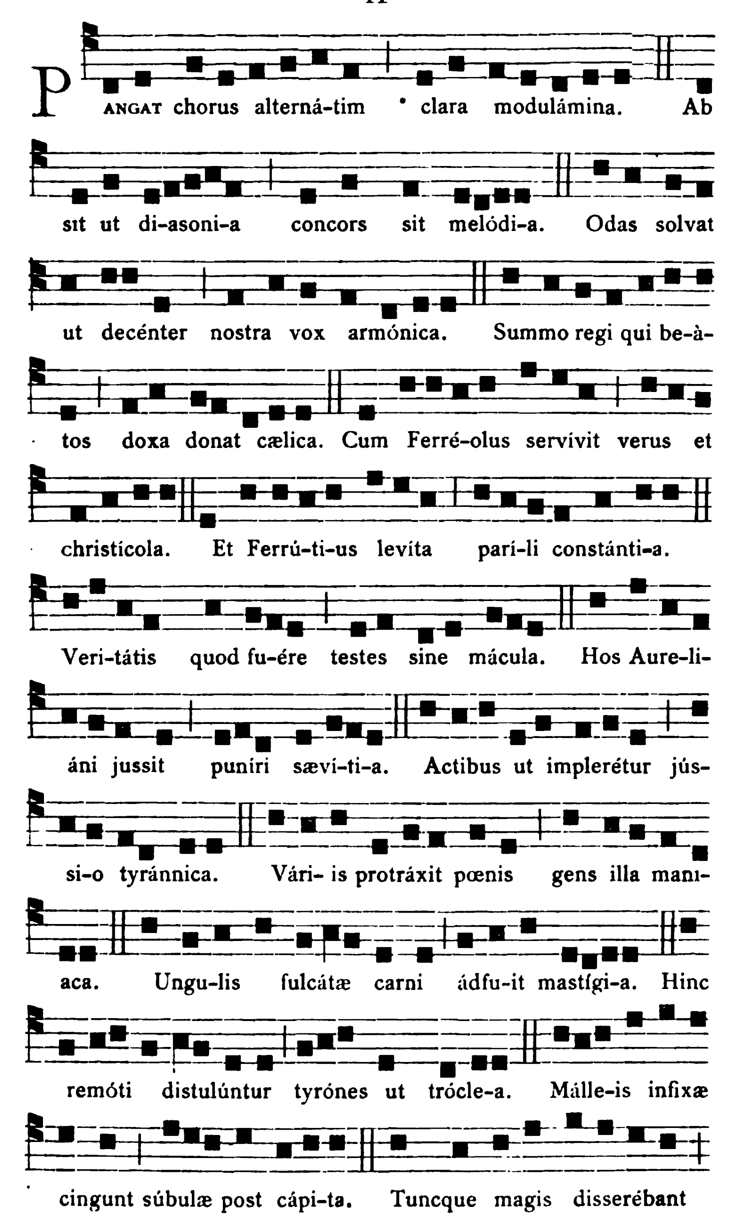
Enfin, le Sacramentaire se termine par un recueil de Proses.
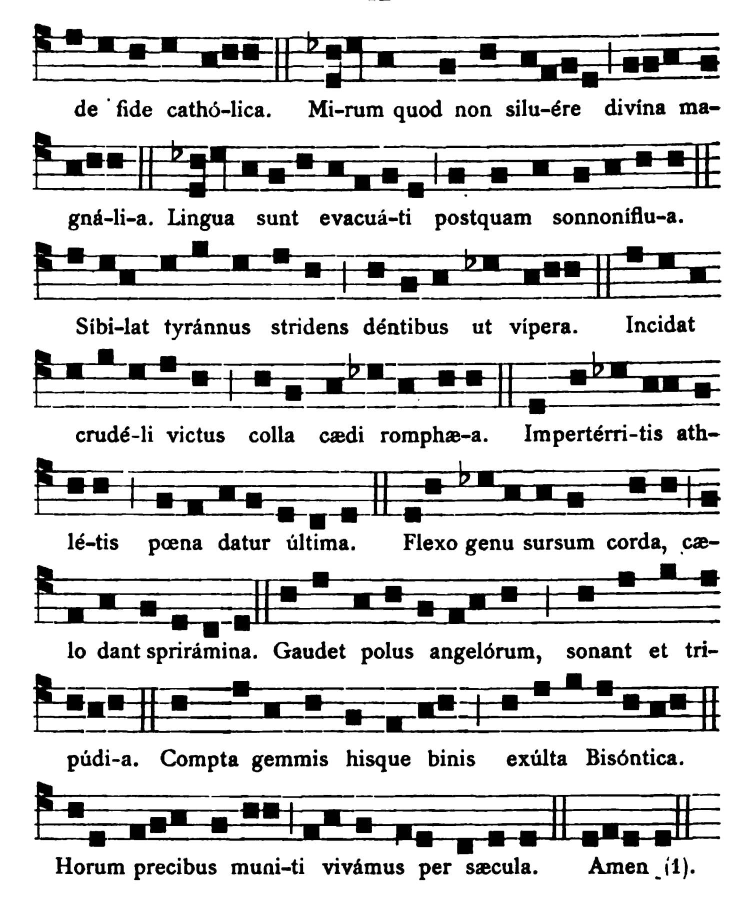
Noël : 1° Omnia a Domino ;
— 2° Eia recolamus ;

Noël : 3° Celica resonent.
St Etienne : Magnus Deus.
St Jean : Johannes Jesu Christe.
SSts Innocents : Laus tibi Christe.
Epiphanie : Epiphaniam Domino canamus.
St Vincent: Prœcelsa dies.
Purification : Salve porta perpetuae lucis.
Pâques et son octave : 1° Fulget prœclara rutilans per orbem ;
— — 2° Dic nobis ;
— — 3° Cum cunctae.
— — 4° Alma chorus ;
Ascension : Rex omnipotens.
Pentecôte : Sancti spiritus adsit nobis gratia.
Trinité : Benedicta semper.
St Jean-Baptiste : Gaude caterva.
St Pierre et Paul : Laude jucunda.
Ste Marie Magdeleine : Dum pietas multimodis, et : Summe Deus.
Assomption : Congaudent angelorum chori.
St Manomès : Adest namque dies alma.
Nativité : Hac clara die.
St Michel : Ad celebres.
Toussaint : Christe inclyta candidam.
Dedicace : Clara chorus dulce pangat.

Toutes ces proses sont communes à l'église de Besançon et à d'autres et aucune n'est inédite. La seule donc qui offre un intérêt spécial est celle des saints Ferréol et Ferjeux que voici en entier, avec sa musique telle qu'ont bien voulu la restituer pour nous le Révérendissime P. dom Pothier et le R. P. dom Lucien David, bénédictins (1) :

(1) S. R. Mgr Marquiset, prélat de S. S. et curé de St-Ferjeux a déjà eu le zèle de la faire chanter, dès l'an dernier, dans son église, lors d'occasions solennelles.


PANGAT chorus alterná-tim • clara modulámina. Ab
sit ut di-asoni-a concors sit melódi-a. Odas solvat
ut decénter nostra vox armónica. Summo regi qui be-à-
tos doxa donat cælica. Cum Ferré-olus servívit verus et
christícola. Et Ferrú-ti-us levíta parí-li constánti-a.
Veri-tátis quod fu-ére testes sine mácula. Hos Aure-li-
áni jussit puníri sæví-ti-a. Actibus ut implerétur jús-
si-o tyránnica. Vári- is protráxit pœnis gens illa mani-
aca. Ungu-lis fulcátæ carni ádfu-it mastígi-a. Hinc
remóti distulúntur tyrónes ut trócle-a. Málle-is infixæ
cingunt súbulæ post cápi-ta. Tuncque magis disserébant



Au risque de passer pour manquer de suite dans mes travaux, je crois bon de terminer cette étude par une courte remarque sur un autre manuscrit liturgique Bisontin, aussi conservé à la Bibliothèque Vaticane. C'est un bréviaire écrit en 1452, de fort petit format, et relié aux armes de Pie IX. Il porte le n° 672 du fonds Ottoboni Latin. Il est orné de lettrines.

(1) Cette Séquence est tirée du Sacramentaire d'Hugues (1030). Elle est transcrite en notation ordinaire, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Les seules remarques intéressantes qu'il puisse suggérer sont :

1° Le Kyrie est indiqué pour le début des vêpres de Pâques comme dans tous les bréviaires bisontins ;

2° Pour la fête de St-André les neuf leçons sont tirées *de verba ad verbum* de la « Passion de St-André » manuscrit des prêtres d'Achaïe que l'on prétend apocryphe ;

3° La fête de St-Claude nous donne l'Oraison suivante :

« Omnipotens sempiterne Deus qui es splendor mirabilis, quique hodierna die beatum Claudium confessorem tuam atque pontificem, eterne beatitudinis gloria sublimasti concede propitius ut ejus merita venerantes in terris intercessionis ejus auxilio apud tuam misericordiam muniamur in celis.

Enfin, la Dédicace de St-Jean, l'église métropolitaine, se fait le 5 mai.

Calendrier liturgique de l'Eglise de Besançon en l'an 1030.

Les Saints qui figurent au bréviaire romain et dont les fêtes sont antérieures à cette époque sont intercalés entre parenthèses lorsqu'ils ne sont pas dans le Sacramentaire d'Hugues.

JANVIER.

1 Circoncision.
3 (St Telesphore).
6 Epiphanie.
11 (St Hygin).
14 (St Hylaire) St Félix, prêtre, martyr.

L'absence de St-Hylaire est à noter pour montrer combien le calendrier de Besançon est peu influencé par celui des autres églises des Gaules.

15 (St Paul, ermite) (St Maur, abbé).
16 St Marcel, pape, martyr.
17 (St Antoine, abbé).
18 St Prisque v. (Chaire de St Pierre à Rome).
19 (SSts Marius et ses comp. mm.),
20 SSts Fabien et Sébastien. mm.).
21 Ste Agnès, v. m.
22 SSts Vincent et (Anastase) mm.).
23 (Ste Emérentienne, v. m.).
24 (St Timothée, év. m.).
25 (Conversion de St Paul).
26 (St Polycarpe, évêque m.).
27 (St Jean Chrysostôme, évêque, dr.).
30 (Ste Martine, v. m.).

FÉVRIER.

1 (St Ignace, ev. m.).
2 Purification N. D.
3 (St Blaise).

N. B. — Que la fête de St-Anatoile, évêque, n'y est point encore inscrite, car le culte de ce saint salinois ne fut propagé qu'au temps de l'archevêque Hugues, c'est-à-dire de la composition de ce sacramentaire.

5 Ste Agathe, v. m.
6 (St Tite, évêque) (Ste Dorothée, v. m.).
9 (Ste Apollonie, v. m.).
10 (Ste Scholastique, v.).
14 St Valentin, prêtre martyr.
15 SSts Faustin et Jovite, mm.).
18 (St Siméon, év. m.)
22 Chaire de St Pierre (à Antioche).
24 St Mathias, apôtre.

MARS.

7 (SStes Perpétue et Félicité, mm.).
10 Les SSts XL martyrs de Sébaste).
12 St Grégoire le Grand, pape et docteur.
19 (St Joseph).
20 (St Cyrille, év. et dr.).
21 (St Benoît, abbé).
25 (Annonciation N.-D.).
A remarquer, car on place d'ordinaire son introduction au 25 mars (on la faisait auparavant en Avent) vers l'an 1000.

AVRIL.

4 (St Isidore, év. dr.).
11 (St Léon, pape et docteur).
13 (St Herménégilde, roi et m.).
14 (SSts Tiburce et Valérien, mm.).
17 (St Anicet, pape et m.).
22 (SSts Soter et Caïus, papes et mm.).
23 St Georges, m.,
25 St Marc, évangéliste.
26 (SSts Clet et Marcellin, papes et mm.).
29 St Vital, m.

MAI.

1 SSts Philippe et Jacques, apôtres.
2 (St Athanase, év. et dr.).
3 Invention Ste Croix (SSts Alexandre, Eventius, Théodule, mm. et Juvénal, évêque).
6 St Jean devant la Porte Latine.
9 (St Grégoire de Nazianze, év. et dr.).
11 SSts Gordien et Epimaque, mm.
12 SSts Nerée, Achillée, Domitille et (Pancrace), mm.
13 St Nicomède, m.
14 (St Boniface, m.).
19 (Ste Pudentienne, v.).
25 (St Urbain, pape, m,).
26 (St Eleuthère, p. m.).
27 (St Jean, p. m.).
30 (St Félix, p. m.).
31 (Ste Petronille).

JUIN.

2 Sts Marcellin, Pierre (et Erasme), mm.
3 (A remarquer que sainte Clotilde n'y figure pas).
5 (St Boniface, év. m.).
6 (A remarquer que saint Claude n'y figure pas, car son corps n'avait point encore été découvert).
9 Sts Prime et Félicien, mm.

JUIN (Suite).

11 (St Barnabé, apôtre).
12 SSts Basilide, Cyrin et Nabor, mm.
14 (St Basile, év. d.).
15 (SSts Guy, Modeste et Crescence, mm.).
16 SSts Férréol et Ferjeux, apôtres de Besançon et mm.
17 St Antide, év. m.
18 SSts Marc et Marcellin, mm.
19 SSts Gervais et Prothais, mm.
20 (St Sylvère, pape).
22 (St Paulin, évêque).
24 Nativité de saint Jean-Baptiste.
26 (SSts Jean et Paul, mm.).
28 St Irénée, év., m. et St Léon II, pape.
29 St Pierre et St Paul, apôtres.
30 Commémoraison de St Paul

JUILLET.

2 SSts Processe et Martinien, mm.
6 Octave des saints Pierre et Paul.
10 Les Saints VII frères martyrs (SStes Rufine et Seconde, mm.).
11 (St Pie 1er, pape, m.).
12 (SSts Nabor et Félix, mm.).
13 (St Anaclet, p. m.).
17 (St Alexis, confesseur).
18 (Ste Symphorose, m.).
20 (Ste Marguerite, m.).
21 (Ste Praxède, m.).
22 Ste Magdeleine, pénitente (St Liboire, év.).
24 St Apollinaire, év. m. (Ste Christine, v. m.).
25 St Jacques, apôtre. (St Christophe, m.).
26 (Ste Anne).
20 St Désiré, év.
28 SSts Nazaire, Celse et Victor, mm.
29 SSts Simplice, Félix, Faustin et Béatrice, mm. (Ste Marthe, v.).
30 SSts Abdon et Sennen, mm.
31 St Germain d'Auxerre, év.

AOUT.

1 SSts Pierre aux Liens (Sts Macchabées).
2 St Etienne, p. m.
3 Invention du Prothomartyr St Etienne.
5 (Dédicace de N. D. des Neiges).
6 Transfiguration de N. E. Jésus-Christ (St Xyste et ses comp. mm.).
7 St Donat, év. m. et St Donat, év. de Besançon.
8 St Cyriaque, Large et Smaragde, mm.

AOUT (Suite).

9 (St Romain, mm.).
10 St Laurent, diacre martyr.
12 St Tiburce (et S Suzanne) mm.
13 SSts Hypolithe et Cassien, mm.
15 Assomption N. D.
16 St Arnoul, évêque.
17 St Mammès, berger martyr.
18 St Agapit, m.
22 SSts Timothée (Hypolithe) et Symphorien, mm.
24 St Barthélemy, apctre.
26 (St Zéphyrin, p. m.).
28 St Hermès, m., St Augustin, cv. d.
29 Décollation de St Jean-Baptiste (Ste Sabine, m.
30 SSts Félix et Adaucte, mm.

SEPTEMBRE.

1 SSts Lazare et Prisque (St St Gilles, abbé, Sts. XII. frères martyrs).
8 Nativité N. D. (S. Hadrien, m.).
9 St Gorgon, m.
11 SSts Prote et Hyacinthe,
14 Exaltation Ste Croix.
15 St Nicomède, m.
16 (SSts Corneille et Cyprien, mm.) (Ste Euphémie et ses compagnons, mm.).
19 (St Janvier et ses compagnons).
20 St Eustache et ses compagnons, mm.).
21 St Mathieu, apôtre et évangéliste.
22 SSts Maurice et ses compagnons, mm.
23 (St Lin, pape, m. Ste Thècle, v. m.).
26 (SSts Cyprien et Justine, mm.).
27 SSts Cosme et Damien, mm.
29 St Michel, archange.
30 St Jérôme, docteur.

OCTOBRE.

1 St Remy, év. de Reims, St Germain, év. m.
5 (SSts Placide et ses comp., mm.).
7 (St Marc, St Serge et ses comp., mm.).
9 (St Denys et ses comp., mm.).
14 (St Calixte, p. m.).
18 (St Luc, évangéliste).
21 (St Hilarion, abbé, Ste Ursule et ses compagnes, v. m.).
25 (SSts Chrysanthe et Daria, mm.).
26 (St Evariste, p. m.).
29 SSts Simon et Jude, apôtres.
31 St Quentin, m.

NOVEMBRE.

1 Tous les Saints.
2 (Commémoraison des Morts).

Fondée depuis quelques années à Cluny par St Odilon, il est étonnant que cette fête ne soit pas encore au calendrier bisontin.

3 SSts Bénigne, m., Césaire, év., Lautein, abbé.
4 (SSts Vital et Agricola, mm.).
8 (Les quatre SSts couronnés, mm.).
9 (Dédicace du St Sauveur à Rome) (St Théodore, m.).
10 (SSts Tryphon et ses comp., mm.).
11 St Martin, év. de Tours (St Mennas, m.).
12 (St Martin, p. m.).
17 (St Grégoire le Thaumaturge, év.).
18 (Dédicace des SSts Pierre et Paul à Rome).
19 (St Pontien, p. m.).
22 Ste Cécile, v. m.
23 St Clément, p. m. (Ste Félicité, m.).
24 (St Chrysogone, m.).
25 (Ste Catherine, v. m.).
26 (St Pierre d'Alexandrie, év. m.).
29 (St Saturnin, m.).
30 St André, apôtre.

DÉCEMBRE.

2 (Ste Bibiane, v. m.).
4 (St Pierre Chrysologue, év. d[r]., Ste Barbe, v. m.).
5 (St Sabas, abbé).
6 (St Nicolas, év.).
7 (St Ambroise, év. d[r].).
11 (St Melchiade, pape).
12 (St Damase, pape).
13 Ste Lucie, v. m.
16 (St Eusèbe, év. de Verceil).
21 (St Thomas, apôtre).
25 Noël.
26 St Etienne.
27 St Jean.
28 SSts Innocents.
81 St Sylvestre, pape.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

On remarquera que les saints ou les fêtes antérieures à l'an 1000, qui ne figurent pas au calendrier tel que nous avons essayé de le reconstituer, ont presque tous des offices où encore aujourd'hui il n'y a point, ou très peu, de parties propres ; la plupart sont des mémoires qui n'ont dans le Sacramentaire que l'oraison ; or, cette oraison étant presque toujours tirée du commun, on comprend que le scribe se soit épargné de la transcrire. Il est donc très probable que si l'on retrouve jamais un calendrier de Besançon, en l'an 1030, on y verra figurer une partie des saints que le Sacramentaire ne nous donnait pas le droit d'y insérer.

On remarquera aussi que ce calendrier ne comprend comme évêques de Besançon que :

1° SSts Evêques martyrs : Ferréol, Antide, Germain ;

2° SSts Evêques confesseurs : Désiré, Donat.

L'absence de St-Prothade est un peu étonnante, celle de St-Claude est toute naturelle, comme nous l'avons déjà dit.

Les autres SSts Evêques de Besançon n'étaient pas honorés d'une fête mais on vénérait leurs reliques et on faisait sans doute leur fête au lieu où elles se trouvaient (St-Maximin, par exemple).

On remarquera, en outre, que le calendrier ne comprend aucun des Saints des abbayes de Luxeuil, ni de Condat ; ces deux maisons étaient comme hors du diocèse (la deuxième, d'ailleurs, relevait de Lyon) et le culte de leurs Saints leur était personnel.



Pointes en silex à crans latéraux.



LES

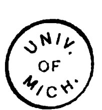
LACS DU JURA

dans le passé et dans l'avenir

PAR

M. BOURGEAT.




UNIV.
OF
MICH.

LES LACS DU JURA

dans le passé et dans l'avenir

par M. BOURGEAT.

Parmi les spectacles que présente le Jura, l'un des plus inoubliables assurément est celui dont ont jouit lorsque, de quelques uns des hauts sommets, on peut contempler les forêts verdoyantes qui couronnent ses chaines et les lacs étincelants qui se cachent à demi dans le fond de ses vallées. C'est ce spectacle qui enthousiasma de SAUSSURE lorsqu'il visita le Jura, et c'est pour en jouir, aussi bien que pour contempler les grandes alpes, que tant de touristes font chaque année l'ascension du Chasseron, du Mont Dor, de la Dôle, de la Faucille et du Reculet. Seulement, tandisque les forêts jurassiennes ont été chantées, les lacs, dans lesquels elles se mirent, sont restés longtemps dans l'oubli. Il a fallu le bel ouvrage de BOUCHOT sur la Franche-Comté pour nous apprendre qu'il y avait dans nos montagnes plus d'un coin de terre qui ressemble à l'Ecosse. Il a fallu le beau livre de M. DELBECQUE sur les lacs français et les savantes études de M. le docteur MAGNIN sur nos lacs jurassiens, pour nous apprendre que notre région n'était pas la moins bien partagée de la France, que tous ces lacs oubliés ont une vie et qu'ils recèlent des mystères bien dignes d'occuper les physiciens et les naturalistes. Il a fallu enfin les découvertes préhistoriques si brillantes de M. LE MIRE, à Clairvaux, et de M. GIRARDOT, à Chalain, ainsi que les travaux de la *Société Electrique* du Saut du Mortier,

pour nous faire connaître qu'il y avait dans ces lacs si tranquilles une réserve importante de force motrice, et que leurs eaux gardaient des documents précieux pour l'histoire primitive de l'humanité.

Je n'ai pas pour but dans cette note de célébrer la beauté de nos lacs, de décrire les cités qui les animèrent ou d'inventorier les réserves de force motrice qu'ils contiennent ; je n'ai pas d'avantage l'intention de résumer ce que l'on sait de leur température, de leur profondeur, des matières qu'ils tiennent en dissolution, de la faune qui s'y agite ou de la flore qui en embellit les bords ; tout cela a été si bien dit par les auteurs que je viens de citer, que je ne pourrais qu'amoindrir le charme de leurs études. Mais ces lacs ont une histoire, et c'est cette histoire que je voudrais raconter en quelques mots. Quelques-uns sont plus jeunes, d'autres plus anciens ; il en fut même, hélas, qui ne sont plus. Tous n'ont pas passé par les mêmes phases et ne sont pas nés de la même façon. Tous ne finiront pas de la même manière et à la même date, bien que tous soient destinés à disparaître à une échéance plus ou moins éloignée.

J'essaierai donc, en premier lieu, de dire sommairement leur diversité d'origine, de rappeler les phases par lesquelles ils ont passé et de donner un souvenir aux principaux lacs disparus ; puis je ferai connaître la menace de mort qui plane sur eux, son échéance plus ou moins lointaine, les moyens de la retarder et les moyens aussi de faire renaître, au grand profit de l'industrie, certains lacs disparus. Pour cela je ferai principalement appel aux nombreuses observations que j'ai pu recueillir durant mes courses au service de la carte géologique de France ; mais je ne craindrai pas, lorsque besoin sera, de recourir aux excellents travaux que je viens de citer, surtout à ceux de MM. Delbecque et Magnin.

I.

Et d'abord quelle est l'origine de nos lacs et quels sont les plus anciens ? Pour répondre à ces deux questions il est nécessaire de rappeler que la région du Jura qui contient les lacs est celle où les plissements jurassiens ont conservé quelque chose de leur fraîcheur, la région la plus jeune en relief, d'après BRUCKNER ; c'est aussi la région des hautes chaines, celle qui est comprise entre la vallée de l'Ain et la plaine suisse, celle par conséquent où les glaciers quaternaires ont acquis leur plus grand développement. Pour ne parler que des plus importants des lacs qu'on y rencontre, je citerai ceux des Rousses, du Lieu, de Saint-Point, de Remoray, des Brenets ou du Saut du Doubs, de l'Abbaye du Grandvaux, du Boulu, de Nantua, de Silan, de Chanon, d'Etival, de la Motte, du Maclu, du Vernois, et un peu plus bas ceux de Clairvaux, de Chalain et du Val. Cette seule répartition fait présumer qu'il y a entre ces lacs et les phénomènes de plissement ou de transport glaciaire du Jura des relations étroites. Et de fait, à part deux exceptions, tous les lacs jurassiens sont nés des plis de la chaîne ou des barrages morainiques, c'est-à-dire des barrages formés par les matériaux charriés par les glaciers. Evidemment ces barrages n'ont pas été capables à eux seuls d'engendrer des lacs ; ils n'ont pu le faire qu'en fermant en aval une vallée parcourue par un cours d'eau ; mais, bien qu'ils ne soient pas eux seuls la cause de ces lacs, on appelle cependant morainiques ou *glaciaires* les lacs ainsi formés.

Quoiqu'il en soit de cette appellation, les lacs jurassiens qui appartiennent à la première catégorie, ou qui sont nés des plissements, sont plus anciens que les

seconds ou que les lacs *glaciaires*. Leur origine remonte aux plis même du Jura, qui ont précédé la formation des grands glaciers. Si ces plis se sont produits au miocène, comme certains le supposent, les lacs sont d'âge miocène ; si au contraire ils ont été tout au moins rajeunis vers la fin du pliocène, c'est au pliocène qu'il faut faire remonter les lacs en question. Tous ces lacs reposent sur les assises sédimentaires qui se sont déposées les dernières dans la région. C'est généralement l'étage Crétacé désigné du nom de Néocomien qui leur sert de fond. Presque tous sont alimentés par des sources profondes, et quelques-uns, comme le lac de l'Abbaye du Grandvaux, ont pour déversoir un emposieu ou entonnoir souterrain ouvert sur leur bord. Leur profondeur est en dépendance de l'amplitude du pli rentrant qui leur a donné naissance. On peut souvent y trouver plusieurs cuvettes successives, comme cela a lieu pour le lac de Saint-Point. Les principaux de ces lacs de plissements ou d'origine tectonique sont ceux de Saint-Point et de Remoray, de l'Abbaye en Grandvaux; d'Etival, de la Motte, du Maclu et du Vernois. Si près de quelques-uns d'entre eux on trouve des restes de moraines, ces moraines n'ont pu agir que pour en exhausser le niveau, mais nullement pour leur donner naissance.

Les principaux lacs d'origine glaciaire sont les lacs de Nantua, de Clairvaux, de Chalain, de Chambly, de Viry, etc. Ils n'ont pris naissance qu'à la suite des phénomènes glaciaires, lorsque les moraines sont venues fermer les vallées qu'ils occupent. Ils sont donc plus jeunes que les précédents et leurs eaux occupent souvent des vallées d'érosion transversales à la chaine. Les assises qui en forment le fond sont d'âge très variable. Le plus souvent cependant elles appartiennent aux dépôts marneux de l'oxfordien. C'est généralement

du côté du barrage morainique qu'ils présentent leur plus grande profondeur.

Enfin, les deux lacs qui ne sont dus ni à des plissements ni à des moraines sont ceux de Silan et des Brenets ou de la chute du Doubs. Tous deux doivent leur existence à des éboulements qui ont barré une vallée. L'effet a été à peu près le même que si une moraine avait pris la place de la masse éboulée. Ils sont, celui de Silan du moins, plus récents encore que les lacs glaciaires.

Ces lacs sont-ils les seuls qui aient existé au Jura ou bien y en a-t-il eu d'autres qui ont déjà disparu ?

Pour résoudre cette question, il est nécessaire de rappeler comment on retrouve la trace d'un lac disparu. Un ancien lac fut une cuvette dans laquelle s'accumulèrent des débris et dont les bords tout au moins furent soumis à l'agitation des eaux de surface. Or les eaux de surface ont pour effet dans un lac quelconque de disposer les matières meubles des bords en forme de terrasses horizontales, si bien que, si le lac vient à se vider, ses anciens niveaux seront accusés par les terrasses formées. S'il s'est vidé tout d'un coup, il n'y aura qu'une seule terrasse ; s'il s'est vidé par saccades, on comptera autant de terrasses qu'il y a eu de niveaux successifs. Ajoutons en outre que, lorsque quelque cours d'eau est venu se jeter dans le lac, son embouchure reste accusé par un delta dont les éléments sont lavés et disposés en stratification oblique. De tels deltas n'existent pas toujours ; on ne peut les constater que sur les bords des lacs qui ont eu quelque étendue, mais lorsqu'ils se rencontrent, ils corroborent singulièrement les témoignagee fournis par les terrasses.

Cela posé, la partie basse de la Combe d'Ain, celle qui aurait à peu près pour centre Pont-de-Poitte pré-

sente sur ses bords, vers la hauteur de 520 mètres, des traces manifestes de terrasses lacustres. De plus, à la même hauteur, le long du Drouvenant, de la Syrène et du Hérisson, se montrent des deltas fluvio-lacustres qui ne permettent guère de douter que cette partie basse ne fut jadis occupée par un lac de plus de 100 mètres de profondeur. Ce qui achève de le confirmer, c'est que le fond, surtout entre Clairvaux et Pont-de-Poitte, est tapissé d'une argile ou mieux d'une vase fort ressemblante à celle des lacs actuels.

Comment ce lac avait-il pris naissance et comment a-t-il disparu ?

Son origine est due, à n'en pas douter, à un puissant barrage glaciaire situé entre Barrézia et Largillay, à l'endroit où la vallée de l'Ain se rétrécit brusquemment. En cet endroit critique, comme je l'ai fait connaître autrefois à la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, et comme M. Delbecque l'a constaté depuis, le grand glacier qui suivait la combe d'Ain se trouva gêné dans sa marche par le rétrécissement de la vallée. Il le fut encore par la puissante masse de glace, qui, descendant des hauteurs de Meussia par la vallée de la Cinard, venait le heurter à angle droit sur lui. Force lui fut de s'exhausser et de s'écouler en partie sur Orgelet après avoir couvert tout le territoire de Largillay de ses moraines. Lorsque les glaces subirent la fusion, ces moraines restèrent et barrèrent le cours de l'Ain pour former le lac qui subsista tant que le barrage tint debout. Le jour où l'Ain y eut fait sa trouée, le lac se vida.

Il n'est pas le seul qui ait eu ce malheureux sort. Le long de la Bienne des terrasses bien visibles accusent qu'il y en avait un au-dessous de Valfin, un autre entre St-Claude et le moulin de Lizon, un troisième sur la plaine de Chassal jusqu'à Molinges, un quatrième assez

grand, de Molinges à Dortan. Ces quatre lacs étaient étagés comme le sont maintenant ceux de Chambly et leur existence était due à des barrages morainiques appuyés contre des rochers qui faisaient et qui font encore saillie dans la vallée.

Le long de la Valserine il y avait aussi deux lacs faciles à rétablir : l'un de Mijoux au rétrécissement des Grandes Gouilles, l'autre des environs des Sept-Fontaines, au rétrécissement formé par le promontoire urgonien qui s'élève vis-à-vis la cantine de la douane, au Niedet, et dans lequel se montre l'asphalte. Les gens du pays ont tellement cette idée d'une ancienne cuvette lacustre en cette dernière région, qu'ils prétendent que le nom de Lelex n'est qu'une altération des deux mots : le lac.

Il y en avait un pareillement en amont de la Combe d'Oyonnax, à l'origine de la petite rivière de l'Ange, et un autre au-dessus de la Valouse, au village de Genod.

Enfin, c'est à de petits lacs vidés qu'on peut attribuer les sables de Lajoux, de Lamoura, de la Combe-du-Fourg, du chemin de St-Lupicin à Champ-André, de Tres-le-Mur, près de Valfin, de Grand-Essart, etc. Leur emplacement se reconnait maintenant à ces dépots de sables bien stratifiés, bien lavés, qui se distinguent nettement des dépôts morainiques et qui, à raison de la rareté du sable, sont fort recherchés dans les hautes chaînes.

II.

Quelle a été l'histoire de nos lacs et quel est leur avenir ?

L'histoire de nos lacs n'est pas, hélas, une histoire de conquêtes. Tous se sont sensiblement amoindris depuis

leur apparition. Le lac de St-Point, par exemple, ne faisait qu'un avec celui de Remoray. Les alluvions du Doubs sont venues le couper en deux. Le lac de Nantua atteignait jadis les environs de Nurieux et avait une surface à peu près 6 fois plus grande qu'aujourd'hui. L'Ognin venu des environs de Brenod et l'Ange, descendu des environs d'Oyonnax, l'ont coupé également en deux et comblé toute la branche occidentale, en laissant dans l'isolement celle qui baigne Nantua. Les deux lacs de Clairvaux étaient probablement autrefois unis ; maintenant, ils sont séparés.

Le lac de l'Abbaye en Grandvaux montait jadis jusqu'au delà de la route de St-Laurent à St-Claude, ainsi qu'en témoignent les sables du bord ; il s'en écarte maintenant chaque jour. Ainsi en a-t-il été aussi des lacs d'Etival, de la Motte etc., bien diminués en étendue. Il faut noter toutefois que pour certains lacs, la diminution d'étendue n'a été que peu sensible depuis une époque lointaine. Si les lacs de Clairvaux et de Chalain avaient pu baisser sensiblement de niveau depuis la construction des cités lacustres, récemment découvertes sur leurs bords, ces cités auraient été mises à nu depuis longtemps. Les lignes de pilotis apparaitraient saillantes au milieu des roseaux, tandis qu'elles y sont encore cachées.

Mais, quelle que soit la lenteur avec laquelle la mort s'avance, tous les lacs du Jura sont irrémédiablement condamnés. Ceux qui disparaîtront les premiers sont ceux assurément qui sont traversés par de puissants cours d'eau. Les lacs de St-Point et des Brenets sont malheureusement dans ce cas. Chaque jour le Doubs qui s'y déverse, y apporte des alluvions et chaque jour aussi il use le barrage qui en retient les eaux. Après ceux là viendront les lacs dont les barrages glaciaires sont insensiblement minés, sans être pour cela traver-

sés par de grands cours d'eau. Peut-être l'un des premiers atteints sera-t-il le lac de Nantua. L'Ognin et l'Ange, dont on vient de voir l'action néfaste sur ce lac, la continueront sous une autre forme. Leurs eaux réunies rongent sournoisement la barrière glaciaire qui en retenait autrefois les eaux. Suivant la loi fatale du creusement, leur travail remontera peu à peu jusqu'aux alluvions qu'ils ont eux-mêmes déposées et probablement jusqu'au lac lui-même.

En même temps, les petits lacs, qui ont un déversoir important et dont le barrage glaciaire n'est pas très épais, se réduiront à des étangs et à des marais.

Tel sera le cas des lacs de Chanon, de Viry, du Val. Puis ce sera le tour des lacs de plissement. Ou bien les entonnoirs dans lesquels ils se déversent, baisseront de niveau ou bien, sur leurs bords et même sur leurs fonds, naîtront d'autres entonnoirs qui en détermineront l'assèchement.

Et quand même toutes ces causes de mort n'existeraient pas, il en resterait d'autres, communes à tous les lacs et qui tiennent à l'intime de leur vie. Je veux parler des dépôts chimiques et organiques. Si un lac ne recevait que de l'eau distillée, et si, ni végétal, ni animal ne s'avisait d'y établir sa demeure, on pourrait espérer, avec un barrage inattaquable, de le voir subsister indéfiniment. Mais dans le Jura en particulier, toutes les sources, même celles qui naissent au fond des lacs, contiennent du calcaire avec d'autres sels en dissolution. Une partie de ce calcaire se dépose chimiquement dans le fond, une autre, la plus importante sans doute, est absorbée par les graines de *Chara* et par les mollusques d'eau douce qui en forment leur coquille. C'est ainsi que s'engendre la craie sous-lacustre dont l'importance était bien visible naguère au lac de Chalain. En même temps, sur les bords du lac, jusqu'à des profon-

deurs qui peuvent atteindre 20 mètres, en suivant un ordre dont nous devons la connaissance à notre éminent confrère, M. le docteur Magnin, la végétation se développe et transforme peu à peu en marais les talus dont la pente est douce. C'est une véritable conquête par une armée à marche lente, où les *Chara* et les *Nitella* forment les éclaireurs, les Nénuphars et les Scirpes le corps de bataille, les Roseaux et les Carex, la réserve et l'arrière-garde.

Peut-on, par quelques moyens, prolonger l'existence des lacs et même faire revivre ceux qui ne sont plus?

Lorsque les lacs sont comblés par les alluvions d'un grand cours d'eau, toute entreprise de conservation devient inutile. Il faudrait détourner le cours d'eau pour détourner les alluvions, ce qui serait une entreprise l'insensée. Lorsque au contraire leur diminution vient d'une coupure dans les barrages, la coupure peut être arrêtée. Si elle vient de l'abaissement d'orifice des entonnoirs anciens ou de la naissance d'entonnoirs nouveaux sur les bords des lacs, il suffit de relever les orifices anciens ou de fermer les entonnoirs nouveaux pour conserver le lac. Mais il faut pour cela prendre le mal à ses débuts et ne pas attendre que les coupures ou les entonnoirs se soient sérieusement élargis.

Il y a parfois des cas où les brèches effectuées dans les barrages restent si étroites qu'il suffit d'un travail relativement faible pour restaurer, en partie du moins, un ancien lac disparu.

C'est ainsi que M. Tournier a régénéré au grand avantage de l'industrie du pays, un barrage glaciaire situé entre Cuttura et St-Lupicin. Le petit lac ainsi reconstitué est devenu un régulateur précieux pour le débit intermittent du Lizon.

C'est ainsi pareillement qu'il serait facile de régénérer un lac au-dessous de Valfin et un autre sur l'empla-

cement de l'ancien lac de Lelex sans qu'il en coutât énormément pour refaire les barrages anciens. La chute d'eau ainsi ménagée serait déjà par elle-même une source de force motrice, mais en outre, la Bienne dans le premier cas, la Valserine dans le second, présenteraient, au-dessous des barrages, une régularité de débit qui serait fort appréciable au temps des sécheresses. Mais quoi qu'on entreprenne, la mort arrivera surement; si les forces mécaniques peuvent être contenues les organismes auront toujours libre jeu.

En résumé, nos lacs jurassiens sont de date récente, comme les phénomènes géologiques qui les ont produits. La grâce et l'éclat qu'ils donnent à quelques-uns de nos paysages, sont comme un sourire de jeunesse. A mesure que les temps s'écouleront, ce sourire s'effacera.

Mais ce n'est pas au Jura seulement que les lacs sont des témoins de phénomènes géologiques récents.

Dans le nord de l'Europe et de l'Amérique ils sont nés pour la plupart des dernières invasions glaciaires.

Dans la vieille Ecosse, ils doivent leur existence à des phénomènes tectonique qui ne sont peut être pas encore arrivés à leur dernier terme.

Sur le versant oriental de l'Oural, où le glaciaire semble faire défaut, ils ne s'expliquent que par un rajeunissement du modelé.

Au sud de la Suède, leur apparition se rattache à un exhaussement récent du sol qui a fait disparaitre un vieux détroit et transformé ses parties les plus profondes en cuvettes fermées.

Dans la Bresse même les étangs ne s'expliquent que par des dépôts de glaciaire ou d'argiles fluviatiles récentes.

Quand donc un voyageur rencontre des lacs dans une

région inconnue jusque-là, il peut, sans trop de témérité, saluer en ces lacs les témoins d'une jeunesse conservée ou rendue.

BOURGEAT.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR

QUELQUES POINTES

A CRANS LATÉRAUX

PAR

L. LEBRUN.



NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR

QUELQUES POINTES A CRANS LATÉRAUX

Au cours de recherches dans la station lacustre de Clairvaux (1), parmi les pointes de flèche trouvées, comme je l'ai dit, ainsi que le plus grand nombre des objets en silex, dans une première couche archéologique peu profonde, j'ai à signaler la présence assez fréquente de pointes à crans latéraux.

Quatre ont été trouvées pendant ma campagne de 1905 et deux seulement en 1906. Antérieurement d'autres exemplaires avaient été rencontrés dans les fouilles de Clairvaux et de Chalain et quelques-unes figurent actuellement au musée de Lons-le-Saunier : deux (3 cm. et 5 cm. approximativement) proviennent de Clairvaux, une de 8 cm. à 10 cm. de la station de Chalain. Il faut mentionner encore celle marquée comme provenant de Brainans (Jura) et qui peut avoir une longueur de 5 cm.

Dans ses nombreuses recherches, M. Piroutet, m'a dit n'avoir jamais rencontré de pareilles ; il n'en est pas signalé non plus dans d'autres travaux sur le neolithique.

Donc, malgré probablement quelques trouvailles ignorées (2), ce type ne parait pas très répandu dans

(1) Mémoires de la *Société d'Histoire naturelle du Doubs*, 1905. Mémoires de la *Société d'Emulation du Doubs*, 1907.

(2) J'en connais encore une, provenant de Chalain, en la possession de M. Dalloz, propriétaire à Conliège. Il faut signaler aussi celle que M. Richeratteau, Conseiller général de Clairvaux, a dans sa collection.

le Jura. On le signale du reste toujours qu'à titre d'exception en Europe, il est plus commun chez les populations actuelles qui font encore usage des pointes en pierre (1). C'est pourquoi les exemplaires que j'ai trouvés, actuellement aux musées de Besançon, m'ont paru mériter une description un peu détaillée.

I. *Pointe en silex cacholoné roux.* — La forme est celle de deux triangles isocèles inégaux opposés par leur base et séparés par la zone des crans. La longueur est de 2 cm. 5. Le triangle supérieur a pour dimensions 2 cm. de côté et 1 cm. 9 de base, l'autre 1 cm. 4 de base et 0 cm. 8 de côté. L'épaisseur dans la zone des crans est de 0 cm. 5, vers l'extrémité de 0 cm. 3. Le poids est de 1 gr. 9. La pointe est obtuse, les bords sont tranchants ; la face inférieure est plate, la face supérieure plus bombée, mais seulement dans la zone des crans. Il existe une sorte d'épaulement pouvant servir de cran d'arrêt pour la hampe. On observe des retouches fines sur toute la face supérieure, tandis que l'autre face n'en porte qu'à la base et sur l'un des côtés. Les crans, assez profonds, forment des arcs de cercle très nets, notamment celui de droite qui est bien indiqué par une retouche large fortement accentuée.

II. *Flèche en silex cacholoné jaunâtre.* — La pointe fait défaut. La forme est la même mais la zone des crans est moins large que dans le premier type. Comme dimensions : la longueur 3 cm. 2 (la longueur totale devait être de 4 cm. 15), l'épaisseur comme précédemment est 0 cm. 5 et 0 cm. 6 ; le poids, 2 gr. 35 ; la largeur de la grande base 2 cm. 1, celle de la petite 1 cm. 8. Les

(1) Le *Préhistorique* de G. de Mortillet (1883), p. 521 ; J. Evans, *1er âge de la pierre*, p. 399 ; *Musée Préhistorique* (G. et A. de Mortillet), nos 690-691.

bords sont épais vers l'extrémité et tranchants dans la base. La face supérieure présente de nombreuses et fines retouches, l'autre face n'en porte que sur le triangle de base. Il faut signaler aussi l'existence, sur les deux faces, d'une sorte de méplat (très visible sur la planche annexée), qui devait permettre plus de prise à la hampe.

Les crans sont moins profondément accusés que dans l'exemplaire précédent, mais ils sont encore très nets. La pièce a une expression de fini qui manque aux autres. Elle présente de plus une légère incurvation.

III. *Pointe en silex grossie cacholoné,* moucheté de points noirs lui donnant l'aspect d'un granité. La forme est encore la même, plus allongée cependant. La pointe est légèrement cassée. La longueur est de 4 cm. 2 ; la largeur de la base du pédoncule 2 cm. L'épaisseur est 0 cm. 7 et 0 cm. 3. Le poids de 4 gr. 25. Le cran gauche est très net, le cran droit à peine indiqué. Par suite, sans doute d'un accident de taille, il y a eu une destruction de matière qui a entamé l'arète droite. Si on retourne la pièce, il semble que l'on a essayé d'utiliser cet accident et un cran est indiqué par une large retouche, les deux encoches ne sont plus au même niveau, mais la pièce pouvait néanmoins servir.

Les bords sont assez tranchants ; la face supérieure porte des retouches sur le pédoncule et sur les côtés. L'arète médiane est bien marquée, surtout vers la pointe.

IV. *Flèche en silex cacholoné blanc,* de forme identique, quoique beaucoup plus allongée. Les deux pointes sont cassées. C'est une pièce inachevée, sauf le côté droit de la face inférieure.

Le bord gauche est légèrement sinueux. Comme di-

mensions on a : longueur 5 cm. 3, largeurs 1 cm. 8, 1 cm. 9; épaisseurs : 0 cm. 8 et 0 cm. 2. Le poids est de 5 gr. 25. Les crans sont bien marqués et assez profonds. Le pédoncule plus étroit. Il semble que l'on à faire à une pièce très usagée ou à une ébauche.

V. Ici le silex est moins cacholoné ; il est noirâtre par endroits. Les dimensions de cette pièce se rapprochent du n° I, la pointe est cependant plus aigue et la base du pédoncule plus arrondie. On y constate aussi l'existence d'une sorte de cran d'arrêt pour la hampe. On trouve des retouches fines sur les bords. C'est un spécimen d'une exécution parfaite.

VI. Dans cet exemplaire les crans sont très bien marqués, la pointe a du être cassée avant la fin du travail et la pièce rejetée, car on y observe que des retouches assez larges ; elle est en silex cacholoné rosâtre.

On voit donc, par cette description, que nous avons là, au moins sur trois de ces pointes, de beaux exemples d'un travail très perfectionné dans la taille du silex. C'est du reste un caractère commun aux autres objets du néolithique supérieur ou du commencement du bronze. J'ai montré par ailleurs que la station de Clairvaux se rattachait à ces époques.

La rareté relative de ces pointes à crans semble indiquer, à mon avis, un essai de taille qui n'a pas persisté plutôt qu'une importation. Ce genre aurait été localisé dans le Jura, dans la région des lacs.

On pourrait peut être voir dans ces formes une ébauche de flèches à barbelures ou à crénelures. Je ne le crois pas : l'existence des crans d'arrêt des n°s I et V, du méplat du n° II et leurs bases bien retouchées, plutôt plates, indiquent bien qu'elles devaient être emmanchées dans une hampe fendue, serrées ensuite par des

liens passant par des crans et maintenues au besoin par un enduit dont on a retrouvé des traces assez souvent et qui devait être soit du bitume ou une sorte de glu fabriquée sur place.

Émile MONOT.

DEUX VISITES

à Alise-Sainte-Reine



DEUX VISITES A ALISE-SAINTE-REINE

Le Comité de tourisme scolaire du Touring-Club de France avait organisé, pour le jeudi de l'Ascension, une grande « excursion scolaire-type » aux ruines d'Alise-Sainte-Reine. Malgré la perspective d'un voyage un peu long pour un séjour bien court, je me laissai séduire, et je fus de l'excursion, je devrais dire du pélerinage.

Alise est-il bien Alesia ? De plus savants que moi l'affirment, et qui ont vu les lieux, qui les ont étudiés, qui y ont fait des fouilles, qui ont suivi des fossés à la trace, et qui, avec une assurance qui en impose, repèrent sur le terrain les péripéties du siège, la place des batailles. Et je pars tout disposé à les croire, car, si je vais là-bas, ce n'est pas en archéologue, pour me décider scientifiquement entre Alise des Bourguignons et Alaise des Comtois, c'est pour offrir à mon imagination, qui aime à travailler sur le passé, une noble matière.

Notre petite caravane lédonienne se compose de onze personnes : six élèves du lycée de garçons, trois de leurs professeurs, et un professeur de l'Ecole normale. Notre train ne partant qu'à neuf heures, nous faisons une rapide excursion à travers Dijon, visitant à la hâte des églises, jetant un coup d'œil pressé sur des façades, des statues et des places. Je ne vous en dirai rien ; mais je ne voudrais pas vous laisser ignorer que, devant Notre-Dame, s'étend la place Ernest-Renan, devant Saint-Jean, la place Emile-Zola, devant Saint-Bénignen la place Blanqui, et que saint Bernard bénit la place Etienne-Dolet ! Et cela me rappelle Besançon, où l'o, monte à Saint-Jean par la *Rue de la Convention*. Mon

Dieu! que les saints du paradis doivent donc être ennuyés ! Et pourtant....... Je ne connais pas les sentiments d'Etienne Dolet: il est si loin de nous! Mais je gage que, de la sainte Vierge et d'Ernest Renan, le plus affligé de cette niaiserie, ce n'est pas la sainte Vierge.

Un train omnibus nous emmène sans se presser. Au bout d'une heure et demie, apparait, sur notre gauche, un mont isolé, largement aplati à son sommet, gigantesque piédestal d'une toute petite statue qui se dessine sur le ciel clair du midi: c'est le mont Auxois avec la statue de Vercingétorix, but de notre voyage.

Descendus aux Laumes, sur les lieux mêmes où la cavalerie gauloise se serait fait battre par les auxiliaires germains de César, nous flanons aux environs de la gare, en attendant l'heure du déjeuner. Des voyageurs débarquent, des gens assis apaisent leur soif en faisant beaucoup de bruit, des automobiles passent, deux petits bonshommes circulent, vendant des cartes postales et portant au chapeau cette inscription : « Vendeur de la Société des Sciences ». A midi, un train spécial déverse une foule de cinq à six cents jeunes gens des écoles de Paris : chapeaux et képis, tuniques et vestons, pantalons et culottes, figures rondes et figures en lame de couteau, jumelles et kodaks battant des flancs creux ou remplis, c'est un défilé pittoresque que précèdent, se hâtant vers le restaurant avec des portefeuilles. et le bras ceint d'un brassard blanc, les organisateurs de l'excursion. Tous les visages sont tournés, tous les regards tendus vers l'hôtel de la Gare où tous ces petits affamés savent que le déjeuner les attend. On s'installe en se bousculant, les garçons s'agitent, les plats font le tour des tables, mais notre caravane se dérobe aux discours : nous préférons devancer la cohue. Nous voici donc à une heure et demie sur la route ensoleillée qui

mène au mont Auxois : le village d'Alise, bâti à flanc de coteau, semble lui faire une ceinture blanche. A quelque distance des Laumes, nous rencontrons deux fossés anciens qui coupent obliquement la route : creusés par les légionnaires dans le terrain caillouteux de la plaine, ils se sont remplis plus tard d'une terre plus fine qui s'en distingue nettement.

Nous arrivons au pied d'Alise. « Soyez les bienvenus ! » nous dit l'inscription d'une grande banderole tricolore qui traverse la rue. Merci de votre salut, bonnes gens d'Alise ! Mais si l'accueil que vous nous faites est plus hospitalier que celui que vos pères firent aux soldats de César, vos chemins n'ont pas changé, et, pour arriver chez vous, il faut encore monter à l'assaut et faire une escalade. Du moins, notre escalade à nous se fait parmi les drapeaux, entre des magasins pacifiques et sous des affiches rouges qui préconisent (ô sacrilège !) l'**apéritif Alésia**, au vin vieux de Bourgogne !... Les habitants ne se cachent point pour fondre à l'improviste sur les nouveaux envahisseurs ; mais ils ont des mines légèrement ironiques, et ils ont l'air de trouver un peu fous tous ces gens venus de si loin et qui montent en s'épongeant pour aller voir quelques pierres. Seuls les marchands de cartes postales ont l'air qu'il faut, un air adéquat à la circonstance : ils sont sérieux et graves, car ils savent qu'ils collaborent à une pieuse cérémonie.

A mi-chemin, une porte largement ouverte donne accès sur une terrasse qu'abritent de magnifiques ombrages ; à l'autre bout s'élèvent les bâtiments d'un hôpital : des religieuses en cornette blanche, petites Bourguignonnes vives et agiles, montent ou descendent les escaliers. Nous nous approchons du bord, et là, sous les feuillages penchants, en vue de la plaine des Laumes qui s'étend à nos pieds, devant les collines qui ferment

notre horizon, humbles collines de cent mètres, mais chargées d'histoire, un jeune professeur du lycée de Dijon nous explique en quelques mots les péripéties de l'attaque et de la défense.

Mais la foule approche ; elle commence à son tour l'escalade : fuyons devant elle pour visiter les musées.

Il y en a deux : l'un renferme les objets trouvés au temps de Napoléon III ; l'autre abrite les objets découverts dans les fouilles qu'a fait faire, depuis quelques années, la Société des Sciences de Semur. Mais, quand nous arrivons au premier musée, il est déjà envahi : dans la cour, une barrière rustique dirige le flot ; à l'entrée de la petite salle, le gardien, curieuse figure de paysan à lunettes, des boucles aux oreilles, presse les visiteurs : l'avant-garde de l'ennemi est sur nos talons ; elle nous pousse par derrière : laissons-nous porter entre les vitrines. J'aperçois vaguement à ma droite, à ma gauche, des petites choses rondes qui sont des monnaies, des choses longues et rouillées qui sont des armes, cinq crânes qui grimacent au-dessus d'un meuble, et je repasse dans le flot, sous les lunettes du gardien qui sollicite son pourboire. Ainsi ai-je visité le Musée Napoléon III.

Un peu plus haut, de l'autre côté du chemin, est installé le musée de la Société de Semur ; mais les membres de la Société ont eu la plus heureuse idée : prévoyant l'affluence des visiteurs, ils ont mis leur musée dehors ; ils ont fait dresser, au-devant de la façade, un rayonnage en escalier, et là, bien en vue, ils ont fait disposer les objets les plus intéressants de leur trésor. Des étiquettes en portent les noms. La foule s'amasse, regarde et s'instruit.

Bientôt arrive un Monsieur qui parait avoir bien chaud : il écarte les spectateurs, et, désignant de sa canne les objets étalés, il nous en explique successive-

ment l'usage, et nous fait connaître parfois les circonstances de leur découverte. C'est M. MATRUCHOT, professeur à l'Ecole normale supérieure, un actif et savant fouilleur d'Alise. Sa voix est une voix de commandement, et sa canne est, dans sa main droite, comme une menaçante épée. Il la pointe d'abord vers une très pacifique plane de tanneur. Puis il nous montre une serrure, des clefs, un *tintinnabulum* (et c'est tout simplement une *sonnaille*, comme celles que j'ai tant de fois entendues sur les pentes du Risoux ou du Noirmont ; mais ces archéologues ont un langage si distingué !...). Voici encore une hache, une bêche et une serpe (un voisin de M. Matruchot lui fait observer que les vignerons d'aujourd'hui ont encore la même serpe), — une hipposandale (ô Messieurs de Semur, vous n'avez pas prévu, parmi vos visiteurs, le professeur de grec ! vous avez laissé votre calligraphe écrire *hyposandale*, comme s'il y avait des *hypersandales*, des sandales pour le dessus du pied !) Sur le dernier rayon sont de précieuses poteries rouges, dites Samiennes, très délicatement ornées, et, à côté, de rustiques poteries gauloises. En bas, près d'un débris informe de statue, on a placé une belle statuette de Dioscure et un joli petit bas-relief, assez bien conservé, qui représente la Triade capitoline, Jupiter assis entre Junon et Minerve. — D'autres objets, les plus précieux, n'ont pas été étalés : c'est une flûte de Pan, le seul objet de ce genre que nous ait légué l'antiquité, et un seau de puits avec sa chaîne ; la chaîne, intacte, a conservé toute sa souplesse.

La causerie est finie ; les deux gardiens debout aux deux extrémités l'ont écoutée avec une attention et une gravité que j'ai aimées chez ces deux paysans. M. Matruchot nous donne ensuite rendez-vous au pied de la statue de Vercingétorix.

Et nous voici escaladant, par un rude et raide chemin, la pente qui sépare le village du plateau. Des petits sapins, de jeunes plants de vigne font une double haie sur notre passage. Dans sa dernière partie, le sentier est remplacé par un long escalier où les marches de terre sont soutenues par des traverses de chemin de fer, puis par d'épaisses billes de bois. La plaine doit s'abaisser vite derrière nous ; mais nous ne nous arrêtons pas pour nous retourner : le but est là-haut, au bout de cet escalier ; enfin, suant et soufflant, les yeux obstinément fixés sur ces marches qui se succèdent, ne songeant plus à rien, nous arrivons en haut, où nous trouvons une foule de visiteurs qui ont été plus agiles ou plus pressés que nous.

En attendant la conférence de M. Matruchot, nous tournons autour du monument de Vercingétorix, admirant l'heureuse attitude que le sculpteur a su donner au noble héros. Le visage méditatif et grave, les sourcils froncés, le regard tendu vers la plaine des Laumes où les légionnaires murent sa prison, il appuie ses deux mains sur le pommeau de son épée : il n'attaque pas, il ne brandit pas son glaive dans un geste théâtral, il réfléchit, il attend. Autour du piédestal, de pierre rouge polie comme un marbre, court l'inscription suivante, en belle capitale :

VERCINGÉTORIX AUX GAULOIS ASSEMBLÉS
(CÆSAR, DE BELLO GALL., L. VII, C. XXIX) : •
« LA GAULE, FORMANT UNE SEULE NATION ANIMÉE DU MÊME ESPRIT,
PEUT DÉFIER L'UNIVERS ».
NAPOLÉON III, EMPEREUR DES FRANÇAIS, A LA MÉMOIRE DE VERCINGÉTORIX.

Je contemple ensuite la vaste plaine où serpentent trois ruisseaux, où le canal de Bourgogne file droit vers le Nord-Ouest, entre les peupliers ; puis je viens m'asseoir au pied de la statue, à l'abri d'un fort vent

du Sud qui disperse les chapeaux et expose soudain aux rayons du soleil le crâne chauve d'un vieux Monsieur qui, le visage en l'air, regardait la statue. Des enfants vont et viennent devant moi ; l'un s'est assis à mes côtés, il a ouvert sur ses genoux son petit carnet, et, le crayon en arrêt, il attend gravement : un de ses camarades fait plusieurs voyages autour du piédestal, et il revient lui dicter l'inscription morceau par morceau : VERCINGÉTORIX AUX GAULOIS ASSEMBLÉS ; *parenthèse* ; CÆSAR, DE BELLO GALLICO.... Ici, le petit dicteur revient avec un geste désespéré : « Ma foi, mon vieux, j'peux plus lire ; j'connais pas les chiffres romains ». Je viens au secours du pauvre embarrassé, tous deux me remercient fort gentiment, et la dictée s'achève sans encombre.

Mais la conférence va commencer : M. Matruchot invite l'assistance à s'asseoir sur la pente ; on descend, on s'installe, les objectifs se braquent, le vent décoiffe encore quelques têtes, et le Recteur de l'Académie de Dijon, après avoir brièvement remercié le Ministre qui l'a délégué pour présider la fête, puis le Touring-Club et la Société de Semur qui l'ont organisée, donne la parole au conférencier.

Tête nue sous le soleil, quelques feuilles à la main, M. Matruchot retrace à grandes lignes l'investissement d'Alise, la belle résistance de Vercingétorix, l'appel à la Gaule, l'armée de secours, les derniers efforts et la fin de l'indépendance gauloise : il emprunte au très beau livre de M. Jullian sur Vercingétorix les pages où est racontée la reddition du héros, pages admirables que nous devrions faire apprendre à nos petits élèves ; puis, après avoir indiqué ce que devint Alésia après la capitulation, après nous avoir dit quelques mots des fouilles récentes et de leur résultat, après avoir loué enfin comme ils le méritaient tous ceux

qui ont pris une part active aux fouilles d'Alise, et, en particulier, l'ancien maire M. Pernet, qui, déjà sous Napoléon III, avait été l'âme de ces travaux, il termine par une pièce de vers où il salue en Vercingétorix le défenseur de la patrie gauloise et de la liberté. Ces deux mots ne sonnent pas en vain aux oreilles du jeune auditoire, et d'unanimes applaudissements associent, aux âmes des aïeux morts ici, il y a vingt siècles, pour deux nobles idées, les âmes des petits-fils que l'Université, malgré quelques égarés, élève, Dieu merci ! dans le même culte.

Alors un des voisins de M. Matruchot nous proposa de lever nos chapeaux en l'honneur de Vercingétorix. Quelques têtes restèrent couvertes, dédaigneuses d'un geste qu'elles trouvaient *pompier* ; le plus grand nombre se découvrirent ; j'y allai, moi aussi, de mon coup de chapeau, jugeant que le geste était peut-être un peu naïf en effet, mais qu'il symbolisait le respect des fils pour les pères, la communion des vivants et des morts. Peut-être un photographe m'a-t-il fixé pour l'éternité dans cette attitude révélatrice d'enthousiame ; eh bien ! je vous jure que je n'en suis pas vexé...

Puis M. Matruchot donne rendez-vous à ses auditeurs sur le terrain des fouilles ; mais l'heure du train s'approche, et, pendant que la foule s'achemine vers le nord du plateau, je redescends avec regret la montagne. Je reviendrai.

*
* *
*

Je suis revenu. Onze jours après, le lundi de la Pentecôte, je remontais la pente du mont Auxois, dans la compagnie d'un très aimable Dijonnais. Muni d'une lettre de recommandation pour M. Pernet, j'ai le regret de ne pas le trouver chez lui, mais je suis reçu par Mme Pernet, qui, avec la plus obligeante complai-

sance, nous montre les objets précieux qui sont conservés dans sa maison et ceux qu'on vient de découvrir. Le seau de puits et la flûte de Pan, dont M. Matruchot nous a parlé l'autre jour, sont d'abord mis sous nos yeux. L'un et l'autre ont été fort habilement restaurés au musée de Saint-Germain. Deux douelles ont été remises au seau : le voici avec ses trois cercles de fer, son portefond formé de deux pièces de fer croisées, son anse et sa chaîne réunies l'une à l'autre par un anneau brisé : en le laissant tremper pour faire « regonfler » le bois, comme font nos vignerons pour le « seillot » à vendange, on pourrait s'en servir encore pour tirer l'eau d'un puits, et la chaîne semble sortir de chez le forgeron. La flûte de Pan est une pièce unique. Elle a sept notes, mais les sept tuyaux ne sont pas assemblés ; ils ont été forés dans l'épaisseur du bois. Les deux plats ont reçu une décoration géométrique. Je promène mes lèvres sur les sept orifices, dans l'espoir d'en tirer un son limpide, comme faisaient les chevriers béarnais qui, au temps de ma jeunesse, visitaient chaque année ma petite ville avec leur troupeau de chèvres ; un seul tuyau fait entendre un son, et ce son n'avait pas de quoi rendre Apollon jaloux, comme il le fut de Marsyas, au temps jadis ; mais j'avais eu pendant quelques instants une impression rare, à tenir entre mes mains ce vieil instrument et à lui demander une note, tant de siècles après le petit berger ou le virtuose pour qui le Stradivarius alésien l'avait préparé.

Mme Pernet nous montre aussi trois petits bronzes, un Gaulois couché sur le ventre, un Mercure assez fruste, et un Silène barbu qui servait de peson à une balance romaine. Elle nous présente ensuite une améthyste qui porte un paon très finement gravé. Enfin nous examinons des objets trouvés l'avant-veille, des

débris de poterie, un fer de serpe, et, surtout, une statuette de pierre : elle représente une femme assise, peut-être une déesse (Cérès ou Pomone), et qui, dans une jatte qu'elle tient, offre des fruits. L'œuvre n'a pas le caractère artistique du Dioscure ou de la Triade capitoline, mais elle m'a paru fort intéressante et d'un type peu répandu.

Après avoir remercié Mme Pernet de sa complaisance, nous nous rendons sur le terrain des fouilles. L'entrée a conservé le cintre de verdure dont on l'avait couronnée pour l'excursion du Touring-Club. Mais, Dieu merci ! la foule s'est depuis longtemps écoulée, et nous serons à peu près seuls. Nous n'avons point de guide, mais les écriteaux abondent, et nous n'irons pas dans l'inconnu. Non loin de l'entrée s'élèvent des tas de tuiles neuves, de belles tuiles rouges de Montchanin. Que peuvent-elles faire ici ? Aurait-on la fantaisie de restaurer une maison gallo-romaine pour le plus grand bonheur des badauds ? Ces tuiles me rendent perplexe.

Au Nord-Ouest sont les restes du théâtre : ils se réduisent à des fondations. On a dégagé le mur extérieur de l'hémicycle, le mur intérieur où venaient s'appuyer les derniers gradins, le mur de la scène et celui de la façade. Le mur de l'hémicycle était soutenu par des contreforts qu'on a retrouvés. L'intérieur n'a pas encore été déblayé, et la ruine offre, en somme, assez peu d'intérêt.

Toute la partie du plateau récemment fouillée s'étend au Sud-Est du théâtre. On rencontre d'abord les restes d'un temple, dont les murs, très épais, ont été construits en petit appareil et avec un très grand soin. Autour du temple s'étendait un portique, que l'écriteau appelle un *promenoir* ; et c'est avec raison : *portique* ne dit rien à la foule, *promenoir* est clair et laisse immédiatement entendre la destination du bâtiment.

Puis vient un monument à trois absides : l'abside occidentale était soutenue d'un contrefort. Une conduite d'eau traversait obliquement l'édifice ; elle a la forme d'un demi-cylindre et l'intérieur est en ciment soigneusement dressé. Qu'était-ce que ce monument ? Très probablement une basilique. Ouverte sur une place, elle recevait, comme les basiliques de la Grande Ville, les plaideurs de la petite ville, ses flaneurs et ses prêteurs à la petite semaine.

Mais ici, sur ce plateau d'Alise, pas une pierre ne dépasse le sol, pas un fût de colonne ne le domine : tout est souterrain ; on dirait qu'un formidable cyclone, soufflant jadis sur ces maisons et sur ces édifices, les a abattus du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, n'épargnant rien et emportant au loin jusqu'à leurs débris. Au forum romain, des arcs de triomphe, des colonnes, des murs debout jalonnaient ma route : ici, mes seuls repères, ce sont des écriteaux ; ils sont très nombreux, ils remplissent fort consciencieusement leur rôle, mais ils ne voient pas plus loin que le bout de leur planche, et ils ne donnent aucune idée de l'ensemble. Et puis, pour un voyageur un peu romantique, ils ne remplacent pas une ruine ensevelie sous le feuillage : je ne tiens pas au pélerin selon la formule, assis sur un débris de colonne, l'âme dévorée de mélancolie, la tête abîmée dans ses mains ; mais, de quelque côté que je me tourne, je ne vois rien au-dessus du sol, rien que l'armée des écriteaux.

Je me promène donc parmi eux, résigné à ne voir que des fondations et des caves. Quelques-unes de ces caves sont d'ailleurs fort intéressantes : l'une offre des constructions de deux époques ; une autre montre, superposés, des murs de trois époques ; presque toutes ont leurs larmiers, qui entaillent en biseau l'épaisseur des murs ; plusieurs ont gardé les niches où les Alésiens

serraient leurs provisions, leur argent, et qui sait ? peut-être deux ou trois vénérables amphores du bon vin de la côte (deux de ces niches ont conservé leur voûte) ; enfin, les escaliers sont encore en place, et, s'il prenait fantaisie à quelque blasé de venir habiter parmi ces ruines, il aurait bientôt fait d'aménager sa cave : un peu de ciment pour rejointoyer les pierres, des barreaux aux larmiers, des portes aux placards, et le cellier serait tout prêt.

Toutes ces maisons bordaient au Sud la grande place d'Alise. Au centre on a trouvé des restes beaucoup plus anciens, des foyers gaulois, une hutte gauloise. Au Nord s'allonge un grand bâtiment avec de nombreux murs de refend ; pour les protéger, on les a recouverts de tuiles ; je m'explique maintenant ces tas que j'avais remarqués au-delà de l'entrée et qui m'avaient fait faire une si désobligeante supposition.

Revenant vers le Nord-Ouest, nous arrivons dans la partie la plus récente des fouilles : quatre ouvriers y travaillent ; deux manient le pic, deux autres la pelle ; pendant que nous sommes là, l'un deux met à découvert une surface rouge : il écarte avec précaution la terre végétale, jetant dans une boîte qui est devant lui les débris de poterie qu'il rencontre ; la surface rouge apparaît peu à peu, mais ce n'est pas une mosaïque, c'est tout simplement une terre colorée peut-être par l'action du feu. Tout à côté est la cave où, l'avant-veille, a été découverte la statuette de Pomone que j'ai vue chez M. Pernet. Deux maisons voisines et déblayées aussi depuis peu montrent, l'une l'emplacement carré d'un âtre tout noirci par le feu et qui a conservé quelques cendres, — l'autre un four de boulanger avec deux cheminées d'appel. Un visiteur qui se trouve là en même temps que nous, et qui m'a l'air d'un petit négociant retiré des affaires, peut-être un

boulanger lui aussi, nous montre les deux cheminées ; pendant qu'il se baisse, il voit à terre un assez gros débris de poterie sur lequel s'aperçoivent encore des traces de dorure ; fort honnêtement, il demande à l'un des ouvriers si on veut bien le lui laisser emporter : on l'y autorise, et il s'en va tout fier, son tesson à la main.

Mais pour nous aussi il est l'heure de partir. Sur ce plateau nivelé qu'aucune ruine ne domine, dans ce mélange des époques, je n'ai pas reçu l'impression que j'attendais. Sur les restes de ces villes superposées, on n'est guère ému que par réflexion, comme on l'est dans tous les lieux où l'homme a longtemps vécu et où le calme du désert a remplacé l'agitation humaine ; mais l'émotion sacrée, celle qui touche profondément l'âme, et qui dure, ce n'est pas sur ces fondations, au-dessus de ces caves, qu'il la faut chercher. Laissez les savants discuter entre eux, persuadez-vous qu'Alise est bien Alesia ; puis revenez sur vos pas, asseyez-vous au pied de la statue de Vercingétorix, et promenez vos regards sur la plaine et sur les collines où se livrèrent les tragiques batailles. C'est d'ici sans doute, de cette pointe du mont Auxois, de cet observatoire avancé, que le héros de la liberté gauloise a vu le cercle du blocus se fermer autour de lui ; d'ici il a vu s'écrouler sa suprême espérance ; d'ici il est parti pour aller se rendre à son vainqueur et attendre cinq ans la mort dans la sinistre prison Mamertine : c'est ici que l'émotion naîtra dans votre âme, non pas là-bas, parmi ces pierres qui ne peuvent satisfaire que votre curiosité.

*
* *

Par un des nombreux chemins qui descendent du plateau, nous avons regagné la route des Laumes.

Devant nous, notre vieux petit bonhomme s'en allait tout gaillardement, portant à la main son tesson doré.

Emile MONOT.

7-11 juin 1908.

P. GUICHARD.

DANAÉ

Scène préhistorique



DANAÉ

SCÈNE PRÉHISTORIQUE

PERSONNAGES

JUPITER,	roi des dieux
ACRISIUS,	roi d'Argos
DANAÉ,	fille d'Acrisius

GARDES DE LA TOUR D'AIRAIN, personnages muets.

La scène est à Argos, cent ans environ avant la guerre de Troie.

PREMIER TABLEAU.

LA TOUR D'AIRAIN.

La tour d'airain, s'élançant d'un seul jet, sans fenêtres, sauf près du sommet une étroite ouverture grillée. Des gardes, armés de lances, se promènent au pied de la tour. Dans le nombre, quelques sagittaires ont le carquois sur l'épaule et tiennent à la main l'arc bandé, prêt à lancer la mort.

ACRISIUS

contemplant la tour.

Voici la tour d'airain qui garde Danaé,
La tour inexpugnable, ombrageuse, fidèle,
Où personne ne monte, excepté l'hirondelle,
Et le calme se lève en mon cœur effrayé.
Danaé, mariée à ces sombres murailles,
Epouse du silence et de l'isolement,
Ne sentira jamais tressaillir ses entrailles.
Je puis régner, je puis dormir tranquillement.

Veillons pourtant, veillons sans cesse
De peur qu'un amant éconduit
Ne tente à l'aide de la nuit
L'escalade de la princesse.
Veillons à ce qu'aucun frelon
N'approche de ma blonde abeille,
Et par une implacable veille
Conjurons l'implacable oracle d'Apollon.

O colosse de bronze, ô tour de cent coudées,
Sombre palais qui n'as point d'oreilles ni d'yeux,
Murailles que Vulcain, le forgeron des dieux,
Sur un sol de granit a lui-même fondées,
Tour sans pitié, tour sans pardon,
Tu rends la quiétude à mes sinistres sommes.
Je ne crains contre toi ni les dieux, ni les hommes,

(Baissant la tête).

Excepté ce petit brigand de Cupidon.

Redoublez donc de vigilance,
O gardes de la tour d'airain,
Vous qui bandez l'arc, vous qui brandissez la lance,
Méfiez-vous du bruit et même du silence.
Craignez la nuit, craignez même le jour serein.
Car j'entends encor la Sibylle
A mes oreilles s'écrier :
« Prends garde à ta fille nubile.
« D'elle naîtra ton meurtrier. »

Et c'est pourquoi depuis ces paroles funèbres
J'ai, misérable père et misérable roi,
Jeté sur Danaé ce voile de ténèbres,
Qui n'endort qu'à demi mon éternel effroi.

DANAÉ

dont on aperçoit vaguement la tête à travers les barreaux de sa haute fenêtre.

Mon père, ayez pitié.

ACRISIUS

avec un geste de terreur.

Cache-toi, cache-toi.

RIDEAU

DEUXIÈME TABLEAU.

LA CAPTIVE.

La chambre de Danaé dans la tour d'airain. Deux sièges d'ivoire. Une table également d'ivoire, sur laquelle brillent une coupe et deux flacons de cristal. On y voit aussi des plats d'or, chargés de fruits. Au fond un rideau de pourpre légèrement soulevé laisse apercevoir à demi la couche éburnéenne de la vierge.

DANAÉ

Pourquoi m'a-t-on murée en un tombeau pareil,
Où jamais un rayon du dieu d'or ne circule,
Où mes yeux sont noyés dans un long crépuscule,
Eux qui nageaient dans le soleil ?

Pourquoi m'a-t-on renfermée ?
Quel crime ai-je donc commis ?
De mon père autrefois je paraissais aimée.
Quelle divinité malfaisante l'a mis
Au nombre de mes ennemis ?

En un jardin royal les dieux m'ont fait éclore.
J'avais, pour y courir, des champs délicieux,
Pleins de Philomèle et de Flore.
J'avais pour y plonger mes yeux
Tout l'azur de la mer et tout l'azur des cieux.
J'avais la joie et cent compagnes d'allégresse.
Fille du roi d'Argos, le long de mon chemin,
Je rendais la justice, une rose à la main.
J'étais la princesse de Grèce.

Et tout s'est effeuillé comme un bouquet de fleurs.
Tout s'est brisé comme un cristal qui tombe à terre.
Ma courte joie a fait naufrage dans les pleurs,
Et, victime d'un noir mystère.
J'ai pour palais royal une tour solitaire,
Pleine de silence et d'ennuis,
Où jamais le soleil ne brille,
Où toute seule, pauvre fille,
J'ai peur les nuits.

Misérable princesse inutilement belle,
Mes yeux ne verront plus, dans cette ombre engloutis,
Les roses, filles de Cybèle,
Les sources, filles de Téthys.
Adieu, mes joyeuses compagnes.
Je ne guiderai plus vos chœurs dans les vallons
Ni vos chasses dans les montagnes.

(Baissant la tête).

Dieux ! comme les instants solitaires sont longs !

(La chambre s'assombrit lentement).

Mais d'où vient que déjà la lampe du jour meure ?
Pourquoi Phébus a-t-il voilé ses cheveux blonds
De si bonne heure !

(Regardant son étroite fenêtre).

Comme le ciel est noir !

(L'obscurité de la chambre grradit, rayée par de fréquents éclairs. On entend les roulements du tonnerre).

Il tonne, eh bien ! tant mieux.
Ouvrez les mains, lâchez votre tonnerre, dieux.
Tombe, tonnerre, sur ma chaîne
Et, de mon sort apitoyé,
Déracine comme un grand chêne
La tour où pleure Danaé.
Fais voler en éclats les murs de cette tombe.
Tombe, tonnerre, tombe.

(Elle s'approche de la fenêtre).

L'onde et le feu du ciel ruissellent à la fois.
Mais qu'est-ce que j'entends, mais qu'est-ce que je vois?
Chaque goutte de cette pluie,
Chaque goutte est un grain sonore et radieux.
Est-ce que le soleil vient à se fondre ? Dieux!
Il pleut de l'or sur la foule éblouie.
Le peuple émerveillé court et puise à plein seau
Dans les flots rutilants de ce brillant ruisseau,
Et, désertant le poste où les fixa mon père,
Mes gardes altérés vont boire à ce trésor.
Tout le monde est heureux là-bas, il pleut de l'or.
Ici je pleure et je me désespère.

(Elle se rassied tristement. Un brillant éclair illumine la chambre).

JUPITER

apparaissant.

Danaé!

DANAÉ

se levant subitement

Dieux puissants, qu'entends-je?

JUPITER

Danaé!

DANAÉ

Un homme ici! Que veut ce sinistre envoyé?
Est-ce un bourreau qui vient cueillir avec le glaive
L'âme de Danaé ?

(Courbant la tête).

Frappe, esclave.

JUPITER

Relève
Ta tête. ce lis blanc,
Calme ton cœur tremblant.
Je ne viens point, guidé par la terrible Hécate,
Trancher avec le fer ta tige délicate.
Un sicaire, envoyé pour te sacrifier,
N'aurait pas à la main qu'un bâton d'olivier.

DANAÉ

Quoi ! mon père a permis, lui qui veille sans cesse !

JUPITER

Je n'ai pas demandé permission, princesse.

DANAÉ

Dieux ! s'il vous surprenait, jeune homme audacieux,
Le brouillard du Léthé s'étendrait sur vos yeux.
Sa colère est une tempête.
Fuyez, n'attendez pas l'éclair de son courroux.
Lui seul ose toucher à mes sombres verrous,
Et je tremble pour votre tête.

JUPITER

souriant.

Apaise, belle enfant, ton généreux émoi.
De ton père orageux je brave la colère.
Un destin tutélaire
Veille à jamais sur moi.
Je suis le plus grand roi du monde.
J'ai partout des palais, des sujets, des honneurs,
Et les plus superbes seigneurs
Baissent la tête quand je gronde.
J'ai pour les terrasser une terrible fronde.

DANAÉ

Et que venez-vous faire en cette sombre tour ?

JUPITER

Je viens pour arracher la colombe au vautour.

DANAÉ

Est-ce bien vrai ?

JUPITER

Je viens, ô Danaé plaintive,
Délivrer ta beauté de ce voile d'airain.
Je viens à ton tyran parler en souverain.
Réjouis-toi, jeune captive.

DANAÉ

Comment le bruit de mes soupirs.. a-t-il été ?...

JUPITER

Ils me sont arrivés sur les ailes d'Eole.
Je ne souffrirai pas que ta fleur s'étiole
Dans ce vase d'obscurité.
Et je viens, justicier sévère,
Briser ta tour d'airain comme une tour de verre.
Ton front dans cette ombre noyé
Resplendira demain d'une immortelle gloire.
Les filles de la terre envieront Danaé.

DANAÉ

Ce discours est un miel auquel je n'ose croire.
Les hommes ont, dit-on, pour loi
L'art insidieux du mensonge.

JUPITER

Crois-en la parole d'un roi.

DANAÉ

à part.

Si c'est un songe, c'est un délicieux songe.
Pourvu qu'il ne s'envole pas.

JUPITER

Princesse, un long voyage a fatigué mes pas.

DANAÉ

Et je n'ai qu'un siège d'ivoire
A vous offrir.

JUPITER

Il est pour moi plus précieux
Qu'un trône d'or massif éloigné de tes yeux.

(Il s'assied).

On doit aux voyageurs le manger et le boire,
Et je sens un parfum de fruits délicieux.

DANAÉ

Ils sont à vous, seigneur, et vous n'avez qu'à tendre
Vers ces assiettes d'or votre royale main.

JUPITER

souriant.

Si je les vide !

DANAÉ

souriant.

On les regarnira demain.

(Elle pousse devant Jupiter les disques d'or et la corbeille de pain).

Voici le pain blond, le pain tendre,
Fils de Cérès et de Vesta.
Voici des pommes d'or et les rouges grenades,
Auxquelles Proserpine imprudente goûta,
Et la liqueur chère aux Ménades.

JUPITER

Je goûterai ton pain, tes fruits et ta liqueur;
Mais tu viendras t'asseoir à côté de mon cœur,
Et, la coupe étant seule, il faudra que ta bouche
Se trempe avec la mienne en ce nectar pourpré.

DANAÉ

Mon seigneur, je l'y tremperai.

JUPITER

à part.

Elle n'est pas du tout farouche,

(Il présente à Danaé la coupe pleine de vin).

Bois la première, enfant plus belle que Psyché.

(Elle ne fait qu'y tremper les lèvres et la rend à Jupiter).

DANAÉ

Que cherchez-vous?

JUPITER

La place, où ta lèvre charmante
A, comme une rose, touché
Le bord de la coupe écumante.

(Il vide à moitié la coupe et d'une voix joyeuse :)

Bacchus est un dieu vermeil,
Qui chauffe et qui désaltère.
Bacchus parfume la terre.
Bacchus verse le sommeil.
Bacchus éveille la joie.
Bacchus endort les soucis,
Et, dès que Bacchus rougeoie,
Tous les fronts sont éclaircis.

DANAÉ

Bacchus est quelquefois méchant et redoutable.
Souvent avec le vin le sang coule à sa table.

JUPITER

Bacchus est un nectar.

DANAÉ

Bacchus est un poison.

JUPITER

Son règne est un festin.

DANAÉ

Que l'orgie entrecoupe,
Et, si Téthys ne met des larmes dans sa coupe,
Bacchus fait tituber les pieds et la raison.

JUPITER

achevant de vider la coupe.

J'aime Bacchus très pur. Jamais je ne frelate
La pourpre de son sang divin,
Et ma main n'a jamais dans sa couche écarlate
Commis avec Téthys l'adultère du vin.

DANAÉ

Bacchus est un perfide. Aussi je le condamne
A beaucoup d'eau ; je crains ce fils de Sémélé.

JUPITER

Parmi les dieux assis sur l'Olympe étoilé
Quel est l'objet de ta dévotion ?

DANAÉ

C'est Diane.
Diane aux pieds d'argent, sœur de Phébus aux pieds d'or.
Je l'ai beaucoup aimée,

(Tristement).

hélas! je l'aime encor,
Quoiqu'elle m'abandonne au courroux de mon père.

JUPITER

Diane n'est pas ingrate, espère en elle, espère.

DANAÉ

Quand mes pieds voltigeaient sous le vaste ciel bleu,
Dans les champs, dans les bois sonores, au milieu
Des brises du printemps, des bises de l'automne,
J'aimais, comme la fille errante de Latone,
Gravir le Cyllène escarpé.
Zéphyr était jaloux de ma course hardie
Et ma flèche a souvent frappé
Les noirs sangliers d'Arcadie.

JUPITER

Ce sont des dieux puissants que Diane et Bacchus ;
Mais par un dieu plus fort ils ont été vaincus.
Le plus puissant des dieux, le connais-tu ?

DANAÉ

Sans doute.
C'est le dieu foudroyant qu'on aime et qu'on redoute,
Qui roule sur nos fronts les vagues de l'éther.
C'est le fils de Saturne appelé Jupiter.
Jupiter est puissant.

JUPITER

Jupiter a son maître.
Le plus puissant des dieux, le plus charmant des dieux,
C'est...

DANAÉ

J'aimerais à le connaître.
Quel est son nom mélodieux !

JUPITER

Ce nom est un divin mystère.
Aux jeunes fille comme toi
Minerve enseigne de le taire.
Parlons d'autre chose.

DANAÉ

Pourquoi ?

JUPITER

à part.

Dois-je écouter l'amour ou la sagesse ?
Dois-je éveiller ses yeux innocents assoupis ?
Oui, le destin l'ordonne.

(Haut).

Ecoute donc, princesse.
Minerve grondera peut-être un peu, tant pis.

DANAÉ

J'écoute.

JUPITER

lui prenant les mains.

Voici la première
Syllabe de ce nom charmant.
Sur ton front baigné de lumière
Je la pose timidement

(Il la baise au front).

DANAÉ

Ensuite.

JUPITER

Voici la seconde
Syllabe de ce nom charmant.
Sur tes grands yeux bleus, vierge blonde,
Je la promène tendrement.

(Il la baise aux yeux).

DANAÉ

Après, mon seigneur.

JUPITER

La troisième
Syllabe de ce nom charmant
Doit sur la bouche que l'on aime
Retentir passionnément.

(Il la baise aux lèvres).

DANAÉ

Après, après.

JUPITER

Ce n'est pas encor le moment.
Petite tête curieuse,
Cœur qui palpites sous ma main,
La syllabe mystérieuse,
Tu la connaîtras...

DANAÉ

Quand?

JUPITER

Demain
Un dieu me condamne au silence.
Le fil de mes discours par Bacchus est noué.
Mon front sous sa main se balance.
Ouvre-moi tes bras, Danaé.

DANAÉ

chante en soutenant la tête de Jupiter endormi.

Dors en paix, tête charmante,
Et mes bras te berceront.
J'écarterai de ton front
La mouche, importune amante.

Dors sur mon cœur, agité
D'une fièvre singulière.
Je t'enlace, comme un lierre,
O mon chêne de beauté.

Dors en paix, tête loyale
Du plus aimable des rois.
O mon seul ami, je crois
En ta parole royale.

Non, tu n'es pas un trompeur
Et, gazelle apprivoisée,
Sous ta crinière frisée,
Beau lion, je n'ai pas peur.

(Jupiter murmure en dormant le nom de Danaé).

Mon nom flotte dans son rêve
Et, prise d'un trouble aimant,
Ma main bat rapidement,
Ma main que son cœur soulève.

Si j'osais, sur son front brun
Je mettrais un baiser rose.
Il sourit, ça veut dire : Ose.

(Elle lui donne un baiser).

Tiens, mon beau prince, encore un.

(Puis un autre).

**Les étoiles brillent, l'une
Après l'autre, dans la nuit,
Et déjà s'épanouit
Ce soleil d'argent, la lune.**

**Baignés par son doux rayon,
Dans cette ombre diaphane,
On dirait que je suis Diane
Et qu'il est Endymion.**

RIDEAU.

TROISIÈME TABLEAU.

L'APOTHÉOSE.

La chambre de Danaé. Il y règne une pâle clarté du matin, qui grandit de minute en minute. Le rideau de pourpre retombé jusqu'à terre voile entièrement l'alcôve. Tout est silencieux. Tout à coup Acrisius entre par une porte secrète qu'il referme soigneusement. Il pose sur un des siéges d'ivoire une corbeille pleine de fruits.

ACRISIUS

Voici le jour. Le ciel que la nuit décolore
Retrempe sa fraîcheur dans le sang de l'aurore,
Et le jeune matin, palefrenier vermeil,
Attelle à l'orient les chevaux du soleil.
Que les dieux sont heureux ! Aucun chagrin n'agite
Ces lions de l'Olympe en leur céleste gîte.
Ayant l'éternité, ces douze omnipotents
Jettent aux vils mortels quelques bribes du temps.
Toujours à table, exempts de la mélancolie,
Ils boivent le nectar et nous laissent la lie.
Le plus grand des humains, fût-ce un roi glorieux
Comme moi, ne vaut pas le plus petit des dieux.
Misérables vivants si peu dignes d'envie,
Nous sentons bourdonner autour de notre vie.
Surtout quand nous avons des filles de vingt ans.
Plus de soucis qu'un bœuf après lui n'a de taons.
Ils couchent avec nous, vermine insupportable,
Et sans être invités s'asseoient à notre table.
Pendant toute la nuit j'ai tremblé, j'avais tort.
Tout est sage et tranquille ici, Danaé dort.

C'est que toute la nuit j'entendais la Sibylle
A mes oreilles s'écrier :
« Prends garde à ta fille nubile,
« D'elle naîtra ton meurtrier. »

(Appelant).

Ma fille éveillez-vous, éveillez-vous, ma fille.
Depuis longtemps le chant de l'hirondelle brille.
Eveillez-vous. Voici les fruits que vous aimez.
J'ai cueilli de mes mains ces limons parfumés,
Ces pommes d'Arménie (1) et ces grappes vermeilles.
Vous ne haïssez point le miel de mes abeilles,
En voilà. Ce pain cuit sous la cendre est tout chaud.

(Un silence).

On s'essouffle à monter un escalier si haut.
D'ordinaire vos yeux impatients d'éclore
Secouaient leur sommeil et devançaient l'aurore.
Morphée entre ses bras vous garde bien longtemps.
Entendez-vous ma voix, dormeuse ?

DANAÉ

Je l'entends.

(Elle lève le voile de pourpre et, le laissant retomber derrière elle, apparaît souriante).

ACRISIUS

Pourquoi ce long sommeil ?

DANAÉ

Oh! je faisais un songe
Délicieux.

ACRISIUS

Tant pis : car tout songe est mensonge.
Mais je rends grâce aux dieux qui te l'ont envoyé,
Puisque ce songe fait sourire Danaé.
Cette tour finira par te sembler plus belle
Que le palais des rois.

(1) Abricots.

DANAÉ

Je le crois, je le crois.

ACRISIUS

Tu ne gémiras plus, fille ingrate et rebelle.

DANAÉ

Non, mon père, jamais ; je rirai même un peu.

ACRISIUS

Te voilà raisonnable et je te complimente.
Cette chambre n'est pas si laide.

DANAÉ

Elle est charmante.

ACRISIUS

Ce mur n'est pas si noir.

DANAÉ

Noir ! je le trouve bleu.

ACRISIUS

Et ta chambre à coucher te déplaît-elle encore ?
Tu lui trouvais naguère un tas de noirs défauts.

DANAÉ

Le songe que j'ai fait cette nuit la décore
Et Vénus n'en a pas de plus belle à Paphos.

(Danaé fait toutes ces réponses avec le sourire aux dents).

ACRISIUS

Oh! l'heureuse métamorphose!
Le monde, vois-tu, se compose
D'êtres si méchants et si laids
Que le meilleur est pire que Cerbère.
Heureuse Danaé, dans ce sombre palais,
Construit par la bonté d'un père,
Tu vas te plaire.

DANAÉ

Je m'y plais.

ACRISIUS

Et tu ne feras plus ta figure méchante.
Tu ne m'occiras plus de plaintes et de cris.

DANAÉ

Plus.

ACRISIUS

Hier tu pleurais, aujourd'hui tu souris.
Demain tu chanteras.

DANAÉ

Voulez-vous que je chante?
Je sais une chanson dont vous aimerez l'air.

ACRISIUS

Chante.

(A part).

Elle a joliment changé depuis hier.

DANAÉ

Le ciel est bleu, la mer profonde
Roule son azur onduleux,
Et les yeux de Vénus la blonde
Sont bleus.

La clématite est la dentelle
Des vieux murs par elle azurés,
Et l'azur des bluets constelle
Cérès.

Mais les yeux du ciel et de l'onde,
Les yeux des bluets, ces flambeaux,
Mais les yeux de Vénus la blonde
Si beaux,

Mais les yeux dont la clématite
Azure les vieux murs chenus
Sont moins bleus que les tiens, petite
Vénus.

ACRISIUS

Je ne connaissais pas cette chanson si bleue.

(A part).

Ce bouquet de bluets sent l'amour d'une lieue.
Il faudra redoubler de prudence.

(Haut).

Demain
Je renouvellerai ta gerbe de jasmin
Et je t'apporterai quelques pommes de Perse. (1)

(Un rayon de soleil effleure sans entrer l'angle de la fenêtre).

Tiens, voici qu'un joli rayon de soleil perce
Les murailles de l'orient.
Phébus échevelé se lève en souriant.
Inextinguible amant de Téthys écumante,
Il sort tout rajeuni du lit de son amante,
Et la flamme ruisselle et par monts et par vaux
Sous les pieds ferrés d'or de ses quatre chevaux.

(1) Pêches.

DANAÉ

Eh ! oui, chaque matin il frappe à cette grille ;
Mais il n'entre jamais... que m'importe qu'il brille.

ACRISIUS

Ne m'accuse pas d'être un vieux père méchant.
Mon amour inquiet te sauve en te cachant.
Ta tête par un dieu cruel est poursuivie
Et l'oracle sanglant veut qu'on te sacrifie.
C'est pour mettre à sa rage impitoyable un frein
Que j'ai construit pour toi cet asile d'airain,
Et ce remède amer te sauvera la vie.
Mon inclémence est faite avec de la bonté.

(Danaé, s'approchant de la fenêtre légèrement ensoleillée, fait sans le vouloir scintiller à son doigt un superbe diamant qu'elle n'avait pas la veille. Acrisius en l'apercevant s'écrie :)

Dieux infernaux ! Quel est cet anneau qui scintille
A ton doigt nuptial ? Ah ! misérable fille,
Un amant nocturne est monté,
Et ton beau songe est une affreuse vérité.
Tu vas mourir.

DANAÉ

Grâce, mon père.
Au nom de ma mère, pardon.

ACRISIUS

Point de grâce, mes pieds t'écraseront, vipère,
Malgré Vénus et Cupidon.

(Tirant son glaive).

Je vais, pour la jeter aux Styx, t'arracher l'âme.

JUPITER

soulevant le rideau de pourpre.

Père dénaturé, rengaine cette lame.

ACRISIUS

Par Jupiter, l'oiseau de nuit s'est englué.

(Levant son glaive).

Oui, je vais l'engainer, voleur, dans tes entrailles.
Tu vas suivre aux enfers l'ombre de Danaé.

JUPITER

Tu rêves, roi d'Argos, à moins que tu ne railles.

ACRISIUS

approchant de la fenêtre.

Montez, gardes, montez et débarrassez-moi.

DANAÉ

se rapprochant de Jupiter.

Je tremble.

JUPITER

lui prenant la main.

Apaise ton émoi,

ACRISIUS

Allez achever votre fête
Sur les rives de l'Achéron.

DANAÉ

Vois comme il est terrible.

JUPITER

souriant.

Enfant, c'est la tempête
Contre un aigle d'un moucheron.
Père de Danaé, ta mémoire est débile.
Faut-il te rappeler le chant de la Sibylle?

ACRISIUS

La Sibylle était ivre et son chant divaguait.

JUPITER

Malgré la tour d'airain et son terrible guet,
Commence de trembler, Danaé sera mère.

ACRISIUS

L'oracle sibyllin, je m'en moque à présent.
Mes sibylles d'acier vont noyer dans le sang
Votre amour éphémère,
Et Danaé fera ses couches chez Pluton.

JUPITER

Si je lève le doigt, tu changeras de ton.
Je puis hâter le coup de ciseaux de la Parque.

ACRISIUS

Descends donc le premier boire aux funèbres flots.
Vous vous embrasserez dans l'infernale barque.
Cet oracle est plus sûr que celui de Délos.

(Il marche, le glaive levé, sur Jupiter).

DANAÉ

Grâce pour lui, mon père.

JUPITER

marchant au devant d'Acrisius.

Arrière, sacrilège.
Courbe ton front profane et tombe à mes genoux.
Prends garde que ma main vengeresse n'abrège
Tes jours déjà comptés.

ACRISIUS

Je ne crains pas tes coups.

JUPITER

Sans Danaé qui tient en suspens mon courroux,
Avant qu'on n'ait le temps de respirer, ton ombre
Des passagers du Styx irait grossir le nombre.
Insensé, qui croyais me causer de l'effroi,
Ver de terre royal, rampe aux pieds de ton roi.

ACRISIUS

Je ne rampe qu'aux pieds des Immortels.

JUPITER

Silence.
Les Immortels sont las de ta longue insolence.

DANAÉ

tremblante.

Je tremble. Qui donc êtes-vous ?

JUPITER

tendrement.

Ton roi, ton sauveur, ton époux.

DANAÉ

Mon roi, comment faut-il que l'esclave vous nomme ?

ACRISIUS

Toi qui parles si haut, qui donc es-tu, jeune homme ?

(Un éclair, suivi d'un coup de foudre, illumine
et fait trembler la chambre).

JUPITER

Reconnais-moi dans cet éclair.
Je suis celui qui tonne.

ACRISIUS et DANAÉ

tombant à genoux.

Oh !

JUPITER

Je suis Jupiter.

DANAÉ

Fils de Saturne, roi des Immortels, mon maître,
Se peut-il que mes yeux aveuglés par l'amour
Aient pu vous méconnaître !

JUPITER

souriant.

C'est qu'il fait un peu sombre en cette triste tour.

DANAÉ

Se peut-il que mes mains et mes lèvres mortelles
Aient osé vous toucher !

JUPITER

J'étais ignoré d'elles,
Ayant, pour enhardir tes caresses, jeté
Ce vêtement humain sur ma divinité.

(En ce moment le front de Jupiter rayonne d'une auréole de gloire).

DANAÉ

le front contre terre.

Mon dieu, mon roi. votre servante
Ose encor vous aimer. Seigneur, reviendrez-vous ?

JUPITER

la relevant et l'embrassant.

Je reviendrai baiser mon fils sur tes genoux.

(Un nouvel éclair, un nouveau coup de foudre, dans la flamme et le bruit desquels Jupiter disparait et la tour d'airain vole en éclats. Acrisius et Danaé se trouvent seuls sur la place d'Argos au milieu des éclairs et des tonnerres).

ACRISIUS

prosterné, pâle et tremblant.

Je succombe sous l'épouvante.
Jupiter est un dieu terrible.

DANAÉ

avec un soupir d'amour.

Il est très doux.

ACRISIUS

Sa fureur fait trembler l'âme
Des hommes les plus puissants.

DANAÉ

Mais son sourire fait battre les cœurs de femme.

ACRISIUS

Ses mains pleines d'éclairs ont glacé tous mes sens.

DANAÉ

Je brûle au souvenir de ses bras caressants.

ACRISIUS

Malheur au front sur qui son tonnerre étincelle,
Son tonnerre par qui les chênes sont brisés.

DANAÉ

Mais bienheureux le front de celle
Qu'il couronne de ses baisers.

(Relevant son père presque évanoui).

Relève ton front pâle et ta force mourante.
La nuit que j'ai passée en ses bras t'apparente
Avec le roi des dieux.
L'avenir te sera miséricordieux.

(Des éclairs déjà lointains continuent de rayer les nuages).

Contre son tonnerre qui brille
Ma main qu'il a pressée en ses divines mains
Te défendra : tes jours auront des lendemains.

(Elle l'embrasse et l'entraîne).

Femme de Jupiter, je suis encor ta fille.

RIDEAU

LENDEMAIN DE BATAILLE

L'effroyable bataille était dans sa fureur
Et tordait ses tronçons aux pieds de l'empereur.
Deux peuples acharnés, la Russie et la France,
Se battaient en duel, un duel à outrance,
Et leur sang mélangé coulant comme de l'eau
Ecrivait sur la neige un nom terrible, Eylau,
Eylau, date écarlate aujourd'hui centenaire.
L'air et le sol tremblaient de ses coups de tonnerre
Et l'on voyait, au feu des obusiers fumants,
Fondre les bataillons, fondre les régiments.
Sur le carnage épars promenant sa lunette,
L'œil suprême en avait une vision nette.
Vaste moisson coupée avant que de mûrir,
Il voyait les vivants mourir, mourir, mourir,
Plus vite qu'en un grand jour de peste, et la terre
S'enivrer de leur sang, ainsi qu'une panthère.
Il voyait disparaître, émiettés aux corbeaux,
La fleur du genre humain, les forts, les grands, les beaux,
Les jeunes, les aimés, délices des familles,
Trésor des vieux parents, soleil des jeunes filles.

Tout à coup l'empereur tressaillit vivement
Et les plis de son front firent un mouvement.
Les colonnes s'étaient lentement déplacées
Sous ses yeux. C'est pourquoi la mer de ses pensées
Fronçait comme des flots ses sourcils mécontents.
Un monticule épais lui cachait par instants
Le quart ou la moitié du terrible spectacle,
Et l'œil impérial n'aimait aucun obstacle.
Et s'adressant à l'un de ses aides de camp :
« On ne surveille pas ce rocher offusquant.
C'est un sommet perfide oublié par mégarde.
Qu'on y plante jusqu'à nouvel ordre une garde. »

L'aide de camp fit signe au prochain colonel,
Et le colonel X dit au capitaine L :
« Grimpez à cette butte et plantez-y cent hommes.
Il s'agit d'ouvrir l'œil comme des astronomes.
L'empereur vous enjoint d'observer l'ennemi,
Jeunes gens commandés par un vieux de Valmy.
De ce poste avancé fidèle gardienne,
Que votre fusillade au besoin nous prévienne.
Mais surtout pas de fausse alerte, pas d'erreur,
Et restez-y jusqu'au rappel de l'empereur. »

Le peloton choisi prit le pas gymnastique,
Sac au dos, ventre à jeun, n'ayant pour viatique
Qu'un peu de rhum au fond des gourdes de fer-blanc,
Les uns silencieux et les autres hâblant,
Malgré la neige dont leur marche était cinglée.
Les mains sur le fusil avaient un peu d'onglée.
Les dents claquaient de froid et leur souffle fumait.
On eut bientôt gravi le pénible sommet.
Ils étaient là cent un, compris le capitaine,
Un vieux stoïcien frisant la cinquantaine,
Un sans famille qui sans cesse bivouaquant
N'avait jamais dormi que sur un lit de camp,
Vieux cœur inhabité, sans amours, sans attaches.
Tous les autres n'avaient que de jeunes moustaches.
Et le vieux chef : « Enfants, surveillez-moi le nord.
Pourquoi geins-tu, toi ? — C'est la bise qui me mord.
— Ton cuir est bien douillet, le mien ça le chatouille.
Vous vous plaindrez demain. Attention, patrouille.
Défense de bouger, licence de parler.
Ça vous empêchera la langue de geler.
— Dieu ! qu'il fait froid ! — As-tu fini ta turlutaine ?
D'où sors-tu, caporal ? — D'Arles, mon capitaine.
— Bon pays de récolte, oliviers, saucissons.
Et toi, grand ? — Du pays des flageolets, Soissons.
— Et toi ? — De Pontarlier, où j'aimerais bien être
Assis près d'un bon feu de genièvre ou de hêtre.
— Toi ? — De Gap, où ma sœur orpheline m'attend.
— Et toi ? — De Lapalisse, où j'ai, très malcontent,

Laissé ma mère aveugle avec ma femme enceinte.
— Et toi, le maigrichon, quel est ton pays? — Sainte,
En Saintonge. — Où l'on boit de l'excellent cognac.
Toi ? — Limoges. — Que fait Monsieur de Pourceaugnac ?
Et toi, gros ? — Châteauroux, département de l'Indre.
— Par la sambleu, je vous conseille de vous plaindre,
Quand l'empereur vous a, tu murmures, Flamand,
Distingués dans le nombre et choisis tendrement,
Vous qu'il instruit gratis, qu'il vêt, qu'il alimente.
Et vous ne trouvez pas l'existence charmante.
Que vous faut-il de plus, mes enfants ? Vertuchoux,
Aimeriez-vous mieux être au milieu de vos choux,
Les pieds dans des sabots, le dos dans la flanelle ?
Eh ! vous la reverrez la turne paternelle,
Avec les vieux, avec du pain sur le buffet.
Et toi tu trouveras ton mioche tout fait.
L'empereur va ce soir escarbouiller les Russes
Entre ses ongles, comme on écrase des puces.
Ils va les rendre aussi minces qu'ils sont épais
Et demain nous signons une superbe paix.
C'est alors que les croix vont pleuvoir, plus nombreuses
Que des flocons de neige, enfants, sur vos vareuses.
Partis déguenillés, vous reviendrez farauds.
Tous les simples soldats vont rentrer caporaux,
Les caporaux sergents, les sergents capitaines,
Et, dit-il en frisant ses moustaches hautaines
Toutes blanches de gel, après des jours si chauds,
Les capitaines vont rentrer tous, maréchaux. »

En bas huit cents canons disputant avec flamme
Se crachaient au front tout ce qu'ils avaient dans l'âme,
Jusqu'à ce que le noir couvercle de la nuit.
Tombant sur la bataille ardente l'éteignit.
Un nouveau lac de pourpre ensanglantait l'histoire.
L'empereur avait dû violer la victoire,
Qui jusque là courait au devant de ses vœux.
Il fallut que Murat la prît par les cheveux.
Fatigués comme nous de rugir et de mordre,
Les Russes mal vaincus reculaient en bon ordre,

Sans que Napoléon, vainqueur insuffisant,
Et qui lui-même avait perdu beaucoup de sang,
Osât sur les chemins nocturnes les poursuivre.

Le jour se leva, monstre aux écailles de givre.
Vingt mille morts jonchaient l'épouvantable champ,
Et le colonel X, à pas lents chevauchant
Devant son régiment déchiqueté la veille,
Assistait à l'appel de ses hommes. « Lavieille !
— Présent. — Moreau. — Présent. — Perrin ! Joly ? [Dupont !
Germain ! Fleury ! Bernard ! » — Personne ne répond.
Ceux-là dormaient avec un trou dans la poitrine.
« Poulet ! — Présent ! — Lamy ! Forêt ! Martin ! Védrine !
Ramponneau ! Chevalier ! Lamourette ! Félix ! »
Personne ne répond. Et le colonel X
Grommelait en tirant le bout de sa moustache :
« Ils m'ont donc tout tué. — Pons ! Malicorne ! Eustache ! »
Rien. La bataille avait moissonné largement
Les superbes épis du vaste régiment ;
Et, ne retrouvant pas dix hommes sur quarante,
Le vieux grognard avec une humeur massacrante :
« Jusqu'au capitaine L qui manque au bataillon.
Est-ce qu'ils m'ont aussi tué ce vieux lion ?
Morts, morts, morts, morts ; j'aurai tôt fait mon inventaire. »
Sortant des rangs avec le salut militaire,
Un tout jeune sergent dit : « Le capitaine L,
Je crois qu'il est encor là-haut, mon colonel.
— C'est pardieu juste. Hier, au fort de la tempête,
J'ai dû, je m'en souviens, sergent, tu n'es pas bête,
Prêter à l'empereur cent hommes résolus.
Il devait me les rendre et ne s'en souvient plus.
Qu'on les rappelle, vite. Allons, trompette, sonne. »
Le trompette sonna deux fois, trois fois... personne.
« Ils ne comprennent pas, et ce vieil entêté
Restera sur sa butte à perpétuité.
Vas-y, brave sergent. Va, monte et leur répète
Que les Russes ont pris la poudre d'escampette.

Leurs deux cents yeux n'ont plus rien à faire là-haut,
D'autant plus qu'il n'y fait pas précisément chaud,
Et dis-leur, pour hâter le jeu de leurs semelles,
Que la soupe pour eux fume dans les gamelles.
Va. »

L'estafette avec ses jambes du matin
Eut vite escaladé le tertre peu lointain.
Tranquille, l'arme au bras, la fidèle centaine,
Patiente, immobile avec son capitaine,
A deux cents pas du bord, vigilante, était là,
Droite... Le messager sonore les héla
Par trois fois, soulignant chaque appel d'un grand signe.
Mais le capitaine L, vieux serf de la consigne,
Trouvant insuffisant un geste au bout d'un cri,
Personne ne bougea dans le groupe aguerri.
Le sergent fit cent pas encore, puis soixante.
Puis s'arrêta livide et la chair frémissante,
Tremblant comme un poltron. lui, le soldat sans peur.
Sous ses yeux dilatés d'une large stupeur,
Etaient debout cent une effrayantes statues,
D'une robe de glace entièrement vêtues.
Pétrifiés avec leur capitaine, les
Cent malheureux petits soldats étaient gelés.

P. Guichard,
à Lons-le-Saunier.
Auteur des *Feuilles d'acanthe*.

HUIT JOURS A ROME

(Pâques 1906)

SIMPLES NOTES DE VOYAGE

PAR

ÉMILE MONOT,

Professeur de Première au Lycée de Lons-le-Saunier.



AVANT-PROPOS.

Ce sont ici quelques notes sans prétention. J'ai fait à Rome, en 1906, aux vacances de Pâques, un voyage depuis longtemps désiré. J'y suis resté une semaine seulement, sans aucune connaissance de la langue italienne. Aussi n'ai-je vu que l'extérieur de la Rome moderne, et l'on ne trouvera ici aucune réflexion sociologique ou politique. On n'y trouvera pas davantage des considérations esthétiques : je ne suis pas un critique d'art. J'avais emporté des souvenirs classiques, avec une grande disposition à me laisser émouvoir par les deux antiquités. Là-bas, devant les ruines, dans les musées, dans les églises, j'ai éprouvé des joies profondes, j'ai rapporté quelques « sensations ». Tout cela, je veux le dire ici, en toute simplicité, et, si les lecteurs me font défaut, j'aurai du moins le plaisir de faire une deuxième fois mon voyage, de revivre en esprit huit beaux jours trop vite écoulés.

Le voyage. — Turin. — L'arrivée à Rome.

Vendredi Saint. — Je pars ; je devrais être plus joyeux : mais un fâcheux contretemps me prive, au dernier moment, d'un compagnon aimable et bien informé, et je regarde tristement s'effacer dans la nuit les lumières de ma petite ville.

Quelques rares arrêts : Culoz, Aix-les-Bains, Chambéry. Puis le train monte : voici les Alpes de Savoie. La lune se lève, et, sur les flancs des montagnes au pied desquelles nous passons, elle éclaire de larges étendues neigeuses. — Deux heures du matin : Saint-Jean-de-Maurienne ; deux voyageurs descendent et s'en vont dans la nuit. Le train stationne longuement, dans un silence que coupe à intervalles réguliers la respiration de la machine, dans le lointain. — Une heure après, c'est Modane. La douane est indulgente, mais nous partons avec un retard considérable. Nous passons devant les maisons de la ville, toutes grises dans le petit jour, puis, après l'interminable traversée du Mont-Cenis, pénible dans ces wagons fermés où chacun est mal à l'aise et où la jeune Italienne que j'ai devant moi ne songe guère à faire des grâces, nous arrivons à Bardonnèche ; et c'est un subit changement de décor : ici tout est rose, le ciel d'un joli matin, les façades des maisons, et jusqu'au teint de trois carabiniers, tout jeunes, et qui semblent sortir de chez leurs nourrices.

La ligne suit la vallée de la Doire Ripaire, dans la solitude grandiose d'un paysage élevé ; mais les sapins sont rabougris et n'ont pas le fier élan de ceux de notre haut Jura. La rivière a la teinte blanchâtre des rivières de glacier ; elle s'éloigne un peu, revient et nous descendons avec elle. Voici des pêchers en fleurs ; puis, à

sept cents mètres d'altitude, la vigne apparaît. Plus loin, la vallée s'élargit : une campagne fertile et bien cultivée fait autour de Bussoleno un cadre charmant. Au-delà, sur la droite, voici qu'apparaissent soudain, juchés à une hauteur invraisemblable, des bâtiments qui paraissent être ceux d'un château-fort, et qui sont, plus pacifiquement, ceux d'une abbaye. Et j'envie aux moines de là-haut le spectacle qu'ils doivent avoir sous les yeux. Du moins, on nous laisse tout le temps d'admirer les paysages que nous traversons : nous reprenons longuement haleine dans les gares ; nous allons entement, sans faire le moindre effort pour regagner le temps perdu, si bien qu'il arrive ce qui devait arriver : quand nous entrons dans la gare de Turin, le train de Rome est parti. Et nul ne s'en émeut parmi le personnel. J'interroge un monsieur à casquette rouge : il me confirme la nouvelle sans se troubler. Mon *facchino* ne feint même point de prendre part à mon désappointement : il a dû en voir bien d'autres ! Et il m'informe bien tranquillement que le premier train pour Rome partira à trois heures. Allons ! il paraît que ma mésaventure n'a rien d'exceptionnel, et j'en prends enfin mon parti.

Me voici donc à Turin pour six heures. Et je me promène avec ennui dans les rues. Elles sont larges et belles, mais elles ont été tracées à l'équerre et au cordeau, tout y semble neuf, rien n'y parle à l'imagination, et le Pô coule jaune et sans beauté. J'entre dans une église : on y dit la grand-messe du Samedi Saint ; pendant qu'elle se déroule lentement, les fidèles arrivent plongent des bouteilles dans un grand bénitier rempli de l'eau bénite nouvelle, font une prière plus ou moins longue et sortent avec des révérences et des regards d'amitié lancés au Christ de l'autel.

Enfin repartis à trois heures, nous traversons jus-

qu'aux environs de Gênes des paysages quelconques, puis les pittoresques vallées de l'Apennin. Mais l'air devient plus doux : voici Gênes, avec la mer et des arbres en fleurs partout. Mais que ces hautes maisons sont laides ! Elles ont du moins un décor pittoresque : au-devant des fenêtres ouvertes, où, du rez-de-chaussée aux mansardes, en camisole, en bras de chemise, Génoises et Génois prennent l'air du soir et nous regardent arriver, des linges, des jupons multicolores sèchent suspendus à d'extraordinaires séchoirs, des séchoirs en saillie, qui semblent hors de la portée de la main ; et, au 6e, au 7e étage, par-dessus les rues étroites au bout desquelles on voit le port et les mâts qui se hérissent sur la mer, de grands draps blancs se balancent à la brise. Dans le lointain, on entend le tumulte du port et les orgues de Barbarie d'une fête foraine.

La nuit vient : des lumières s'allument dans les villes où nous passons, Santa Margaritha, Rapallo. A droite, à gauche, voici des villas, des palmiers, des jardins en fleurs. Par les portières ouvertes, des bouffées de parfums nous arrivent par instants. Quelle douceur de vivre ce soir ! Le train longe la côte et ne sort d'un tunnel que pour entrer dans un autre. De loin en loin, entre deux souterrains, est une gare calme où il s'arrête. Sur la mer courent les derniers reflets du crépuscule ; les vagues arrivent à la côte et se brisent aux rochers : dans le silence du soir, leur voix puissante monte à nous, et l'écho de la montagne la reprend et la prolonge mélancoliquement.

Pise. Mais il est une heure, et Pise n'est pour moi qu'un nom entendu dans la nuit.

L'un après l'autre, mes compagnons de route s'en vont. L'avant-dernier, un sous-officier aimable et bavard, descend à Follonica, dans les Maremmes, et,

rejoint par une vieille dame, sa mère sans doute, avec qui il va célébrer Pâques, il disparaît dans les ténèbres. Au point du jour, nous arrivons à Corneto, célèbre par ses sépultures étrusques, et dont une étude de Gaston Boissier m'a jadis appris l'existence. Je ne m'y arrêterai pas : mon but n'est pas là. Mais, désormais, Corneto sera pour moi plus qu'un nom, plus qu'un souvenir de lecture : ce sera un village, aperçu sur une hauteur avec de hautes et vieilles tours derrière lesquelles, sur un horizon tout rose, l'aurore apparaît.

Civita-Vecchia. On court au buffet, devant lequel une centaine de tasses bien alignées attendent les amateurs de *caffe nero*. La mer a reparu, mais nous la quittons bientôt pour traverser un paysage sans intérêt. Tout à coup, faisant vers nous un coude prononcé, une large rivière jaune apparaît : c'est le Tibre, *flavus Tiberis* ! Que de souvenirs éveille ce simple nom, que j'ai prononcé tant de fois depuis mon lointain *De Viris*. Ainsi, c'est là que glissaient — il y a combien d'années ? — les barques goudronnées d'Enée le Troyen lorsqu'il venait demander des soldats au bon vieil Evandre, le chef du village du Palatin : elles glissaient, m'a dit le poète, sous un dôme de verdure, et les arbres qui bordaient les rives se reflétaient dans des eaux claires. Moi, j'ai vu une rivière aux eaux troubles, aux rives dénudées, et qui, en se détournant à peine, eût reflété de hautes cheminées ! Mais enfin ce fleuve est le Tibre, et je songe longtemps à quelle extraordinaire histoire il a été associé, depuis les temps lointains où le berceau de Romulus flottait sur ses eaux, portant avec lui l'avenir glorieux de l'Empire romain.

Plus loin, la vue s'élargit : voici la campagne romaine ! Et je ne puis pas me dire à moi-même ce mot fameux sans me rappeler en même temps les belles phrases de Chateaubriand. J'essaie de me soustraire à

l'impression qu'elles me dictent, de me donner une impression personnelle : je n'y puis réussir. Et puis, voici encore de hautes cheminées : elles offusquent ma vue, elles s'interposent entre les montagnes de la Sabine et moi, et je finis — que Chateaubriand me pardonne ! — par tourner le dos à la campagne romaine...

Et alors, de l'autre côté, après quelques instants, je vois paraître la grande muraille d'Aurélien, je reconnais la pyramide de Cestius et la façade de Saint-Jean-de-Latran, déjà vues en des livres ; puis des files interminables de wagons me bouchent l'horizon, et, en une gare qui ressemble à toutes les gares, j'arrive au but de mon long voyage.

Dimanche 15 avril. Pâques.

Saint-Pierre-du-Vatican. — La place du Capitole. — Première vue du Forum. — La bonne eau claire du Grand Égoût.

C'est aujourd'hui Pâques, le soleil resplendit, et je suis dans la Ville Eternelle. Comment n'être pas joyeux et léger ?

A dix heures, oubliant la fatigue de deux longues nuits passées dans des trains, je suis sur la place Saint-Pierre. Vue de l'entrée, elle ne me produit pas l'impression à laquelle je m'attendais ; et alors, j'ai une grosse peur : je crains que mon imagination, que j'ai fait si longtemps travailler sur des livres et sur des gravures, ne soit plus d'une fois déçue devant les choses mêmes. La coupole est en partie masquée par le dessus de la façade, et un groupe de maisons m'empêche d'embrasser d'un coup d'œil le bras gauche de la colonnade. Mais je traverse vite l'immense place, car il me tarde d'entrer dans l'église merveilleuse que je vois là-bas. Une lourde portière soulevée et m'y voici.

Dès l'entrée, je m'arrête : ce n'est plus de la déception, c'est de la surprise. Habitué à nos églises gothiques, où les vitraux, atténuant et colorant la lumière extérieure, laissent l'intérieur dans une pénombre mystérieuse, et où la file des chaises ou des bancs semblent peupler les nefs, j'ai devant moi une immensité que rien n'interrompt jusqu'au baldaquin de bronze, et où une magnifique lumière blanche entre à flots, faisant sur le sol, sur les piliers, sous les caissons des berceaux, reluire les marbres et les ors. Je demeure là quelque temps, sans pouvoir me rendre bien compte de ce que j'éprouve : j'admire et je suis déconcerté tout ensemble ; peut-être comprendrai-je mieux tout à l'heure.

Je m'avance vers une douce musique que j'entends au loin : à droite, à gauche, sont des monuments funéraires, des statues. Soudain l'espace s'élargit au-dessus de ma tête : je suis sous la coupole fameuse. Elle s'enlève d'un fier élan, toute pleine d'une éblouissante lumière. Ici, tout est harmonie : dans l'ascension de toutes ces lignes qui s'infléchissent vers le même point, le regard n'erre plus : il suit de lui-même cette ascension, et il semble qu'il emporte l'âme avec lui. Et je comprends vraiment pour la première fois que, si l'architecte de génie se sert d'une autre langue que le grand poète ou le grand musicien, il sait émouvoir autant qu'eux, et qu'un Michel-Ange, avec des pierres, parle au cœur aussi bien qu'un Virgile avec des mots rythmés ou un Beethoven avec des sons.

Mais la musique m'attire toujours à elle, au fond de l'église. Je fais le tour du tabernacle du Bernin, et alors, par-dessus la foule des touristes de toute race, j'aperçois dans l'abside, parmi d'innombrables chanoines et enfants de chœur en grands costumes de fête, un vieux cardinal qui, lentement, avec solennité, dit la grand-messe de Pâques. Au-dessus de lui, dans une construc-

tion prétentieusement contournée, est la chaire de l'Apôtre : elle se devine à peine dans un nuage subtil qui est fait de la fumée de l'encens et des mille poussières qu'illuminent les rayons éclatants du soleil. Et, sur une haute estrade à gauche, sous la direction d'un chef en surplis qui bat la mesure et qui fait, avec le visage et les bras, une expressive pantomime, un chœur d'hommes et d'enfants chante, avec un art merveilleux, une fort belle musique. Mes voisins sont suffisamment attentifs, ils ne me marchent pas trop sur les pieds, et je puis écouter dans un relatif recueillement le plus bel office que j'aie jamais entendu, une grand-messe solennelle, au jour de la plus grande fête religieuse, dans la plus célèbre église de la chrétienté. Mais j'ai quelque mérite à rester digne de la magnificence et de la rareté du moment, car j'ai devant moi trois longues Allemandes de caricature, coiffées de grotesques chapeaux, et qui ressemblent à trois lampes à colonne surmontées chacune de son abat-jour.

Cependant l'office devient bien long ; mon attention se lasse, et je me mets à plaindre ces pauvres petits enfants de chœur qui. vers midi, n'en seront encore qu'au *Credo* et qui doivent avoir déjà bien faim. Je songe aussi (Dieu me pardonne !) que, depuis trente-six heures, je n'ai guère vécu que de sandwichs et d'oranges qu'en venant ici j'ai vu, sur la place Saint-Pierre, devant un restaurant, des tables avec de belles nappes blanches et des couverts bien reluisants, et que, tout à l'heure, j'irai m'y asseoir et goûter pour la première fois la cuisine romaine et le vin généreux des *Castelli*. Mais des pensées aussi matérielles en un tel lieu et dans un tel moment me font honte, et, pour les écarter, je me mets à visiter l'église immense. Je cherche la célèbre statue de bronze de saint Pierre. La voici, à l'entrée de l'espace circulaire que domine la

coupole, statue noire assise sur un trône de marbre blanc ; l'attitude hiératique de l'apôtre a une grandeur imposante, mais ses traits sont énergiques et durs. TV ES PETRVS, dit l'inscription triomphale qui tourne dans l'air au-dessus de ma tête, ET SVPER HANC PETRAM ÆDIFICABO ECCLESIAM MEAM : peut-être a-t-il bien en effet la physionomie qui convient à celui qui est le soutien et qui fut le premier chef d'une organisation puissante ; mais j'espérais voir sur ce visage quelque reflet de la douceur du Maître ; je ne le trouve pas... Pendant que je le regarde, deux femmes du peuple s'approchent de lui, font des génuflexions, disent une brève prière et baisent son pied qui s'avance, usé, et où les doigts ne se distinguent plus.

Puis je reviens au célèbre tabernacle. Il s'élève sous la coupole, au centre de la croix que forme l'église. Quatre colonnes torses en bronze, qu'entourent des guirlandes de laurier doré, portent à une grande hauteur un baldaquin, aux quatre coins duquel sont des anges, et que surmonte une croix. En harmonie, par ses dimensions, avec le reste de l'église, il permet en outre à la vue, qui se perdrait dans cette immensité, de se reposer sur lui au passage.

En avant est une balustrade de marbre où brillent une centaine de lampes de cuivre : elle entoure l'entrée d'un escalier au bas duquel, devant une porte richement ornée, un pape, Pie VI, est en prières. Au-delà de cette porte est la Confession, trésor de la catholicité, où sont les reliques de Pierre. A mes côtés sont des femmes, des prêtres, agenouillés et silencieux. Derrière nous, à quelque distance, les touristes vont et viennent, comme dans un musée : ici, au contraire, on se recueille, on prie : cet espace restreint qu'on a devant soi après tant de perspectives immenses, resserre la méditation : auprès de ces lampes où brûlent les mêmes veilleuses

que dans nos plus humbles sanctuaires, on se sent enfin dans une église ; l'âme, jusqu'alors déconcertée, perdue, est maintenant à l'aise parce qu'elle a retrouvé une impression familière et qu'elle peut s'y fixer, y concentrer son désarroi. Et ce lieu est si riche de souvenirs ! Quelles émotions il fait naître dans l'âme, quand elle songe à tout ce qui tient de l'histoire morale du monde entre la vocation de Pierre, pauvre pêcheur du lac de Génézareth, et l'édification du temple somptueux de la colline Vaticane !

Je me promène ensuite, lentement, dans les bas-côtés, entre une foule de monuments funéraires, ou simples, ou somptueux. Beaucoup de papes reposent dans cette église, qui est comme le Saint-Denis de la papauté. Je ne puis voir, à cause de la cérémonie, les deux monuments qui ornent l'abside, mais je puis admirer de près celui de Clément XIII, œuvre de Canova, où la statue du pape, abîmé dans la prière, me saisit par le caractère de foi ardente empreint dans sa physionomie et dans son attitude entière. J'aime aussi celui d'Innocent VIII, sarcophage accroché au mur, portant l'effigie couchée du pontife, que domine sa statue assise. A côté est la riche chapelle dite *du Chœur*. En haut, à ma droite, dans la retraite provisoire qui abrite, jusqu'au caveau définitif les papes morts, repose Léon XIII, qui doit être bientôt inhumé à Saint-Jean-de-Latran. Je ne vois rien, bien entendu, mais je n'en regarde pas moins longuement cette place où dort l'illustre pontife qui sera une des gloires de l'Eglise, et qui est mort assez tôt pour ne pas voir les tristesses de l'heure présente. Je pénètre ensuite timidement jusqu'à la sacristie, par des couloirs magnifiques et silencieux où je ne rencontre qu'un petit enfant de chœur, je retraverse l'immense nef pour aller contempler de loin, car aucun sacristain n'est là pour m'ouvrir la porte de la *Chapelle du Saint-*

Sacrement, le sépulcre de Sixte IV ; le bronze noir de la statue couchée a, sous le soleil, des reflets caressants; mais ce visage osseux et décharné, ce profil d'oiseau de proie, a quelque chose d'effrayant et de tragique. J'aime mieux aller reposer ma vue sur la *Pietà* de Michel Ange. Le Christ mort repose couché sur le sein de la Vierge ; son corps s'abandonne et sa tête se renverse avec la plus émouvante vérité. La Mère Douloureuse contemple son fils qu'elle soutient d'une main pendant que son autre main paraît faire le geste de la résignation ; ni la douleur ni l'âge n'ont altéré la pureté de ce visage, que le sculpteur a voulu tout jeune,et ce groupe taillé dans un marbre tout blanc ne fait naître dans l'âme qu'un sentiment de tristesse douce.

La chapelle qui abrite la *Pietà* est tout à côté de la sortie. Au moment de soulever la portière, je regarde de nouveau cet édifice énorme, et j'essaie, après mes impressions de détail, de me faire un sentiment unique sur l'ensemble. Eh bien ! tout cela est trop beau, trop luxueux : ma raison s'explique cette magnificence comme un hommage rendu à la grandeur de Dieu ; mais ces marbres brillants, ces ors, cette lumière blanche, ces monuments pompeux, ce n'est pas tout cela qui a éveillé en moi l'émotion religieuse que j'ai ressentie un moment ici, au-dessus de la Confession : ils n'y ont excité que la curiosité admirative du touriste.

Cependant les chants continuent là-bas, affaiblis et adoucis par la distance : ils ont maintenant un charme mystérieux qui me retiendrait longtemps encore si j'étais un pur esprit, ignorant la faim et la soif. Je sors. Le soleil de midi chauffe la colonnade et la place immense où deux jets d'eau dispersent leurs gouttelettes au gré de la brise. Sous ce soleil brûlant, au son de toutes les cloches de Pâques, la foule des touristes se hâte ; les fiacres roulent, et, du haut du perron, dominant toute

cette activité qui se déploie joyeusement dans ce cadre de colonnes que le temps a dorées, je jouis naïvement, enfantinement, de mon bonheur.

Mais je me dirige enfin vers ce restaurant, l'*Europeano*, que mon imagination a doté de toutes les perfections. Hélas ! les tables extérieures, sous la tente, sont déjà occupées, et, après avoir longuement exercé ma patience, un garçon maussade me sert une soupe aux légumes qui sent le poisson, un poisson qui sent la vase, du cabri (horreur !) qui n'a pas de goût, et des choux qui sentent je ne sais quoi. Désillusion ! Mais le vin est bon, et il donne le courage nécessaire à mon pauvre estomac.

Puis un tramway m'amène à la place de Venise, où aboutissent les principales lignes, et de là je vais au Capitole. Une masse énorme me domine à gauche ; des palissades, des échafaudages m'empêchent tout d'abord de distinguer quelle est cette masse. Mais, en montant la colline, je vois d'immenses terrasses avec des bas-reliefs sculptés, et mon Bædeker m'apprend que c'est là que s'élèvera le monument de Victor-Emmanuel II. Il y a, paraît-il, vingt ans qu'on y travaille, et l'on y a déjà dépensé vingt millions. Le gros œuvre est à peu près achevé : que sera l'ensemble, une fois terminé et orné de toutes les sculptures qui doivent le décorer ? Il aura certes de la grandeur, et il sera digne par là de l'idée qu'il doit exprimer, le relèvement national sous le règne de celui qui a fondé l'unité italienne; mais il sera trop énorme, et il écrasera de sa modernité la Ville Eternelle, quand il aurait pu être un élément de son harmonie. Réfugions-nous chez ceux qui jadis surent créer des chefs-d'œuvre : hâtons-nous d'aller voir cette place du Capitole où le génie de Michel-Ange a collaboré.

Me voici au pied de l'escalier qui y monte. En bas, à droite et à gauche, des lions de pierre; sur les marches profondes, des petits Romains s'acharnent à me poursuivre pour me proposer des cartes postales. Je me laisse vendre deux douzaines d'horreurs qu'ils appellent des vues de Rome; puis, débarrassé de mes persécuteurs, j'arrive sur la place : elle est presque déserte, et je puis, dans ce silence, me laisser aller au charme intime du lieu. Entre ses trois élégants palais couronnés de balustrades, cette place, chef-d'œuvre d'harmonie, ressemble à une cour intérieure de quelque vieille résidence princière: il me semble que j'y suis en visite, et que, tout à l'heure, en haut de ce perron que j'ai en face de moi, un vieux gentilhomme contemporain de ces choses va paraître et me recevoir.

Ce haut perron conduit au Palais du Sénat. Là Pétrarque fut couronné poète ; là Corinne improvisa un chant à la gloire de l'Italie; c'est en redescendant ce majestueux escalier qu'elle s'entretint pour la première fois avec lord Nelvil, et celui-ci, troublé, s'appuya sur un des lions de pierre que j'ai vus en bas. Les deux autres palais, qui se font face, renferment des musées ; mais ils ne sont pas ouverts aujourd'hui. Celui de droite est le palais du Conseil municipal. Au mur, un avis officiel est placardé. Comme j'ai le temps et le goût de flâner, je m'approche pour essayer de le traduire : quatre initiales familières me sautent aux yeux, celles de la République romaine, S. P. Q. R., *Senatus populusque romanus*. Jadis associées aux plus grandes choses, elles servent aujourd'hui d'entête à quelque banal arrêté de voirie. Le contraste est plaisant et me fait d'abord sourire ; mais je réfléchis, je sens que j'ai tort de railler en moi-même cette fidélité à un grand souvenir, et je trouve heureux M. le syndic de la ville de Rome qui rend ses arrêtés respectables non pas seulement par sa

police, comme le maire de ma petite ville, mais par quatre majuscules pleines de prestige.

Au milieu de la place est la statue équestre de Marc-Aurèle, œuvre contemporaine du sage empereur. Est-ce le peu de hauteur du piédestal, est-ce le geste accueillant de sa main et l'attitude de son buste un peu penché en avant comme pour se rapprocher de ses peuples, est-ce enfin l'expression de bonté de sa physionomie, toujours est-il que cette statue n'a rien de dominateur et de majestueux, et qu'elle complète harmonieusement l'impression de douceur et de calme que donne ce lieu solitaire.

Mais elle est seule à y rappeler l'antiquité : ici, il n'y a plus une ruine qui puisse servir d'aliment à l'imagination. Que de souvenirs néanmoins flottent sur ce Capitole, *caput*, « tête du monde » ! Sur le sommet de gauche était la citadelle, où s'arrêta l'élan de nos fougueux ancêtres, et qu'on fortifia fiévreusement quand les succès d'Hannibal mirent la Ville en danger; sur celui de droite était le temple de Jupiter Très Bon Très Grand; entre les deux, à la place où je suis arrêté, la tradition plaçait l'asile que Romulus avait ouvert. Tout a disparu, et la citadelle et le temple n'ont pas laissé plus de vestiges que le lieu de refuge du premier roi. Un large escalier part à gauche: il mène à une église, Sainte-Marie *in ara Cœli*. J'y monte; elle est fermée encore, et je n'en puis voir qu'une mosaïque qui surmonte la porte, et qui représente la Vierge et l'Enfant Jésus. Au-delà est la pente que, voulant célébrer un sacrifice institué par sa famille sur le Quirinal, un adolescent pieux descendit et remonta sain et sauf parmi les lignes gauloises, car les dieux l'avaient protégé. J'aurais voulu, pour descendre dans la plaine, suivre la même route que ce jeune héros; mais des maisons s'élèvent sur la pente. Je prends l'escalier qui s'abaisse

devant moi, et, subitement, j'ai sous les yeux l'autre lieu sacré de la Ville, le Forum. L'apparition est soudaine, et comme théâtrale. Le voilà donc, ce lieu dont j'ai lu, dont j'ai dit tant de fois le nom ! J'en ai si souvent étudié la topographie que je puis dire que je le reconnais. Voici, à côté de moi, l'arc de Septime Sévère, et, au fond, celui de Titus ; voici, à ma droite, la basilique de Jules ; au centre, la colonne de Phocas, et, sous mes pieds, l'emplacement du Comitium. Mes yeux voient enfin toutes ces choses à leur place, avec leur relief, dans la lumière. Accoudé à cette barrière, je domine ces ruines majestueuses qui font lever en moi tant de souvenirs. Je ne puis encore me promener parmi elles, car tout est clos aujourd'hui, mais j'en prends pour ainsi dire possession par la vue, allant avec sûreté de l'une à l'autre : car les savants directeurs des fouilles ont tout dégagé, tout identifié Jadis, ces ruines étaient enfouies sous les broussailles et dans l'herbe ; la vie continuait sur cette mort : c'était ici un vaste champ où les arbres renaissaient à chaque printemps, où les fleurs s'épanouissaient, où le lierre enlaçait les colonnes restées debout, où les gamins jouaient, et où paissaient les bœufs aux longues cornes. Le promeneur confondait les âges de ces pierres anonymes et moussues; mais quelle émotion elles suscitaient en lui, quand il s'appelait Chateaubriand, Byron, Mme de Staël ! Les savants ont travaillé depuis : ils ont chassé la vie, et maintenant, dans ce cimetière sans verdure, la mort triomphe pour la deuxième fois... Mais je ne vais pas me perdre en regrets naïfs et superflus. Demain, je prendrai sur place une leçon d'histoire et d'archéologie. En attendant, je cherche au-dessous de moi la mysté rieuse pierre noire où l'on a voulu voir le tombeau de Romulus. Et me voici transporté aux premiers temps de la bourgade du Palatin ; je lève les yeux pour l'ima-

giner là, tout près, sur la colline où elle prit naissance, lorsqu'à ma gauche vient s'accouder, baïonnette au côté, chapeau à plumes sur la tête, un bersaglier de 2e classe de S. M. Victor-Emmanuel III. Je retombe si brusquement dans la réalité la plus moderne que je me mets à rire, et que, le charme rompu, je m'en vais.

Je passe au pied du Palatin et je descends dans la direction du Tibre. Sur mon chemin s'élève un lourd et massif monument, qui est l'Arc de Janus. Tout à côté, comme pour faire pardonner cette laideur, s'élève un arc en miniature, l'Arc des Banquiers, érigé en l'honneur de Septime Sévère par les banquiers du Marché aux Bœufs. Le joli petit arc ! Les sculptures en sont bien endommagées, mais il est si aimable dans ses proportions restreintes ! Et, tournant le dos à la masse dédiée à Janus, je me réjouis à rétablir par l'imagination, dans sa beauté première, ce mignon cadeau fait au rude empereur africain par des richards qui étaient des gens de goût.

Quand je me retourne, je vois sur l'autre côté de la petite place où je suis, un grand diable aux cheveux noirs, la tête nue sous ce soleil ardent, et qui me fait avec de longs bras des gestes d'appel. Il y aurait de quoi être inquiet s'il n'avait pas à ses côtés de paisibles touristes comme moi, leur Bædeker ouvert à la main. Je m'approche, et il me montre, près de lui, une voûte qui est celle du canal de drainage construit par les rois étrusques pour assainir le Forum et le Marché aux Bœufs. Des blocs de tuf revêtus d'une épaisse couche de briques forment un cintre peu élevé au-dessus d'une nappe d'eau. A côté, sur une pierre, est un verre ; le grand diable le plonge dans l'eau, me fait admirer la limpidité du liquide, me fait de longues phrases en un mauvais français, et, avec des gestes, il

m'invite à en boire, le malheureux ! Ah non, mon ami ; je veux bien croire très rassurante cette limpidité, mais j'ai peur des microbes, quand bien même ce seraient des microbes sacrés, venant de lieux fameux dans l'histoire. J'aimerais mieux, si vous m'en laissiez le loisir, réfléchir un tant soit peu sur l'antiquité de cette voûte, contemporaine des Tarquins. Mais vous me privez de ce plaisir : vous bavardez trop, mon ami. Votre compatriote Horace a écrit un joli vers, parmi tant d'autres :

Fecundi calices quem non fecere disertum ?

Auriez-vous bu quelques « coupes fécondes » en ce beau jour de Pâques ? Je le crois, car vous avez la figure enluminée. Et je gage que ces coupes n'étaient point pleines de la fade liqueur du canal des Tarquins, mais du vin généreux des *Castelli romani*. Adieu, cicerone bavard. Vous m'avez ennuyé, je vous ai scandalisé en refusant de boire vos microbes : nous sommes quittes, adieu. Je vais me reposer des fatigues de ma première journée romaine.

*
* *

Lundi de Pâques.

Le Panthéon. — Sainte-Marie de la Minerve. — Le Forum. — Saint-Paul-hors-les-Murs. — L'Aventin le Castello di Costantino ; les églises.

Je commence ma deuxième journée par une visite au Panthéon (Sainte-Marie de la Rotonde). De superbes colonnes monolithes, qui semblent sortir de terre, portent un fronton triangulaire où brille, en lettres de bronze, le nom du grand bâtisseur, gendre d'Auguste :

M·AGRIPPA·L·F·COS·TERTIVM·FECIT.

(M. Agrippa, fils de Lucius, consul pour la troisième fois, a fait faire ce monument). Derrière ce portique, s'arrondit une vaste construction circulaire que surmonte une coupole. Et ce monument antique, parfois restauré, mais dont le porche au moins a plus de 1900 ans, s'encadre entre des maisons modernes, et il a devant lui une élégante fontaine du XVI[e] siècle que surmonte un obélisque du temps des Pharaons, terminé lui-même par une croix. Spectacle de la plus étrange complexité, et qu'on ne peut voir que dans la Ville Eternelle.

J'erre d'abord sous le portique. Mais, entre ces colonnes énormes, sous ce plafond qui me domine de si haut, il me semble que je ne suis pas à l'aise. Je me hâte de pénétrer dans la rotonde, et, soudain, j'y suis baigné d'une étrange lumière : nulle fenêtre latérale ; le jour vient d'en haut, par une ouverture unique pratiquée au sommet même de la coupole. Cette lumière plongeante allonge les ombres des saillies, et, sous les baldaquins qui surmontent les divers autels, n'éclaire que le bas des statues de saints, laissant les visages dans une mystérieuse obscurité. La paroi circulaire est interrompue de distance en distance par des niches qui sont des chapelles, et on y pénètre entre de magnifiques colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens. Je fais le tour de cette rotonde, m'arrêtant au tombeau de Raphaël, de ses disciples et de sa fiancée, et devant les sépultures du roi Humbert et de Victor-Emmanuel II, « padre della patria ». Que d'histoire tient encore en ce lieu ! Ici était le marais de la Chèvre, où Romulus disparut mystérieusement un soir d'orage. Agrippa le fit dessécher et y éleva ce monument, sanctuaire des divinités protectrices des *Jules*. Le christianisme le consacra à la Vierge, et l'on y transporta de nombreux corps de martyrs, victimes des persécutions impériales. Le plus grand peintre de la Renaissance y a élu sa

sépulture, et il abrite le corps du fondateur de l'unité italienne, destructeur du pouvoir temporel des papes, et celui de son fils, mort sous le couteau d'un anarchiste ! Y a-t-il une ville au monde qui puisse, en un même point de son territoire, offrir une plus riche matière à la méditation du voyageur, et lui présenter, en un plus saisissant raccourci, 27 siècles d'histoire ?

Sorti du Panthéon, j'en fais le tour par l'extérieur. Derrière sont des restes des Thermes d'Agrippa. Contre un mur de briques où s'enfonce une grande niche, on a appliqué une belle colonne à chapiteau corinthien et les débris d'une frise délicatement sculptée : le motif, bien approprié à la destination de cet édifice, de cet « établissement de bains », est une large coquille surmontée du trident de Neptune et flanquée de dauphins plongeants. Un peu plus loin, je traverse un groupe nombreux de petites filles qui, portant chacune à la main un cierge allumé, attendent le cercueil d'une de leurs camarades. Pauvre petite Romaine, qui aura joui si peu de temps de ce ciel et de ces choses qui me donnent tant de joie ! — Puis j'arrive à l'église de Sainte-Marie-de-la-Minerve.

Saint-Pierre m'avait déconcerté ; le Panthéon m'avait surpris par l'étrangeté de sa forme et de son éclairement. Ici, je me sens dans une église de « chez nous ». Sainte-Marie est en effet une église de caractère gothique, mais qui serait en même temps une nécropole et un musée. Partout des monuments funèbres et des œuvres d'art, contre les colonnes, sur les murs, dans les chapelles : sur toutes ces pierres tombales un buste est sculpté, un corps est étendu, dans l'habit épiscopal, le froc ou l'habit de cour, Léon X, le cardinal Caraffa, l'évêque Durand, Fra Angelico, la princesse Lante. Guillaume Durand dort là depuis 1296, et je m'arrête

longtemps à son tombeau, non seulement pour la beauté de ce monument, où d'admirables figures en mosaïque, d'ailleurs mal éclairées le matin, couronnent le sarcophage, mais parce que le personnage qui y repose fut un Français, un Français illustre par ses études sur la Symbolique, et dont *La Cathédrale* de Huysmans m'a jadis appris le nom. Fra Angelico est effrayant à voir sous son froc. Quoi ! ce visage décharné par la mort et presque enfoui sous le capuchon est celui du peintre angélique dont les tableaux mettent dans les âmes la joie la plus sereine ? O la rude leçon donnée à l'orgueil humain par l'artiste chrétien !...

Un sacristain me montre, dans la chapelle Caraffa, des fresques exécutées vers la fin du XVe siècle par Filippino Lippi. Il me conduit ensuite dans une autre chapelle, pour me montrer un Christ du Pérugin. Nous entrons ; son geste m'indique le dessus de l'autel ; je regarde, mais sans rien voir d'abord. Soudain, à la place qu'il m'avait indiquée, un petit rideau s'abaisse, et je vois apparaître une tête de Christ, toute pleine de douceur et de bonté. Puis le rideau se relève, le spectacle est terminé, je n'ai plus qu'à donner mon pourboire. Mais ô le laid procédé ! Comme il est irrespectueux et dénué d'élégance ! Devant ce rideau qui, en un clin d'œil, a fait apparaître, puis disparaître de nouveau la Sainte Face, je n'ai pu m'empêcher de songer à ces jeux qu'on voit dans les foires et qui amusent les enfants...

Je m'en vais, mécontent d'un tel manque de respect et de goût. Mais au moment où je lève la portière qui s'ouvre sur la place de la Minerve, je vois à ma gauche une tête qui semble sortir d'une pierre tombale : c'est celle d'une femme d'environ quarante ans ; elle a la coiffure italienne du XVIe siècle, le cou un peu dégagé, et elle s'avance en regardant avec un air de bonté. Je

lis l'inscription, et elle me touche : car ce monument fut élevé à la morte par son mari et par l'épouse qui lui avait succédé au foyer conjugal ; et il me paraît que ce témoignage d'affection est à l'éloge de tous les trois : du mari, à qui les charmes de l'épouse vivante ne firent point oublier la défunte, — de la première femme qui mérita d'être ainsi honorée, — et surtout de la deuxième, qui eut l'âme assez grande pour s'associer à ce public hommage.

Allons maintenant au Forum passer les trois dernières heures de la matinée.

Ici fut donc le centre vivant de Rome et du monde : à gauche, le Capitole ; en face, le lieu où s'élevait le palais du Sénat, la Curie ; en bas, la place où le peuple délibérait, où passaient les généraux triomphants, où grondaient les révolutions, où flânait Horace, où retentirent les voix éloquentes de Caton, de Cicéron, de Brutus. Hélas ! ce lieu sacré est aujourd'hui une source de revenus, et il figure dans un budget, au chapitre des *Recettes ordinaires* ! Aussi est-il clos d'une barrière, surveillé par des gardiens galonnés, et l'on paie vingt sous pour y entrer. Je suis tout de même un peu choqué de pousser le bras d'un tourniquet pour aller voir le couvent des Vestales ! Faites seulement, ô divinités protectrices de cette place, que des caravanes ne viennent pas ce matin « faire le forum » ; que le silence n'y soit point troublé par la leçon de leurs cicerones, et qu'ils ne me donnent point, quand je veux être bien sérieux, le spectacle de leurs airs pénétrés !

Le sentier qui descend aboutit à la basilique Julienne. Ici les négociants traitaient leurs affaires, des marchands ambulants circulaient, des changeurs faisaient leur métier, les centumvirs jugeaient leurs procès, et les flâneurs se promenaient ou jouaient. De cet édifice

à deux étages et à trois nefs, qu'Auguste avait fait construire avec magnificence, il ne subsiste guère de restes intéressants, et je m'y arrête peu. Je regarde pourtant avec curiosité des signes gravés à la pointe sur le marbre blanc du pavé : carrés ou cercles, qui servaient aux jeux des oisifs quand il pleuvait ou que le soleil était trop chaud, — caricatures, inscriptions. En voici une en quatre mots qui a bien droit à une place au livre de la Sagesse des Nations : VINCES GAUDES PERDES PLANGIS, *gain, joie, perte, plaintes.*

De là, passant au bas du Capitole, je jette un coup d'œil sur le temple de Saturne, dont les huit colonnes encore debout me paraissent assez laides. D'ailleurs, le lieu où je vais m'intéresse davantage : c'est la tribune aux harangues, les *rostres*. En voici le mur, assez bas, avec les trous symétriquement disposés où étaient engagés les éperons, les rostres des navires pris à l'ennemi, en 338 avant J.-C. Sur ce mur est fixée une plaque de marbre portant, en belles capitales rubriquées, ce mot : ROSTRA. A ce mot évocateur, les souvenirs classiques arrivent en foule ; mais les archéologues sont terribles: ils ont déjà détruit la beauté de ces ruines en les « dégageant » ; leur science ne permet pas que mon imagination s'abuse. Ce n'est pas ici que furent exposées les têtes des victimes des proscriptions, que patriciens et plébéiens luttaient d'éloquence dans les intervalles de leurs combats sanglants, que Cicéron prononça quelques-uns de ses discours contre Catilina. La tribune historique qui entendit ces harangues enflammées, qui fut témoin de tant d'évènements tragiques, était plus à droite, et c'est César qui la fit déplacer, quand son despotisme voulut effacer tout ce qui rappelait l'antique liberté. Du moins, à celle que j'ai devant moi se rattachent de grands souvenirs encore : ici furent exposées la tête blanche et les mains de Cicéron;

ici fut déposé le corps ensanglanté de César; c'est ici, à côté de son cadavre, qu'Antoine prononça cette habile harangue par où il excita le peuple contre les assassins du dictateur. Ces pierres ont encore vu de grandes choses, et elles ont le droit d'exciter mon émotion.

J'ai derrière moi une élégante colonne que surmonta jadis la statue d'un empereur de la décadence, Phocas. Le long de l'ancienne Rue Sacrée, se succèdent des piédestaux qui portèrent aussi des statues impériales; mais tout cela est sans valeur artistique et n'évoque aucun souvenir. Combien j'aime mieux ces deux balustrades de marbre de l'époque de Trajan! Chacune d'elles porte, sculptés en bas-relief, d'un côté une scène de la vie de Trajan, et de l'autre les trois animaux qu'on sacrifiait dans les grandes cérémonies officielles, le porc, le bélier et le taureau. Dans les deux scènes, les personnages sont groupés harmonieusement, et il y a de l'élégance et du mouvement dans leurs attitudes; quant aux animaux, qui s'en vont à la file indienne, ils sont pleins de vérité; l'artiste a représenté avec une minutieuse et amusante exactitude les boucles de la toison du bélier, et il a donné un air tout guilleret à la queue en trompette du porc. Mais ce qui rend pour moi ces reliefs précieux, c'est moins leur valeur artistique, — que je ne sais pas apprécier avec subtilité —, que le grand nom qu'ils évoquent. Quand même les archéologues n'auraient pas exactement déterminé quelles scènes ils représentent, il me suffit qu'ils rappellent Trajan. Trajan: ce nom retentit, dans sa forme française, avec une sonore fierté, qui me paraît symboliser les vertus guerrières de cet empereur; et je sais que je verrai dans cette Ville une colonne qui rappelle ses hauts faits. Mais j'ai appris à le connaître surtout comme administrateur, par Pline le Jeune, et tous deux m'ont apparu dans leur correspondance comme deux hommes

de bien, deux braves gens attachés à la gloire de leur pays, et remplissant leurs fonctions d'empereur et de gouverneur avec un égal sentiment de leur responsabilité, un égal amour de la justice, types admirables d'honneur et de désintéressement. Et qu'ils sont beaux, les deux actes impériaux que commémorent ces bas-reliefs, Trajan organisant l'assistance publique en faveur des enfants pauvres, Trajan faisant remise de leurs dettes aux débiteurs arriérés du fisc ! Je songe aux modernes qui croient avoir inauguré parmi les hommes les vertus sociales ; je rêve aux temps heureux où un Etat bien administré pouvait faire abandon de ses créances. Je rêve...

Mais un bruit de voix se fait entendre : une caravane descend le sentier ; les dieux ne m'ont pas protégé ! Achevons en hâte de visiter ce coin du Forum.

Je ne puis examiner de près l'arc de Septime Sévère : on lui fait subir je ne sais quel rafistolage, et il paraît bien que ce n'est pas le premier. Des planches barrent l'entrée des trois arches, et, du côté de la rue, un échafaudage le cache en partie ; aussi n'est-il guère plus visible aujourd'hui qu'il ne l'était jadis, lorsque son pied était engagé dans le sol jusqu'au niveau des deux petites voûtes, et qu'une pittoresque allée d'ormeaux, continuant pour ainsi dire l'arche centrale, le reliait à celui de Titus, à l'autre bout du Forum. Je puis lire du moins l'inscription, en magnifiques capitales, et admirer ce style sobre, vraiment lapidaire, et qui dispose avec tant d'art les mots dans la phrase : au commencement, le nom de l'empereur, celui de son fils aîné, tous leurs surnoms, tous leurs titres ; à la fin, les prestigieuses initiales, largement espacées, S. P. Q. R. ; au milieu, les actes qui ont valu à l'empereur et à son fils ce bel hommage : POUR AVOIR RELEVÉ L'ÉTAT ET ÉTENDU L'EMPIRE DU PEUPLE ROMAIN PAR LEURS VERTUS INSIGNES, EN PAIX ET AU DEHORS.

Tout près est un des monuments les plus anciens et les plus précieux du Forum, la fameuse *Pierre noire*, que les Romains appelaient le tombeau de Romulus. Un gardien spécial est à côté. Il m'allume une bougie, et je puis, en me tordant le cou et en me frottant copieusement le dos à des pierres vénérables, regarder deux bases de basalte qui portèrent probablement des animaux accroupis, et une stèle couverte d'une inscription indéchiffrable, en caractères archaïques. Qu'est-ce au juste que ce réduit mystérieux ? Les archéologues discutent; mais en tout cas, ce n'est pas une impression banale qu'on éprouve à descendre ainsi sous le pavé du Forum, à toucher de ses mains — et aussi, hélas! de son dos, — ces choses si vieilles, et à promener une bougie le long de ces caractères gravés il y a vingt-cinq siècles au moins, peut-être à l'époque du dernier des Tarquins !

La caravane m'a rejoint : ce sont des Français, et je les regarde avec sympathie; mais pourquoi ont-ils avec eux ce grand bavard à moustaches noires qui leur récite avec un fort accent italien, sa petite leçon sur *Romoulous ?*... Ce charlatan à boniment me gâte mes compatriotes.

Des fouilles faites depuis peu ont dégagé les ruines de la basilique de Paul-Emile. J'erre parmi ces décombres sans y prendre grand intérêt. J'aime mieux les restes du petit temple rond qui est au-devant ; il me rappelle les vieux oratoires qu'on voit encore sur les routes et les sentiers de mon pays.

Le temple élevé à César par Auguste n'est plus qu'une ruine informe ; au-devant est une place semi-circulaire, dont une base ronde d'autel occupe le centre, et que ferme un mur, relié à la ruine par de petites grilles. Ce lieu est singulièrement émouvant, car c'est là même que fut brûlé le corps du dictateur. Rien ne

distrait la vue, que les murs arrêtent à droite et à gauche ; aucun bruit : il semble qu'on est loin de tout, dans je ne sais quelle crypte au plafond effondré, et le regard s'attache à cette place tragique de quelques pieds carrés où reposa le cadavre du vainqueur des Gaules, où il fut réduit en cendres, et où la République acheva de mourir.

César, grand pontife, habitait un peu plus loin, dans un bâtiment qu'on a dégagé, mais dont il ne reste guère que la base. Il est orienté obliquement par rapport à tous les autres monuments du Forum, et cette disposition dénonce son antiquité. C'est ici que César passa sa dernière nuit, ici qu'il fut assiégé par de sinistres présages ; c'est d'ici qu'il partit, le matin du 15 mars 44, malgré sa femme, pour aller se faire assassiner au portique de Pompée, sur le Champ de Mars. Je pourrais presque refaire sa route, jusqu'à la sortie du Forum, parmi toutes ces ruines retrouvées et si exactement identifiées par les archéologues : et peut-être après tout n'ont-ils pas eu tort d'arracher le voile qui couvrait toute cette antiquité ; grâce à eux, le pélerinage du Forum est moins poétique sans doute, mais je le sens plus émouvant.

Le temple de Vesta était contigu à la résidence du grand pontife. Il n'en reste que le soubassement ; cette ruine ronde est sans beauté ; je l'escalade sans respect pour les souvenirs qu'elle rappelle. L'herbe pousse au-dessus, et des fourmis y processionnent. Comme j'en redescends, je suis arrêté par un touriste. Il a dans une main un Guide anglais de Rome, et dans l'autre une de ces petites horreurs de cartes postales que l'on vend ici dans toutes les rues. Il est vieux, mais encore très vif : il gesticule, me touche le bras, me montre sa carte postale et cherche autour de lui quelque chose qu'il ne trouve pas. Que me veut-il ? Heureusement il parle un peu le fran-

çais, et. du mieux qu'il peut, il me fait connaître la cause de son mécontentement. Son Guide lui dit que ces restes assez vagues sont ceux du temple de Vesta: or, le temple de Vesta, sa carte postale le lui représente sous l'aspect d'un édifice élégant, bien conservé, entouré de belles colonnes corinthiennes. Et sa vue va de l'édifice intact sur le dessin à la ruine délabrée qui est en face de nous, et il soupçonne quelque tripatouillage : je le rassure en lui faisant savoir que le temple de sa carte postale est sur le bord du Tibre, au pied du Palatin, et que c'est par erreur que les archéologues d'autrefois l'ont consacré à Vesta. Le voilà content, et il s'en va après m'avoir fait, pour me remercier, un geste amical de la main; et moi je le quitte plein d'une satisfaction puérile et naïve, à songer que si un Anglais et un Français ont pu se comprendre dans Cosmopolis, c'est que l'Anglais parlait un peu la langue de mon pays.

Le temple de Vesta était desservi par des prêtresses dont on a depuis peu déblayé complètement la demeure. Elle est adossée au Palatin. Sur une grande cour rectangulaire s'ouvrent de nombreuses pièces qui devaient servir aux usages de la communauté: salles de bains, salles de réception, cuisines, moulin; en haut étaient les appartements particuliers des Vestales; on y accédait par deux rampes d'escalier dont plusieurs marches subsistent encore. Je parcours les chambres du rez-de-chaussée. Celles qui sont appuyées au Palatin sont tournées au nord: elles sont froides et obscures. Les salles de réception, surélevées au-dessus de la cour, ressemblent à des cellules ; l'une d'elles est fermée par une grille. Je frissonne dans cette humidité, et je me hâte de parcourir les chambres du midi et de revenir dans la cour: elle est magnifiquement ensoleillée, et le gardien, pour s'abriter, se serre le plus qu'il peut contre le mur du nord, dans une étroite bande d'ombre. Au milieu

est un long bassin où l'eau coule entre des fleurs épanouies. Tout autour, sur des piédestaux, on a replacé des statues en marbre blanc qui sont celles des grandes Vestales. Presque toutes mutilées, elles gardent néanmoins un air majestueux dans leur tunique plissée et sous le grand manteau où elles se drapent. Je lis les inscriptions gravées sur ces piédestaux : toutes rappellent des services rendus, *ob benevolentiam*, *ob pietatem*, et toujours dans ce beau style lapidaire que je ne me lasse pas d'admirer et dont la traduction rend mal la concision toute pleine de sens : A FLAVIA PUBLICIA, GRANDE VESTALE, TRÈS SAINTE ET TRÈS RELIGIEUSE, QUI, PAR TOUS LES DEGRÉS DU SACERDOCE, DESSERVANT LES AUTELS DIVINS DE TOUS LES DIEUX ET LES FEUX ÉTERNELS, AVEC PIÉTÉ, SELON LES RITES, PARVINT AVEC L'AGE A CE POSTE, — BAREIUS ZOTICUS AVEC FLAVIA VERECUNDA SA FEMME, A CAUSE DE SON ÉMINENTE SYMPATHIE POUR EUX. — L'une de ces inscriptions est particulièrement intéressante : EN RÉCOMPENSE DE SA CHASTETÉ, DE SA VERTU ET DE SES CONNAISSANCES MERVEILLEUSES EN LITURGIE ET EN RELIGION, A C......, GRANDE VESTALE ; LES PONTIFES CLARISSIMES, SOUS LA VICE-PRÉSIDENCE DE MACRINIUS SOCIANUS. Le nom est martelé : qui était-elle, cette C..., grande Vestale, et pour quel motif avait-elle subi la *memoriæ damnatio ?* Avait-elle violé ses vœux après avoir été ainsi honorée pour sa chasteté, ou, renonçant aux pompes de Vesta, avait-elle embrassé la religion nouvelle ? J'aime mieux la voir, significatif symbole des croyances qui s'en vont, s'incliner devant la croix, elle la grande-prêtresse du foyer national, et jeter le trouble, peut-être, dans l'âme d'un de ces pontifes qui viennent de la condamner.

Après que j'ai lu toutes les inscriptions, je reviens m'abriter dans la bande d'ombre où le gardien assis, la tête protégée, mais les genoux au soleil, poursuit je

ne sais quel rêve. Le couvent des Vestales est désert à cette heure : seuls, deux jeunes époux errent là-bas, dans les salles de réception. Dans le silence, je me laisse aller au charme du lieu. Le soleil illumine toutes ces pierres blanches, tous ces marbres ; les fleurs étalent leurs brillantes couleurs ; l'eau murmure doucement dans le bassin ; un lézard se rôtit près d'un trou ; et les statues des grandes Vestales, rétablies sur leurs piédestaux dans leur hiératique immobilité, font de nouveau à cette cour intérieure son cadre familier, un cadre un peu mutilé par les âges. Après avoir longuement joui de cette beauté, sans penser à rien, en évitant de réveiller en moi aucun souvenir d'histoire ou d'archéologie, je m'en vais à regret, et je commets un vol en partant! J'emporte un cube de marbre d'une de ces mosaïques où marchaient, il y a 17 siècles, les vierges Vestales ; il est d'ailleurs tout petit et ne pèsera pas lourd à ma poche, ni à ma conscience.

A l'ouest sont les anciens bureaux de l'administration des eaux, *Statio aquarum*, et, par devant, un large bassin fait pour recueillir la source où les Dioscures, après avoir combattu avec les Romains contre les Latins, avaient abreuvé leurs chevaux. Je suis entouré ici des monuments de leur légende. Sur le bord de ce bassin est un autel qui porte des bas-reliefs, parmi lesquels le groupe fameux du cygne avec Léda leur mère ; en face de moi, j'ai les trois magnifiques colonnes de leur temple : tout ce coin du Forum était vraiment à eux, pieusement et richement orné et entretenu par un peuple essentiellement conservateur et respectueux de ses plus anciennes traditions. Mais j'ai à peine dépassé le soubassement du temple que j'éprouve la plus étrange surprise : j'étais en plein paganisme quand tout à coup j'aperçois sur ma gauche, peinte à fresque sur un mur en ruines, une tête ascétique avec

le nimbe des saints. Le contraste est vraiment saisissant, et on le croirait l'œuvre d'un metteur en scène habile aux grands effets. Ici était l'entrée d'une des basiliques les plus anciennes de Rome, Ste-Marie-l'Antique, érigée vers la fin du IVe siècle dans la Bibliothèque d'Auguste. Elle est ruinée depuis dix siècles peut-être, mais on l'a dégagée il y a peu d'années, et elle est apparue avec ses murs entièrement couverts de fresques représentant des saints, des papes, des scènes de l'histoire sacrée. D'épaisses nattes de paille qu'on peut facilement soulever, abritent des ardeurs du soleil les peintures que leur position ne protège pas. Je vais des nefs latérales, mal éclairées, à la nef centrale, tout ensoleillée, dans un défilé de figures maigres et rudes dans leur sainteté nimbée. Quel contraste subit avec le mythe sensuel de Léda, et comme la religion nouvelle proclamait sa définitive victoire en chassant de cette bibliothèque, devenue un temple de la Vierge Marie, le souvenir des Catulle, des Tibulle et des Horace, et en substituant son idéal sévère, tout tourné vers l'éternité, à celui de ces païens aimables, peintres des amours qui passent !

En sortant de Sainte-Marie-l'Antique, j'ai traversé de nouveau le Forum. A côté du temple d'Antoine et Faustine, dont le magnifique portique à dix colonnes de marbre subsiste encore, est un large espace clos d'une barrière et couvert d'un grand toit de planches. Là, beaucoup plus bas que le sol actuel du Forum, des puits s'ouvrent, et ces puits sont d'anciennes tombes ! SEPVLCRETVM, dit l'inscription, *nécropole*. Ici en effet était un cimetière, et les morts qui ont été mis là étaient peut-être des bergers de la bourgade du Palatin, des sujets du vieil Evandre ! Des ouvriers travaillent et continuent les fouilles. L'un d'eux me fait un signe et m'invite à descendre ; mais, je ne sais pourquoi, j'aime

mieux rester où je suis, à imaginer la grande vallée marécageuse qu'attendaient de si grandes destinées, le chemin qui, venant du Nord et s'en allant là-bas, vers les monts Albains, la traversait, longeant ce cimetière, et les bergers sauvages qui y passaient le soir, poussant devant eux leurs troupeaux. Mais, pendant que mon imagination vagabonde, une brise se lève, et elle m'apporte tout à coup une bouffée de parfums. Je détourne les yeux et je vois près de moi une touffe de fleurs blanches, fraîches écloses. O spectacle de la nature, éternellement la même! Ces rustres des collines voisines, s'ils avaient l'âme déjà ouverte à la beauté des choses, pouvaient voir, il y a vingt-sept siècles, des fleurs semblables le long de leur chemin.

De l'autre côté de la nécropole est un petit édifice qu'une inscription appelle CARCER, *prison* : je me contente de regarder l'entrée de ce corridor noir, et, passant devant le temple rond de Romulus, fils de Maxence, je vais voir la basilique de Constantin. On a remarqué que plus Rome avançait en âge, plus ses constructions devenaient gigantesques. Cette basilique est colossale, et les grandes voûtes en berceau qui subsistent de la nef de droite s'élèvent à 25 mètres au-dessus du soubassement du monument. J'erre dans ces ruines immenses. A l'angle N.-O., un gardien s'empare de moi : il veut me montrer des restes du pavement en marbre. Il prend un balai, déblaie soigneusement un sable rougeâtre répandu sur le sol, prend un arrosoir et verse un peu d'eau sur la pierre qu'il a mise à nu : le marbre apparaît dans sa magnifique couleur rouge. Il me fait ensuite remarquer que le pavé a été enfoncé là où nous sommes par la chute de la voûte centrale, puis il me tend la main ; et, quand j'y ai mis mon pourboire, il reprend son balai, ramène à petits coups son sable sur la place qu'il avait découverte, et il se rassied à l'ombre, attendant de nouveaux badauds.

La basilique de Constantin était construite le long de la Voie Sacrée, qui, passant sous l'arc de Titus, montait au Capitole : c'était la Voie triomphale, celle qu'avaient suivie les Scipion, les Jules César et les Germanicus. Mais ce n'est pas le souvenir de ces cortèges pompeux que je veux évoquer ici, ni Vercingétorix derrière son impitoyable vainqueur. J'ai dans la tête les vers d'Horace :

> Ibam forte via sacra, sicut meus est mos,
> Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.

« Je me promenais d'aventure sur la Voie Sacrée, et « je songeais, comme d'habitude, à je ne sais quelles « bagatelles qui m'absorbaient tout entier ».

Et je le vois badaudant ici, en homme qui a tout son temps, amusé par le spectacle de la rue, écoutant le boniment des diseurs de bonne aventure, souriant à Glycère, puis partant ailleurs, la tête pleine de tous ces riens, pour marchander la farine et les légumes. Je flâne comme lui sur ces larges pavés, occupé moi aussi à des bagatelles qui me reposent : ici un large coquelicot dressé contre un bloc de marbre blanc, là un lézard qui s'effarouche, plus loin des arbustes qu'on a plantés, qu'on vient de biner et d'arroser, à qui on a recommandé d'être bien sages, et qui obéissent. J'arrive ainsi à l'arc de Titus ; mais je joue de malheur : on le rafistole aussi. Des échafaudages s'élèvent sous l'arche unique. Une jeune Anglaise y est assise, les jambes pendantes, et elle donne à son papa, qui est en bas, je ne sais quelles explications sur les bas-reliefs qui commémorent la prise de Jérusalem. Je voudrais bien m'approcher : mais me voici bien embarrassé : si je me hisse sur l'échafaudage, que va croire le papa ? Si je reste en dessous, près de ces petits pieds qui s'agitent, que va-t-il croire encore ? Décidément, je m'en vais. Et voilà

comment, pour être trop timide, je n'ai pas pu voir le chandelier à sept branches et Titus sur son char.

Je sors du Forum par une porte qui s'ouvre en face du Colisée. Il est grand midi, le soleil est terriblement chaud, et j'ai la tête un peu troublée par tant de souvenirs. Je reviendrai goûter le charme du couvent des Vestales, maison du silence, des statues et des fleurs.

L'après-midi, je vais à Saint-Paul-hors-les-Murs. Le tramway traverse un quartier neuf au pied de l'Aventin et suit la longue rue *della Marmorata*, tout encombrée de gamins qui jouent, de gens assis à leurs portes, en manches de chemise, d'ouvriers et d'employés qui circulent. Ce lundi de Pâques ensoleillé a attiré dehors toute une foule joyeuse et bruyante. A la porte Saint-Paul, je reconnais la pyramide de Cestius, que j'avais vue de loin, en arrivant à Rome, élever sa cime au-dessus de l'enceinte d'Aurélien. Puis la voiture file le long d'une route poussiéreuse, et elle s'arrête tout près de la basilique, en pleine campagne. Après le tumulte de la banlieue populeuse, le seul mouvement qu'il y ait ici est celui des marchands qui vont et viennent sous le portique, offrant aux arrivants des oranges, des cartes postales, ou des croix et des broches en fine mosaïque. Puis, la porte de l'église soulevée, c'est le calme complet d'une solitude immense et froide, où des files de colonnes s'en vont vers une abside lointaine, où des marbres brillent, mais d'où la vie est absente : les deux statues de saint Pierre et de saint Paul, la mosaïque de l'arc triomphal, les médaillons des papes, situés trop haut pour mes yeux, ne me paraissent pas suffire à animer ce luxueux désert. Que j'aimais mieux Sainte-Marie-de-la-Minerve peuplée de statues et de bustes ! J'erre dans cet édifice où rien ne réchauffe et n'exalte l'âme, sans pouvoir me persuader que je suis dans une

église, lorsqu'un tintement de clochette, venant du fond, me donne enfin la sensation, l'impression que j'attendais ; je me hâte vers elle et je vois sortir de la sacris tie un cortège de bénédictins qui vont dire les vêpres ; ils entrent dans une chapelle, un des enfants de chœur met un banc en travers de la porte pour écarter les profanes, et l'office commence, chanté posément et avec goût, mais avec un cérémonial qui me déroute un peu. Je regarde et j'écoute longtemps ces vêpres peu banales, puis je visite le beau cloître attenant à l'église, où des couples de colonnes torses, incrustées de marbre, d'or et d'émaux, et surmontées d'une longue inscription, enferment un jardin où des mouches bourdonnent au soleil. O douceur des vies religieuses encloses en ce beau cadre, et qui s'écoulaient, dans l'attente de la vue de Dieu, parmi les joies pures que donne à l'âme la beauté de l'art et des choses !

Le tramway me ramène à la place *Bocca della Verita*, et, en attendant de pouvoir visiter Sainte-Marie *in Cosmedin*, je m'assieds en face, sur les marches du joli petit temple que mon Anglais d'hier s'entêtait à chercher au Forum. A ma gauche est une de ces fontaines qui sont parmi les beautés de Rome ; derrière moi, le Tibre coule, séparé de cette place par un quai surélevé ; devant moi est l'église, avec son porche avancé et son élégant campanile à sept rangs d'arcades superposées. Je suis seul ici, avec deux ou trois touristes qui, à l'ombre du porche, attendent aussi le sacristain. L'herbe pousse entre les pavés, le lieu est pauvre et triste, la fontaine est sans eau, et le seul bruit qui rompe le silence de cette place lointaine est celui des tramways qui, par moments, passent derrière moi, sur le quai du Tibre. Enfin le sacristain apparaît, en calotte et en redingote noire, et il nous fait visiter lentement son église, qui est une des plus anciennes de

Rome. L'art des vieux marbriers romains y triomphe : le pavement est en marqueterie de marbre, le candélabre du cierge pascal élève sa magnifique colonne à chapiteau où l'or s'incruste dans le marbre, et, aux deux côtés de la nef centrale, s'érigent deux ambons ou tribunes de marbre avec des mosaïques dorées. Dans l'abside est un trône épiscopal de porphyre. Il y a, dans cette décoration vieille de huit cents ans et restaurée avec goût en 1818, — comme me l'apprend l'inscription de l'ambon de droite — une simplicité et une unité de plan qui donnent à cette petite église un rare caractère de beauté ; et je préfère le cadre intime où se groupent toutes ces œuvres d'art à la magnificence imposante des vastes basiliques. Notre cicerone, qui est un peu bourru, mais qui n'est ni bavard ni pressé, nous laisse le temps d'admirer, et notre visite se termine par la sacristie où se trouve une mosaïque sur fond d'or assez mal conservée.

De la place partent les chemins de l'Aventin. Je monte la pente de la colline fameuse dans l'histoire, de la colline plébéienne, par une route solitaire où je rencontre seulement deux ou trois couples d'amoureux. Une *osteria* est sur le chemin, célèbre par son panorama : c'est le *Castello di Costantino.* Je ne sais quelle histoire rappelle ce nom de *Constantin* ; je sais seulement qu'il fait chaud, et que le vin blanc a de bien jolis reflets dans les verres de deux abbés assis devant le paysage. J'en demande un *quarto*, et, en dégustant l'excellente liqueur, j'admire à loisir le tableau que j'ai devant moi. En bas, s'étend la vallée herbue du Cirque Maxime ; de l'autre côté, juste en face, le Célius présente l'élégante abside à colonnettes des Saints-Jean-et-Paul ; un peu à gauche, le Palatin se couronne de cyprès et de pins, cadre de sombre verdure où appa-

raissent les ruines des palais impériaux ; sur la droite, Saint-Jean-de-Latran se reconnaît aux statues de sa façade, dorées par le soleil ; les Thermes de Caracalla élèvent leur masse de briques, et la voie Appienne fuit vers les monts Albains, parmi des tombeaux : paysage harmonieux et serein, tout baigné de lumière, et où une cloche lointaine de couvent tinte sans en troubler la paix.

Par un chemin désert, que borde la seule église de Sainte-Prisca, je descends jusqu'à une ruine vénérable, le mur d'enceinte de Servius Tullius. Ces pierres posées sur des pierres, ce bloc noirci par le temps, il n'y a là, évidemment, aucune beauté ; mais quel bond dans le passé ces restes font faire à l'imagination ! Non que le paysage favorise son travail : du carrefour où s'élève ce mur part une route moderne, large et bien propre ; plus haut, sur ma droite, l'église de Saint-Sabas montre une *loggia* du temps de la Renaissance : un tel voisinage fait, autour de ces restes, comme une sorte d'anachronisme ; mais le lieu est solitaire, aucun pas ne résonne sur cette route, la cloche du couvent s'est tue, et, en arrêtant mes regards sur ces pierres contemporaines des premiers rois, j'éprouve enfin la sensation d'histoire que je suis venu chercher ici.

Puis, par de calmes chemins creux, entre des haies fleuries derrière lesquelles, à des arbres fruitiers, à de hauts échalas entrecroisés par leurs sommets, à de jeunes sarments d'un vert tendre qui s'agitent dans la brise, je devine des jardins, des vignes, je monte la pente de l'Aventin.

J'arrive à une place petite et solitaire : elle s'enfonce vers la gauche, entre des murs décorés d'élégants trophées et d'obélisques brunis par le temps. Au-dessous d'un de ces trophées, un cocher en livrée et à cheveux blancs somnole, assis sur le siège d'un landau aristo-

cratique et démodé ; il doit attendre un vieux cardinal ou quelque membre de l'Ordre de Malte dont Sainte-Marie est l'église : sans doute il va venir par cette haute porte cochère que j'ai devant moi, et que surmontent les armes de l'Ordre. Il me plairait d'attendre aussi, au milieu de ce silence et parmi toutes ces choses vieillottes et charmantes, qu'il apparaisse et vienne lentement, en homme pour qui le temps ne compte plus, rejoindre sa voiture. Mais le temps compte pour moi qui suis venu ici de si loin, et je me fais ouvrir cette porte ; et me voici dans un beau et calme jardin où des arbres taillés en berceau font des voûtes de verdure qui m'abritent du soleil ; j'erre sous ces arceaux, et je vais jusqu'au bout admirer un beau palmier qui se balance, et plonger mes regards sur les quais du Tibre. La villa du grand-maître ouvre ses galeries sur le jardin, mais je ne la visite pas, et, quand je sors de cet asile de paix, idéale retraite du sage attendant la mort, la femme qui m'a guidé m'indique, dans la porte, au-dessus de la serrure, un trou cerclé de cuivre et me fait signe d'y regarder. La porte refermée, j'applique mon œil à ce cercle, comme à la foire, quand j'étais petit et que j'allais contempler l'exécution de Tropmann ou le portrait de M. Thiers ; et j'admire à mon tour, car je suis badaud sans vergogne, ce délicieux enfantillage imaginé par l'ancien architecte du jardin : une voûte de verdure s'ouvre juste derrière ce cercle, et comme une longue-vue dont l'enveloppe serait faite d'un noir feuillage, conduit le regard jusqu'au dôme de Saint-Pierre, qui, tout au bout de cette ombre, rayonne dans le soleil.

J'oublie Sainte-Marie, je passe devant Saint-Alexis, et je vais visiter Sainte-Sabine, illustrée par Dominique et par Lacordaire. Un dominicain me reçoit et, par les corridors de son couvent, tapissés d'images pieuses et

de réflexions édifiantes, il me conduit à son église. Intelligent et cultivé, il me fait admirer en connaisseur les bas-reliefs des portes en cyprès, qui remontent au Ve siècle, les colonnes antiques, en marbre de l'Hymette, la mosaïque qui est au-dessus de l'entrée, et, dans la chapelle St-Dominique, à droite de l'autel, un beau tableau de Sassoferrato. Aux pieds de la Vierge portant l'enfant Jésus, saint Dominique et sainte Catherine sont agenouillés : tous deux reçoivent le rosaire, Dominique avec une ardente reconnaissance qui élève son visage, ses yeux et ses mains, et qui semble tendre tout son être vers la Vierge Marie, — Catherine, sur qui l'enfant Jésus pose la couronne d'épines, avec un air de pieuse résignation et d'abandon aux volontés divines : de petits anges contemplent la scène. J'aime ce tableau pour son harmonie, pour la douceur de ses teintes, et pour la ferveur religieuse qui y respire sur tous les visages. Il y a peu d'années, quelqu'un s'en empara ; puis lui-même ou un autre le restitua mystérieusement : mon guide me raconte cette histoire en me reconduisant.

Je redescends la pente de l'Aventin par un chemin où s'ouvre la principale entrée du vaste séminaire des Bénédictins. De l'autre côté, il domine le quai du Tibre, élevant dans les airs un campanile que surmonte le coq gaulois. Plus bas, je retrouve la rue bruyante, le tramway et la vie moderne.

Mardi, 17 avril.

Le théâtre de Marcellus.— Au Vatican; la peinture.— Le Forum de Trajan et la colonne Trajane. — La prison Mamertine. — Les ruines du Palatin. — Le Corso.

J'avais passé mon après-midi d'hier dans le silence et dans la paix ; j'ai vu ce matin les quartiers populeux où

sont les restes du portique d'Octavie et du théâtre de Marcellus.

Le doux Virgile, les larmes d'Octavie, la mélancolique destinée de Marcellus, tous ces souvenirs devraient s'encadrer dans un paysage solitaire et calme, si les choses voulaient se plier au désir du voyageur pour favoriser son émotion. Or c'est au milieu d'une foule bruyante, parmi d'amusants spectacles de la rue, que j'ai vu les ruines qui évoquent ces souvenirs.

Dans la Rue du Portique d'Octavie est installé un marché aux légumes ; d'immenses parapluies dominent les artichauts et les salades et les protègent des ardeurs du soleil. Les femmes du peuple vont et viennent, marchandent, crient. Soudain une jeune femme se met à discuter avec une vieille, énorme ; elles s'animent, la vieille devient écarlate ; et voici que la querelle s'étend : on prend parti ; une grosse marchande assise sur son pliant crie en tapant sur ses deux cuisses ; à une fenêtre voisine, deux jeunes filles apparaissent et de loin prennent part à la discussion ; leurs jeunes visages se crispent de colère, et elles gesticulent, et elles baragouinent je ne sais quoi pour approuver ou pour blâmer les deux adversaires. La scène m'arrête, et j'avoue sans honte que je m'y amuse avec simplicité et que j'oublie quelques instants et Marcellus et l'*Enéide*, devant cette prise de bec renouvelée de la vieille Rome.

Le portique avec le peu de colonnes qui en restent n'a pour moi aucune beauté. Je continue ma route, et, un peu plus loin, sur ma droite, je vois un mur arrondi, des pierres noires et comme usées, des colonnes frustes, et ce sont les restes du théâtre de Marcellus. Mais la paix n'habite pas plus dans ces ruines qu'au dehors. Toutes les arcades du soubassement s'ouvrent sur des loges qui sont de petits magasins, de petits ateliers. Les marchands sont sur leur porte et rangent leur éta-

lage ; des cordonniers tapent sur le cuir, des forgerons sur le fer, des bourreliers tirent l'alène ; aux voûtes sont pendus des souliers, des colliers garnis de grelots, de ceux que j'ai vus aux attelages qui transportent dans les rues de Rome les petits tonneaux de vin ; la fumée sort des forges, et le bruit de partout. Et toute cette animation, tout ce tumulte, est sous l'invocation d'un jeune homme mort à vingt ans, qui aurait pu être le successeur d'Auguste et faire du bruit dans le monde, et qui n'est connu que des lettrés, par quatre vers touchants de Virgile.

Je vais passer au Vatican les trois dernières heures de ma matinée. Toute une foule s'engouffre par la porte de bronze et défile successivement devant un mélancolique sergent de ville, gardien laïque et municipal de l'ordre, puis devant le soldat pontifical qui le domine de quelques marches, et qui, l'arme au pied, nous regarde passer d'un air indifférent. Au bout d'une longue avenue monte l'*Escalier royal* : il est magnifique et vraiment digne des chefs-d'œuvre auxquels il conduit. En haut est la Chapelle Sixtine, pour laquelle les critiques d'art ont épuisé tout le vocabulaire de l'admiration. J'y arrive donc, humble profane, avec la plus complaisante disposition à me laisser émouvoir. Mais quoi ! je trouve deux cents visiteurs peut-être dans ce petit oratoire, et je dois louvoyer pour approcher des fresques, regarder à terre pour ne pas marcher sur des pieds ! Et quand j'ai, devant une fresque, trouvé mon point de vue, on me bouscule, on passe devant moi, on s'appuie fort indiscrètement sur l'extrémité de mes souliers ; et me voilà distrait. Je regarde alors la salle, que je trouve fort amusante : des têtes de toute origine sont tournées de tous les côtés, avec les expressions les plus diverses : il y a les convaincus, ceux qui font semblant

de l'être, ceux qui s'ennuient, ceux qui essaient de comprendre : il y a ceux qui regardent dans des lorgnettes, ceux qui renversent la tête pour contempler le plafond, ceux qui, pour ne pas la lever, ont devant eux, comme un plateau, un grand miroir carré où ils plongent leurs regards ; des employés pontificaux ont enlevé l'autel, et ils roulent des tapis qui ont dû servir pour les fêtes de Pâques ; et l'on entre, et l'on sort sans cesse, et un murmure ininterrompu sort de toutes ces bouches. Enfin, si le mur de gauche est mal éclairé, si les peintures du plafond sont un peu loin pour mes yeux, je puis du moins prendre une idée suffisante des principales fresques de droite. J'aime surtout le Botticelli et le Pérugin. Le *Jugement dernier* est bien noir, et il est trop vaste pour être vu de près : pour en embrasser l'ensemble, il me faudrait de meilleurs yeux, et le champ libre devant moi. J'admire du moins, dans les attitudes de ces corps qui montent vers le Christ, de merveilleux raccourcis. Le Christ me surprend un peu : au Maître d'amour et de bonté, le grand peintre a donné le visage de la colère et le geste qui foudroie et qui terrasse.

De la Chapelle Sixtine je passe aux Chambres de Raphaël. Je vais voir enfin, à leur place, avec leurs couleurs et dans leur jour, ces compositions admirables que la photographie et le dessin m'ont appris à connaître, et sur lesquelles j'ai tant de fois arrêté mes yeux. Dans ces salles qui se suivent, le public s'étend. ce n'est plus l'entassement de la Chapelle Sixtine ; moins nombreux, les visiteurs sont aussi plus recueillis ; enfin on peut s'asseoir en face de ces chefs-d'œuvre, les contempler longuement. Il arrive bien qu'un admirateur malappris interpose un large dos entre l'*Ecole d'Athènes* et vos yeux ; mais enfin on lui pardonne, parce qu'on se sait fort capable d'en faire tout autant.

De toutes les chambres, celle que j'ai préférée est celle de la *Signature* : c'est là que se trouvent, se faisant face, ces inimitables chefs-d'œuvre, l'*Ecole d'Athènes* et la *Dispute du Saint-Sacrement*. Entre les deux est le *Parnasse*, avec la figure inspirée d'Apollon faisant de la musique. Il me paraît impossible que l'être le plus insensible aux beautés de l'art, le plus fermé aux jouissances esthétiques, sorte de là sans être ému, sans avoir compris ce qu'avec des couleurs un grand génie est capable de faire. Dans la *Chambre d'Héliodore*, je préfère, à la composition qui a donné son nom à la salle, la *Messe de Bolsena* et la *Délivrance de Saint-Pierre*. Dans la première de ces fresques, j'admire, comme j'avais fait dans la *Dispute du Saint-Sacrement*, la merveilleuse ordonnance qui dirige toutes les lignes, tous les mouvements du tableau vers un centre unique, qui est l'hostie ; l'autre est un triptyque où j'aime surtout la sortie de Pierre, protégée par une lumière éclatante qui éblouit les gardes et qui semble vraiment rayonner au-dessus de la fenêtre.

Puis un gardien nous fait entrer par tout petits groupes dans la chapelle de Nicolas V. O le minuscule oratoire, mais comme il est grand par l'art ! Les murs sont tout garnis de fresques où Fra Angelico a représenté des scènes de l'histoire de saint Laurent et de saint Etienne. Que j'aime saint Etienne prêchant à cet auditoire attentif d'hommes et de femmes ! Les femmes, assises au premier rang, approuvent de tout leur cœur ; au fond, les hommes discutent, l'air grave...

Je sors de là, l'âme tout émue, pour monter à la galerie des tableaux. Mais l'Escalier royal ne se continue pas jusqu'ici ; celui par où nous passons est bien délabré ; il ressemble à un escalier de grenier, et j'ai plutôt l'air d'un badaud qui grimpe vers un belvédère, que d'un curieux d'art qui va voir de belles peintures.

Il n'y a que quatre salles dans ce Musée, et la deuxième salle ne contient que trois tableaux, mais ils sont parmi les plus célèbres : c'est la *Communion de Saint-Jérôme,* du Dominiquin, où tous les yeux des assistants, dirigés vers le saint, contemplent le vieillard qui, sur le point de mourir, fait un dernier effort pour se soulever et recevoir la chair et le sang de son Dieu ; j'aime surtout l'enfant de chœur du premier plan, adolescent aux cheveux bouclés qui, agenouillé et tenant dans sa main gauche un livre, regarde le saint d'un air si sérieux et si doux. C'est ensuite la *Madone de Foligno* et la *Transfiguration.* Le premier tableau est un tableau votif, où le Donateur, vieillard aux traits un peu durs, aux lèvres épaisses, est présenté à la Vierge par saint Jérôme ; à gauche, saint Jean-Baptiste, debout, couvert de peaux et les cheveux hérissés, montre la Madone, et saint François d'Assise, agenouillé, lève vers l'enfant Jésus un visage où rayonne l'amour et une ardente confiance ; d'en haut, la Vierge tourne vers le Donateur un regard plein de douceur triste et de bonté. La *Transfiguration* est partagée en deux scènes qui me paraissent étrangères l'une à l'autre : à la scène inférieure, où les disciples essaient de guérir l'enfant possédé, scène aux teintes noires, aux attitudes violentes, peinte par Jules Romain et un autre élève de Raphaël, combien je préfère la scène supérieure, œuvre du maître ! Où a-t-on mieux rendu sensible la bonté infinie de celui qui a voulu mourir pour sauver les hommes, que sur le visage de ce Christ qui s'élève dans les airs, les mains ouvertes ? Et d'autre part, quelle virtuosité dans le dessin des plis de ces vêtements qui flottent ! Oh ! l'admirable peintre, maître des maîtres, et comme on a l'âme élargie quand on sort de ces salles où son génie triomphe ! Quelle magnifique puissance d'éducation morale peut avoir un art comme

celui-là, qui, avec les éléments d'une réalité exactement observée, s'élève à l'idéale beauté, et qui, appuyé sur la science du dessin la plus sûre, cherche, non pas l'étonnement que cause la difficulté vaincue, mais l'approbation et l'émotion de l'âme !

Une fois redescendu de la Pinacothèque, j'ai parcouru les Loges de Raphaël, mais un peu vite : après toutes ces belles choses que je venais de voir, ma faculté d'admiration était comme épuisée, je le confesse. Facilement distrait, j'ai regardé, des fenêtres de ce deuxième étage, le spectacle de la cour Saint-Damase, et j'y ai vu plusieurs scènes curieuses : d'abord un gendarme pontifical, voyant venir un cardinal, s'arrêta brusquement, et, se tournant vers lui, fit le salut militaire ; et je m'amusais à imaginer, sur une route de chez nous, la rencontre de l'archevêque et d'un gendarme en tournée : le bon gendarme jurassien eût certainement regardé avec le dédain le plus adéquat le successeur de saint Désiré. Puis un beau monsieur traversa la cour, salué par tout le monde ; et ce monsieur, qui rendait fort élégamment les saluts, me semblait mis comme un préfet de M. Fallières ; et j'en faisais un vrai préfet de la République française en visite au Vatican ; et ce préfet parmi toute cette population cléricale, salué par elle et la saluant, me parut une imagination réjouissante ; et j'en souriais tout seul quand soudain apparurent, la hallebarde à l'épaule, huit gardes suisses vêtus du costume dessiné par Michel-Ange, il y a quatre cents ans : ils marchaient deux à deux, lentement, sous la conduite d'un officier qui portait l'épée nue, et ils défilèrent dans la cour, comme une vision du temps de Granson, subitement apparue.

Après une deuxième visite à Saint-Pierre, faite dans le calme relatif d'un jour de semaine, je déjeune dans

une mauvaise auberge décorée d'un nom magnifique, puis je vais voir le Forum de Trajan. Les ruines de la basilique Ulpienne sont sans beauté, colonnes lisses de pierre bleue alignées bêtement. La colonne Trajane offre un tout autre intérêt ; mais on ne peut en voir de près les bas-reliefs guerriers, tout le Forum, qui est en contre-bas, étant entouré d'une balustrade. Les scènes de la partie inférieure sont presque à la hauteur de mes yeux, mais la balustrade m'en tient trop éloigné. Je regarde plutôt le piédestal où des hommes travaillent : je sais que ces hommes, qu'a mis en chantier M. le commandeur Boni, directeur général des fouilles de Rome, sont des violateurs de sépulture, qui cherchent l'urne d'or où furent mises les cendres de Trajan. Et qu'en feront-ils, de leur urne d'or ? Oseront-ils bien la mettre dans un de leurs musées ?... Puis je suis la spirale de bas-reliefs qui contourne la colonne, et je trouve d'abord un peu saugrenue l'idée des chrétiens du XVI[e] siècle qui terminèrent la guerre des Romains et des Daces par la statue de saint Pierre ; mais je réfléchis qu'après tout ce sont les mêmes hommes qui ont fait du Panthéon un temple chrétien, et que ces deux faits — et tant d'autres ! — sont l'expression de la même pensée ; l'archéologue peut n'y pas trouver son compte, mais l'historien et le philosophe les jugent certainement pleins de sens.

De là, je suis monté au Palatin. Sur mon chemin était la prison Mamertine, et, en approchant de ce lieu célèbre, j'essayais de me figurer le *Tullianum*, le sinistre et noir cachot où fut plongé Jugurtha, où les complices de Catilina furent étranglés sur l'ordre du consul père de la patrie, où Vercingétorix enfin, après avoir défilé derrière le char de son impitoyable vainqueur, reçut la mort comme une délivrance après cette

honte suprême. Je me rappelais le mot de Jugurtha frissonnant au premier contact de cet air humide et glacé: « Dieu ! que vos bains sont froids ! ». — Et j'arrivais tout ému d'avance, à songer que j'allais pénétrer sous cette voûte où tant de souvenirs devaient flotter encore, plus saisissables pour ainsi dire qu'au plein air d'une place publique. Quelle désillusion ! Derrière la porte qui s'ouvre sur la rue, un monsieur galonné vous attend près d'un tourniquet, et l'escalier qui descend au cachot historique, le cachot lui-même, tout est éclairé à l'électricité !... Non ! jamais de ma vie, je crois, je n'éprouverai stupeur pareille. Saint Pierre au-dessus de la colonne de Trajan m'avait d'abord surpris : j'avais ensuite compris le symbole. Mais quel psychologue sera assez subtil pour découvrir une harmonie cachée dans cette association paradoxale de la lampe d'Edison et de la prison de Vercingétorix ? Le fil électrique descend avec vous : il pénètre avec vous sous la voûte, s'accroche sans respect à ces pierres si vénérables pour un fils de la Gaule, et porte dans tous les coins, où pas une araignée ne gîte, une lumière sacrilège et ennemie du mystère. J'ai voulu faire revivre pour moi le héros de mon pays : peine perdue ! J'ai tourné le dos aux lampes, je me suis mis en pénitence contre le mur, j'ai fermé les yeux : impossible d'être ému ; d'ailleurs, pour comble de misère, deux Anglais causaient à voix haute derrière moi. Il ne me restait, hélas ! qu'à visiter le lieu en badaud, admirant la propreté de ce sol scrupuleusement balayé, ou en chrétien respectueux des légendes, vénérant la source jaillie du sol à la prière de saint Pierre et fermée aujourd'hui d'un couvercle qui tourne autour de son axe comme une figure de géométrie ! Ou plutôt, il ne me restait qu'à m'en aller au plus vite, en oubliant, si je pouvais, ce que je venais de voir, et en ne conser-

vant dans ma mémoire que la description de Salluste : « Il y a, dans la prison, un endroit qu'on appelle le « *Tullianum* ; il s'enfonce d'environ douze pieds dans « la terre ; de toutes parts il est ceint d'épaisses mu- « railles, et il est couvert d'une voûte en berceau « formée d'un assemblage d'arceaux de pierre. Mais la « malpropreté, l'obscurité et l'odeur lui donnent un « aspect répugnant et horrible. » (*Catilina*, LV.). Puisse M. le commandeur Boni avoir traité plus respectueusement les ruines des Empereurs !...

Elles sont sur une colline qui domine le Forum républicain, symbole de l'empire érigé en maître unique au-dessus des volontés asservies ; et, symbole plus saisissant encore, c est au lieu même qui avait été le berceau de la Rome des rois, que les empereurs vinrent bâtir leurs demeures, fermant sur cet étroit plateau le cycle d'une longue et magnifique histoire.

J'arrive sur la colline impériale par une route qui portait un beau nom, la *Montée de la Victoire*, « clivus Victoriæ ». A ma gauche, dans les arbres, sont les restes de Sainte-Marie-l'Antique, où je suis entré hier depuis le Forum. Je passe devant le Casino Farnèse, dont la villa et les jardins, qui occupent l'emplacement du palais de Tibère, dominent la maison des Vestales, puis je traverse des ruines sans intérêt, et j'arrive à une longue galerie, coudée deux fois à angle droit, le *cryptoportique*. Ce passage, où je me trouve tout seul, a par places un air sinistre. Là où la voûte s'est écroulée, le bon soleil y met sa joie ; mais on s'enfonce ensuite dans une demi-obscurité où l'on n'entend plus aucun bruit ; et l'on se demande qui l'on va trouver à un de ces détours, quelle figure vous attend et vous guette. Lieu tragique en effet, où un empereur romain fut assassiné ! Ce fut sans doute à l'un de ces angles obscurs que, en 41, Caligula, le fou sanguinaire,

tomba sous les coups de conspirateurs, peut-être même auprès de cet angle où je suis, et où je vois, sur le mur, les traces d'un revêtement en stuc, finement décoré.

Un peu plus loin est la maison de Livie, la femme d'Auguste. La toiture moderne de zinc en est bien laide, et elle détonne parmi les pierres et la verdure ; mais cette demeure fut vraiment la retraite du Sage, petite pour le bonheur de l'âme, ornée pour le plaisir des yeux. Les diverses pièces donnaient sur une cour intérieure. A droite, si j'en crois l'inscription moderne, était la salle à manger ; au fond s'ouvraient trois pièces dont le sol est revêtu d'un très beau pavement et dont les murs sont couverts de fresques célèbres et souvent reproduites : guirlandes de fleurs et de fruits, petites scènes à personnages se déroulant sur fond jaune, rouge ou blanc, scènes de la rue ou scènes mythologiques ; le visage d'Io gardée par Argus est charmant. Et je me figure la vie de l'impératrice-mère dans cette petite maison, pendant le principat de son fils Tibère, vie doucement mélancolique, inquiétée peut-être par l'avenir, tournée plutôt vers un passé brillant et regretté, apaisée sans doute par le calme, la solitude et la fantaisie d'un peintre habile dans son art. Mais pourquoi les archéologues ont-ils fixé aux murs de ces salons ces tuyaux qui servaient à amener l'eau dans la maison ? Assurément, je suis intéressé quand je lis sur l'un d'eux le nom d'une des princesses impériales IVLIÆ·AVG·, *Juliæ Augustæ* ; mais ne pouvait-on trouver une autre place pour ces débris sans valeur artistique ?

Sorti de la maison de Livie, j'erre au hasard, je descends les larges marches en ruines qu'on appelle l'*escalier de Cacus* ; je m'assieds, je cueille de jolies fleurettes rouges que je garderai entre les pages de mon Guide, comme une petite fille ou un jeune amou-

reux, et j'ai pour compagnon... oh ! un vieux, vieux personnage, si vieux qu'il n'a peut-être jamais existé dans l'histoire, mais si vivant pour tous ceux qui connaissent le VIIIe livre de l'*Enéide* : Evandre, le bon ancêtre, pasteur de peuples, hospitalier, religieux et conteur de longues et fantastiques histoires. Petits Romains qui, sur les bancs de vos lycées, expliquez le poème de Virgile, venez-vous parfois ici voir le paysage que le doux poète avait sous les yeux il y a 1900 ans, et dans lequel il plaça un épisode de la vie de son héros ? Comme toutes les œuvres des vieux maîtres latins doivent vivre pour vous, petits Romains, quand tous ces lieux, si lointains, si étrangers pour nos petits Français, vous sont voisins et familiers, quand vous pouvez muser au Forum avec Horace, monter avec Virgile au Palatin !

Je passe auprès de vestiges vénérables qui seraient, d'après les archéologues, des restes du mur d'enceinte de la *Rome carrée*, la ville de Romulus ; puis je pénètre dans une grotte fameuse dans la légende, et qui ne serait rien de moins que le *Lupercal*, où la louve se retira quand elle fut chassée d'auprès des deux jumeaux. Si c'est là vraiment la grotte où les Romains plaçaient cet épisode de la grande légende et dont ils avaient fait un lieu de refuge vénéré, au diable les restaurateurs ! Ils ont tout cimenté, ils ont mis une barrière à la porte, et les gardiens du Palatin tiennent le sol aussi propre que le parquet d'un salon. Heureusement la grotte n'est pas obscure : ils y auraient amené l'électricité !...

Remontant l'escalier de Cacus, je passe devant le temple de Cybèle, la Grande Déesse, où des arbres, réunis en un bosquet charmant et vigoureux, semblent rappeler encore que Cybèle était la Mère féconde de toutes choses. Une bonne statue assise de la déesse est placée contre le mur du temple, et les archéologues

méritent un bon point pour l'avoir laissée ici et ne l'avoir point transportée dans un de leurs musées. Tout près est une très vieille citerne qui fournissait, aux temps reculés de la primitive bourgade, l'eau à ses habitants. Je longe la maison de Livie, et j'arrive aux restes du palais des Flaviens. Il donnait sur l'*Esplanade du Palatin* (Area Palatina), et comprenait, de ce côté, trois pièces : au milieu, une immense salle de réception ; à droite, une salle plus petite, qui était peut-être l'Oratoire des dieux du foyer ; à gauche enfin, une petite basilique où l'empereur rendait la justice : elle a gardé quelques restes de son dallage et une partie de la jolie balustrade de marbre qui séparait de la salle la tribune en abside. — Une vaste cour intérieure entourée d'une colonnade séparait ces trois salles du reste de l'appartement. La partie postérieure du palais était sans doute divisée de même. On y peut voir encore une partie de la salle à manger, vaste pièce qui a conservé, dans l'abside semi-circulaire qui s'ouvre au fond, un très beau pavé de marbre ; à gauche était une autre salle à manger, plus petite, au milieu de laquelle était une fontaine elliptique, que des gens de goût ont toute garnie de fleurs. Qu'elle est jolie, cette maison des Flaviens, et quel plaisir de la parcourir, tout seul, loin des gardiens, d'admirer les restes de sa beauté, de toucher cette balustrade où s'est peut-être appuyé Trajan, et de s'asseoir sur un fût de marbre, au bruit des abeilles qui bourdonnent, en face d'un massif de fleurs épanouies !

Je sors du palais par la petite salle à manger, et, prenant un sentier qui descend parmi des broussailles, j'arrive aux ruines qui couronnent la colline au sud. C'est d'abord la vaste construction dite le *Stade* : je suis absolument seul dans cette mélancolique et silencieuse immensité ; j'en fais le tour m'arrêtant seule-

ment devant deux statues mutilées qui se font pendant, un personnage assis, le torse nu, et un autre dont il ne reste plus que la partie inférieure du corps, magnifiquement drapée ; dans le mur du sud-est, je note aussi de curieuses marques de fabricants de briques ; je descends des escaliers sombres et humides, j'en monte d'autres, et j'arrive sur le plateau. J'erre sans m'arrêter à rien parmi les ruines assez imprécises de la maison de Septime Sévère, j'y dérobe encore un fragment de mosaïque (mon deuxième larcin !...) et, passant un pont, je viens admirer un magnifique panorama qui va du Colisée au dôme de Saint-Pierre par le Célius, les ruines de la campagne romaine, l'Aventin — où je retrouve une connaissance, le *Castello di Costantino* — Saint-Paul-hors-les-murs et le Janicule. Puis je descends vers le bâtiment où l'on élevait les esclaves des empereurs, et j'y déchiffre quelques inscriptions en grec et en latin. *Inscriptions*, le mot est bien prétentieux... Vous savez tous la manie qu'ont les gamins de mettre leurs noms sur les murs. Eh bien ! les esclaves des empereurs faisaient de même, et je lis : Φηλιxι, KINΘOC, MARIN(U)S, et autres noms qui inportent aussi peu à l'histoire des nations que ceux de Jean Dupont et de Pierre Durand, élèves à l'école communale de ma petite ville.

Enfin je m'en vais en musant, faisant peur aux lézards, regardant des fourmis processionner entre des pierres, cueillant des fleurs, et je sors à cinq heures après une visite de trois heures qui m'a charmé. O calme de la maison de Livie, élégance de la demeure des Flaviens, immensité solitaire du stade, poésie des légendes virgiliennes, des arbres et des fleurs, silence des ruines désertes mêlées à la verdure, vous êtes la grâce du Palatin, et vous méritez bien qu'on vous aime !

Pour rentrer chez moi, je remonte le Corso. C'est, tout le long de la célèbre avenue, une animation difficile à imaginer. Sur les trottoirs vont et viennent, se heurtant sans brutalité, des promeneurs au verbe haut et sonore. Aux carrefours, les camelots crient *La Tribuna*, *L'Italia*, *L'Avanti.* Sur la chaussée, venant du nord vers le centre de la ville, roulent des landaus magnifiquement attelés, qui ramènent à ses palais la haute société romaine, teint mat, yeux noirs, fins profils et luxueuses toilettes. Des fiacres, des camions réclament leur place à coups de fouet, sans paraître troubler beaucoup les cochers à la livrée aristocratique, près desquels les valets de pied font les importants et se rengorgent. Et c'est un perpétuel « eh ! hop ! », sur deux notes, la deuxième vivement lancée. Et je me trouve heureux, piéton myope et timide, d'avoir, dès le début, pris le bon côté de l'avenue et de n'avoir pas à traverser, pour rentrer chez moi, cette chaussée dangereuse. Aussi je flâne avec bonheur sur mon trottoir, regardant les étalages, bijoux en mosaïque, coquilles peintes, réductions en marbre ou en plâtre des statues célèbres, cartes postales, livres et gravures, vins aux noms fameux, — ou bien admirant au passage, dans le vestibule du palais Bonaparte, un magnifique suisse porte-hallebarde avec son bicorne, sa culotte rouge et ses bas blancs, bien tirés sur des mollets à l'antique.

Mercredi.

Le Transtévère. — Sainte-Cécile et la statue de Maderno, — Au Vatican : la Galerie des Antiques. — Le Casino Borghèse. — La Trinité-des-Monts et l'escalier de la place d'Espagne. — Entre compatriotes.

Je voulais visiter ce matin trois églises du Transtévère, et je n'en ai vu qu'une. J'avais bien arrêté mon

itinéraire sur mon plan ; mais les distances s'allongeaient tellement quand je fus descendu du tramway, que j'eus peur d'arriver trop las à la Galerie des Antiques, ouverte aujourd'hui au Vatican.

Pour aller au Transtévère, au quartier *au-delà du Tibre*, j'ai traversé le fleuve sur un pont auquel les Romains ont donné le nom de Garibaldi ; et ce pont est si laid que le parrain ne doit pas être bien fier de son filleul !

Ce que j'ai vu du Transtévère était pittoresque sans doute, mais dénué d'élégance : rues mal odorantes, petites boutiques, légumes croulants aux étalages, tout le monde dehors, gens du peuple criant, gamins à moitié nus faisant des culbutes, longues voitures lourdement chargées de petits tonneaux de vin et qui, au tournant de ces rues étroites, buttant presque des deux bouts, emprisonnent le piéton dans un triangle dangereux et le menacent de leurs petits chevaux qui glissent sur les épluchures. J'arrive avec peine, usant presque de ruse pour consulter mon plan, à l'église que je veux visiter d'abord : et c'est Sainte-Cécile, comme il convient à un voyageur qui, depuis de longues années, aime et cultive la musique. Pour y arriver, on entre dans une cour, et il y a un portier, à gauche sous le porche : il semble qu'on pénètre dans une demeure privée. Dans la cour est un grand vase ancien. Au fond, un portique, où sont suspendues de nombreuses plaques tumulaires, donne accès dans l'église dont un vieux pauvre m'ouvre la porte. Immédiatement une forme blanche, qui est étendue devant l'autel, attire mes regards : sa blancheur illumine pour ainsi dire cet intérieur sombre, et l'on sent bien qu'il faut aller vers elle d'abord : c'est la statue de marbre de la martyre, œuvre d'un sculpteur du XVI[e] siècle. Elle est là, derrière une glace, dans la pose même, paraît-il, où son corps

fut trouvé aux Catacombes. S'il est vrai, il faut louer l'artiste de n'avoir pas cherché mieux ; si c'est une légende, il faut le louer encore d'avoir si bien donné l'illusion du vrai, et reprendre, pour Maderno, l'éloge célèbre dont Ménandre fut jadis honoré : « O nature, ô artiste, lequel de vous deux imite l'autre ? » La sainte est couchée sur le côté droit, ses deux mains ramenées devant elle, dans un mouvement du plus naturel abandon ; sa tête est tournée vers le sol où son front s'appuie, et son cou porte la marque du glaive qui lui a enlevé la vie. Ce signe apparent d'une mort cruelle, cette pose modeste, où le visage se cache, ce corps voilé dont la jeunesse se devine, tout cela fait de cette statue une œuvre émouvante, de laquelle on s'éloigne avec regret.

Je visite ensuite dans l'église plusieurs monuments de cardinaux au titre de Sainte-Cécile qui ont voulu se faire enterrer ici ; dans la nef de droite, une petite chapelle ornée de fresques est une petite chambre qu'on m'a donnée pour l'oratoire de la martyre. O téméraires conjectures de l'archéologie et de l'histoire ! Pour Bædcker, cet oratoire était une salle de bains !... Eh bien, raille qui voudra ; dans le doute, j'ai vénéré quand même ce lieu.

Je retourne ensuite au Vatican. Pour arriver à la Galerie des Antiques, je fais, derrière Saint-Pierre, un long circuit, et je passe ainsi devant quelques magasins d'objets religieux, images, crucifix, livres, chapelets, médailles, à l'usage des pélerins modestes, et qui sont tellement les mêmes partout, à Fourvières comme ici. Puis je suis, entre le palais et les jardins, une laide avenue où l'herbe pousse, et j'arrive enfin, après ce long voyage, aux salles du Musée.

De la première salle, la *Salle en croix grecque*, où

je note le Sarcophage en porphyre de sainte Hélène, je passe à la *Salle du Bige*, ainsi nommée du char antique à deux chevaux, qui est au milieu, puis à la *Galerie des Candélabres*. O le joli *Corridor de la tentation !* Ce n'est plus ici une salle de Musée, avec son ordonnance banale et son entassement : c'est une collection de grand seigneur, harmonieusement disposée pour la joie des yeux, tout autant que pour le plaisir du goût. Elle est divisée en travées par d'étroites cloisons, et, parmi les statues blanches, brillent les multiples couleurs de vases et de candélabres en marbre précieux. La lumière joue sur ces marbres, elle se reflète, atténuée et adoucie, sur les statues et met dans la salle une gaieté discrète. Je vois là de jolies sculptures de genre, de ces œuvrettes, qui amusent par leur réalisme et qui plaisent par l'exactitude du détail, un enfant jouant avec des noix, l'enfant à l'oie. J'y vois aussi une émouvante statue de Perse combattant dans une posture accroupie, et, surtout, la toute charmante *Coureuse grecque*, la *Fanciulla corriera*: elle est placée immédiatement derrière une cloison et, quand on arrive dans la travée, elle apparaît subitement dans sa grâce juvénile, vêtue d'une chemise courte et serrée à la taille, le pied droit levé, la jambe légèrement pliée, le geste des bras comme suspendu dans l'attente du signal.

Revenant sur mes pas, j'arrive à la *Salle ronde*, et j'en fais le tour, suivi d'un couple de provinciaux italiens. Le mari a son *guide* en main, et il en fait à voix haute la lecture à sa femme. Je ne comprends rien, bien entendu, sauf un mot, mais ce mot m'amuse : dans la *Salle ronde*, il y a deux Antinoüs, *Antinoo* en italien; or, savez-vous ce que devient, dans la bouche de ce brave bourgeois, le nom du bel adolescent à la mélancolique destinée ? *Antonio*, celui d'un valet de chambre ou d'un garçon de café ! Quelle déchéance pour le favori

d'un empereur ! — Après avoir regardé deux têtes célèbres, une Junon et un Jupiter qui me rappellent le temps de ma jeunesse et de lointains « fusains », je passe dans la *Salle des Muses*, mais je ne m'arrête guère que devant l'*Apollon Musagète* : et encore, avec sa pose théâtrale, son corps élancé en avant comme vers la lyre dont il joue, son ample vêtement qui flotte, ressemble-t-il plutôt à Néron en représentation qu'au dieu conducteur des Muses. Dans la *Salle des Animaux*, je suis intéressé par un petit groupe représentant un berger endormi près de ses chèvres, véritable miniature en pierre tendre qu'on a prudemment enfermée sous un verre. La *Galerie des Statues* m'offre, en particulier, une excellente réplique de l'*Apollon tueur de lézard*, de Praxitèle, tout de contours sinueux et de contrastes dans la direction des lignes, tout svelte et gracieux dans les formes, — une *Ariane endormie*, qu'accompagne jusque dans le sommeil la douleur du définitif abandon, — un *Satyre ivre* et un *Lucius Verus*.

La Galerie des Statues se termine par la *Salle des Bustes*. Je m'arrête devant quelques bustes d'empereurs, un Auguste enfant, que je fais tourner sur son pivot, et qui m'offre, sous tous ses aspects, la plus aristocratique, la plus merveilleuse pureté de traits, — un Hadrien, — un Caracalla à tête de brute ; mais je suis plus longtemps retenu et vraiment ému par un bas-relief funéraire. Il représente un Romain et une Romaine : l'épouse tient dans sa main gauche la main droite de l'époux, et elle la serre contre sa poitrine ; elle appuie son autre main sur l'épaule de son mari. Les deux figures sont sans beauté, et ce sont évidemment deux portraits ; il n'y a aucun art dans la draperie, et les gestes ont une certaine raideur ; mais j'ai aimé cette œuvre, telle quelle : il me semblait avoir devant les yeux les deux époux eux-mêmes, le Romain de la vieille

roche, avec les deux qualités essentielles du citoyen romain, la dignité et la gravité, — la Romaine, sérieuse et chaste, toute simple aussi dans sa coiffure à bandeaux plats ; et ces deux êtres, qui après tant de siècles, m'apparaissaient encore dans l'attitude même où ils avaient traversé la vie, se soutenant l'un l'autre, et fidèlement unis, faisaient une de ces œuvres que j'aime, parce qu'elles touchent mon âme.

La Cour du Belvédère a, dans ses quatre angles, des cabinets où l'on a mis quatre statues que l'on jugeait dignes de recevoir à part les hommages des admirateurs. Deux sont connues de tous, le *Laocoon* et l'*Apollon* dit *du Belvédère*. Je ne dis pas que je ne préfère pas un art qui agit sur l'âme et non sur les nerfs, et le *Laocoon* est, au contraire, un exemplaire de cet art qui brutalise le sentiment au lieu de l'émouvoir avec douceur ; mais la figure du père entouré de serpents, liens vivants qui l'enserrent et vont l'étouffer, exprime avec une si douloureuse vérité l'angoisse du malheureux ! Quant à l'*Apollon*, je sais qu'à l'admirer je retarde sur le goût moderne, je sais aussi qu'on lui a reproché précisément d'être irréprochable : mais je suis ignorant de toutes ces finesses, je trouve ce corps merveilleusement jeune, j'admire la beauté hautaine de ce visage olympien, et je confesse sans honte que je suis revenu deux fois le voir en son sanctuaire.

Les deux autres cabinets abritent, l'un un *Mercure* ancien, l'autre des *Lutteurs* de Canova, pugilistes au visage de brutes et qui m'ont paru bien laids.

Derrière la Cour du Belvédère, il y a trois vestibules ou *atriums*. Dans l'un, celui du *Méléagre*, je lis une intéressante inscription dédicatoire de Mummius l'Archaïque, le destructeur de Corinthe. Dans un autre, le *Vestibule carré*, a été placé un des monuments les plus précieux pour l'histoire de la littérature romaine, le

tombeau de Scipion le Barbu. L'inscription en est très lisible, et elle intéresse beaucoup les philologues par le mètre dans lequel elle est écrite. Mais, sans être un philologue, peut-on rester indifférent devant ce sarcophage où fut couché, il y a vingt-deux siècles, le corps d'un Scipion qui fut le grand-père de l'Africain, vainqueur de Carthage?— Au milieu du même vestibule est le *Torse du Belvédère*: est-ce celui d'Hercule ? Quel était le geste du personnage ? On ne sait : il est mutilé de la tête, des bras et des jambes jusqu'aux genoux. En tout cas, c'était un maître que le sculpteur, cet Apollônios, fils de Nestor, Athénien. La musculature de ce torse est d'une singulière puissance et donne l'idée d'une force prodigieuse; mais le modelé n'en est pas moins élégant; rien d'empâté: c'est le muscle seul qui soulève la peau, et on le devine invincible.

Un gardien m'ouvre, un peu plus loin, la porte d'un jardin intérieur, le jardin *de la Pigna*, ainsi nommé d'une gigantesque pomme de pin placée au fond, à droite, dans une abside. Je jette un rapide coup d'œil sur cet objet sans beauté qui n'a d'autre utilité que de rapporter au gardien un pourboire; je regarde non moins vite, à ma gauche, une énorme tête sans expression qu'on dit être une tête d'Auguste; puis j'entre dans une immense galerie, qu'on appelle le *Musée Chiaromonti*. J'y admire plusieurs portraits pleins de caractère, de gentils bébés romains, des gamins qui se battent et qui se sont pris aux cheveux, d'autres qui jouent (il y en a un, bien amusant, qui, pour jouer, a retroussé sa petite robe et qui se baisse), une jeune femme accoudée à une balustrade, et une admirable *Niobtde* en fuite.

Le *Braccio nuovo* (le Nouveau Bras) est la dernière salle du Musée des Antiques. Il renferme deux chefs-d'œuvre de l'art romain, l'*Auguste* debout et la *Pudeur*,

et une belle réplique d'une œuvre grecque, l'*Athlète au Strigile*, de Lysippe. La première statue est sans aucun doute un portrait, que le sculpteur a voulu faire très ressemblant ; mais, par la majesté du visage et la grandeur du geste qui commande, l'œuvre s'élève jusqu'au symbole et au type : celui qu'elle représente, ce n'est plus un empereur, Auguste, c'est vraiment l'Empereur. — La statue qu'on appelle *La Pudeur* est peut-être aussi un portrait, celui d'une jeune Romaine de grande famille : elle est merveilleusement drapée dans sa tunique et son manteau, et j'aime son geste d'une coquetterie gracieuse et chaste. — Quant à l'*Athlète au Strigile*, c'était une des œuvres les plus renommées de Lysippe. Ce n'est point l'original que possède le Vatican ; mais je puis néanmoins, dans cette excellente réplique, en prendre une idée très satisfaisante. Quelle aisance et quel naturel dans le geste de ce jeune homme qui, ayant achevé ses exercices dans la palestre, enlève avec le « strigile » (je n'ose pas dire l'*étrille*) la poussière et l'huile de son bras ! Le voilà bien, l'*athlète* grec, le « lauréat », celui qui a développé sa force, en conservant sa souplesse et son intelligence : les lutteurs de Canova sont de grossières brutes qui n'ont que des muscles. — Je note encore dans cette salle une imposante Minerve, et deux têtes énergiques de barbares : l'une porte un bonnet phrygien, et ce bonnet ressemble singulièrement à celui que Monsieur Jourdain demande à sa servante Nicole avant d'aller au lit.

J'ai quitté le Musée vers une heure, harassé, incapable de mettre sur-le-champ de l'ordre dans mes impressions, tellement j'avais vu de groupes, de bustes, de torses et de têtes. Ma dernière vision du Vatican fut encore un groupe vivant et qui me fit sourire : à la porte du palais, le soldat du pape ; en face, devant sa guérite, le soldat du roi, et je n'ai pas remarqué que leurs regards fussent chargés d'une symbolique haine.

L'après-midi j'ai visité les jardins et le Casino Borghèse : c'est aujourd'hui la Villa Umberto I, propriété de la ville de Rome. L'entrée n'en est pas belle : la grande allée est bordée d'une hideuse barrière en bois, les pelouses sont lépreuses, et j'y vois des gens vautrés, contribuables qui sont ici « chez eux » ; enfin les arbres n'y ont pas la majesté de la vieillesse. Plus loin, les arbres prennent toute leur beauté, cyprès noirs et élancés, chênes-verts énormes, aux membres tordus, pins-parasols, robustes et légers à la fois. Des ruines artificielles sont sur les chemins, dans les carrefours, témoins d'un goût charmant que la France connut à son tour, et qui plaît à notre romantisme. Des statues contemporaines des jardins apparaissent de distance en distance, et parmi elles, les statues trop neuves des deux grands poètes modernes font quelque disparate, celle de notre V. Hugo, et celle de Gœthe, offerte à la ville de Rome par l'empereur allemand. Puis on rencontre une des plus gracieuses fontaines de Rome, celle des *Chevaux Marins* et l'on arrive enfin, entre des arbres magnifiques qui couvrent d'ombre les allées et les gazons, au Casino, où est installé un Musée.

Au rez-de-chaussée, où l'on entre par un luxueux vestibule, est la Galerie de sculpture. J'y admire la *Pauline Borghèse* de Canova, assise, demi-nue, sur un lit de repos, dans une attitude qui infléchit gracieusement les lignes d'un buste magnifique ; *Apollon et Daphné*, œuvre de jeunesse où le cavalier Bernin, prenant pour sujet la métamorphose de Daphné rappelée par les vers d'Ovide gravés sur le socle, a représenté avec une extraordinaire virtuosité le moment incertain où commence la transformation désirée, qui, en faisant de la vierge chaste un arbuste, lui évitera l'irréparable injure de l'amour ; — et, parmi les marbres antiques, un buste d'*Antonin le Pieux*, un *Hermaphrodite* cou-

ché, d'une merveilleuse élégance, un *Satyre* dansant, un torse de *Vénus avec l'Amour*, et une belle statue archaïque de femme.

Un long et pénible escalier, qui me rappelle celui du Vatican, me conduit à la Galerie de peinture. Des chefs-d'œuvre sont là aussi : deux Van Dyck, une Mise au tombeau et un Christ en croix ; une *Circé*, de Dosso Dossi ; une *Danaé* du Corrège, et une œuvre énigmatique, symbolique peut-être, du Titien : deux belles jeunes femmes sont assises sur le bord d'un puits ; l'une est somptueusement vêtue ; elle tient dans ses mains gantées un bouquet de roses ; l'autre est nue : un vase est dans sa main gauche ; un paysage clair et charmant fait le fond du tableau. Est-ce vraiment l'*Amour profane et l'Amour sacré*, comme l'indique le titre ? Je ne crois pas ; ces deux jeunes femmes paraissent également chastes, et celle qui est vêtue n'a rien de mystique. Je me suis assis longtemps devant elles, et, au lieu de mettre mon esprit à la torture pour pénétrer l'intention du peintre, j'ai goûté, dans la tranquillité de mon âme, la poésie pénétrante de cette œuvre que je n'oublierai pas.

Sorti des jardins, je longe le vieux rempart et je reviens par l'église de la Trinité-des-Monts et la place d'Espagne. La Trinité-des-Monts, comme la Villa Borghèse, est sur la colline la plus septentrionale de Rome, le Pincio, célèbre jadis par les jardins de Lucullus et de Salluste ; la place d'Espagne est en bas. Pour aller de l'une à l'autre, les gens pressés ont un ascenseur ; les pauvres diables et les flâneurs ont le célèbre escalier. Comme je suis venu ici pour jouir de la beauté d'un certain nombre de choses, et non pas pour visiter à la vapeur la Ville entière, je dédaigne l'ascenseur, et, après m'être accoudé quelque temps à la balustrade en terrasse de la place de la Trinité, après avoir vu, à

quelque distance, au-delà d'une allée plantée d'arbres, la Villa Médicis élever au-dessus de la Ville ses jardins et son palais, qui sont de France, je descends lentement l'escalier. La double rampe, s'infléchissant à droite et à gauche entre des arbres, va de terrasse en terrasse, puis, devenue unique, elle descend en s'élargissant entre deux anciennes maisons aux architectures symétriques, et elle aboutit à un marché aux fleurs installé sur les degrés, aux deux extrémités. Quand, arrivé à la fontaine de la place d'Espagne, je me retourne pour regarder l'ensemble, j'admire comment, en atténuant par des verdures la blancheur de la pierre, en limitant par des courbes élégantes les lignes horizontales, en interrompant la perspective par des paliers en terrasse couronnés de balustrades de pierre, un homme de goût peut, de cette chose banale, un escalier, faire une œuvre d'art, et comment l'instinct populaire, en disposant en massif, sur les premières marches, des arbustes et des fleurs, a su collaborer avec l'architecte pour réaliser le beau.

Avant de rentrer, je vais à la poste chercher des lettres attendues, et j'ai le plaisir d'y rencontrer un de mes compatriotes, M. Ch. L***. Nous conversons longuement : familier de la vie romaine, il me donne d'utiles renseignements sur Rome ; puis nous nous mettons à parler des élections législatives en France, du chemin de fer de la Faucille, dont il s'est occupé avec une infatigable activité, et des affaires municipales de notre ville. Au cœur de la grande Rome, parmi cette foule qui se hâte vers les guichets en parlant toutes les langues, notre entretien sur les petits potins d'une lointaine petite ville est comme un contre-sens qui nous amuse tous les deux.

Jeudi.

Saint-Louis-des-Français et Chateaubriand. — Le Latran : le baptistère, la basilique, la Scala santa et le Musée. — Le Colisée. — L'Arc de Constantin. — Un gamin mal reçu. — Saint-Grégoire le Grand. — Saint-Jean-et-Saint-Paul. — Les Musées du Capitole. — Sainte Marie in ara Cæli et les Saints-Côme-et-Damien.

Il a plu cette nuit, mais une pluie douce, et qui n'a pas empêché un amoureux de venir dans ma rue chanter à pleine voix de ténor une jolie sérénade. Je sors vers huit heures, avec les dernières gouttes, pour aller visiter Saint-Louis-des-Français et le Latran.

Saint-Louis-des-Français, c'est vraiment la France. Je n'examine ni l'architecture de l'église ni sa décoration : outre que je ne suis pas un connaisseur, je suis attiré invinciblement vers des inscriptions et vers des tombeaux où tous les noms sonnent le parler de France, Frédéric Bastiat, Pimodan, Lefebvre de Behaine, Pille, et tant d'autres. Tous, savants, soldats, diplomates, prix de Rome, sont venus reposer ici, pleins de jours ou dans la fleur de leur jeunesse, et, malgré la mélancolie des tombeaux, je me sens presque heureux au milieu d'eux, car il me semble que je respire l'air de mon pays. Je fais tout le tour de l'église, en partant de la nef de droite, je lis tous les noms à mesure qu'ils se présentent à moi ; mais il en est un que je cherche, que j'attends, et que je n'ai pas encore trouvé. J'ai lu dans les *Mémoires d'Outre-tombe* la fin si touchante de l'amie la plus aimante de Chateaubriand, Pauline de Beaumont. Je sais qu'elle aussi est venue mourir à Rome, mais pour expirer dans les bras de son ami. Je sais aussi que ce magnifique égoïste, qui se laissa toujours aimer sans payer de retour, fut ému plus qu'il

n'avait coutume de l'être, et qu'il lui rendit la mort plus douce. J'ai lu enfin que c'est ici qu'elle est enterrée, et que Chateaubriand lui a fait élever un monument dans cette église. Mais je ne vois rien encore, et mon Bædeker ne s'inquiète guère de me renseigner : qu'importe à ces Allemands la mélancolique mémoire de la douce Française ? Mais j'apprends en revanche que tel tableau est de Pellegrino Pellegrini, tel autre de Girolamo Sicciolante da Sermoneta.... Et que m'importe à mon tour ?... Enfin je trouve, à gauche de l'entrée, le monument que je cherchais : il consiste en un petit bas-relief surmontant une inscription. Le bas-relief présente l'image douloureuse de la jeune femme étendue sur son lit de mort. Quant à l'épitaphe, tout y rappelle celui qui l'a rédigée, la beauté du style, et son propre nom, dont elle perpétue, orgueilleusement, le souvenir :

D. O. M.

APRÈS AVOIR VU PÉRIR TOUTE SA FAMILLE,
SON PÈRE, SA MÈRE, SES DEUX FRÈRES ET SA SŒUR,
PAULINE DE MONTMORIN,
CONSUMÉE D'UNE MALADIE DE LANGUEUR,
EST VENUE MOURIR SUR CETTE TERRE ÉTRANGÈRE.
F. R. DE CHATEAUBRIAND A ÉLEVÉ CE MONUMENT
A SA MÉMOIRE.

De là, je vais au Latran. Cette partie de Rome est particulièrement sainte : d'un côté, le Baptistère, où la légende place le baptême de Constantin ; de l'autre, l'édifice de la *Scala santa*, qui abrite l'escalier qu'on appelle « l'escalier du Prétoire » ; entre les deux, la basilique fondée par Constantin, *omnium ecclesiarum Urbis et orbis mater et caput*, « la mère et la tête de toutes les églises de la Ville et du monde ».

Je visite d'abord le Baptistère. Bien qu'il n'ait été achevé qu'au début du Ve siècle, et que Constantin,

mort cent ans plus tôt et bien loin de Rome, n'ait pu recevoir ici le baptême, cet édifice octogone et ces fonts de basalte vert n'en sont pas moins vénérables entre tous. Les trois Oratoires voisins sont mal éclairés. L'un, celui de saint Jean l'Evangéliste, renferme une fort belle mosaïque du V° siècle. Deux sont fermés par d'énormes portes de bronze : quand le gardien nous a promenés du Baptistère aux chapelles, avant de refermer la dernière, il fait rouler la porte plusieurs fois sur ses gonds : la masse de métal se met à vibrer longuement, comme une cloche sur laquelle on passerait un gigantesque archet. Pendant ce temps, j'observe mes compagnons : quelques-uns, des dames surtout, sont fort attentifs et paraissent ravis ; je gage qu'ils jugent cette « curiosité » bien plus intéressante que la mosaïque du V° siècle, et que le souvenir qu'ils emporteront du Baptistère du Latran sera celui d'une porte en bronze qui tourne en faisant de la musique.

J'entre ensuite dans l'église ; mais un immense échafaudage qui s'élève jusqu'à la voûte m'empêche absolument d'en prendre une vue d'ensemble. Je puis voir du moins l'admirable mosaïque de l'abside et le baldaquin du maître-autel. La Confession renferme des reliques des saints Pierre et Paul. A un pilier de la nef centrale, non loin de l'entrée, est suspendue une relique d'une autre nature : c'est un fragment d'une fresque de Giotto, peinte peu après 1300. On l'a mise sous verre pour la préserver ; mais les restaurateurs, les « retapeurs » y avaient déjà passé, et les connaisseurs ne parlent qu'avec réserve (ils y ont été pris tant de fois !) de cette œuvre qui représente Boniface VIII, la mitre en tête, s'apprêtant à donner la bénédiction à la foule immense venue à Rome pour le jubilé de l'an 1300. Presque en face s'ouvre une grande et belle chapelle, celle des Corsini, au-dessous de laquelle s'étend le caveau de la

famille. Le sacristain nous y fait descendre pour nous montrer une *Pietà* en marbre blanc, sculptée par le Bernin. Cette œuvre m'a paru assez froide, bien moins émouvante que celle de Michel-Ange à Saint-Pierre-du-Vatican. D'ailleurs, si vous vous reculez pour voir mieux l'ensemble, vous avez, entre le groupe et vous, une lampe à réflecteur, nécessaire évidemment dans cette obscurité, mais singulièrement agaçante ; on aurait pu la placer contre la paroi opposée, et sa lumière n'en eût été que plus douce ; mais non : on l'a mise tout près du groupe, au milieu, et vous avez là, juste devant vous, comme un chapeau de femme aux fauteuils d'orchestre, un large cercle noir, qui est le réflecteur...

Je n'ai pas trouvé, dans cette église trop restaurée, et qu'on restaure encore, l'émotion que j'attendais de l'insigne basilique du Latran, mère de toutes les églises.

La *Scala santa*, l'Escalier sacré, est, d'après la légende, l'escalier même du prétoire de Pilate. Peu de reliques seraient plus vénérables que ces marches, que gravit le fils de Dieu pour être jugé par les hommes ; aussi sont-elles recouvertes de planches, et on n'y monte qu'à genoux. J'ai vu des femmes faire lentement la pénible ascension : leur foi ne songeait pas à se demander si ces marches étaient bien les saints degrés, et j'ai trouvé ces femmes trois fois heureuses.

Devant l'édifice de la *Scala santa* s'étend une grande place. L'herbe y pousse, et des pins annoncent la campagne prochaine ; mais la Rome moderne avance déjà dans cette solitude ses constructions neuves, et les hautes voitures du tramway de Marino partent d'ici. La vieille enceinte limite la place au Sud-Est ; une porte s'y ouvre, encombrée de chariots de paysans que l'octroi arrête au passage. Dans le fond, un peu voilés par le rayonnement de la lumière et par la pous-

sière que le vent soulève sur les routes, on aperçoit les Monts Albains. Des fiacres reviennent des Catacombes; des touristes circulent, un peu perdus dans le vide de la place; et, en haut de la basilique, des apôtres et des évêques de pierre gesticulent sur le ciel.

Le palais du Latran, palais pontifical, est attenant à la basilique. Comme le Vatican, il renferme un Musée des Antiques ; mais quelle pauvreté d'installation ! Au Vatican, le cadre était généralement digne des œuvres ; ici, les œuvres doivent se suffire, et rien ne les fait valoir ; les salles sont mal éclairées, et l'on passe sur un pavement qui paraît fait de cailloux du Tibre. Mais il y a là quelques chefs-d'œuvre et plusieurs ouvrages fort intéressants. Les sarcophages et les bas-reliefs funéraires y sont nombreux. Un sarcophage avec les Niobides porte une jolie statuette de Romaine assise. Un curieux bas-relief représente la construction d'un grand tombeau ; des ouvriers montent à l'intérieur d'une grande roue pour élever les matériaux. — Un autre bas-relief, tout petit, nous montre un poète dramatique inconnu : il est dans son cabinet, dont on voit la porte, et dont les murs sont ornés de guirlandes sculptées ; il tient dans sa main un de ces masques à la grande bouche béante dont les acteurs couvraient leur tête ; sur une table, devant lui, sont deux autres masques ; et, près de la porte, dans une noble attitude, une femme, une Muse sans doute, le regarde. Elle est charmante dans son exiguité, cette œuvre où le sculpteur alexandrin, en faisant le portrait du mort, l'a montré dans son cadre familier, et où il a su signaler sa « profession » sans tomber dans le poncif, dans l'allégorie banale et bête. — Contre un mur est une mosaïque célèbre. Fantaisie baroque de quelque gros richard, elle servait de pavé à une salle à manger, et elle représente, imités avec beaucoup d'habileté et de réalisme

par un virtuose du trompe-l'œil, tous les débris que les Romains jetaient à terre en dînant : c'est comme la carte d'un menu copieux, en écriture figurative. Mais où les convives pouvaient-ils bien mettre les pieds quand ils se levaient, s'ils jetaient sur le sol tant de choses ? — Je note dans une autre salle une touchante inscription funéraire (nº 861, XIIIe salle) : GLADIÆ PRIMITIVÆ CONJVGI SANCTISSIMÆ CVM QVA VIXI ANNIS XXXIII SINE VLLA QUERELLA (*sic*) M. MANLIVS EGLECTVS FECIT ET SIBI : « A Gladia Primitiva, ma vertueuse épouse, avec qui j'ai vécu 33 années sans le moindre sujet de plainte ; M. Manlius Eglectus, pour elle et pour lui. » — Et voici partout des bustes, des têtes, des statues, des groupes: deux chefs-d'œuvre s'y détachent, le *Marsyas gambadant* et le *Sophocle*. La jambe gauche fléchie, la droite tendue, le satyre a été saisi au moment où il va tourner sur lui-même : il y a tant de vie et de vérité dans son attitude qu'on s'étonne vraiment qu'il ne termine pas sa gambade. Quant au *Sophocle*, je n'ai encore rien vu d'aussi beau à Rome. Dans son manteau aux nobles plis, celui-là n'est plus un homme : c'est vraiment un dieu ; l'intelligence, la raison sereine rayonnent sur ce visage grave et plein d'une irrésistible majesté.

Je commence mon après-midi par une visite aux Musées du Capitole. A droite en arrivant par le grand escalier qui monte à la place, est le Palais des Conservateurs ou du Conseil municipal. Il renferme un musée de peinture, mais je n'ai guère fait que le traverser ; assez mal éclairés, les tableaux ne m'ont guère retenu ; j'ai mieux aimé les inscriptions et les statues, plus voisines de mes yeux.

Déjà, dans l'escalier, j'avais vu d'intéressants bas-reliefs : l'un représente l'empereur Marc-Aurèle faisant un sacrifice devant un beau temple à trois grandes portes

closes, qui est celui de Jupiter Capitolin. Cheveux bouclés et barbes frisées, tous les personnages n'ont plus rien du type traditionnel du Romain rasé et aux cheveux courts ; mais l'empereur a bien la physionomie sérieuse et douce qu'on imagine chez ce sage.

Au premier étage est un musée d'antiques. Un Centaure m'y regarde avec des yeux enfoncés sous des sourcils proéminents de brute ; un Commode s'isole au fond d'une sorte de chapelle que ferme une chaîne ; un joli bambin joue aux noix ; une fort gracieuse jeune fille rêve sur sa chaise ; une Ménade danse ; Marsyas pendu expie cruellement son orgueil ; Junius Brutus ride son front sévère ; un jeune garçon enlève une épine de son pied, et la louve sacrée, la gueule à demi ouverte, regarde d'un air de défi. J'aime surtout ces deux dernières œuvres. Le *Tireur d'épine* est merveilleux d'élégance et de naturel ; ses membres ont la finesse nerveuse de ceux de l'éphèbe élevé dans la palestre, et la pose qu'il a dû prendre pour tirer l'épine de son talon n'a coûté aucune peine à son corps souple et jeune. Quant à la *Louve*, longue, efflanquée, les mamelles pendantes, elle n'est point « un beau spectacle » : il me suffit qu'elle soit fort ancienne, qu'elle rappelle les légendes de la préhistoire romaine et qu'elle symbolise un grand peuple (1). Fixée depuis des siècles, depuis les temps de la grandeur, dans cette attitude agressive et hargneuse qui fut celle de Rome même avant sa décadence, elle a un autre sens pour l'imagination que la pauvre bête malade que j'ai vue tout à l'heure dans sa cage près de l'escalier du Capitole : elle va mourir lamentablement, aussi peu symbolique pour les badauds que les ours de Berne qui mangent des

(1) Elle n'est plus où la place le Bædeker de 1904, dans la *Salle des Bronzes* : on l'a mise dans la IIe *Salle des Conservateurs*.

carottes dans leur fosse, bêtement assis sur leur derrière.

Dans une autre salle sont les *Fastes consulaires*, listes de consuls gravées sur des tables de pierre. Que de grands noms, dont la mémoire est pleine ! Servilius Ahala, P. Cornelius, M. Furius, Ti. Sempronius Ti. f. Ti. n. Gracchus, Q. Fabius, et tant d'autres. Les surnoms qui, suivant l'usage romain, terminent le nom, s'alignent en colonne à droite de la liste ; je m'amuse à lire cette colonne toute seule. A côté des surnoms tirés soit de l'origine géographique, soit des exploits du personnage ou d'un de ses ancêtres, combien d'autres, tout pleins de prestige sous leur forme latine, qui ne sont que des sobriquets imagés et malicieux rappelant quelque tare physique, quelque manie, Pansa, Saccus, Priscus, Rufus, Scipio, Ambustus, Calvus, Verrucosus, *Les Pieds-Plats, le Sac, le Vieux, le Rouge, le Bâton, le Roussi, le Chauve, l'Homme-aux-Verrues.* J'ai un peu honte de déshabiller ainsi ces graves Romains et de leur enlever leur toge pour leur mettre un veston : cela leur donne un petit air tout drôle, mais comme ils deviennent plus vivants !

De l'autre côté de la place est le Nouveau Palais : il renferme aussi un musée, et j'y retrouve des œuvres familières, l'*Agrippine assise*, le *Gladiateur mourant* et la *Mosaïque des Colombes.* La coiffure compliquée d'Agrippine, ses sandales, la nature du vêtement qui couvre son buste, le fauteuil où elle est assise, tout cela est ancien, évidemment ; mais sous la tunique relevée apparaît un volant de robe qui semble d'aujourd'hui, et la pose du corps est toute moderne. — Un joli bas-relief, mais qui est fixé un peu haut dans le mur, représente Persée délivrant Andromède. Je m'arrête encore devant deux Centaures, un Faune qui mange des raisins, une statue d'homme assis, une amusante

Vieille femme ivre qui serre sa bouteille sur son cœur, et enfin devant ce pur chef-d'œuvre, la Vénus du Capitole, dont le geste pudique est celui de la Vénus de Médicis, et dont la pureté de lignes et l'élégance sont proprement merveilleuses. Sur un sarcophage, des soldats luttent avec des Amazones armées de la hache à double tranchant ; les scènes sont bien composées, très simples, sans cette surcharge, cet entassement de personnages qui transforme souvent les bas-reliefs de sarcophages en un inextricable fouillis. Enfin, sur un piédestal, je lis de grands noms : OPUS TISICRATIS, CORNELIA AFRICANI F. GRACCHORUM, *Œuvre de Tisicrate. CORNÉLIE, fille de l'AFRICAIN, mère des GRACQUES.* La statue est absente, et je ne connaîtrai pas les traits de Cornélie. Mais je l'imagine vêtue comme cette Agrippine que je viens de voir, chaussée comme elle, mais debout, en femme énergique qui n'a pas le temps de se reposer, coiffée plus simplement, avec des bandeaux, les bandeaux du buste funéraire du Vatican, enfin sans joyaux à ses doigts : n'a-t-elle pas dit que ses joyaux à elle, c'étaient ses deux fils ? — O ville incomparable, où l'imagination est sollicitée sans cesse, où l'on rencontre, sur tous ses chemins, tant de souvenirs !

Je commence mon après-midi par une visite au Colisée. L'immense bâtiment est bien dégagé de toutes parts, sauf au Nord, où une rue en remblai le serre de près ; ce n'est pas de ce côté qu'il faut arriver si l'on veut embrasser l'ensemble : le recul manque ; la vue est bien meilleure quand on sort du forum par la barrière proche de l'arc de Titus. Le Colisée apparaît alors dans sa masse encore élégante, mais trop restaurée, avec des pierres taillées parmi les pierres frustes, des assises blanches au milieu du travertin noir, des colonnes et

des pilastres tout neufs, où le temps n'a pas encore mis sa dent et sa griffe, et des murs de soutènement au profil bien sage et bien rassurant, là où l'on voudrait des arrachements, des pierres branlantes et croulantes. Au temps de Byron, « la brise légère de la nuit balan- « çait dans les airs la forêt qui couronnait ces murs « grisâtres, pareille au laurier sur le front chauve du « premier César » (1). Le diadème vert ne couronne plus le front du Colisée.

Avant de parcourir l'arène, je veux monter tout au haut, mais je m'égare dans des couloirs et dans des escaliers bien neufs encore. Pendant que je cherche mon chemin, je me rappelle une promenade de ce genre que je faisais il y a quelques années dans les couloirs des arènes de Nîmes, pendant une course de taureaux ; sous le grand soleil, sur les gradins brûlants, les spectateurs tour à tour applaudissaient, huaient, sifflaient taureaux et toréadors. Ici, perdus dans cette immensité où, de distance en distance, mes yeux plongent entre les arceaux, quelques pélerins, quelques curieux vont et viennent, sans qu'aucun son de voix arrive jusqu'à moi. En dehors, un fiacre passe de temps en temps, roulant vers le Latran, et c'est le seul bruit qui rompe ce grand silence. Enfin arrivé en haut, « si haut que je peux monter », j'ai devant moi, en me tournant vers le Sud, un de ces spectacles romains devant lesquels il faut s'arrêter et rêver, en laissant l'harmonieuse beauté des choses mettre dans l'âme une émotion douce et presque religieuse : à ma gauche, dans le lointain, les monts Albains avec leurs villages blancs sur un fond sombre ; tout près de moi, le Célius et l'Aventin avec leurs églises solitaires ; entre les deux, la pyramide de Cestius, et, par derrière, la campagne qui fuit ; plus

(1) *Childe-Harold*, IV, 144.

près encore, le Palatin et les arbres de la Villa Mills : paysage si différent de ceux de chez nous, par ses cyprès et ses pins, par ses restes d'un grand passé, par la beauté du ciel et l'éclat de la lumière. Mais ces formes, ces profils me sont déjà devenus familiers ; j'y arrête mes regards avec sympathie, comme sur des lieux connus dès longtemps et à qui je suis reconnaissant de la douceur qu'ils mettent en moi. Je rêve ainsi dans le silence et la paix du jour, goûtant avec une rare plénitude le bonheur de vivre, quand des pas et des voix montent et s'approchent : on vient, je m'en vais.

Redescendu dans l'arène, j'en fais le tour. Bons pélerins qui venez ici prier à deux genoux, ils l'ont laïcisé, l'amphithéâtre où tombèrent les martyrs. Ils ont enlevé la croix pour laquelle fut versé joyeusement tant de sang, « semence de chrétiens ». Ils ont travaillé pour les Cooks et les archéologues ; ils ont découvert, sous l'arène, des loges et des couloirs où l'on parquait les gladiateurs et les bêtes ; mais ils ont chassé d'ici toute émotion. Aux spectacles tragiques que ces pierres ont vus, les littérateurs en avaient ajouté d'autres, qui étaient devenus presque aussi vrais pour nous : martyre d'Eudore et de Cymodocée, lutte d'Ursus et de l'aurochs. On vient donc ici la tête toute pleine de souvenirs, on songe qu'on va fouler une terre sacrée de tout le sang généreux qu'elle a bu ; savez-vous ce qui vous attend ? Un gravier bien propre, bien ratissé, un emplacement idéal pour jouer au tennis ! Que l'Angleterre doit être contente !...

Au sud du Colisée, l'arc de Constantin dresse sa triple porte à l'entrée de la Voie triomphale. Les archéologues m'ont appris que cet arc perpétue l'ignorance technique des sculpteurs et le sans-gêne des architectes du IVe siècle. Ces Phidias au rabais ont volé Trajan pour honorer Constantin. Je m'approche ; mais de

jeunes paysannes sont là : elles veulent à toute force m'arrêter et me vendre des fleurs ; j'ai pris mon air bourru et j'ai passé. L'une d'elles, plus hardie, a mis des fleurs sur mon épaule, je les lui ai rendues avec mauvaise humeur. Je m'accuse très humblement d'avoir refusé les fleurs d'une jolie Romaine pour aller voir, sur un arc du IVe siècle, des statues du IIe ; la compensation était vraiment insuffisante : jeune Romaine, pardonnez-moi !

Je m'en vais, un peu mécontent de moi-même, et je remonte la Voie triomphale ; mais on m'a jeté un sort. Voici qu'un gamin se met à m'accompagner ; mais tandis que je marche sur mes deux pieds, ainsi qu'il convient à mon âge et à ma gravité, il marche alternativement sur ses pieds et sur ses mains, et fait « la roue » en virtuose, sa culotte déchirée où il ne faudrait pas ; puis revenant vers moi sur ses petites jambes brunes, il me tend une main toute blanche de la poussière de la Voie triomphale, et il me dit plaintivement : « Signor, dare un soldi ! » Deux fois, trois fois, il recommence son exercice et sa prière. D'abord, je fais semblant de ne rien voir et de ne rien entendre : mais, déjà mise à l'épreuve par les vendeuses de bouquets, ma patience est vite à bout ; et quand, sans se lasser, lui, il revient vers moi la main tendue, je ne lui laisse pas le temps d'aller plus loin que son *Signor* : je charge mon front d'orage, et, de ma plus grosse voix, je lui réponds par un formidable : « Veux-tu me ficher le camp ? » qui épouvante le pauvre petit et lui fait prendre avec terreur la fuite... Je conserverai un mauvais souvenir de la Voie triomphale, où je me suis, bêtement, mis deux fois en colère !

Puis j'ai gravi le haut perron de Saint-Grégoire-le-Grand, jadis église d'un couvent de bénédictins, construit par le grand pape dont il porte le nom, sur l'em-

placement de la maison de son père. Un moine nous sert de guide. Il nous fait admirer, sur l'autel du saint, une jolie prédelle peinte qui ressemble plutôt à une miniature qu'à un tableau. Puis il nous conduit à une petite chambre, reste des appartements de saint Grégoire. Isolée et calme, cette chambrette me plaît, et, pendant que mes compagnons, sous la conduite du moine, continuent leur visite, je m'y arrête quelques instants encore. Un demi-jour mystérieux y règne, et le bruit des pas m'y arrive comme étouffé. Il y a là un beau siège en marbre, qui fut peut-être celui de Grégoire ; mais je n'ose pas m'y asseoir, bien que je sois fatigué et seul. Il fait face à une petite niche fermée par une grille, où sont ses reliques. Au-dessus est l'inscription suivante :

Nocte dieque vigil longo hic defessa labore
Gregorius modica membra quiete levat.

« Nuit et jour éveillé, les membres lassés par un long labeur, Grégoire goûte ici un modeste repos. » Pendant que j'examine avec respect le lieu de repos de l'humble bénédictin dont le peuple romain, il y a 1400 ans, fit un pape malgré lui, notre moine apparaît dans l'embrasure de la porte : fils de saint Benoît lui aussi, il a l'air intelligent et doux ; mais celui-là n'aura pas la destinée de Grégoire : c'est sur les cardinaux que l'inspiration descend aujourd'hui, et elle n'est pas toujours d'origine divine.

Mais depuis longtemps Saint-Jean-et-Saint-Paul m'attire : il est tout près de Saint-Grégoire, et j'y monte par une rue déserte, pavée de cailloux ronds et bordée de murs qui ferment des jardins ou des parcs silencieux. L'abside, circulaire et sans contreforts, aurait l'aspect peu agréable d'une moitié de tour massive collée contre le chevet, si le mur n'était interrompu, à

peu de distance du toit par une élégante galerie à arcades qui ressemble à un cloître, mais à un cloître qui serait tourné vers le dehors. Les arcs en briques rouges de la galerie, appuyés sur des colonnes de marbre blanc, le long mur, grossièrement bâti, qui monte la pente à ma gauche, et qui a perdu presque tout son crépi, les arcades de briques minces qui traversent la rue, le parasol des grands pins, le soleil de deux heures qui verse sur toutes ces choses sa lumière crue et sa chaleur — je n'ai pas vu la Palestine et je ne connais Jérusalem que par des images, mais il me semble qu'il doit y avoir dans la Ville Sainte, des coins semblables à celui-ci, et je m'arrête quelques instants pour jouir de l'illusion d'y être transporté.

J'arrive ensuite sur une petite place où les seuls bâtiments sont l'église où je vais et un couvent de passionnistes. Quelle solitude sur ce Célius, jadis si peuplé ! Je suis tout seul ici, avec une pauvre vieille, cassée en deux, un vieux fichu en pointe sur ses épaules, qui demande l'aumône à la porte du couvent. Dans l'église, un passionniste vient à ma rencontre. Sur le côté gauche de sa robe brune, il porte un carré de toile blanche où est cousue une large croix rouge. Sa figure respire la bonté, et ses hésitations, ses efforts de bonne volonté pour bien parler ma langue me le rendent plus sympathique encore. Nous visitons rapidement l'église : elle n'offre rien d'intéressant, sauf une inscription qu'entoure une balustrade rectangulaire et qui indique qu'ici, dans leur propre maison, furent martyrisés les saints Jean et Paul : LOCVS · MARTYRII · SS · JOANNIS · ET · PAVLI · IN · ÆDIBVS · PROPRIIS . Puis mon guide me donne une longue mèche garnie de cire, il l'allume, et nous descendons un long escalier. Sous cette première église s'étagent en effet des bâtiments anciens : une église, et deux maisons peut-être,

dont l'une est la maison même de Jean et Paul, employés du palais impérial, dont Julien l'Apostat fit deux martyrs. Les détours que nous faisons par des couloirs souvent fort étroits m'empêchent de saisir le plan de l'ensemble. Mais je puis du moins examiner les principaux détails, car mon guide ne me presse point, et toutes ces constructions souterraines ont été très soigneusement dégagées. Je vois ainsi, dans un oratoire, des fresques chrétiennes fort anciennes, et des fresques païennes, plus anciennes encore ; celles-ci remontent peut-être au IIe siècle, et elles représentent, parmi des oiseaux, où l'on distingue un paon et une autruche, des amours vendangeurs et des génies tenant des guirlandes.

Je visite aussi une cave où l'on a trouvé des amphores encore scellées et à leur place dans le sol. Grosse panse perchée sur une seule patte, l'amphore des anciens avait autant de peine à garder son équilibre que l'ivrogne qui avait bu le Falerne du temps d'Opimius, et, pour qu'elle pût se tenir debout, il fallait l'enterrer à demi dans le sable. Donc elles sont là dans leur caveau, serrées l'une contre l'autre et l'épaule nue, les amphores que devaient boire Jean et Paul ; elles les attendent depuis seize cents ans. L'une d'elles porte le monogramme du Christ entre l'A et l'Ω ; mon guide appelle surtout mon attention sur elle. Puis nous remontons, et, sur le dernier palier, pendant qu'il remet en place les mèches que nous venons d'éteindre, il m'explique que tous ces travaux de dégagement sont dus aux religieux de son ordre, et il sollicite mon obole pour la continuation des fouilles. La pièce que je lui donne est une pièce française : je le lui fais remarquer, mais il la reçoit quand même, et il en vient ainsi à me parler de mon pays, des luttes religieuses qui l'agitent ; et, mettant la main sur son cœur, à la place même où la

croix étale son signe sanglant, il me dit l'ardeur de sa foi, âme de chrétien contemporain des grandes persécutions, tout prêt à donner son sang pour le Christ, avec la joie des premiers martyrs.

Je redescends le Célius par une longue rue qui doit me conduire au Latran. Elle est aussi déserte que celle par où j'ai monté. Toutefois j'ai devant moi, à une petite distance, un singulier bonhomme : il a une assez mauvaise mine, et cependant il se retourne de temps en temps pour me regarder, comme si je ne lui inspirais aucune confiance. Lequel des deux fait peur à l'autre ? Je n'en sais rien : en tout cas, je ne me serais pas cru capable de donner de l'inquiétude à mon prochain ! Je me donne un air très rassuré et très rassurant, et je regarde derrière moi, bien tranquillement, le campanile de l'église. Je me retourne : mon bonhomme a disparu !... Décidément, l'aventure devient étrange. Mais il serait trop bête de revenir sur mes pas : je continue bravement à suivre l'interminable rue, quand apparaît, tout au bout, un chariot et son charretier qui montent vers moi : l'histoire de brigands finit le plus bourgeoisement du monde, et j'arrive sans encombre sur la place du Latran.

Je reviens terminer mon après-midi à l'*Ara cæli* et à Saint-Côme-et-Saint-Damien.

Le nom de *Sainte-Marie in Ara cæli*, *Sainte-Marie-Autel-du-Ciel* rappelle une vieille légende. Le Sénat romain voulait adorer en Auguste un dieu descendu sur la terre pour le bonheur du genre humain, quand, dans son palais du Capitole, aux lieux mêmes où s'élève l'église, la Vierge lui apparut portant l'enfant Jésus, et une voix lui dit : « Voici celle qui concevra le Rédempteur des hommes. » Il comprit alors que le Sauveur, ce n'était pas lui, et, se prosternant, il adora le Christ. Le conquérant du monde adorant celui pour

qui, sans le savoir, il avait travaillé, celui que pressentait déjà le doux prophète Virgile :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo,

« Voici que commence une longue ère nouvelle », — la légende me paraît fort belle, et je la médite en montant les degrés qui, de la place du Capitole, conduisent à l'une des entrées de l'église. Elevée au lieu le plus sacré de Rome, le Capitole, *caput*, tête de la Ville et de l'Empire, — assise sur les fondations du temple de Junon Conseillère, reine des dieux, — église du peuple romain et sa propriété depuis des temps très anciens, nulle n'était mieux marquée pour recevoir solennellement, après la victoire de Lépante, le chef de la flotte pontificale et conserver par l'art le souvenir de la défaite des infidèles. Le magnifique plafond, où les caissons dorés portent en relief les fières galères de don Juan d'Autriche et de Marc-Antoine Colonna, commémore la triple victoire, spirituelle, pontificale et romaine. Mais le reste de l'église mérite aussi qu'on abaisse les yeux pour le regarder. Les livres ne parlent guère du pavement, et il est en effet bien endommagé par places; pourtant la mosaïque en est encore belle, et elle était digne de plus de soin. Dans le transept sont deux ambons ou chaires, en marbre incrusté d'or, qui me rappellent ceux que j'ai vus à Sainte-Marie-in-Cosmedin. A gauche, un ciborium à baldaquin porte le nom de *Chapelle de sainte Hélène* : les restes de la mère de Constantin seraient là, dans une cuve de porphyre, et l'autel renfermerait encore l'*ara* élevée par Auguste en l'honneur du fils de Dieu. Mes yeux n'ont rien pu voir, et je sais bien que tout cela n'est que légende ; mais quel magnifique symbole pour l'imagination, si l'on accepte que là, derrière ces grilles, se cache en effet, — combien plus vénérable que la stèle mystérieuse et

souterraine du forum — un autel consacré au Christ par l'empereur Auguste, grand pontife et fondateur de l'empire romain.

Puis, d'escaliers en escaliers, admirant de nouveau le perron de Michel-Ange au-devant de l'Hôtel-de-Ville, puis le panorama du Forum, je vais visiter l'église des Saints Côme-et-Damien. Le pape qui la construisit il y a quatorze siècles lui donna pour vestibule un temple rond à coupole, bâti en 207 par l'empereur Maxence en l'honneur de son fils Romulus. Les murs de ce temple sont blancs et sans aucune décoration, mais il a gardé sa porte de bronze et sa serrure, dont le mécanisme fonctionne encore, après seize cents ans. L'église chrétienne, à nef unique, serait peu intéressante sans l'admirable mosaïque de l'abside, contemporaine du fondateur (VI[e] siècle après J.-C.) : le bleu et l'or y rayonnent dans une splendide harmonie, et ils illuminent vraiment le palais de Dieu.

Aula Dei claris radiat speciosa metallis,

dit le premier vers de l'inscription dédicatoire : « la cour de Dieu rayonne magnifiquement de l'éclat des émaux ». Mais, pour en voir le détail, il faut se placer entre le maître-autel et le mur de l'abside : l'espace est étroit et fort malaisé, et j'ai dû me tordre cruellement le cou.

Vendredi 20.

L'Esquilin ; Sainte-Marie-Majeure ; Sainte-Marie-des-Anges et le Musée national des Thermes. — Saint-Laurent-hors-les-Murs et Sainte-Marie-au-Transtévère. — Saint-Pierre-in-Montorio : le soir sur Rome.

Aujourd'hui, quittant la ville des ruines, j'ai porté ma fantaisie aux deux extrémités de Rome. J'ai vu, le matin, dans les quartiers de l'Est, des églises et un

musée ; le soir, je suis allé, sur une colline de l'Ouest, voir le soleil se coucher sur la Ville Eternelle.

Le quartier où je vais ce matin est celui de l'Esquilin, la plus orientale des sept collines. Dans cette large rue Cavour que suit le tramway, sur cette place spacieuse qui s'étend devant Sainte-Marie-Majeure, une foule nombreuse va et vient, affairée : les fiacres et les camions roulent vers la gare, toute voisine. La vie s'est déplacée, quittant l'Aventin, le Palatin et le Célius, aujourd'hui déserts, pour monter au Nord et s'étendre vers l'Est, jadis presque inhabité. La longue colline de l'Esquilin devait ressembler à un vaisseau renversé, la quille en l'air ; et la partie occidentale en tirait son nom, les *Carènes* : c'était le beau quartier de Rome ; Properce, le frère de Cicéron, Pompée, Antoine, y avaient des maisons ; là habitait aussi, vers le même temps, un maître du barreau, Philippe, qui joua à un naïf crieur public le mauvais tour du financier au savetier. Horace a raconté avec malice cette vilaine farce. Plus à l'Est, un peu plus tard, Mécène construisit ses magnifiques *Jardins*, villa à l'italienne avec un grand parc et un *casino*. C'est là qu'il habitait ; c'est là qu'il recevait Virgile, Varius, Horace. L'entrée en était encombrée de solliciteurs. Horace arrive : il vient d'échapper au fâcheux qui s'est collé à lui sur la Voie Sacrée, et qui veut se faire présenter au premier ministre : « Et Mécène, comment est-il avec toi ? En voilà un qui a eu de la chance ! Tu devrais bien me présenter à lui... Quel bon confident je ferais ! Le diable m'emporte si, avec moi, tu n'enfonces pas tous les autres !... » Enfin débarrassé, Horace a monté la pente de l'Esquilin ; mais voyez sa malchance : en haut, on l'assaille encore : « Quintus, fais-moi apostiller cette pétition par Mécène.— J'essaierai.— Allons donc, mon petit Quintus, tu n'as qu'à vouloir ». Et Horace, bon

enfant, se laisse convaincre. — Léguée par Mécène à Auguste, sa villa passa dans le domaine impérial, et c'est sur un de ses belvédères que monta Néron pour contempler, le monocle d'émeraude à l'œil, l'incendie de la grande Ville.

Plus à l'Est encore, le mur d'enceinte laissait en dehors de la Ville une partie de l'Esquilin : c'était la banlieue, avec ses jardinets, ses terrains vagues, ses auberges et ses cimetières. Les sorcières y venaient la nuit faire bouillir leur marmite, et Horace nous a fait connaître par quel bruit inconvenant un Priape de bois, gardien d'un jardinet, en mit deux en fuite une certaine nuit.

Des églises ont depuis longtemps sanctifié ces lieux, jadis si mal hantés. Aux Carènes s'élève Saint-Pierre-aux-Liens, plus loin, Sainte-Praxède, et, un peu au Nord, Sainte-Marie-Majeure.

La basilique de Sainte-Marie-Majeure, bien dégagée de toutes parts, a une façade sur la place du même nom et une autre sur celle de l'Esquilin. On y arrive, de ce côté, par un vaste perron. La nef principale est d'une majestueuse beauté : la double file des quarante colonnes de marbre, la longue suite des tableaux en mosaïque que porte l'architrave, la fantaisie décorative du pavé, les caissons dorés du plafond, où le temps a atténué et adouci l'éclat de l'or, l'arc triomphal avec sa mosaïque, le haut baldaquin élevé sur quatre colonnes de porphyre au-dessus du maître-autel, ce spectacle est un peu celui de Saint-Paul-hors-les-Murs, mais avec un luxe plus discret, moins froid et moins neuf. La grande mosaïque absidale représente, parmi d'admirables volutes d'acanthe, le Christ couronnant la Vierge : nulle raideur hiératique dans les personnages : le maître du XIIIe siècle a su mettre la souplesse dans leurs attitudes et rendre expressives leurs physionomies ; j'ai

surtout aimé la Vierge au doux visage inclinée devant son fils pour recevoir de ses mains la couronne de gloire.

Dans les deux bras du transept sont deux belles chapelles. A droite, la chapelle Sixtine renferme le tombeau de Sixte-Quint, qui lui a donné son nom ; au milieu est un autel avec un grand baldaquin de bronze doré ; de nombreux fidèles agenouillés font tout autour un cercle qui m'empêche d'approcher. Dans le bras gauche est la chapelle Borghèse : elle renferme les tombeaux de deux Borghèse qui devinrent papes, et elle est précieuse par une image très ancienne de la Vierge, que la légende attribue à saint Luc. Je me rappelle avoir vu chez une grand-tante, depuis longtemps morte, la pieuse femme, une vieille gravure, toute jaune dans son cadre bien simple de bois noir, et qui représentait aussi la Vierge d'après saint Luc. Si cette gravure avait été faite d'après l'image que voici, c'est donc que le graveur avait de bien meilleurs yeux que moi, car je n'aperçois rien qu'une vague silhouette, tellement les traits du visage ont été noircis par le temps.

J'irai voir plus tard les autres églises de l'Esquilin : le Musée national est là tout près, à côté de la gare où j'entends siffler les trains, et j'y veux aller passer les dernières heures de ma matinée.

Le Musée national est installé dans les Thermes de Dioclétien, où il a succédé à un couvent de chartreux construit sur les plans de Michel-Ange. L'église qu'il y avait aussi établie subsiste encore sous le nom de Sainte-Marie-des-Anges. Quand j'y suis entré, je m'y suis trouvé d'abord bien désorienté. J'avais devant moi une longue nef, mais le maître-autel n'était pas au fond ; cette nef était coupée par un transept, mais il était beaucoup plus long qu'elle, et c'est à un des bouts de ce transept qu'était le maître-autel ! Cela ressemblait

à une gageure du fantasque maître. Mais c'est en réalité deux siècles après lui qu'un architecte sans goût a déplacé l'entrée si bizarrement que l'église de Michel-Ange paraît avoir fait un fantastique quart de tour. Et l'histoire a conservé le nom de ce malheureux-là !

A l'entrée est un joli bénitier formé d'une coquille que soutient un ange. Au croisement de la nef et du transept, dans une niche, une statue colossale attire mes regards : elle représente un moine, les bras croisés sur la poitrine, et la tête penchée, sa tête maigre d'ascète, aux joues creuses et au front ridé ; abîmé dans sa méditation, il a fermé à demi les yeux pour n'être pas distrait par le spectacle des choses : c'est saint Bruno, le fondateur des chartreux, et cette œuvre admirable est due à notre Houdon. Mon érudition allait jusqu'à connaître son Voltaire de la Comédie-française et sa Diane du Louvre, et je ne savais pas que la même main avait travaillé aussi pour des moines. Quel art merveilleux que celui qui est également capable de fixer dans le marbre la grâce d'une déesse, le sourire sarcastique d'un incrédule et l'humble et profonde dévotion d'un chartreux ! Et, chez ce maître, la connaissance des âmes est si pénétrante que, sur le même visage, ce n'est pas seulement l'humilité du moine qu'il fait voir, c'est aussi l'autorité du chef, et que son œuvre n'est pas un portrait-type, le poncif du chartreux, mais un portrait individuel, celui de saint Bruno.

Sur le sol de l'église, un long ruban de cuivre, flanqué de chiffres gravés dans le pavé, coupe obliquement le bras droit du transept : c'est le méridien de Rome.

Le Musée est derrière l'église. Il est établi au premier étage de l'ancien couvent, sous les galeries du cloître, et dans une partie des maisonnettes. L'installation du premier étage est excellente : les salles sont fort bien

éclairées, chaque pièce ne contient qu'un petit nombre de numéros, et les chefs-d'œuvre y sont disposés de telle sorte que rien n'échappe de leur beauté. En outre, sauf ceux qui proviennent du musée Boncompagni, ils n'ont subi aucune restauration, et nul retapeur aux fantaisies saugrenues n'a infligé une tête ou un bras à *l'Éphèbe de Subiaco.*

Et il en faut dire : « Dieu merci », car cette statue me paraît bien être, toute mutilée qu'elle est, la perle des musées romains. *Statua incognita*, dit le Catalogue : qui représente-t-elle en effet ? On ne peut le dire au juste. Peut-être est-ce un des fils de Niobé. Il va tomber sur le genou gauche, et son bras droit levé semble faire un geste de défense. Tout le torse est tourné vers la droite, et la partie inférieure du corps vers la gauche : il en résulte, dans le jeu des lignes, des contrastes merveilleux. Ce qui est plus merveilleux encore, c'est la souplesse de ces muscles d'adolescent, la délicatesse de cet épiderme juvénile, la vérité du modelé ; certaines parties, comme on l'a dit, semblent moulées sur le vif. Cette statue vient d'une villa que Néron possédait à Subiaco, plus loin que Tivoli. Ce cabotin sinistre avait parfois, lorsqu'il faisait brûler Rome, par exemple, de singulières façons de se procurer des sensations d'art ; mais s'il avait vraiment l'amour du beau, quelles jouissances ne devait-il pas éprouver devant un tel chef-d'œuvre (1) ! Combien de fois ses

(1) Un an après mon retour, en 1907, le gouvernement italien se rendait acquéreur d'un nouveau chef-d'œuvre provenant d'une autre villa de Néron à Anzio, et qui appartenait depuis 1878, date de sa découverte, aux Aldobrandini. C'est une statue de jeune femme. Enveloppée d'une ample tunique qui descend de son épaule droite et d'une draperie plus mince qui laisse transparaître les formes d'un corps admirable, elle s'avance vers la gauche, d'un pas légèrement solennel. Le bras droit manque ; la main gauche tient un large disque brisé sur lequel

yeux se sont-ils reposés sur ces lignes si pures ? Ou peut-être, si cette statue représente un adolescent sur le point de mourir, n'aimait-il à la contempler que parce qu'elle lui procurait le spectacle de la souffrance dans un corps jeune et beau :

J'aimais jusqu'à ses pleurs que je faisais couler.

Il y a encore d'autres chefs-d'œuvre dans les salles du premier étage, une *Aphrodite* drapée, un *Bacchus* au profil féminin et un *Hermaphrodite*, mais ils pâlissent un peu devant celui-ci. L'Hermaphrodite a la même pose que celui de la villa Borghèse : couché comme lui, presque sur le ventre, il poursuit aussi je ne sais quel rêve dans son cabinet solitaire ; mais il m'a semblé qu'il y avait plus de grâce encore dans l'inflexion des lignes de ce corps, qui n'a presque, de l'homme, que sa tête charmante d'éphèbe.

Quant au *Pugiliste au repos*, c'est peut-être un chef-d'œuvre de l'art réaliste. Moi, je l'ai trouvé hideux, et j'ai passé bien vite, malgré l'insistance désobligeante du gardien, qui sans prendre garde à une jeune fille qui était à côté de moi, voulait absolument me montrer, sur toutes les parties de ce corps meurtri, les traces d'horribles coups.

D'autres salles renferment de nombreuses peintures romaines, dont quelques-unes sont fort bien conservées. Au milieu, sur des écrins de peluche brune, des bijoux anciens en or, auxquels on a redonné leur éclat primitif, brillent comme l'étalage d'un bijoutier du Corso.

on voit les restes d'une couronne d'oliviers et un rouleau, un *volume*. Il est probable que cette statue est l'image d'une jeune prêtresse. A qui faut-il en faire honneur ? Les archéologues ne s'accordent point. En tout cas, c'est une œuvre de la plus grande beauté, et on comprend que le gouvernement italien n'ait pas hésite devant le prix de 450.000 fr. pour garder ce chef-d'œuvre à l'Italie.

Au rez-de-chaussée est l'ancien cloître des chartreux, qui entoure un jardin aux cyprès centenaires : ce n'est pas ici le calme, l'intimité des cloîtres du Latran ou de Saint-Paul-hors-les-Murs. La gare est à quelques pas, les voitures roulent, les trains sifflent, les visiteurs vont et viennent, et le cadre est bien grand. Mais on peut s'isoler dans les maisonnettes, et même, assis face au jardin, sur un chapiteau ou un bloc de marbre, se donner une sensation de beauté, et méditer sur l'étrange destinée de ces murs énormes : après avoir abrité les baigneurs du temps de Dioclétien, leur oisiveté, leurs bavardages et leurs mœurs dévergondées, ils virent plus tard des moines promener à leur ombre leurs faces austères et leurs pieds nus, et ils gardent aujourd'hui des chefs-d'œuvre, souvent bien plus anciens qu'eux-mêmes, pour satisfaire la curiosité des badauds, ou procurer, à ceux qui aiment les belles choses, les plus nobles jouissances.

Dans les maisonnettes des chartreux et sous les galeries, on a placé une foule de bustes, de bas-reliefs et de sarcophages ornés de scènes sculptées. L'une de celles-ci représente une bataille entre des Romains et des barbares ; intéressante pour l'archéologue, à qui elle fournit, pour l'histoire du costume et des armes, des documents précis et admirablement conservés, elle est d'une valeur artistique très contestable, car la scène est sans ordre et sans netteté. J'ai vu aussi un sarcophage de cordonnier, bien moins prétentieux, et j'ai beaucoup aimé un dessus de tombeau qui représente un Romain couché et tenant entre ses mains le buste de sa femme. Si elle était morte avant lui, quelle touchante preuve d'éternelle fidélité ! Mais s'il est mort avant elle, quelle ruse pour l'obliger à rester veuve ! Car, quelle singulière situation aux yeux des hommes que d'être figurée en marbre, sur un tombeau, aux bras

d'un mort, et de se promener dans les rues, au bras d'un vivant.

Une maisonnette renferme les *Actes des frères Arvales*, collège de prêtres institués au temps de Numa, et qui faisaient chaque année une procession des Rogations. Dans une autre est une bien jolie tête de jeune femme : elle est entourée d'un voile qui ne laisse à découvert que le visage et cache les oreilles, presque toute la chevelure, et une partie du menton. Un petit nez fin et tout drôle donne à cette physionomie un cachet moderne : on croirait voir une tête de Parisienne qui sort du bal, tout emmitouflée.

Au rez-de-chaussée est installé aussi le Musée Boncompagni, collection d'œuvres en partie admirables. Un trône de marbre à scènes sculptées est un précieux échantillon de l'art grec archaïque (début du v[e] siècle) ; les bas-reliefs latéraux figurent, l'un, une courtisane nue qui joue de la flûte pour attirer les passants ; l'autre, une dame chastement drapée qui brûle de l'encens sur l'autel domestique ; le bas-relief du dossier représente *Aphrodite qui sort de l'onde*, soutenue par les Heures : elle n'a qu'une tunique, que l'eau colle sur son jeune corps, et elle lève la tête vers une des Heures, avec un geste et une expression d'affectueuse reconnaissance. Cette œuvre charmante et toute pleine de fraîcheur est déjà en proie aux fabricants de terres cuites : un homme à grandes moustaches noires était là, qui en modelait des réductions, avec habileté, ma foi, et je regrette, aujourd'hui, de les avoir dédaignées.— Dans le cabinet suivant, *Arès* se repose des luttes sanglantes : il a mis son épée au fourreau, et il rêve peut-être à l'amour d'Aphrodite. — Plus loin est un groupe tragique : un *Gaulois*, poursuivi par l'ennemi, vient de tuer sa femme : il la soutient, défaillante, de la main gauche ; et, de la droite, debout et

regardant encore avec défi ceux qui le poursuivent, mais qui ne le prendront pas vivant, il se plonge son épée dans la poitrine. — Enfin, quelle admirable tête de *Furie*, suspendue au mur d'une salle voisine ! Sa chevelure en désordre indique la longue chasse au criminel ; ses lèvres ont l'expression du dégoût ; elle dort, elle sommeille plutôt : on devine qu'elle songe, et qu'elle va reprendre la terrible poursuite.

Je suis sorti du Musée des Thermes l'âme émue par tant de chefs-d'œuvre, et voyant toujours devant moi, même dans le spectacle vivant de la rue, l'éphèbe suppliant et la Furie au sommeil troublé.

L'après-midi, j'ai vu deux églises situées aux deux extrémités de la ville, Saint-Laurent-hors-les-Murs, et Sainte-Marie-au-Transtévère. La première est des plus curieuses : elle a été formée par la réunion de deux églises dont les absides furent adossées. L'église de l'entrée, la moins ancienne, fut construite par le pape Honorius au XIII[e] siècle. C'est une basilique à trois nefs, précédée d'un portique à six colonnes. L'entablement y repose sur vingt-deux colonnes antiques. Le plafond en est trop richement décoré, mais la nef centrale est ornée de deux beaux ambons : celui de l'Evangile, qui est encore intact, passe même pour être le plus beau de Rome ; à côté est une colonnette torse magnifiquement incrustée de marbre et d'or, qui est le candélabre du cierge pascal, et qui m'a rappelé celui de Sainte-Marie-in-Cosmedin. — Derrière est l'église la plus ancienne, construite par Pélage au VI[e] siècle. Elle est en contrebas ; mais Honorius a avancé au-dessus, en le surélevant, le pavé de sa nef centrale, de manière à former une longue crypte. La deuxième église pénètre donc dans la première, et, lorsqu'on monte par une des rampes d'escaliers qui partent à droite et à gauche de la confession, on est encore sur le pavé d'Honorius,

mais sous le toit de Pélage. Ce toit est apparent, et la vieille église est sans décoration ; mais les baies des fenêtres sont fermées par des vitraux qui laissent passer, non pas une lumière blanche et crue, comme dans la plupart des églises romaines, mais une lumière douce et colorée, comme dans celles de chez nous. Du pavé de la crypte partent douze magnifiques colonnes corinthiennes, où le pavé d'Honorius s'appuie à mi-hauteur ; elles soutiennent une architrave et une frise formées de fragments antiques de diverse origine : ce n'est plus ici l'unité de décoration des frises ordinaires, où les lignes se continuent de morceau en morceau : la décoration varie ici avec les différentes parties de l'entablement, et l'effet produit est assez étrange. Au-dessus règne une tribune avec d'élégantes colonnettes. Par un des escaliers qui terminent les bas-côtés de la construction d'Honorius, j'arrive sur le pavé primitif et je me promène dans la crypte. A l'intérieur de la colonnade antique, des colonnes modernes en soutiennent le plafond; en avant, dans l'ombre, se cachent les reliques de saint Laurent. Au-delà de la crypte, à l'autre bout, dans le vestibule de l'église de Pélage, est le tombeau de Pie IX. Entouré d'une grille qui porte le nom de son successeur, il est, suivant la volonté du mort, simple et dans la forme d'un ancien sarcophage chrétien ; l'inscription, très courte, se termine par cette humble prière : ORATE PRO EO, *Priez pour lui !* J'ai vu déjà, dans les basiliques romaines, bien des tombeaux de papes : le faste m'en a souvent déplu. Combien cette simplicité, cette humilité vraiment chrétienne sont plus touchantes et plus belles ! Le plafond du vestibule où est le tombeau est entièrement décoré de mosaïques. La scène principale représente Pie IX tendant vers la Vierge sa bulle qui définit le dogme de l'Immaculée Conception. En face du pape, saint Jean l'Evangéliste

tient un livre : entre les deux, des anges font de la musique ; d'autres anges, agenouillés devant la Vierge, l'encensent, et la colombe descend sur elle. La figure du pape est fort expressive, celle de la Vierge respire la bonté, les anges sont insignifiants.

Devant Saint-Laurent s'étend une place calme et couverte d'herbe. Au milieu, une colonne porte la statue du saint avec la grille, instrument de son supplice. Derrière l'église et à gauche est l'immense cimetière du Campo Verano. Les cyprès y élèvent, en rangs serrés, leurs hautes stèles et font à l'église un cadre funèbre, sur lequel se détachent la blancheur du portique et l'élégance du campanile. Avant de partir, je contourne le mur du cimetière, et je longe pendant quelques instants le chemin de fer de Tivoli. Au-dessus de moi se dressent les cyprès où le vent bruit ; l'endroit est désert, et ce murmure du vent m'attriste : d'ailleurs il me faudrait aller trop loin pour bien voir les montagnes de la Sabine, et je reviens sur mes pas, par un sentier entre deux haies, où je ne rencontre qu'une petite fille conduisant sa chèvre.

Un long voyage en tramway, et me voici au-delà du Tibre, où je vais visiter Sainte-Marie. Elle est précédée d'un portique, sous lequel sont de nombreuses inscriptions. Dans la grande nef, fixé au mur de droite, un bas-relief doré représente un baldaquin : le nom gravé au-dessous, OPUS MINI, est celui d'un grand maître, Mino de Fiesole. Le transept est surélevé ; au bas, une inscription latine, FONS OLEI, *source d'huile*, désigne l'emplacement où, d'après la légende, une source d'huile aurait jailli au moment de la naissance du Christ. Légendes naïves, légendes merveilleuses, on vit ici tellement avec elles que je finis presque par les prendre pour de l'histoire ; et, vraiment, je crois que c'est mieux ainsi. Que suis-je venu chercher ici ? Avec

de beaux spectacles, la sensation des deux antiquités. Sera-t-elle complète en moi si je considère comme des contes de nourrice les récits que les historiens de Rome païenne ont trouvés dans son berceau, les histoires merveilleuses qui ont fleuri ensuite sur Rome chrétienne ? Je ne suis pas un désœuvré qui a amené ici son ennui, par caprice ; mais je ne suis pas non plus un savant.

Il est cinq heures ; j'irai voir, du haut du Janicule, la fin du jour sur Rome. Je prends, au sortir de Sainte-Marie, une drôle de petite rue : c'est bien une ruelle de quartier populaire : d'abord, elle ne porte pas le nom d'un grand homme, authentique ou de pacotille, et j'aime bien qu'une rue ne s'appelle pas la rue *Virgile* ou la rue *Dupont-Durand* : or celle-ci s'appelle la *Ruelle de la Paille.* Puis elle est étroite, elle monte, elle s'en va tout de guingois, et elle ignore les tramways électriques. Je prends ensuite la *Ruelle du Fouet,* et elle m'amène dans la *Rue...... Garibaldi* : je me doutais bien que les noms savoureux ne m'accompagneraient pas loin ! Prenons donc la rue Garibaldi. C'est celle que suivent les voitures pour monter à Saint-Pierre-in-Montorio. Un vieux cardinal en descend : il suit la pente lentement, en tremblant un peu sur ses jambes ; derrière lui, un valet à cheveux gris porte un manteau et règle son pas sur celui de son maître ; enfin, un peu plus loin, le coupé du cardinal termine le cortège : il est attelé de deux chevaux noirs qu'un vieux cocher conduit, avec une solennité qui n'a rien de ridicule. Au premier tournant de la route, je m'arrête pour regarder, au-dessous de moi, cette lente procession de trois vieux hommes s'en aller, au soir tombant, vers quelque vieux palais d'une rue lointaine et calme.

Du haut de la terrasse de Saint-Pierre-in-Montorio, la vue embrasse un incomparable panorama. Toute la

ville est à mes pieds, depuis Saint-Pierre-du-Vatican jusqu'à la porte Saint-Paul. Au-delà, c'est la campagne presque entière, cercle immense, que le Janicule seul empêche de se fermer sous mes yeux. Au nord, le dôme doré de Saint-Pierre resplendit au-dessus des arbres de la colline ; au sud, tout là-bas, apparaît Saint-Paul-hors-les-murs, la pyramide de Cestius, le tombeau de Cecilia Metella. Très loin, vers le nord-est, le Soracte dresse sa pointe ; plus près, les monts Albains font un noble décor de fond ; plus près encore, les collines où est bâtie la ville se reconnaissent à la hauteur variable des toits et des terrasses : c'est comme un moutonnement à peine sensible. Des coupoles s'arrondissent, des campaniles s'érigent, et je goûte longuement le plaisir d'en reconnaître le plus grand nombre. C'est comme une prise de possession par les yeux, une sensation d'une saveur étrange, où entrent la joie de reconnaître de loin des personnes aimées, la fierté de pouvoir se dire leur ami par le cœur, et la mélancolie de les quitter au moment même où on allait jouir complètement du charme de leur âme. Dans la beauté du soir, aux rayons plus pâles du soleil couchant, les bruits de la ville montent jusqu'à nous. Des vendeurs d'oranges et de bibelots ont étalé leur marchandise ; l'homme des panoramas est là, avec son éternelle lunette ; les touristes ont posé, sur la balustrade de la terrasse, leur Bædeker ouvert à la grande page où est dessinée la vue qu'ils ont sous les yeux. Mais tous sont recueillis et silencieux: on dirait que la magnificence du spectacle et la sérénité de l'heure imposent à tous le respect, et mettent dans les âmes les plus frivoles quelque chose de religieux.

Par un escalier qu'encadre un chemin de croix, je redescends la pente. Au-dessus de moi s'élèvent les bâtiments de l'Académie d'Espagne : aux fenêtres,

deux jeunes artistes, accoudés avec gravité, contemplent encore le magnifique tableau qu'ils retrouvent chaque jour devant leurs yeux, pendant que moi, visiteur d'une heure pour qui tant de beauté n'est déjà plus qu'un souvenir que le temps effacera peu à peu, je rentre dans la ville par la laideur du pont Garibaldi.

Samedi

Le 2659e anniversaire de la fondation de Rome. — Sainte-Praxède. — Saint-Pierre-aux-Liens. — Ste-Pudentienne.— Les Thermes de Caracalla.— L'église du « Domine, quo vadis ? » — La voie Appienne et les Catacombes. — La Musique municipale de Rome. — Dernière soirée.

Ce soir s'achèvera ma dernière journée de Rome.

L'*Italie*, journal rédigé en français et que j'aime à lire ici chaque jour, publiait hier soir la note suivante :

Le « Natale » de Rome.

« A l'occasion de la fête anniversaire de la fondation de Rome, qui tombe demain pour la 2659e fois, le professeur Nispi-Landi expliquera le fait, la date et la cérémonie en parcourant autour du Palatin le « Sillon augural » tracé par Romulus.

A 4 heures et demie, le professeur Nispi-Landi expliquera à la Moletta l'enlèvement des Sabines, et, à 5 heures et demie, au Colisée, il expliquera le rite de la *Condendam Urbem*.

A l'occasion de l'anniversaire de la fondation de Rome, les étudiants de l'Université ont demandé — un peu bruyamment — et obtenu un jour de congé pour demain. »

Je voudrais bien pouvoir suivre le professeur Nispi-Landi au Palatin : je ne comprendrais rien à ses explications, mais ses gestes m'amuseraient sans doute, et ce me serait une occasion de faire une visite d'adieux à la colline impériale. Mais j'ai encore à voir quelques vieilles églises, la Voie Appienne et les Catacombes :

je n'accompagnerai pas le professeur Nispi ; j'espère qu'il s'en consolera.

J'avais terminé ma journée d'hier sur le Janicule, au lieu même où une tradition dit que l'apôtre Pierre fut crucifié (1) : les trois églises que je verrai ce matin rappellent encore son souvenir, Sainte-Praxède, Saint-Pierre-aux-Liens, Sainte-Pudentienne.

Un sénateur du nom de Pudens donna, dit-on, l'hospitalité à Pierre pendant son séjour à Rome : c'est à une fille de Pudens, Praxède, qu'est dédiée l'église où je vais tout d'abord. Dans la nef de droite s'avance une bizarre construction grillée ; des femmes sont agenouillées tout autour, et il semble que c'est un vaste confessionnal. Or c'est une chapelle, où un prêtre dit en ce moment la messe, mais c'est une chapelle où les femmes n'ont pas le droit d'entrer ; saint Zénon, à qui elle est dédiée, était-il à ce point misogyne ? Mais, ce qui est plus étrange encore, c'est que cette chapelle abonde, paraît-il, en portraits de femmes : la Vierge et huit saintes d'un côté, — la Vierge, Praxède et Pudentienne d'un autre, — ailleurs, quatre femmes ; dès lors, pourquoi tenir ainsi en pénitence le sexe féminin ? Je me pose cette question sans y trouver de réponse dans mon *Guide*. Puis, comme je ne veux pas entrer, par crainte de troubler la pieuse assistance, comme je ne veux pas rester à la porte, dans une situation humiliante pour mon sexe, je passe plus loin, à une autre chapelle qu'on appelle la *Chapelle du Crucifix* : elle est humble et pauvre, comme une petite église de campagne, mais elle a un beau tombeau de marbre, assez bien conservé, qui est celui d'un cardinal français mort au XIIIe siècle.

La mosaïque de l'abside est cachée par le baldaquin,

(1) Il est beaucoup plus probable que c'est sur la colline Vaticane que saint Pierre fut crucifié.

et elle n'est qu'une copie servile de celle des Saints-Côme-et-Damien. Dans la nef de gauche, on a fixé au mur un marbre où, selon l'inscription, aurait couché Praxède. Plus loin, dans une autre chapelle, je vois une table et une chaise qui ont appartenu à saint Charles Borromée. Je comprends fort bien qu'on les mette à l'abri du canif ou du crayon des pélerins indiscrets ; mais, dans la cage de verre où on les conserve, elles ont l'air (saint Charles me pardonne !) d'un numéro de musée rétrospectif.

Avant de quitter l'église dont j'ai examiné le détail, j'en veux voir l'ensemble, et je viens me placer au bas de la nef centrale. J'ai près de moi une barrière de marbre qui porte une prétentieuse inscription latine, et qui entoure une abominable statuette coloriée : elle représente sainte Praxède agenouillée et exprimant dans un vase le sang des premiers martyrs, qu'elle a recueilli avec une éponge. La balustrade dessine l'ouverture du puits où ont été enterrés leurs restes. Tous les héros qui meurent pour leur foi sont dignes d'un profond respect, et je vénère ces victimes de Néron, dont Praxède conserva le sang et les reliques. Mais, vraiment, ne pourrait-on pas les honorer mieux que par une statue de bazar, horriblement « couleurée », comme disent les gamins de mon pays, et par une inscription où l'on fait, entre le sang patricien de Praxède et le sang des martyrs, un rapprochement trop spirituel ? Passe encore pour la statue, si l'église est pauvre ; mais cette inscription !..

Un long escalier, voûté par endroits, monte aux anciennes Carènes. Là s'élève Saint-Pierre-aux-Liens. L'église est simple et sans beauté, mais elle renferme une œuvre intéressante, le tombeau des frères Pollajuolo, et le *Moïse* de Michel-Ange. Antonio et Piero Pollajuolo étaient deux artistes florentins du XVe siècle qu

vinrent travailler à Rome ; le premier est l'auteur des deux magnifiques monuments funéraires de Sixte IV et d'Innocent VIII qui sont à Saint-Pierre-du-Vatican. Dans deux niches accolées, que la lumière du matin éclaire de côté et dont le fond reste obscur, les têtes des deux frères apparaissent comme s'ils s'étaient levés de leur dernier sommeil pour regarder passer les vivants. Antonio a la tête puissante, le nez large, la bouche petite et les lèvres closes ; Piero a la tête fine, le nez pointu, de longs cheveux bouclés, les yeux comme égarés et les lèvres ouvertes. Une inscription rappelle les deux chefs-d'œuvre d'Antonio. — Dans le transept, à droite, est le tombeau de Jules II : il m'a paru d'une architecture lourde et bizarre, et j'ai trouvé bien laid le pape couché sur sa pierre. Mais le *Moïse* est là, et l'on n'a vraiment d'yeux que pour lui. Je me suis assis devant, près de la grille qui entoure le tombeau, et là, sous la lumière du matin, dans un silence rarement troublé, j'ai contemplé longuement, dans sa réalité, cette œuvre que j'avais vue si souvent reproduite dans les livres. On dirait qu'il va se lever, le terrible vieillard, pour châtier les Hébreux infidèles au Seigneur. Comme le Moïse de Vigny, il a la puissance, mais il n'en est pas lassé, et il est tout prêt à s'en servir encore : il a relevé sa tunique sur ses braies pour n'être pas embarrassé, et il va se dresser dans sa redoutable majesté. — On m'a montré ensuite, derrière une porte de bronze et sous un verre, des chaînes qu'on dit être celles de saint Pierre. En face est une inscription latine, qui signale à la vénération la précieuse relique. Pour lui donner un écrin digne d'elle, me dit le sacristain, une Association se forma au XIXe siècle, qui fit fabriquer des chaînes de montre sur le modèle des fers de saint Pierre : il s'en vendit assez pour couvrir la dépense. Le moyen était ingénieux ; le rédacteur de l'inscription

a oublié de le rappeler : je ne saurai jamais de quelle habile périphrase il se fût servi pour désigner en vers latins cette chose utile que Virgile ignora toute sa vie, une *chaîne de montre.*

Avant de redescendre de l'Esquilin, je jette machinalement les yeux sur un campanile qui domine les autres : c'est celui du Capitole. Au-dessus flotte un drapeau tricolore : c'est celui de la France peut-être, et je le regarde avec la même joie que, l'autre jour, le coq gaulois sur le couvent de l'Aventin. Mais je me suis trompé : le drapeau français ne flotte pas sur la ville Eternelle, les Gaulois n'ont pas repris Rome, et ce drapeau tricolore est celui de l'Italie, hissé, très pacifiquement, en l'honneur d'un Congrès des postes !

En bas, dans la rue Cavour, je rencontre un long cortège de petites filles et de jeunes garçons en casquettes d'uniforme : ce sont des gamines et des gamins des écoles communales qui s'en vont au Palatin, bien sagement, écouter une savante conférence. Allez, petites jeunes filles, petits jeunes gens, écouter un érudit vous raconter les origines de votre ville. Vous avez le bonheur, ici, de savoir fort précisément que c'est le 21 avril 753 avant J.-C. que Romulus a tracé son fertile sillon, et qu'aujourd'hui sa ville accomplit la 2659e année de son existence. Là-bas, au-delà des Alpes, nous ne sommes pas si bien renseignés sur les débuts de notre histoire, et nul ne saurait dire à nos petits Parisiens à quelle date fut construite, dans l'île de la Seine, la première hutte de Lutèce. Mais écoutez-moi bien : quand ils le sauraient, à Paris, ils ne le diraient pas, et ils ne feraient pas de ce jour un jour de fête : c'est trop vieux ! Nous aurons, nous, le 14 juillet 1906, 117 années d'existence, pas plus, et c'est déjà un bel effort pour nous que de savoir compter jusque-là ! Petits Romains, nous ne sommes pas assez respectueux

pour aller chercher nos racines dans un passé lointain, comme vous ; nous naissons railleurs, volontiers révolutionnaires. Et cependant, si vous saviez comme, avec sa tête en l'air, c'est un doux pays que le mien !...

Décidément, c'est bien jour de fête : les gardes municipaux ont mis leur plus belle tenue. Comme j'aimerais courir aujourd'hui dans Rome, sans itinéraire, à la recherche des spectacles de la rue ! Mais mon temps est mesuré, et je veux consacrer mon après-midi au pélerinage émouvant des Catacombes.

Après avoir vu passer les petits Romains et admiré la grande tenue des gardes municipaux, je quitte le tumulte de la rue Cavour pour aller voir Sainte-Pudentienne. Un bouquiniste est sur mon passage, au bout de la place de l'Esquilin. Il a étalé ses livres, ses brochures, sa musique, sur un petit mur bas : si j'allais y découvrir une édition précieuse ! Je feuillette : mais les livres sont des classiques maculés, et la musique est en lambeaux. Le bouquiniste me fait des gestes engageants, je lui réponds par un geste dédaigneux, et notre dialogue de sourds-muets est bien vite terminé.

Sainte-Pudentienne aurait été construite sur l'emplacement de la maison du sénateur Pudens, le père de sainte Praxède, et une inscription du bas-côté droit affirme la vérité de cette tradition, qui ferait de cette église la plus ancienne de toutes celles de Rome. Mais la sainte à qui elle est dédiée, Pudentienne, sœur de Praxède, pourrait bien n'avoir pas existé. *Pudentiana domus, demeure pudentienne* ou *de Pudens*, de quoi le peuple aurait fait *demeure de sainte Pudentienne :* voilà ce que nous disent les savants. Mais de quoi s'inquiètent-ils, et que viennent-ils détruire les légendes et se moquer de notre naïveté ? Pour moi, Pudentienne a existé parce que je le veux, et que je serais affligé de penser que toutes les prières qu'on lui adresse depuis

des siècles cherchent la sainte au paradis sans pouvoir la trouver.

Oh! le joli campanile!... Que ne sommes-nous encore au temps où les anges transportaient les maisons dans les airs! Comme son élégance ferait honte à la lourdeur de nos clochers comtois, clochers-donjons à l'air bourru et qui ont peine à soulever leur masse!

Sainte-Pudentienne est petite, toute simple, et sans valeur architecturale. J'y entrais cependant tout plein de respect pour une église si ancienne et si vénérable, quand j'y vis le spectacle le plus inattendu, le moins conforme à la majesté du lieu. Un bon vieux curé, barrette en tête, époussetait le maître-autel ; à côté de lui, un magnifique chat noir, dans l'attitude du Satyre qui regarde sa queue, cherchait à atteindre une puce logée dans un endroit peu accessible : il fermait le cercle à droite, il le fermait à gauche, vainement. Il se mit alors à tourner sur lui-même, à toute vitesse ; mais la puce fuyait devant son nez : enfin, de guerre lasse, il se frotta contre la soutane de son maître qui continuait à épousseter l'autel, imperturbablement, sans se douter du duel qui se livrait à ses côtés : la puce dut s'enfuir, car le chat retrouva le calme et s'assit. Je repris mon sérieux, que j'avais perdu tout entier, je l'avoue : je m'arrêtai devant le tombeau d'un Lucien Bonaparte qui fut cardinal au titre de l'église et qui mourut en 1895, et je fus admirer la mosaïque de l'abside, qui date du IVe siècle, et qui passe pour la plus belle de Rome. Quand je fus revenu dans la grande nef et que je me retournai pour regarder une dernière fois l'église, le bon curé était assis, et le chat noir avait disparu.

Comme j'avais une heure encore avant le déjeuner, j'ai voulu revoir le forum. Le temps était orageux, et, parmi toutes ces pierres, il faisait une chaleur étouf-

fante. J'ai retrouvé en passant les cercles tracés sur le pavé de la basilique Julienne par des joueurs de marelle contemporains d'Auguste ; puis, comme je ne voulais pas recommencer en détail ma première visite, je suis allé tout droit aux lieux qui m'avaient fait d'abord l'impression la plus profonde : j'ai revu l'emplacement du bûcher de César, où nul n'a dérangé ma méditation, le couvent des Vestales, où je me suis assis à l'ombre, et les fresques de Sainte-Marie-l'Antique. En sortant, j'ai vu deux jeunes filles qui dessinaient les trois colonnes du temple de Castor : elles s'étaient adossées à un mur pour protéger leur esquisse contre les regards indiscrets; elles ont pris, quand j'ai passé, un air gentiment timide, presque confus, comme si j'avais été capable de trouver leur entreprise ridicule : et elles faisaient ainsi un groupe charmant et tout plein de grâce. Je suis allé enfin revoir mes fleurs ; mon joli pavot rouge était déjà flétri.

J'ai consacré à la ville des morts, aux Catacombes de Saint-Calixte, mon dernier après-midi. J'ai passé par des rues déjà familières et devant des monuments connus ; mais mon cocher me prenait pour un novice ; et, se retournant de temps en temps vers moi, il me montrait de la pointe de son fouet et me nommait au passage tous les monuments. J'ai voulu répondre à sa complaisance, et j'ai feint d'être en effet un voyageur tout frais débarqué à la station des Thermes et qui n'aurait jamais vu ni le forum, ni la colonne Trajane, ni le Colisée ; il n'en a pas coûté beaucoup à mon orgueil, et j'ai permis à ce brave homme d'étaler sa science et de baragouiner quelques mots français.

Mais me voici devant des lieux que je ne connais plus : cette masse énorme, ce sont les Thermes de Caracalla. A l'entrée, près du guichet de bois verni, un gardien s'empare de moi, et, à l'aide d'un plan sus-

pendu au mur, il m'explique la disposition primitive de l'immense édifice. Je ne comprends pas grand chose à son jargon, il s'embrouille, je n'y vois plus rien, mais je suis décidément dans mes bons jours, je le laisse aller et je lui témoigne, sous la forme qu'il attendait, ma reconnaissance pour sa bonne volonté. Je parcours ensuite ces ruines aux dimensions fantastiques, ces salles de cent mètres de long, ces murs effroyables au pied desquels on se sent comme écrasé. Pas une statue, pas un revêtement de marbre, pas une mosaïque : c'est l'ossature de briques qui subsiste seule, et elle atteste devant les siècles l'art des architectes romains, l'habileté d'ouvriers qui ignoraient les grèves et le sabotage, l'excellence de leurs briques et de leur ciment. Et que d'exigences satisfaites ! Vestiaires, étuve, bain tiède, bain froid, couloirs, gymnases, bibliothèques, stades pour la course, — les archéologues ont retrouvé et reconnu tout cela dans l'énorme édifice ; mais ne cherchez pas dans ces ruines le pittoresque : elles sont incapables de toucher ou de charmer.

Je rejoins mon cocher, qui m'attend sans impatience à l'ombre, en bavardant avec ses confrères. Puis nous sortons de l'enceinte d'Aurélien par la porte Saint-Sébastien, que flanquent deux tours massives, et nous voici sur la Voie Appienne.

Elle est sans intérêt jusqu'à l'église du *Domine, quo vadis* ? « Seigneur, où allez-vous ? » Quelle émouvante légende rappellent ces trois mots ! Et où est-elle mieux racontée que dans le roman qui lui doit son titre ?

« Pierre s'arrêta et dit :

— Tu vois cette clarté qui s'avance vers nous ?
— Je ne vois rien, dit Nazaire.
Mais Pierre abrita ses yeux de sa main, et, après un moment :
— Un homme vient vers nous dans le rayonnement du soleil

Pourtant le son des pas ne parvenait point à leurs oreilles. Alentour, c'était le silence absolu. Nazaire voyait seulement que dans le lointain, les arbres frissonnaient, comme agités par une main invisible, et que sur la plaine s'épandait, toujours plus ample, la clarté.

Et il regarda l'Apôtre avec surprise .

— Rabbi, qu'as-tu donc ? s'écria-t-il d'une voix anxieuse.

Des mains de Pierre le bourdon avait glissé sur le chemin ; ses yeux regardaient fixement devant lui ; sa bouche était entr'ouverte, et son visage reflétait la stupeur, la joie, le ravissement...

Il se jeta à genoux, les mains tendues. Et de sa bouche jaillit :

— Christ ! Christ !...

Et il s'abattit la tête contre terre, comme s'il eût baisé des pieds invisibles. Longtemps le silence régna. Puis la voix du vieillard s'éleva, brisée de sanglots :

— *Quo vadis, Domine ?...*

Et la réponse ne fut point entendue de Nazaire. Mais aux oreilles de l'Apôtre parvint une voix triste et douce, qui disait :

— Lorsque tu abandonnes mon peuple, je vais à Rome.... pour qu'une fois encore on me crucifie.

L'Apôtre restait étendu sur la route, le visage dans la poussière, sans un geste, sans un mot. Nazaire pensait déjà qu'il avait perdu connaissance, ou qu'il avait expiré. Mais lui se leva enfin, reprit dans ses mains tremblantes son bâton de pèlerin, et, sans parler, se retourna et fit face aux sept collines.

Le jeune garçon, slors, répéta comme un écho :

— *Quo vadis, Domine ?*

— A Rome, dit doucement l'Apôtre.

Et il revint vers Rome (1). »

..... Devant l'église, mon cocher s'arrête, et il m'engage à entrer ; mais j'hésite. Qu'ici même soit le lieu où Pierre a dit les douloureuses paroles, qu'ai-je besoin d'autre chose pour mettre en branle mon imagination et mes souvenirs ? Enfin je descends : une vieille femme m'ouvre la porte, me promène entre les quatre murs nus de ce petit oratoire, puis elle gesticule, dit quelques mots, me montre le sol et se précipite à genoux pour le baiser. Ces démonstrations exubérantes

(1) Synkiewicz, *Quo Vadis*, Paris, 1900, p. 610-611.

choquent ma froideur comtoise. Mais qu'est-ce donc qu'elle baise avec tant d'ardeur ? C'est l'empreinte d'un pied. Que voilà bien la superstition populaire ! Il ne lui suffit pas d'une indication vague, d'un souvenir vaporeux : elle matérialise tout. Le Christ a paru ici : il faut qu'on voie la trace de ses pas, et un sculpteur collabore à la légende. Non vraiment, l'artifice est trop grossier, et je me hâte de repartir pour les Catacombes : là-bas, du moins, on ne me trompera pas.

Voici l'entrée. Une longue allée parmi des fleurs m'amène à une petite baraque de bois semblable à celles qu'on voit chez nous, aux fêtes patronales. Des chocolats, des flacons de toute forme contenant une liqueur d'eucalyptus, des brochures, des cartes postales composent l'étalage, et, sans les deux trappistes qui sont derrière, on chercherait le tourniquet où à tout coup l'on gagne. Je demande mon billet ; un des trappistes me tend une mèche trempée dans la cire. J'ai peur de n'avoir pas été compris ; mais je ne veux pas avoir l'air sot, je prends ma mèche, je donne mes vingt sous, et j'attends, parmi d'autres touristes qui vont et qui viennent, et dont plusieurs vont inscrire leurs noms sur un gros registre ouvert à côté. Comme il n'importe guère aux révérends pères de l'abbaye des Trois-Fontaines de savoir que, le samedi 21 avril 1906, j'ai visité les catacombes de Saint-Calixte, je reste devant le banc, ma bougie à la main, regardant les cartes postales pour me donner une honorable contenance. Tout autour de moi, on cause dans toutes les langues. Soudain, dans cette Babel, j'entends le bon parler du pays de France : « Y a-t-il assez de Français pour former un groupe ? » Je m'approche, joyeux, d'un petit moine en robe blanche ; il est tout jeune, a l'air jovial et fort peu monastique malgré ses

lunettes, et parle fort bien le français. Pendant que nous nous rassemblons, il rit avec un vieux monsieur qu'il doit fort bien connaître, car il fait des plaisanteries sur une boussole que le vieux monsieur porte à sa chaîne de montre, et tous deux se tapent sur le ventre ! Eh bien non ! je n'imaginais pas un trappiste prenant, avec un ventre laïque, de telles familiarités !... Enfin, voici le groupe réuni : nous sommes dix Français,..... parmi lesquels il y a deux Allemandes et deux Allemands : une des Allemandes a promis de comprendre pour les autres. Au reste, notre guide est polyglotte, et il ne parle pas moins bien l'allemand et l'anglais que le français. Pendant que nous descendons les escaliers qui conduisent au premier étage, notre guide nous donne des conseils : le sol est uni, aucun passage n'est dangereux, mais il ne faut pas que nous nous quittions, de peur de nous joindre à un groupe d'une autre langue, ou, péril combien plus redoutable ! de nous égarer dans cet immense labyrinthe à plusieurs étages. Toutes les bougies s'allument ; et la promenade commence, dans le mystère et le silence des souterrains. Un jeune Allemand fort aimable et moi nous fermons la marche. A droite et à gauche, superposées jusqu'à une grande hauteur, s'étagent les niches rectangulaires où étaient déposés les corps. Parfois nous rencontrons une niche en demi-cercle : ce fut la dernière demeure d'un martyr. Je projette le faible éclat de ma bougie au fond de ces cavités : ils ont dormi là, ceux qui vécurent dans la foi du Christ, et ceux qui moururent pour elle... Mais les niches sont vides : les ossements des martyrs ont été transportés dans les églises ; quant aux autres, je ne sais où ils sont allés. Je voudrais pouvoir m'arrêter devant ces cercueils ouverts et abandonnés, où la poussière même des morts s'est évanouie ; je voudrais pouvoir déchiffrer quelques

inscriptions que ma bougie éclaire au passage. Mais notre petit moine se hâte, le groupe est vite loin de moi, dès que je m'attarde un peu, et je redoute trop d'être laissé là, tout seul. N'importe ! ce n'est pas ainsi, au pas de course, que je pensais visiter la Cité des Morts, et je suis cruellement déçu ! Hélas ! c'est de cette manière qu'on visite les grottes célèbres. Dans quelques années, on mettra ici l'électricité, comme dans la prison de Jugurtha et de Vercingétorix, on laïcisera le guide, et ce sera complet..... J'aurais voulu passer là deux heures tout seul, avec mon passionniste du Célius : nous n'aurions échangé que les mots nécessaires ; il eût fait entendre, parfois, des paroles ardentes, et les souvenirs qui flottent ici, dans l'asile des souterrains, nous auraient accompagnés tout le long de notre pélerinage : aujourd'hui, notre course les effarouche, ils fuient devant nous, et je n'ai pas encore été ému.

Enfin notre guide nous fait faire halte dans la crypte des papes : elle est ainsi nommée parce qu'elle reçut, au IIIe siècle, après le cimetière du Vatican, les corps de quatorze successeurs de saint Pierre. Saint Damase, au siècle suivant, orna cette crypte vénérable et y fit placer des inscriptions. J'ai le temps de lire celle qui rappelle les divers groupes de martyrs enterrés ici ; les deux derniers vers sont un aveu d'une simplicité touchante :

HIC, FATEOR, DAMASVS, VOLVI MEA CONDERE MEMBRA,
SED CINERES TIMVI SANCTOS VEXARE PIORVM.

« Ici, je l'avoue, j'aurais bien voulu, moi Damase, faire enterrer aussi mon corps ; mais j'ai eu peur de troubler les cendres saintes des justes.»

De la chapelle des papes, nous passons dans la crypte de Sainte-Cécile. Elle est décorée de peintures anciennes,

dont l'une représente la sainte même. Une grande niche est creusée dans la paroi. Depuis l'an 817, le sarcophage et le corps de la sainte, morte vers 177, en ont été retirés pour être transportés dans l'église qui porte son nom : mais, par une heureuse inspiration, on y a mis, il y a quelques années, une copie de cette statue de Maderno qui m'a tant ému dans la basilique du Transtévère. Et là, devant l'image de ce corps douloureux sur qui descendent, entrecroisées, les palmes de la victoire, dans un silence profond, notre guide nous rappelle l'histoire de la vierge patricienne, et comment l'artiste la représenta, telle qu'il l'avait vue, dans son sarcophage, en 1599. Dans cette chambre souterraine où Cécile reposa pendant plus de six cents ans et où nous sommes si loin des bruits du monde, si loindu soleil et des fleurs, — au milieu de ces ténèbres qu'ont peine à disperser nos faibles et indécises lumières, et qui s'épaississent derrière nous, nous formons un groupc un peu fantastique, où s'allume parfois, sur les lunettes du moine, un brusque reflet, mais un groupe recueilli et respectueux, et l'émotion attendue descend enfin en moi.

Nous reprenons notre route, recevant parfois une lumière pâle qui tombe d'en haut par les lucernaires, puis plongeant de nouveau dans les ténèbres, derrière notre guide toujours pressé. Je songe à tous ceux, patriciens et plébéiens, esclaves et hommes libres, qui, confondus déjà dans l'égalité de la vie chrétienne, sont venus dormir ici dans ce cimetière, les uns auprès des autres, vérifiant ainsi jusque dans la mort la parole de l'apôtre : « Plus de Juif ni de Grec, plus d'homme ni de femme, plus d'esclave ni d'homme libre : vous êtes tous une même chose en Jésus-Christ. » Et cette pensée rend ma visite émouvante malgré sa vitesse, malgré les paroles banales qu'échangent parfois mes compagnons

de route, malgré les petits compliments que notre moine fait de temps en temps aux dames. Au pied des derniers escaliers, il nous adresse un adieu fort bien tourné. Il nous remercie de notre attention, nous loue du respect avec lequel nous avons parcouru ces lieux sacrés, et exprime l'espoir que nous n'oublierons pas les instants que nous y avons passés. Nous nous inclinons en silence, assez émus pour qu'aucun de nous ne songe à le remercier, et nous revenons à la lumière avec une sorte de regret. Petit trappiste des Trois-Fontaines qui nous avez conduits, moine gai, courtois et bien disant, qui parliez ma langue sans accent étranger, vous étiez sûrement un Français de France, et j'associerai votre souvenir à celui des lieux funèbres où vous avez été notre guide.

Plus loin, une sorte de tour crénelée borde la Voie Appienne. Je la reconnais pour l'avoir déjà vue bien des fois du haut des collines et dans les livres. « Il est « une tour des siècles passés, dit Byron, forte comme « une citadelle, et dont les remparts suffiraient pour « arrêter une armée victorieuse. Elle s'élève solitaire, « parée encore de la moitié de ses créneaux, et d'un « manteau de lierre dont les rameaux rampent depuis « deux mille ans sur ses murailles usées. Cette verdure « semble la guirlande de l'éternité, posée sur les débris « du temps : qu'était donc cette forteresse ? Quel trésor « était si soigneusement gardé dans ses souterrains ? « ... C'est le monument d'une femme.» (1).

C'est en effet un tombeau, celui de Cecilia Metella, belle-fille de Crassus le triumvir. Mais le « manteau de lierre » a été arraché, et la « guirlande de l'éternité » ne repose plus sur les « débris du temps ». Peut-être l'intérieur aura-t-il gardé quelque poésie... Mais, pour y entrer, il faut traverser une cour de ferme, et le

(1) *Childe-Harold*, IV, 99.

dedans n'est qu'un cylindre vide et nu, où rien ne rappelle la destination première du monument. Sans la voûte conique qui le termine, ce mausolée orgueilleux d'une grande dame, devant lequel Byron médita, ressemblerait, hélas ! vu du dedans, à un large tuyau de cheminée !...

Mais voici qu'à droite et à gauche de la route, les tombeaux anciens se pressent : les uns sont encore intacts ; le plus grand nombre sont en ruines ; de quelques-uns même il ne reste plus que des pierres éparses sur le bord du chemin : c'est comme l'immense allée d'un cimetière où les monuments mêmes auraient eu la destinée des morts qu'ils devaient garder pour l'éternité. Beaucoup d'inscriptions s'y voient encore, presque toutes incomplètes. Pendant que le cheval suit au pas la route qui monte, j'en puis, de la voiture, déchiffrer quelques-unes : une épitaphe versifiée me touche particulièrement ; elle commence ainsi : HIC SOROR ET FRATER QUI.... ÆTATE IN PRIMA.... « Ici reposent une sœur et un frère qui, dans leur jeune âge.... » Je songe au papa et à la maman qui ont élevé à leurs deux petits ce monument de leurs regrets. Qui étaient-ils, ces parents que la mort affligea si cruellement ? J'ai dépassé la tombe sans avoir pu lire leurs noms ; mais leur douleur anonyme a encore ému, à travers les siècles, un cœur de père.

Un peu plus loin, à un endroit où la route commence à descendre, je fais arrêter ma voiture, puis, envoyant le cocher m'attendre plus loin, je monte sur une pierre au bord de la route, et je remplis mes yeux du spectacle que j'ai devant moi et que je ne reverrai peut-être plus. A ma gauche, les aqueducs dirigent vers la grande ville leur marche lassée par l'âge, et parfois affaissée ; la plaine ondule longuement, et va se terminer aux monts Albains, dont le noble profil se dessine sur le

ciel ; une lumière vaporeuse baigne les lointains, où apparaissent les taches blanches des villages bâtis dans la campagne et sur les pentes, et la Voie Appienne va se perdre à l'horizon entre ses tombeaux. Que de légions ont battu de leur pas retentissant le pavé de cette route qui, depuis vingt-deux siècles, marque la direction du Sud ! Quelle histoire extraordinaire s'est faite dans ce cadre, qui va de l'enceinte d'Aurélien aux monts où fut Albe-la-Longue, mère de Rome. Le paysage le plus pittoresque du monde ne vaut pas, pour l'émotion de l'âme, ce paysage fait de lignes si simples, mais où flottent tant de souvenirs. Je contemple longtemps, humble pélerin, ce vaste tableau où de grands écrivains et de grands peintres ont attaché leurs regards, et qu'ils ont reproduit d'une plume ou d'un pinceau magnifique ; puis, par une route transversale détestable, de laquelle j'aperçois, sur ma gauche, le *bosquet d'Egérie*, nous atteignons la voie Latine, et nous rentrons dans Rome par la porte Saint-Jean.

Le soir, au moment où je quitte mon restaurant de la place Colonna, j'entends des cuivres éclater à l'autre bout. Dieu me pardonne, c'est une retraite en musique, comme chez nous, et je verrai, comme chez nous, les moutards trotter devant, et Romains et Romaines aller derrière, bras dessus bras dessous. J'accours sans vergogne : mais la prétendue retraite ne part pas encore, les musiciens sont groupés auprès de la colonne de Marc-Aurèle, et ils jouent un pas redoublé à bruyant tralala ; ils ont de grands plumets verts, des galons et des moustaches : on les prendrait pour des soldats, et j'allais trouver qu'ils ont en effet l'air bien militaire. Mais un journal du soir me désabuse : très bourgeoisement, très pacifiquement, ces pseudo-bersagliers sont

les membres de la Musique municipale, la Musique de M. le Maire de Rome, qui donnent un concert pour terminer la fête du *Natale*, de l'Anniversaire. Un ou deux agents de police tournent autour, comme ils peuvent, car la foule serre les musiciens de très près. Quand le premier morceau est fini, on fraternise, on bavarde, on se donne sans doute rendez-vous au café voisin, car, dans tous les pays, s'il en faut croire les mauvaises langues, les musiciens ont perpétuellement soif. En attendant que le concert recommence, je circule et je m'approche de la colonne. Sur la base est gravée, en belle capitale, une longue inscription : IMP. MARC. AVRELIVS CÆSAR ARMENIIS ET PARTHIS MAGNO BELLO DEVICTIS..... « L'empereur Marc-Aurèle César, après avoir vaincu dans une longue guerre les Arméniens et les Parthes... » A la lueur des fanaux électriques, je lis les exploits de Marc-Aurèle ; quand j'ai fini, je lève les yeux, et j'aperçois, tout en haut, à peine visible dans la nuit, la statue de saint Paul qui semble nous bénir. O spectacle d'une étrange saveur et d'une amusante complexité ! Une colonne élevée par un César romain, il y a 1700 ans ; en haut de cette colonne païenne, un des apôtres ; en bas, des trombonnes et des clarinettes, une foule en fête parce que, 2659 années avant le concert de ce soir, un roi de légende ouvrait, sur une des sept collines, le premier fossé de cette ville, — et, pour éclairer cette scène, la lumière éclatante d'énormes lampes électriques ! Marc-Aurèle et saint Paul, charrue de Romulus et clarinettes municipales, Arméniens, Parthes, électricité, chapeaux de paille et plumets, tout cela réuni ! Je n'avais pas encore vu ici un symbole aussi complet de la trinité de Rome, à la fois païenne, chrétienne et moderne, et rassemblant dans l'unité les éléments de sa triple diversité, et je rentre, un peu

ahuri tout de même, dormir sur mon lit dur ma dernière nuit de Rome. N'importe ! mon ultime sensation romaine n'aura point été banale, Dieu merci !

Dimanche 22 avril.

Départ à huit heures du matin. De tous les coins de l'hôtel sortent, pour me saluer et me souhaiter un bon voyage, des garçons que je n'ai jamais vus. Je suis heureux, très heureux, mes amis, que vous ayez pour ma santé une telle sollicitude.... Et je manifeste ma satisfaction dans la forme officielle et attendue. Mais comme il sied qu'aucun membre du personnel ne me laisse partir sans me dire adieu, c'est le palefrenier qui me conduit à la gare, et j'y trouve le cocher d'omnibus qui s'empare de ma valise, et va pour faire viser mon billet, lequel est dispensé de cette formalité.... Que de mains à remplir, Dieux bons !...

Enfin la longue file des wagons s'ébranle. Rome reste visible quelques instants encore, puis elle disparaît à un contour de la voie. Mais le Tibre est encore un lien. Le voici : il m'apporte, dans ses flots jaunes, le dernier adieu de la Ville ; une fois passé, il ne me reste plus que le trésor des souvenirs. Amis muets, mais fidèles, ils abrègent ma route, mélancolique sous la pluie qui tombe depuis l'entrée dans les Maremmes jusqu'auprès de Pise ; ils me tiennent compagnie dans ma nuit sans sommeil ; ils enchantent mon retour au pays, le matin, dans le brouillard glacé.

O calme fleuri de la maison des Vestales, silence du Palatin, mélancolique solitude du Célius et de l'Aventin, églises pleines de souvenirs et d'œuvres d'art, routes émouvantes où l'on chemine entre des tombeaux, lointaine perspective des collines d'Albe et de la campagne

romaine, douceur du soir sur Rome vue d'en haut, vous avez charmé mon âme, je vous ai bien aimés, et je ne vous oublierai jamais.

Emile MONOT.

TABLE.

Julien FEUVRIER

Tête de Mercure Gallo-Romain

EN BRONZE

trouvée à Samerey (Côte-d'Or)



TÊTE DE MERCURE GALLO-ROMAIN EN BRONZE

Trouvée à Samerey (Côte-d'Or) (1)

On sait qu'avant les Romains, il n'y avait pas à proprement parler de religion en Gaule, mais plutôt une infinité de cultes locaux. Sous l'administration romaine, les anciens dieux du pays s'adaptèrent superficiellement aux dieux romains dont ils prirent le nom. Les dieux guérisseurs reçurent le nom d'Apollon, les dieux guerriers furent appelés Mars, ceux qui présidaient aux transactions commerciales étaient assimilés à Mercure. Sous le nom d'une divinité romaine on fit ainsi la synthèse d'une quantité de petits dieux gaulois réunis entre eux de façon arbitraire.

César en parlant des Gaulois dit : « *Deum maxime Mercurium colunt : hujus sunt plurima simulacra...* » (2). Et en effet, les figurations de Mercure ne sont pas rares dans les musées de France. Je me contenterai de signaler 31 statuettes en bronze à Saint-Germain, 41 à Lyon, 7 dans notre voisinage, à Montbéliard, et 2 à Lons-le-Saunier.

Les artistes gallo-romains ont ordinairement représenté Mercure sous la forme d'un jeune homme im-

(1) Communication faite au congrès de l'Association franc-comtoise à Belfort (section d'archéologie) le 1er août 1907.

(2) Le dieu qu'ils honorent principalement est Mercure dont ils ont beaucoup de représentations... (*De Bello gallico*, livre VI, XVII).

Nous pensons qu'il ne convient pas ici de traduire *simulacrum* par statue, car il semble que les statues des dieux n'apparurent en Gaule qu'après l'arrivée des Romains.



il occupe un monticule dont le sommet porte la cote d'altitude 200 sur la carte d'état-major (feuille de Besançon). Une voie ancienne passe non loin et il est voisin de la pointe Est de l'étang de l'Aillon où j'ai eu la bonne fortune au printemps dernier de découvrir les traces d'une station palustre.

Notre tête de Mercure se détache en ronde bosse d'un fragment de plaque en bronze de 1 mm. 1/2 d'épaisseur avec laquelle elle a été coulée. Aucun art n'entre dans cette représentation. La hauteur et la largeur sont en disproportion : tandis que la première a 22 mm., la deuxième, à la base du nez, n'atteint que 10 mm. Les joues et le menton ne sont pas modelés ; les yeux, la bouche et le nez sont grossièrement figurés ; la face est imberbe ; latéralement, au-dessus des oreilles, divergent deux appendices qu'on reconnaît assez facilement pour des ailes.

Sans nul doute, ce petit bronze contribuait à l'ornementation d'un objet ; mais quel était celui-ci ?

Au-dessus de la tête et débordant de part et d'autre se voit une saillie de 2 mm., plate à sa partie supérieure où l'on remarque encore les traces laissées par l'instrument qui a servi autrefois à la retrancher de l'objet dont elle faisait partie. D'autre part, l'épaisseur de la plaquette qui est absolument plane en dessous, et sa largeur, soulignée par une rainure près de chaque bord, semblent indiquer un fragment de manche d'ustensile que je serais disposé à rapporter à une patère.

Ainsi, le chef du dieu Mercure aurait orné le manche à son point d'insertion avec le corps du récipient. Cette destination n'a rien d'invraisemblable si l'on veut bien se souvenir que les vases de cette sorte, employés surtout pour les libations étaient parfois richement décorés.

Julien Feuvrier

Julien FEUVRIER
Archiviste de la Ville de Dole

LA VILLE D'HAIBE

au territoire de Rochefort (Jura)



LA VILLE D'HAIBE

au territoire de Rochefort (Jura)

A 1300 mètres au sud-ouest du centre de l'antique bourg fortifié de Rochefort, sur le bord de la terrasse rive droite du Doubs, se voient deux maisons de culture que l'on nomme *Grange d'Haibe*. Elles sont indiquées au plan cadastral de la commune dans la section C, dite *au Village* (feuille première). C'est là tout ce qui subsiste de l'ancienne agglomération que de vieux titres, dit-on, désignent tous le nom de « ville d'Aybe » (1).

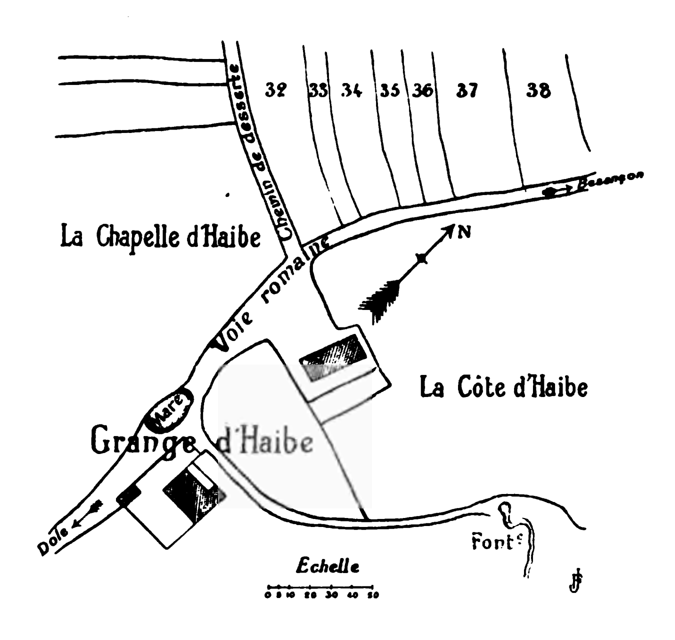
Ce petit hameau dominant d'une vingtaine de mètres la plaine du Doubs est à une altitude d'environ 225 mètres. Ses coordonnées géographiques sont, d'après l'Etat-major : longitude, 3^G, 56 50 ; latitude, 32^G, 35.

La voie romaine de *Cabillonum* à *Vesontio* qui, pendant le moyen-âge et jusque dans la première moitié du XVIIIe siècle, était classée parmi les *hauts chemins* de la province, après sa sortie de Dole par le faubourg des Commards (rue général-Malet) se poursuit au nord de Brevans et de Baverans, vient passer à l'ouest des deux maisons et rejoint la route nationale

(1) La graphie de ce nom est très variable. On trouve : *Aybe* (terrier de 1455), *Hèbe* (1744), *Ebe* (cadastre de Rochefort), *Haibe* (carte d'Etat-major), et aussi *Aibe*, *Haibes* et *Hèbes* dans différents auteurs.

Quant à l'étymologie, je la donne pour ce qu'elle vaut. *Haibe* ou *Hèbe* viendrait d'*Hebe*, déesse de la jeunesse, qui aux temps du paganisme aurait eu un temple en ce lieu, ou, si l'on préfère, d'*Hebon*, le dieu Soleil.

de Moulins à Bâle près du point 245 (lieudit *aux Fourches*) au moment où celle-ci en forte pente va traverser la vallée du petit ruisseau de la Vèze. Un chemin de desserte, long de 250 mètres, établi au XIXe siècle, relie directement à l'ouest la Grange d'Haibe à la route nationale.



Au bas de la terrasse, vers l'est, à la pointe d'une bande du Corallien qui s'étend de Baverans à cet endroit, sourd une fontaine qui sert aux quelques habitants d'Haibe à s'alimenter en eau potable.

On jouit de la Grange d'Haibe d'une vue étendue et fort agréable. Au nord se dresse le massif granitique de la Serre ; puis en allant vers l'est, se découvre la ruine du château de Rochefort, avec en arrière, la vallée supérieure du Doubs si pittoresque ; des villages forment bordure à l'imposant massif de la forêt de

Chaux au-dessus de laquelle se profile, dentelée, la chaîne de nos monts du Jura ; enfin, vers le sud-ouest, dans une légère brume, parmi des bâtisses serrées autour d'elle et en partie masquées par des végétations vigoureuses, émerge, dominatrice, la tour de l'ancienne collégiale de Dole.

Perreciot qui visita Rochefort en 1789, trouva sur son territoire un si grand nombre de tuileaux qu'il y plaça la station de *Crusinia* mentionnée sur la *Table de Peutinger.* Avant lui, l'atlas de Blaeu identifiait le *Didatium* de Ptolémée avec la même localité.

Pour moi, qui ai maintes fois parcouru en tous sens ces parages, je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à l'une ou à l'autre de ces interprétations.

Je n'adopterai pas davantage l'opinion de Rousset qui rattache l'existence de la forteresse de Rochefort à une prétendue bourgade gauloise importante appelée Ville d'Aybe où se serait, d'après la tradition, dressé un temple dédié sait à Hébé soit à Hébon.

Cette tradition qui ne doit son origine qu'à un rapprochement de noms est trop savante pour avoir été populaire et remonter bien haut. De plus, malgré les monnaies romaines assez fréquemment relevées en même temps que des débris de poteries de différentes époques au voisinage des granges, on peut se convaincre, en visitant minutieusement les champs des environs que l'agglomération n'a jamais été importante.

La vérité me semble beaucoup plus simple. Ainsi que je l'ai dit plus haut, la voie construite par les légions romaines, vraisemblablement sur le tracé de l'ancien chemin gaulois, après avoir dépassé Haibe pour se diriger sur Besançon, descendait en pente rapide dans la vallée de la Vèze, remontait l'autre flanc de la vallée avec une pente non moins rapide afin d'atteindre la hauteur d'Audelange au-dessus du lieudit *à la Miliaire.*

Artère commerciale très fréquentée, y circulaient les marchandises qui, amenées du midi de la Gaule par eau dans un emporium des rives de la Saône, gagnaient par terre la Germanie et le nord de la Séquanie ; en sens inverse s'écoulaient les produits du Nord vers les entrepôts de Chalon ou de Saint-Jean-de-Losne et les cités du Centre. Ce chemin était bordé de nombreuses *mansiones* ; il devait s'en trouver notamment au bas et au haut des montées un peu raides où des chevaux de renfort étaient nécessaires. N'en allait-il pas de même sur nos routes modernes avant que les chemins de fer eussent tué le roulage ?

Il y avait fort probablement une *mansio* à Haibe. Des vestiges d'habitations et des monnaies romaines rencontrés sur la rive droite de la Vèze lors de la construction de la route actuelle, très voisine de l'ancienne, indiquent la place occupée par une autre. Nul doute qu'il n'en existât une troisième sur la hauteur vers Audelange. Sans aller plus loin, on connait d'autres emplacements analogues à Moulin-Rouge (colline de la rive droite de l'Arne) et à Monteplain.

A côté de la *mansio* s'implanta une *villa*. Le sol sur lequel elle s'éleva n'a jamais livré ni colonnes, ni pavages en mosaïque, ni objets précieux, vases ou statues, ainsi qu'il s'est rencontré au voisinage dans les ruines étendues de la somptueuse *villa* de Châtenois. On est donc à Haibe en présence d'une *villa rustica*, comme il s'en trouve en nombre de lieux de la région de Dole. La *villa* ayant survécu aux invasions, son nom a traversé le moyen-âge pour, ainsi qu'il arrive fréquemment, se traduire en français par ville.

L'établissement du Christianisme dans la Séquanie eut pour conséquence l'édification de nombreuses chapelles rurales. Le domaine d'Haibe eut la sienne entourée d'un cimetière. D'après le résultat de fouilles que

je décrirai plus loin, je ne crois pas qu'on puisse en faire remonter l'érection avant l'époque du partage des terres entre les Burgondes et les Gallo-romains. Elevée en même temps que celle de Mont-Roland, mais antérieurement à celles de Saens et d'Haens (Azans) aux portes de Dole, elle fut dédiée à saint Martin et devint, comme ces trois dernières, le centre d'une paroisse qui engloba toutes les petites localités d'alentour et les fermes éparses entre elles (1). Rousset dit (2) qu'elle fut probablement l'église primitive de Rochefort et qu'elle existait encore en 1454. A cette date, et sans doute depuis longtemps, Rochefort possédait une église paroissiale à l'intérieur du Bourg-dessous, car Huguenin de Villeneuve et sa femme y furent enterrés, celle-ci en 1433, son mari en 1439 (3).

D'après le même auteur qui ne donne aucune référence, Haibe serait devenu un fief possédé par une famille noble du même nom. Une motte circulaire entourée de fossés, signe visible et permanent du pouvoir seigneurial, aurait encore subsisté en 1538 (4).

(1) J'ai trouvé les ruines d'un certain nombre de bâtiments, avec tuileaux à rebords (dont l'usage persista pendant le haut moyen-âge) sur les territoires de Rochefort et de Baverans.

D'autres découvertes du même genre dans l'arrondissement m'ont démontré que le nombre des habitations situées en dehors des agglomérations était, au moyen-âge, beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

(2) Rousset, *Dict. géog. du Jura*, t. v, p. 449.

(3) J. Gauthier, *Dalles historiées, monuments et inscriptions funéraires recueillis dans les églises franc-comtoises*, dans *Académie de Besançon*, année 1900.

(4) *Le Nobiliaire de Franche-Comté* de Roger de Lurion, ne mentionne aucune famille noble portant le nom d'Haibe. D'autre part, mes recherches dans le fonds de la Chambre des Comptes (Archives du Doubs) ne m'ont point fourni d'indication du fief et de sa motte. Dans le terrier de 1455 (B. 398), j'ai vu que des censes sur Haibe étaient dues à la seigneurie de Rochefort.

Le nombre des maisons, toujours d'après Rousset, aurait été grand au XVe siècle. Ceci est une exagération, l'exploration des champs le démontre.

Les pièces de terre situées à l'ouest des maisons d'Haibe et dont elles sont séparées par la voie romaine occupent au plan cadastral le lieu-dit *Chapelle d'Ebe*. Dans celles qui sont situées au midi du chemin de desserte, la terre très noire renferme des pierres provenant de constructions et des fragments de poterie gallo-romaine et mérovingienne. Ce sont les emplacements d'anciens bâtiments. A 100 mètres de la mare du côté de Baverans, en bordure de la voie à l'est, subsistait au début du XIXe siècle, une batisse indiquée au plan cadastral sous la cote 181.

Au nord du chemin de desserte, le terrain plus élevé qu'au sud conserve la couleur de l'argile. Ici encore se rencontre de la poterie ancienne, mais elle est exclusivement mérovingienne et avec elle on relève quelques débris d'ossements humains.

En 1840, un sarcophage en pierre tendre renfermant un squelette y avait été relevé (1). Depuis, d'autres découvertes du même genre furent faites par les propriétaires ou les fermiers des pièces cotées au cadastre 32, 33, 34 et 35. Le succès des fouilles que mon collègue Louis Fèvret et moi avions entreprises les années précédentes dans les cimetières mérovingiens de Chaussin, Tavaux et Wriange, nous engagèrent en septembre 1903 à effectuer des recherches analogues à la Grange d'Haibe.

La pièce 32, longeant le chemin de desserte, où avaient eu lieu les trouvailles les plus récentes, était ensemencée en luzerne ; nous dûmes à notre grand regret renoncer à y mettre la pioche et reporter notre

(1) Ce tombeau fut brisé par accident, probablement dans l'opération de l'enlèvement.

chantier de fouilles dans les pièces 33, 34 et 35, libérées de leur récolte, appartenant à M. François Coutenet de Rochefort (1).

Une première tranchée fut ouverte à la limite des pièces 32 et 33, à 15 mètres de la voie romaine et dans le sens de la longueur des champs. A la profondeur d'une trentaine de centimètres, nous mettions à découvert les substructions d'un mur de moyen appareil, bâti à chaux et à sable, bien parementé sur la face nord-est. Nous ne pûmes vérifier le parement opposé, recouvert qu'il était par la luzerne et par suite vérifier l'épaisseur du mur. Après en avoir suivi la direction pendant plusieurs mètres en nous rapprochant de la voie romaine, nous reportions notre équipe à la distance de 15 mètres de celle-ci et faisions creuser de nouvelles tranchées, parallèles à la première et distantes de 2 mètres. Dès l'abord nous constations, par la présence de débris d'os et de poteries, que le terrain profondément remanié avait renfermé des sépultures. A 10 mètres de la voie était mis à jour une grande quantité d'ossements en désordre. En approfondissant davantage, nous trouvions groupés six sarcophages, sans couvercle, en pierre dite de vergeune, les uns brisés, les autres paraissant intacts. Ils reposaient dans le sol à la profondeur de 1 mètre, étaient orientés soit de l'ouest à l'est, soit du nord-ouest au sud-est. Toutes ces sépultures avaient été violées ; aucune ne renfermait de mobilier et certaines ne contenaient plus de squelette. Comme tous les cercueils de la période mérovingienne, ils présentaient en plan la figure d'un trapèze rectangle ayant les dimensions suivantes : longueur, 2 mètres ; largeur à la tête, 0 m 72 ; largeur aux pieds, 0 m 30. Des épanne-

(1) J'adresse ici tous mes remerciements à M. Coutenet qui, fort aimablement et sans restriction, nous donna l'autorisation de fouiller dans ses champs.

lures se dessinaient à l'extérieur en lignes diagonales parallèles. Lorsqu'avec d'infinies précautions nous avons tenté d'extraire de la fosse ceux qui semblaient indemnes, nous nous sommes aperçus que tous présentaient des fractures. Le défaut d'aplomb et le tassement des terres avaient, sans nul doute, étant donné le peu de résistance de la pierre, produit ce résultat.

Des recherches dans le terrain contigu, du côté de la pièce 34, nous décelèrent, à même dans le sol, un triple étage de sépultures : les plus anciennes, intactes, au niveau inférieur des sarcophages, les supérieures bouleversées, à environ 0m40 de la superficie. Pas de mobilier.

Nos tranchées, poussées ensuite jusqu'au bord de la voie romaine, nous offrirent comme au début, un pêle-mêle d'os brisés et de petits fragments de vases funéraires. Quelques objets, échappés aux investigations des premiers fouilleurs, y furent relevés : un silex taillé, une petite monnaie de bronze et deux plaques de ceinturon.

Le silex est un racloir ovale de la période néolithique, portant à sa face supérieure des restes de cortex. Utilisé comme pierre à feu, il devait faire partie du mobilier de l'une des tombes mérovingiennes de notre cimetière (1).

La monnaie de bronze, très fruste, n'a pu être déterminée ; elle paraît appartenir à la fin des temps carolingiens.

Les plaques de ceinturon, en fer, sont de dimensions plutôt restreintes et en assez mauvais état ; l'une est

(1) On sait qu'il se présente assez fréquemment des outils néolithiques en silex en compagnie du briquet dans les sépultures de cette période ; le cimetière de Bourogne (territ. de Belfort), notamment, encore incomplètement fouillé, en a déjà fourni dix.

incomplète de sa boucle. Toutes deux portent à leur face supérieure l'ornementation en argent caractéristique des sépultures burgondes dans la région de l'Est. La plus petite, rectangulaire (67 mm sur 37 mm), présente l'épaisseur anormale de 9 mm, et ses flancs sont taillés en biseau, de sorte qu'elle affecte la forme d'un tronc de pyramide à base rectangulaire. Les faces des biseaux sont eux-mêmes incrustés d'argent. Le dessin de cette incrustation est très simple : il se compose d'une série de traits verticaux séparés en groupes de quatre par des croix de saint André : **IIIIXIIIIXIIII.** Un vase funéraire en terre du cimetière de Chaussin (musée de Dole), possède en creux la même ornementation (1).

Au point d'avancement de nos fouilles et avec l'aide des documents cités plus haut, nous pouvions déjà conclure que le mur rencontré entre les pièces 32 et 33 n'était autre que celui des faces latérales de la chapelle qui devrait s'élever sur la pièce 32, et qu'autour s'étendait un cimetière remontant à la période mérovingienne dans lequel on inhuma pendant le moyen-âge jusqu'à une époque indéterminée, mais qui ne doit pas dépasser le début du xve siècle.

Après ces constatations, le but principal de nos recherches étant atteint et la poursuite du travail ne devant, selon toute probabilité, ne nous fournir que de maigres trouvailles, nous résolûmes de cesser les fouilles.

Comment disparut la chapelle d'Haibe ? Sa fin fut, sans nul doute, la même que celle de Saint-Martin de Saens, dont se voyaient encore les ruines au milieu du xviiie siècle. Après l'érection d'églises à Baverans et à Rochefort, le culte n'y fut plus célébré régulière-

(1) Ces objets ont été déposés au musée archéologique de Dole.

ment. N'étant pas un lieu de pélérinage, elle cessa d'être fréquentée et entretenue. Le temps, ce grand démolisseur, en eut alors facilement raison. Vint ensuite la charrue qui nivela le sol et en fit disparaître les vestiges que la pioche de l'archéologue est réduite à exhumer.

BIBLIOGRAPHIE.

NORMAND, *Dissertation historique et critique sur l'antiquité de la ville de Dole* (p. 122). Dole, Tonnet, 1744.— FRANSQUIN, *Notes topographiques et historiques sur la ville de Dole*. Dole, Prudont, 1822.— MARQUISET, *Statistique historique de l'arrondissement de Dole* (t. II). Besançon, Deis, 1842. — D. MONNIER, *Annuaire du Jura*, année 1854 (art. Rochefort).— ROUSSET, *Dictionnaire hist. et statist. des communes du Jura* (t. V). Lons-le-Saunier, Robert, 1857.

Émile MONOT,
Professeur de Première au Lycée de Lons-le-Saunier.

UNE EXCURSION

à Alaise



UNE EXCURSION A ALAISE.

Après Alise-Sainte-Reine, l'*Alesia* bourguignonne, j'ai voulu voir Alaise, l'*Alesia* des Comtois. Une excursion organisée le 5 août à l'occasion du VIIIe Congrès de l'Association franc-comtoise m'en fournit le moyen. Vaillamment défendue il y a un demi-siècle par Delacroix, Castan, Quicherat, Bial et Sarrette, Alaise avait été battue par Alise, et sa défaite paraissait définitive, lorsque, cette année même, un Comité se constitua pour recommencer la lutte. Des appels furent lancés dans les gazettes et les revues, on tourna en ridicule l'excursion scolaire d'Alise ; les Alisiens répondirent ; les archéologues, ayant fourbi leurs armes, parurent sur le champ de bataille comme une phalange invincible, et les bruits du combat retentirent jusqu'à la mairie de Salins. Le 4 août, jour du Congrès, dans une salle pleine à déborder, M. Feuvrier raconta les rapports du nouveau Comité avec le bureau de l'Association franc-comtoise : la pointe dont M. Feuvrier piqua les Alaisiens me parut sortir plutôt d'un abri sous roche de l'époque magdalénienne que de chez la bonne mercière, et son épingle préhistorique fit à ses adversaires de terribles blessures. Puis M. Piroutet, armé d'arguments irrésistibles, leur fit mordre la poussière. Il ne restait plus, pour leur donner le coup de grâce, qu'à nous mener sur les lieux mêmes, sous la conduite d'un homme savant et bien informé : et c'est ce que fit le bureau de l'Association

en nous envoyant le lendemain à Alaise, avec M. Pirou tet lui-même pour guide et M. Feuvrier pour second.

*
* *

Le 5 août, à sept heures du matin, nous étions réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Salins, et, quelques instants après, cinq voitures emportaient vers Alaise notre caravane, où plusieurs dames avaient pris place. Un peu avant Myon, nous mettons pied à terre et nous prenons à travers champs. En tête marche notre guide, M. Piroutet, un gros bâton ferré à la main, et, sous son veston de coutil jaune, un marteau de géologue qui montre le bout de son manche. Derrière nous s'étend la colline dite *Le Peu de Myon* : de l'endroit où nous sommes, elle offre, avec le mont Auxois, une curieuse ressemblance que signale, en même temps que moi, un congressiste de Dijon. En face de nous monte la pente de Charfoinge. Au-delà est le plateau d'Alaise ; de toutes parts, des collines boisées forment notre horizon. Tirant de sa poche un tout petit César aux feuillets jaunis, M. Piroutet nous commente le texte. « Voici, nous dit-il, la plaine de trois mille pas, où se serait livré le combat de cavalerie. » Je me rappelle la plaine des Laumes, découverte et si propice à un combat de ce genre, j'y compare le terrain accidenté et si défavorable que nous traversons, et j'admire la subtilité des partisans d'Alaise. Nous traversons le lit du Taudeur, qui aurait été, avec le Lison, une des deux rivières dont parle César : il est complètement à sec, et je demande en plaisantant à un de mes voisins si ce ne serait pas là, tout simplement, la vieille route. Mais les archéologues n'entendent point la plaisanterie ; ils sont perpétuellement sévères et graves ; et un vieux savant qui nous suit, un savant contemporain de Castan et de Delacroix,

s'indigne derrière moi qu'un homme sans respect ait bien osé confondre avec une route délaissée une des deux rivières historiques dont parle Jules César au VIIe livre de ses *Commentaires* !...

Du haut de Charfoinge, M. Piroutet nous fait ensuite remarquer le peu de largeur de la plaine qui, sur un point, se resserre jusqu'à n'avoir plus qu'environ quatre-vingts mètres, et qui n'est pas *intermissa collibus*, puisqu'on n'y rencontre qu'une seule colline digne de ce nom, qui est le *Peu de Myon*. Notre guide nous apprend aussi que les prétendus restes de fortifications trouvés aux lieux où nous sommes ne sont que des restes de *murées*, de murgers, comme nous disons chez nous, ou de ces pseudo-remparts funéraires dont les agglomérations de tumulus sont souvent entourées. Des tumulus apparaissent : plus loin, paraît-il, leur nombre est considérable : mais ces prétendus tombeaux des combattants gaulois d'Alesia sont antérieurs de quatre à six siècles au siège, ils ne sont pas plus nombreux à Alaise que dans les autres régions à tumulus, et on y rencontre la même proportion d'hommes, d'enfants et de femmes que dans tous les cimetières. Ces tumulus sont donc, tout simplement, les sépultures régulières de populations ayant vécu sur place, et non des tombes militaires. En outre, sur une ligne très faible de la défense, où Vercingétorix aurait été sûrement obligé d'élever des ouvrages et de bouleverser le sol, les tumulus se pressent, intacts : la terre n'en a pas été remuée.... Les arguments de M. Piroutet, fondés sur une science archéologique que n'avaient pas encore, il y a cinquante ans, les Delacroix et les Castan, vont rendre la tâche bien difficile à ceux qui ont entrepris la revision du procès d'Alaise (1).

(1) J'ai reproduit ici ces arguments avec une stricte exactitude, d'après des notes prises au cours de l'excursion et d'après des indications que M. Piroutet a bien voulu me donner par écrit.

Sur la pente des Petites Montfordes, avant d'entrer dans le massif d'Alaise, nous nous arrêtons pour nous reposer à l'ombre. Des groupes se forment. Assis un peu plus haut, j'écoute les diverses conversations monter vers moi : je perçois, à droite, à gauche, des mots sans suite qui m'arrivent bizarrement mêlés. *La Tène III..... Mandubiens..... circonvallation..... hallstattien.....* Plus près de moi, deux congressistes se racontent d'horrifiques histoires de serpents ; d'autres s'entretiennent du déjeuner ; M. Piroutet, qui a fait des excursions géologiques en Nouvelle-Calédonie, montre comment les Canaques se servent de la fronde, et nous donne des exemples de leur adresse merveilleuse ; un Monsieur cite César dans le texte, et il lui fait faire un horrible barbarisme, *campestris locis* ; je me murmure à moi-même : *campestribus.....*; — halte amusante, où je m'isole volontairement pour essayer de tout entendre et de tout voir.

Par le col de Brâ, nous nous dirigeons ensuite vers Alaise. Des campènes tintent dans le lointain ; des tumulus bossellent la terre de toutes parts. Une ferme apparaît, puis le toit d'un clocher : c'est Alaise.

Pendant qu'on étale sur l'herbe, à l'ombre d'un arbre, les provisions du déjeuner, je vais visiter le village. A un carrefour, au-dessus d'une fontaine, se dresse un buste de bronze. Je m'approche pour lire l'inscription qui l'accompagne ; une bonne vieille, sortie d'une maison voisine, vient s'asseoir sur le bord du bassin : « Ne buvez pas ici, Monsieur, me dit-elle ! cette eau n'est pas bonne. Allez plus bas, à la fontaine des Gaulois : l'eau est bien meilleure. » La *fontaine des Gaulois*: voilà un mot qui me fait plaisir, et que je n'ai pas entendu à Alise. « Mais je ne viens pas pour boire, bonne mère : je viens pour lire l'inscription de cette plaque de bronze ; permettez d'abord que je la transcrive :

ALPHONSE DELACROIX
NÉ A DOLE LE 10 JANVIER 1807,
MORT A BESANÇON
LE 7 JANVIER 1878.

—

SA DÉCOUVERTE
ARCHÉOLOGIQUE
D'ALAISE
A FAIT REVIVRE
EN FRANCE
LE CULTE DES SOUVENIRS
DE L'ANCIENNE GAULE.

—

MONUMENT ÉRIGÉ
AVEC LE CONCOURS
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU DOUBS
PAR LA COMMUNE D'ALAISE,
M. MARTIAL BORDY ÉTANT MAIRE.
MDCCCLXXXV.

—

Alise a son gigantesque Vercingétorix, que lui a donné un empereur, et qui domine majestueusement une plaine immense : Alaise n'a qu'un humble buste d'archéologue, qu'elle s'est donné elle-même, et qui ne domine qu'une petite fontaine ; mais je le trouve touchant, ce monument modeste, élevé par la reconnaissance d'un tout petit village à l'homme de bonne foi qui a cru retrouver, dans ce coin de la terre comtoise, le lieu sacré de la Gaule.

Quand j'ai copié mon inscription, je me mets à causer avec la vieille Alaisienne. « Vous avez connu celui qui est là, en bronze, au-dessus de cette fontaine ? » — « Si je l'ai connu, ce bon Monsieur Delacroix ?... Ah oui, Monsieur. Et Monsieur Quicherat aussi, et Monsieur Castan. Ah ! ils sont venus bien souvent ici ; et ils sont entrés bien souvent chez nous. Monsieur Delacroix venait avec de gros souliers. Un

jour, je lui ai demandé pourquoi il ne se chaussait pas mieux. Il m'a répondu : « C'est que, voyez-vous, j'aime encore mieux l'utile que l'agréable.» — Et la vieille Alaisienne se met à rire, et tout son bon visage ridé s'épanouit sous son bonnet de linge, à ces souvenirs d'un demi-siècle. Nous causons encore un peu ; un photographe nous associe, sur une des plaques de son kodak, au buste d'Alphonse Delacroix, puis je vais visiter l'église. Elle n'offre rien d'intéressant qu'un bénitier, qui est fait d'une pierre semblable à la pierre lithographique, et qui porte la date de 1660. Un peu plus loin, de l'autre côté de la route, je tombe en arrêt devant une inscription plaisante :

Chay
Bière de Napoléonville
Limonade de Belleville. Sirop de...,
Critognac - Restaurant mandubien - Vercingétorix

A Alise-Sainte-Reine, j'aurais pu boire l'*apéritif Alésia* « au vin vieux de Bourgogne » ; mais nul café ne s'y appelle le *Café Vercingétorix*, ou *Vercassivellaune*. L'original aubergiste qui a ouvert le *Restaurant mandubien* et qui, plus hardi que les Alésiens, l'a mis sous l'invocation de Vercingétorix et de Critognat, cet original aurait bien mérité une visite ; mais une femme qui, sous l'auvent de la maison, parmi une bande de marmots, raccommode une culotte déchirée, m'informe qu'il n'existe plus et que le *Restaurant mandubien* est fermé. Je regarde une dernière fois l'inscription, où le terrible Auvergnat Critognatus, mangeur de chair humaine, a reçu le nom d'un cadet de Gascogne, Critognac, et je m'en vais avec un regret.

Le déjeuner est servi sur l'herbe, « par petites tables », dit l'un de nous. J'y entends raconter l'histoire des premières fouilles. Les gens d'Alaise ne comprenaient pas qu'on vînt ainsi de loin remuer la terre de leurs champs et de leurs friches ; l'un d'eux dit un jour à Delacroix, courbé sur le trou qu'il creusait : « Est-ce que vous pouvez bien gagner votre vie, à ce métier-là ? » C'est un archéologue qui nous raconte gaîment cette anecdote, et c'est le même (ô que le vin de Salins et l'air des plateaux ont de douces influences !), c'est le même qui, avant le déjeuner, avait pris feu parce que j'avais osé confondre le Taudeur avec la vieille route...

Un toast aux organisateurs de l'excursion termine le repas, puis, aussitôt après, notre guide nous remet en route. L'un de nous a appris, je ne sais où, que notre caravane, conduite par deux iconoclastes, est mal vue des gens d'Alaise ; et précisément, près du buste de Delacroix, cet homme qui revient des champs, grand, la tête grisonnante, la physionomie grave, c'est le maire d'Alaise. Mais la rencontre est calme et courtoise : il serre quelques mains, nous emmène tous chez lui et nous offre des liqueurs. Alise et Alaise sont réconciliés, l'un de nous porte la santé du maire, j'échange encore quelques mots avec la bonne vieille dame à la fontaine, que j'ai retrouvée dans la chambre, assise dans un fauteuil ; puis nous repartons, accompagnés par notre hôte et par un autre Alaisien à grande barbe blanche : M. Piroutet nous mène « en Chataillon », au-dessus de la gorge du Lison, voir les restes d'un village gaulois.

Quand nous passons devant l'église, un médecin de Besançon nous raconte l'histoire du vieux curé d'Alaise. La thèse de Delacroix l'avait rempli d'enthousiasme : il suivait les fouilles avec un vif intérêt et n'avait plus

à la bouche qu'*oppidum*, *tumulus*, *vallum*, et autres mots latins familiers aux archéologues. Un dimanche, comme il célébrait la messe dans la petite église du village, il eut une distraction sacrilège. Tourné vers les fidèles, au lieu de leur dire, suivant la règle : *Dominus vobiscum*, « le Seigneur soit avec vous ! » il leur dit, le malheureux : *Tumulus vobiscum* !... — Docteur malin, si votre histoire n'est pas vraie, elle mérite de l'être.

Par des taillis, où le maire d'Alaise a fait dégager le sentier, nous arrivons aux ruines gauloises. Sur cette hauteur, qui domine le Lison de près de cinq cents pieds, protégées par quatre enceintes qu'on a prises d'abord pour des fortifications d'Alesia, de nombreuses habitations étaient groupées : on y peut voir encore les restes d'une trentaine de cabanes ; les gens du pays les appellent des *cabordes*. L'une d'elles, plus accessible et passablement conservée, me paraît particulièrement intéressante. Elle se composait à la fois d'un abri sous roche et d'une cabane de pierres sèches : au-devant d'un rocher en surplomb on avait construit un mur moins élevé que le rocher, si bien que le toit, reposant sur l'un et sur l'autre, pouvait avoir la pente nécessaire ; le roc semble avoir été entaillé, du côté du N., pour donner à l'entrée une largeur suffisante. M. Piroutet nous donne toutes ces indications et nous apprend qu'il a fouillé le sol de la *caborde*, mais sans trouver autre chose que de rares débris de poterie. Alors l'instinct archéologique s'éveille chez quelques-uns ; un congressiste s'accroupit, et, remuant la terre, trouve un minuscule débris de charbon qu'il nous présente triomphalement ; plus loin, dans une autre caborde, une dame, ayant pour unique outil la frêle pointe de son manche d'ombrelle, fait de petits trous dans le sol ; mais, ne trouvant rien, elle se console en

arrachant une belle fougère qu'elle enfouit, avec les racines et la terre, dans son vaste réticule. Le maire d'Alaise et son vieux camarade sont toujours avec nous, attentifs aux explications de notre savant guide ; et leur physionomie sérieuse me rappelle celle des deux paysans d'Alise qui montaient la garde auprès du musée en plein air de la Société de Semur, et qui écoutaient avec tant de gravité les explications de M. Matruchot. Les instituteurs d'Alaise et d'Alise mènent-ils leurs petits élèves aux huttes gauloises du plateau comtois, au Vercingétorix du plateau bourguignon ? Rattachent-ils ces enfants à leurs lointains ancêtres ? Leur enseignent-ils, avec l'amour du temps présent, le respect du passé et de ses reliques ?

Avec notre visite au village gaulois se terminait notre excursion archéologique.

Entre les majestueux sapins de la forêt de Fertans, par un mauvais chemin où nous sommes brutalement cahotés, nous rejoignons la route de Nans, où nous retrouvons les magnifiques perspectives de la vallée de Salins et son vêtement de vignes verdoyantes, dont nos yeux sont réjouis.

*
* *

J'ai visité deux des lieux qui se disputent l'honneur d'avoir été le dernier champ de bataille de la liberté gauloise. Du haut du mont Auxois, j'ai vu la plaine des Laumes s'étendre au pied des collines, parsemée de villages et coupée de rivières ; puis j'ai vu le plateau d'Alaise, encombré de bois, sans horizon, pays perdu et d'où la vie est presque absente. Et aujourd'hui, mon imagination associe tout naturellement, aux combats héroïques livrés autour d'Alesia, le paysage d'Alise, vaste et ouvert, et, aux luttes sournoises des peuplades primitives, le paysage d'Alaise, resserré et comme

fermé sur lui-même. Et je sais bien, Messieurs les archéologues, que c'est ici une vue de littérateur, mais je n'en veux pas chercher d'autre, et Dieu me garde de m'égarer sur votre champ de bataille ! Pour moi Alesia sera où vous la placerez, à Alise, à Alaise, à Aluze, ou même, si vous y tenez, à Alièze, au bailliage d'Orgelet.

Août 1908.

Emile MONOT.



ÉMILE LONGIN.

RELATION LORRAINE

DE LA

BATAILLE DE POLIGNY

(19 JUIN 1638)



RELATION LORRAINE

DE LA

BATAILLE DE POLIGNY

(19 juin 1638)

De tous les combats livrés sur notre sol pendant la guerre de Dix ans, aucun n'eut l'importance de celui qui mit le duc de Lorraine (1) aux prises avec le duc de Longueville (2) dans le voisinage de Poligny ; ni le combat de Melisey (3), ni celui de Cornod (4), ni celui

(1) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (5 avril 1605-18 septembre 1675).

(2) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Normandie, fils de Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague-Clèves (27 avril 1595-11 mai 1663).

(3) Il n'y eut guère que l'arrière-garde de l'armée du duc de Lorraine à soutenir le choc des troupes françaises entre Melisey et Fresse le 24 mai 1635. Cf. *Gazette de France*, extraordinaire du 4 juin 1635 : *Relation de la nouvelle chasse donnée à l'armée du duc Charles par le mareschal de la Force, avec la mort de sept à huit cens Lorrains, outre plus de trois cens prisonniers* ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, fol. 81 ; Campion, *Mémoires*, p. 46 ; La Force, *Mémoires*, t. III, p. 122 ; Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 615 ; Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, p. 475 ; Adlzreiter, *Annales Boicæ gentis*, t. II, p. 336 ; F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 99 ; vicomte de Noailles, *Épisodes de la Guerre de Trente ans : le cardinal de la Valette, lieutenant général des armées du roi (1635 à 1639)*, p. 49.

(4) Les historiens français ont singulièrement exagéré les pertes éprouvées par les Franc-Comtois à Cornod le 13 mars

de Ferrières-lez-Ray (1) ne peuvent lui être comparés ; par l'effectif des troupes engagées de part et d'autre (2), comme par la durée de la lutte, il mérite vraiment le nom de bataille, et c'est aussi sous ce nom qu'on le désigne ordinairement ; commencée à dix heures du matin, l'action se prolongea jusqu'à la nuit ; l'ardeur des Français à assaillir les retranchements improvisés des Lorrains n'eut d'égale que l'opiniâtre résistance que ceux-ci leur opposèrent. Il existe une relation de cette journée aux archives du ministère des affaires étrangères (3) ; la *Gazette de France* lui a consacré un

1637. Cf. *Gazette de France*, extraordinaire du 26 mars 1637 : *La signalée victoire obtenue sur les Comtois par les troupes du Roy, où il est demeuré plus de douze cens des ennemis morts et quatre cens prisonniers* ; Richelieu, *op. cit.*, t. III, p. 131 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 156 ; E. Longin, *La dernière campagne du marquis de Conflans* (*1636-1637*), p. 96.

(1) Briève relation de la rencontre des armées du duc Charles et du duc de Weimar au passage de la Saône, le 22 de juin 1637. — Affaires étrangères, *Lorraine*, t. XXX, fol. 71 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 7 juillet 1637 : *La défaite de 17 régimens de cavalerie du duc Charles avec la prise de la ville de Gys par le duc de Weimar, ensemble la liste de la cavalerie du duc Charles, dont la plus part a esté deffaite* ; Grün, *Tagebuch*, fol. 165 ; Forget, *op. cit.*, fol. 182 ; Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 173 ; Aubery, *op. cit.*, t. II, p. 53 ; Lotichius, *Rerum Germanicarum libri*, t. II, p. 455 ; B. Röse, *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar*, t. II, p. 145 ; G. Droysen, *Bernhard von Weimar*, t. II, p. 182 ; F. des Robert, *op. cit.*, p. 393.

(2) Les deux généraux avaient chacun environ dix mille hommes sous leurs ordres, mais le duc de Lorraine était plus fort en cavalerie. Ces chiffres peuvent faire sourire, quand on songe aux forces que l'Empire et la France mirent sur pied dans la suite, mais il importe de remarquer qu'ils ne s'entendent que des combattants, ce qu'on appellerait aujourd'hui les baïonnettes et les sabres.

(3) Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté despuis que l'armée du Roy y est entrée, commandée par monsei-

extraordinaire (1) ; tous les contemporains en font mention (2) ; Forget (3) et Campion (4) y assistaient, et elle tient une certaine place dans leurs mémoires ; Girardot de Nozeroy (5) l'a racontée avec orgueil (6) ; enfin elle a

gneur le duc de Longueville (1638). — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 214.

(1) *Gazette de France*, extraordinaire du 30 juin 1638 : *Le sanglant combat donné entre le duc de Longueville et le duc Charles près de Poligny, où il est demeuré plus de 800 ennemis morts ou blessés.*

(2) Le marquis de Saint-Martin à la cour, de l'armée sur le mont de Poligny, 20 juin 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 236 ; le duc de Longueville à Richelieu, Château-Chalon, 22 juin 1638. — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 193 ; Chapelain à Balzac, Paris, 27 juin 1638. — *Lettres*, t. I, p. 261 ; Grotius à Oxenstiern, Paris, 3 juillet 1638 ; le même à Camerarius, Paris, 3 juillet 1638. — *Epistolæ*, p. 444 et 445 ; Richelieu au cardinal de la Valette, Rueil, 7 juillet 1638. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 58 ; *Annales de Sainte-Claire de Poligny* (publiées avec une introduction par Mme Émile Longin), p. 14 ; *Mercure françois*, t. XXII, p. 215 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 954 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 79 ; le P. Hugo, *Histoire de Charles, quatrième du nom, duc de Lorraine*, p. 386 ; Beauvau, *Mémoires*, p. 64, Wassenberg, *Florus Germanicus*, p. 479 ; l'abbé Arnauld, *Mémoires*, p. 506 ; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 265 ; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 102.

(3) Jean Forget, premier médecin du duc de Lorraine, fils d'Éloi Forget et de Lucie Fourier. C'est des mémoires de Forget qu'est tiré presque littéralement le récit de dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 350.

(4) Henri de Campion, seigneur du Feuguerei, capitaine au régiment de Normandie, fils d'Émery de Campion et de Louise de Pilliers de Moselle (9 février 1613-11 mai 1663).

(5) Jean Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller au parlement de Dole, fils de Louis Girardot, seigneur de Beauchemin, avocat fiscal des sauneries, et de Marguerite de Nozeroy (1593-8 février 1651).

(6) *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 202.

été, il y a un peu plus de dix ans, l'objet d'une étude aussi exacte qu'approfondie (1).

Je ne viens pas refaire le récit de M. Julien Feuvrier ; mon seul dessein est de donner pour ainsi dire un appendice à ce travail en publiant une relation imprimée aux Pays-Bas (2). Celle-ci n'était connue jusqu'à présent que par les lignes suivantes du manifeste de Brun (3) : « Les particularités de cette journée estans distinctement rapportées en la relation du sieur de Romécour imprimée à Bruxelles, il seroit superflus d'y rien adjous-

(1) J. Feuvrier, *La bataille de Poligny (19 juin 1638).* — Dole, 1895, in-12 de 46 pp. Cf. Campion, *Mémoires*, p. 102 ; Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. I, p. 286 ; dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, p. 655 ; comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 75 ; C. Baille, *Le comté de Bourgogne de 1595 à 1674*, p. 87 ; E. Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 383 ; F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643)*, p. 23 ; E. de la Barre Duparcq, *Deux combats sous Louis XIII : Pont-de-Cé et Poligny*, dans le *Spectateur militaire*, t. XXXIX, p. 77.

(2) *Relation || faicte à Son || Altesse || Royale || le Sérénissime || Cardinal Infant || par le sieur de || Rommecourt, || gentilhomme || envoyé par Son Altesse de Lorraine : du combat faict en la || Comté de Bourgongne, le 19 du mois de juin dernier, || entre l'armée de sadicte Altesse de Lorraine, et celle || de France commandée par le duc de Longueville.* A Bruxelles, chez Hubert Anthoine Velpius, imprimeur de la Cour, demeurant à l'Aigle d'or près du Palais, 1638 (in-4 de 10 pp.).

L'auteur de la hâtive compilation qu'est l'*Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France* n'a pas eu cette relation entre les mains, comme le prouve la citation qu'il prétend faire. Cf. E. Longin, *Lettre d'un Franc-Comtois sur un ouvrage couronné par l'Académie française*, p. 257.

(3) Antoine Brun, procureur général au parlement de Dole, fils de Claude Brun, conseiller au même parlement, et de Marie Dard (29 juin 1599-11 janvier 1654).

ter (1). » Je l'avais inutilement cherchée à Madrid, à Bruxelles et à Paris ; l'insuccès de mes démarches me portait à la croire perdue comme bon nombre d'autres feuilles volantes, quand le hasard me l'a fait découvrir à la bibliothèque de Besançon, reliée avec divers avis à la main du temps (2). Elle n'ajoute pas grand chose à ce qu'on savait déjà de la rencontre après laquelle l'armée française recula jusqu'à Château-Chalon ; le vaillant marquis de Saint-Martin (3) y est à peine nommé ; en revanche, elle est la seule qui mentionne le rôle du régiment de nouvelle levée du sieur d'Antorpe (4) ; elle explique comment, indignés de la barbare pendaison des commandants de Chaussin, de Rahon et de Frontenay (5), les Lorrains ne firent point de quartier,

(1) Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 48.

(2) *Hist.*, n° 3504.

(3) Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron et seigneur de Montmartin, Vaudrey, etc., gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, capitaine des gardes du cardinal infant, colonel d'un régiment de cavalerie et général d'artillerie pour S. M. Catholique en Allemagne, gouverneur de Dole, fils d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et de Nicole de Montmartin (1592-21 décembre 1641). Sur le bouillant courage qu'il montra dans la journée du 19 juin, cf. Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 203.

(4) Alexandre d'Emskerque, seigneur d'Antorpe, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, fils de Guillaume d'Emskerque, seigneur d'Antorpe, et de Françoise de la Tour. Fait prisonnier le 9 août suivant dans une rencontre avec les troupes du sieur de la Mothe-Houdancourt, le sieur d'Antorpe mourut peu de temps après des blessures reçues dans cet engagement.

(5) Cf., sur le supplice ignominieux de Marc Gudy, de Carle Dusillet et de Jean Flamand, *Gazette de France*, extraordinaire du 17 juin 1638: *La prise de Chaussin et de Raon en la Franche-Comté par le duc de Longueville* ; *Mercure françois*, t. XXII, p. 212 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de*

et il importe de la remettre au jour à cause de son extrême rareté.

C'est par erreur qu'avant de la connaître j'ai attribué cette relation à un sieur de Remenecourt. L'auteur, François de Romécourt (1), était un des principaux officiers du duc de Lorraine; il avait été, l'année précédente, un des témoins du mariage de son maître avec la princesse de Cantecroix (2) ; ce qu'il dit de l'avantage remporté par Charles IV est naturellement empreint d'une certaine exagération ; les Français ne perdirent pas 2.500 hommes dans la journée du 19 juin (3) ; le

Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres, fol. 78 ; Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 185 ; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 37; Campion, *Mémoires*, p. 102 : l'abbé Arnauld, *Mémoires*, p. 493 ; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 265 : J.-J. Pallu, *Le château de Rahon ; défense héroïque de Carle Dusillet ; son testament*, dans la *Revue de la Franche-Comté*, janvier 1842, p. 16 ; Id., *Dernière lettre de Carle Dusillet à la cour souveraine de parlement*, dans la même revue, mars et mai 1842, p. 63 et 73; L. Jeannez, *Antoine et Carle Dusillet*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séance publique du 24 août 1864, p. 84 ; A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. V. p. 396.

(4) François de Romécourt, grand veneur de Lorraine, fils de François de Romécourt et de Marie Jobard.

(5) Béatrix de Cusance, veuve de Léopold-Eugène Perrenot de Granvelle, dit d'Oiselay, prince de Cantecroix, fille de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, et d'Ernestine de Witthem, marquise de Berghes (27 décembre 1614-5 juin 1663). Bien que la duchesse Nicole, sa femme, fût vivante, Charles IV avait épousé la princesse de Cantecroix à Besançon le 2 avril 1637 : les témoins du mariage avaient été, avec le sieur de Romécourt, le premier médecin du prince et le sieur de Mandre. Cf. *Mss. Chifflet*, t. III, fol. 101 et 186 ; L. Pingaud, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1875, p. 256.

(6) Leurs pertes furent, malgré cela, considérables : Campion parle de cinq à six cents morts.

gentilhomme lorrain y fait à tort périr le futur maréchal de la Mothe (1); son récit n'en est pas moins d'un témoin oculaire, et on devra dorénavant en tenir compte en décrivant la bataille de Poligny (2).

E. LONGIN.

(1) Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de camp des armées du roi, fils de Philippe de la Mothe, seigneur d'Houdancourt, et de Louise Charles, sa troisième femme (1605-24 mars 1657). Le baron de Coppet et le colonel de Batilly ne restèrent pas non plus parmi les morts, En France, le bruit courut que Jean-Baptiste de la Baume et Gaspard de Mercy avaient été tués. V. Le duc d'Enghien au prince de Condé, Dijon, 27 juin 1638. — Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, t. III, p. 575.

(2) Il est encore question de cette journée dans la gazette suivante : *Copie de diverses lettres envoiées de Berghes, Ipres, Lille, Anvers, Coloigne et autres endroits touchant les généreux succès des armes victorieuses de son Excellence le comte de Piccolomini aux environs du Bacq, avec la prise de quatre forts et le pont dudit Bacq ; la deffaite entière du duc de Longueville par S. A. de Lorraine : la prise de la ville de Verseille par le marquis de Leganes ; le deslogement du ducq Weimar de Saxe devant Brisacq, avec autres nouvelles* (S. l. n. d., in-4 de 2 ff.), mais cette feuille volante a bien plus trait au siège de Saint-Omer qu'aux évènements militaires de Franche-Comté, d'Italie et d'Alsace.

Dans la relation du sieur de Romécourt, plusieurs noms propres ont été défigurés : c'est ainsi qu'il faut lire *Deuilly, Sauvebœuf, Suyz, Brisgueld, Rœux, Clicquot, la Mothe-Houdancourt, Coppet, Bougelier* et *Saint-André Montbrun* au lieu de *Devilly, Saubœuf, Suisse, Brisquelder, Rheux, Cluguot, la Mothe Odencour, Coupet, Bougeries* et *Saint-André Mumeraic ;* on a aussi imprimé *facre* pour *face* et *leur* pour *lieu*.

Relation faicte à Son Altesse Royale le Sérénissime Cardinal Infant par le sieur de Romméeourt, gentilhomme envoyé par Son Altesse de Lorraine, du combat faict en la Comté de Bourgongne, le 19 du mois de juin dernier, entre l'armée de sadicte Altesse de Lorraine et celle de France commandée par le Duc de Longueville.

Son Altesse de Lorraine estant entré dans le Bassigny avec une armée de dix mille hommes (mais sans attirail de canon) et ayant pris quelques petites places, après celle du chasteau de Devilly, il receut un courrier dépesché du parlement de Dole, portant advis que le duc de Longueville, estant entré dans la Franche-Comté avec huict mille hommes de pied, 2.000 chevaux et 8 pièces de canon, avoit desjà pris les chasteaux de Chaussin, Rahon et Frontenay, où il avoit violé les capitulations et faict pendre les commandants contre toutes loix de guerre, et marchoit contre la ville de Poligny à dessein de l'assiéger, faisans au reste instance à S. A. de retourner en la Comté pour en chasser l'ennemy ; à quoy S. A. s'estant promptement résolu, il fit si bonne diligence que le dix-septième du mois de juin dernier il se rendit entre Arbois et ledit Poligny, où estoit le rendez-vous général de toutes ses troupes. Le lendemain dix-huictième, sur advis que les ennemis aprochoient à dessein de gagner la montagne près dudict Poligny pour s'y loger et retrancher, ayans envoié à cet effect leur bagage à Chasteau-Châlons, S. A. les prévint avec une merveilleuse promptitude, faisant marcher son armée sur ladıtte montagne, où S. A. logea son infanterie assez avantageusement, à cause qu'il avoit Poligny à la droicte, à la gauche un

bois fort épaix et en face un grand précipice bordé de rochers inaccessibles, de l'autre costé duquel il envoya la cavallerie pour y trouver de l'herbe. D'allieurs S. A. envoya un lieutenant de cavallerie avec quinze soldats à cheval battre l'estrade et prendre langue des ennemis sur le chemin de Chasteau-Châlons, où les ayant apperceus il prit un cavallier des leurs prisonnier, qui asseura que le duc de Longueville et les sieurs de la Motte et Sauboeuf, trois officiers principaux, marchoient avec toute leur armée et canon pour attaquer celle de S. A. avec grande résolution de la combattre, s'asseurants desjà de la victoire. Aussitost S. A. fit retourner la cavallerie dans le camp, où, ayant pris ses mesures et choisi ses postes pour y attendre les ennemis, il fit mettre au plus éminent les régiments de Varlosqui et de Suisse avec trois demy quarts de canon, qui estoit toute l'artillerie qu'il avoit avec 6 petites pièces de régiment (que l'on apelle de Mansfeld), lesquelles S. A. fit pointer aux autres postes : à l'aisle droicte il logea les régiments de Bornival et de Brisquelder avec ordre de se retrancher, fit mettre la cavalerie derrière les escadrons et tout le reste en bataille ; l'armée faisoit front droit au passage par où les ennemis debvoient entrer, sur lequel il logea les dragons. Tout cela ordonné, sur les cinq heures du soir dudit jour dixhuictième, les ennemis parurent de l'autre costé du précipice susdit, où ils se mirent en bataille à la veue de l'armée de Son Altesse et firent beaucoup de feux et de resjouissances durant la nuict, pendant laquelle S. A. tousjours en pied visita ses quartiers, donnant les ordres nécessaires pour se préparer au combat. Le lendemain dixneufiesme, plusieurs officiers des ennemis s'avancèrent sur le bord du précipice pour recognoistre les nostres et sur les huict heures du matin ils commencèrent à s'aprocher et marcher en corps de bataille

droit au passage, contre lequel S. A. avoit tourné le front de son armée. Leur advant-garde, bataille et arrière-garde estoient composées de la sorte qui est particulièrement descrite dans la relation insérée à la fin de cette cy. Une heure après ils commencèrent d'attaquer les dragons, qui leur disputèrent le passage environ une heure et jusques à ce que S. A. leur envoya ordre de se retirer par deux cens mousquetaires du régiment de Sainct Baslemont, qui les désengagèrent heureusement. Lesdicts mousquetaires retournez en leur poste, l'avant-garde des ennemis commença à paroistre, et sur les dix heures avant midy tout le reste de leur armée. En ceste sorte ils s'approchèrent de l'aisle droicte de l'armée de S. A., où estoit posté le régiment de Bornival sur le bord du précipice, avec 2 petites pièces pointées contre l'emboucheure du passage : ledit régiment les laissa fort advancer avant que donner le feu au canon. Les ennemis estans venus en présence plantérent aussi leurs canons, puis on commença à donner : les pièces qui estoient au poste de Varlosqui et de Suisse, sur l'aisle gauche, firent de grands jours dans les escadrons ennemis, comme firent encore les autres petites ; le canon ennemy ne fit pas grand effect, portant sa volée trop haut ou trop bas. Cependant deux de leurs escadrons s'avancèrent avec un bataillon de cavallerie au milieu, soustenus de deux autres escadrons ; avec ce ils attaquèrent le poste de Bornival et Brisquelder, qui les receurent avec de furieuses descharges. Mais n'ayant préveu à boucher une haye fort claire, qui estoit entre lesdicts Bornival et Brisquelder, ainsi que S. A. en avoit adverty Bornival, un gros de cavallerie ennemie, composé de la noblesse du Dauphiné, braves gens et bien montez, fonça la haye, puis, se séparant en deux, il attaqua les esquadrons desdicts Bornival et Brisquelder, qui n'estoient pas retranchez

à dos. En mesme temps quatre escadrons d'infanterie et deux autres gros de cavallerie attaquèrent d'un autre costé et renversèrent non seulement Bornival et Brisquelder, mais encore la cavallerie impériale qui les soustenoit, jusques au poste du régiment de Sainct Baslemont, où lors tous les escadrons et gros de cavallerie susdits des ennemis s'estant attachez, ledict régiment, qui estoit commandé par le sieur colonel d'Arbois, secondé du sieur la Carrière, lieutenant colonel, en l'absence du sieur de Sainct Balmont, blessé à la prise de Devilly, les soustint vaillanment et repoussa le régiment de Normandie, qui s'attachoit à ces retranchements et vouloit mettre l'espée à la main. Dudit régiment de Normandie furent tuez quelques cinquante officiers et grand nombre de soldats, qui desjà avoient planté deux drapeaux blancs sur les dicts retranchements, mais, se voyant rebutez, ils les mirent en pièces, afin que les nostres ne s'en prévalussent. S. A., voyant son aisle droicte ainsi renversée et le poste de Sainct Baslemont attaqué si furieusement, accourut incontinent à leur secours, l'espée à la main, à la teste des régiments de cavallerie du jeune Vernier, de Sivry, du comte du Rheux et de Beaulieu, avec lesquels il chargea si valeureusement qu'il reconquit tous ces postes, repoussa les ennemis audelà de tout ce qu'ils avoient gagné, avec perte notable des leurs, renforceant les deux régiments allemands de celui du sieur d'Antorpe, qui estoit de cinq cents hommes nouvellement levez, et envoya les quatre régiments de cavallerie susdicts pour se rafraischir après ce grand choc. Cependant les postes de Varlosqui et de Suisse estoient aussi furieusement attaquez, chacun par trois escadrons d'infanterie soustenus esgalement de deux gros de cavallerie, qui donnoient en flanc et en face. Le marquis de Sainct Martin, gouverneur de la pro-

vince, soustenoit Varlosqui et chargea vertement la cavallerie ; le régiment de Suisse renversa un escadron ennemy ; le sieur Gaspard de Mercy, qui soustenoit ledit régiment avec le sien de cavalerie, chargea aussi de son costé et poussa deux bataillons ennemis jusques à leurs canons. Le combat dura jusques à la nuict, sans que les ennemis ayent pu gagner un poulce de terre sur les nostres, qui continuèrent à les pousser et battre, en sorte qu'ils leur ostèrent le champ et la victoire, nostre cavallerie les ayant recoigné l'espée dans les reins jusqu'à l'emboucheure du passage. La nuict fort obscure et pluvieuse eust terminé le combat, mais S. A. ayant entendu un grand criaillement et embarras dans le passage par où les ennemis se retiroient et estoient entrez le jour auparavant, cela fit croire qu'il y avoit de l'espouvente et confusion parmy eux et obligea S. A. à faire avancer la brigade de cavallerie de Maillard et celle de Presley, qui n'avoient encore combatus, comme aussi celle du colonel Cluguot, lesquels s'emparèrent à l'instant du champ des ennemis, où il ne trouvèrent que des morts, blessez et quantité de mesches allumées qu'ils avoient mis sur les hayes pour favoriser leur retraitte. Cette cavallerie ne put passer plus avant qu'à ladicte emboucheure, où ils demeurèrent toute la nuict ; cependant les ennemis se retirèrent à Chasteau-Chalons, où ils avoient leur bagage, aians laissé de morts environ deux mille hommes, outre lesquels on faict estat qu'ils en ont bien douze cens de blessez ; eux mesmes advouent d'avoir perdu deux cens cinquante officiers tuez sur la place, et entre autres les colonels Battilly, la Mothe Odencour et le baron de Coupet. S. A. n'a point voulu donner de quartier, à cause que le duc de Longueville avoit fait pendre les commendants des chasteaux susdits contre toute procédure de guerre et d'honneur. S. A. exerça

ce jour l'office de général, de capitaine et de soldat, ainsi qu'il a accoustumé, s'estant trouvé par tout ; il eut l'une des reines de la bride de son cheval coupée d'un coup de mousquet et un cheval de main tué proche de sa personne. Il a perdu en ce combat un lieutenant colonel de cavallerie, nommé Sainct Hilaire, le sergent major de Gaspard de Mercy, nommé Pienne, un capitaine nommé Dailly, deux lieutenants, un cornette et cent vingt soldats, et environ cent trente blessez ; ledit sieur de Mercy a receu un coup de pistolet au bras droict. S. A. demeura sur le champ jusques au lendemain vingtiesme environ le midy qu'il envoya sa cavallerie au-delà d'Arbois, la fit loger sur la rivière de Loue et campa son infanterie proche dudit Arbois pour la rafreschir et mettre en lieu d'entreprendre autre chose.

Relation de l'estat auquel estoit l'armée françoise commandée par le Duc de Longueville, lors qu'elle marchoit à dessein d'assiéger la ville de Poligny au Comté de Bourgongne, le 19 de juin 1638.

L'armée de France, commandée par le duc de Longueville, s'estant rendue maistresse du chasteau de Frontenay à deux lieues de Poligny, se campa la première nuict à la sortie du bois près du village de Bougeries, où l'on mena quatre pièces de campagne, ayant laissé celles de batterie, qui portoient quarante-cinq livres de balle, au bas de la montagne dudit Frontenay. Le lendemain matin, l'armée prit sa route du costé de Poligny pour choquer la nostre, de laquelle ils partageoient desjà le butin en espérance. La françoise estoit composée de quarante-trois escadrons de cavallerie et infanterie : le régiment de S[t] André

Mumeraie, composé de deux cens cinquante chevaux effectifs, avoit l'avantgarde avec celui du chevalier de Trilly, composé de trois cens six chevaux, comme aussi celuy de la Mothe, composé d'un bataillon de trente-six de long et vingt-quatre de large, faisant huict cens soixante quatre hommes, qui estoit le meilleur régiment de l'armée et duquel il n'est resté le quart, de celuy de Battilly, composé de vingt hommes de front et dix de fond ; le corps de bataille estoit composé du régiment du duc d'Anguien, fils du prince de Condé, lequel estoit très beau et nombreux, mais qui a esté fort diminué au combat ; il estoit accompagné d'un autre régiment très complet ; tout le corps de bataille contenoit, tant en infanterie qu'en cavallerie, trois mille six cens trente hommes ; l'arriergarde estoit composé du régiment du sieur de Sainct Martin, qui conduisoit les Liégeois de la Bloquerie, et d'un autre, avec trois gros régimens d'infanterie composée d'environ quatre mille hommes effectifs, de sorte que par une exacte supputation qu'a faict le sieur Rigoulet, ingénieux, qui estoit détenu prisonnier en ladicte armée, elle estoit composée de deux mille chevaux et huict mille piétons en allant au combat, mais au retour il l'a trouvée diminuée de deux mille cinq cens hommes. Les régiments du duc d'Anguien et de la Mothe ont esté beaucoup endommagez de l'artillerie, car ils ne sont retournez comme deux régiments, mais comme deux compagnies. Le dict Rigoulet a veu r'amener du combat plus de six vingt personnes signalées et de marque blessez, entre lesquels estoient les colonels de la Mothe Odencour, le baron de Coupet et Battilly, sur la place morts, avec plusieurs seigneurs de qualité.

Ad majorem Dei gloriam.

NOTES

SUR

LE RÉGIMENT DE LA VERNE

(XVIIe SIÈCLE)

PAR

Émile LONGIN

Ancien magistrat

Correspondant de la Real Academia de la Historia



NOTES

SUR

LE RÉGIMENT DE LA VERNE

(XVII[e] siècle).

Tout le monde connaît le trait de Philippe IV s'écriant, les larmes aux yeux, à l'aspect de régiments franc-comtois qui défilaient devant lui, pleins d'une martiale ardeur : « Ah ! mes Bourguignons ! mes Bourguignons ! » (1). C'était un hommage rendu par l'arrière petit-fils de Charles-Quint à ceux dont la fidélité ne faisait défaut nulle part à la maison d'Autriche : dans la personne des recrues jalouses d'égaler les hauts faits de leurs aînés, il saluait les braves qui, en Flandre, en Italie, en Allemagne, en France, en Afrique même, avaient sans compter prodigué leur sang pour les rois catholiques ; n'étaient-ils pas, ces Bourguignons, les premiers de ses vassaux (2) ? ne pouvait-il

(1) Ce fut en 1652 que Philippe IV, « estant en la ville de Saragosse, lors que son armée passoit pour aller assiéger Barcelonne, voyans les régimens Bourguignons luy rendre leurs respects avec la bien-séance qui leur est ordinaire, connoissant par leur visage leurs généreuses résolutions d'attaquer ses ennemis, ne se put empescher de jetter quelques larmes et se crier hautement en tesmoignage d'affection : *mis Borgoñones.*» Bigeot, *Le Bourguignon intéressé*, p. 140. Cf. Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 575.

(2) On lit dans une lettre écrite par Philippe IV aux États de Franche-Comté le 5 décembre 1642 : « Os asseguro que entre los buenos y fieles vassalos que tengo a ningunos estimo mas que a vos otros, ny los desseo major quietud y descanso.» *Mss. Chifflet*, t. XXXV, fol. 257. Le même monarque avait déjà dit, trois ans auparavant : « En mon estime vous estes les premiers

pas les donner en exemple aux Catalans révoltés ? et ne savait-on pas que, suivant le mot de l'un d'eux, les lys ne pousseraient jamais de racines dans leurs cœurs ? (1).

L'histoire des régiments levés par l'Espagne en Franche-Comté est encore à écrire. Je n'ai pas dessein de l'entreprendre, car le sentiment du fabuliste est aussi le mien :

> Les longs ouvrages me font peur (2).

Je veux simplement apporter une pierre à l'édifice que d'autres construiront, en signalant les dispositions arrêtées par l'archevêque de Besançon (3) et le parlement de Dole pour l'entretien d'un de ces régiments.

Le terce d'infanterie bourguignonne dont il s'agit

vassaux que j'aye et que j'aime le plus et désire conserver, congnoissant votre fidélité et valeur, et ainsi vous debvez croire que je ne vous manqueray en aulcune saison, quand bien il fauldroit hazarder pour vous ce qui est le plus estimable en ma couronne.» Philippe IV à la cour, Madrid, 31 mars 1638. — A. Dubois de Jancigny, *Recueil de chartes et autres documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté sous les princes de la maison d'Autriche (1493-1674)*, p. 213.

(1) Bigeot, *La Inocencia y Fidelidad del Franco-Condado de Borgoña a los pies de su Magestad*, fol. 15 v°.

(2) La Fontaine, *Fables*, livre VI, Épilogue.

(3) Ferdinand de Longwy, dit de Rye, archevêque de Besançon et prince du Saint-Empire, abbé de Saint-Claude et de Cherlieu, prieur de Saint-Marcel, d'Arbois, de Gigny et de Morteau, maître des requêtes au parlement de Dole, seigneur de Balançon, Vuillafans, Montrond, Lods, Ougney, Montrambert, etc., fils de Gérard de Rye de la Palud, seigneur de Balançon, et de Louise de Longwy, marquise de Treffort (1556-20 août 1636). Après la mort du comte de Champlitte, ce prélat avait été commis au gouvernement de la Franche-Comté, conjointement avec le parlement de Dole. V. L'infante Isabelle-Claire-Eugénie à l'archevêque de Besançon, Bruxelles, 10 décembre 1630. — *Mss. Chifflet*, t. LIV, fol. 95.

avait été mis sur pied dans l'été de 1634 (1), en vertu d'une commission délivrée le 10 juillet par le marquis d'Aytona (2) ; il était de quinze compagnies, et nous avons le procès-verbal de la première montre d'armes de sa compagnie colonelle, passée à Vesoul le 8 septembre 1634 ; sur les rôles de cette compagnie, je relève plusieurs noms que l'histoire a retenus ; tels celui de l'alfère (3) Pierre de Perceval, qui saccagea les forges de Drambon dans la nuit du 3 au 4 juillet 1636 à la tête d'un détachement de la garnison de Gray (4), et celui du sergent Pierre Mol, qui mourut « haut loué et admiré » des témoins de son incompa-

(1) GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 61, dit à tort que le régiment de la Verne fut levé au commencement de l'année 1635. Cf. La cour à l'archevêque de Besançon, Dole, 20 et 21 août 1634 ; la cour au magistrat de Vesoul, Dole, 26 août 1634 ; l'archevêque de Besançon et la cour au marquis d'Aytona, Dole, 29 août 1634. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 175.

(2) D. Francisco de Moncada, III[e] marquis d'Aytona, fils de D. Gaston de Moncada, II[e] marquis d'Aytona, vice-roi de Sardaigne, puis de Catalogne, (29 décembre 1586-17 août 1635). Le 30 décembre 1633, le marquis d'Aytona avait été nommé par le roi d'Espagne gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et du comté de Bourgogne en attendant l'arrivée du cardinal infant. GACHARD, *Biographie nationale*, t. I, p. 578.

(3) L'alfère, *alferez*, était l'enseigne de la compagnie, qu'il commandait, quand le capitaine n'était pas présent. « Los alféreces dit un écrit du temps, en ausencia de sus capitanes han de gobernar como ellos mismos ; pero en presencia les toca sólo el cargo de sus banderas y procurar que los soldados las amen. » *Reglas de la milicia española, y en especial de la infantería.* — A. CÁNOVAS DEL CASTILLO, *Estudios del reinado de Felipe IV*, t. II, p. 385.

(4) *Lettre de Louis Petrey, sieur de Champvans, à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin, son fils, contenant une bonne partie de ce qui s'est fait en campagne au comté de Bourgongne, pendant et après le siège de Dole*, p. 48.

rable valeur pendant le siège de Dole (1). Son mestre de camp était un officier formé à la dure école des Pays-Bas. Sorti des rangs de la petite noblesse, Louis de la Verne (2) avait porté le mousquet pendant cinq ans dans le terce du baron de Balançon (3); comme alfère, il s'était distingué au siège d'Ostende (4); il avait ensuite obtenu le grade de capitaine, puis de sergent-major (5), et les lettres de chevalerie que les archiducs Albert (6)

(1) BOYVIN, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance*, p. 125.

(2) Louis de la Verne, seigneur de Saulnot, fils de François de la Verne, seigneur de Saulnot, et d'Adrienne Thomassin. Sur les origines de la famille de la Verne, cf. M. PRINET, *Sceau commun des frères Verne*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1907, p. 292.

(3) Claude de Rye de la Palud, baron de Balançon, mestre de camp d'un régiment d'infanterie et général d'artillerie pour S. M. Catholique aux Pays-Bas, gouverneur de Namur, fils de Christophe de Rye de la Palud, marquis de Varambon, comte de Varax et de la Roche, chevalier de la Toison d'or, et d'Éléonore Chabot (1576-24 mars 1648). Toute la carrière militaire du baron de Balançon s'écoula aux Pays-Bas; « un coup de fauconneau luy avoit emporté une jambe dès l'âge de 18 ans et depuis il en avoit perdu en diverses occasions deux autres de bois.» *Gazette de France* du 4 avril 1648.

(4) Louis de la Verne fut blessé plusieurs fois devant Ostende. Cf. BONOURS, *Le mémorable siège d'Ostende décrit et divisé en douze livres*, p. 396, 505 et 509.

(5) Le sergent-major de l'infanterie espagnole correspondait au lieutenant-colonel des autres armées. Louis de la Verne avait rempli les fonctions de ce grade d'abord dans le terce de Claude de Rye, puis dans celui de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, fils de Vandelin-Simon de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, et de Béatrix de Vergy. V. Pièces justificatives, VIII.

(6) Albert, archiduc d'Autriche, cardinal archevêque de Tolède, puis souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Maximilien II, empereur, et de Marie d'Autriche (13 novembre 1559-13 juillet 1621).

et Isabelle (1) lui avaient accordées le 28 février 1617 (2) n'étaient que la juste récompense de ses services en Flandre et en Allemagne.

Le régiment de la Verne était destiné à servir aux Pays-Bas, mais, l'armée du duc de Rohan (3) occupant les passages des Vosges et du Sundgau, il fut obligé de rester au bailliage d'Amont jusqu'au jour où les commis au gouvernement du comté de Bourgogne le mirent à la disposition du duc de Lorraine (4). Ce prince tenait alors bloquée la ville de Montbéliard, qui, deux ans auparavant, s'était placée sous la protection du roi de France; brûlant du désir de se venger de ceux qui l'avaient dépouillé de ses États, il commandait à environ six mille chevaux et quatre mille fantassins; ses officiers portaient, suspendue à un double croissant, une médaille offrant « d'un costé une espée qui tranche trois lys avec ces mots : *Hanc dabit ultio messem*, et de l'autre un foudre qui renverse et met en pièces une

(1) Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, souveraine, puis, après la mort de son époux, gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Élisabeth de Valois, sa troisième femme (12 août 1566-1er décembre 1633).

(2) E. Longin, *Lettres de chevalerie de Louis de la Verne*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1884, p. 73.

(3) Henri de Rohan, premier duc de Rohan, fils de René, vicomte de Rohan, et de Catherine de Parthenay, dame de Soubise (21 août 1579-13 avril 1638).

(4) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (5 avril 1605-18 septembre 1675).

Le passage du régiment de la Verne au service du duc de Lorraine fut plus tard reproché par la déclaration royale du 7 mai 1636 aux Franc-Comtois, qui se bornèrent à répondre : « Bien est-il asseuré que le régiment du sieur de la Verne par luy levé en ce pays des deniers et du commandement de sa Majesté (que par un volontaire équivoque on suppose estre de la

couronne et un sceptre avec cette devise : *Flamma metuenda tirannis* (1).» Sous ses ordres, le régiment de la Verne prit part aux opérations militaires qui aboutirent au combat de Melisey (2) ; aucun document ne me permet d'établir quel rôle il joua dans cette journée.

Le moment approchait cependant où le corps en

milice de cedit pays) par ordre exprès de sadite Majesté joignit l'armée de l'Empereur commandée par S. A. de Lorraine et fut depuis envoyé à Porentru, sans que de là on puisse induire la moindre atteinte à ladite neutralité.» *Déclaration des commis au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgongne sur l'entrée hostile de l'armée françoise audict pays*, p. 36.

(1) *Gazette de France* du 9 juin 1635. Cf. Grotius à Oxenstiern, Paris, 6 juin 1635. — *Epistolæ*, p. 151 ; Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 615.

(2) Diverses rencontres avaient précédé cet engagement d'arrière-garde, livré le 24 mai, dont les Français exagérèrent singulièrement l'importance. Cf. *Gazette de France* des 16 et 23 mai, 2, 9, 12 et 23 juin 1635 ; *Ibid.*, extraordinaire du 28 mai 1635 : *Lettre du mareschal de la Force, du camp d'Ericourt, du 18 mai 1635 ; Ibid.*, extraordinaire du 4 juin 1635 : *Relation de la nouvelle chasse donnée à l'armée du duc Charles par le mareschal de la Force, avec la mort de sept à huit cens Lorrains, outre plus de trois cens prisonniers* ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, fol. 86 ; La Force, *Mémoires*, t. III, p. 422 ; Richelieu, *op. cit.*, t. II, p. 615 ; Campion, *Mémoires*, p. 46. Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 63 ; Aubery, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, p. 476 ; Lotichius, *Rerum Germanicarum libri*, t. II, p. 326 ; Adlzreiter, *Annales Boicæ gentis*, t. III, p. 336 ; le P. Laguille, *Histoirc de la province d'Alsace*, t. II, p. 129 ; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 307 ; le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 608 ; F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 99 ; vicomte de Noailles, *Épisodes de la guerre de Trente ans : le cardinal de la Valette, lieutenant général des armées du roi (1635 à 1639)*. p. 49.

question allait retomber à la charge de la province. Avant de s'éloigner de Belfort pour repasser le Rhin, Charles IV avait ordonné au mestre de camp de se jeter dans Porrentruy, qu'occupait déjà une compagnie de dragons : le vieux maréchal de la Force (1) ne tarda pas à venir l'y assiéger. Le 10 juin, Louis de la Verne fut sommé par le marquis de Feuquières (2) de se rendre (3) ; sur son refus, les troupes ennemies procédèrent à l'investissement de la place. Dans la nuit du 11 au 12, le canon fut mis en batterie ; aux premières lueurs du jour, les pièces ouvrirent le feu contre les murailles de la ville ; à cinq heures du soir, la brèche étant jugée raisonnable, les Français se disposaient à l'assaut, quand les assiégés battirent la chamade (4). Ce n'est pas que Porrentruy n'eût pu tenir plus longtemps : la situation du château était forte (5) et les vivres et les munitions des assiégeants se faisaient rares (6), mais,

(1) Jacques Nompar de Caumont, marquis, puis duc de la Force, maréchal de France, fils de François de Caumont, seigneur de Castelmoron, et de Philippe de Beaupoil, dame de la Force (30 décembre 1558-10 mai 1652).

(2) Manassès de Pas, marquis de Feuquières, maréchal de camp des armées du roi, fils de François de Pas, seigneur de Feuquières, et de Magdeleine de la Fayette (1er juin 1590-14 mars 1640).

(3) *Gazette de France* du 23 juin 1635.

(4) François du Val, marquis de Fontenay, qui commandait en jour, crut d'abord qu'ils ne voulaient rendre que la ville ; au témoignage d'un contemporain, celle-ci n'était pas défendable.

(5) « Le château pouvoit se défendre plus de quinze jours. » La Force, *Mémoires*, t. III, p. 136.

(6) « Il n'y eut personne qui, voyant le chasteau, ne s'étonnast qu'il se fust sy tost rendu, estant sur un haut, avec des fossés sy profonds et sy bien accommodés qu'il eust sans doute fallu beaucoup de temps pour les passer, ne manquant d'aucune chose, sinon que la garnison n'estoit pas trop forte, mais il y en avoit pourtant assés pour obliger d'y aller par les règles, ce qui eust esté difficile, faute de poudre, de boulets et de vivres, qu'on n'avoit que malaisément. » Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, p. 244.

ignorant cette particularité et sachant qu'il n'avait pas de secours à attendre du duc de Lorraine, Louis de la Verne jugeait inutile de prolonger une résistance sans objet. Les « tireries » cessèrent de part et d'autre ; des otages furent échangés, et, dès le soir même, les Français s'établirent sur la brèche, tandis que la garnison se retirait au château. Le lendemain, on débattit les articles de la capitulation : pressé d'en finir, le maréchal accorda aux défenseurs les honneurs de la guerre ; ils sortirent enseignes déployées, tambour battant, balle en bouche (1) et mèche allumée, emportant du pain pour trois jours ; une escorte les accompagna au-delà de la frontière, précaution d'autant plus nécessaire que deux régiments allemands du landgrave de Hesse se proposaient de les dévaliser en chemin (2).

Laissant le commandement du régiment au sieur de Cléron (3), son sergent-major, le mestre de camp se rendit à Besançon, d'où il informa le parlement de Dole des circonstances qui motivaient son retour. Un certain

(2) Afin de recharger plus promptement leur arme pendant le combat, les mousquetaires avaient coutume de mettre plusieurs balles dans leur bouche ; de là l'expression qu'on retrouve dans toutes les capitulations qui accordent au commandant d'une place assiégée les honneurs de la guerre.

(3) *Gazette de France*, extraordinaire du 25 juin 1635 : *Articles accordez par le mareschal de la Force, général de l'armée du Roi, au sieur Louis de la Vergne, mestre de camp d'un régiment pour le duc Charles de Lorraine.*— Pièces justificatives, I. Cf. La Force, *op. cit.*, t. III, p. 137 ; Fontenay-Mareuil, *op. cit.*, p. 243 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 69.

(4) Philibert de Cléron, fils de Gabriel de Cléron, seigneur de Voisey, et de Magdeleine de Plaisant, avait été reçu dans l'ordre de Malte le 2 mars 1612. Vertot, *Histoire des chevaliers hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, appellez depuis chevaliers de Rhodes, et aujourd'hui chevaliers de Malte*, t. IV, part. II, p. 21.

nombre de soldats regagnèrent leurs villages, sans qu'il fût possible de les retenir, et, au bout de quelques jours, sept cents hommes à peine restèrent dans la terre de Châtillon-sous-Maîche. Il fallait aviser : déterminés à ne recourir à la convocation des régiments de milice (1) qu'à la dernière extrémité, mais médiocrement rassurés par les protestations pacifiques que leur prodiguait le prince de Condé (2), les commis au gouvernement du comté de Bourgogne comprirent le parti qu'ils pourraient tirer d'une troupe solidement encadrée ; les garnisons de Gray, de Salins et de Dole étaient insuffisantes, et il importait de les renforcer. Nul n'ignorait d'ailleurs ce que valait Louis de la Verne : « sa prudence, sa valeur, sa science militaire acquise aux surprises, assauts et deffenses de plusieurs places, sa discrétion à donner et sa ponctualité à faire garder les ordres, sa vigilance et sa probité invitoient les gouverneurs de se prévaloir de cette occasion que la fortune sembloit leur offrir pour le salut de la place capitale, et en suitte de toute la province (3). » Ferdinand de Rye et Jean Chaumont (4) s'empressèrent donc d'entrer

(1) Chaque communauté des trois bailliages d'Amont, d'Aval et de Dole fournissait un nombre d'hommes déterminé ; ceux-ci portaient le nom d'*élus*, parce qu'ils étaient choisis par les habitants eux-mêmes. Les élus formaient trois régiments ; ils ne pouvaient être appelés à servir hors de la province ; la durée de leur service était de six semaines à dater du jour de la proclamation de l'éminent péril.

(2) Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, gouverneur de Berry, de Bourgogne et de Bresse, fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémouille (1er septembre 1588-26 décembre 1646).

(3) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 51.

(4) Jean Chaumont, conseiller au parlement de Dole, fils de Jean Chaumont, auditeur à la chambre des comptes de Dole, et de Françoise Pierre, gouvernait la cour comme vice-président

en pourparlers avec lui, et, moins de dix jours après la reddition de Porrentruy, un accord fut conclu, à la suite duquel la compagnie colonelle et quatre compagnies vinrent à Dole ; le surplus du terce fut réparti entre Gray et Salins (1).

Aux termes de cet accord, le régiment de la Verne devait servir dans la province aussi longtemps que l'archevêque de Besançon et le parlement de Dole le jugeraient bon ; le mestre de camp s'engageait à ne pas l'abandonner sans leur aveu ; en cas de licenciement, les officiers et les soldats n'auraient droit qu'à l'arriéré de leur solde sans pouvoir prétendre à aucun dédommagement. Chaque compagnie ne comprendrait que deux cents hommes, exception faite pour la compagnie colonelle (2), forte de deux cent cinquante ; on prévoyait néanmoins la possibilité de porter plus tard l'effectif de toutes à trois cents. Huit jours étaient donnés aux soldats débandés pour rejoindre leurs drapeaux, sous peine de mort, avec les armes qui leur avaient été délivrées ; passé ce délai, les échevins des communautés devaient les arrêter et les faire conduire dans les prisons de Dole, faute de quoi eux-mêmes seraient déclarés responsables des frais nécessités par la levée de nouveaux soldats. Il fallait avoir dix-huit ans pour contracter un enrôlement. Défense formelle de recevoir au corps aucun Français ; les autres étrangers pourraient y être admis, pourvu qu'ils eussent porté les armes pendant quelque temps dans les troupes de Sa Majesté catholique, et, dès l'année précédente, un certain nombre de

depuis le décès du président Adrien Thomassin, seigneur de Mercey (9 mars 1631).

(1) Pièces justificatives, II, III, IV, V, VI.

(2) Cette compagnie était celle dont le mestre de camp était capitaine ; elle avait le pas sur toutes les autres.

Lorrains et d'Irlandais faisaient déjà partie du régiment (1).

Au reste, les précautions les plus minutieuses furent prises pour que la solde, ou, à défaut de la solde, les rations ne fussent délivrées qu'aux hommes réellement présents. Il fut stipulé que la paye se ferait tous les huit jours (2), en présence de commis chargés de prévenir la fraude des passevolants (3). Chaque recrue nouvelle reçut, suivant l'usage, une prime d'engagement d'un écu. Dans leurs garnisons respectives, les officiers et les soldats furent tenus de se conformer aux règlements de police ; ils demeuraient d'ailleurs justiciables des tribunaux ordinaires pour tous délits non militaires.

A la convention du 22 juin 1635 fut annexé un règlement qui en reproduisit certaines dispositions. Ce règlement est intéressant à étudier, car il donne des renseignements précis sur l'organisation d'un terce

(1) Ces étrangers avaient été enrôlés par Louis de la Verne sur la proposition de Ferdinand de Rye. « Dernièrement, écrivait celui-ci au parlement, un capitaine Irlandois venant de Lorraine me vint treuver et feit entendre qu'il avoit cinquante soldats et qu'il désiroit prendre party avec led. sieur de la Verne, me priant de luy donner quelque commodité pour les entretenir au lieu de Morre, où ils estoient. » L'archevêque de Besançon à la cour, Châteauvieux, 24 août 1634. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 175.

(2) En réalité, la paye ne fut faite que tous les mois par le commissaire général de la gendarmerie de Bourgogne Jean-Charles du Tartre, seigneur de Vincelles. Pendant la guerre de Dix ans, elle n'eut plus lieu que d'une façon irrégulière, et la correspondance du parlement nous apprend qu'il était souvent dû quatre, six, voire huit mois de solde aux pauvres soldats de Louis de la Verne. V. Pièces justificatives, VII.

(3) « Passevolant. s. m. Faux soldat et non enrollé, qu'un capitaine fait passer aux reveues pour montrer que sa compagnie est complette, ou pour en tirer la paye à son profit. » FURETIÈRE, *Dictionnaire universel*, t. II, p. 342.

bourguignon dans la première moitié du dix-septième siècle.

On y voit que l'état-major du régiment se composait du mestre de camp, du sergent-major, de deux adjudants, d'un chapelain-major (1), d'un capitaine de campagne (2), d'un chirurgien-major, d'un fourrier-major et d'un tambour-major (3), tous montés : le mestre de camp avait droit à douze chevaux, le sergent-major à six, le capitaine de campagne à quatre, les adjudants à trois, le chapelain-major et le chirurgien-major à deux, le fourrier-major et le tambour-major à un ; la ration du cheval revenait à 4 sols par jour.

Chaque compagnie, commandée par un capitaine, comprenait des mousquetaires, des arquebusiers et des piquiers ou corselets (4) ; elle avait deux tambours et un fifre, un sergent, un fourrier et un barbier, plus des caporaux en nombre variable ; son drapeau était

(1) Claude Baalin, chapelain-major du régiment de la Verne, fut nommé par le roi d'Espagne doyen du chapitre de Calmoutier le 20 décembre 1644 ; c'est lui qui obtint l'union de ce chapitre à l'église Saint-Georges de Vesoul. J. Morey, *La chronique de l'église de Vesoul*, p. 151.

(2) Le capitaine de campagne, ou *barranchel*, remplissait au corps les fonctions de prévôt ; il avait avec lui un certain nombre de gens chargés d'exécuter les arrêts de la justice militaire.

(3) Sur la fin du siège de Dole, le tambour-major du régiment de la Verne, nommé Nithier, fut mis en pièces par l'explosion d'une bombe qu'il rejetait dans les tranchées ennemies. Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 275.

(4) Ainsi nommés du corselet de fer avec tassettes qu'ils portaient, tandis que les autres soldats avaient renoncé à toute armure défensive ; comme coiffure, ils avaient le morion crêté. C'est du triple armement des régiments d'infanterie espagnols que leur était venu le nom de terces, *tercios*, et non de leur effectif, comme paraît le croire le comte de Clonard dans son *Historia organica de las armas de infanteria y caballeria españolas*. La proportion entre les trois armes établie par le règlement du 22 juin 1635 ne fut pas toujours rigoureusement

confié à l'alfère, qui le faisait porter par un homme robuste (1).

Le règlement en question détermine aussi la solde des officiers et de la troupe. Le mestre de camp touchait 190 francs par mois, le sergent-major 162 francs 6 gros (2), le capitaine de campagne 112 francs 6 gros, le capitaine et son page 110 francs, les adjudants et le chapelain-major 62 francs 6 gros, l'alfère et son abanderade 45 francs, le chirurgien-major et le fourrier-major 37 francs 6 gros, le tambour-major 30 francs et le sergent 20 francs. Les mousquetaires, les tambours et les fifres avaient 15 francs par mois, tandis que les piquiers et les arquebusiers n'en recevaient que 10 (3). Aux fourriers, aux barbiers et aux

observée : c'est ainsi qu'à la montre d'armes du 18 janvier 1636 la compagnie colonelle du régiment de la Verne a 50 mousquetaires, 32 piquiers et 17 arquebusiers ; quatre autres compagnies comptent ensemble 157 mousquetaires, 96 piquiers et 51 arquebusiers. Le mousquet finit par supplanter complètement l'arquebuse ; il n'est plus question de celle-ci dans le curieux ouvrage de LOUSTENEAU, *Le mareschal de bataille contenant le maniment des armes*, etc. (Paris, 1647, in fol.).

Il devait toujours y avoir un caporal par escadre de vingt-cinq hommes ; c'est l'effectif de notre moderne escouade.

(1) Ce porte-drapeau, *abanderado*, devait veiller à ce que les plis de l'étendard ne traînassent pas à terre. « Los abanderados, dit un écrit cité plus haut, han de ser hombres de buenos talles y disposiciones, y bien tratados, para llevar las banderas, sin que arrastren ni toquen en el suelo. » *Reglas de la milicia española, y en especial de la infanteria.* — A. CÁNOVAS DEL CASTILLO, *Estudios del reinado de Felipe IV*, t. II, p. 387.

(2) En Franche-Comté, le gros était la douzième partie du franc ; il se divisait en 4 blancs, et le blanc en 4 engroignes ou niquets. L. PLANTET et L. JEANNEZ, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France sous Louis XIV*, p. 188.

(3) La cherté croissante de la vie fit relever ces chiffres pendant la guerre de Dix ans : par un règlement du 30 septembre

caporaux était alloué un supplément de paye, ou avantage, de 7 francs 6 gros. Enfin, tous les mois, 30 écus devaient être remis au commandant de chaque compagnie pour récompenser les hommes les plus méritants.

Le régiment n'avait pas d'auditeur.

Telles furent les conditions auxquelles les commis au gouvernement du comté de Bourgogne prirent à leur compte l'entretien de la troupe qui revenait de Porrentruy. Ils n'eurent pas à se repentir de leur détermination, attendu que si, l'année suivante, Dole put tenir pendant près de trois mois (1) contre une armée française de quatorze à quinze mille hommes, commandée par le premier prince du sang, elle le dut certainement aux talents militaires de Louis de la Verne. Les compagnies que le valeureux mestre de camp avait réunies dans la place (2) furent le véritable noyau de la défense ; elles perdirent pendant le siège

1637, le marquis de Saint-Martin, gouverneur de la province, arrêta que la paye mensuelle serait de 250 francs pour le mestre de camp, de 132 francs pour le capitaine et son page, de 54 francs pour l'alfère et son abanderade, et de 24 francs pour les sergents ; les mousquetaires devaient recevoir 10 blancs par jour et les piquiers et les arquebusiers 2 gros en sus de leur ration de pain. E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637)*, p. 202.

(1) Le siège de Dole dura du 27 mai au 15 août 1636.

(2) « Le régiment de la Verne avoit cinq compagnies à Dole avec le chef et l'estat maieur, cinq à Gray sous les ordres du lieutenant au gouvernement de la place, quatre à Salins sous le sergent maieur, et une à Bletterans commandée par un capitaine. On fit rejoindre cette dernière à Dole, où se treuvèrent à ce moyen avec la colonelle de ce régiment cinq autres compagnies sous les capitaines de Grandmont Vellechevreux, baron de Chastillon, Perrin, Georget et des Gaudières, tous officiers pratiques dressez en l'académie des Pays bas. » Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 66.

trois cents hommes (1), dont six sergents ; plusieurs officiers furent tués, entre autres le capitaine de campagne ; cruellement meurtri par l'explosion d'une mine de l'ennemi, l'un d'eux succomba à ses blessures après une maladie de dix-huit jours, pendant laquelle il ne parlait que « de charger les assiégeans, les rencoigner en leurs tanières et les faire sauter à leur tour (2) » ; la réputation que ses audacieuses sorties avaient value au capitaine de Grammont-Vellechevreux (3) était telle que les membres de la confrérie de Saint-Yves tinrent à honneur de l'ensevelir dans la Sainte-Chapelle en grande pompe (4).

(1) C'est le chiffre que Boyvin donne dans son livre. Le 16 mai 1636, l'effectif des six compagnies était de 260 mousquetaires, 171 piquiers et 86 arquebusiers, soit en tout 517 soldats ; des enrôlements de retrahants l'accrurent au point que la montre d'armes du 12 juin donne 903 hommes se décomposant ainsi : 452 mousquetaires, 299 piquiers et 152 arquebusiers. Trois jours avant la levée du siège, les six compagnies ne comptaient plus que 401 mousquetaires, 265 piquiers et 133 arquebusiers, soit en tout 799 soldats. *Parlement*. Arch. du Doubs, B 424. D'autre part, le gazetier français rapporte que d'un état trouvé sur l'adjudant Simon de Gonzel, tué dans la sortie du 27 juin, il ressortait que l'effectif de ces compagnies était seulement de 753 hommes. *Gazette de France* du 12 juillet 1636. — E. LONGIN, *Relations françaises du siège de Dole* (*1636*), p. 60.

(2) BOYVIN, *Le siège de la ville de Dole*, p. 206.

(3) Claude-Antide de Grammont, seigneur de Vellechevreux, fils de Claude-Étienne de Grammont, seigneur de Vellechevreux, et d'Anne d'Oiselay. Le sieur de Grammont-Vellechevreux s'était surtout distingué dans la sortie du 27 juin, qui le rendit momentanément maître du canon des Français. Cf. BOYVIN, *op. cit.*, p. 183 ; DUNOD, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 553 ; E. LONGIN, *Éphémérides du siège de Dole*, p. 28.

(4) Ce fut également dans la Sainte-Chapelle que fut inhumé le capitaine de Haraucourt. *Mémoire de ceux et celles qui sont morts, dois le 26 may 1636, de canon, bombes, esclats, arquebuse, mines. maladie, peste ou autrement, pendant le siège de Dole en ladite année*, dans l'*Annuaire du Jura* de 1863, p. 50.

Les compagnies logées à Salins et à Gray ne rendirent pas moins de services. Ce furent des soldats du régiment de la Verne qui, en 1636, prirent le château de Rigny et, en 1637, défendirent la commanderie de la Romagne. L'année suivante, quatre compagnies sorties de Salins coopérèrent au blocus de Grimont ; dans la retraite à laquelle les obligea l'arrivée du secours, un de leurs capitaines, vieillard de soixante-et-dix ans, trouva la mort après avoir eu sa demi-pique coupée au ras du poing (1). A la même époque, le chevalier Demongin (2) maintint pendant plusieurs jours le château de Chevigny avec sa compagnie ; il ne le rendit qu'après avoir souffert cent trente volées de canon ;

(1) Le 9 août 1638. Outre le vieux capitaine de Villeneuve, le régiment de la Verne perdit dans cette affaire le capitaine de Ronchaud. Cf. *Gazette de France*, extraordinaire du 20 août 1638 : *La défaite d'une partie de l'armée du Comté où il est demeuré plus de cinq cens des ennemis morts ou prisonniers, par le duc de Longueville* ; Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 27 août 1638. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIII, fol. 30 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 83 v° ; *Mercure françois*, t. XXII, p. 229 ; *Second factum ou Deffenses pour messire Philippes de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne et mareschal de France, cy-devant vice-roy et capitaine général en Catalogne*, p. 18 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 215; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 52 ; E. Longin, *Notes historiques sur le château de Grimont (1638-1643)*, p. 31.

(2) Hugues-Emmanuel Demongin, chevalier de Malte, fils de Claude Demongin, notaire, et de Françoise Belin. J'ai inutilement cherché le nom de cet officier dans la liste des chevaliers de la langue d'Auvergne, à laquelle appartenaient les gentilshommes de Franche-Comté. Les quittances qu'il donne des sommes délivrées pour la solde de sa compagnie sont signées : *frère Hugue Demongin*. V. *Parlement*. Arch. du Doubs, B 558.

au mépris de la parole donnée, le duc de Longueville (1) envoya ses soldats aux galères (2).

Deux ans plus tard, le régiment de la Verne eut à empêcher le dégât des faucheurs du marquis de Villeroi (3) autour de Dole, et ce fut alors qu'un héros obscur montra que l'esprit du corps n'avait pas changé depuis le temps où « plusieurs simples soldats que les blessures conduisoient au tombeau, estans interrogés par leurs confesseurs s'ils prenoient la mort en gré, respondoient généreusement qu'ils ne souhaitoient pas la guérison, si ce n'estoit pour recevoir une seconde fois des playes mortelles pour la cause de Dieu et de leur roy (4). » Qui ne connaît ce trait admirable ? Posté avec quinze hommes dans une vieille tour du château de Saint-Ylie, un caporal avait reçu l'ordre d'y tenir jusqu'à la dernière extrémité ; ni promesses ni menaces ne purent faire fléchir sa consigne (5) ; il brava toutes les attaques des Français, si bien que ceux-ci prirent le parti de rouler sous la voûte de la tour des tonneaux de poudre auxquels ils mirent le feu. Quand la fumée de l'explosion se fut dissipée, on put voir le caporal « encor vif dans les masures, les cuisses froissées, le corps et

(1) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Normandie, fils de Henri Ier, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague-Clèves (27 avril 1595-11 mai 1663).

(2) Brun, *op. cit.*, p. 54.

(3) Nicolas de Neufville, marquis de Villeroi, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Lyonnais, Forez et Beaujolais, fils de Charles de Neufville, marquis de Villeroi et d'Alincourt, et de Jacqueline de Harlay, sa seconde femme (14 octobre 1598-28 novembre 1685).

(4) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 155.

(5) « Nullatenus ad mitissimæ cujusvis deditionis pacta vel cogi vel flecti potuerunt. » Brun, *Narratio excursionis Gallicæ in comitatum Burgundiæ*. — *Mss. Chifflet*, t. XLVI, fol. 180.

le bras gauche tout couverts de ruines, la teste et le bras droit hors d'icelles. » Un sergent ennemi courut à lui, la hallebarde à la main, et, lui mettant la pointe de son arme sur la gorge, voulut le contraindre à crier: « Vive le roi de France ! — Vive le roi d'Espagne ! » cria l'intrépide Bourguignon, qui aussitôt fut percé de coups (1). Quel invincible attachement au souverain en qui nos aïeux personnifiaient leurs libertés ! et comme on comprend l'exclamation que cette fidélité à toute épreuve avait jadis arrachée à Richelieu (2) !

Si de simples caporaux, de simples soldats montraient une telle fermeté, une telle constance, on pense bien que le mérite en revenait pour une bonne part au chef qui avait su les pénétrer de son esprit. On ne louera jamais assez Louis de la Verne, et son nom, comme celui de Ferdinand de Rye, demeure inséparable de celui de la défense de la capitale de la province contre le prince de Condé (3). Pour le récompenser, le roi

(1) Cf. Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 19 juin 1640. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIII, fol. 101 v°; Brun, *op. cit.*, fol. 184 v°; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 246.

(2) « Plût à Dieu que les sujets du roy fussent aussi affectionnés que ceux-là le sont à l'Espagne ! » Richelieu au prince de Condé, Paris, 8 août 1636. — Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. V, p. 983.

(3) C'est ce qu'a proclamé un capitaine français: « Jamais, dit-il, gens ne se sont si vaillamment défendus et n'ont témoigné tant de zèle pour le service de leur prince; aussi ce peuple mérite une éternelle louange d'être sorti si glorieusement d'une affaire si difficile, dans laquelle il a acquis un honneur immortel; et, pour nommer ceux qui ont eu le plus de part dans cette belle action, le gouverneur s'appeloit la Vergne, qui commandoit aux armes, et l'archevêque de Besançon, de la maison de Rye du marquis de Varambon, faisoit la charge de gouverneur de la province depuis la mort du comte de Channite. » Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 135.

d'Espagne avait songé, dès 1636, à lui conférer le titre de comte (1), qu'il reçut seulement aux Pays-Bas (2). Une fille lui étant née, au mois de mars 1637 (3), du mariage qu'il avait contracté, deux ans auparavant, avec la veuve d'un gentilhomme franc-comtois (4), la ville de Dole voulut tenir cette enfant sur les fonts du baptême (5) et de riches présents furent faits à la mère

(1) « Llebays para la Verna titulo de conde. » Lo que vos Phelippe Alberto de Velasco, conde de Salaçar, pariente, gentilhombre de mi camara y del Ser^mo Cardenal Infante Don Fernando, mi hermano, habeys de hazer en mi condado de Borgoña y parlamento y villa de Dola, donde vayses en mi nombre, Madrid, 5 décembre 1636. — *Mss. Chifflet*, t. XLVI, fol. 175. Cf. A. Dubois de Jancigny, *Recueil de chartes et autres documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté sous les princes de la maison d'Autriche (1493-1674)*, p. 205.

Le comte de Salazar étant mort à Saint-Sébastien avant de s'embarquer pour les Flandres, l'intention du monarque ne put être réalisée que plus tard.

(2) La veuve de Louis de la Verne signe, en effet : *Perronne de Vauldrey, comtesse de la Verne*. V. *Parlement*. Arch. du Doubs, B 424.

(3) Je ne sais quelle distraction a fait écrire à M. Prinet, *Sceau commun des frères Verne*, p. 296, que la fille de Louis de la Verne naquit « le 24 mars 1636, deux mois avant le début du siège qui devait rendre historique le nom de sa famille. » Il suffit de lire la délibération du conseil de ville du 24 mars 1637 pour voir l'erreur commise.

(4) Par contrat du 25 avril 1635, Louis de la Verne avait épousé Péronne de Vaudrey, veuve de Philippe de Saint-Mauris, seigneur de Lambrey, fille de Jean de Vaudrey, seigneur de Vallerois, et de Béatrix de Grammont, dame de Conflandey, sa seconde femme.

(5) Elle reçut au baptême les noms de Marie-Térèse-Dole. Délibération du 26 mars 1637. — Arch. de Dole.

Par contrat du 23 février 1658, Marie-Térèse-Dole de la Verne épousa Antoine-Alexis Tranchant, seigneur de Borey, commandant du château de Châtillon-sous-Maîche, qui, le 17 mars 1661, fut nommé grand-prévôt de la maréchaussée; leur fils Antoine-Alexis fit ériger en 1717 sa terre de Borey en comté sous le nom

par le magistrat (1). Le 9 mars 1638, Philippe IV nomma le commandant de Dole grand gruyer du comté de Bourgogne (2); en 1642, il l'appela aux Pays-Bas, où il lui donna le gouvernement des pays de Trèves et de Limbourg ; à partir de ce moment, on le perd de vue et nous ne savons même pas exactement la date de sa mort (3).

Avant de quitter la Franche-Comté, Louis de la Verne avait fait son testament, dans lequel, rappelant modestement ses services, il léguait au roi d'Espagne le tiers des sommes qui lui étaient encore dues par l'État (4). Son affection pour sa fille, pour sa femme et pour les enfants que celle-ci avait eus d'un premier mariage (5) ressort clairement de cet acte de dernière

de la Verne. V. Arch. de la Haute-Saône, B 4167. L'abbé de Balerne donne quelques détails sur la conduite de l'époux de Marie-Térèse-Dole de la Verne après la première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 237 et 281.

(1) Mme de la Verne reçut notamment quatre tours de perles de la valeur de six cents francs. E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole* (*1637*), p. 135, 151 et 171.

(2) Cette charge était, à cette date, convoitée par le comte de Saint-Amour.

(3) Louis de la Verne dut mourir dans les premiers mois de 1660 : sa fille accepta sa succession sous bénéfice d'inventaire le 5 mai.

(4) Et non le tiers de ses biens, comme le dit à tort M. Max Prinet dans l'étude précédemment citée.

(5) Paul-François et Nicolas de Saint-Mauris. Nicolas était décédé avant que Louis de la Verne ne testât. Premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine et capitaine de ses gardes, Paul-François fut nommé, le 21 mars 1666, lieutenant au gouvernement de Gray ; en lui finit la branche de Saint-Mauris-Lambrey. Sur son rôle lors de la première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, cf. Crestin, *Recherches historiques sur la ville de Gray*, p. 265.

volonté, et il ne me paraît pas inutile de le publier (1), tant, pour cette époque, sont relativement peu nombreux les documents qui permettent de saisir dans l'intime de la vie privée les personnages dont nous ne connaissons que les actions publiques !

Me sera-t-il permis d'ajouter que je serais heureux si cette esquisse de la levée d'un régiment franc-comtois au dix-septième siècle inspirait à quelque érudit la pensée de consacrer ses loisirs à retracer la vie des capitaines qui ont défendu l'indépendance de notre province (2) ? C'est à eux, c'est à leur bravoure que la Franche-Comté a dû son juste renom : il est bon de le rappeler, ne serait-ce que pour prouver que le courage poussé jusqu'à l'entêtement (3) est le trait distinctif de notre race et que les caractères y empruntent quelque chose de la nature au sein de laquelle ils se développent. « Beaucoup d'esprit, de vivacité et d'impétuosité au dedans, beaucoup de dissimulation, de modération et de retenue au dehors ; des flammes couvertes de neige et de glace (4) », disait Pellisson du fameux abbé de Watteville (5). C'est bien cela, et, seul, un observateur superfi-

(1) Pièces justificatives, VIII.

(2) M. Philippe Perraud l'a fait pour le capitaine Lacuson ; j'ai moi-même consacré deux études au marquis de Conflans, mais que de biographies intéressantes il reste encore à écrire !

(3) Au dix-septième siècle, *obstiné comme un Bourguignon* était passé en proverbe, au même titre que *fourbe comme un Italien*.

(4) Pellisson, *Histoire de Louis XIV depuis la mort du cardinal Mazarin en 1661 jusqu'à la paix de Nimègue en 1678*, t. III, p. 16.

(5) Jean-Chrétien de Watteville, mestre de camp d'un régiment d'infanterie bourguignonne, puis abbé de Baume et haut-doyen du chapitre métropolitain de Besançon, fils de Pierre de Watteville, seigneur de Courvières, Chalezeule, etc., général de cavalerie pour S. M. Catholique, et de Judith de Brebbia (1614-4 janvier 1702). Cf., sur cet énigmatique personnage, dont les

ciel peut méconnaître que, sous les dehors un peu lourds, un peu frustes des Franc-Comtois, couve un héroïsme paisible, qui n'attend que l'occasion d'enfanter de nouveaux prodiges de valeur.

E. LONGIN.

aventures semblent, à vrai dire, plus tenir de la légende que de l'histoire, SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. X, p. 10 et 416; l'abbé DE SAINT-PIERRE, *Ouvrages de morale et de politique*, t. XIII, p. 150; D. MONNIER, *Dom Jean de Watteville*, dans l'*Annuaire du Jura* de 1845, p. 174; A. DE TROYES, *La Franche-Comté sous les princes espagnols de la maison d'Autriche: les recès des États*, t. IV, p. 2, 96 et 161; J. CHIFFLET, *Mémoires*, t. V, p. 91, 175 et 510; ABRY D'ARCIER, *Mémoire historique sur dom Jean de Watteville*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1880, p. 261; R. MAAG. *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der schweizerischen Eidgenossenschaft vom Tode Karls des Kühnen bis zum Frieden von Nymwegen (1477-1678)*, p. 134.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Articles accordez par le mareschal de la Force, général de l'armée du Roi, au sieur Louis de la Vergne, mestre de camp d'un régiment pour le duc de Lorraine.

Que ledit sieur de la Vergne, ses sergens majors, capitaines, officiers et soldats sortiront de la ville et chasteau de Porentru avec leurs armes et bagages, enseignes déployées, tambour battant, mèche allumée, balle en bouche, leurs bandollières garnies de poudre, et du pain pour trois jours, et se retireront dans la Franche-Comté.

Remettra ledit sieur de la Vergne les dite ville et chasteau de Porentru en l'estat qu'ils estoient hier, lors que les otages furent donnez.

Lui sera donné bonne et seure garde à ses officiers et soldats jusques en lieu de seureté dans la Franche-Comté, et ne pourront requérir de l'escorte de marcher plus promptement que le pas ordinaire des fantassins.

Le sieur Masi, capitaine et lieutenant colonel, avec les dragons de sa compagnie pourront sortir avec ledit sieur de la Vergne et jouir de la mesme capitulation.

Les prisonniers pris à ceux de Porentru seront rendus, comme aussi ils rendront ceux qu'ils ont pris, ensemble les chevaux, tant de l'armée françoise que suédoise.

Les officiers et soldats dudit régiment qui se treuveront malades ou blessez dans Porentru pourront y demeurer, et, lors qu'ils seront en estat de se retirer, leur sera donné passeport.

Le mareschal de la Force fera observer le présent traité par les François et Suédois.

Fait au camp devant Porentru, le 13 juin 1635.

Signé : CAUMONT LA FORCE, et LAVERGNE.

(*Gazette de France,* extraordinaire du 25 juin 1635.)

II

A Monsieur Monsieur de la Verne, colonnel d'un régiment d'infanterie bourguignonne pour Sa Majesté.

Monsieur de la Verne, Après avoir veu celles que vous nous avés escrites et les articles de vostre capitulation, que nous avons treuvée très judicieuse et honnorable, nous avons aussitost escrit à Mes les marquis de Conflans, conseillers de Beauchemin et Garnier de donner ordre pour l'entretien de vos trouppes le mieux que faire se pourra, nous rencontrant en de grandes nécessités pour le deffault d'argent. Cependant nous vous prions de passer icy le plus promptement que vous pourrés, affin qu'après vous avoir bien particulièrement entendu sur le faict de vosd. trouppes nous advisions et déterminions ce qui se pourra faire à ce regard. En cette attente nous prions Dieu,

Monsieur,

qui vous aye en sa sainte garde.

Les arch., vice-président, etc.

De Dole, ce XVIe juin 1635.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 183. Liasse 23, pièce 33 de l'ancien classement. — Minute.)

III

A Messieurs les marquis de Conflans, conseillers de Beauchemin et Garnier.

Messieurs, Nous venons de recevoir lettres du sieur de la Verne, par lesquelles il nous adverty de sa capitulation avec le mareschal de la Force et de son arrivée en ce pays conjoinctement avec ses trouppes, qu'il dit pouvoir estre au nombre de sept à huict cent, ce qui nous occasionne de vous prier de pourveoir pour quelques jours au mieux que vous pourrés à leur entretien et nourriture, attendant que nous ayons pris une résolution plus entière à ce regard, comme nous ferons au plus tost après avoir entendu led. sieur de la Verne, auquel nous mandons de venir nous treuver. Il nous escrit que sesd. trouppes logeront en la terre de Chaux, près de Chastillon sous Mesches, et toutesfois nous sommes souvenans de vous avoir mandé que le lieu estoit infecté de peste, surquoy vous prendrés les considérations que jugerés convenir pour éviter les accidents et malheurs qui pourroient résulter de telle mauvaise rencontre, et sur ce nous prions Dieu,

Messieurs,

qui vous conserve en santé par longues années.

Les archevesque de Besançon, vice-président, etc.

De Dole, le XVI[e] juin 1635.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 183. Liasse 23, pièce 36 de l'ancien classement. — Minute.)

IV

[Au colonel de la Verne.]

Monsieur de la Verne, Encor que nous croyons que vous aurez jà receu nostre première lettre et qu'en suitte de la prière que nous vous avions faicte vous serez jà en chemin pour venir en ceste ville, néantmoins, comme il importe beaucoup que vous y soyiez promptement, nous vous dépeschons cest exprès pour vous redoubler nostre prière de vous haster le plus que vous pourrez, et vous attendant nous prions Dieu qu'il vous donne.

Monsieur de la Verne,

En santé bien longue vie.

Les archevesque de Besançon, vice-président, etc.

De Dole, le 18 de juin 1635.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 183. Liasse 23, pièce 35 de l'ancien classement. — Minute.)

V

Conventions entre l'archevesque de Besançon et le parlement avec M. de la Verne pour l'entretien de son régiment.

M. le mestre de camp de la Verne sera reçu dans le pays avec son terce pour y rendre service au Roy et à la province selon les ordres et commandements qu'il recepvra de l'illustrissime archevesque de Besançon et cour de parlement commis au gouvernement dudit pays et ne pourra quitter ny sond. régiment ou abandonner lad. province sans la

licence desd. sieurs commis, tant que l'on aura besoing de sesd. troupes.

Les compagnies dud. régiment seront remplies jusques au nombre de deux cent et au dessoubs, et la compagnie colonelle de deux cent cinquante et au dessoubs selon les nécessitez du service de Sad. Majesté et de lad. province et qu'il sera réglé par lesdits seigneurs.

A l'effect de quoy lesd. soldats qui avoient esté enroollez aud. terce, presté serment, receu paye et qui ont passé monstre seront contraints par édicts rigoureux de se rendre dans huit jours après la publication d'iceluy dans les compagnies ausquelles ils avoient esté enroollez avec les armes qui leur avoient esté délivrées ou aultres de pareille bonté et nature, à peine de la vie.

En outre de ce seront levez aultres soldats en leurs places, à leurs frais et despens ; pour plus grand effect de quoy sera ordonné aux communautez et eschevins d'icelles de prendre et saisir lesd. soldats, le terme passé, et les rendre dans la ville de Dole pour estre procédé contre iceux suivant la teneur dudit mandement, à peine que les eschevins qui les auront veu et souffert dans lesd. communautez après ledit terme seront responsables et tenus aux frais nécessaires pour la levée de nouveaux soldats en place des susd. et des armes qui leur sont nécessaires, et pour ce sera envoyé aux communautez extrait du roolle des soldats défaillans, contenant leurs noms et surnoms et autres qualitez, par lesquels ils ont esté signalez à lad. monstre.

Les soldats qui seront nouvellement levez pour remplir lesd. compagnies jusques au nombre qui sera déclaré par lesd. seigneurs commis au gouvernement auront advance d'un escu chacun, qui sera payé aux capitaines des deniers de Sa Majesté ; bien entendu toutesfois qu'il ne sera faite aucune levée de nouveaux soldats jusques à ce que, le terme passé dans lequel les anciens qui ont abandonné se doibvent rendre, il soit recogneu par lesd. s^rs^ commis si les compagnies seront remplies jusques au nombre de cent hommes, lesquelles pour le présent et jusques à aultre ordre ne pourront estre grossies ny composées de plus grand nombre.

Les nouveaux soldats, en cas il s'en lève, seront armez des armes estans aux arcenacs de Sad. Majesté des villes de Dole et de Gray ou de celles que les soldats des esleus des régimens d'Aval et de Dole ont remis entre les mains des communautez, à charge de par led. s[r] de la Verne les rendre et faire laisser par lesd. soldats, quand ils sortiront de service.

Les soldats qui sont présentement de service aud. terce seront receus en monstre à leur entrée des villes où ils seront envoyez, pourveu qu'ils soient dehuement armez, et recepvront la paye d'un mois ; et, où les deniers ne seroient prests pour faire l'advance dud. mois, leur sera donnée munition de pain, vin, chair à prix raisonnable qui leur sera desduit sur leur paye dud. mois, ou aultrement pourveu à leur nourriture et nécessité en attendant lad. paye et jusques à concurrence d'icelle.

Ne seront receus aud. terce aucuns soldats qui ne soient subjects originels de Sa Majesté, n'estoit qu'ils eussent jà dez long temps servi aux armées d'icelle, et, à quelque couleur et prétexte que ce soit, ne seront receus en iceluy aucuns François.

Le traitement dud terce sera au pied de Flandre, prenant l'escu à cinquante sols, monnoye de Bourgongne.

Les munitions de pain, vin et chair qui leur seront délivrées seront descomptées sur leur solde, sauf les rations accoustumées pour les chevaux, à raison de quatre sols par jour, qui ne seront descomptées sur lad. solde; bien entendu que la ration de quatre sols ne sera payée, soit à l'estat majeur ou officiers dud. terce, que pour les chevaux qu'effectivement ils auront, nonobstant led. règlement de Flandre.

Quand la paye se fera des soldats par les capitaines ou officiers, les villes où elles seront logées députeront commis pour y estre présens et veoir les soldats qui recevront lad. paye et recognoistre si effectivement ils auront esté et seront en quartier ; et se fera lad. paye, non par advance d'un mois entier, mais de huit en huit jours, ou tel aultre terme qui sera désigné par lesd. commis au gouvernement. Et où

seroit fourni ration ausd. soldats au lieu de lad. paye, ce qui demeure au choix desd. seigneurs commis, la distribution s'en fera de jour à aultre ou selon qu'il sera mieux treuvé convenir.

Dans l'estat majeur, durant que ledit régiment servira à la province, ne sera compris que le chappelain majeur et non les deux aultres que l'on pouvoit avoir dans le terce, et n'y aura pareillement aucun auditeur.

Les gages commenceront à courir dez le jour de la première monstre.

Il sera au pouvoir desd. seigneurs commis au gouvernement de licentier led. terce quand bon leur semblera, sans que l'on soit tenu à aultre chose qu'au payement de la solde tandis qu'il aura esté en service.

Les troupes dud. régiment entrant aux villes de la province pour la défense d'icelles, s'il leur est ainsi ordonné, garderont et observeront les règlemens donnez par Sa Majesté et les princes souverains ses prédécesseurs au fait de la garde et gouvernement d'icelles.

Demeureront les soldats et officiers subjects aux justices et officiers du souverain pour tous cas et délits qui pourroient survenir, sauf en délits militaires, ensuitte des ordonnances de la province.

Et où la nécessité requerroit de remplir chacune desd. compagnies jusques au nombre de trois cens hommes, les capitaines seront tenus recepvoir ceux qui se présenteront ou leur seront fournis aud. effect, sans que toutesfois les soldats qui leur seront ainsy donnez soient obligez de servir plus avant que la nécessité le requerra et le terme qui sera porté préfix par lesd. seigneurs commis.

Les articles et conditions cy-dessus ont esté résolus et accordez entre l'illustrissime archevesque de Besançon, prince du S[t] Empire, vice-président et gens tenans la cour souveraine de parlement du comté de Bourgongne, et le s[r] colonel de la Verne. A Dole, cejourd'huy vingt-deuxiesme juin mil six cent trente-cinq. Signés: Fer., arch. de Besançon, de la Verne et Bernard.

Règlement pour payer le régiment dudit sr de la Verne.

ESTAT MAJEUR.

A Dole. Au seig. mestre de camp pour luy et son page	290 fr.	par mois
A Salins. Au sergent majeur du terce.	162	6 gr.
A chacun de ses ayudans, qui sont au nombre de deux, l'un à Dole et l'aultre à Salins	62	6
A son chapelain majeur	62	6
Au capitaine de campagne et ses gens.	112	6
A son chirurgien majeur	37	6
A son fourrier majeur	37	6
A son tambour majeur, tous à Dole...	30	

Outre les rations pour foing et aveine des chevaux, au feur de quatre sols par jour :

Au mestre de camp, 12, qui vaillent par mois	72 fr.
Au sergent majeur, 6	36
A son ayudant, 3	18
Au chapelain majeur, 2	12
Au capitaine de campagne, 4	24
Au chirurgien majeur, 2	12
Au fourrier majeur, 1	6
Au tambour majeur, 1	6

En faisant apparoir qu'ils tiennent effectivement des chevaux jusques aud. nombre, et non aultrement.

POUR CHACUNE COMPAGNIE.

Le capitaine pour luy et son page	110 fr.	par mois
L'alfère, pour luy et son abanderado...	45	
Le sergent	20	
Les deux tambours et le fifre, pour chacun	15	

Le fourrier et le barbier, chacun......	7	6 gr.
Le mousquetier.....................	15	
Le picquier et l'arquebusier, chacun...	10	
Chacun caporal, pour son advantage, outre la paye de 10 fr..................	7	6

Et soit sceu que pour vingt-cinq soldats, on paye un caporal, et si, par dessus le nombre complet d'une ou plusieurs esquadres de vingt-cinq, il y a encore quelque nombre de soldats, on n'en compte point de caporal, si ce n'est que le nombre alle jusques à treize par dessus; comme pour soixante-trois se payent trois advantages de caporaux, sçavoir pour deux fois vingt-cinq et pour les treize par dessus; que s'il n'y avoit que soixante-deux soldats, on ne payeroit que deux caporaux.

Le nombre des mousquetiers, picquiers et arquebusiers doibt estre réglé en telle sorte que de dix-neuf soldats il y ait dix mousquetiers, six picquiers et trois arquebusiers ; pour 190 soldats, 100 mousquets, 60 picques et 40 arquebuses, et ainsy tousjours à proportion ; à quoy se convient régler au plus près qu'il se pourra.

Quant à l'advantage de 30 escus vaillans seulement 75 frans qui se payent par chascune compagnie au capitaine pour advantager à sa discrétion les soldats qui le méritent, a esté accordé que, quand en la compagnie il n'y aura que trente soldats et au-dessous avec les officiers, led. advantage ne sera que de dix escus vaillans 25 francs ; si le nombre passe trente et monte jusques à soixante et entre les deux, l'advantage sera de vingt escus vaillans cinquante frans ; que si le nombre passe soixante simples soldats, l'advantage sera de trente escus entiers en valeur de 75 frans, qui seront délivrés au capitaine pour les répartir.

Il y a encore les rations de quatre sols par jour pour foing et paille jusques à vingt chevaux pour chacune compagnie, qui montent à quatre frans par jour et à six vingt frans par mois, mais il ne s'en doibt payer que jusques à concurrence du nombre des chevaux que les officiers et soldats desd. compagnies feront apparoir tenir effectivement pour

leur service sur le lieu de leur garnison, sans pouvoir excéder lesd. vingt chevaux par compagnie.

Les pages des capitaines et alfères ne se payent pas séparément, ains sur les gages des maistres, et. quant aux tambours, fifres, fourriers et barbiers, il en faut faire monstre et les payer, s'ils y sont, selon le règlement cy dessus, sans les compter séparément au nombre des soldats, non plus que le sergent.

Les soldats qui ne passent pas l'âge de 17 ans n'ayant pas atteint la dix-huitième année de leur âge ne doivent pas estre receus à la monstre.

On ne doibt recevoir aucun François soubs quelque prétexte que ce soit.

Ceux des autres nations, quoique non subjects originels du Roy, peuvent estre receus, pourveu qu'ils aient desjà servi par quelques années aux armées de Sa Majesté.

Le mois se debvra compter dez le jour que les soldats sont entrés au quartier inclus.

Ce qu'a esté advancé ausd. soldats debvra estre déduict et rabattu sur leur paye.

(Arch. du Doubs.— *Registres de la cour concernant le parlement et les officiers de la compagnie*, t. VII, fol. 174.— Copie.)

VI

[Au marquis de Conflans et aux conseillers de Beauchemin et Garnier].

Messieurs, En suite de noz lettres d'hier nous avons traicté avec le s^r de la Verne pour faire servir en campagne son régiment, lequel se remplira dans les villes de Dole, Gray et Salins, où nous avons résolu de le loger pour la garde desdites places, d'où néantmoins il pourra estre tiré autant de fois que l'on désirera et que le besoin l'appellera aillieurs. Et d'autant que nous ne sçavons où led. régiment peult estre logé de présent et de là difficile

de luy marquer dez icy bien justement les estappes de son passage ausd. trois villes, nous vous dépeschons cest exprès pour vous informer de nostre résolution susd. et prier d'en dresser incontinant les logemens en trois ordres que vous leur envoyerez séparément en ceste sorte, sçavoir aux compagnies colonnelle, des s^{rs} de Grandmont, de Chastillon, capitaines Guye, Perrin et l'estat major pour venir en ceste ville de Dole, pour Gray, celles des s^{rs} de Villeneufve, de Ronchault le viel, capitaine Moralès, chevalier Demongin et le s^{r} de Ronchault le jeune, et pour Salins les s^{rs} de Cubry, Desgaudières, capitaines Amadry, Osorio, Damelange et le s^{r} de Maisoz, adjudant, en telle sorte qu'elles partent ensemble en trois trouppes seullement et arrivent le plus tost que se pourra chacune dans son quartier, où nous avons donné les ordres pour les recevoir. Vous ferez aussi dépescher les ordres aux communautez ausquelles vous leur marquerez leurs passages, afin qu'ils les reçoivent sans difficulté et leur fournissent ce qui sera nécessaire, comme vous sçavez estre ordinaire en pareil cas, avec les promesses acoustumées de tenir la main qu'il soit pourveu à leur remboursement, estant nécessaire d'y apporter de la diligence, craincte qu'on ne vienne à les coupper et empescher d'entrer ausd. places, s'il y a des desseins, comme l'on nous le confirme de divers endroits. Nous nous en reposerons doncques sur vostre soing et prions Dieu pour fin qu'il vous donne,

Messieurs,

En très bonne santé bien heureuses et longues vies.

Les archevesque de Besançon, vice-président, etc.

De Dole, le 22 de juin 1635.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 183. — Liasse 23, pièce 139 de l'ancien classement. — Minute.)

VII

Montre des cinq compagnies du régiment de la Verne formant la garnison de Dole avant le siége de cette ville par le priuce de Condé.

Pied de liste des cinq compagnies du terce de monsieur de la Verne ensemble de l'estat major tenant garnison en la ville de Dole, suivant la monstre qui en at esté prinse le scisiesme de may de l'année mil six cent trente six par nous Jean Charle Dutartre, chevalier, commissaire des gens de guerre du Comté de Bourgongne pour le service de S. M. et ce pour cinq mois de service, ainsi qu'il est icy raporté en la forme et manière qui s'ensuit.

Pour la compagnie coronelle il convient les sommes cy embas tiré :

Pour l'alphère coronel et abanderade.........	45 fr.
Pour le sergent..........................	20
Pour barbier et fourier......................	15
Pour 2 tambours et ung fifre.........	55
Pour 53 mosquetaires.................	795
Pour 36 corcelets..........	360
Pour 17 arquebusiers......................	170
Pour l'advantage de 4 caporaux.............	30
Pour l'advantage de la compagnie......... ...	75
Pour rations de 12 chevaux.................	72
Somme à.....	1.627 fr.

Pour la compagnie du capitaine Renobert Guye, il convient les sommes ainsy qu'elles sont ci embas raporté :

Pour capitaine et page.................	110 fr.
Pour l'alphère et abanderade...........	45
Pour le sergent......................	20
Pour le barbier et fourier...............	15
Pour 2 tambours et ung fifre.......... .	45

Pour 39 mosquetaires..................	585 fr.
Pour 26 corcelets......................	260
Pour 13 arquebusiers..................	130
Pour l'advantage de 3 caporaulx........	22 fr. 6 gr.
Pour l'advantage de la compagnie.......	75
Pour rations de six chevaux............	36
Somme à.....	1.343 fr. 6 gr.

Pour la compagnie du baron de Chastillon, il convient les sommes ainsy qu'elles sont cy embas raportés :

Pour capitaine et page.................	110 fr.
Pour l'alphère et abanderade...........	45
Pour le sergent........................	20
Pour barbier et fourier................	15
Pour 2 tambours et ung fifre.	45
Pour 40 mosquetaires..................	600
Pour 26 corcelets......................	260
Pour 13 arquebusiers.......	130
Pour l'advantage de 3 caporaulx........	22 fr. 6 gr.
Pour l'advantage de la compagnie.......	75
Pour rations de six chevaux............	36
Somme à.....	1.358 fr. 6 gr.

Pour la compagnie du s[r] de Grandmont Vellechevreux, il convient les sommes ainsy qu'elles sont cy embas raportés :

Pour capitaine et page.....................	110 fr.
Pour l'alphère et abanderade	45
Pour le sergent...........................	20
Pour barbier et fourier....................	15
Pour 2 tambours et ung fifre..	45
Pour 30 mosquetaires......	450
Pour 20 corcelets....................... ...	200
Pour 10 arquebusiers	100
Pour l'advantage de 2 caporaulx............	15
Pour l'advantage de la compagnie	50
Pour rations de six chevaux	36
Somme à.....	1.086 fr.

Pour la compagnie du s[r] Claude Perrin il convient les sommes qui s'ensuivent :

Pour capitaine et page	110 fr.
Pour l'alphère et abanderade	45
Pour le sergent	20
Pour barbier et fourier	15
Pour 2 tambours et ung fifre	45
Pour 47 mosquetaires	705
Pour 30 corcelets	300
Pour 16 arquebusiers	160
Pour l'advantage de 4 caporaulx	30
Pour l'advantage de la compagnie	75
Pour rations de six chevaux	36
Somme à	1.531 fr.

Pour l'estat major il convient les sommes qui s'ensuivent :

Pour le seigneur maistre de camp et ses pages	290 fr.	
Pour le s[r] adjudant	62 fr.	6 gr.
Pour le chapelain major	62	6
Pour le chirurgien major	37	6
Pour le fourier major	37	6
Pour le capitaine de campagne et ses gens	112	6
Pour le tambour major	30	
Pour rations de 22 chevaux	132	
Somme à	764 fr.	

Toutes lesquelles sommes joinctes et mises ensemble se treuve monter et revenir, erreur de calcul sauf, somme totalle à............................ 7.710 fr. 6 gr.

Nous soubsignez Jean Charle Dutartre, chevalier, baron et seigneur de Vincelle, Chilly, Larnaud, Montagny, commissaire général des gens de guerre du Comté de Bourgogne pour le service de S. M., attestons que pour le

payement d'un mois de gages de cinq compagnies du terce de monsieur de la Verne, ensemble de l'estat major, il convient la somme de sept mil sept cent dix francs, erreur de calcul sauf, le tout en conformité de la monstre et du présent pied de liste, ce que nous certifions soubs nostre sein manuel cy mist et accoustumé.

Faict à Dole, ce 17[me] may 1636.

J. C. Dutartre.

Nous, Louis de Laverne, chevalier, du conseil de guerre du Roy et son maistre de camps d'un tercio d'infanterie bourguingnionne pour son service au Compté, certifions par ceste avoir reçux de messeingnieurs les commis au gouvernemant la somme de sept mil sept cent et dix frans et six gros pour un mois de service pour les sincq comp. de mon tercio et estat major estant en garnison en ceste ville de Dole, de laquele somme de 7.710 frans 6 gros suis estez contantez par mesdi sengnieurs et en quite tous qu'il appartiendrat. Faict à Dolle, ce 17 de may 1636.

De la Verne.

(*Parlement.*— Arch. du Doubs, B 538.— Original.)

VIII

Testament de Louis de la Verne.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Nous messire Louis de la Verne, chevalier, du conseil de guerre du Roy, lieutenant général du maistre de camp général de ses armées ès Pays-Bas et maistre de camp d'un terce de quinze compagnies d'infanterie bourguignonne, présentement commandant dans la ville de Dole pour le service de sa Majesté, considérant les périlz et dangers que journellement nous pouvons encourrir et que d'aillieurs il n'y a rien de plus certain que la mort ny de plus incertain que l'heure

d'icelle, au moyen de quoy ne désirant d'en estre prévenu sans préalablement avoir disposé des biens dont il a pleut à sa divine Majesté nous faire bénéficier, avons fais et condit nostre testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière quė s'ensuyt, révocquant et mettant à néant tous aultres que nous pourrions avoir faict cy-devant, voulant que celluy-cy seul subsiste et aye son plain et entier effect en tous les poinctz que s'ensuyvent. Premièrement recommandons nostre âme à Nostre Seigneur Jésus Christ, à la très-glorieuse Vierge Marie, sa très immaculée Mère, à nostre bon ange gardiain, à tous les sainctz et sainctes de paradis et à monsieur sainct Louis nostre bon patron, les priant d'estre intercesseurs pour nous envers la divine bonté afin que nostre âme soit à l'heure de son départ colloquée au rang des bien-heureux. Et pour nostre sépulture, estant incertain où nous pourrions décéder, nous en laissons le soing et la charge à dame dame Péronne de Vauldrey, nostre bien aymée femme et compagne, pour la confiance que nous avons qu'elle y apportera le soing qu'elle treuvera convenir, remettant de mesme noz frais funéraux et obsèques à sa discrétion à charge de relever tous les fraictz qu'elle y employera ou fera employer sur le plus clair de tous noz biens. Et, pour la récompenser des douces et cordiales affections qu'elle nous at tesmoigné dez que nous sommes ensemble, nous luy léguons l'usufruit de tous et chascun de noz biens sa vie naturelle durant, sans pource estre obligée d'en faire aucun inventaire ny d'en rendre aucun compte, dequoy nous l'avons relevé et relevons par cette, à charge toutesfois de nourryr et entretenir Marie Térèse Dole de la Verne, nostre bien aymée fille, comm'aussy noz aultres enffans procréez en loyal mariage, s'il plaisoit à Dieu nous en donner d'advantage, voulant en tous cas qu'elle demeure entièrement usufructuaire de tous nosd.biens. *Item* voulons et ordonnons qu'incontinant après nostre décès soient dittes et célébrées trois cent messes basses où il plairat à nostred. bien aymée femme les faire dire et célébrer, du payement desquelles nous chargeons nostre héritière ou noz héritiers cy-après nommez. *Item*, et au cas que nous venions à mourrir et décé-

der devant nostre bien aymé frère messire Guillaume de la Verne, nous luy donnons et léguons la somme de cent escuz pour un cheval. à trois frans l'escu monnoie de Bourgongue, le priant la prendre de bonne part et l'avoir pour agréable. Et d'aultant que depuis l'année mil cinq cent nonante sept jusques à la présente année mil six cens quarante deux nous avons esté employé continuellement au service de Sa Majesté en ses armées des Pays-Bas, tant en qualité de soldat, alfère, adjudant, que de capitaine d'infanterie et de cavallerie, et depuis comme sergent major des terces des seigneurs barons de Balançon et de Baulvoye, et encor comme gouverneur de celluy dud. seigneur de Balançon avec la charge de lieutenant du maistre de camp général des armées de Sad. Majesté aux Pays-Bas, et maintenant comme maistre de camp d'un terce de quinze compagnies d'infanterie bourguignonne, dont nous sont dehues bonnes et notables sommes de deniers pour noz descomptes par sa Majesté, nous en donnons et léguons le tier à sad. Majesté, l'aultre tier à dame dame Péronne de Vauldrey, nostre très-chère et bien aymée femme et compagne, et l'aultre tier à nostre bien aymée fille Marie Térèse Dole de la Verne. Et au surplus de tous et un chascun de noz aultres biens dont n'avons testé ou disposé, testerons ou disposerons cy-après, de quelque nature et condition qu'ils soient ou puissent estre, et en quelle part ilz soient assiz ou scituez, y comprins en iceux les droistz et actions que nous avons et qui nous peuvent appartenir sur les terre, chasteau et seigneurie de Mandeure. avons escris, nommé et institué. escrivons de nostre propre main. nommons et instituons de nostre propre bouche nostre vraye héritière universelle, seule et pour le tout, Marie Téraise Dole de la Verne, nostre bien aymée fille, et au cas qu'il plaise à Dieu de nous donner encor d'aultres enffans soient masles ou femelles procréez en loyal mariage, voulons et entendons qu'ilz soient tous héritiers de tous et un chascun noz biens par esgale part et portion avec nostred. bien aymée fille Marie Téraise Dole de la Verne. *Item* voulons et entendons qu'au cas nostred. bien aymée fille vienne à décéder en eage de pupillarité ou bien estant dehors

d'icelle sans enffans procréez en loyal mariage ou sans avoir fait aucun testament, que tous nosd. biens retornent de plain droit à lad. dame dame Péronne de Vauldrey, nostre, bien aymée femme, la substituant pource à nostred. fille vulgairement, pupillairement et par fidéicommis, en prohibant par exprès toutes distractions de quartes pour estre telle nostre volonté, que nous voulons avoir son plain et entier effect, comm'aussy voulons et entendons qu'au cas que Dieu nous donneroit d'aultres enffans oultre nostred. fille procréez en loyal mariage, ilz soient instituez et substituez les uns aux aultres comme sus est dit. Et encor voulons et entendons qu'au cas que nous aurions plusieurs enffans et qu'ilz viendroient à décéder en pupillarité, ou sans avoir disposé de leurs biens, que de mesme le tout retorne à la susd. dame dame Péronne de Vauldrey, nostred. bien aymée femme, que substituons pource au dernier de tous, tant vulgairement, pupillairement que fidéicommissairement, pour estre nostre intention que tous noz biens luy retornent et luy appartiennent plainement à deffault d'enffans. Ayant fait toutes les susd. institutions et substitutions de nostre pure, franche et libérale volonté, chargeant pource nostred. fille cy dessus instituée nostre héritière universelle, comme aussy les aultres que nous pourrions avoir en loyal mariage, d'avoir tout ce que dessus pour ferme, stable et aggréable et de payer noz debtz, fraictz funéraux et aultres légatz tant pieux qu'aultres contenus en ce mien présent testament, auquel avons escris le nom de nostre héritière nostre fille de nostre propre main, et encor l'avons signé de noz nom, surnom et manuel, le reste ayant esté escript à nostre réquisition par François de Jaleranges, colibellance au bailliage et siège de Dole. Estant nostre intention que sy ce nostre présent testament et ordonnance de dernière volonté ne peut valloir comme testament solemnel, qu'il vaille comme nuncupatif, ou comme codicille, ou comme donation à cause de mort, et en toutes autres formes et manières que doibt et peut mieux valloir un testament et ordonnance de dernière volonté; implorant pource la bénignité du droit canon, rejettant la rigueur du civil. Et d'autant que

sommes mémoratifs que par le traicté de mariage qu'aurions contracté le vingt cinquième jour du mois d'avril mil six cens trente cinq avec lad. dame dame Péronne de Vauldrey et que par le susd. traicté nous aurions fais donation de la moityé de tous noz biens à lad. dame dame Péronne de Vauldrey, comm'aussy à messieurs Paul François et Nicolas de Saint-Mauris, enffans de lad. dame de son premier mary, au cas que nous décéderions sans enffans procréez en loyal mariage, et que jà Nicolas, l'un de sesd. enffans, seroit décédé, voulons et entendons que lad. moityé contenant la donation de la moityé de nosd. biens sorte encor et aye son effect au regard de nostred. bien aymée femme et dud. sieur Paul François, la portion duquel de lad. nostre donation, au cas qu'il vienne à décéder sans enffans procréez en légitime mariage, explicquant nostre volonté couchée aud. traicté de mariage, qu'elle retorne de plain droict à lad. dame dame Péronne de Vauldrey, nostre bien aymée femme et compagne, conformément aud. traicté de mariage. Et comme depuis que led. mariage auroit esté célébré nous led. testateur aurions tousjours nourry et entretenu de toutes choses nécessaires, non seullement led. s^r Paul François, mais encor led. fut Nicolas de Saint-Mauris son frère pendant sa vie, déclarons que ce n'est point nostre intention que nostre héritière cy nommée ou aultres en son nom, ny mesme les aultres que pourrions avoir, en vinssent demander ou quereller à l'advenir aucune chose, n'estoit (que Dieu ne veuille!) ilz vinssent à décéder sans enffans procréez en légitime mariage. car en ce cas voulons et entendons que nostred. héritière ou héritiers (si aucun y at) puissent demander ou répéter de ceux qui auront droit et cause ab intestat ou autrement dud. s^r Paul François de Saint-Mauris tout ce qu'aurons employé après luy, tant à cause de sa nourriture qu'entretien, car telle est nostre volonté, et, pour la montrer plus énixe, l'avons encor une fois icy répété et répétons, voulant qu'elle soit en tous ses poinctz observée. Au moien dequoy avons signé ce nostre présent testament de nostre propre main. A Dole, en la maison où nous faisons nostre résidence, scituée en la rue de Besançon. le dernier jour du mois de sep

Contribution à l'étude de l'Électromagnétisme

CHAPITRE PREMIER.

1. — **Objet de la communication**. — La présente communication, faite à la Société d'Emulation du Jura, a pour but de montrer :

1° Comment, au moyen d'un appareil simple, on peut, avec les élèves de la classe de mathématiques élémentaires, vérifier la formule de LAPLACE, relative à l'action d'un élément de courant sur un pôle magnétique et réciproquement.

2° Comment on peut se passer de l'étude complète des aimants, même simplifiée par la considération du *flux de force*, pour arriver à la notion d'énergie, de potentiel d'un courant, d'énergie mutuelle de deux courants, de flux total traversant un circuit parcouru par un courant, et, par suite, d'établir, d'une façon élémentaire, l'influence de la *self-induction* dans l'étude des courants alternatifs.

Chemin faisant, nous pourrons déterminer le champ à l'intérieur d'une bobine et démontrer ainsi quelques formules importantes, admises généralement sans démonstration par la plupart des auteurs traitant ces questions pour la classe de mathématiques élémentaires.

2. — **Notions générales sur les aimants**. — On dit qu'une substance est magnétique lorsqu'elle attire ou repousse l'extrémité bleue ou l'autre extrémité

de l'aiguille d'une boussole, ou encore lorsqu'elle retient la limaille de fer dans laquelle on la plonge.

Les substances les plus fortement magnétiques sont le fer, la fonte, l'acier, le nickel.

Avec le fer pur, on construit des électro-aimants. Ici le fer ne s'aimante, c'est-à-dire n'acquiert la propriété d'attirer la limaille, que si on l'entoure d'une bobine de fil dans laquelle on fait passer un courant électrique.

Dès que le courant cesse de passer, le fer est désaimanté.

Les aimants attirant constamment la limaille de fer sont obtenus au moyen de l'acier. Ce sont des aimants permanents.

Nous allons rappeler quelques-unes des propriétés de ces aimants.

Ils constituent les aiguilles des boussoles.

Dans les cabinets de physique, les aimants servant aux expériences ont la forme de barreaux allongés ou sont en forme de fer à cheval.

3. — **Action de la terre sur un aimant.** — Si l'on place un aimant sur une pointe de façon qu'il se tienne horizontal, on bien si on le suspend à un fil en faisant en sorte qu'il reste horizontal au moyen d'un support approprié, on remarque, qu'une fois abandonné à lui-même, il oscille plus ou moins longtemps et finit par se fixer dans une position constante, en répétant plusieurs fois l'expérience.

L'une des extrémités regarde le Nord, on l'appelle *pôle nord* et on le représente par la lettre N. L'autre extrémité regarde le Sud, on l'appelle *pôle sud* et on la représente par la lettre S.

L'orientation du barreau n'est pas due à des masses de fer placée dans le voisinage, car on a soin, en faisant cette expérience, de les éloigner du barreau.

En quelque point de la Terre qu'on opère, l'orientation se fait toujours dans une direction qui est sensiblement celle du sud au nord. En réalité, la moitié nord fait avec la méridienne géographique un angle de 13 degrés à l'ouest à Lons-le-Saunier. Cet angle, variable avec le lieu d'observation, s'appelle la déclinaison magnétique.

Le plan vertical passant par les pôles de l'aiguille en équilibre porte le nom de *méridien magnétique.*

La Terre est donc la cause de cette orientation.

4. — **Actions réciproques des pôles des aimants.** — On montre facilement, au moyen de deux aimants que :

1° Deux pôles de même nom se repoussent.

2° Deux pôles de noms contraires s'attirent.

5. — **Lois de Coulomb.** — Les lois de Coulomb peuvent s'établir en se servant de longs aimants, aiguilles à tricoter aimantées terminées par de petites boules d'acier N S (fig. 1).

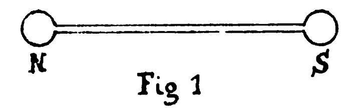


Fig 1

Une telle aiguille est placée d'une façon stable sur l'un des plateaux d'une balance de précision (fig. 2). On fait la tare de cette aiguille en amenant l'aiguille de la balance au zéro au moyen de corps quelconques mis dans l'autre plateau. L'équilibre étant bien établi, on place, dans une position parallèle à N S, une aiguille N' S' de façon que les centres des boules N et N' soient sur une même verticale.

Le pôle N est repoussé. On ramène l'aiguille de la balance au zéro en ajoutant un certain nombre de poids marqués dans le plateau qui supporte N S. Supposons que l'on ait ajouté un poids p. On mesure alors la distance d des deux pôles N et N'. La force répulsive qui s'exerce entre les deux pôles est représentée par p.

Cela fait, on éloigne le pôle N'.

La répulsion est plus faible.

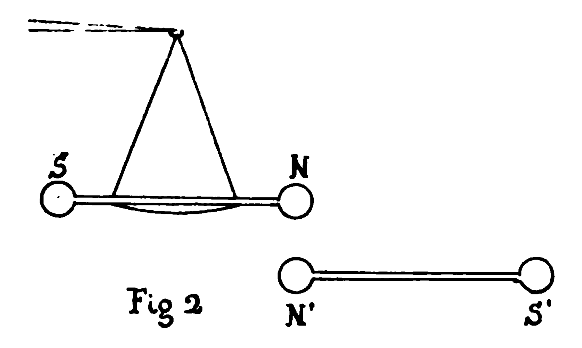


Fig 2

On mesure la distance de N à N' lors de l'équilibre de la balance établi en ajoutant un poids p' du côté de N S, après avoir enlevé le premier poid p. Supposons que, par tâtonnement, on ait établi l'équilibre à la distance 2 d.

L'expérience montre que l'on a

$$p' = \frac{p}{4}$$

Ainsi, la distance devenant 2 fois plus grande, la force répulsive entre deux mêmes pôles est 4 fois plus petite.

On verrait de même que si on présente l'un à l'autre un pôle nord et un pôle sud, la force attractive devient 4 fois plus petite lorsque la distance des pôles devient 2 fois plus grande.

On exprime ces faits en disant :

Les attractions et les répulsions magnétiques varient en raison inverse du carré de la distance.

C'est la première loi de Coulomb.

La deuxième loi de Coulomb se rapporte aux masses magnétiques.

Dans l'expérience précédente, on remplace l'aiguille N'S' par une autre N''S'', de telle sorte que les pôles N et N'' soient à la même distance que les pôles N et N' lors de l'équilibre.

Si la force répulsive entre N et N'' est la même qu'entre les pôles N et N', on dit que les pôles N' et N'' possèdent la même masse magnétique.

Remplaçons maintenant l'aiguille N''S'' par une autre N'''S''' et admettons que la force répulsive entre N et N''' soit le double de celle qui s'exerce entre N et N' ou N'', on dit que le pôle N''' possède une masse magnétique double de celle des pôles N' ou N''.

On peut généraliser ce résultat et dire : *lorsque, pour une même distance, la force répulsive ou attractive entre deux pôles de même nom ou de noms contraires devient 2, 3, 4... fois plus grande ou plus petite, la masse de l'un des pôles restant fixe, la masse repoussée ou attirée devient 2, 3, 4... fois plus grande ou plus petite.*

6. — **Expression analytique des lois de Coulomb.** — Analytiquement on peut donc exprimer la loi de Coulomb par

$$f = K \frac{m\,m'}{r^2}$$

K étant une constante, m et m' les masses des pôles, r leur distance.

La constante K peut être égale à 1 en choisissant convenablement les unités..

Supposons $m = m' = 1$, $r = 1$ centimètre et que la force répulsive soit égale, dans l'air, à l'unité de force appelée dyne (la dyne est la 981[e] partie de la force kilogramme), alors

$$1 = K \times \frac{1 \times 1}{1}, \ K = 1.$$

La force magnétique aura donc pour expression dans l'air

$$f = \frac{m \ m'}{r^2} \text{ dynes.}$$

On convient de considérer comme positives les masses placées à l'extrémité Nord de l'aimant et comme négatives les masses placées à l'extrémité Sud.

7. — **Champ magnétique.** — Un aimant exerce des actions magnétiques tout autour de lui. Il produit dans l'espace qui l'entoure ce qu'on appelle un *champ magnétique.*

En physique, cette expression n'a pas simplement la signification d'une étendue. On définit le champ magnétique en un point de l'espace : *la force magnétique en grandeur et en direction en ce point.*

Mais pour une certaine distance entre deux masses magnétiques, la force varie avec la masse de l'une d'elles, l'autre étant donnée.

Aussi définit-on la force magnétique en un point en disant que *c'est la résultante des actions magnétiques exercées sur une masse magnétique égale à + 1 placée en ce point.*

C'est là une simple convention, car on aurait pu définir la force par rapport à la masse — 1.

8. — **Lignes de force.** — La force magnétique varie aux divers points du champ non seulement en grandeur, mais encore en direction. On le montre par l'expérience des spectres magnétiques :

1° On place (fig. 3) un aimant NS sur une table, loin de tout aimant ou des masses de fer. On le recouvre d'une feuille de papier glacé et on projette sur la feuille de la limaille de fer au moyen d'un tamis fin. La limaille est soumise à la force de pesanteur et à celle émanée de l'aimant. On frappe quelques petits coups sur la feuille de papier, la limaille glisse et s'oriente sous l'influence de l'aimant.

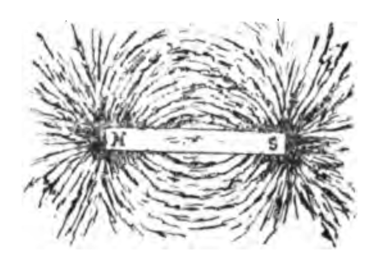


Fig 3

Chaque brin de limaille est alors aimanté et ses deux extrémités sont des pôles de noms contraires. L'aimant produit sur chaque brin une influence magnétique qui fait de ce brin de limaille un petit aimant temporaire.

Les brins sont groupés pour former des lignes auxquelles les physiciens ont donné le nom de *lignes de force*.

En chaque point d'une de ces lignes, la force magnétique est tangente à la ligne.

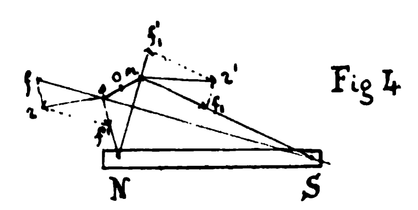
En effet, supposons une petite aiguille *ns* placée à distance de l'aimant NS (fig. 4).

Le pôle *s* est soumis aux forces f et f'.

Le pôle *n* est de même soumis de la part de NS à deux forces f_1 et f'_1.

Les forces f et f' donnent la résultante r ; les deux forces f et f' se composent en une résultante r'.

Sous l'influence des deux forces r et r', la petite aiguille tourne autour de son centre o et prend la direction des forces r et r' qui sont très sensiblement égales en grandeur et en direction si l'aiguille est très courte.



Dans sa position d'équilibre, l'aiguille est tangente au point o à la ligne de force qui passe en ce point.

On le vérifie expérimentalement, en figurant, aussi bien que possible et avec un crayon, le trajet d'une ligne de force. On approche alors de cette ligne une petite aiguille aimantée, suspendue en son milieu à un fil de cocon et on voit qu'elle se place tangentiellement à la ligne de force en ses différents points.

9. — **Sens des lignes de force.** — Le sens d'une ligne de force est le sens de la force, c'est-à-dire *le sens dans lequel est entraîné le pôle nord d'une aiguille de la part du champ.*

Les lignes de force partent donc du pôle nord et aboutissent au pôle sud.

La force magnétique n'est pas nulle à l'intérieur de l'aimant. Aussi, contrairement à ce qui a eu lieu pour un corps conducteur électrisé, les lignes de force pénètrent-elles dans l'aimant du pôle sud au pôle nord. Ce sont des courbes fermées.

10. — **Unité de champ.** — Le champ magnétique varie avec les différents points de l'espace. On le

mesure au moyen d'une unité appelée *Gauss*, en mémoire du célèbre physicien et mathématicien allemand de ce nom. *Le Gauss est l'intensité d'un champ magnétique qui exerce sur la masse + 1 une force égale à 1 dyne.*

11. **Champ magnétique uniforme.**— Plaçons deux aiguilles aimantées rectilignes, pouvant osciller dans un plan horizontal, en deux points assez éloignés d'une chambre ne renfermant ni autres aimants, ni masses de fer. Elles se mettront en équilibre dans des directions parallèles.

D'ailleurs, si on les fait osciller sous l'influence de la Terre (pour cela il faut les mettre dans une chape et les soutenir par un fil de cocon), on trouve qu'elles effectuent le même nombre d'oscillations par minute. Pour ces raisons, on dit que le champ magnétique terrestre est un champ uniforme.

Un champ uniforme est donc caractérisé par des lignes de forces parallèles.

On a un champ uniforme, ou à peu près uniforme, entre les branches d'un aimant en fer à cheval, ainsi que le montre le spectre magnétique d'un tel aimant.

Nous décrirons bientôt un autre moyen pour obtenir un champ uniforme.

12. **Flux de force.**— Supposons une fontaine de compression (fig. 5). Elle renferme de l'eau au-dessus de laquelle on comprime de l'air. Sur l'ouverture on place un ajutage présentant des ouvertures disposées régulièrement. En ouvrant le robinet R, on voit l'eau sortir avec force par les ouvertures. Les jets figurent approximativement en direction les lignes de limaille de fer du spectre magnétique. Déplaçons un circuit C

horizontalement, de façon que les filets liquides le traversent.

Un *flux liquide* passe à travers le circuit et le nombre des filets compris dans ce circuit est d'autant plus grand qu'il est plus rapproché de l'ajutage.

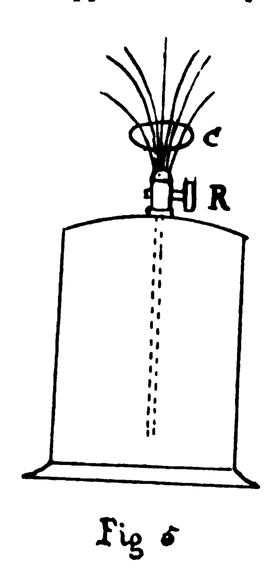


Fig 5

Supposons de même un filet d'eau très mince pris parallèlement à l'axe d'un gros cylindre à travers lequel passe de l'eau (fig. 6). Les vitesses des molécules renfermées dans ce petit filet, sont sensiblement les mêmes pour la section droite entière du filet.

Dans une seconde, les molécules renfermées dans la section A B passent en A' B'.

Le volume compris entre les bases A B et A' B' est le débit dans le petit filet considéré. Soit v le volume correspondant à l'unité de surface et s la surface de la section droite du filet. Le débit, ou, si l'on veut, le *flux liquide*, a pour expression

$$\phi = v s$$

Dans le cas du spectre magnétique, si l'on déplace une *petite surface* devant l'aimant, le nombre des filets de limaille qui traverse cette surface est d'autant plus grand que la surface est plus rapprochée du pôle.

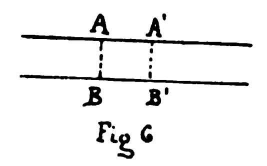


Fig 6

On ne peut pas faire le spectre magnétique dans tous les plans passant par l'axe de l'aimant ; mais, dans tous ces plans, on peut, d'après ce qui se passe et ce que l'on voit dans le plan horizontal, concevoir des lignes de force disposées, sur une petite longueur, à peu près comme les filets liquides qui s'échappent de l'ajutage de la fontaine de compression. A travers la petite surface placée devant l'aimant dans une position normale à l'une des lignes de force et par conséquent à peu près normale à toutes celles qui la traversent, il passe ce qu'on appelle, par analogie, un *flux de force*. Cette dénomination est due à MM. Mascart et Joubert.

L'expression du flux de force est égale à la valeur moyenne du champ multipliée par la surface traversée. Si le champ est uniforme et égal à H, le flux de force est

$$\Phi = H S$$

S'il n'est pas uniforme, on considère une surface très petite s, normale à une ligne de force. Aux divers points de cette petite surface le champ est sensiblement le même et le flux de force qui passe à travers cette surface est

$$\varphi = H s$$

Soit (fig. 7), A B la section de cette très petite surface et C B une surface aussi très petite, prise dans le canal formé par les lignes de force qui s'appuie sur la surface A B. Les lignes A A', B B' sont sensiblement

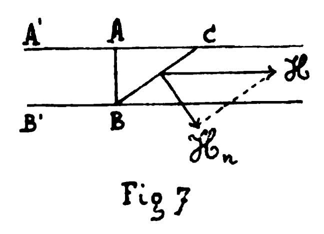


Fig 7

normales à A B et la surface A B est la projection de la surface B C sur le plan normal à la ligne de force moyenne. Elle a pour valeur

$$\text{Surface BC} \times \cos. \text{ABC}$$

Le flux de force à travers A B est

$$\text{H} \times \text{surface AB} = \text{H} \times \text{Surface BC} \times \cos. \text{ABC}$$

ou

$$\text{H} \times \cos. \text{ABC} \times \text{Surface BC}$$

Mais H $\times$ cos. A B C est la projection du champ H sur la normale à la surface B C. Si s représente cette surface le flux qui la traverse a pour valeur

$$\Phi = H_n \times s$$

H_n étant la composante du champ normale à la petite surface oblique traversée par le flux.

Lorsque le champ est uniforme, on peut considérer une surface S quelconque. Le flux a pour valeur

$$\Phi = H_n \times S$$

13. **Unité de flux.**— L'unité de flux a été appelée *Maxwell*, en l'honneur de l'illustre physicien anglais de ce nom.

Dans l'expression du flux qui traverse normalement une surface faisons

$$H = 1 \text{ Gauss} \quad S = 1 \text{ cm}^2$$

Alors

$$\Phi = 1$$

L'*unité du flux*, ou *Maxwell*, est le flux qui traverse normalement une superficie d'un centimètre carré dans un champ d'un *Gauss*.

CHAPITRE II.

Champ magnétique des courants.

19 — **Expérience d'Œrstedt. Règle d'Ampère.** — Dans tous les cours, mêmes les plus élémentaires, on montre l'action d'une portion de courant rectiligne sur une aiguille aimantée. Cette action a été découverte par ŒRSTEDT.

Le pôle nord d'un aimant se porte toujours à la gauche du courant.

La gauche du courant a été définie par AMPÈRE de la manière suivante :

C'est la gauche d'un observateur couché dans le circuit, en regardant l'aiguille, de telle sorte que le courant lui entre par les pieds et lui sorte par la tête.

Cette expérience montre que le pôle nord, ainsi que le pôle sud sont soumis à des forces. Un courant produit donc autour de lui un champ magnétique.

20. — **Champ d'un courant rectiligne.** — Faisons passer un fil rectiligne A B (fig. 8) à travers un carton, et relions les extrémités de ce fil aux deux pôles d'une pile de 10 éléments Bunsen de façon que le courant soit ascendant, par exemple, dans la partie A B du circuit. Projetons sur le carton de la limaille de fer fine. Après avoir donné quelques petits coups sur le car-

ton, nous verrons la limaille se disposer suivant des lignes circulaires dont le centre est en O.

Les lignes de force du champ d'un courant rectiligne sont donc, sur un plan perpendiculaire au courant, des circonférences ayant pour centre le point où le courant traverse le plan.

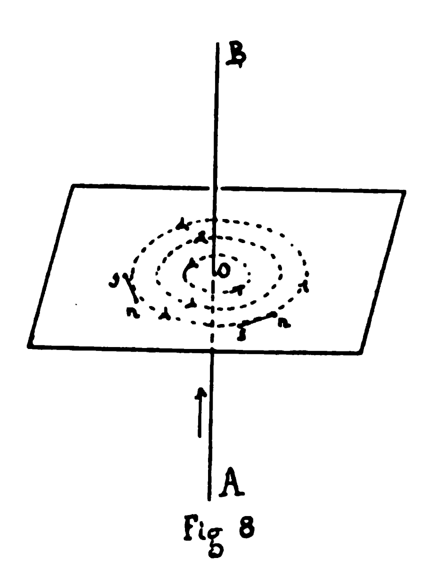


Fig 8

Le sens des lignes de force est celui indiqué par les flèches. On le détermine expérimentalement au moyen d'une petite aiguille *n s*.

Elles partent du pôle *n* et vont au pôle *s*.

D'ailleurs la règle d'Ampère indique leur sens. *C'est le sens dans lequel est entraîné le pôle nord qui se place à la gauche du courant.*

21. — **Champ d'un courant circulaire.** — Supposons un circuit circulaire (fig. 9) traversant normalement un carton horizontal. Lançons un courant intense dans un circuit (5 ampères suffisent) et proje-

tons de la limaille sur le carton (En pratique on multiplie le nombre des spires).

La limaille se dispose suivant des courbes qui enveloppent les points A et B.

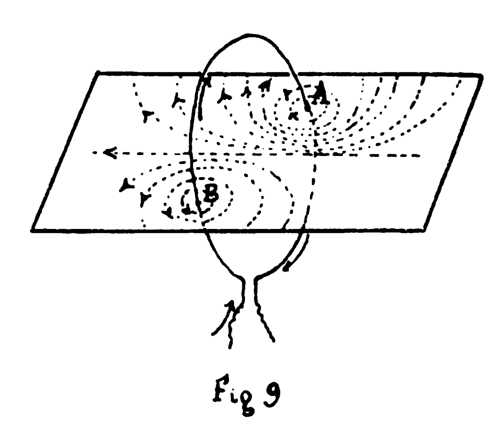


Fig 9

Le sens des lignes de force est celui des flèches. Il se détermine avec la petite aiguille aimantée ou par la règle d'Ampère.

22. — **Feuillet magnétique circulaire.** — Au point de vue pratique un feuillet magnétique est une plaque mince d'acier aimantée. Si on fait le spectre magnétique d'un feuillet circulaire, on le trouve analogue à celui d'un courant circulaire.

23. — **Equivalence entre un feuillet magnétique et un courant.** — Plaçons un feuillet magnétique circulaire perpendiculaire au plan du méridien magnétique et devant lui, sur la droite perpendiculaire à sa surface et en son centre, à une distance *d* du centre, une petite aiguille aimantée horizontale supportée par un fil de cocon. Faisons osciller cette aiguille.

Elle est soumise aux actions parallèles de la Terre et du courant, et exécute un certain nombre d'oscillations par minute.

Répétons la même expérience avec un courant circulaire perpendiculaire au plan du méridien magnétique, de même rayon que celui du feuillet, mettons l'aiguille sur l'axe du courant et à la distance *d* du courant.

En faisant varier l'intensité du courant, nous arriverons à faire exécuter à l'aiguille le même nombre d'oscillations par minute qu'avec le feuillet.

Nous disons alors qu'*il y a équivalence entre le feuillet et le courant.*

Dès lors on peut dire que le courant à une face nord et une face sud.

Pour trouver la face nord, on se suppose dans le circuit de telle sorte que le courant entre par les pieds et sorte par la tête. *On a la face nord à gauche.*

24. — **Flux d'un courant fermé.** — Un courant fermé comme un feuillet magnétique émet un flux qui part de la face nord, va vers la face sud et traverse le plan du courant de la face sud à la face nord.

Rappelons enfin quelques notions d'électricité.

25.— **Lois de Coulomb. Loi de l'électrolyse. Unité de masse électrique : Coulomb.** — En électricité on est amené à considérer des masses électriques. On les définit comme les masses magnétiques.

Les attractions et les répulsions électriques sont régies par les lois de Coulomb analogues à celles dont nous avons parlé. Ces lois s'expriment algébriquement par l'expression

$$f = K \frac{m m'}{r^2}$$

L'unité de masse électrique est la quantité d'électricité positive qui, agissant sur une masse égale, la repousse, dans l'air, avec une force égale à 1 dyne à la distance d'un centimètre.

Moyennant ce choix d'unité K = 1 et la formule devient

$$f = \frac{m\ m'}{r^2} \text{ dynes}$$

Mais le coefficient K dépend du milieu isolant dans lequel sont placées les masses électriques.

Cette unité d'électricité est appelée *unité électrostatique*. Elle est trop petite pour la pratique. Aussi la remplace-t-on, pour les mesures ordinaires, par un autre, le *Coulomb*, ainsi nommée en mémoire de l'officier français de ce nom qui a découvert les lois dont nous nous nous occupons,

Le Coulomb vaut 3×10^9 fois l'unité électrostatique.

On sait qu'un courant électrique traversant certains liquides appelés *électrolytes*, les décompose.

Ces électrolytes sont des composés métalliques bases, acides, sels.

La loi quantitative de décomposition est la suivante: *96,600 Coulomb mettent liberté à la Cathode (lame par laquelle le courant sort de l'electrolyte) et par seconde un poids de métal, exprimé en grammes, égal à son équivalent chimique, c'est-à-dire correspondant à une valence rompue.*

Pour l'argent ce poids est 108 grammes, pour le cuivre 31,8 grammes, etc.

Le Coulomb est donc la quantité d'électricité capable de mettre en liberté $\frac{108}{96600} = 0$ gr. 001118 d'Argent *par seconde, en traversant un voltamètre à azotate d'Argent.*

26. — **Intensité d'un courant.** — *L'intensité d'un courant est la quantité d'électricité qui passe à travers une section quelconque du circuit en 1 seconde.*

L'unité pratique d'intensité du courant s'appelle *Ampère.*

La définition de l'intensité montre que l'intensité étant réprésentée par i, laquantité d'électricité passant dans le temps t secondes par q on a :

$$i = \frac{q}{t}$$

si $t = 1$ seconde, $q = 1$ coulomb, $i = 1$ ampère.

L'ampère est l'intensité d'un courant constant qui transporte 1 coulomb en 1 seconde, c'est-à-dire qui dépose, en 1 seconde, une quantité d'argent égale à 0 gr. 001118.

CHAPITRE III.

Démonstration de la formule de Laplace.

Munis de ces notions générales sur les aimants et les courants, arrivons à la démonstration de la formule de Laplace.

Considérons un pôle M de masse *m* placé en face d'un fil parcouru par un courant. Soit A B une portion très petite du circuit, un élément de courant comme on le dit souvent.

Quelle que soit la forme du circuit, on peut considérer A B comme une portion très petite de ligne droite. Nous la désignerons par le symbole *ds*, que l'on prononce en énonçant successivement la lettre *d* et la lettre *s*. Joignons le pôle M au milieu O de l'élément A B.

Les lois de Laplace sont renfermées dans la formule

$$dF = \frac{K\, m\, i\, ds \sin \alpha}{d^2}$$

dF étant la force élémentaire produite par le pôle de masse *m* sur l'élément du courant *ds* ;

i est l'intensité du courant ;

α est l'angle formé par la droite qui va du pôle au milieu de l'élément ;

d est la distance du pôle au milieu de l'élément (fig. 10).

27. Description de l'appareil de l'auteur. — Pour vérifier élémentairement cette formule et, en

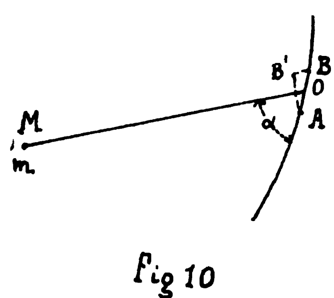


Fig 10

même temps, pour déterminer la direction de la force magnétique, nous avons imaginé l'appareil suivant (fig. 11) :

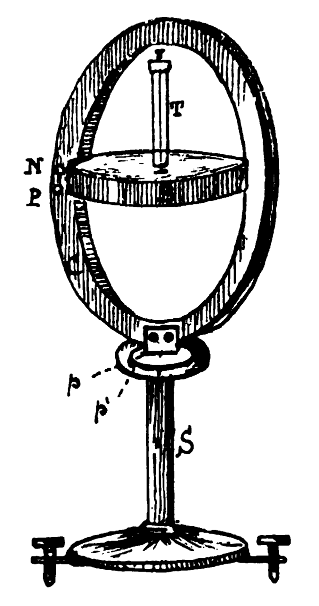


Fig 11

Un cadre circulaire en bois C peut être placé verticalement. Sur son pourtour il est creusé d'une gorge

où l'on fixe une spire unique dont les extrémités aboutissent à des bornes P et N.

A la hauteur du centre du disque est placée une sorte de boite plate B fermée par un couvercle en verre.

A ce couvercle est fixé un tube de verre T, à la partie supérieure duquel est mastiquée une pièce en laiton portant un petit treuil.

Sur le treuil s'enroule un fil de cocon supportant à son extrémité inférieure, par l'intermédiaire d'une chape en papier, une petite aiguille aimantée d'un centimètre de long.

La spire destinée à conduire le courant est placée directement sur le cadre de 28 centimètres de diamètre.

Le cadre est assujetti à sa partie inférieure à un disque de cuivre p et à un tuyau en cuivre qui pénètre dans le support S, formé d'un tuyau en cuivre. L'extrémité supérieure de S est fixée à un disque de cuivre p', sur lequel glisse le disque p. Le cadre peut donc se mouvoir en rotation autour d'un axe que l'on établit verticalement au moyen des vis calantes du pied de l'appareil.

Si l'on fait passer un courant dans la spire, elle développe un champ variable avec le point de l'espace considéré.

Dans le voisinage du centre, les lignes de force sont sensiblement parallèles. L'aiguille aimantée, qui va subir l'action du courant, étant petite et son milieu étant au centre du cadre, on pourra, pratiquement, admettre que les pôles y sont aussi et qu'ils s'y maintiennent approximativement lorsque l'aiguille effectue de petites oscillations.

Dans toutes les expériences qui vont suivre le cadre sera placé perpendiculairement au plan du méridien magnétique. De plus les fils du circuit de la pile aboutissant

aux deux extrémités du circuit étudié, sont dans des directions parallèles, de façon que le courant d'aller et le courant de retour n'exercent pas d'action sur l'aiguille aimantée.

Pour y arriver facilement, on a placé la boîte D de façon que l'axe du cylindre qui la représente coïncide avec le diamètre vertical de la section médiane du cadre, parallèle à l'épaisseur. On a tracé dans la boîte une graduation (l'appareil peut ainsi être transformé en une boussole des tangentes) en degré et la ligne o-o, ou, si l'on veut, o-180, est perpendiculaire au cadre.

Pour mettre le cadre perpendiculaire au plan du méridien magnétique, on laisse s'équilibrer l'aiguille et on tourne le cadre jusqu'à ce que l'aiguille coïncide avec la ligne o-180.

Enfin, nous aurons à nous servir de la formule du pendule composé.

Le pendule composé est un corps quelconque tournant et oscillant autour d'un axe horizontal.

On démontre assez facilement aux élèves de la classe de Mathématiques élémentaires que la durée de l'oscillation d'un tel pendule est donnée par l'expression

$$t = \pi \sqrt{\frac{I}{Mga}}$$

π est le nombre 3.1416.

I est le *moment d'inertie* du pendule, c'est-à-dire la somme de toutes les quantités mr^2 relatives à chaque masse m située à la distance r de l'axe.

g est le nombre 981 cm.

a la distance de son centre de gravité à l'axe de suspension.

En somme, Mga, est ce que l'on appelle le *moment mécanique maxima* du poids du pendule par rapport à l'axe d'oscillation.

28. — **Formule donnant la durée de l'oscillation d'une aiguille aimantée.**— L'aiguille aimantée horizontale peut être considérée comme un pendule composé mobile autour du fil de cocon vertical qui la supporte. La durée de son oscillation est

$$t = \pi \sqrt{\frac{I}{MH}}$$

I étant le moment d'inertie de l'aiguille par rapport à l'axe de suspension.

M. le *moment magnétique* de l'aiguille.

H, l'intensité du champ supposé constant qui fait osciller l'aiguille déplacée de sa position d'équilibre.

Le moment magnétique est le produit $2lm$ de la distance $2l$ des pôles par la masse magnétique m à chaque pôle.

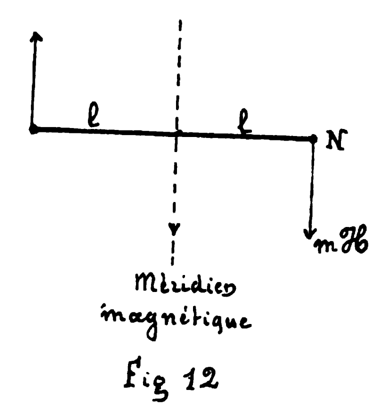


Fig 12

Si H est l'action horizontale de la Terre, champ uniforme, sur la masse $+1$, cette action devient mH sur la masse m d'après la loi de Coulomb. L'action mH étant constante pour la masse m, agit comme la pesanteur sur le pendule. Le moment mécanique maximum de la force mH s'obtient en supposant l'aiguille perpendiculaire ou méridien magnétique. Il a alors pour valeur $mH \times 2l = 2lmH = MH$ (fig. 12).

La durée de l'oscillation prend donc la forme donnée plus haut.

Puisque, dans les limites d'oscillation de l'aiguille, le champ du courant peut être supposé uniforme, son action s'ajoutera à celle de la Terre. Sous cette double influence, l'aiguille oscillera plus vite que sous l'action de la Terre seule.

Nous allons d'abord démontrer que l'action intégrale du courant circulaire s'ajoute à celle de la Terre.

29. — **1° Direction de la force émanée du courant.** — L'aiguille étant perpendiculaire au cadre et en son centre, faisons passer un courant de 2 à 3 ampères, ou même plus intense, dans le circuit circulaire. L'expérience montre que l'aiguille, d'abord bien en repos, reste au repos. Les actions sur les deux pôles sont donc égales et de plus elles se réduisent à des forces normales au cadre.

Comme nous le verrons, l'expérience prouve que pour déterminer l'action totale du circuit, on peut considérer individuellement chacune de ses parties et composer leurs actions.

L'immobilité de l'aiguille, lorsque le courant passe, s'explique fort bien en admettant que la force magnétique exercée par un élément du courant est perpendiculaire au plan du pôle et de l'élément.

Dans ces conditions, toutes les forces qui agissent sur le pôle nord s'ajoutent et donnent une résultante perpendiculaire au plan du courant. La résultante obtenue de même pour le pôle sud est égale et de sens contraire à la précédente et l'aiguille reste en équilibre.

Mais ce raisonnement suppose que les pôles sont dans le plan du courant. En réalité, ils ne s'y trouvent pas rigoureusement. Comme l'aiguille, cependant, reste en équilibre quand le courant passe, cela prouve simple-

ment qu'elle est soumise à deux résultantes égales de composantes élémentaires perpendiculaires au plan du courant.

Pour montrer que la force a une direction bien déterminée, nous avons imaginé l'expérience suivante :

Une aiguille d'inclinaison NS est placée à peu près dans le plan du méridien magnétique (fig. 13).

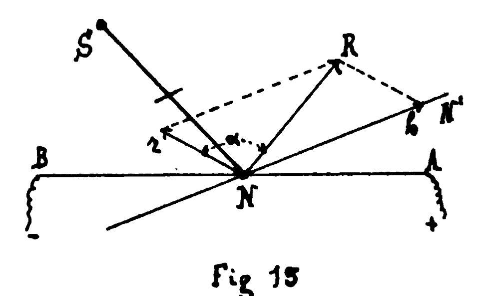


Fig 13

Dans ce plan, on place un fil rectiligne AB dont l'une des extrémités est reliée au pôle positif d'une pile. On attend que l'aiguille soit bien en équilibre et on met l'extrémité B au pôle négatif. L'expérience montre que, *même avec un fort courant*, l'aiguille reste au repos.

Cela prouve que pour tous les éléments de AB l'action est perpendiculaire au plan du pôle N et de l'élément.

En effet, supposons que la résultante R de toutes les forces émanant des divers points de AB et appliquées au pôle N ait une direction quelconque NR. Soit NN' l'horizontale passant par N, perpendiculaire au plan de l'aiguille et du courant AB.

Dans le plan de NN' et de NR décomposons la force NR en deux, l'une h dans le sens NN' l'autre r dans le plan N'NR. On a

$$r = R \cos \alpha$$

La composante h n'a aucun effet sur la rotation de l'aiguille puisqu'elle est dirigée suivant son axe. L'autre composante r aurait pour effet de faire tourner l'aiguille. Or l'expérience montre que l'aiguille reste au repos. Donc la résultante r est nulle. Alors on doit avoir par suite

$$\cos \alpha = 0$$
$$\alpha = 90^\circ$$

La force rN doit donc être perpendiculaire au plan RNN'.

En décomposant la force NR située alors dans le plan perpendiculaire à l'élément placé en N en deux forces, l'une horizontale dirigée suivant NN', l'autre verticale, on verrait que NR doit former avec l'aiguille NS un angle droit.

Donc toutes les forces élémentaires sont perpendiculaires au plan de l'aiguille et du courant, c'est-à-dire perpendiculaire au plan du pôle et de l'élément.

Sens de la force. — *La force est dirigée vers la gauche pour un pôle nord et vers la droite pour un pôle sud.*

30. — **2° Influence de la masse magnétique**. — Les expériences précédentes viennent de nous montrer que l'action du courant circulaire tout entier s'ajoute intégralement à l'action de la Terre.

Dès lors, pour reconnaître l'influence de la masse magnétique, on fait osciller l'aiguille d'abord sous l'influence de la Terre seule. La durée de l'oscillation est

$$(1) \qquad t = \pi \sqrt{\frac{I}{2lmH}}$$

On fait ensuite passer le courant qui doit rester constant pendant toute la durée de l'expérience.

On s'assure de la constance au moyen d'un ampèremètre placé dans le circuit.

On détermine la durée de la nouvelle oscillation.

Soit F l'action totale du courant. Le moment maximum de cette force est

$$2lF$$

Puisque l'action de la Terre et celle du courant sont parallèles, on a, pour la durée de la nouvelle oscillation

$$(2) \qquad t' = \pi \sqrt{\frac{I}{2lmH + 2lF}}$$

Divisons membre les égalités (1) et (2), après avoir élevé au carré ; cela donne

$$(3) \qquad \frac{t^2}{t'^2} = \frac{mH + F}{mH}$$

On répète la même série d'expériences avec une deuxième aiguille aimantée différemment, avec le même courant et l'on a, en représentant par T et T' les durées des oscillations

$$(4) \qquad \frac{T^2}{T'^2} = \frac{m'H + F'}{m'H}$$

Divisant membre les deux égalités (3) et (4) il vient :

$$\frac{t^2}{t'^2} \times \frac{T'^2}{T^2} = \frac{mH + F}{mH} \times \frac{m'H}{m'H + F'} = \frac{mH + F}{m'H + F'} \times \frac{m'}{m}$$

L'expérience montre que

$\frac{t^2}{t'^2} \times \frac{T'^2}{T^2}$ est très sensiblement égal à 1.

Donc

$$\frac{mH + F}{m'H + F'} \times \frac{m'}{m} = 1$$

$$m\,m'H + m'F = m\,m'H + mF'$$

$$m'F = mF'$$

$$\frac{F}{F'} = \frac{m}{m'}$$

Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, *la force qui s'exerce au centre d'un courant circulaire est proportionnelle à la masse magnétique placée au centre.*

Expériences. — Chaque fois, l'aiguille effectue 100 oscillations dont on cherche la durée au moyen d'un chronomètre à marche et arrêt facultatifs.

Valeur de t	1,553	secondes
— t'	1,24	—
— T	1,306	—
— T'	1,04	—

Intensité du courant constant 2,4 ampères.

Le courant était fourni par 5 éléments Daniell montés en batterie

Le calcul de l'expression précédente montre que son inverse est

$$1.0053$$

Nous admettrons donc moyennant ce résultat très voisin de 1 que la loi des masses énoncée plus haut est démontrée.

31. **2° Influence de l'intensité du courant.** — On fait osciller la première des deux aiguilles précédentes, d'abord sous l'influence de la Terre seule et ensuite sous l'influence combinée de la Terre et du courant d'intensité I. Soit f l'action du courant sur l'unité de masse magnétique. L'action sur la masse m est

$$F = mf$$

Pour les durées t et t' de l'oscillation dans les deux expériences, on a

$$t = \pi \sqrt{\frac{I}{2lmH}}$$

$$t' = \pi \sqrt{\frac{I}{2lm\,H + mf}}$$

D'où

$$\frac{t^2}{t'^2} = \frac{H + f}{H}$$

et

$$(5) \qquad \frac{t^2 - t'^2}{t'^2} = \frac{f}{H}$$

On fait deux nouvelles expériences analogues aux précédentes et avec la *même* aiguille, mais en donnant au courant l'intensité I', on obtient alors l'expression :

$$\frac{T^2}{T'^2} = \frac{H + f'}{H}$$

ou

$$(6) \qquad \frac{T^2 - T'^2}{T'^2} = \frac{f'}{H}$$

Divisant membre à membre les égalités (5) et (6), on obtient :

$$(7) \qquad \frac{t^2 - t'^2}{t'^2} \times \frac{T'^2}{T^2 - T'^2} = \frac{f}{f'}$$

Ici $T = t$

L'expérience montre que l'on a très sensiblement $\frac{I}{I'}$ pour la valeur du premier membre de (7).

Alors

$$\frac{f}{f'} = \frac{I}{I'}$$

Donc, toutes choses égales d'ailleurs, *la force qui s'exerce sur l'unité de masse au centre d'un courant circulaire, c'est-à-dire le champ d'un courant circulaire en son centre est proportionnelle à l'intensité du courant.*

Il en est de même de la force totale, puisque :

$$\frac{m\,f}{m\,f'} = \frac{F}{F'}$$

EXPÉRIENCES.

$$t = 1{,}553$$
$$t' = 1{,}24$$
$$T = t = 1{,}563$$
$$T' = 1{,}333$$
$$I = 2{,}4 \text{ ampères}$$
$$I' = 1{,}5 \text{ ampère}$$

On trouve :

$$\frac{f}{f'} = 1{,}592 \qquad \frac{I}{I'} = 1{,}6$$

32.— **3° Influence du rayon du circuit.** — Pour augmenter la longueur du rayon on pourrait employer un autre cadre sur lequel on tendrait un circuit circulaire.

Mais il vaut tout autant se servir du précédent en plaçant autour de lui une couronne découpée dans du carton fort. On fixe ce disque autour du cadre en le faisant déborder également tout autour. Sur le bord de la couronne on place un fil que l'on relie par ses extrémités aux bornes de l'appareil. On fait deux premières expériences sous l'influence de la Terre seule et sous l'influence d'un courant constant avec une certaine aiguille et le premier circuit. Cela conduit :

$$(8) \qquad \frac{t^2 - t'^2}{t'^2} = \frac{f}{H}$$

Employant la *même* aiguille, le deuxième circuit donne :

$$(9) \qquad \frac{T^2 - T'^2}{T'^2} = \frac{f'}{H}$$

Divisant les égalités (8) et (9) membre à membre, on a :

$$(10) \qquad \frac{t^2 - t'^2}{t'^2} \times \frac{T'^2}{T^2 - T'^2} = \frac{f}{f'}$$

Ici $t = T$

Le calcul du premier membre de l'expression (10) montre que :

$$\frac{f}{f'} = \frac{r'}{r}$$

Donc, toutes choses égales d'ailleurs, *le champ d'un courant circulaire en son centre est en raison inverse du rayon du courant.*

Par suite, comme $\frac{f}{f'} = \frac{mf}{mf'} = \frac{F}{F'}$, il en est de même de la force totale développée au centre sur la masse m.

EXPÉRIENCES.

$t = 1,303$
$t' = 1,065$
$T = t = 1,303$
$T' = 1,127$

Le diamètre du circuit était dans les premières expériences 28 centimètres, dans les secondes 40 centimètres. Le calcul de l'expression (10) donne :

1,469

L'inverse des diamètres, c'est-à-dire $\frac{40}{28}$ donne :

1,421

Ces résultats sont obtenus avec moins d'approximation que les premiers, parce que, avec le dispositif employé par le second circuit, il n'est pas commode de placer ce circuit de façon que l'aiguille soit à son centre.

Nous devons nous contenter de ce résultat, car le temps nous manque pour recommencer ces observations avec un cadre en bois, construit sur le modèle de celui de 28 centimètres.

33. — **4° Influence de la longueur agissante du courant.** — Nous n'avons fait qu'une seule expérience en employant la moitié du premier courant circulaire qui nous a servi jusqu'alors.

L'expérience est très délicate, il faut que l'aiguille soit bien au centre du circuit. Il faut donc que l'appareil soit construit aussi bien que possible. On comprend que nous n'ayons pu arriver à monter nous même un tel appareil.

Cependant, en employant la moitié du circuit, on arrive à de bons résultats.

Nous faisons d'abord osciller l'aiguille sous l'influence de la Terre seule et ensuite sous l'influence de la Terre et du courant circulaire tout entier. Nous avons noté

$$t = 1{,}306$$
$$t' = 1{,}042$$

La moitié du circuit ayant été placé sur la face supérieure du cadre, la durée de l'oscillation a été trouvée égale à

$$1{,}092$$

Ayant ensuite placé la moitié du circuit sur la face inférieure du cadre, la durée de l'oscillation a été de

$$1{,}214$$

Ce nombre assez différent du précédent vient de ce qu'il est bien difficile, sans certaines précautions, de construction de placer l'aiguille bien au centre du cadre.

La moyenne des deux durées est :

$$t'' = 1{,}153$$

En procédant comme dans les expériences antérieures on a :

$$\frac{t^2 - t'^2}{t'^2} = \frac{f}{H}, \text{ courant complet}$$

$$\frac{t^2 - t''^2}{t''^2} = \frac{f'}{H}, \text{ moitié de courant}$$

D'où :

$$\frac{t^2 - t'^2}{t'^2} + \frac{t''^2}{t^2 - t''^2} = \frac{f}{f'}$$

En remplaçant les lettres par les valeurs numériqués précédentes et effectuant les calculs, on trouve, pour la valeur du premier membre :

2,017

nombre très voisin de 2.

Donc, toutes choses égales d'ailleurs, *le champ d'un courant circulaire en son centre est proportionnel à la longueur agissante.*

Il serait nécessaire de vérifier cette loi en opérant sur le $\frac{1}{4}$, le $\frac{1}{8}$ etc., du circuit total. Mais alors, il est absolument nécessaire d'avoir un appareil fort bien construit, de telle sorte que l'aiguille puisse toujours être placée aussi rigoureusement que possible au centre.

La loi précédente se vérifierait. Comme elle a lieu pour une longueur quelconque, on peut admettre qu'elle est vraie pour un élément.

Cette dernière démonstration montre que, dans le calcul d'une force émanant d'un courant, on peut décomposer celui-ci en parties très petites égales ou non.

La force élémentaire peut donc être mise sous la forme suivante, *ds* étant un élément de courant et A une constante :

$$dF = A \frac{m \, I \, ds}{r^2}$$

En effet, dans le cas d'un courant circulaire la somme des forces élémentaires au centre donne :

$$\text{Somme de } dF = A\,\frac{m\,I}{r^2} \times \text{somme de } ds$$

ou

$$\text{Somme de } dF = F = A\,\frac{m\,I \times 2\,\pi\,r}{r^2}$$

ou

$$F = A\,\frac{m\,I \times 2\,\pi}{r}$$

Cette expression correspond bien aux lois précédemment démontrées.

34. — **Détermination du coefficient de proportionnalité. A.** — On a pour la force totale au centre :

$$F = A\,\frac{m\,I \times 2\,\pi}{r}$$

D'où :

$$\frac{F}{m} = \text{champ} = f = A\,\frac{I \times 2\,\pi}{r}$$

Dans une expérience précédente

$$I = 2{,}4 \text{ ampères}$$
$$r = 14 \text{ centimètres.}$$

De plus dans cette expérience

$$t = 1{,}553$$
$$t = 1{,}24$$

D'où :

$$\frac{t^2 - t'^2}{t'^2} = \frac{f}{H}$$

Or l'annuaire du Bureau des longitudes donne pour les valeurs de H au 1[er] janvier 1891 et au 1[er] janvier 1904 les valeurs 0,2065 dyne et 0,2097 dyne, soit une augmentation de 32 dixmillièmes en 13 ans. Comme nous n'avons pas à notre disposition l'annuaire de 1908, nous admettons que l'augmentation est proportionnelle

au temps. De la sorte, en 1908, la composante horizontale serait très sensiblement 0,21 dyne.

Par suite

$$\frac{t^2 - t'^2}{t'^2} = \frac{f}{0,21}$$

$$f = \frac{0,854209 \times 0,21}{1,5376} = \frac{0,17938389}{1,5376}$$

Egalant à la valeur précédente de f ou a :

$$A \times \frac{2,4 \times 2 \times 3,1416}{14} = \frac{0,17938389}{1,5376}$$

D'où :

$$A = 0,1083$$

Dans une autre expérience où :

$$t = 1,306$$
$$t' = 1,042$$
$$I = 2,5$$
$$A = 0,1068$$

On voit qu'avec notre appareil rudimentaire on s'approche beaucoup du coefficient $\frac{1}{10}$ déterminé au moyen d'expériences plus précises.

Dès maintenant nous pouvons donc écrire, pour l'action d'un élément de courant sur un pôle,

$$dF = \frac{1}{10} \frac{m \, I \, ds}{r^2} \text{ dynes}$$

36. — **Cas d'un élément disposé d'une façon quelconque.** — *Formule complète.* — Dans le cas d'un courant circulaire, la droite qui joint le centre du circuit au milieu de chaque élément est normale à cette élément.

Mais cette droite peut faire avec l'élément un angle α quelconque. Quelle est alors la valeur de la force élémentaire ?

Le raisonnement permet de trouver le facteur à introduire dans l'expression de dF.

Supposons (fig. 14) un pôle N dans le prolongement d'une portion rectiligne AB d'un courant.

N A B

Fig 14

Supposons de plus un plan quelconque passant par N et AB. Suivant que le bonhomme d'Ampère regarde une face ou l'autre de ce plan, la force est dirigée dans un sens ou dans un autre.

Mais si AB exerce une action sur le pôle N, cette action a une direction déterminée. Comme cette direction n'est pas déterminée, dans le cas choisi, on doit en conclure que la force est nulle. Il en est de même de la force élémentaire.

Or, dans le cas où l'angle α est droit, on peut considérer l'expression de dF comme multipliée par 1 ; lorsque l'angle devient nul, la force devient nulle.

Parmi les fonctions simples d'angles nous ne connaissons que le sinus qui soit égal à 1 pour un angle de 90 degrés et à 0 pour un angle nul ou égal à 180 degrés.

On peut montrer que l'on doit prendre le facteur $\sin \alpha$ en décomposant, d'après le principe des courants sinueux (voir les traités de physique), l'élément AB (fig. 10) en deux, l'un AB' normal à MO, l'autre BB' parallèle à MO. Ce dernier élément n'exerce pas d'action sur le pôle m. L'action de AB se réduit donc à celle de AB'. Or

$$AB' = AB \sin ABB' = AB \sin \alpha$$

En conséquence, l'expression de la force élémentaire sera :

$$dF = \frac{1}{10} \frac{m\, I\, ds . \sin \alpha}{r^2} \text{ dynes}$$

Telle est la démonstration élémentaire de cette longue formule.

Sans doute la vérification expérimentale n'a pas été faite avec une très grande approximation. Mais, comme nous l'avons fait remarquer, notre appareil, construit par nous, est bien imparfait.

Les résultats obtenus montrent suffisamment la valeur de la méthode et ce que l'on peut attendre d'elle avec un appareil construit avec les soins qu'apportent les constructeurs aux instruments de précision.

Cette vérification est un excellent exercice de manipulation pour les élèves de la classe de mathématiques élémentaires.

37. — **Champ d'un courant circulaire en son centre.** — Dans la formule élémentaire, faisons

$$m = 1 \quad \alpha = 90^\circ \quad \sin \alpha = 1$$

Toutes les forces élémentaires sont normales au plan du courant. Elle ont une résultante égale à leur somme et de même sens.

Somme de forces

$$dF = F = \frac{1}{10} \frac{I}{r^2} ds + \frac{1}{10} \frac{I}{r^2} ds' + \frac{1}{10} \frac{I}{r^2} ds'' \ldots.$$

$$F = \frac{1}{10} \frac{I}{r^2} (ds + ds' + ds'' \ldots.)$$

$$F = \frac{1}{10} \frac{I}{r^2} \times 2 \pi r$$

Car la somme de tous les éléments ds est la longueur $2 \pi r$ de la circonférence.

Par conséquent

$$F = \frac{1}{10} \frac{2 \pi I}{r} \text{ dynes.}$$

Mais, d'une manière générale, on pourrait exprimer l'intensité en fonction d'une unité arbitraire. Alors, en admettant pour la masse magnétique l'unité définie précédemment et le centimètre pour les longueurs, on peut écrire pour la valeur du champ d'un courant circulaire en son centre

$$F = K \frac{2\pi i}{r^2} \text{ dynes.}$$

On devra avoir

$$Ki = \frac{I}{10}$$

I désignant des ampères.

Faisons $K = 1$, l'intensité i est alors appelée *intensité électromagnétique du courant.*

$$i = \frac{I}{10} \text{ ampères.}$$

Comme le nombre exprimant la mesure d'une quantité, ici l'intensité, est en raison inverse de l'unité choisie, la relation précédente montre que : *l'unité électromagnématique d'intensité de courant vaut 10 ampères.*

La formule

$$F = 2\pi \frac{i}{r^2}$$

nous servira à définir cette unité en faisant $F = 2\pi$ $r = 1$ centimètre.

L'unité électromagnétique d'intensité de courant est l'intensité d'un courant circulaire de 1 centimètre de rayon dont le champ au centre est égal à 2π dynes.

38. — **Expression de la force en fonction du champ au milieu de l'élément.** — Remarquons que $\frac{m}{r^2}$ est le champ au milieu de l'élément. Soit

H ce champ. La force élémentaire peut alors s'écrire :

$$dF = \frac{1}{10} \text{HI } ds.\sin \alpha$$

39. — **Action d'un champ uniforme sur une portion rectiligne de courant perpendiculaire au champ**. — Supposons que la masse *m* soit assez éloignée de la portion rectiligne AB (fig. 15)

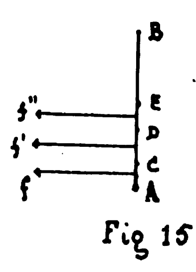


Fig 15

Toutes les forces élémentaires *f*. *f'*, *f''* .... agissant sur les divers éléments AC, CD, DE..... sont sensiblement parallèles.

La résultante de toutes ces forces leur est parallèle et égale à leur somme. Cela est d'autant plus rigoureux que la masse *m* est plus éloignée. Mais alors les distances de cette masse à chacun des éléments sont les mêmes ; $\frac{m}{r^2} = H$, pour chacun des éléments, a la même valeur.

De plus A B étant supposé perpendiculaire au champ, $\alpha = 90°$, $\sin \alpha = 1$. Donc pour les divers éléments, les forces élémentaires sont

$$f = \frac{I}{10} \text{ H I } ds$$

$$f' = \frac{I}{10} \text{ H I } ds'$$

$$f'' = \frac{I}{10} \text{ H I } ds''$$

Par suite

$$f + f' + f'' \ldots\ldots = F = \frac{1}{10} \text{ H I } (ds + ds' + ds'' \ldots\ldots)$$

Enfin

$$F = \frac{1}{10} \text{ H I } l \text{ dynes}$$

l étant la somme des éléments de la portion de courant considérée.

Telle est la démonstration de la formule donnée sans démonstration par certains ouvrages élémentaires.

H est exprimé en *Gauss*, I en *ampères* et l en centimètres.

CHAPITRE IV.

Expression du travail électromagnétique

40. — Cas d'un courant rectangulaire mobile autour d'un axe vertical. — Pour trouver la valeur du travail électromagnétique, c'est-à-dire du travail développé par le mouvement d'un circuit parcouru par un courant de la part d'un champ magnétique, nous prendrons le cas d'un circuit simple replié en rectangle, mobile autour d'un axe parallèle à l'une de ses dimensions et passant par le centre du rectangle.

Nous supposerons cet axe vertical, le champ uniforme et horizontal.

1° (*Le flux entre par la face négative*).

Soit un courant rectangulaire ABCD (fig. 16) mobile autour de l'axe vertical OO' passant par les 2 points servant à le supporter, comme on l'indique dans tous les traités de physique.

Le courant étant placé de façon qu'il se projette horizontalement en AD, le flux entre par la face négative.

Si on suppose un observateur placé dans une portion de circuit de façon que le courant lui entre par les pieds et lui sorte par la tête, et *s'il regarde vers la région d'où vient le champ, la force qui tend à entrainer la*

portion de courant est toujours dirigée vers la droite de l'observateur.

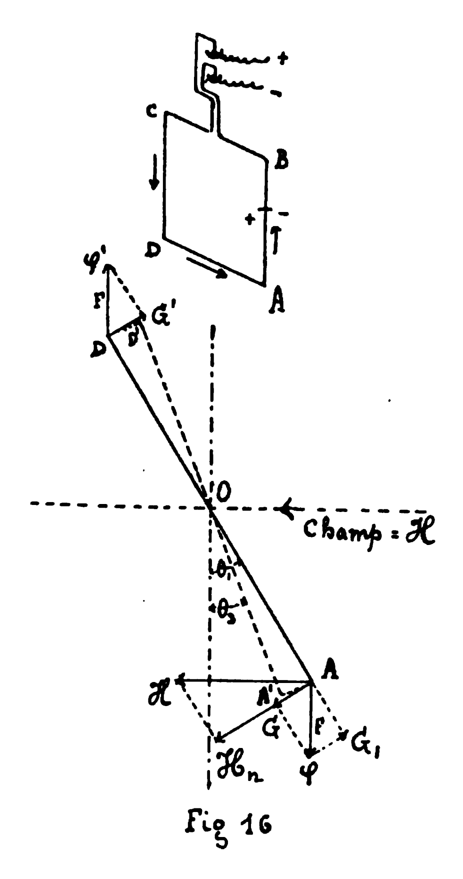


Fig 16

Dans le cas de la figure, les forces exercées sur les côtés AB et CD sont dirigées suivant A φ & D φ'. Elles sont d'ailleurs égales toutes deux à F. et normales au champ.

Ainsi dirigées, ces forces n'agissent pas intégralement.

La force A φ peut être décomposée en deux forces

rectangulaires, l'une AG perpendiculaire à AD, l'autre AG, dans le sens OA. Or l'axe est supposé fixe ; donc la force AG_1 n'a aucune action sur le travail. Celui-ci sera produit uniquement par la composante variable AG.

De même, au côté CD est appliquée une composante effective DG' = AG. Toutes deux forment un couple qui fait tourner le circuit.

D'autre part, il est facile de se rendre compte que les forces appliquées aux côtés AD et CB sont verticales. Elles n'agissent pas sur la rotation, et, par suite, ne produisent pas de travail.

Supposons que les forces AG et DG' agissent pendant un temps très court. Le déplacement angulaire est très petit et égal à $\theta_1 - \theta_2$. On a :

$$AG = F_n = F \sin \varphi \; AG = F \sin \theta_1$$

Dans la position voisine du cadre, la composante normale devient

$$F'_n = F \sin \theta_2$$

Comme le déplacement est supposé très petit, on peut admettre que la force est restée constante avec une intensité égale à la moyenne des intensités précédentes

$$\frac{F_n + F'_n}{2} = \frac{F \sin \theta_1 + F \sin \theta_2}{2}$$

Le déplacement très petit AA' du point d'application de la force est sensiblement dans la direction de AG, et le travail élémentaire est

$$\frac{F}{2} (\sin \theta_1 + \sin \theta_2) \, AA'$$

Or

$$F = \frac{I}{10} \, Hl \text{ dynes}, \; l = AB$$

De plus,

$$\text{Arc AA'} = \text{Ao} \times \text{Angle AOA'}$$

l'angle AOA' étant exprimé en *radians*.

Rappelons que l'unité d'angle, appelée *radian*, est l'angle correspondant à un arc d'un centimètre de long dans une circonférence de rayon égal à un centimètre.

Comme angle AOA $= \theta_1 - \theta_2$, le travail moteur de la force F dans un temps très petit est, en posant AO $= r$,

$$\frac{I}{10} H l \frac{1}{2} (\sin \theta_1 + \sin \theta_2) r (\theta_1 - \theta_2)$$

La composante DG' produit un travail égal.

La somme de ces deux travaux représente le travail total élémentaire nécessaire pour faire tourner le cadre de l'angle AOA'. Il a pour valeur

$$\Delta T = \frac{I}{10} H l r (\sin \theta_1 + \sin \theta_2) (\theta_1 - \theta_2)$$

Mais

$$\sin \theta_1 + \sin \theta_2 = 2 \sin \frac{\theta_1 + \theta_2}{2} \cos \frac{\theta_1 - \theta_2}{2}$$

Or $\theta_1 - \theta_2$ étant très petit, $\cos \frac{\theta_1 - \theta_2}{2}$ est sensiblement égal à 1. On a donc :

$$\text{(a)} \qquad \Delta T = \frac{I}{10} H l r (\theta_1 - \theta_2) . 2 \sin \frac{\theta_1 + \theta_2}{2}$$

Variation du flux qui traverse le circuit. — L'expression du flux est

$$H_n \times \text{surface du circuit.}$$

H_n étant la composante du champ perpendiculaire au circuit

$$H_n = H \cos \theta_1$$

Le flux qui traverse le circuit dans la position AD est

$$\Phi_1 = \text{H} \cos \theta_1 \times l \times 2r$$

Le flux relatif à la position A' D' est

$$\Phi_2 = \text{H} \cos \theta_2 \times l \times 2r$$

La différence entre ces flux, effectuée comme on le fait en mathématiques, est

$$\Phi_2 - \Phi_1 = \text{H}\, l\, 2\, r\, (\cos \theta_2 - \cos \theta_1)$$

$$\Delta\,\Phi = \Phi_2 - \Phi_1 = \text{H}\, l\, 2 r\, (-\,2 \sin \frac{\theta_2 + \theta_1}{2} \sin \frac{\theta_2 - \theta_1}{2})$$

$$\Delta\,\Phi = \Phi_2 - \Phi_1 = \text{H}\, l\, 2\, r.\ 2 \sin \frac{\theta_1 + \theta_2}{2} \sin \frac{\theta_1 - \theta_2}{2}$$

Or $\frac{\theta_1 - \theta_2}{2}$ étant très petit, on a sensiblement

$$\text{Sin} \frac{\theta_1 - \theta_2}{2} = \frac{\theta_1 - \theta_2}{2}$$

Alors

$$\text{(b)} \qquad \Delta\,\Phi = \text{H}\, l\, r\, 2 \frac{\theta_1 - \theta_2}{2}\, 2 \sin \frac{\theta_1 + \theta_2}{2}$$

En comparant les égalités (a) et (b) on voit que

$$\Delta\,\text{T} = \frac{1}{10} (\Phi_2 - \Phi_1)$$

Φ_1 et Φ_2 sont exprimés en *maxwells* et T est exprimé en *ergs*.

Travail pour un déplacement non très petit. — Ce travail T est la somme des travaux élémentaires correspondants :

$$\Delta\,\text{T}_1 = \frac{1}{10} (\Phi'_2 - \Phi_1)$$

$$\Delta\,\text{T}_2 = \frac{1}{10} (\Phi'_2 - \Phi'_2)$$

$$\Delta\,\text{T}_3 = \frac{1}{10} (\Phi'_4 - \Phi'_3)$$

....

$$\Delta T_n = \frac{1}{10} (\Phi_2 - \Phi'_n)$$

La somme est

$$T = \frac{1}{10} (\Phi_2 - \Phi_1) \text{ ergs}$$

Si l'on emploie la joule comme unité de travail, on a

$$\text{(c)} \qquad T = \frac{1}{10^8} (\Phi_2 - \Phi_1) \text{ joules}$$

Nous rappellerons que l'*erg* est le travail effectué par une force d'une dyne dont le point d'application se déplace d'un centimètre dans la direction de la force. L'erg vaut

$$\frac{1 \text{ kilogrammètre}}{98100000} = \frac{1 \text{ kilogrammètre}}{9{,}81 \times 10^7}$$

La joule vaut 10^7 ergs. C'est environ la dixième partie du kilogrammètre, c'est-à-dire du travail effectué par une force d'un kilogramme dont le point d'application se déplace d'un mètre dans la direction de la force.

La formule (c) est très importante. Elle est vraie quel que soit le sens du courant. Elle exprime le travail moteur des forces électromagnétiques quand le courant obéit à ces forces.

Le travail moteur est considéré comme positif.

Dans l'expression

$$T = \frac{1}{10} (\Phi_2 - \Phi_1)$$

Φ_2, flux traversant le circuit en A' D', a une valeur absolue plus grande que Φ_1, flux traversant le circuit en AD.

$\Phi_2 - \Phi_1$ est positif si Φ_2 et Φ_1 sont positifs. Donc, *le flux doit être considéré comme positif quand il entre par la face négative.*

2° *Le flux entre par la face positive.* Nous suppose-

rons encore le courant ascendant en AB, mais le champ viendra de gauche (fig. 17). On verrait, en opérant

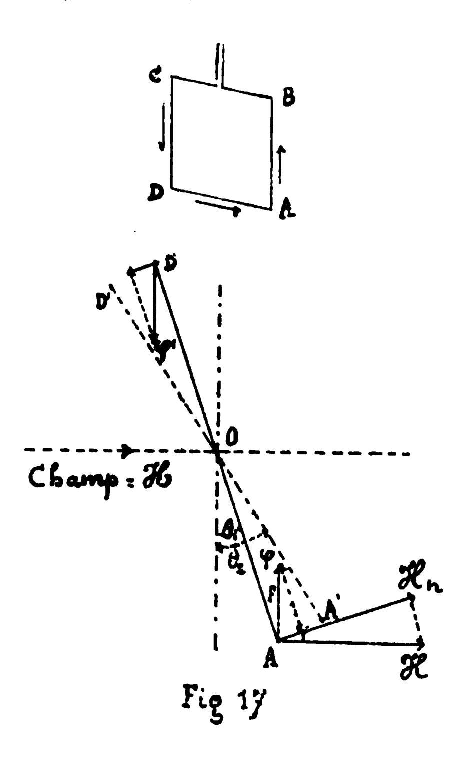


Fig 17

comme dans le premier cas, que le travail effectué pour un déplacement très petit est :

(d) $$\Delta T = \frac{I}{10} H\, l\, 2\, r\, (\theta_2 - \theta_1) \sin \frac{\theta_1 + \theta_2}{2}$$

Or,

$$\Phi_1 = H \cos \theta_1 \times 2\, r\, l$$
$$\Phi_2 = H \cos \theta_2 \times 2\, r\, l$$
$$\Phi_2 - \Phi_1 = 2\, r\, l\, H\, (\cos \theta_2 - \cos \theta_1)$$

et approximativement.

(e) $$\Phi_2 - \Phi_1 = -\, 2\, r\, l\, H\, (\theta_2 - \theta_1) \sin \frac{\theta_2 + \theta_1}{2}$$

En divisant membre les égalités (d) et (e) on a :

$$\frac{\Delta T}{\Phi_2 - \Phi_1} = -\frac{1}{10}$$

$$\Delta T = -\frac{1}{10}(\Phi_2 - \Phi_1)$$

Dans cette expression Φ_2 et Φ_1 sont positifs.
On voit en effet que Φ_2 est plus petit que Φ_1.
La différenc $\Phi_2 - \Phi_1$ est négative et Δ T est positif.
On pourra mettre Δ T sous la forme

$$\Delta T = \frac{1}{10}(\Phi_2 - \Phi_1)$$

à la condition de *considérer comme négatif le flux entrant par la face positive.*

41. — **Expression générale du travail électromagnétique.** — Moyennant les conventions précédentes sur le signe du flux, l'expression du travail pour une déviation finie

$$T = \frac{1}{10}(\Phi_2 - \Phi_1)$$

est générale.

Conséquences : 1° *Si la variation du flux est nulle, le travail électromagnétique est nul.* Ce cas se présente quand un circuit est assujetti à se mouvoir en translation dans un champ uniforme.

2° *Sens du mouvement* : *Le mouvement a toujours lieu dans un sens tel que le flux traversant le circuit augmente.*

En effet la première démonstration montre que le circuit se meut dans ce sens, puisque le flux est positif.

Dans la deuxième démonstration, le mouvement a lieu du côté où le flux diminue en valeur absolue. Comme le flux est négatif, il augmente.

CHAPITRE V.

Energie et potentiel d'un courant placé dans un champ.

---

42. — **Energie d'un courant.** — *1er cas* : **le courant est repoussé par un aimant.**— Supposons un circuit C_1 (fig. 18), mobile en translation suivant la ligne des pôles d'un aimant NS formant le champ.

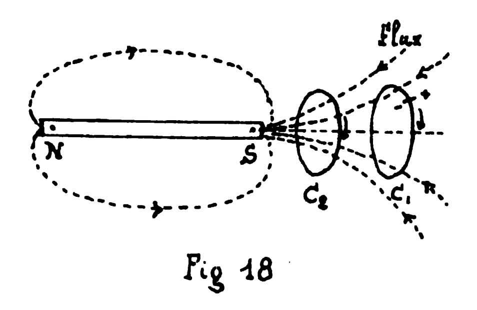


Fig 18

Les lignes de force sortent du pôle N et aboutissent au pôle S. Il s'ensuit que le flux entrant dans C_1 est négatif puisque, le courant étant repoussé, le flux entre par sa face positive.

Déplaçons le circuit de la position C_1 à la position C_2 contre les forces électro-magnétiques. Nous accomplissons un travail moteur ou positif. Mais les forces

émanées de l'aimant accomplissent un travail résistant.

Si ces dernières agissaient librement en déplaçant le circuit de C_2 en C_1 elles produiraient le travail

$$T = \frac{I}{10} (\Phi_1 - \Phi_2 \text{ ergs}$$

Φ_1 étant le flux à l'arrivée et Φ_2 le flux au départ.

Le travail moteur que nous avons accompli pour porter le courant de C_1 en C_2 a donc pour valeur

$$T_m = \frac{I}{10} (\Phi_1 - \Phi_2 \text{ ergs}$$

Dans la position C_2 le courant a quelque chose de plus qu'en C_1. Il peut repousser l'aimant avec une force plus grande que dans la position C_1, et, de plus il peut revenir à sa première position. Ce quelque chose est donc susceptible de mesure ; c'est une grandeur équivalente à un travail. On l'appelle *augmentation d'énergie.*

Autrement dit, le travail dépensé pour porter le circuit de C_1 en C_2 n'est pas perdu. Il s'emmagasine pour ainsi dire dans le courant sous forme de ce que l'on nomme *énergie potentielle.*

Il est bon de faire remarquer que, en disant transport du circuit, nous n'envisageons pas le travail nécessaire pour déplacer la matière du circuit, mais seulement le travail équivalent à celui des forces du champ.

Désignations par le symbole ΔW la variation de l'énergie. Nous aurons

$$\Delta W = \frac{I}{10} (\Phi_1 - \Phi_2) \text{ ergs}$$

$$\Delta W = - \frac{I}{10} (\Phi_2 - \Phi_1)$$

Cette expression peut s'écrire

$$\Delta W = -\frac{I}{10}\Phi_2 - \left(-\frac{I}{10}\Phi_1\right)$$

Sous cette deuxième forme, la valeur positive de ΔW, augmentation d'énergie, est la différence entre deux valeurs de la grandeur appelée *Energie*. Donc l'énergie dans une certaine position pourra s'écrire en désignant par Φ le flux qui traverse le circuit dans cette position

$$W = -\frac{I}{10}\Phi \text{ ergs}$$

Analysons plus complètement la question. Soit Φ, le flux qui traverse le circuit quand celui-ci est placé à une très grande distance de l'aimant. Les lignes de force passant à travers le circuit sont de moins en moins nombreuses au fur et à mesure que la distance augmente. On pourra donc supposer C_1 à une distance assez grande de l'aimant pour que Φ_1 soit sensiblement nul. Φ_1 sera nul pour une distance infinie selon l'expression des mathématiciens.

Déplaçons peu à peu le circuit vers l'aimant depuis la position très éloignée. Nous effectuons de la sorte une série de travaux élémentaires dont les valeurs sont :

$$\Delta W_1 = -\frac{I}{10}\Phi'_2 - \left(-\frac{I}{10}\Phi_1\right)$$

$$\Delta W_2 = -\frac{I}{10}\Phi'_3 - \left(-\frac{I}{10}\Phi_1\right)$$

. . . .

$$\Delta W_n = -\frac{I}{10}\Phi'_{n+1} - \left(-\frac{I}{10}\Phi'_n\right)$$

La variation totale de l'énergie est donc :

$$\Delta W_1 + \Delta W_2 + \ldots + \Delta W_n = -\frac{I}{10}\Phi'_{n+1} - \left(-\frac{I}{10}\Phi_1\right)$$

Mais Φ_1 est nul ou pratiquement nul. En posant $\Phi'_{n+1} = \Phi$, la variation totale de l'énergie est

$$\sum \Delta W_1 = -\frac{I}{10}\Phi$$

Or, à une distance infiniment grande le courant repousse l'aimant avec une force nulle ; son énergie est nulle. Partant de 0, l'énergie du courant varie de $-\frac{I}{10}\Phi$.

Cette variation de l'énergie est donc la valeur de l'énergie dans la position définitive, et l'on peut écrire

$$W = -\frac{I}{10}\Phi \text{ ergs}$$

ou $$W = -\frac{I}{10^8}\Phi \text{ joules}$$

Ce qui précède montre que, *si le courant se déplace en sens inverse des forces électro-magnétiques, l'énergie du courant augmente.*

Les choses se passent comme lorsqu'on diminue la longueur d'un ressort à boudin, le ressort se tend et il gagne en énergie.

De même *quand le courant se déplace dans le sens des forces du champ, son énergie diminue*, jusqu'à devenir nulle pour un déplacement infiniment grand. Les choses se passent comme lorsqu'on abandonne un ressort à l'action de ses forces élastiques, il se détend et son énergie diminue.

43. — **2e cas : Le courant est attiré par un aimant.** — Supposons (fig. 19) que le circuit se déplace de C_1 en C_2. Il obéit aux forces du champ. Si ce qui précède est général, son énergie doit diminuer.

On voit que dans la position C_2 le courant a quelque chose de moins qu'en C_1, car il ne peut revenir en C_1 sous l'influence des forces du champ. Il est dans le cas d'un ressort détendu qui ne peut se tendre de lui-même.

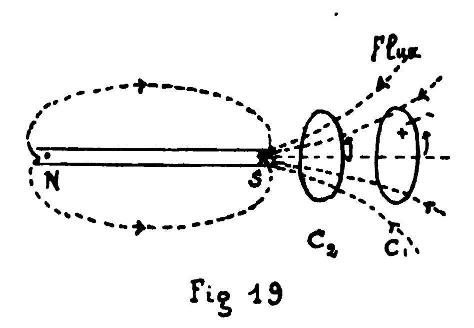


Fig 19

L'énergie en C_2 est donc plus faible qu'en C_1. Elle a diminué du travail effectué par les forces électromagnétiques, c'est-à-dire de :

$$\frac{I}{10}(\Phi_2 - \Phi_1)$$

Elle a donc augmenté de

$$\Delta W = -\frac{I}{10}(\Phi_2 - \Phi_1)$$

L'énergie est nulle à l'infini ; par suite, l'énergie diminuant quand le courant se rapproche de l'aimant, elle est négative à une distance finie. En opérant comme dans le premier cas, on verrait que

$$W = -\frac{I}{10}\Phi \text{ ergs.}$$

44. — **Potentiel d'un courant en un point extérieur. — Première expression.** — Supposons le champ magnétique constitué par une masse + 1. L'énergie du courant dans ce champ est ce qu'on appelle plus spécialement du nom de *potentiel du courant* en ce point.

C'est le travail dépensé pour porter la masse + 1 d'un point situé à une distance infiniment grande de l'aimant à sa position actuelle, ou, si l'on veut, *le travail effectué par les forces émanant du courant pour porter la masse + 1 de sa position actuelle à l'infini.*

D'après ce qui précède le potentiel est positif quand la masse + 1 est repoussée et négatif quand elle est attirée.

Si l'on désigne par V le potentiel en un point, on a :

$$V = -\frac{I}{10}\Phi$$

Φ étant le flux partant de la masse + 1 et traversant le circuit.

Le nombre qui exprime l'énergie dans ce cas particulier est le même que celui qui exprime le potentiel, l'énergie étant indiquée en joules et le potentiel en volts.

En effet, on sait qu'un travail électrique s'exprime par le produit d'une masse électrique par une différence de potentiel

$$T = M\,(V - V')$$

M exprimant des coulombs, V — V' des volts, le travail est exprimé en joules.

Quand 1 joule est effectué, 1 coulomb subit une chute de potentiel égale à 1 volt. Quand $-\frac{I}{10^8}\Phi$ joules sont

effectués, le potentiel varie de $-\frac{1}{10^8}\ \Phi$ volts. Alors

$$V = -\frac{1}{10^8}\ \Phi \text{ volts.}$$

I étant exprimé en ampères et Φ en maxwells.

45. — **Deuxième expression du potentiel d'un courant.** — Soient un circuit projeté sur le plan de la figure en CC' et la masse + 1 en A (fig. 20). Considérons un élément de la surface du courant projeté en MM'. Circonscrivons à cet élément un cône dont le sommet soit en A.

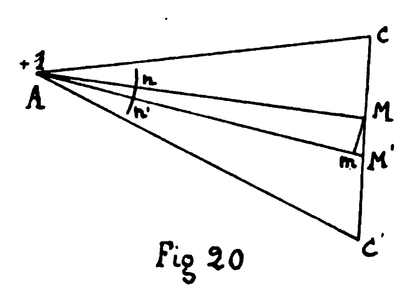


Fig 20

Décrivons deux sphères, l'une de rayon AM, l'autre de rayon An = 1 centimètre.

Les deux cônes élémentaires semblables mMA, nAn' donnent

$$\frac{\text{Surface Mm}}{\text{Surface nn'}} = \frac{r^2}{1^2} = r^2$$

Posons

$$\text{Surface nn'} = d\omega,$$

Alors $$\text{Surface Mm} = r^2\ d\omega$$

Mais la force en M est $\frac{m}{r^2} = \frac{1}{r^2}$ puisque la masse agissante est égale à 1.

Le flux traversant la surface MM' est

$$d\Phi = Mm \times \frac{1}{r^2} = \frac{r^2 d\omega}{r^2} = d\omega$$

Le flux total qui traverse toute la surface du courant est

$$\sum d\Phi = \Sigma d\omega$$

La surface élémentaire $d\omega$ est prise pour mesure de l'angle solide A circonscrit à cette surface. On l'exprime en *stéradians.*

Le stéradian est l'unité d'angle solide. C'est l'angle solide qui circonscrit une surface égale à 1 centimètre carré dans une sphère de rayon égal à 1 centimètre.

Si l'on désigne par ω l'angle solide sous lequel, du point A, on voit la surface du courant, on a

$$\Phi = \omega$$

Signe de l'angle solide. — Nous avons été amené à donner un signe au flux; il est nécessaire d'en donner un à l'angle solide.

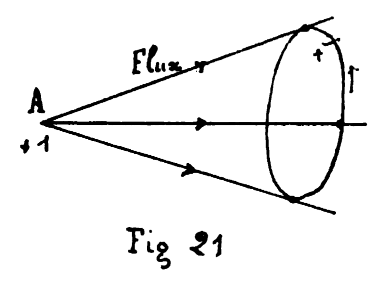


Fig 21

Si le flux entre par la face positive (fig. 21), il est négatif et l'expression

$$V = -\frac{1}{10^8}\Phi$$

est positive. En supposant ω positif, on écrira

$$V = \frac{I}{10^8}\ \omega \text{ volts}$$

Si le flux entre par la face négative (fig. 22), il est positif et l'expression

$$V = -\frac{I}{10^8}\ \Phi$$

est négative. En supposant ω négatif

$$+\Phi = -\omega$$

et

$$V = -\frac{I}{10^8}(-\omega)$$

$$V = \frac{I}{10^8}\ \omega \text{ volts}$$

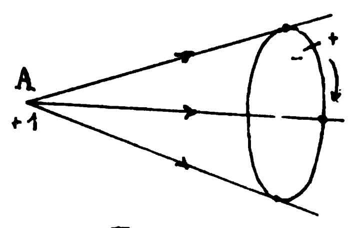


Fig 22

Ainsi l'expression générale de potentiel d'un courant en un point est

$$V = \frac{I}{10}\ \omega \text{ ergs ou } V = \frac{I}{10^8}\ \omega \text{ volts}$$

à la condition de *considérer l'angle ω comme positif, quand, du point A où l'on prend le potentiel, on voit le courant par sa face positive, et comme négatif quand, de ce point, on voit le courant par sa face négative.*

CHAPITRE VI.

Champ des bobines. — Energie mutuelle des courants. — Flux total.

---

46. — 1° **Bobine plate.** — Nous considérons seulement le champ au centre de la bobine. La bobine sera supposée formée de circuits assez fins pour que chacun d'eux ait ses différents points sensiblement à la même distance du centre.

Le champ au centre est la résultante de n champs égaux à celui d'un courant circulaire.

Nous avons trouvé que ce champ est

$$\frac{I}{10} \cdot \frac{2\pi I}{r} \text{ dynes.}$$

Pour les n spires

$$H = \frac{2\pi n I}{r} 10^{-1} \text{ dynes} \quad , \text{ car } \frac{1}{10} = 10^{-1}$$

47. — 2° **Bobine allongée.** — La longueur d'une telle bobine est au moins 50 fois le diamètre des spires.

Pour faire une bobine, on enroule un certain nombre de spires serrées sur un cylindre et on considère chaque spire comme un courant sensiblement circulaire. Cela est à peu près exact si les spires sont formées d'un fil fin et serrées les unes contre les autres.

Admettons que les spires ne soient pas trop serrées de façon à voir facilement dans l'intérieur de la bobine. Celle-ci est fixée à une planchette passant par les centres des spires sur laquelle on projette de la limaille de fer lors du passage du courant.

On voit les brins se disposer suivant les lignes de force (fig. 22 bis). Ces lignes sont courbes vers les extrémités ; mais elles deviennent sensiblement parallèles en des points assez éloignés des extrémités.

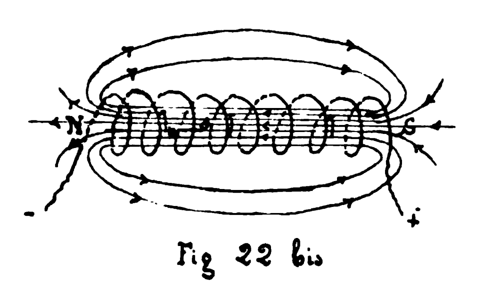


Fig 22 bis

D'ailleurs, en déplaçant une petite aiguille aimantée dans l'intérieur de la bobine, on la voit prendre, en ces points, toujours la même direction telle que le pôle nord se trouve à gauche de toutes les portions de courant circulant dans les diverses spires.

D'après cela, les lignes de forces sont dirigées comme celles du champ d'un aimant : *elles sortent par l'extrémité nord et rentrent par l'extrémité sud.*

Dans l'intérieur elles sont dirigées de S vers N.

De plus, si la bobine est placée parrallèlement à l'aiguille aimantée, les spires sont perpendiculaires au plan du méridien magnétique dans ce cas, la petite aiguille oscillant sous l'action de la Terre et du courant, fait le même nombre d'oscillations par minute en tous les points où les lignes de force sont parallèles.

Dans cette région, la force émanant des spires est

constante de grandeur et de direction, c'est-à-dire que *le champ y est uniforme.*

Cherchons l'expression de ce champ.

Mais, avant, voyons si le potentiel ne varie pas de valeur lorsque le point de masse + 1 traverse le circuit d'un courant.

Soit (fig. 23) MM' l'une des spires d'une bobine ; le courant circule dans le sens de la flèche.

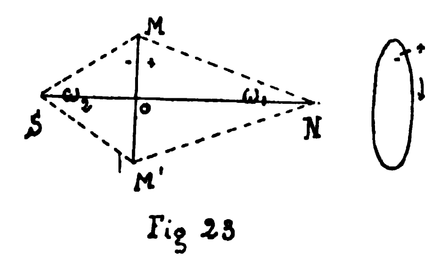


Fig 23

Déplaçons la masse + 1 du point N vers le point S, c'est-à-dire du pôle nord vers le pôle sud de la bobine. De N en O, la masse + 1 se déplace en sens inverse de la force, donc le potentiel augmente.

En N, l'angle solide positif sous lequel on voit le courant est coupé suivant l'angle MNM' par le plan de la figure. Soit ω_1 cet angle solide. En O, l'angle solide est mesuré par la moitié de la surface de la sphère de rayon 1 ; il a pour valeur 2π. De N en O le potentiel a augmenté de $(2\pi - \omega_1)\frac{I}{10}$ ergs.

Dès que la masse + 1 traverse le circuit, l'angle sous lequel on voit le circuit devient négatif. La masse + 1 s'éloignant en sens inverse de celui de la force, le potentiel du courant augmente encore. Il était $+\frac{I}{10} 2.\pi$ à une distance infiniment petite du circuit à droite du point O ; il devient $-\frac{I}{10} 2\pi$ à une distance infiniment petite à gauche du point O.

De O en S le potentiel augmente de

$$-\frac{I}{10}\omega_2 - \left(-2\omega\frac{I}{10}\right) = -\frac{I}{10}\omega_2 + 2\pi\frac{I}{10}$$

Pour passer de N en S, le potentiel augmente par conséquent de

$$2\pi\frac{I}{10} - \frac{I}{10}\omega_1 + 2\pi\frac{I}{10} - \frac{I}{10}\omega_2 = 4\pi\frac{I}{10} - I\frac{\omega_1 + \omega_2}{10}$$

C'est la valeur du travail dépensé pour porter la masse + 1 du pôle N vers le pôle S. Il est sensiblement égal à $4\pi\frac{I}{10}$ ergs quand on considère une spire assez éloignée des extrémités.

Ainsi en supposant une bobine d'un mètre de long et d'un diamètre de 2 centimètres sur laquelle sont enroulées 1000 spires d'un fil d'un millimètre de diamètre, on peut calculer l'expression $\omega_1 + \omega_2$ et la comparer à 4π pour les diverses spires.

On se rendra compte ainsi de l'erreur commise. La surface de la zone ω se calcule par la formule facile à trouver

$$\omega = 2\pi\left(1 - \frac{d}{r^2 + d^2}\right)$$

d désignant la distance de l'extrémité de la bobine à la spire considérée de rayon r.

Si, en traversant chaque spire, l'augmentation du potentiel était toujours de $4\pi\frac{I}{10}$ lorsque n spires auraient été traversées, l'augmentation du potentiel serait $4\pi n\frac{I}{10}$.

Mais alors la masse + I se déplaçant du pôle N vers le pôle S est soumise à une force de H dynes, très sensiblement constante. Si l centimètres représentent la

longueur de la bobine, le travail produit est $H \times l$ ergs On peut donc écrire

$$4 \pi n \frac{I}{10} = H l \text{ ergs}$$

Soit n_1 le nombre de spires par centimètre $n_1 l = n$. L'expression précédente devient

$$4 \pi \frac{n_1 I}{10} \text{ H Gauss}$$

Or $\frac{4\pi}{10} = 1{,}256$. Comme le 1er membre est un peu trop grand, on prend simplement 1,25 au lieu de 1,256. On a ainsi le champ d'une bobine longue à une grande distance des extrémités

$$H = 1{,}25\, n_1 I \text{ gauss}$$

C'est aussi le champ à l'intérieur d'une bobine annulaire complètement fermée, pourvu que son diamètre soit grand par rapport à celui des spires.

$n I$ est le nombre d'ampère-tours de la bobine.
$n_1 I$ est le nombre d'ampère-tours par centimètre.

48.— **Flux traversant une bobine longue.** — Dans la région où le champ est constant, le flux a pour valeur

$$\Phi = H S$$

S étant la section droite de la bobine.

$$\Phi = 1{,}25\, n_1 I S \text{ maxwells}$$

Si l'intérieur de la bobine est complètement rempli par un noyau de fer doux, le champ magnétique est plus grand. Il est facile de s'en rendre compte en faisant le spectre magnétique au moyen de deux aimants placés sur une même droite, les pôles de noms contraires en

regard et à une distance de quelques centimètres. On note la disposition des lignes de force arquées entre les pôles. On recommence le spectre en plaçant un morceau de fer doux entre les pôles, les aimants étant disposés comme plus haut. On voit les lignes de force se serrer vers le fer doux.

Dans l'espace occupé par le fer doux, il en pénètre plus que dans le même espace occupé par l'air. On dit alors que le fer est plus *perméable* que l'air aux lignes de force. Le champ en un point de l'intérieur du fer doux est alors

$$B = \mu H$$

H étant le champ au même point de l'air avant l'introduction du fer doux.

μ est appelé le *coefficient de perméabilité magnétique* du fer.

Dans l'intérieur d'une bobine annulaire à noyau de fer doux, le flux qui traverse chaque section est alors

$$\Phi = 1{,}25 \frac{n\,I}{l} \mu S$$

ou

$$\Phi = \frac{1{,}25\, n\, I}{\frac{l}{\mu S}}$$

Dans une telle bobine les lignes de force se ferment sur elles-mêmes et le flux, si on peut s'exprimer ainsi, circule dans l'intérieur de la bobine à la façon d'un courant électrique dans un circuit fermé.

On voit que l'expression du flux se présente comme celle de l'intensité d'un courant. Pour cette raison, l'expression $1{,}25\,n\,I$ est appelée *force magnétomotrice* et l'expression $\frac{l}{\mu S}$ porte le nom de *résistance magnétique* ou *réluctance*.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur le flux des bobines.

49. — **Energie mutuelle de deux courants.** — Soient deux courants C et C' (fig. 24). Le courant C', d'intensité I', forme le champ dans lequel peut se déplacer le courant C, d'intensité I, et réciproquement.

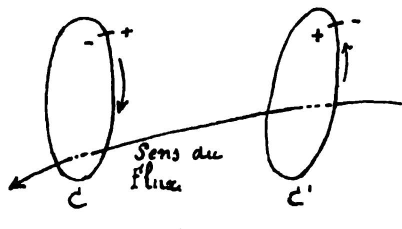


Fig 24

L'énergie du courant C dans le champ de C' est

$$W = - \frac{I}{10} \Phi \text{ ergs},$$

car le courant C' peut être assimilé à un feuillet magnétique qui enverrait le flux Φ à travers la surface du courant C.

On peut écrire

$$\Phi = M \frac{I'}{10}$$

Alors si $I' = 10$ ampères, $M = \Phi$ (dans le cas de la figure Φ est négatif).

M est donc le flux qui traverse le circuit C lorsque le circuit C', formant le champ, est parcouru par un courant de 10 ampères.

L'énergie du courant C est alors

$$W = - M \frac{I I'}{10^2} \text{ ergs}$$

De même, l'énergie du courant C' dans le champ du courant C est

$$W' = -M \frac{I' I}{10^2} \text{ ergs}$$

Ces deux énergie sont évidemment égales par suite suite du principe de l'égalité de l'action et de la réaction. On a donc

$$M = M'$$

Le coefficient M s'appelle coefficient d'induction mutuelle.

50. — **Le coefficient d'induction musuelle M a la signification d'une longueur**·

En effet, l'unité d'intensité électromagnétique valant 10 ampères, I ampères valent 10 fois l'intensité I, exprimée en unités électromagnétiques.

$$I = 10\, I_1$$
$$I' = 10\, I'_1,$$
$$I\, I' = 10^2\, I_1 . I'_1 .$$
$$W = -M I_1 I'_1$$
$$M = -\frac{W}{I_1 I'_1}$$

L'équation des dimensions de M est

$$(M) = \frac{(W)}{(I_1)(I'_1)} = \frac{M L^2 T^{-2}}{\left(L^{\frac{1}{2}} M^{\frac{1}{2}} T^{-1}\right)^2} = L$$

M est donc exprimé en centimètres.

Dans la pratique on suppose $I = I' = 1$ ampère, $W = 10^7$ ergs. Alors l'expression $W = -M \frac{I I'}{10^2}$ devient

$$10^7 = -\frac{M}{10^2}$$

$M = 10^9$ centimètres en valeur absolue.

Cette valeur de M porte le nom de *henry*.

1 henry vaut 10^9 centimètres

Si M est exprimé en henrys

$$W \text{ joules} = - M I I'$$

En effet de la formule

$$W = - \frac{M I I'}{10^2} \text{ ergs, on tire}$$

$$\frac{W}{10^7} = - \frac{M \times 10^9 \times I I'}{10^7 \times 10^2}$$

c'est-à-dire

$$W \text{ joules} = - M I I'$$

M étant exprimé en henrys, I et I' en ampères.

51. — **Valeur du flux qui traverse un circuit.** — On a vu que

$$W = - I \Phi 10^{-8} \text{ joules}$$

Mais

$$W = - M I I' \text{ joules}$$

Donc

$$- I \Phi 10^{-8} = - M I I'$$

Et

$$\Phi = M I' . 10^8 \text{ maxwells}$$

52. — **Signification de M en henrys.**

$$M \text{ henrys} = \Phi 10^{-8} \frac{1}{I'}$$

On peut dire que le *coefficient d'induction mutuelle exprimé en henrys, de deux courants, est égal à 10^{-8} fois le flux qui traverse l'un d'eux, quand l'autre est parcouru par un courant d'un ampère.*

53. — **Coefficient de self-induction.** — Supposons un courant unique (fig. 25). Il forme à lui seul un champ qui envoie un flux à travers sa surface.

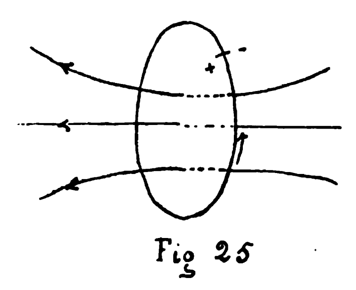


Fig 25

On appelle coefficient de self-induction L, un coefficient qui a la même signification qu'un coefficient d'induction mutuelle. Il est égal, en henrys, à 10^{-8} fois le flux qui traverse le circuit (de la face Sud à la face Nord) et qui est parcouru par un courant d'un ampère.

Le flux traversant le circuit est

$$\Phi = L\,I\,10^{8}$$

54. — **Flux total traversant un circuit placé dans un champ.** — Lorsqu'un circuit parcouru par un courant est dans un champ, le flux qui le traverse se compose de deux parties :

1° Le flux extérieur Φ_e provenant du champ ;
2° Le flux $L\,I\,10^{8}$ dû au courant.

Si l'on désigne par Φ le flux total, on peut écrire

$$\Phi = \Phi_e + L\,I\,10^{8}$$

Supposons le flux variable avec le temps, Ce cas se présente dans l'étude des courants alternatifs. I, intensité d'un courant d'induction, varie aussi avec le temps. En prenant les dérivées des deux membres par rapport au temps, on a :

$$\frac{d\Phi}{dt} = \frac{d\Phi_e}{dt} + L\,\frac{dI}{dt}\,10^8$$

ou $$-\frac{d\Phi}{dt}\,10^{-8} = -\,\frac{d\Phi_e}{dt}\,10^{-8} - L\,\frac{dI}{dt}$$

Dans l'étude de l'induction $-\frac{d\Phi_e}{dt}\,10^{-8}$ est, en volts, la force électromotrice d'induction, due aux variations du champ extérieur ; $-\frac{d\Phi}{dt}\,10^{-8}$ est la force électromotrice totale, résultant de la précédente et de $-L\frac{dI}{dt}$, appelée *force électromotrice de self-induction.*

Cette formule est très importante. Elle permet de montrer l'influence de la self-induction dans l'étude des courants alternatifs.

APPENDICE

55. — **Démonstration de la formule du pendule composé.**— Dans la démonstration expérimentale de la formule de Laplace, nous avons dû nous servir de l'expression mathématique donnant la durée d'une petite oscillation d'un pendule composé.

Nous pensons être utile au lecteur en donnant ici la démonstration de la formule

$$t = \pi \sqrt{\frac{I}{Mga}}$$

Une pendule composé est un corps quelconque oscillant autour d'un axe ou d'un point dans un plan.

Pour déterminer la loi du mouvement d'un tel corps, il faut se rappeler que, dans un mouvement de rotation quelconque, on a à considérer une vitesse *linéaire* à un moment donné. Sa valeur est

$$v = \text{limite de } \frac{\Delta S}{\Delta t} = \frac{ds}{dt}$$

Δs étant l'arc infiniment petit parcouru dans le temps Δt aussi infinement petit.

D'autre part, on à considérer une accélération *tangentielle* $\frac{dv}{dt}$; puis une vitesse *angulaire* et une accélération *angulaire* à un moment donné, ayant respectivement pour valeurs

$$\omega = \frac{d\theta}{dt} \qquad \varphi = \frac{d\omega}{dt}$$

On établit l'équation du mouvement en appliquant le théorème de d'ALEMBERT : *Il y a, à chaque instant d'un mouvement, équilibre dynamique ou fictif entre les forces agissantes et les résistances d'inertie.*

On se rappelera aussi les équations d'équilibre suivant 3 axes rectangulaires, comprenant 3 équations de projections de forces et 3 équations de moments autour de ces axes.

1° La somme des projections de toutes les forces agissant sur le corps est nulle pour chacun des axes.

2° La somme des moments de toutes les forces par rapport à chacun des axes est nulle.

Cela posé, considérons un corps, soumis à son poids, tournant autour d'un axe O perpendiculaire au plan de la figure (fig. 26).

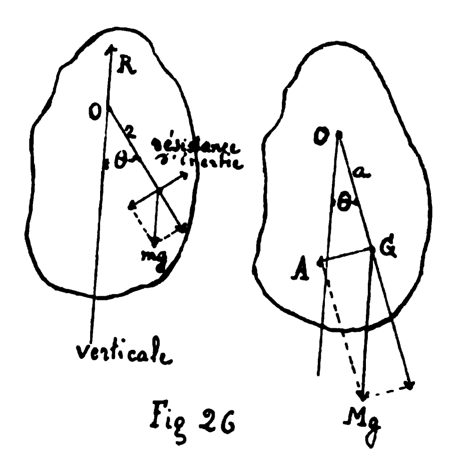


Fig 26

Toutes les forces qui sollicitent le corps sont parallèles au plan de la figure supposé vertical.

Le mouvement n'est possible qu'autour de l'arc O. Par conséquent, les conditions d'équilibre se réduisent à une seule équation de moments autour de l'axe O. Le théorème de d'Alembert donne

(A) $\left\{ \begin{array}{l} \text{Somme des moments des forces agissantes} = \\ \text{Somme des moments des résistances d'inertie.} \end{array} \right.$

Le moment de la réaction R est nul.

Supposons le corps symétrique par rapport au plan de la figure. Les forces de pesanteur se composent deux à deux ; finalement on a un ensemble de résultantes dans le plan de la figure. Le pendule pourra être remplacé par des masses dans le plan de. la figure ayant des poids égaux à la somme des poids des petites masses composantes. Soit m l'une de ces masses située à la distance r de l'axe et soit v sa vitesse linéaire à un moment donné. La force mg peut se décomposer en deux, l'une normale à la circonférence de rayon Om, et allant rencontrer l'axe O ; l'autre tangente à cette circonférence.

La composante normale rencontrant l'axe n'agit pas sur la rotation et son moment est nul.

La composante tangentielle, $m\frac{dv}{dt}$, produit seule la rotation.

Or, on sait que si ω est la vitesse angulaire à un moment donné, c'est-à-dire l'angle décrit par la droite Om dans l'unité de temps, on a

$$v = \omega r$$

d'où

$$\frac{dv}{dt} = r\frac{d\omega}{dt}$$

en prenant les dérivées des deux membres.

$$m\frac{dv}{dt} = m\,r\frac{d\omega}{dt}$$

Le point de masse m oppose au mouvement une résistance d'inertie dont la composante tangentielle est

$$-\,m\,r\,\frac{d\omega}{dt}$$

et dont le moment par rapport à l'axe O est

$$- m\, r^2 \frac{d\omega}{dt}$$

On peut donc écrire, d'après l'expression (A)

$$\text{(B)} \qquad \sum M_o F - \sum m\, r^2 \frac{d\omega}{dt} = O$$

La quantité $m\, r^2$ s'appelle le *moment d'inertie* du point de masse m. $\Sigma\, m\, r^2$ I est le moment d'inertie du corps tout entier.

De l'équation, (B) $\frac{d\omega}{dt}$ étant le même pour tous les points à un moment donné, on tire :

$$\text{(C)} \qquad \frac{d\omega}{dt} = \frac{\Sigma \text{ Mo F}}{I}$$

Telle est l'équation générale du mouvement d'un corps solide tournant autour d'un axe fixe.

Dans le cas d'un pendule, la somme des moments des forces est égale au moment de la résultante Mg de ces forces, M étant la masse du corps et g l'accélération due à la pesanteur. Le moment de la force Mg, poids du pendule, est égale à celui de sa composante tangentielle $AG = Mg \sin \theta$.

Alors

$$\frac{d\omega}{dt} = \frac{Mg\, a \sin \theta}{I}$$

Si l'angle θ est petit, on peut écrire, en exprimant θ en radians,

$$\text{Sin}\, \theta = \theta$$

Par suite,

$$\frac{d\omega}{dt} = \frac{Mg\, a}{I}\, \theta$$

Or, lorsque l'angle θ augmente, la vitesse angulaire ω diminue et la dérivée $\frac{d\omega}{dt}$ doit être négative. Aussi, pour montrer cette relation entre θ et ω, on écrit

$$\frac{d\omega}{dt} = -\frac{Mg\,a}{I}\,\theta$$

La durée de la petite oscillation est donnée par l'expression

$$t = \frac{\pi}{\sqrt{\frac{Mg\,a}{I}}}$$

Voir la théorie du pendule simple :

(Notre cours de physique pour ceux qui l'ont suivi, ou le traité de physique de MM. Faivre, Dupaigre et Carimey en usage au Lycée de Lons-le-Saunier).

La formule précédente s'écrit d'habitude

$$t = \pi\sqrt{\frac{I}{Mg\,a}}$$

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II.

Champ magnétique des courants.

CHAPITRE III.

Démonstration de la formule de Laplace.

CHAPITRE IV.

Expression du travail électromagnétique.

CHAPITRE V.

Energie et potentiel d'un courant.

CHAPITRE VI.

Champ des bobines. Energie mutuelle de deux courants. Flux total.

APPENDICE

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

Procès-verbaux des Séances.

Séance du 9 Juillet 1907.

Présents : MM. Monot, *Vice-Président* ; Girardot, M. Prost, Sirot, Lombard, Perrod, Declume et Carrez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

MM. Perrod et Prost présentent, au titre de membre résidant au chef-lieu, M. Berthod, chef de comptabilité à la Banque de France.

M. Perrod est délégué à l'effet de représenter la Société d'Emulation du Jura au Congrès de l'Association franc-comtoise qui se tiendra à Belfort le 1er août prochain.

M. Monot donne lecture d'une étude dont il demande l'insertion aux Mémoires de la Société pour 1908, dans laquelle il fait part à ses Collègues des impressions et souvenirs qu'il a recueillis au cours d'un récent voyage à Rome.

L'Assemblée, vivement intéressée, remercie l'auteur par d'unanimes applaudissements.

M. Girardot demande à la Société d'Emulation un crédit supplémentaire pour la continuation des fouilles qu'il a entreprises tant au lac de Chalain que dans les ruines du château de Montmorot.

Un crédit de 50 francs est mis à la disposition du savant professeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 15 Octobre 1907.

Présents : MM. Mias, *Président* ; Monot, Lombard, Maurice Prost, Girardot, Sirot, Perrod, Clémençot, Declume et Carrez, *Secrétaire*.

Absents excusés : Mlle Taviot et M. Lebrun.

MM. Maurice Prost et Perrod présentent M. Rosset, pharmacien à Orgelet, au titre de membre résidant dans le département.

M. Berthod, chef de comptabilité à la Banque de France, est admis au titre de membre résidant au chef-lieu.

M. Perrod, délégué à l'effet de représenter la Société d'Emulation du Jura au Congrès de l'Association franc-comtoise à Belfort, donne le compte-rendu des travaux de cette assemblée. Il informe ses Collègues que le prochain Congrès se tiendra à Salins au mois d'août 1908.

Les membres présents sont heureux d'apprendre que M. Perrod a été nommé président et M. Feuvrier secrétaire de la future réunion des Sociétés savantes

de Franche-Comté, et ils témoignent à leurs distingués collègues leurs plus vives félicitations.

Après d'intéressantes communications de MM. Girardot et Perrod, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 12 Novembre 1907.

Présents : MM. Monot, *Vice-Président* ; Girardot, Clémençot, Millot, Sirot, Perrod, M. Prost, H. Prost, Berthod, Lombard, Declume et Carrez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication est faite des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. Rosset, pharmacien à Orgelet, présenté à la dernière séance, est admis au titre de membre résidant dans le département.

MM. Perrod et Maurice Prost présentent M. Jean de Valois, à Dole, au titre de membre résidant dans le département.

M. Clémençot fait ensuite une communication qu'il intitule : *Contribution à l'étude de l'électro-magnétisme*.

Cette communication intéresse vivement les membres présents ; elle sera publiée dans les Mémoires de 1908.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Assemblée générale du 26 Décembre 1907.

Présents : MM. Monot, *Vice-Président* ; Sirod, Dr Chapuis, Légerot, H. Prost, M. Prost, Millot, Berthod, Lombard, Perrod, Clémençot, Girardot, Lebrun, Declume et Carrez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Jean de Valois, homme de lettres, à Dôle, est admis au titre de membre résidant dans le département.

MM. Girardot et Maurice Prost présentent M. Romain Guyon, instituteur à Vevy, au titre de membre résidant dans le département.

M. Lebrun fait une communication dont le compte rendu figure à la suite du présent procès-verbal.

M. Perrod fait part à l'Assemblée de la fondation d'une nouvelle revue locale « *Le vieux Lons* ».

M. Girardot fait ensuite une communication sur Chalain, dans laquelle il décrit les espèces animales ou domestiques dont on y retrouve les restes.

Puis il est procédé au renouvellement des membres du Bureau et à la nomination de la Commission de lecture.

Sont élus au premier tour de scrutin, M. Monot, Président et M. Carrez, Secrétaire.

L'élection du Vice-Président nécessite un deuxième tour de scrutin. M. Guichard est élu à la majorité relative.

MM. Girardot et Perrod sont désignés comme membres de la Commission de lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Lebrun. — M. LEBRUN présente d'abord des photographies de pointes de flèches trouvées dans les fouilles de Clairvaux et actuellement aux musées de Besançon. Il en donne la description. Ces pointes, d'un travail très soigné pour la plupart, sont à crans latéraux. C'est un type assez rare dans les gisements néolithiques de l'Europe, plus commun au contraire chez les populations actuelles qui font usage de la pierre. D'après le nombre des exemplaires recueillis, soit à Clairvaux, soit à Chalain, ce genre de taille paraît assez fréquent dans ces deux lacs, mais aussi il semble s'y être localisé, car les gisements néolithiques du Jura n'en ont donné qu'un exemplaire (*Brainans*).

Ensuite M. LEBRUN présente un instrument en silex, trouvé près de Conliège. Sa forme, ses dimensions, son gisement loin de tout gisement néolithique, semblent d'une manière presque certaine le rapporter au Chelléo-Moustérien et le classent dans cette catégorie d'instruments appelés « Coup de poing ». Des recherches ultérieures feront savoir s'il s'agit d'un instrument isolé ou d'un gisement.

Séance du 9 janvier 1908.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GIRARDOT, SIROT, CLÉMENÇOT, LOMBARD, DECLUME, PERROT, LEBRUN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Romain GUYON, instituteur à Vevy, présenté par MM. GIRARDOT et M. PROST dans la séance du 62

décembre 1907, est admis au titre de membre résidant dans le département.

Après lecture de la correspondance, M. Monot donne communication des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Il analyse notamment quelques travaux insérés dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard.

Au sujet de la communication de M. Lebrun dans la séance du 26 décembre 1907, M. Girardot fait remarquer qu'une assez belle hache chelléenne du musée de Lons-le-Saunier, où elle est étiquetée comme venant de Vernantois (1883), doit être considérée comme étant d'une provenance fort douteuse et très probablement étrangère à la région jurassienne. C'est l'impression qui résulte des informations qu'il a prises à ce sujet, et dont il fait connaître le détail. Aussi cette hache, qui avait été signalée auparavant dans certaines publications comme étant de Vernantois, n'a-t-elle été mentionnée par MM. Chantre et Savoye dans le catalogue préhistorique du Jura que sous les plus expresses réserves, à la suite des communications à eux faites par M. Girardot.

M. Sirot fait ensuite une communication qui sera mise à la suite du procès-verbal.

Enfin M. Monot intéresse vivement ses collègues en leur donnant lecture de la 2e partie de son travail « *Souvenirs et impressions d'un voyage à Rome* ». Cette étude sera publiée dans les Mémoires de 1908.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Sirot. — M. Sirot donne lecture d'une note relative à une dent de Voltaire.

Une partie de cette dent, enchâssée dans le chaton d'une bague, avait été envoyée en 1812 au Comte

Français de Nantes par un sieur Lemaire, accompagnée de la lettre suivante :

« Lorqu'il fut décidé que les restes de Voltaire, seraient transportés au Panthéon, M. Charon, officier municipal, fut chargé d'aller les faire exhumer à Romilly où ils étaient enterrés.

« Trois grands carreaux de pierre sur lesquels il y avait pour toute inscription A V, Arouet-Voltaire, indiquèrent sa tombe. M. Charon désirant avoir quelque chose qui eût appartenu à cet homme célèbre, osa lui ôter une dent molaire et un ongle du pied droit. Il voulut bien m'accorder la dent que je fis scier en trois parties et que je fis monter sur trois bagues. J'en donnai une à M. Charon par reconnaissance, une autre au peintre David qui avait enseigné le dessin à ma première femme, et qui a cru pouvoir troquer sa bague pour une très belle médaille artistique d'Alexandre, qu'il porte encore. Je gardai la troisième... Puisse ce petit os sorti d'une bouche éloquente vous être agréable. »

Paris, le 30 septembre 1812. Signé : Le Maire.

Séance du 13 février 1908.

Présent : MM. Monot, *Président* ; Guichard, *Vice-Président* ; Lombard, Perrod, Maurice Prost, Henri Prost, Sirot, Declume, Lebrun et Carrez, *Secrétaire*.

Absente excusée : Mlle Taviot.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Lecture est faite de la correspondance.

M. Monot rend compte des volumes reçus des diverses sociétés correspondantes depuis la dernière réunion.

Il signale en particulier :

1° Dans les mémoires de la Société d'Emulation du Doubs une piquante étude de M. le Dr Baudin intitulée : *La phrase et le mot de Waterloo*, d'après MM. A. Marquiset et Henry Houssaye, plusieurs mémoires de M. Gazier, conservateur du Musée de Besancon, et une biographie de Henri Bouchot. Le même volume renferme quelques études relatives à la préhistoire, dont l'une très intéressante de notre jeune et actif collègue M. Lebrun, l'autre de M. Vaissier sur une pirogue historique du musée de Besançon ;

2° Dans les mémoires de l'Académie de Rouen, un discours prononcé par Albert Sorel à l'occasion du 3e centenaire de la naissance de Corneille ;

3° Dans les Annales de l'Académie de Mâcon, un travail intitulé : *Un incident populaire à Mâcon en 1789*, incident dont l'auteur, André Merle, était né à Lons-le-Saunier ;

4° Dans les Annales de la Société historique et archéologique de St-Malo, une série d'intéressantes esquisses résumée sous le titre de *St-Malo sous la Terreur*.

L'ordre du jour appelle l'examen du compte-rendu financier de l'exercice 1907.

En qualité de trésorier, M. Carrez présente à l'approbation de l'Assemblée le décompte pour 1907, et M. Monot président, en donne lecture :

Recettes de l'année 1907	1.931 65
Dépense de l'année 1907	1.902 20
Excédent de recettes	29 45
Report des exercices précédents	7.939 55
Avoir de la Société	7.969 »

Cet avoir est représenté par le solde à la banque Prost, arrêté le 31 décembre 1907 à la somme de 7.898 fr. et le reste en espèces chez le Trésorier.

Une Commission composée de MM. Maurice Prost, Sirot et Lebrun est désigné pour procéder à l'apurement du Compte ci-dessus. Elle présentera son rapport lors de la prochaine réunion.

M. Lebrun demande à la Société d'Emulation du Jura de vouloir bien concéder à la Bibliothèque de Besançon les volumes des Mémoires à partir de 1894, à charge de réciprocité. Il enverra lui-même les volumes à M. Gazier, conservateur de la Bibliothèque. — Adopté.

M. Perrod fait part à l'assemblée de la mort de M. l'Abbé Jacques qui, pendant de longues années, fit partie de la Société d'Emulation du Jura et publia dans les Mémoires une notice sur la commune de Menotey dont il était curé doyen. Il donne un souvenir ému à la mémoire de ce collègue disparu qui avait une réelle affection pour le terroir comtois et qui savait intéresser les gens du pays à tout ce qui touche au sol natal.

M. Monot informe également ses collègues de la mort de M. Thevenin, professeur en retraite à Champagnole, l'un de nos plus anciens sociétaires et l'auteur de plusieurs travaux publiés dans les Mémoires de la Société. Il regrette que, par suite d'un empêchement imprévu, M. Girardot, ami personnel du défunt, n'ait pu assister à la séance de ce jour pour retracer la vie

et les travaux de ce savant collègue avec lequel il entretenait les plus cordiales relations.

M. LEBRUN fait ensuite une intéressante communication qui sera mise à la suite du procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

* *

Communication de M. Lebrun. — M. LEBRUN montre, d'après un travail de M. Paul SAREZIN, directeur du Musée de Bâle, comment le temple grec proviendrait de l'habitation lacustre ou palafitte.

Il passe d'abord rapidement en revue les principales divisions du temple grec et, au moyen de croquis, montre ensuite comment on pourrait les déduire de certaine partie de l'habitation lacustre. La colonnade représenterait les pilotis ; la frise, composée des triglyphes et des métopes, serait dérivée de la chambre d'habitation de la palafitte ; les triglyphes représentent les fenêtres.

Plus tard, comme actuellement dans les îles de la Sonde, on aurait utilisé l'espace compris entre les pilotis en les réunissant par des cloisons : ce serait l'origine de la *cella* ou demeure du dieu. A signaler encore quelques particularités dans les colonnades qui peuvent se retrouver dans les pilotis. D'après l'auteur, le mode de construction sur pilotis aurait existé à un moment donné dans le monde entier, et on en retrouve des traces dans les architectures égyptienne, chaldéenne ou chinoise.

M. LEBRUN se propose de reprendre ce travail plus complètement lorsqu'il aura en sa possession l'ouvrage complet du savant allemand.

Séance du 12 mars 1908.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mlle TAVIOT ; MM. GIRARDOT, LOMBARD, POULAIN, PERROD, MILLOT, BERTHOD, CLÉMENÇOT, LEBRUN, SIROT, M. PROST et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. MONOT énumère les divers ouvrages et bulletins reçus depuis la dernière réunion. Il en donne une analyse succincte et signale les travaux suivants :

1° Dans les comptes-rendus des séances publiques de l'*Académie d'Aix*, le rapport sur le prix Thiers dont la Société a reçu jadis le programme ;

2° Dans le Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, le récit d'un vol sensationnel commis dans cette ville en 1785 ;

3° Dans les Mémoires de l'Académie de Caen, des « Réflexions et pensées détachées », du comte de Charencey et les rapports d'un agent du Conseil exécutif sur le Calvados à l'époque du fédéralisme ;

4° Un travail de M. Ernest CHAMPEAUX : *La Compilation de Bouhier et les coutumiers bourguignons du XIV[e] siècle,* faisant partie d'une collection de textes relatifs au droit et aux institutions de la Bourgogne, publiée par une Société de professeurs et d'anciens élèves de la Faculté de droit de Dijon.

M. PERROD donne lecture d'un travail de M. l'abbé BOURGEAT : *La mort des lacs du Jura*, dont l'inser-

tion aura lieu dans les prochains Mémoires de la Société.

M. Girardot ajoute quelques commentaires à cette étude du plus haut intérêt pour notre région, et M. Millot donne un certain nombre de détails sur le projet de barrage du Val de Chambly, projet aujourd'hui abandonné par la Société Lumière de Lyon qui l'avait mis à l'étude.

Trois présentations sont ensuites soumises à l'Assemblée.

MM. Monot et Lombard présentent M. Lachiche, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier, en qualité de membre résidant au chef-lieu.

MM. Guichard et Monot présentent M. Eugène Michel, ancien avocat à Lons-le-Saunier, comme membre résidant au chef-lieu.

MM. Monot et Carrez présentent M. Claude Blondeau, ancien officier d'artillerie, docteur en droit, au titre de membre résidant dans le département.

Pour terminer, M. Monot donne lecture d'un article destiné au « *Vieux Lons* », la nouvelle revue locale qui a reçu de toutes parts le plus bienveillant accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 9 avril 1908.

Présents : MM. Monot, *Président* ; Guichard, *Vice-Président* ; Declume, Sirot, Lombard, Girardot, Lebrun, M. Prost, Millot, Berthod et Carrez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président rend compte des ouvrages et des recueils de mémoires reçus depuis la dernière réunion.

Il signale notamment :

1° Dans le *Bulletin de la Société d'agriculture Sciences et Arts de la Haute-Saône*, une notice de notre collègue M. Clémençot : *Contribution au dosage du Sucre par la méthode volumétrique gazeuse* ; puis deux courts travaux : *Le Brigandage il y a cent ans*, de M. Roger Roux, et *Un pastel de La Tour au musée de Vesoul*, de M. Blondeau, membre correspondant de la Société d'Emulation du Jura ;

2° Dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, une note de M. l'abbé Brune, membre de notre Société, sur une plaque votive du Musée historique de Bâle, représentant le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, sa troisième femme Isabelle de Portugal et le fils du duc, le comte de Charolais, tableau d'une réelle valeur, non seulement pour l'iconographie de ces trois personnages, mais encore au point de vue artistique ;

3° Enfin, dans le volume de 1907 de la *Revue des Etudes historiques*, un itinéraire général de Napoléon qui va d'août 1802 à mai 1812, différentes études intéressantes, et le compte-rendu d'un livre de M. Wouff, professeur à l'Université de Dijon, sur le général Delort, né à Arbois et compagnon d'armes de Napoléon.

MM. Lachiche, professeur au Lycée ; Eugène Michel, ancien avocat, et Claude Blondeau, ancien officier d'artillerie, présentés à la dernière séance, sont admis, les deux premiers au titre de membres résidant au chef-lieu, le troisième, comme membre résidant dans le département.

M. Lebrun fait une communication sur un certain nombre de monnaies et médailles romaines trouvées,

à l'époque de la construction du tramway au-dessous de Saint-Etienne-de-Coldres. Il donnera une publication complète de son travail lorsque la détermination définitive de ces pièces curieuses sera terminée.

M. Girardot donne aussi des détails très intéressants sur une ancienne sépulture du plateau de Coldres, et M. Monot termine la séance par la lecture d'un article de M. Gazier, destiné au « *Vieux Lons* », et qui a trait à notre compatriote Rouget-de-l'Isle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 14 mai 1908.

Présents : MM. Monot, *Président* ; Guichard, *Vice-Président* ; Lebrun, M. Prost, Girardot, Berthod, Mlle Taviot, Clémençot, Lombard, Sirot, Perrod, Lachiche, Millot et Carrez.

M. Monot donne un compte-rendu intéressant des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Sur sa proposition, l'Assemblée décide que le prix auquel les Mémoires de la Société pourront être cédés, sera inscrit sur la couverture du volume annuel.

M. Girardot fait ensuite une communication sur la peste à Lons-le-Saunier en 1629.

M. Perrod donne lecture d'un Mémoire de M. Feuvrier sur la ville d'Haibe.

M. Guichard lit à ses collègues une pièce de vers dont il est l'auteur, sur un épisode de la bataille d'Eylau.

Ces différents travaux figureront dans les Mémoires de la Société d'Emulation.

Enfin M. Monot donne lecture des dernières pages de ses notes de voyage à Rome.

Un crédit de cent francs est alloué à M. Lebrun pour la continuation de fouilles entreprises à Clairvaux et au lac de Chalain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 Juin 1908.

Présents : MM. Monot, *Président* ; Guichard, *Vice-Président* ; Lebrun, Berthod, Mias, Girardot, Sirot, Lachiche, Declume, M. Prost, Lombard.

Absents excusés : MM. Carrez et Perrod.

M. Monot, président, fait lire le procès-verbal de la séance précédente par M. Lombard ; puis il donne lecture de la liste des Mémoires qui composent le volume de 1908.

L'Assemblée décide de reporter à l'année prochaine l'impression du 3e manuscrit de M. Longin, sur la famille du président Boyvin.

Communication est ensuite donnée :

1° d'une lettre de la Société de Montbéliard qui invite la Société d'Emulation du Jura à se faire représenter à sa séance solennelle ;

2° d'une lettre de M. l'abbé Perrod qui, par une attention flatteuse, invite tout spécialement la Société d'Emulation du Jura au prochain Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté, dont il est le président. Plusieurs membres promettent d'assister à ce Congrès ;

3° d'une lettre où la Revue « *Notes d'art et d'ar-*

chéologie » demande l'échange avec les publications de notre Société.— L'échange est adopté.

M. le Président donne ensuite un compte-rendu sommaire de quelques publications périodiques qui lui sont parvenues depuis la dernière séance ; puis il lit quelques pages fort intéressantes et fort goûtées où il relate ses « Deux excursions à Alise », l'une faite avec le Touring-Club, l'autre faite par lui seul quelques jours après.

Enfin M. Girardot annonce qu'il fera au Congrès une communication sur la « Destruction du village de Cercenne dans la vallée de la Furieuse en 1649 ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 1/2.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,

H. Carrez.

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1908.

Membres du bureau.

M. le PRÉFET du département, *Président d'honneur*.
Président : M. MONOT, professeur au Lycée.
Vice-Président : M. P. GUICHARD, homme de lettres.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. H. CARREZ, directeur d'école.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.

BAILLE, Pierre.
BARRAND, ingénieur en chef.
BERTHOD, chef de comptabilité à la Banque de France.
BERTRAND, libraire.
BIDOT, Augustin, architecte.
BILLET, docteur en médecine.
BILLOT, Achille, artiste peintre.
BONNOTTE, Edmond.
CHAPUIS, Edmond, docteur en médecine, député, maire de Lons-le-Saunier.

MM.

Chevassus, Edmond, avoué.
Clémençot, professeur au Lycée.
Declume, Lucien, imprimeur.
Girardot, professeur au Lycée.
Lachiche, professeur au Lycée.
Lebrun, répétiteur au Lycée.
Libois, H., archiviste du département.
Lombard, professeur au Lycée.
Mathey, ingénieur.
Mias, ancien président de la Société.
Michel, Eugène, ancien avocat.
Millot, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
L'Abbé Poulain, curé de St-Désiré.
L'Abbé Perrod, aumônier du Lycée.
Prost, Henri.
Prost, Maurice, banquier.
Rubat du Mérac, imprimeur.
Sire, André, architecte du département.
Sirot.
Mlle Taviot, professeur au Lycée de Jeunes Filles.
Vaucher, photograveur.
Vernier, directeur d'école primaire.
Vuillermoz, pharmacien.

Membres résidant dans le département.

MM.

Berlier, à Chatillon-sur-l'Ain.
Blondeau, Claude, au château de Montchauvier.
Bourguignon, greffier de la justice de paix, à Moirans.
L'Abbé Brune, à Mont-sous-Vaudrey.
Chevaux, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Dole.
Chevrot, docteur en médecine, à Bletterans.
Cloz, Louis, peintre, à Salins.

MM.

Compagnon, docteur en médecine, à Salins.
Cousança, à Saint-Amour.
L'Abbé Ducey, à la Marre.
Epailly, instituteur à Miéry.
Feuvrier, professeur au collège de Dole.
Fevret, professeur au collège de Dole.
Fournier, notaire à Conliège.
L'Abbé Fromont, à Crissey.
Girod, secrétaire de la mairie, à Moirans.
Grosjean, à Clairvaux.
Le chanoine Guichard, à Dole.
Guyon, instituteur à Vevy.
Hétier, François, à Arbois.
Hugon, instituteur à Savigna.
Larger, docteur en médecine, à Dole.
Lautrey, Louis, à Cousance.
Légerot, docteur en médecine, à Beaufort.
Le Mire, Paul-Noël, à Pont-de-Poitte.
Longin, Emile, ancien magistrat, à Dole.
Pidoux, André, avocat, à Dole.
Piroutet, géologue, à Salins.
Potard, instituteur, à Doucier.
Reydelet, avocat, à St-Claude.
Robert, ancien magistrat, à Domblans.
Rosset, pharmacien à Orgelet.
Valois (Jean de), à Dole.
Vuillermet, directeur de la *Revue viticole*, à Poligny.

Membres correspondants.

MM.

Albert, peintre, à Paris.
Arène, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.

MM.

Arnoux, juge, à Lure.

Le capitaine Paul Azan, à Paris.

Le capitaine Baille, Alfred, à Paris.

Baudot, Ernest, officier d'artillerie en retraite.

Bérard, Victor, ancien membre de l'école d'Athènes.

Bertrand, conseiller à Lyon.

Besançon, instituteur et compositeur de musique, Bois-de-Colombes (Seine).

Blondeau, procureur de la République, à Vesoul.

L'Abbé Bourgeat, professeur à la Faculté libre des sciences à Lille.

Dr E.-L. Bouvier, membre de l'Institut, professeur au Muséum.

Brun, professeur à Sieldce (Pologne russe).

Choffat, géologue, à Zurich.

L'Abbé Clément, directeur à l'école Gerson, à Paris.

Cortet, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.

Cour, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.

Cuinet, à Besançon.

Daille, pharmacien, à Auxerre.

David-Sauvageot, professeur agrégé au lycée de Laval.

Delacroix, Norbert, professeur à Varsovie.

Delatour, Léon, homme de lettres, à Lorris.

Durand, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.

Finot, archiviste du Nord, à Lille.

Fondet, Eugène, professeur à Moscou.

Gauthier, Henry, procureur de la République, à Gray.

Gauthier, Léon, Archives nationales.

Gauthier-Villars, ✻, Albert, imprimeur, à Paris.

Guigaut, Hippolyte, docteur en droit, juge au tribunal civil, à Louhans.

Guyard, Auguste, à Paris.

MM.

HANS SCHARDT, professeur à l'Université de Neufchâtel.

LEMOISNE, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

LEPAGE, archiviste, à Nancy.

LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.

Dr MAGNIN, Antoine, doyen de la Faculté des Sciences, à Besançon.

L'Abbé MARAUX, Collège St-Aspais, à Melun.

MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.

MONNIER, Eugène, architecte, à Paris.

MONNIER, Marcel, publiciste.

PARROD, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine et-Loire, à Angers.

PERCEVAL DE LORIOL, paléontologiste, à Genève.

PINAULT, capitaine en retraite, à Belfort.

PIOLTI, professeur de minéralogie, à Turin.

PLANTET E., *, attaché au Ministère des Affaires étrangères.

PROST, Henri, archiviste paléographe, à Paris.

RATTIER DE SUSVALLON, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

TRIBOLET (DE), professeur à l'Université de Neufchâtel.

VALLOT, secrétaire de l'Académie de Dijon.

VINGTRINIER, avocat, à Lyon.

VIRÉ, Jules, à Paris.

YSSEL, Arthur, professeur à l'Université de Gênes.

ZUCCARELLI, juge au tribunal civil de Lure.

LISTE

DES

Sociétés Savantes Correspondantes.

---

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
5. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
6. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
7. Société d'Émulation de Cambrai.
8. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
9. Société d'Émulation d'Abbeville.
10. Société académique de Cherbourg.
11. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
12. Société des sciences, agriculture et arts de Lille.
13. Académie de Dijon.
14. Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
15. Académie de Metz.
16. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
17. Société havraise d'études diverses.
18 Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

19. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
20. Académie de Mâcon.
21. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
22. Académie d'Aix, en Provence.
23. Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
24. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
25. Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
26. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
27. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
28. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
29. Société Grayloise d'émulation, à Gray.
30. Société d'histoire naturelle de Colmar.
31. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
32. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
33. Académie de la Val d'Isère, à Moutiers (Savoie).
34. Société d'Émulation de Montbéliard.
35. Société archéologique de Soissons.
36. Société littéraire et archéologique de Lyon.
37. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
38. Société belfortaise d'émulation.
39. Académie de Stanislas (Nancy).
40. Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort.
41. Société de sciences naturelles de la Creuse, à Guéret.
42. Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche, à Saint-Lô.
43. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

44. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
45. Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.
46. Société d'agriculture de la Sarthe, au Mans.
47. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
48. Société impériale des naturalistes de Moscou.
49. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
50. Société archéologique du Maine, au Mans.
51. Musée Guimet.
52. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
53. Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.
54. Société académique franco-hispano-portuguaise de Toulouse.
55. Société d'étude des Hautes-Alpes, à Gap.
56. Académie de Nîmes.
57. Archives de la France Monastique. Revue Mabillon.
58. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
59. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, Montauban.
60. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
61. Société nationale des antiquaires de France.
62. Société philomatique de Paris.
63. Société archéologique de Nantes, et de la Loire-Inférieure.
64. Société Florimontane, à Annecy.
65. Université de Toulouse.
66. Association des naturalistes de Levallois-Perret.
67. Université d'Aix-en-Provence.
68. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, d'Orléans.
69. Notes d'Art et d'Archéologie.

TABLE DES MATIÈRES.